N°d'ordre : 3738

50377
2005
11

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES - LILLE 1

UFR de géographie et d'aménagement

Laboratoire de géographie des milieux anthropisés UMR CNRS 8141

Thèse de Doctorat

présentée en vue de l'obtention du grade de docteur de l'Université de Lille 1

Discipline : Géographie

UNIVERSITÉ DES SC. ET TECHN. LILLE
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Les zones humides : appropriations et représentations

L'exemple du Nord-Pas de Calais

Soutenue publiquement par

MARION AMALRIC

le 5 Décembre 2005

En présence du jury composé de :

Paul ARNOULD, Professeur à l'ENS Lyon, rapporteur

Bernard DEBARBIEUX, Professeur à l'Université de Genève, rapporteur

Jean-Jacques DUBOIS, Professeur à l'Université de Lille 1, directeur

Richard LAGANIER, Professeur à l'Université de Paris 7, co-directeur

Jean-Pierre RENARD, Professeur à l'Université d'Artois, examinateur

Photos de couverture: Chabaud-Latour, Merlimont, Harchies, Santes. M. A., 2004, 2005.

Si les volcans changent peu de place, leur lave parcourt le grand vide du monde et lui apporte des vertus qui chantent dans ses plaies.

René Char

REMERCIEMENTS

Si j'ai trouvé le travail de thèse solitaire, je dois dire que j'ai toujours été entourée, inspirée, soutenue et entendue par un grand nombre de personnes que je veux ici remercier chaleureusement.

Je pense tout d'abord à mon directeur de thèse, Jean-Jacques Dubois, qui a toujours été présent pour moi durant ces quatre années. Ses conseils, ses relectures et les occasions qu'il ma donné de découvrir la région ont toujours été une grande source d'inspiration, d'encouragement et de motivation. Je le remercie ici profondément. Je remercie également mon co-directeur, Richard Laganier, qui a accompagné mes premiers pas de chercheur dans la région et qui m'a encouragée à faire cette thèse.

Je remercie vivement chaque membre de mon jury et me réjouis de voir réunies des personnes qui chacune à leur façon ont participé à ma formation géographique. D'une part, Jean-Pierre Renard m'a enseigné sa passion pour les frontières durant les cours de DEA. D'autre part, Bernard Debarbieux et l'équipe de l'Université de Grenoble ont eu tôt fait de me convaincre que cette géographie des représentations était celle qui m'intéressait. Enfin, j'ai toujours eu le plaisir de retrouver Paul Arnould durant des colloques ou des sorties de géographes et de biogéographes sur le terrain. Je les remercie donc vivement d'avoir accepté de participer à ma soutenance.

La liste des personnels enseignants et administratifs sur qui j'ai toujours pu compter serait trop longue à dresser et sans doute incomplète. Je veux cependant évoquer quelques noms qui représentent beaucoup dans mon parcours universitaire. Je remercie Dominique Creton qui m'a épaulée durant mon année en Irlande en Erasmus. Je remercie également Jean Vaudois qui m'a encadré en DEA et dont je n'ai jamais oublié la force et la rigueur d'esprit. Je remercie également Patrick Picouet qui a su « être là » lors de mon arrivée à l'UFR de géographie. Je remercie Sophie Godefroid dont l'approche d'ethnologue a été une sorte de révélation.

De façon plus quotidienne, de nombreuses personnes ont rendu ce travail de recherche plus supportable ou plus amusant, je pense aux membres du laboratoire de Géographie des milieux anthropisés, avec qui nous avons tenu certains sièges devant la machine à café, mais aussi à tous les collègues avec qui j'ai eu l'occasion de travailler, notamment pour encadrer des groupes d'étudiants. Je remercie également les personnes des services administratifs qui se sont toujours montré compréhensifs et attentifs (je pense dans le désordre à Monique Bécu et à Nicole Cunat, mais aussi à Alain, Christine, Fanny, Brigitte et à Claudine et à David au SH3 !). Je remercie également tous les étudiants avec qui j'ai eu l'occasion de travailler et qui m'ont toujours apporté des idées neuves et du tonus lorsque la thèse languissait. Je n'oublie pas « ceux de l'Ifresi » qui ont toujours constitué pour moi un formidable bol d'air intellectuel et humoristique, Bruno, Bertrand, Iraxte, Jerôme et Anne-Sophie. Enfin, je remercie toutes ces personnes qui le temps de quelques heures ont réfléchi avec moi, relu quelques pages, assisté à mes présentations orales et qui ont ainsi fait avancer ma réflexion. Je pense aussi aux personnes rencontrées maintes fois sur le terrain et qui m'ont toujours consacré de leur

temps, avec qui j'ai pu garder des contacts durables (je pense à Bruno Dermaux de l'ONF notamment).

Je veux également remercier quelques maison, leurs jardins, leurs propriétaires, occupants et voisins : Lentat (15), Moisenay (77), Trévenaste (56), mais aussi Saillac (46), Albi (81) et Chatelneuf (39) qui m'ont accueillie « au vert » pendant mes périodes de rédaction. Je remercie tout le monde pour l'hébergement, le soutien, les bons petits plats. J'en viens finalement (*last but not least*) à remercier toute ma famille et tous mes amis d'avoir participer si brillamment à « l'effort de thèse » ! Je remercie tous ceux qui par leur présence réconfortante et divertissante ont su m'aider à persévérer : mon frère et ma sœur (« césar » et « goriotte »), toutes mes amies, Armelle, Aline, Aude, Isabelle, les participants du *cooking contest,* Stéphanie, Ludo et Pascal mais aussi tous ceux qui ont passé quelques temps de leurs vacances avec moi (Agathe, Florence). Je remercie également ceux qui sont loin (en France et à l'étranger) dont le soutien n'a jamais faibli. Je remercie enfin mes parents d'avoir été à mes côtés durant ces longues années de thèse, ainsi que tous les membres de la famille qui ont suivi pas à pas l'évolution de mon travail (grands-parents, vrais ou faux cousins, vrais ou faux oncles et tantes et véritables amis de la famille !).

Enfin, je remercie plus spécialement ceux qui ont accepté de relire tout ou partie de mes écrits : que ma mère soit la première remerciée (va-t-elle aimer la géographie à présent ?) et qu'ensuite viennent Aline, Aude, Ludo, Isabelle et Manu. Un grand merci à tous, votre aide m'a été précieuse.

Pour finir, je remercie Laurent qui a participé quotidiennement à l'effort de thèse, avec beaucoup de patience et de détermination. Tantôt veilleur de nuit, tantôt conseiller typographique mais toujours bienveillant, encourageant, rassurant et… nourrissant.

Le défaut d'une liste de remerciement est d'oublier de citer des noms et d'être sans fin, je veux pourtant finir par saluer de loin deux personnages que je n'ai pas connus et que je ne pensais pas remercier en commençant cette thèse. Il s'agit de mes arrières-grands-pères dont l'un tressait de l'osier et l'autre cultivait un jardin clos, au nom prédestiné : « le Marais ».

AVANT-PROPOS

L'inspiration de ce travail est dans la droite ligne de ma première recherche : les tourbières d'Irlande durant mon année de maîtrise. Je m'interrogeais alors, sans réussir à la théoriser, sur la notion de paysage et sur la relativité de la « réalité » lorsqu'elle est perçue et vécue. Il s'est trouvé que cette interrogation faisait partie des orientations que le CNRS et le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais souhaitaient insuffler à la recherche au moment où j'ai engagé cette thèse. J'ai donc bénéficié d'un financement durant trois années au titre de la Bourse de Doctorat pour Ingénieur. Elle m'a permis de mener ma recherche et de participer à des colloques et des écoles d'été organisées par le CNRS. Ce soutien était pour moi la garantie de travailler sur un sujet actuel, dont le fondement était basé sur une préoccupation véritable des acteurs du territoire et de la recherche.

Ce travail a vu le jour grâce à ce financement BDI, mais aussi grâce au Laboratoire de Géographie des Milieux Anthropisés (CNRS UMR 8141) dirigé par Claude Kergomard où j'ai été accueillie dans tout le confort qu'un doctorant peut souhaiter.

Enfin, ce travail est, peut-être avant tout, le fruit de rencontres et de temps passé sur le terrain. Je veux saluer les acteurs qui ont répondu favorablement à mes demandes, accepté de se prêter au jeu de l'entretien et toléré que je les enregistre. Ils ont été nombreux à entretenir un contact précieux, à compléter nos discussions par des envois de documents ou d'informations. Ces personnes ont rendu ce travail scientifiquement intéressant et humainement passionnant. Je ne citerai pas leurs noms, eut égard à l'anonymat dont je les ai assurés, mais ils se reconnaîtront et trouveront dans ce travail, je l'espère, un éclairage nouveau sur leur quotidien et les enjeux qui les occupent.

LISTE DES SIGLES

CAD Contrat d'Agriculture Durable
CDF Charbonnages De France
CELRL Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres (dit Conservatoire du Littoral)
CG Conseil Général
CPER Contrat de Plan Etat-Région
CR Conseil Régional
CRPF Conseil Régional de la Propriété Forestière
CTE Contrat Territorial d'Exploitation
CUDL Communauté Urbaine de Lille Métropole (devenue LMCU)
DATAR Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DCE Directive Cadre sur l'Eau
DIREN Direction Régionale de l'ENvironnement
DNF Direction Nature et Forêt
EDEN 62 Espace DEpartementaux Naturels du Pas de Calais
ENM Espace Naturel Métropolitain
ENR Espace Naturel Régional
ENS Espace Nature Sensibles (politique départementale)
EPF Etablissement Public Foncier
FCPN Fédération Connaître et Protéger la Nature
FNSE Fonds Nationaux de Solidarité pour l'Eau
GTP Géosystème Territoire Paysage
HBNPC Houillère du Bassin du Nord Pas de Calais
IFEN Institut Français de l'ENvironnement
LIFE l'Instrument Financier pour l'Environnement
LMCU Lille Métropole Communauté Urbaine
LOADDT Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
MEDD Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
MNE Maison de la Nature et de l'Environnement
NORSPA North Sea Special programme of action
ONF Office National des Forêts
ONZH Observatoire National des Zones Humides
OREAM Organisations d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines
PIG Projet d'Intérêt Général
PLU Plan Local d'Urbanisme
PNPE Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
PNR Parc Naturel Régional
PNRSE Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
PNRZH Programme National de Recherche sur les Zones Humides

PNTH Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut
POS Plan d'Occupation des Sols
RBD Réserve Biologique Domaniale
RNOB Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique
RNV Réserve Naturelle Volontaire
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAU Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDU Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme
SRADT Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRE Station de Relevage des Eaux
SUDOC Système Universitaire de Documentation
TDENS Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
VNF Voies Navigables de France
ZH Zone humide
ZHIB Zone Humide d'Interêt Biologique
ZICO Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
ZNIEFF Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS Zone de Protection Spéciale

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 5
AVANT-PROPOS 7
LISTE DES SIGLES 9
SOMMAIRE 11

INTRODUCTION 15

PREMIERE PARTIE QUAND APPROCHE PHYSIQUE ET APPROCHE SOCIALE SE RETROUVENT SUR LE TERRAIN DES ZONES HUMIDES 27

Introduction de la première partie 29

CHAPITRE I Le rôle des représentations dans l'aménagement des zones humides Notions et méthodes 31

Introduction du chapitre I 33

I- Représentations et aménagement : une approche systémique de l'environnement 35

A- Intérêt des représentations dans l'approche géographique 35
B- Des couples de notions liées par l'analyse systémique : panorama conceptuel 47
C- Les zones humides, un objet original à étudier par le biais des représentations 65

II- Une méthodologie qui intègre les aspects physiques et la dimension humaine 75

A- Le travail sur les sources indirectes : la recherche de l'objectivité 76
B- La prise en compte de sources directes : un intérêt pour la subjectivité 80

Conclusion du chapitre I 95

CHAPITRE II Les zones humides étudiées : des contextes variés et des géosystèmes complexes 97

Introduction du chapitre II 99

I- Une diversité à l'échelle régionale illustrée par quatre zones d'étude 101

A- Présentation d'Ouest en Est des zones humides étudiées 101
B- Situations locales : des zones humides anciennement anthropisées 108

II- L'étude des zones humides en tant que géosystème : une vision à dépasser ? 128

A- Un ensemble d'écosystèmes, étudié depuis des décennies sous l'angle naturaliste 128
B- Le concept de géosystème : intégration de l'homme dans l'écosystème 133

Conclusion du chapitre II 147

Conclusion de la première partie 149

DEUXIEME PARTIE EVOLUTION DES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATIONS DES ZONES HUMIDES 151

Introduction de la deuxième partie 153

CHAPITRE III Approche diachronique des représentations 155

Introduction du chapitre III 157

I- De la considération des zones humides : du banal à l'extraordinaire 159

A- Une transition de plus pour les zones humides 160
B- Les redéploiements de l'idée de zone humide 162

II- L'évolution de l'aménagement des zones humides 181

A- Les « politiques d'aménagement » des zones humides avant le vingtième siècle 181
B- Les échelles actuelles d'aménagement 193
C- L'exemple du Nord-Pas de Calais, deux extrêmes dans les logiques d'aménagement 208

Conclusion du chapitre III 213

CHAPITRE IV Le décalage des systèmes de représentations des zones humides 215

Introduction du chapitre IV 217

I- Les représentations : une autre façon de considérer les zones humides 219

A- Identification des représentations : une grande diversité et des particularités locales 219
B- Les représentations des zones humides n'existent pas 239

II- Les représentations sont des objets sociaux qui dépendent des acteurs considérés 253

A- Les représentations des zones humides en fonction des catégories d'acteurs 253
B- Vers une distinction des représentations des zones humides : un déséquilibre entre G, T et P 260

III- Le décalage : les représentations influencées par le vécu et confrontées aux politiques publiques 269

A- Le rapport à la nature : de la ressource à l'aspect sauvage 269
B- De l'utilisation à la contemplation des zones humides 285
C- La dimension vécue : l'importance de l'enfance 295

Conclusion du chapitre IV 297

Conclusion de la deuxième partie 299

TROISIEME PARTIE LA PLACE DES ZONES HUMIDES DANS L'ANTHROPOSYSTÈME 301

Introduction de la troisième partie 303

CHAPITRE V Formes d'appropriations paysagères et territoriales des zones humides 305

Introduction du chapitre V 307

I- Le paysage vécu : un nouveau statut pour les zones humides 309

A- Le paysage stratifié 309
B- Le paysage visible varie selon l'échelle considérée 313
C- Le paysage perçu 329
D- Le paysage vécu 331

II- Du paysage au territoire : appropriation politique, économique, sociale et géographique des zones humides 353

Conclusion du chapitre V 367

CHAPITRE VI La gouvernance, outil d'appropriation des zones humides ? 369

Introduction du chapitre VI **371**

I- Mise en scène des représentations des zones humides : la place déterminante du jeu des acteurs 373

A- Les jeux d'acteurs : fonctionnement individualiste ou bipolarisé 373
B- L'appropriation des zones humides : une spécialisation « monomaniaque » 386

II- Gouvernance et participation : des outils imparfaits pour prendre en compte les représentations dans la gestion des zones humides ? 395

A- Quel renouveau la gouvernance peut-elle amener à la gestion des zones humides ? 395
B- Le « paysage-projet » : une appropriation renouvelée des zones humides ? 419

Conclusion du chapitre VI **431**

Conclusion de la troisième partie **433**

CONCLUSION **435**

BILBIOGRAPHIE 441
LISTE DES SITES INTERNET 458
TABLE DES FIGURES 459
TABLE DES PLANCHES PHOTOS 461
TABLE DES TABLEAUX 463
TABLE DES MATIERES 464

Pour plus de détails, on se reportera à la table des matières figurant en fin de volume.

INTRODUCTION

« La traversée de la plaine de la Scarpe (...) laisse une pénible impression d'abandon. De nombreuses fermes tombent en ruine à l'intérieur de villages qui souvent s'urbanisent. Des terres de culture qui, depuis le Moyen-âge, portaient de riches moissons, deviennent peu à peu improductives. D'années en années, la superficie de ces terres ne cesse de croître ; des étendues d'eau, sans valeur économique, se multiplient et s'étendent au détriment des terres cultivables.

Le processus paraît simple : les anciens fossés de drainage se transforment, faute d'entretien, en mares permanentes, peu profondes, allongées, digitées. Simultanément, les terres gorgées d'eau en toutes saisons progressent sournoisement. Gare aux machines non munies de puissantes et larges chenilles ! L'enlisement est de règle !

(...)

Que de telles calamités (été et automne humides) *se succèdent plusieurs fois dans le temps, et le champ inondable est alors abandonné. Pendant plusieurs années, il devient pré ou pacage. Puis les sols se gorgeant de plus en plus d'eau, la prairie envahie par les joncs, les roseaux... perd toute sa valeur. (...)*

Devant une telle transformation du paysage, il est permis de se demander si la plaine de la Scarpe ne serait pas l'une de ces régions promises à la friche (...).

Le tableau n'apparaît cependant pas partout aussi sombre. L'impression d'infinie tristesse que ressent le ruraliste devant l'emprise grandissante de la friche est tempérée, non loin ailleurs par l'existence de sols bien cultivés et féconds.

Jouxtant les friches, ou parfois imbriquées dans les zones marécageuses, des terres bien assainies par un réseau de drainage fonctionnel et régulièrement entretenu, portent de riches cultures ; le maïs y a fait son apparition depuis quelques années. »

R. Dion, 1971, La plaine de la Scarpe de Douai à Saint-Amand.
L'organisation du drainage et les problèmes d'aménagement.
Hommes et terres du Nord, n°2. pp. 29-48.

C'est en ces termes et sur ce ton parfois dramatisant que R. Dion évoque, au début des années 1970, l'extension des zones humides. Or, que dire du sentiment du géographe (qu'il soit ou non ruraliste), en 2005, lorsqu'il traverse les champs de maïs de la Scarpe ou du Nord-Pas de Calais ? Sa tristesse n'est-

elle pas infinie ? Le géographe considère la position de l'agriculteur qui est satisfait de l'intensification du drainage et de l'évolution régressive qu'ont connues les zones humides. Il entend également l'écologue qui déplore la perte de milieux « riches ». Les zones humides sont-elles des « cloaques nauséabonds » comme le dit encore R. Dion (1971) ou sont-elles des « oasis de dépaysement » comme le dit W. Matthey (1999) ? Il apparaît clairement que la question principale pour le géographe n'est pas uniquement la valeur « objective » des zones humides mais aussi ce qu'on en pense et ce qu'on en fait.

L'enjeu de cette thèse est d'étudier en quoi consiste la considération que les hommes ont pour les zones humides dans le Nord-Pas de Calais et comment cela se répercute sur l'organisation de l'espace. Différentes étapes, associées à différentes notions, forment un ensemble cohérent mais complexe. L'évaluation, parfois qualifiée de « phénoménologique », des **représentations** individuelles et sociales que les acteurs se font des zones humides est un premier pas. Elle permet, dans un second temps, d'étudier **l'appropriation** de ces espaces. L'appropriation est notamment la manifestation de l'impact des représentations et des pratiques sur l'espace. Une troisième étape consiste à se placer dans une posture **diachronique** et à observer le passé (usages, pratiques d'aménagement) pour comprendre les situations actuelles et en prendre la mesure. Cette dernière étape est basée sur l'hypothèse que les zones humides connaissent une **transition**, dans la manière dont elles sont appropriées. Un dernier pas est donc de déterminer s'il s'agit d'une évolution, d'une mutation ou d'une crise et si la transition touche aussi bien les représentations que les pratiques et les politiques. Concrètement, les transitions se manifestent par des **discontinuités** spatiales mais aussi sociales. Le schéma ci-dessous résume l'articulation de ces notions et concepts.

1- Une approche géographique a contrario : les représentations des zones humides

Pourquoi traiter du thème « Les zones humides, appropriations et représentations, l'exemple du Nord-Pas de Calais » ? Plusieurs explications se mêlent entre elles et se rapportent à chaque élément du sujet.

Le **choix des zones humides** comme objet d'application de la recherche est tout d'abord lié à des raisons scientifiques intrinsèques à ces milieux.

- D'une part, les zones humides sont, depuis quelques décennies, l'objet de politiques publiques qui touchent à leur protection. Dans quelle mesure cette volonté est-elle une construction mentale (à la fois idéologique mais aussi politique et sociale) plus qu'une nécessité bio-physique ? Le texte de R. Dion illustre que la « mise en valeur des zones humides » n'a pas toujours consisté en leur restauration et en leur conservation (dans l'exemple qu'il développe, elle consiste en un drainage systématique des marais).

- D'autre part, la seconde raison qui explique le choix des zones humides est leur disparition rapide et généralisée. Faut-il y voir une sorte de « chant du cygne » qui consisterait à louer ce qui ne sera bientôt plus ? Ne peut-on pas plutôt considérer que l'attention portée aux zones humides par la recherche scientifique en général est une tentative de sauver *in extremis* des milieux précieux, notamment pour le bien-être de l'homme ? Les zones humides seraient donc un objet digne d'intérêt aussi bien pour les naturalistes que pour les générations futures.

Figure 1 : La problématique de la thèse

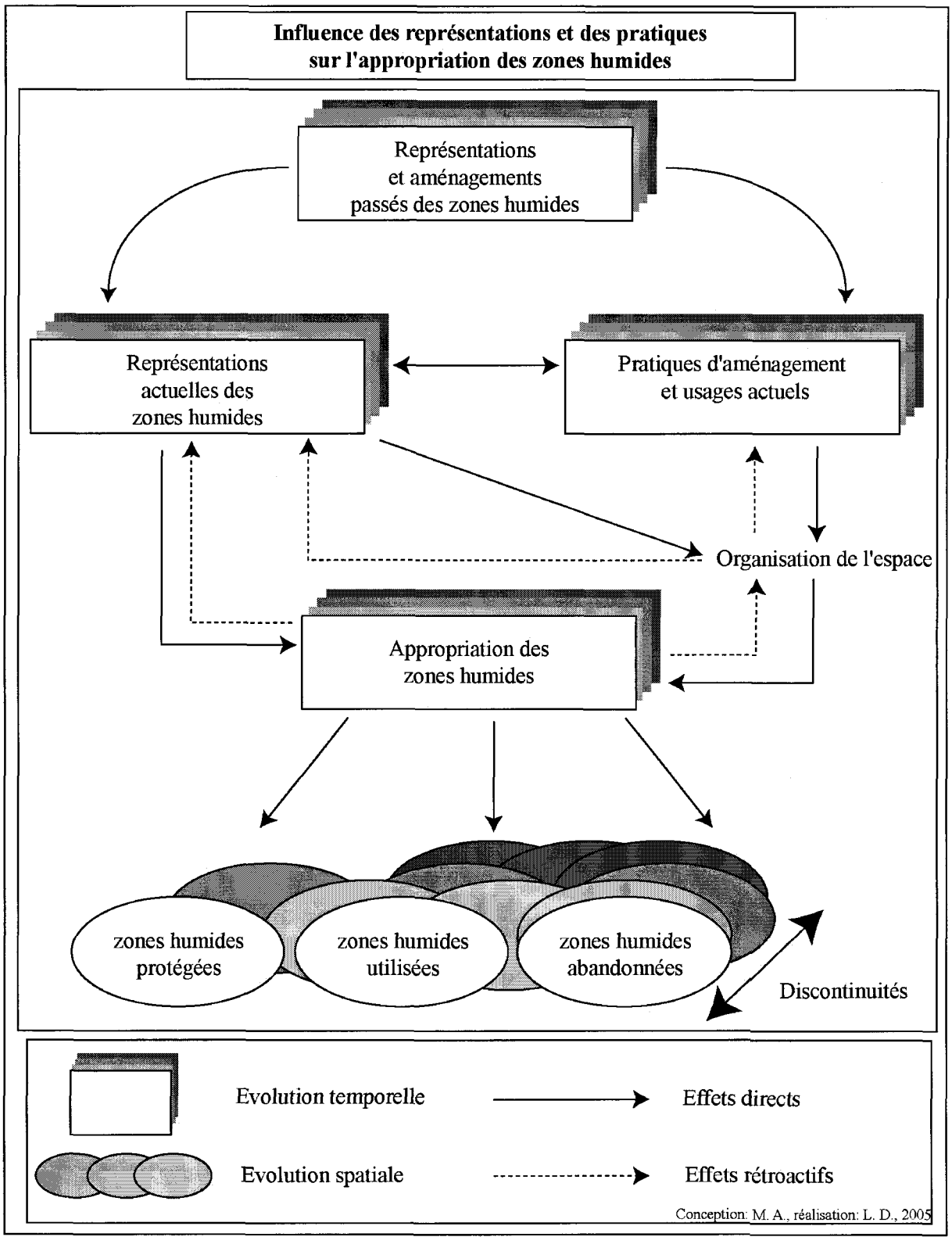

Considérant ces raisons, une question reste en suspens : **pourquoi choisir d'étudier les zones humides dans le Nord-Pas de Calais ?** Le choix paraît en effet assez contradictoire. Non seulement la Région n'offre pas les meilleurs « échantillons » d'espaces naturels qui soient, mais surtout, les zones humides sont particulièrement absentes de l'identité culturelle et sociale du Nord-Pas de Calais.

Les littoraux et leurs massifs dunaires sont par exemple beaucoup plus renommés. D'autres régions françaises sont associées à des espaces humides, c'est le cas de la Camargue ou du marais Poitevin, parfois l'identité de pays entiers est basée sur un type d'espace naturel, on peut citer les forêts au Canada.

Même négligées, les zones humides du Nord-Pas de Calais n'en sont pas moins intéressantes. D'une part, les zones humides symboliseraient, selon certains, une sorte de « nec plus ultra » de la nature, dont le caractère parfois proche du sauvage séduit et effraye (Terrasson, 1997). Dans le contexte particulièrement artificialisé et urbanisé de la Région, les zones humides font donc figure d'exception. D'autre part, les zones humides ont historiquement occupé de vastes étendues dans le Nord-Pas de Calais, notamment du fait de la platitude d'une grande partie de la Région. Les fonds de vallées humides étaient nombreux jusqu'à une époque parfois proche (en particulier avant l'intensification de l'agriculture qui débute dans les années 1970). La diminution brutale de la part de zones humides dans la Région est une raison supplémentaire de retenir ces milieux comme objet d'étude. Les changements rapides dans l'occupation des sols ont pu laisser des systèmes de représentations différents et des types de pratiques variées subsister, quasiment simultanément.

Une autre question se pose à présent, celle de savoir **pourquoi les zones humides sont ici abordées du point de vue des représentations**. Traditionnellement en géographie, des écosystèmes tels que les milieux humides sont abordés sous un angle naturaliste qui favorise l'étude bio-physique du milieu : pédologie, hydrologie, faune, flore... Cependant, cette approche scientifique ne permet pas de saisir pleinement la considération que les hommes ont pour ces milieux. Or, pour qualifier l'organisation spatiale qu'ils connaissent actuellement, leur considération par les catégories d'acteurs est tout aussi déterminante, sinon plus, que leurs caractéristiques bio-physiques. Malgré les critiques parfois adressées à cette posture « phénoménologique » de la géographie, nous considérons qu'à une époque où les « terres gorgées d'eau » (l'expression de R. Dion est aussi celle que la loi sur l'eau de 1992 retient) font l'objet de politiques publiques, l'identification des représentations liées à ces milieux s'impose. Dès lors, pourquoi en référer aux représentations et pas seulement aux pratiques ? L'étude des représentations est une façon d'intégrer une dimension humaine et sociale à l'étude des milieux. Si l'on considère que les représentations sont les « schémas pertinents du réel » (Guérin, 1992) que se font les individus et les groupes sociaux des choses, les associer aux zones humides met en interrogation l'impact de l'homme sur son milieu. Les représentations ne se réduisent cependant pas à une dimension mentale et psychologique. Les représentations revêtent aussi une dimension spatiale qui est capitale pour le géographe (Gumuchian, 1991 ; Guérin, Bailly, 1990 ; Debarbieux, 1988). Elles ont un impact spatial, dans les comportements, dans les pratiques et dans les politiques d'aménagement sur l'agencement de l'espace, sur la façon dont il est perçu et vécu. En outre, il existe des représentations spatiales des milieux qui déterminent des points de vue et des considérations différentes. Que deviennent les pratiques dans cette démarche ? Elles sont loin d'être mises à l'écart. En effet, les représentations n'existent pas en tant que telles et de façon indépendante. Elles émanent de l'activité humaine. Leurs principales manifestations sont le discours (oral ou écrit) et l'action (quotidienne, exceptionnelle, spontanée ou imposée). Ces actes peuvent relever d'intérêts individuels ou collectifs et répondre à des besoins vitaux ou à des désirs et des rêves. Les représentations fonctionnent en perpétuelle interaction avec les pratiques. Les deux sphères s'influencent mutuellement l'une l'autre. Les représentations sont donc autant à l'œuvre dans les pratiques quotidiennes et dans les politiques d'aménagement que les pratiques influencent les représentations sociales et spatiales (Abric, 2001 ; Guimelli, 1998 ; Moscovici, 1994).

Si les représentations influencent les pratiques, l'appropriation, qui découle directement des pratiques, dépend de ces représentations. Dans ce cas, **pourquoi s'interroger sur le processus et les degrés**

d'appropriation ? Ne sont-ils pas proportionnels aux pratiques et aux politiques mises en place dans un espace donné ? Il n'en est rien, et ce, du fait que les temps de réponse des représentations et des pratiques ne sont pas les mêmes. En d'autres termes, lorsque les représentations changent, les politiques et les pratiques sont probablement également modifiées, mais à des rythmes et des échelles différentes. On peut dès lors se demander si les représentations évoluent entièrement et simultanément pour tout le monde. Dans le cas contraire, ne peut-on craindre un décalage entre l'évolution des pratiques et celle des représentations ? Politiques et pratiques peuvent s'adapter assez rapidement à de nouvelles circonstances, mais on peut se demander ce qu'il en est, du fait de l'inertie des représentations. L'intérêt de notre approche est de se demander quel impact ce décalage peut avoir sur l'appropriation des zones humides. Si l'on considère que l'appropriation dépend de l'usage d'un espace, mais aussi de l'intérêt et du respect qui lui sont portés, il se peut que représentations et pratiques ne participent plus de la même façon à son appropriation. L'appropriation d'un espace par des acteurs a des conséquences sur le statut et le rôle de cet espace dans la société. Si les politiques ne répondent pas ou plus aux aspirations des citoyens, quelles en seront les conséquences en terme d'appropriation ? Des conflits pourraient apparaître entre les acteurs dont les représentations sont différentes. Des espaces tels que les zones humides risqueraient alors d'être pris en otage ou marginalisés vis-à-vis du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Cependant, l'étude liée des représentations et des appropriations des zones humides est l'occasion de s'interroger sur la notion de gouvernance, si fréquemment évoquée dans nos sociétés actuellement. D'une manière générale, ces dimensions nous confortent dans la volonté que nous avons d'inscrire notre recherche dans un contexte d'utilité. Ces questions ont en effet des conséquences concrètes et les réponses que nous tenterons d'apporter se situent en amont de l'aménagement et donc en lien avec des questions fondamentalement opérationnelles.

2- L'environnement dans le prisme des représentations : une problématique discursive et appliquée

La problématique générale retenue permet de croiser représentations des zones humides et aménagement du territoire. Le principal objectif de ce travail peut être réduit à une question :

Quel statut les zones humides peuvent-elles avoir dans l'anthroposystème compte tenu des représentations et des pratiques d'aménagement qu'en ont les acteurs ?

- Plusieurs questionnements secondaires introduisent à la fois une disjonction temporelle et un caractère appliqué dans notre recherche.

- Quelles représentations et quels aménagements sont à la base de l'appropriation des zones humides ?

- Y a-t-il une évolution similaire des représentations et des aménagements des zones humides ?

- Y a-t-il une transition dans le statut accordé aux zones humides dans nos sociétés ?

- Quels leviers les politiques publiques proposent-elles pour l'aménagement des zones humides ?

- Les projets de territoire et projets de paysage peuvent-ils être une occasion de mobiliser les acteurs autour des zones humides ?

- Quel rôle le principe de participation, fréquemment évoqué au nom de la gouvernance, peut-il jouer dans l'appropriation des zones humides ?

- Différentes hypothèses sont à la base de notre démarche, elles reposent principalement sur la notion de représentation et plus précisément sur les représentations de l'environnement.

- Les représentations fonctionnent en interaction avec les pratiques, elles s'influencent et peuvent se contredire les unes les autres.

- Les représentations de l'environnement opposent des notions contradictoires : nature et culture, sauvage et apprivoisé, bien et mal.

- La diversité des représentations en fonction des acteurs provoque un hiatus entre usagers et décideurs.

- Il y a un décalage entre l'évolution des représentations liées aux zones humides (spatiale et temporelle) et l'évolution des pratiques d'aménagement et de leurs usages.

Ces premiers jalons étant déterminés, un certain nombre de questions se posent et mettent en exergue les nombreuses dimensions que cette problématique nous permet d'aborder. Parmi les nombreuses thématiques de recherche que les zones humides du Nord-Pas de Calais offraient (inondation, qualité de l'eau), notre choix s'est limité à deux aspects : la maîtrise de la nature et la satisfaction de la demande sociale. La volonté fréquemment affichée de maîtriser techniquement les espaces naturels se conjugue en effet avec l'urgence qu'ont les politiques à répondre à la demande pressante en espace de loisirs. Ces deux orientations sont l'occasion de constater que notre questionnement est au cœur des préoccupations politiques et sociales contemporaines occidentales.

a- La prise en compte des zones humides dans les politiques publiques et dans les pratiques illustre-t-elle une plus grande importance accordée aux milieux naturels ?

Cette première question s'inscrit dans le cadre plus général de la prise en compte de l'environnement dans les politiques et les comportements. En effet, on assiste depuis une vingtaine d'années à une prise de conscience de la nécessité d'agir pour la protection de l'environnement, tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel (Robic, 1992). Plusieurs indices le montrent.

D'une part, en France et en Europe, l'émergence de politiques propres à la protection de l'environnement (politiques sectorielles) indique de nouvelles préoccupations. La création de ministères en charge des questions environnementales (actuellement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) et la mise en place de formes de protection des milieux naturels en sont des conséquences.

D'autre part, le public manifeste un intérêt croissant pour l'environnement. Par « public », on désigne tous les usagers potentiels des milieux naturels, aussi bien les utilisateurs réguliers que les visiteurs. Même lorsque les comportements ne sont pas concordants, les mentalités ont aujourd'hui évolué vers une préoccupation environnementale (IFEN, Collomb, Guérin-Pace, 1998). Il est pertinent de relier ce phénomène au développement de l'urbanisation qui éloigne ou isole le public des milieux « naturels ».

Ce questionnement se divise en deux ensembles :

Pourquoi une attention portée aux zones humides en particulier ? Les zones humides sont des espaces particulièrement difficiles à « contrôler » et à gérer. L'une des hypothèses de ce travail est que les zones humides existantes sont le dernier bastion d'espaces naturels que l'homme n'a pas encore réussi à totalement maîtriser (hydraulique, dynamique végétale...). Par conséquent, ils ont été « aménagés » et « mis en valeur » plus tardivement et de façon moins intense que d'autres milieux comme la forêt (l'assèchement des marais ne prend effet que tardivement dans certaines basses vallées

de la région). Cela ne signifie pas que les zones humides n'ont pas été transformées ou détruites, mais qu'elles l'ont été plus tardivement que certains espaces naturels. La forêt était un milieu plus facile à organiser et à maîtriser. Les forêts sont quasiment de nos jours des jardins d'arbres, assez bien organisés, notamment dans un but de rendement. Mis à part les accidents « naturels » (type tempête, incendie), les forêts sont davantage maîtrisées dans leur fonctionnement et leur développement (c'est particulièrement vrai pour les forêts domaniales) que les milieux en eau. Les zones humides demandent une plus grande technicité et une plus grande maîtrise des interactions pour être aménagées. Certaines d'entre elles sont à présent entretenues et relativement maîtrisées mais la « nature » semble prompte à reprendre « ses droits » (la forêt également mais à des rythmes plus lents). Cette hypothèse est intéressante à confronter à la dimension techniciste de nos sociétés actuelles, héritée du 18^{e} siècle et des idées positivistes, qui consiste à connaître et à contrôler les milieux dans lesquels nous vivons (Luginbhül, 1992). Reste à savoir si, de nos jours, ce sont les ingénieurs et techniciens qui contrôlent les milieux et influencent les politiques ou si ce sont les scientifiques qui ont imposé leur savoir-connaître et une certaine culture de l'expertise dans les processus de prise de décisions.

A qui appartient ce désir de contrôle du fonctionnement des zones humides ? A ceux qui ont le pouvoir ? A ceux qui ont le savoir ? A ceux qui utilisent ces espaces ? Sont-ce les élites qui cherchent à satisfaire leurs désirs ? Le public n'est-il pas, lui aussi et quel que soit son degré d'implication, imprégné de cette volonté de maîtriser la nature et ne joue-t-il pas un rôle d'encouragement dans ce désir d'omnipotence ? Quelle appropriation est possible si la volonté d'une catégorie d'acteurs s'impose aux autres ?

b- De nos jours, la prise en compte de la demande sociale par les politiques d'aménagement s'appuie-t-elle sur les attentes des utilisateurs des zones aménagées ou sur des valeurs propres aux aménageurs et décideurs ?

En ce qui concerne les zones humides, les politiques d'aménagement et les politiques sectorielles prétendent-elles répondre à une demande sociale ? Laquelle ? Celle de la demande grandissante en espaces de loisirs, de détente, notamment en espace de plein air et de grandes étendues ? Ou celle qui concerne la protection de la nature et la valorisation de notre patrimoine naturel ? Ces deux dimensions sont-elle compatibles ? Les démarches faisant appel à la participation d'un grand nombre d'acteurs dans la prise de décision les rendent-elles compatibles ? C'est une question qui sous-entend de caractériser la demande sociale. Dans les faits, elle a évolué depuis l'après deuxième Guerre Mondiale. On assiste à l'augmentation du niveau de vie en France, à l'augmentation du temps légal de congés payés à 5 semaines et à une urbanisation grandissante. Ceci aboutit à une recherche du ressourcement, à l'attirance pour des valeurs de campagne, où la nature bienveillante est un refuge.

Deux questions majeures s'imposent :

Le public est-il éduqué et sensibilisé à l'intérêt de la protection de la nature et des zones humides ? Pour répondre à cette question, il importe de savoir ce qu'est la nature pour les usagers. Y a-t-il coïncidence entre ce que les usagers appellent la nature et ce que les décideurs désignent comme tel ? Quelle est la place de la nature dans l'image des zones humides? Quelles formes concrètes d'appropriation des zones humides en découlent dans les comportements ?

Quelles valeurs les scientifiques et les acteurs institutionnels de l'aménagement attribuent-ils aux zones humides les uns par apport aux autres ? Comment est évaluée la demande sociale par les

décideurs ? Quels sont les avis qui sont pris en compte ? Selon quels critères ? Pour quels besoins ? Y a-t-il finalement une disproportion entre les avis de quelques décideurs et les avis de la majorité des acteurs et utilisateurs des sites ? Les conceptions des décideurs ne seraient-elles pas prépondérantes et n'iraient-elles pas à l'encontre du plus grand nombre ? Les aménageurs n'ont-ils pas tendance à prêter au public un avis qui est le leur ? Ou bien, considèrent-ils le public comme inapte à prendre la mesure de la valeur des zones humides ?

3- Une démarche qui intègre dimension temporelle et approche qualitative

La recherche présentée ici se divise en trois parties et en six chapitres. Les deux premiers sont l'occasion de dresser le cadre conceptuel et contextuel de cette recherche. Les chapitres qui constituent la deuxième partie offrent une vision diachronique des représentations et des pratiques des zones humides, avant de mettre en évidence les décalages qui existent entre ces deux pas de temps. Enfin, la dernière partie de notre travail met en perspective l'appropriation territoriale et paysagère des zones humides, au regard des décalages identifiés. La participation est alors envisagée comme une possibilité pour les acteurs de remédier à certains de ces décalages.

a-Interroger le passé pour comprendre le présent

Il est nécessaire de dresser le tableau des situations passées pour comprendre la dynamique actuelle, qui n'est pas aboutie. Pour chacune des situations étudiées, on peut se poser la question de ce qu'étaient les aménagements, les pratiques et les représentations des zones humides et ainsi du statut qu'avaient ces dernières. Nous ne pourrons répondre à toutes ces questions, du fait de l'ancienneté et du manque de sources. Le problème est particulièrement criant pour ce qui relève des représentations : comment évaluer ce que les gens pensaient il y a plusieurs siècles sans pouvoir leur demander ? Les traces écrites ou iconographiques sont une indication mais elles restent parfois mystérieuses ou incomplètes. L'approche diachronique est appliquée à deux aspects différents : l'évolution de l'aménagement et l'évolution des représentations des zones humides.

La première évolution est celle de **l'organisation de l'espace des zones humides**. On distingue une augmentation dans l'intensité de l'utilisation et de l'exploitation des zones humides jusqu'au 20^{e} siècle grâce à l'étude des archives, des textes anciens et à l'observation des pratiques actuelles. Du point de vue de l'organisation de l'espace, les zones humides ont donc été de plus en plus aménagées, d'un point de vue à la fois quantitatif (de plus en plus de zones humides transformées et détériorées) et qualitatif (une exploitation des ressources et de l'espace de plus en plus diversifiée). Paradoxalement, les zones humides n'ont jamais été aussi protégées du point de vue politique et juridique puisque leur disparition progressive a donné lieu à une mobilisation des scientifiques et des aménageurs pour leur conservation.

Le second type d'évolution est celle des représentations. Elle est plus difficile à retracer dans la mesure où elle n'est pas directement visible et où elle réclame une interprétation a posteriori qui nous fait encourir le risque de commettre des anachronismes. Retracer cette évolution est possible grâce aux textes, à l'iconographie et aux traces des usages anciens, mais aussi grâce aux témoignages et aux souvenirs recueillis sur le terrain. La tendance de l'évolution des représentations ne suit pas la courbe continuellement ascendante du degré d'aménagement des zones humides. En effet, depuis le Moyen-

Age, les zones humides sont simultanément bien vues et mal vues, elles sont l'objet du rejet et de l'attirance (source d'entraves, en particulier à la circulation et encore plus à l'habitation, mais également ressource non négligeable en animaux et en plantes ; Fustec, 2000 ; Teissier-Ensminger et Sajaloli, 1997). Simultanément et jusqu'à nos jours, les zones humides sont le lieu du maléfice et du mystère. Si la sorcellerie est évoquée et effraye, le sauvage est mystérieux et fascinant. Le foisonnement de la vie côtoie le risque de mort, putréfaction et jaillissement de la vie se mêlent (Donadieu, 2002, Corbin, 2001). Enfin, les zones humides peuvent être le lieu d'un ressourcement, une source d'inspiration, où la symbolique de la nature est décuplée par l'effet de miroir que l'eau omniprésente produit. C'est le lieu du sauvage mais aussi de l'intime, il inspire les peintres, les écrivains, dès le 18^{e} siècle et encore énormément au 21^{e} siècle, jusque dans la bande dessinée. (Bonin-Génin, 2002).

L'étude de l'évolution des représentations, de l'évolution des pratiques d'aménagement et des usages fait l'objet du chapitre 3. Dans le chapitre 4, nous interrogeons les décalages qui émergent de ces évolutions distinctes, en particulier grâce à la confrontation des différents discours recueillis sur le terrain au moyen d'entretiens. De ces évolutions conjointes dépend le statut des zones humides. Elles sont passées du statut de zones fuies ou niées à des zones parfois recherchées ou exploitées. Elles ont pu être des *no man's land*, des espaces maudits, des endroits pittoresques, des lieux de la banalité... Elles ont donc été successivement ignorées, domptées, abandonnées, exploitées, apprivoisées... La question qui se pose donc est de savoir de quel statut elles bénéficient aujourd'hui. Quelle est la nature des appropriations qui en sont éventuellement faites ?

b- Les « nouveaux habits » des zones humides : quel statut possible ?

Le point de vue historique nous aide à analyser le statut actuel des zones humides. De nos jours, les aménagements n'ont jamais été aussi importants, les pratiques n'ont jamais été aussi diversifiées, les représentations n'ont jamais été aussi variées et aussi positives (même si elles ne le sont pas toutes). Les aménagements sont voulus et commandés par les lois et politiques publiques. Certains commencent à prendre en compte les zones humides pour leur mise en valeur (au sens actuel et positif du terme). De nouvelles représentations voient le jour, tandis que les anciennes perdurent par endroit, par moment, en fonction des gens, des situations. Les pratiques se multiplient et changent aussi.

Du coup, le statut des zones humides dans la société change obligatoirement. Quel statut ont-elles ? En fonction de quels contextes ? Nous empruntons à différents courants de la géographie pour définir le type d'appropriation qui existe.

Tout d'abord, la géographie sociale nous propose d'identifier les critères déterminant le degré de territorialisation des espaces géographiques (Di Méo, 1998 ; Frémont *et al.*, 1984 ; Bailly, 1998). Pourquoi ne pas nous en tenir à cette approche qui nous permet pleinement de prendre en compte les représentations et l'appropriation des territoires ?

Parce que les zones humides sont originellement un milieu naturel et que la dimension territoriale ne permet pas de prendre en compte leur nature (pour ne pas dire leur naturalité). De ce fait, l'autre critère de considération de l'appropriation des zones humides que nous étudions est la dimension paysagère des zones humides. Le paysage permet de faire le lien entre le territoire dans lequel les zones humides s'inscrivent et le géosystème qu'elles constituent.

Les exemples développés dans le chapitre 5 montreront que l'idée de territoire prônée par les lois françaises n'est peut-être pas la bonne en ce qui concerne les zones humides et que l'appropriation paysagère des zones humides n'existe pas à proprement parler. Le chapitre 6 nous permettra alors de nous interroger sur les conditions d'une éventuelle appropriation.

c- A fort degré de participation, forte appropriation ?

Le principe de la participation ne peut-il pas se poser en solution au manque d'appropriation de certains sites ou à certains défauts de compréhension ? C'est un principe qui associe les populations concernées à différents degrés (de l'information à la négociation) à l'élaboration d'un projet pour un territoire. (Tenières-Buchot, 1989 ; Theys, 2002 ; Piveteau, 1995 ; Mermet, 1992 ; Clayes-Mekdate ; 2005). Peut-on y voir une façon d'améliorer le degré et la qualité d'appropriation des territoires ? Cet outil peut-il alors mener à une meilleure connaissance des territoires et des paysages et ainsi à un respect des zones humides plus grand ? La participation n'est pas une recette-miracle et elle a ses inconvénients : tentation pour le plus fort ou le plus savant d'imposer son point de vue, implication de personnes ou populations peu ou pas concernées, alibi pour légitimer des états de fait... La participation se pose donc comme un nouvel outil de l'adhésion sociale aux politiques publiques (la réglementation y fait sans cesse référence comme principe « idéal » ou souhaitable de fonctionnement) mais elle demande une analyse fine du jeu des acteurs en présence, l'identification des types d'usagers et une vision globale et précise des enjeux (économiques, politiques mais aussi sociaux, culturels et idéologiques). La participation représente par ailleurs une démarche volontaire, qui se construit autour d'un projet. L'appropriation des zones humides ne pourrait-elle pas s'effectuer ou s'enrichir au contact de cette notion de projet ?

4- Appropriation des zones humides dans le Nord-Pas de Calais : quels exemples retenir ?

L'impact des représentations sur les pratiques politiques et empiriques n'est pas exactement le même dans le Nord-Pas-de-Calais et dans le reste de la France. Dans la Région, la demande en espaces verts et de plein air est particulièrement forte compte tenu de la densité des espaces « artificialisés ». En outre, une politique régionale en faveur de l'environnement s'est mise en place depuis les vingt dernières années, sous l'effet de plusieurs facteurs, qui tiennent à la fois à des personnalités (Conseil Régional présidé par une membre du parti « vert »), à des enjeux forts (densité de population très importante, réseaux de transports très développés, urbanisation considérable) et à une conjoncture particulière (reconversion industrielle, classement européen en Objectif 1).

Dans les terrains que nous avons choisi d'étudier, certaines particularités apparaissent également. Le site de Berck-Merlimont est en situation littorale, celui de la Haute Deûle est aux portes de la métropole régionale. Enfin, deux sites sont en situation de fonds de vallée, dans l'ancien bassin minier : Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul.

A Berck-Merlimont, le terrain d'étude est une vaste réserve qui s'étend le long de la côte, entre les deux stations balnéaires de Berck-sur-Mer et de Merlimont-Plage. C'est un vaste massif dunaire qui abrite une plaine humide remarquablement conservée dans ce contexte balnéaire. C'est un espace interdit au public et géré selon des critères scientifiquement établis par les techniciens de l'ONF et d'EDEN 62.

La vallée de la Haute Deûle est un espace aux portes de la capitale régionale lilloise. La Deûle, affluent de la Lys, est canalisée sur tout son cours urbain. Dans cette partie haute, elle est notamment bordée d'activités industrielles et de parcelles agricoles qui ont pris place sur d'anciens marais. Un parc a récemment vu le jour (ouverture officielle en 2004) sous l'impulsion de la communauté urbaine de Lille, « le parc de la Deûle » qui appuie sa communication sur la thématique de la nature et de l'eau.

Une autre vallée est abordée dans cette étude, plus exactement la confluence de deux vallées : la Haine qui vient de Belgique et le fleuve Escaut qui se jette aux Pays-Bas. Deux sites distincts sont retenus dans cette zone : Chabaud-Latour en France et Harchies-Hensies-Pommerœul en Belgique. Tous deux sont issus d'affaissements miniers et abritent de vastes zones humides. Le premier est un espace principalement dédié aux loisirs, aux portes de Condé-sur-l'Escaut. Le second est dégagé de toute pression humaine, classé en réserve et uniquement ouvert à la promenade et à l'observation. Les deux sites font partie du même géosystème mais n'ont que très peu de liens du point de vue politique, social, culturel ou économique.

En fonction des thématiques abordées, nous aurons l'occasion de suivre différents ordres de présentations de ces trois terrains français et du terrain belge. La place du terrain belge est souvent moindre, mais elle offre toujours une occasion de confronter les observations et les analyses.

PREMIERE PARTIE

QUAND APPROCHE PHYSIQUE ET APPROCHE SOCIALE SE RETROUVENT SUR LE TERRAIN DES ZONES HUMIDES

Introduction de la première partie

G. et C. Bertrand décrivent la géographie comme une « discipline hybridée qui intègre des faits de nature et les requalifie au sein d'un système de connaissance à finalité sociale. Au cœur du dispositif, il y a le territoire. Concept mixte par définition puisqu'il exprime la terre des hommes » (Bertrand, 2000). La première partie de ce travail montre que nous sommes bien dans une démarche qui allie des « faits de nature », c'est à dire les zones humides, et des faits sociaux, les représentations que l'on se fait des zones humides. Les mouvements de pensée ainsi que les concepts employés empruntent tantôt à la démarche sociale, tantôt à l'approche naturaliste de la géographie. D'un point de vue méthodologique, le balancement est par conséquent sensible entre les deux champs disciplinaires. Au caractère hybride des zones humides – hybride parce que fait de métissages entre la terre et l'eau et entre la nature et les hommes – répond donc une approche conceptuelle et une démarche méthodologique elles-aussi hybrides.

Une épistémologie et une méthodologie oscillant entre deux approches géographiques

Quels principes et quelles méthodes ont prévalu pour répondre à ce balancement ? Avant tout, ce sont les zones humides et leurs représentations, qui sont à la base de ce travail. Cependant, les zones humides sont des milieux qui évoluent concrètement dans le temps et qui ont une étendue spatiale tandis que les représentations sont des éléments abstraits, issus de la pensée humaine et qui nécessitent un vecteur pour être identifiées (la parole, les actes). Pour relier ces deux éléments apparemment opposés, nous avons considéré que les représentations ont, en réalité, un impact spatial par les comportements et les pratiques qu'elles induisent. De ce fait, c'est l'appropriation des zones humides qui permet de lier l'étude d'un milieu physique et des idées que s'en font les hommes. Différentes formes d'appropriation paysagères et territoriales des zones humides déterminent le statut que les zones humides ont dans notre société. La complexité due à la succession dans le temps et dans l'espace des formes d'appropriations des zones humides nous amène à en référer à une approche systémique. En l'occurrence, la notion d'anthroposystème, qui consiste à étudier simultanément et dans une perspective d'interdépendance un milieu modifié par l'homme (le géosystème) et la manière dont les sociétés humaines l'aménagent (le territoire) et y font référence (le paysage), est sous-jacente dans l'ensemble de la recherche. Pour répondre à la nécessité de cette démarche systémique, plusieurs méthodes sont employées en complément les unes des autres. Le croisement d'une démarche qualitative, qui allie recueil de données par entretiens et étude diachronique des documents d'aménagements et d'une approche monographique qui se base notamment sur l'élaboration de divers transects, met en évidence la transition que connaissent les zones humides, du fait des décalages entre pratiques et représentations.

Une multiplicité de situations pour des géosystèmes pluriels

La présentation contextuelle des cadres d'étude est l'occasion de montrer les logiques et les contradictions qui animent ces milieux naturels mais appropriés par l'homme. Leur description en tant que géosystème permet de distinguer différents cas de figure : d'Ouest en Est, et jusque dans le Hainaut belge, on distingue des littoraux, des fonds de vallée et des zones issues d'affaissements miniers. Les zones humides choisies, dont trois d'entre elles appartiennent à la région Nord-Pas de Calais, constituent à la fois des situations naturelles variées, mais aussi des contextes d'anthropisation différents.

CHAPITRE I

Le rôle des représentations dans l'aménagement des zones humides

Notions et méthodes

Introduction du chapitre I

Notre démarche consiste à étudier l'évolution décalée des représentations et des pratiques d'aménagement qui concernent les zones humides et les impacts spatiaux de ce décalage en termes d'appropriation de l'espace. Les concepts et les notions qui découlent de cette étude poly-centrée sont extrêmement nombreux. Pour autant, il n'est pas possible d'en faire l'économie. Tout d'abord, le terme d'évolution pose la question de la temporalité qui sous-tend notre raisonnement. Y a-t-il des transitions, des ruptures, des décalages spatiaux, sociaux ou temporels qui se dessinent dans l'appropriation des zones humides ? En outre, la question des impacts spatiaux replace la réflexion dans une dimension éminemment géographique, elle implique de réfléchir en termes de discontinuités spatiales à des notions telles que le territoire, le paysage. Le terme d'appropriation, quant à lui, nécessite une vision plurielle du rapport de l'homme avec l'espace. Sont à prendre en considération des dimensions aussi différentes que les pratiques et les représentations, la gestion et l'aménagement du territoire mais aussi les logiques des groupes sociaux agissants. On touche alors aux discontinuités sociales. Enfin, ces centres d'intérêts se conjuguent autour d'un objet environnemental : les zones humides qui sont des milieux naturels mais aussi, précisément, des espaces appropriés par l'homme.

Dans un souci méthodologique, chaque terme, notion ou concept est étudié séparément. L'approche systémique permettra de les relier. Plusieurs méthodes complémentaires sont nécessaires dans cette démarche diachronique et systémique. L'approche documentaire est une façon d'appréhender le présent et le passé. Le travail cartographique s'inspire de l'approche monographique et offre également une vision discursive. Les transects sont une occasion de « matérialiser » certaines discontinuités. Enfin, différentes méthodes d'enquête offrent un corpus pertinent pour étudier les représentations actuelles et pour les confronter aux aménagements.

I- REPRESENTATIONS ET AMENAGEMENT : UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

La présentation de notre corpus conceptuel est particulièrement dense du fait des nombreuses dimensions à aborder. La première étape consiste à nous replacer dans le mouvement géographique qui correspond à l'approche spécifique qui est la nôtre : celle de la géographie sociale et de la prise en compte des représentations dans l'analyse géographique. C'est un mouvement qui se distingue par son passé assez récent, qui s'inspire de diverses disciplines et dont les fondements théoriques ne sont pas toujours unifiés.

A- Intérêt des représentations dans l'approche géographique

Dès l'Antiquité, la géographie a pour objet la mesure et la description de la terre. Au cours des siècles, cette conception évolue vers une plus grande prise en compte des rapports de l'homme avec son milieu. L'évolution se fait par à coups, influencée par des courants tantôt venus d'Europe continentale, tantôt de Russie, tantôt des pays anglo-saxons.

1- De l'*anthropogeographie* à l'étude des « genres de vies »

- L'évolution de la géographie occidentale est partie d'une approche philosophique interrogeant les hommes et les milieux. Au 18^{e} siècle, la conception du philosophe J. Herder, qui reprend les travaux d'E. Kant, met en avant l'historicité des sociétés et des cultures et souligne ce qu'elles doivent aux milieux où elles sont façonnées (Claval, 1998). C'est une nouvelle façon d'aborder la discipline géographique qui se contentait jusqu'alors d'un travail descriptif, où les dimensions historique et culturelle étaient absentes. Au 19^{e} siècle, Ratzel fait évoluer ce courant disciplinaire vers ce qu'il pense être le principe d'explication qui manquait dans la théorie darwinienne : « Les hommes ne sont-ils pas triés par le cadre où se déroule leur existence ? L'environnement n'est-il pas le grand responsable de ce qu'ils sont et de ce qu'ils peuvent faire ? » (Ratzel, 1899). Ce mouvement de la géographie allemande prend de l'essor et Ratzel le qualifie alors d'*Anthropogeographie* (Claval, 1995) ; il se base sur un parti pris déterministe et

« environnementaliste ». La discipline est passée progressivement du statut de philosophie naturelle à celui de science de la nature.

- Ce n'est que vers la fin du 19e siècle que la géographie française prend connaissance des théories de Herder et de Ratzel. Les géographes français (Reclus, Vidal de la Blache, Guyot) proposent, à leur tour, une autre conception de la géographie. Vidal de la Blache substitue le possibilisme à l'environnementalisme : il considère que la nature impose des contraintes et que l'homme en dispose. Il refuse donc de s'en tenir au déterminisme allemand mais conserve la forte empreinte « naturaliste ». Cette évolution de la géographie en France correspond à une époque où le scientisme s'affirme : seules les sciences exactes sont considérées comme donnant accès à la connaissance. La géographie française, pour garder sa crédibilité se sent dans l'obligation de trancher et choisit la voie des sciences naturelles, en calquant ses méthodes sur celles des géologues et des botanistes : relevés et campagnes de recherche sur le terrain. (Claval, 1998). Ce parti pris est important à noter pour mieux comprendre l'évolution plus récente de la géographie, notamment la difficulté que certains ont actuellement à admettre que la géographie ait recours à des notions telles que les représentations. Ce statut de « science exacte » conféré pendant des décennies à la géographie est encore dans les esprits de nos jours.

- La géographie que l'on nomme « classique » qui s'instaure en France entre les années 1870 et les années 1950 est avant tout basée sur la notion d'analyse régionale et favorise l'étude des rapports de l'homme et du milieu. E. Reclus innove dans sa « Nouvelle géographie Universelle » en parlant « d'individualité géographique » à propos de contrées spécifiques au sein d'espaces nationaux (Nonn, 1998). C'est dans ce cadre que P. Vidal de La Blache, à la suite de E. Levasseur, se distingue particulièrement en proposant une géographie régionale fondée sur des bases naturalistes, il parle alors de « régions naturelles » (Nonn, 1998). Vidal emprunte à Guyot la notion de « genre de vie », ce qui lui permet alors de « cerner à la fois les fondements écologiques et les fondements sociaux des faits de répartition ». (Claval, 1998). Il écrit à ce propos : « A l'aide de matériaux et d'éléments pris dans la nature ambiante, l'homme a réussi, non d'un seul coup, mais par une transmission héréditaire de procédés d'inventions, à constituer quelque chose de méthodique qui assure son existence, et qui lui fait un milieu à son image » (Vidal de La Blache, 1922). Notons que Vidal de La Blache fait déjà un premier pas vers ce qui va devenir la « nouvelle géographie », une discipline pour laquelle la tradition explicative passe d'une vision « naturaliste » à une approche « sociale ». La notion de genre de vie porte « un regard synthétique sur les techniques, les outillages et les façons d'habiter des différentes civilisations » (Claval, 1995) et permet de montrer les liens existants entre les habitudes des hommes, leurs manières de procéder et les paysages. L'analyse des genres de vie permet donc de montrer que l'élaboration des paysages reflète l'organisation sociale du travail. Pour autant la géographie reste pour Vidal de La Blache la « science des lieux et non des hommes » (Claval, 1995). C'est pour cette raison que l'aspect social ou culturel de la géographie classique française reste toujours très descriptif.

Mise en application de l'étude des genres de vie

- Jean Brunhes est un des premiers élèves de Vidal de La Blache. Tout en se réclamant de son maître, il s'en distingue par la géographie qu'il développe. Il est très sensible à l'argument des exigences scientifiques et privilégie le paysage, pensant pouvoir l'analyser de façon positiviste. Il accorde autant d'attention aux éléments fonctionnels qu'il observe qu'aux éléments symboliques de la mise en valeur de l'environnement (Claval, 1995). Il projette donc sur les paysages des représentations qui lui sont propres. Sa thèse sur l'irrigation dans les pays méditerranéens (Bruhnes, 1934) présente une grande sensibilité à l'approche culturelle en géographie. Il participe, en outre, à la codification des genres de vie en s'arrêtant notamment sur les formes d'habitat : les matériaux et les techniques de construction, l'ornementation, les petits détails (Claval, 1995). Cette approche, qui emprunte à

l'ethnographie, il la nomme « géographie de l'histoire » et la développe au cours de sa carrière universitaire en se consacrant de plus en plus aux aspects ethniques et aux problèmes culturels.

- Pierre Deffontaines travaille avec J. Brunhes et devient un spécialiste de ces questions « culturelles » (Claval, 1995). Sa thèse, qui porte sur Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne (1932), reprend la notion de genre de vie. Il est également inspiré par les ethnographes et les folkloristes. Lorsqu'il se voit offrir la direction d'une collection de « géographie humaine », il choisit des thèmes variés tels que la géographie des villes, la géographie des frontières ou des chemins de fer, mais met aussi en place des volumes dont l'objet est très franchement les genres de vie : L'homme et la forêt, L'homme et la montagne, L'homme et la côte. A partir des années 1930, l'engouement pour l'étude des genres de vie retombe, notamment sous l'influence de l'historien M. Bloch qui propose de reconstituer l'histoire des paysages agraires depuis le Moyen-Age (Claval, 1995). Il est suivi dans ce sens par R. Dion par exemple. La géographie humaine classique française et européenne se détourne alors de ses inspirations ethnologiques et sociales jusqu'aux années 1950.

2- Les premiers sursauts d'une approche sociale et culturelle

- P. Gourou est un des pionniers de la prise en compte des aspects sociaux dans l'étude des systèmes agraires. Dès les années 1930, il applique la notion des genres de vie à l'étude du delta du fleuve Rouge au Tonkin (Gourou, 1936). Il met en évidence le fait que l'adaptation des systèmes agraires ne se fait pas seulement par rapport au milieu mais aussi grâce aux organisations familiales et communautaires (Claval, 1995). C'est alors en Afrique que ce nouveau courant géographique trouve tout d'abord son essor. P. Gourou montre les différences culturelles qui expliquent les différentes adaptations à des milieux identiques (Claval, 1995).

- J. Gallais met en place la même logique dans son étude du delta inférieur du Niger (1967), où les types d'adaptation et d'exploitation de micro-milieux très différents dépendent tout autant des ethnies, des rapports de forces, des capacités organisatrices de chaque groupe que de contraintes purement physiques (Claval, 1995). Il montre, que selon l'ethnie considérée, les rapports à l'espace varient radicalement, dans un environnement qu'on aurait pensé homogène. Il opère une sorte de remise en question de la notion de région en démontrant finalement qu'une région «naturelle» (un delta) est vécue très différemment en fonction des cultures, des religions et qu'elle s'avère en réalité être une mosaïque d'entités qui sont, chacune à leur manière, ancrées dans leur territoire (Gallais, 1967). Nous verrons que son travail marque véritablement une étape dans l'évolution de la géographie. La discipline échappe à partir de ce moment à l'exigence positiviste qui la caractérisait depuis le milieu du 19^{e} siècle.

- Les changements ne se font cependant que très lentement. En effet, la lecture géographique proposée avant la Seconde Guerre Mondiale et basée principalement sur l'analyse des genres de vie se trouve rapidement caduque, du fait de grandes évolutions structurelles. D'une part, on assiste à une certaine uniformisation du monde, et en particulier des moyens de production agricoles. D'autre part, le développement des villes et des activités industrielles rend obsolète la distinction des emplois du temps, des tâches professionnelles et des rythmes saisonniers qui distinguaient les espaces ruraux. P. George fait alors partie de ceux qui soulignent les conséquences de ces changements, sans y trouver d'alternatives (George, 1945).

Les influences contrastées que subit la géographie humaine entre les années 1950 et 1970

- Face à ces évolutions importantes, une prise de conscience de la nécessité d'inventer de nouveaux concepts et de nouvelles théories s'élabore pendant près de vingt ans. Après une longue

période dite « classique », la géographie prend conscience que les liens horizontaux entre les hommes sont aussi importants que les liens verticaux entre les hommes et leur milieu (Claval, 1998). C'est dans les années 1950 et d'abord aux Etats-Unis que se dessinent ces avancées. E. Ullman en est le grand défenseur, il définit la géographie comme une science des interactions sociales. Il fait véritablement de la discipline une science sociale. Ses principales inspirations sont l'économie spatiale et les mathématiques modernes (plus particulièrement les statistiques). C'est à la fin des années 1950 que se structure le mouvement, notamment à l'université de Seattle. Il s'appuie sur les effets de la distance sur l'ordre spatial. Ce n'est qu'au début des années 1960 que le nom de « nouvelle géographie » apparaît pour qualifier une approche avant tout quantitative (Claval, 1998) et qui se veut (à nouveau) « objective ». Cette approche sera, elle aussi, bientôt remise en cause pour plusieurs raisons.

L'une des raisons est l'image caricaturale que les économistes donnent de l'homme. Certains géographes remettent en question les logiques marchandes comme étant les seules explications du comportement des hommes (Claval, 1998). Ils font appel à des modèles sociaux, empruntés aux sociologues ou aux politologues - comme les notions de prestige et de pouvoir - pour expliquer les comportements.

L'autre raison est invoquée par des géographes qui refusent de justifier des situations réelles mais injustes. Ils s'interrogent sur l'émanation des disparités spatiales, les dénoncent et refusent de les cautionner par une explication « objective ». Notons en particulier les travaux de W. Bunge et D. Harvey sur les inégalités des quartiers défavorisés urbains, qui fondent un mouvement qualifié de géographie « radicale » (De Koninck, 1998). Il faut noter que dans le courant des années 1960, l'influence du marxisme commence à se faire sentir dans les courants sociaux de la géographie.

- Les théories et concepts de Marx et Engels auraient pu influencer les géographes dès le milieu du 19^{e} siècle. E. Reclus et P. George, même s'ils ne s'en réclament pas délibérément, subissent leur influence (de Koninck, 1998). Pourtant, l'évolution de la géographie ne prend en compte les idées marxiennes (terme qui renvoie aux concepts de Marx et non pas à sa doctrine ; de Koninck, 1998) qu'à la fin des années 1960. Deux grands thèmes ont été particulièrement féconds dans le courant marxien : celui de la ville et celui de l'échelle mondiale. Pour la ville, il s'agit d'étudier le fonctionnement du « mode de production capitaliste » dont les exigences d'accumulation concernent particulièrement les agglomérations (Harvey, 1973). Pour l'échelle planétaire, il est question de la notion « d'impérialisme » des capitaux, qui distinguent les centres des périphéries à l'échelle mondiale. Notons que cette influence, dont les accents « sociaux » sont marqués, porte principalement sur les formes urbaines et le développement des pays dits du Tiers Monde (Lacoste, 1989), sans porter d'intérêt aux questions dites environnementales.

- À partir des années 1970, la géographie humaine passe à « l'ère du qualitatif, influencée par l'esprit du temps, par sa préoccupation de la qualité de vie notamment et par le freinage des progrès de la géographie quantitative » (Raffestin, Lévy, 1998). Dans les « nouvelles » approches géographiques, et ce jusqu'aux années 1970, la dimension psychologique n'était généralement pas prise en compte. Par souci d'objectivité notamment, les géographes refusaient de considérer l'impact spatial des sentiments, des représentations et de la dimension culturelle de l'homme. La géographie va connaître une autre évolution en changeant de point de vue sur l'objectivité.

- Dès les années 1960, quelques précurseurs nord-américains s'inspirent de la « géographie du comportement » (*behavioural* en anglais) et traitent des déplacements des citadins, de leurs repères dans l'espace urbain (K. Lynch: *The image of the city*, 1959). Ils sont inspirés par la psychologie cognitive et aussi par l'éthologie, qui consiste notamment à étudier les processus de mémorisation d'itinéraires par des animaux lâchés dans des labyrinthes (Debarbieux, 1998). Progressivement, cette conception évolue vers une géographie dite de la « perception » qui, tout en restant attachée à la psychologie, se détache de la dimension purement comportementale. Les cartes mentales sont l'outil privilégié par R. Downs et D. Stea qui y voient « un construit » individuel et

social, relatif à la nature de l'environnement (*Mentals maps*, 1974). P. Gould et R. White contribuent à populariser leur usage en localisant les préférences résidentielles des habitants.

- En France, le mouvement est plus long à se mettre en place. Les travaux de Brunhes et de Gourou que nous avons évoqués, restent attachés à l'expression concrète des particularités culturelles, dans la tradition de l'école de Berkeley (approche culturelle par des enquêtes minutieuses et une cartographie de détail des paysages vernaculaires, Sauer, *The morphology of landscape*, 1925). Les productions immatérielles, croyances, langages, sont rarement évoquées ou ne constituent pas le but des études de l'école française. Ce sont finalement les travaux de J. Gallais (1967) qui éclairent la notion de région en fonction de traits à la fois matériels mais aussi idéels (appartenance ethniques, mythes, croyances). Le sociologue H. Lefebvre, parle, quant à lui, de la région géographique comme d'un espace où le sentiment joue un rôle. Il affirme en effet que l'espace organisé est le produit des représentations mentales partagées par les acteurs sociaux : ceux-ci cherchent par tous les moyens à transformer leurs rêves en réalité (Lefebvre, 1974). Enfin, A. Frémont prend conscience du revirement épistémologique qui se produit quand il refuse de se contenter de parler « d'espace de vie » et qu'il préfère évoquer « l'espace vécu ». S'inspirant des travaux de Gallais, il est celui qui théorise ce changement. C'est le début d'un mouvement important dans la géographie occidentale : plusieurs tendances se dessinent alors : géographie sociale (Frémont, Di Méo), géographie culturelle (Claval, Collignon), géographie humaniste (Bailly).

3- La structuration d'une géographie « proche des hommes » et « utile à la société »

D'après P. Claval, c'est E. Reclus qui, le premier, emploie le terme de géographie sociale. Il est longtemps synonyme de géographie humaine, notamment dans les pays anglo-saxons (Claval, 1998b). De nos jours, l'appellation de géographie humaine n'est pas aussi large qu'on veut parfois le croire. Il importe de rappeler ses fondements avant de détailler les différents courants qui la composent.

a- La géographie humaine : l'homme au centre des préoccupations

Ce que Ratzel nommait *Anthropogeographie* a été traduit en français par « géographie humaine » (Claval, 1995). De nos jours, elle est souvent opposée à la géographie physique, la distinction n'est pourtant pas toujours évidente. Bailly, dans la définition qu'il en donne, souligne cette opposition traditionnelle. « La géographie humaine, même si elle intègre des préoccupations environnementales, pose avant tout des questions privilégiant l'homme, ses représentations et ses pratiques » (Bailly, 1998). Notre approche s'inscrit dans cette conception de la géographie.

La géographie humaine repose, selon A. Bailly, sur cinq grands principes. Ils sont à la base de notre réflexion et nous semblent intéressants à citer à ce titre. Le premier est le principe existentiel qui pose que le géographe appartient aux sociétés qu'il étudie et qu'il doit donc expliquer les idéologies auxquelles il fait référence. Les quatre principes suivants nous intéressent plus particulièrement. Premièrement, le principe de représentation se base sur le fait que « l'espace en soi n'est pas l'objet d'étude, puisque le réel objectif n'existe que grâce à nos construits. » La géographie consiste donc à étudier la représentation de phénomènes à partir de concepts. Deuxièmement, il existe un principe imaginaire selon lequel la géographie propose des images, des modèles simplifiés du monde. Le troisième principe s'appuie sur l'idée de création. La représentation constitue une création d'un schéma pertinent, mais partial du réel, qui nous renvoie à nos idéologies. Enfin, le principe de rétroaction affirme que « les représentations se nourrissent des pratiques et inversement. » La société

ne crée pas seulement son milieu de vie grâce à ses productions mais aussi au travers de ses représentations (Bailly, 1998).

Ces principes, presque « simplistes », nous paraissent fondamentaux dans notre approche. Ils donnent naissance à d'autres approches plus spécifiques telles que la géographie sociale et la géographie culturelle. Ces courants inspirent également notre travail sur de nombreux points.

b- La géographie sociale : influence marxienne et sociologique

La géographie sociale « s'efforce de retracer les itinéraires, les cheminements au fil desquels chacun de nous invente son quotidien, à la fois social et spatial, sous les effets conjoints de sa position dans la société, des modèles culturels que nourrit la mémoire collective, de l'imaginaire que sécrète notre conscience socialisée. (...) A ce titre, elle se distingue d'une géographie humaine et d'une géographie culturelle qui n'accordent que peu de poids aux positions sociales dans l'espace. » (Di Méo, 1998).

Cette définition rappelle la double inspiration de la géographie sociale : psychologie/sociologie et marxisme. Frémont, quand il théorise la géographie sociale, dit avoir conscience de passer à côté d'une partie de l'élaboration des territoires en ne prenant pas en compte l'univers égocentré de l'homme (Frémont, Chevalier, Hérin, Renard, 1984). En outre, la géographie sociale décrit et explique les aspects de la vie sociétale qui contribuent à la différenciation spatiale du monde (Di Méo, 2001). Elle considère donc les classes sociales comme les collectivités principalement engagées dans l'organisation de l'espace. En affirmant que « c'est l'expression spatiale des rapports sociaux de production qui doit retenir l'attention du géographe » (Di Méo, 2001), la géographie sociale se place dans une lecture marxienne de nos sociétés.

Pour parvenir à ce but, c'est le poids des représentations sociales dans notre perception et dans notre analyse des phénomènes géographiques qui est mis en avant et retenu comme outil méthodologique de la géographie (Frémont, 1984). Frémont reprend, à ce titre, la notion que les anglo-saxons considéraient depuis plus longtemps, « l'espace vécu », qui varie en fonction des individus et de leurs conditions objectives d'existence. La thèse de H. Gumuchian illustre ce parti pris en utilisant les cartes mentales comme méthode de différenciation spatiale (1982).

Tableau 1 : Quelques repères de la filiation de la géographie sociale française

Géographie SOCIALE
1900/1930 : Vidal de la Blache (les genres de vie)
Avant 1945 : Lynch et école anglo-saxonne (espace vécu, étude des villes, cartes mentales)
Après 1945 : Pierre George (la composition sociale des régions)
Années 1960 : école d'écologie sociale de Chicago (Burgess) (la ségrégation dans les aires métropolitaines)
1970/1980 Frémont, Chevalier, Hérin, Di Méo, Gumuchian « Position sociale de l'homme dans 'espace »

c- La géographie culturelle : la dimension historique et anthropologique

La géographie culturelle pose « qu'il n'est pas de compréhension possible des formes d'organisation de l'espace contemporain et des tensions qui les affectent sans prise en compte des dynamismes culturels » (Claval, 1995). Elle s'inscrit dans la géographie humaine où « le géographe se penche sur les liens que les individus tissent entre eux, sur la manière dont ils instituent la société, l'organisent et l'identifient au territoire dans lequel ils vivent ou dont ils rêvent » (Claval, 1995). P. Claval considère que « le poids de la culture est décisif dans tous ces domaines » (Claval, 1995). La géographie culturelle repose sur l'idée qu'un ensemble de comportements et d'idées acquis est à l'origine des distinctions de l'espace terrestre. Elle repose sur l'étude des pratiques matérielles, des techniques de la vie sociale et des valeurs de soi et de la société (Claval, 1998). Cette approche s'appuie davantage sur la perception et la communication pour comprendre de quelle manière se construisent et s'opèrent les décisions humaines modelant les espaces. Claval met l'accent sur les facteurs psychologique et culturel et puise ses explications dans les systèmes de valeurs humains. La géographie culturelle est donc proche de l'anthropologie et de l'histoire, elle n'est pas influencée par le marxisme mais plutôt par des théories libérales (Cosinschi, Racine, 1998). Elle se développe davantage dans le courant des années 1980, face à l'uniformisation du monde (Claval, 1995).

Tableau 2 : Quelques repères de la filiation de la géographie culturelle française

GEOGRAPHIE CULTURELLE
1930/1960 : C. Sauer, école de Berkeley, opposition de la nature et de la culture dans les paysages
1930/40 Pierre Gourou, J. Bruhnes, P. Deffontaines (organisation sociale et analyse culturelle en même temps)
1950/1970 : éclipse du mouvement en France (modernisation)
Années 1980 : regain d'intérêt pour l'approche culturelle des faits géographiques (rejet de la mondialisation) (Claval, Berque (le Japon), Bonnemaison (le Vanuatu), Roger)
Années 1990 : conceptualisation de la géographie culturelle (Claval) et développement en France (Pitte, Trochet) et dans les pays anglo-saxons (Duncan, Cosgrove sur le paysage).

Le propre de la géographie sociale et de la géographie culturelle est de lier l'étude des représentations et celle des pratiques dans la compréhension de l'organisation de l'espace. L'une est plus proche de la sociologie, l'autre emprunte à l'anthropologie, mais la frontière est parfois mince entre les deux courants. A leur suite, se développe une géographie qui considère les représentations comme centrales (Debarbieux, 1998, Claval, 1998). La prise en considération de l'aspect social est envisagée au travers du jeu des représentations que les gens se font de leur environnement. Ces représentations sont les filtres au travers desquels le réel est perçu (Bailly 1995, Debarbieux 1998). C'est ainsi qu'un objet jusqu'alors largement utilisé en sociologie et en psychologie - les représentations - fait son entrée en géographie.

d- La géographie des représentations : le renouveau d'une approche modernisée

La prise en compte des représentations a donné lieu à une appellation qui ne nous semble pas juste : la géographie « des représentations ». En effet, la formule peut laisser penser que les représentations sont l'objet principal de ce type de géographie, comme on parle de géographie de la population ou du tourisme. En réalité, la géographie des représentations peut s'intéresser à n'importe quel objet, mais s'y intéresse par le biais des représentations. L'étude des représentations est un moyen et non une fin.

Il faut distinguer deux types de « géographie des représentations ».

- La première étudie les représentations propres à uns situation géographique. Selon que l'on habite plus ou moins loin d'une zone dangereuse, quelles représentations du risque se fait-on ? Il s'agit alors de spatialiser des représentations.

- L'autre type de géographie des représentations nous semble encore plus pertinent. Il ne s'agit plus de s'arrêter à une spatialisation des représentations mais de prendre en compte l'impact des représentations sur l'espace. Les représentations sont considérées comme un facteur d'explication de l'organisation de l'espace, au même titre que la topographie ou que les usages du sol. A ce titre, l'appellation « géographie phénoménologique » serait sans doute plus évocatrice.

Dans notre travail, les représentations sont l'objet même de l'étude, elles sont étudiées comme facteur de la répartition spatiale de l'occupation du sol, de l'organisation du territoire.

Cette approche a été mise à l'honneur par certains géographes, ce qui lui confère une dimension originale au sein de la discipline. C'est un mouvement inspiré par la notion d'« hommes-habitants » que Frémont avait décrits comme « des sujets actifs, pensant, raisonnant, aimant ou se révoltant, éventuellement rêvant, et non plus comme de simples objets » (Frémont, 1990). Des géographes francophones comme Bailly, Guérin et Gumuchian partent de ce principe et développent une géographie originale, basée sur l'étude des représentations. Les deux derniers appartiennent à des universités alpines. Leurs études portent sur l'espace montagnard et intègrent des approches aussi bien historiques que sociales et culturelles (Guérin, 1984). Plus généralement, la *Revue de Géographie Alpine* illustre l'élan de la problématique des représentations.

- Debarbieux analyse les différents messages qui concernent la montagne depuis plusieurs décennies, il compare les affiches publicitaires représentant les Alpes et les valeurs qu'elles véhiculent. Selon les époques, c'est la haute ou la moyenne montagne qui est valorisée par des illustrations idylliques, évoquant tantôt la pureté de la neige et le caractère sauvage des sommets peuplés de bouquetins, tantôt la moyenne montagne magnifiée avec son folklore, sa vie authentique. La montagne est successivement présentée comme un vaste champ de neige propice aux sports d'hiver ou comme un havre de paix où les valeurs traditionnelles sont perpétuées (Debarbieux, 1999).

- Guyot s'intéresse aux analogies entre l'architecture et la montagne qui sont souvent abondantes dans la littérature. Il remarque que, lorsque la montagne a été investie aux 18^{e} et 19^{e} siècles par le plus grand nombre, les mots manquaient aux voyageurs et explorateurs pour décrire ce qui s'offrait à leur regard. Les termes qui leur sont venus alors à l'esprit pour caractériser la «nature inviolée» sont associés aux agglomérations et à l'architecture urbaine : «tours, murs, ruines, clochers gothiques»... (Guyot, 1999).

Par la suite, un nouveau sujet tel que l'évaluation des risques sera abordé par ce courant de la géographie. En 1987, deux géographes américains, Simpson-Housley et De Man se penchent sur la psychologie des catastrophes naturelles (Simpson-Housley, De Man, 1987). A l'aide de questionnaires

posés en Caroline du Sud, les auteurs mettent en évidence que les femmes et les personnes les plus diplômés sont les plus sensibilisés aux risques de tornade. Les catastrophes naturelles sont constituantes de toutes les sociétés humaines et pourtant les chercheurs ont noté la tendance spontanée qu'ont les groupes humains à toujours revenir s'installer sur les lieux des catastrophes. Dans les représentations collectives et individuelles, les inconvénients semblent masqués par les avantages qu'offrent les sites (fertilité sur les flancs des volcans par exemple). L'approche par la représentation est particulièrement pertinente pour l'appréhension des risques, car c'est le sentiment d'insécurité qui fait prendre conscience du risque et non l'insécurité elle-même. Le danger n'est pris en compte dans les pratiques que s'il est assimilé en tant que tel dans les esprits. Ce sont parfois les populations les plus concernées qui sont les moins sensibles aux risques. Dans le cas d'une étude récente menée à Tours, C. Larrue et ses collègues ont remarqué une « tendance à l'exorcisation du risque inondation par la population la plus exposée » (Larrue, Di Pietro, Lefeuvre, Chiappero, 2001).

Ces approches semblent particulièrement pertinentes dans nos sociétés occidentales actuelles où les prouesses technologiques dominent le monde (Pinchemel, 1997); les progrès des hommes pour dompter la nature sont tels que plus rien n'est censé leur résister. Des populations s'établissent alors dans des zones à haut risque, tout à fait confiantes, pensant que la technologie les protège, sans penser qu'un jour ou l'autre le barrage les abritant peut céder. Dans un tel cas, on comprend fort bien l'intérêt que l'étude des représentations apporte. Les crues ne sont taxées de catastrophes que lorsqu'elles entraînent des pertes matérielles ou humaines : tout est question de perception et de représentations. La crue du Nil était par exemple perçue comme un bienfait pour les cultures malgré les pertes en vies humaines, l'évolution des mentalités et le matérialisme occidental l'ont «transformée» en un défi à relever, une bravade de la nature qu'il faut vaincre.

L'établissement des représentations dans la géographie française est donc relativement récent. Suivant l'exemple de ses disciplines voisines des sciences humaines, la géographie a couplé l'étude des représentations avec celle des pratiques.

4- Pratiques et représentations : deux notions indissociables devenues géographiques

Notre sujet consiste à étudier l'organisation de l'espace sous l'angle de l'influence particulière des représentations. On ne peut cependant pas s'en tenir à l'étude des représentations sans considérer les pratiques. En se plaçant à l'amont de l'élaboration des pratiques (politiques d'aménagement, formes de gestion, usages), il est possible d'avoir une lecture spécifique de l'occupation du milieu par l'homme. Des idées, des croyances, des volontés précèdent les attitudes et les comportements de l'homme dans l'espace. Étudier ces aspects mentaux permet de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la mise en pratique de l'organisation de l'espace. Pour autant, les pratiques influencent les représentations au même titre que des représentations déterminent certaines pratiques. En cela, nous rejoignons M. Autès qui affirme « on ne peut pas dissocier la représentation, le discours et la pratique. Ils forment un tout. Il serait tout à fait vain de chercher si c'est la pratique qui produit la représentation ou l'inverse. C'est un système. La représentation accompagne la stratégie, tantôt elle la précède et elle l'informe, elle la met en forme ; tantôt elle la justifie et la rationalise : **elle la rend légitime** » (Autès, 1985).

Si les pratiques et les représentations sont liées et indissociables dans la réalité de l'action, il est nécessaire de prendre le temps de les définir séparément.

a- La notion de représentation : de nombreuses définitions, des réalités changeantes

Plusieurs types de définitions se distinguent : celles du langage courant et celles plus scientifiques utilisées par les sciences humaines.

- Prenons tout d'abord les définitions les plus communes du terme représentation, celles des dictionnaires.

Dans tous les dictionnaires, le terme représentation a des sens nombreux. Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, on trouve les premiers sens historiques du terme « représentation ». C'est tout d'abord « l'action de mettre sous les yeux » (de *repraesentis*). Le mot devient un substantif et est alors « l'action de rendre présent ou sensible quelque chose à l'esprit, à la mémoire, au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe. Par métonymie, c'est aussi « ce signe, cette image, ce symbole ou cette allégorie ». Le sens se spécialise en parlant de « l'acte artistique consistant à reproduire le réel observable par le dessin, la peinture, la sculpture puis aussi par la photographie ». Dans le même ordre d'idée, représentation s'est appliqué à « l'effigie de cire peinte représentant le défunt dans les obsèques princières (14^{e} s.) et ultérieurement au faux cercueil recouvert d'un drap dans les cérémonies funèbres (17^{e} s.) ». Enfin, c'est un mot qui s'emploie couramment pour « l'action de donner un spectacle en public (16^{e} s.) et par métonymie ce spectacle ». Cet emploi souligne le caractère de signe par rapport à une virtualité, qui est l'œuvre. Au 17^{e} siècle il passe dans la terminologie philosophique pour désigner l'image fournie à l'entendement par les sens ou par la mémoire.

Dans les dictionnaires courants tels que le « Larousse », on trouve des sens assez similaires. Celui « d'action de présenter à nouveau » ainsi que le sens « d'idée que nous nous faisons du monde ou d'un objet donné ». « Action de jouer des pièces de théâtre » et « reproduction par la peinture, la sculpture, la gravure » se retrouvent également. Le dictionnaire encyclopédique « le Robert » reprend les significations « action de mettre devant les yeux ou devant l'esprit de quelqu'un » et « fait de rendre sensible (un objet absent ou un concept) au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe », y ajoute les sens « l'image, la figure, le signe qui représente » et « ce qui est peint, sculpté, écrit, conformément à une réalité extérieure ». D'autres variables sont mentionnées : « processus par lequel une image est présentée aux sens » et « fait de présenter une pièce au public, en la jouant sur la scène ».

Ces différentes acceptions évoquent plusieurs aspects importants à relever. Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, il est tout d'abord question de rendre sensible à l'esprit ou de mettre sous les yeux, on parle ensuite de reproduction artistique du réel puis d'évocation d'un défunt, qui n'est plus visible. Ces emplois à travers les siècles renseignent assez bien sur les différentes facettes de la notion de représentation : manifestation d'un « phénomène » (quelque chose qui apparaît) alors qu'il est invisible, imaginaire ou mort ; les sens ne sont plus les seuls concernés, l'esprit se doit d'intervenir, de faire fonctionner l'imagination. Les définitions du *Robert* et du *Larousse* reprennent les mêmes idées, les exprimant différemment et faisant chaque fois ressortir les notions de « réalité extérieure » (*Robert*), « d'idée » qu'on se fait d'un objet ou de quelque chose de falsifié, d'imaginé ou d'imaginaire. Ce « faux » est pourtant ce qui nous tient lieu de réalité et c'est bien la raison pour laquelle la géographie s'y intéresse : les idées que nous nous faisons de la réalité sont déterminantes sur notre façon de nous comporter dans le monde, de l'aborder, de le juger.

- Nous pouvons à présent nous intéresser aux définitions scientifiques qui sont données des représentations en fonction des disciplines.

- Le psychologue S. Ehrlich propose la définition suivante : «la représentation est un arrangement particulier de quelques concepts momentanément actifs» (Ehrlich, 1985).

- D. Jodelet, sociologue, retient comme définition de la représentation sociale qu'il s'agit d'une « forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourrant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». (Jodelet, 2003)

- D'autres sociologues, N. Roussiau et C. Bonardi avancent pour le terme de représentation, la définition suivante : « part de la pensée de sens commun basée sur des réalités reconstruites et appropriées » (Roussiau, Bonardi, 2001)

- Gumuchian, géographe, en propose une autre, «la représentation est un modèle interne qui a pour fonction de conceptualiser le réel» (Gumuchian, 1991).

Les définitions du terme de représentation recoupent différentes conceptions. Les sociologues y ont particulièrement réfléchi. Nous retiendrons pour notre part, la définition d'un géographe, celle de J.-P. Guérin : une représentation est «**une création sociale ou individuelle d'un schéma pertinent du réel**» (Guérin, 1989). Cette définition est intéressante car elle introduit la notion de création qui est fondamentale pour notre approche. La représentation est en effet un produit de l'intelligence humaine, une interprétation, une appropriation de la réalité objective du monde. En cela, elle se distingue catégoriquement de la perception.

Nous admettrons que la perception est généralement sensorielle, elle est la réponse du corps à un stimulus qui peut être visuel, olfactif, tactile, etc. Les animaux comme les hommes ont des perceptions, cependant les humains interprètent leurs perceptions, leur donnent un sens, les traduisent en sentiments, en aspirations, en dégoût, en émotions... C'est ce travail de traduction qui transforme les perceptions en représentations. La représentation passe par une sémiotisation, une transmission grâce à un signe : le langage le plus souvent, mais aussi le dessin qui peut également être un vecteur de la représentation (le géographe sait la signification des cartes). Ce passage obligé par des «signes» implique du même coup un décodage, une lecture qui contient forcément une part de subjectivité. L'étude des représentations implique donc de savoir que chaque représentation est empreinte de subjectivité et que celle du chercheur est également mise en jeu, comme dans toute appréhension d'une «création».

La définition de Guérin introduit également la notion de réalité. Il nous semble que le terme de réalité, dans le contexte résolument subjectif de la représentation, est capital. En effet, lorsque l'on évoque une représentation il s'agit bien d'une image de la réalité que chacun se fait, il y a donc autant de représentations que de sujets se représentant une réalité donnée. Par conséquent, il y a également un nombre infini de « réalités » : chaque sujet considère sa représentation d'un objet comme «la» réalité. Ces quelques réflexions posent d'ores et déjà l'intérêt de l'étude des représentations mais également sa complexité. Le terme de «schéma pertinent du réel» le suggère de lui-même, chaque représentation a sa logique propre (et inébranlable aux «yeux» du sujet) et repose sur une construction qui n'est pas forcément intelligible au premier abord. Un schéma est-il bien lisible sans certaines clés de compréhension telles qu'une légende, un titre ? Comprendre ce schéma pose des difficultés en soi, si l'on y ajoute le caractère de «vérité», de «réalité» que chacun prête à sa propre représentation, la complexité est entière.

b- Les pratiques : un objet a priori simple mais d'approche complexe

Le terme de pratique pose *a priori* moins de problèmes que celui de représentation. Il est en effet souvent utilisé dans le langage courant. Il est cependant nécessaire de revenir sur ses acceptions tant le terme est parfois galvaudé.

Les premières définitions auxquelles il est possible de se reporter sont celles du dictionnaire *Larousse*. Malgré leur simplicité, elles nous donnent un aperçu des sens du terme. Une pratique est tout d'abord l'application des règles et des principes d'un art ou d'une science (par opposition à théorie). C'est aussi l'exécution d'un projet, d'une idée ; c'est une application. Par ailleurs, c'est un procédé, une manière de faire. Cela désigne également un usage ou une coutume. Enfin, c'est une expérience, une habitude. Le sens dans lequel le terme de pratique est utilisé dans ce travail est à la fois celui de « procédé, manière de faire », mais aussi celui de coutume, d'expérience et d'usage. Une pratique dans le sens où nous l'entendons est donc une manière de faire, mais selon certaines règles, depuis un certain temps et ce de façon effective et réelle (non théorique). Les pratiques ont une influence sur l'espace où elles prennent place (celle de l'agriculture, de la chasse, de la randonnée).

Un terme proche mais cependant différent est utilisé dans la définition du *Larousse* : celui **d'usage**. Voyons la définition qui en est donnée dans ce même dictionnaire. L'usage est l'emploi d'une chose. C'est également une coutume, une pratique consacrée. C'est enfin un droit de se servir d'une chose qui appartient à autrui. On remarque que la définition de l'usage s'appuie davantage sur une réalité matérielle (l'emploi des choses) que sur l'aspect « réglé » et « consacré » de l'acte. Le terme d'usage relève donc d'une réalité plus précise et plus minutieuse tandis que la pratique désigne un ensemble d'actes et de comportements plus généraux visant un but global. Les usages de la chasse sont par exemple multiples. Il peut s'agir de chasse au grand gibier, au gibier d'eau. Elle peut se pratiquer de jour ou de nuit, en battue ou à l'affût, en groupe ou individuellement. La chasse reste, en général, une pratique qui consiste à « poursuivre, prendre et tuer du gibier » (*Larousse*). C'est en ce sens que nous considérons les pratiques. Pour des raisons de commodité et de sens, il est cependant légitime de parler d'usagers. En effet, au sein de chaque pratique, des usagers se distinguent (chaque « pratiquant » a des usages qui lui sont propres).

c- L'interaction des pratiques et des représentations : un objet géographique

En quoi la confrontation des pratiques et des représentations constitue-elle un objet géographique ? Nous avons vu que les pratiques et les représentations s'influencent les unes les autres. Or, les pratiques modèlent l'espace. Elles transforment le milieu où elles prennent place, elles changent les lieux où elles se déroulent. Avoir une pratique dans un espace donné, c'est attribuer des fonctions à cet espace, c'est lui reconnaître des valeurs, y défendre des enjeux. En d'autres termes, les pratiques, et les représentations qui leur sont liées, sont des facteurs d'organisation de l'espace et participent à l'aménagement du territoire. Il est indispensable de préciser dans quelles mesures et selon quelles modalités les pratiques ont une incidence sur l'organisation de l'espace.

Au fil du temps, les pratiques évoluent, certaines disparaissent, d'autres se créent. Toutes ont un impact sur l'espace et laissent des marques plus ou moins visibles dans l'espace. Selon des critères propres aux hommes, aux classes sociales ou aux époques, les conséquences des pratiques de l'homme sont évaluées comme plus ou moins efficaces et sont donc encouragées ou interdites. Au regard de certains besoins, de certaines visées, des pratiques tombent en désuétude tandis que d'autres sont généralisées. L'aspect historique de l'évolution des pratiques met en perspective le lien entre pratiques, organisation du territoire et importance des représentations dans ce processus de construction de l'espace. Outre le fait que des pratiques sont plus au moins influentes selon des croyances ou des mentalités propres à une époque, force est de constater qu'elles sont aussi le fait de planifications et de politiques qui les organisent et les hiérarchisent. C'est aussi en cela que l'étude des pratiques et des représentations présente un intérêt pour le géographe.

- Plusieurs questions se posent : Pourquoi certaines pratiques perdurent-elles ? Quelles sont celles qui dominent les politiques d'aménagement des zones humides à travers les âges ? Quelles sont les pratiques qui ne sont pas ou plus autorisées ou encouragées ? Pourquoi certaines sont-elles remises au goût du jour ? Nous cherchons à connaître les critères d'élaboration ou d'abandon des pratiques des zones humides, les raisons qui font que les décisions politiques les considèrent.

- Quelles sont les représentations des zones humides qui président à ces décisions ? Dans quelle mesure les facteurs physiques, économiques, sociaux ou mentaux permettent-ils de comprendre comment se construit une politique d'aménagement ou de développement d'un territoire ? Quels sont finalement les ressorts des politiques d'aménagement qui sont appliquées aux zones humides ? Cette question revient finalement à s'interroger sur la genèse de l'organisation des espaces et c'est un enjeu éminemment géographique.

Les représentations constituent la voie, le détour que nous choisissons de faire. Elles s'appliquent à deux thématiques éminemment spatiales : l'environnement et l'aménagement.

B- Des couples de notions liées par l'analyse systémique : panorama conceptuel

Étudier l'appropriation des zones humides, c'est accorder un rôle aux pratiques et aux représentations, à la nature et à la culture, au paysage et au territoire. C'est avoir une approche systémique discursive et diachronique. C'est aussi mettre en évidence les différents degrés et les différents modes d'appropriation spatiale qui existent. C'est enfin étudier les transitions et les discontinuités qui caractérisent l'appropriation des zones humides.

Pour présenter le cadre conceptuel de cette approche, un ordre est défini, qui ne présume pas de l'importance des notions, les unes par rapport aux autres. Le premier parti pris est de considérer le cadre conceptuel et épistémologique du traitement des questions environnementales et de leur aménagement par les sciences sociales (**nature et culture**). Le croisement de ces deux concepts nous plonge au cœur de la réflexion géographique en nous amenant à considérer les dimensions territoriales et paysagères du sujet (**territoire et paysage**). Ce n'est que par la suite que nous pouvons envisager une approche discursive de l'évolution des territoires afin de mettre en évidence les transitions et les discontinuités dans le temps, dans l'espace et dans les rapports sociaux de l'appropriation des zones humides (**transitions et discontinuités**).

I/ NATURE ET CULTURE

Quel terme choisir pour parler de nature ? Doit-on parler de milieu ou d'espace naturel ? Quel serait l'apport du terme environnement ? Que recoupe l'idée de culture par rapport à celle de nature ? Est-ce une posture de la société vis-à-vis de son environnement ? Si la culture est en partie la marque de l'homme sur la nature, ne peut-on pas la relier à la notion d'aménagement ? Ce premier couple de concepts pose à la fois des questions terminologiques et des problèmes de fond sur la question de « l'appropriation de l'environnement ».

1- « Du milieu à l'environnement » (Robic, 1992)

Pourquoi parler d'environnement ? Cette notion est vague, elle est passée dans le langage courant et désigne à la fois une idée, un objet, une conception, un objectif... Plusieurs raisons nous poussent à parler d'environnement. Toute d'abord, parce que c'est un terme largement utilisé dans le cadre des questions de l'aménagement des espaces dits « naturels ». En d'autres termes, c'est une manière plus globale d'évoquer ce qui est couramment appelé la nature (Drouin, 1997). L'autre raison de faire appel au terme d'environnement découle directement de la polysémie et de la connotation du terme nature (Bourg, 1997). Celui-ci est fréquemment opposé à la notion de culture. Cette vision dualiste du monde est typiquement occidentale, elle est parfois réductrice (Besse, 1997). Enfin, on comprend aisément que c'est du fait de la prise en compte des zones humides dans ce travail que la notion d'environnement s'impose à nous. Remarquons que c'est précisément le terme d'environnement qui retient notre attention, et non celui de milieu physique au sens où l'écologie l'emploie.

a- Gestion écologique contre aménagement environnemental ?

Le terme d'écologie provient du grec "Oikos" qui signifie maison (sciences de l'habitat), et de logos qui signifie discours. « Il s'agit donc de la science des conditions d'existence et des interactions entre les organismes et leur environnement » (Encyclopédie de l'environnement, 2005). L'écologie se caractérise par une approche quantitative des milieux physiques. Elle est héritière de l'approche scientifique moderne de la nature aux 17^{e} et 18^{e} siècles (Bourg, 1997). Le terme d'écologie qui apparaît en 1866 consiste à « emprunter les méthodes et les concepts des sciences biologiques pour étudier les rapports des espèces entre elles et avec leur milieu ». (Lacoste, 2001). C'est une façon ancienne et fortement ancrée dans la tradition scientifique française d'approcher les milieux humides. Sa caractéristique est de focaliser son attention sur les milieux et les espèces « naturelles », qui préexistent à l'homme. L'écologie que l'on peut qualifier de « latine » et qui prédomine en France se caractérise par une approche des milieux biocentrée, où l'homme possède une place à part. Il est le perturbateur qui n'entre pas dans le champ d'étude de l'écologie (Cans, 1997). A ce titre, il est d'usage de parler de « gestion écologique ». L'expression désigne l'action de l'homme sur les milieux, dans le but de restaurer ou d'encourager des fonctionnements spontanés observés au sein des écosystèmes.

Cette approche n'est pas celle que nous privilégions. Au contraire, l'intégration des problématiques d'environnement avec les questions d'aménagement repose sur une vision plus globale de ce qui « environne » l'homme. Lorsqu'on évoque l'environnement, l'homme est replacé au sein de la nature, il est une cause de changement parmi d'autres. En effet, on peut dire de l'environnement que c'est « l'ensemble des conditions naturelles ou artificielles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants se développent (dont l'homme, les espèces animales et végétales) » (Encyclopédie de l'environnement, 2005). Certains reprochent à l'environnement son anthropocentrisme (Drouin, 1997). Pour autant, c'est le terme qui nous semble le mieux convenir pour parler des zones humides au sens où nous les abordons. Il nous est nécessaire de ne pas considérer les zones humides simplement comme des milieux. Nous perdrions le cas échéant l'apport de la géographie des représentations.

b- De nouveaux objets d'étude pour la géographie des représentations

Nous avons brièvement évoqué l'historique des géographies sociale et culturelle, celles-ci nous inspirent dans l'approche qu'elles ont de l'homme dans son milieu. Il faut cependant noter qu'en France leur objet n'a pas souvent été l'environnement (ce n'est pas le cas chez les anglo-saxons). Les

objets d'étude de ces courants géographiques sont le plus souvent urbains. Il peut s'agir des ségrégations spatiales dans la ville, de l'influence des dimensions économiques dans la structuration des métropoles mais rarement d'une étude des milieux naturels (si l'on excepte l'étude de l'espace montagnard). Ceci tient à l'histoire de ces courants disciplinaires qui ont été fondés et développés à une époque où les villes se transformaient très rapidement et concentraient les tensions et les interrogations. Le fait est que la géographie sociale s'est focalisée sur l'individu et l'acteur en tant qu'être social, au détriment du type d'espace sur lequel il se trouvait. On peut se poser la question de savoir pourquoi l'étude de l'environnement est restée à l'écart. Est-ce parce que la ville était en plein essor ? Est-ce parce que la ville est une création purement humaine quand la nature est considérée comme préexistante à l'homme ? Outre le fait que cette vision est fortement critiquée par nos contemporains (voir ci-dessous), on peut noter la difficulté que la géographie humaine et les sciences sociales en général ont de s'investir dans la dimension physique d'objets tels que l'environnement et les milieux naturels. Pour cette raison, il nous paraît intéressant d'appliquer les grands principes des géographies sociales et culturelles à l'objet « nature ». Cependant, cet intérêt implique immédiatement une question, celle des rapports entre nature et culture. Comme nous le suggérions, la nature n'est peut-être pas ce qui est extérieur à l'homme.

2- L'appropriation de la nature : une question de culture ?

En quelques décennies, on peut dire que la géographie est passée de l'étude des milieux à celle de l'environnement (Lévy, 2003). On peut s'interroger sur les conséquences de ce changement. Les hommes ont-ils un rapport différent à la nature ? Les acteurs en charge de la gestion de la nature gèrent-ils des milieux ou aménagent-ils l'environnement ? Comment peut-on de ce fait qualifier l'appropriation des zones humides ? La question du rapport nature/culture passe par la question de l'appropriation par une société de ce qui l'environne et de ce qu'elle considère comme une « nature environnante ».

a- Dépasser la disjonction nature/culture : les formes d'appropriation

Des nombreux auteurs contemporains font leur cette affirmation de S. Moscovici : « les sociétés édifient les états de nature qui correspondent à leurs schèmes culturels et à leurs logiques sociales à un moment historique donné » (Moscovici, 1968). Dans cette conception, la nature (re)devient « l'ensemble des phénomènes, des connaissances, des discours et des pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporations des processus physiques et biologiques par la société » (Lussault, 2003). Si la nature est une construction sociale, son étude par le biais des représentations est un exemple parmi d'autres de l'approche « phénoménologique » qu'il est possible d'en avoir. Cette idée nous intéresse d'autant plus qu'elle est récurrente dans les discours mais qu'elle reste difficile à faire admettre à l'ensemble de nos contemporains. Le chercheur, tout convaincu qu'il est, est sans cesse « rattrapé » par une conception de la nature indépendante de la culture (des expressions telles que « la nature reprend ses droits » sont là pour le rappeler). La question du traitement et de la considération de « milieux naturels », considérés comme fragiles et menacés parce qu'extérieurs, s'en trouve non pas invalidée mais déplacée. L'une des façons de l'appréhender est de se baser sur la notion d'appropriation.

b- L'appropriation : condition *sine qua non* d'une intégration des zones humides dans le sociosystème

Il nous semble fondamental de (re)donner une importance à la notion d'appropriation et du même coup à celle d'adhésion sociale. En effet, R. Brunet constate que la géographie néglige les dimensions d'appropriation et d'adhésion (Brunet, 1992).

- Le terme d'appropriation est défini de deux façons par R. Brunet. Le premier sens est celui d'une attribution à soi. Le second est celui d'un acte social fondamental. Le premier sens correspond à une « prise de possession d'une étendue de terrain. L'acte peut être individuel, mais s'exprime par rapport aux autres, il est bien un acte social. Il peut également être collectif, le fait d'un groupe, d'une communauté, d'un peuple. L'appropriation crée le maillage de l'espace, sous ses diverses formes (du parcellaire aux Etats) et dans toutes ses limites, du simple bornage aux frontières » (Brunet, 1992). Le deuxième sens est complémentaire du premier Il s'agit de « l'affectation de l'espace à une activité ou une production déterminée : l'étendue dont on dispose (appropriée au premier sens) est appropriée à cette activité » (Brunet, 1992).

- Il nous importe de dépasser ces deux sens qui renvoient assez précisément aux domaines décisionnels et organisationnels pour aborder l'impact des représentations sociales. En effet, l'étude de l'appropriation du territoire par des acteurs sociaux permet aussi « de rendre compte de la façon dont sont structurées les relations entre les sociétés et dans le cadre des jeux sociaux internes, des relations entre des individus qui se traduiraient dans le territoire » (Ellisalde, 2005). C'est ce que Ellisalde appelle la « force » des représentations sociales (Ellisalde, 2005). Mais c'est aussi l'occasion de prendre la mesure du lien entre les individus et les territoires, du sentiment d'identité qui découle de l'appropriation d'un territoire. Au sens où nous l'entendons, l'appropriation fait référence à « l'expérience que chaque individu a dans sa relation intime avec les lieux » (Ellisalde, 2005). Le territoire découle de l'appropriation des lieux de vie par chacun et de la contribution apportée à l'établissement d'une identité individuelle et collective. Ainsi l'appropriation des territoires se manifeste aussi bien par les pratiques quotidiennes que par l'importance symbolique attribuée à un lieu (Berque, 1982).

C'est pour cette raison que nous rattachons la notion d'appropriation à l'idée d'adhésion sociale. L'appropriation des territoires requiert une certaine adhésion de la part des individus ou des groupes sociaux. L'adhésion d'un individu se marque par sa fréquentation, son utilisation des espaces mais aussi par son investissement dans les instances décisionnelles liées à ces espaces. Cette notion qui peut paraître théorique est en réalité une façon d'envisager comme un tout l'appropriation de l'espace, l'investissement du citoyen dans la vie de la société et le souci des acteurs d'être entendus et de répondre au bien commun. En effet, en filigrane dans toute notre recherche, on constate que la poursuite du bien commun peut s'opposer aux intérêts individuels ou à ceux de l'Etat. L'adhésion est une sorte de caution que fournit chaque individu sur son acceptation et sa résolution à faire passer les intérêts collectifs avant les siens propres. L'appropriation et l'adhésion s'étudient aussi bien par le biais des pratiques que des représentations. Elles ont des impacts spatiaux plus ou moins marqués sur lesquels nous reviendrons.

Finalement, la notion d'appropriation ne renvoie plus principalement à l'idée d'un contrôle de l'espace et à des limites telles que les frontières pour la matérialiser. L'appropriation consiste « simplement » en des usages de l'espace, en des images plus ou moins symboliques. De ce fait, l'appropriation de la nature n'est plus non plus son contrôle et sa soumission à l'homme, comme si elle était extérieure à la société. La notion d'appropriation permet de lier dans les faits la nature et la société (la culture) entre elles. C'est à la fois l'occasion d'étudier les représentations et les pratiques qui font les formes d'appropriation des zones humides et l'occasion de considérer les impacts spatiaux que les

représentations ont sur les zones humides. On est bien au cœur d'un système de rétroaction qui lie nature et sociétés.

L'appropriation d'un lieu ou d'un espace s'étudie au travers de media qui traduisent les manifestations de l'appropriation. Ph. et G. Pinchemel proposent notamment la région comme unité d'analyse des rapports entre l'homme et le milieu. En ce qui concerne les zones humides, il est pertinent de retenir deux de ces média, le territoire et le paysage. Le territoire renvoie notamment à la définition première de l'appropriation comme prise de contrôle d'un espace. Le paysage est une façon reconnue de considérer les espaces naturels. La notion d'appropriation nous permet de dépasser ces sens reconnus mais anciens et d'y appliquer d'autres approches géographiques.

II/ TERRITOIRE ET PAYSAGE

Territoire et paysage sont deux notions que les géographes aussi bien français qu'anglo-saxons ou russes ont abondamment étudiées. Il n'est donc pas possible de revenir sur des définitions exhaustives, ni de se prêter à une histoire de l'évolution de la réflexion à leur sujet. Nous choisissons en conséquence de présenter le territoire puis le paysage sous l'angle de notre approche spécifique : la géographie sociale et la prise en compte des représentations.

1- Le territoire dans sa dimension « vécue »

Se pencher sur le terme « territoire » a ceci de difficile en géographie que toutes les interrogations de la discipline y sont contenues. En outre, il est compliqué pour un géographe de parler de territoire sans évoquer l'espace.

a- De l'espace au territoire

Si l'on part de la définition assez floue mais généralement acceptée par tous que la géographie est «l'étude de l'organisation de l'espace» (Gumuchian, 1991) on se heurte à la vastitude du sujet. Si cette étude est appréhendée par le biais des représentations, on peut plus précisément aborder l'espace au travers des idéaux et des vocations qui y sont projetés, des usages et des pratiques qui y ont cours, des images qu'un espace véhicule. Il ne s'agit plus d'étudier l'espace en tant que tel et pour lui-même mais en sa qualité de support, de miroir, de vecteur de sens.

Le concept d'**espace**, avec toute sa complexité, justifie le bien fondé du croisement entre représentations et géographie. Considérant que l'on cherche à étudier son sens, il faut tout d'abord poser ce que sont les constituants de l'espace. On peut tout d'abord parler d'un espace **donné**, l'espace terrestre, en tant qu'entité physique. Cependant la dimension de l'espace et son intérêt pour le géographe est qu'il est également **construit** par l'homme, il est un produit humain (Dauphiné, 1998). La troisième composante est l'espace en tant que **vécu**, pratiqué, imaginé, jugé par ceux qui le fréquentent ou non. Si la notion d'espace n'a été reconnue comme objet de la géographie que tardivement dans les années 1950, celle d'espace vécu est encore plus récente et a été insufflée dans la géographie française par A. Frémont au début des années 1970 (Claval, 1995). L'expression « espace

vécu » est la plus intégrée à la réflexion en géographie. Elle découle d'une autre idée, qui ne s'est pas implantée, celle d'espace perçu.

- L'espace perçu est l'espace « tel que le voient et se le représentent une personne, un groupe » ; il présente des « déformations par rapport au réel qui renseignent sur la personnalité des témoins » (Brunet, 1992).

- L'espace vécu reprend la notion d'espace perçu et y ajoute une dimension matérielle : c'est l'espace « tel qu'il est perçu et pratiqué par les êtres qui y vivent » (Staszak, 2003). La notion d'espace vécu est celle qui a été la plus approfondie par Frémont (Frémont, 1976) et la seule qui susbsiste véritablement du point de vue du vocabulaire parmi le trio formé par les trois types d'espaces que Frémont distingue :

- L'espace de vie est constitué des « lieux fréquentés par une personne ou un groupe »

- L'espace social est l'espace de vie auquel on ajoute « les interrelations sociales »

- Enfin, l'espace vécu intègre « l'espace social et les valeurs psychologiques qui s'attachent aux lieux et qui unissent les hommes à ceux-ci par des liens matériels » (Frémont, 1980).

La notion d'espace a été très largement abordée par tout le courant de la géographie humaine (Auriac, Brunet, 1986). Son étude a permis de montrer que l'espace n'est pas seulement un lieu, mais qu'il est une étendue de terre (mais pourquoi pas de mer) que l'homme s'approprie. C'est en cela que l'espace a ses bases épistémologiques dans la géographie « humaniste ». Cette dernière intègre le social au spatial et autorise ainsi l'introduction de nouvelles tendances dans la géographie telles que la prise en compte des représentations (Auriac, Brunet, 1986). L'appropriation d'un « lieu » par l'homme en fait un espace dans la mesure où il lui donne du sens en l'habitant et en l'occupant. Il lui reconnaît des ressources, des contraintes, lui attribue des pouvoirs, le hiérarchise. On en arrive donc à ne plus pouvoir dissocier les composantes physiques et sociales de l'espace et c'est précisément ce en quoi consiste la géographie : considérer le binôme société/milieu comme un «même système» (Chamussy, 1986). La preuve de l'appropriation de l'espace par l'homme est sa «sémiotisation» (Raffestin, 1986) qui le transforme, finalement, pour Raffestin, en territoire.

Le vocable **territoire** est très utilisé de nos jours par les géographes mais aussi par tous les médias et finalement dans le langage courant, si bien que son sens est bien difficile à saisir. C'est une notion qui évoque un sentiment d'unité et d'appartenance et qui réduit la vastitude de la notion d'espace géographique. Pour mieux le comprendre, pensons le territoire en son sens premier, en éthologie, où il est l'espace que l'animal «possède et défend contre les membres de sa propre espèce» (Gumuchian, 1991). Si l'espace géographique est approprié par les hommes en général, le territoire est approprié par des hommes en particulier et est à la base de leur identité. Par conséquent, le territoire s'aborde à une échelle spécifique en fonction des sociétés mais il évolue également en fonction du temps. Pour M. Marié, « l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire » (Marié, 1982). Le territoire animal est, lui aussi, confronté au temps : la hiérarchie dans une meute, la domination d'un mâle sur un autre font changer le territoire, tout comme le territoire que les géographes entendent étudier (Lévy, Lussault, 2003). Il faut alors envisager que les territoires naissent, vivent et meurent, peut-être renaissent-ils également, mais ils ne sont pas immuables. Partant de là, ce qui a été un territoire, une forêt, une vallée peut n'être qu'un «espace» abandonné quelques décennies plus tard, et inversement. Le territoire est, dans la durée, vécu, perçu, organisé, «aménagé», en fonction de nombreuses données. Celles-ci peuvent être idéologiques (pensons au Feng Shui, au Japon surtout, où les maisons sont orientées en fonction de vibrations, d'ondes positives), mythologiques, politiques ou

guerrières (un promontoire sur une plaine), naturelles (que ce soit une «contrainte» au déplacement ou un gisement qui sera jugé ou non comme une ressource en fonction des civilisations)... Le territoire est donc une entité spatiale, définie en fonction des sociétés humaines, des pratiques, des représentations qu'elles en ont et qui évoluent dans le temps. En guise de définition simple, nous retiendrons la définition de J. Bonnemaison qui affirme que « lorsque l'espace prend la forme d'un tissu de lieux chargés de sens pour toute une population, il devient territoire » (Bonnemaison, 1986).

Figure 2: Le territoire : plusieurs types d'espaces et évolution dans le temps

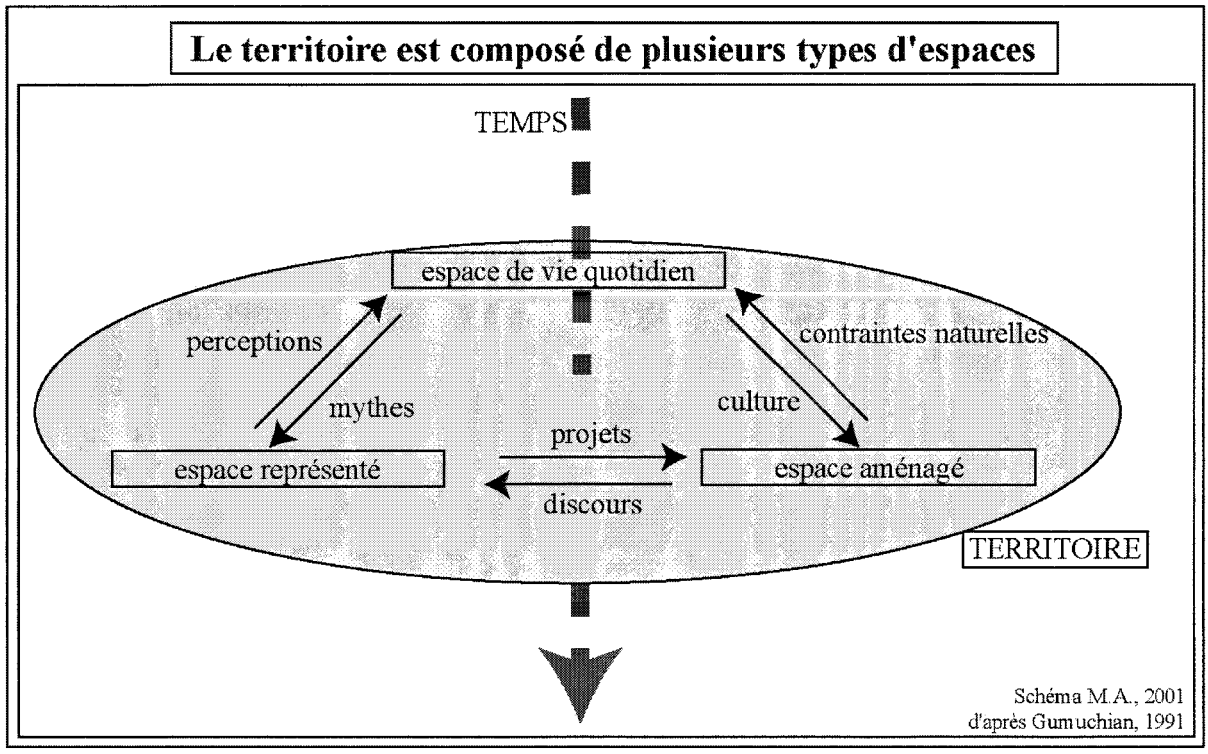

Il est important de préciser, pour la suite, que la plupart des analyses géographiques tendent en quelque sorte à étudier s'il y a ou non territoire et ce qu'il intègre ou pas. Nous verrons au cours du développement de ce travail qu'il est possible de retenir certains critères pour identifier et qualifier un territoire. La géographie sociale se base notamment sur quatre instances : l'instance géographique, l'instance économique, l'instance idéologique et l'instance politique. Nous reviendrons sur ce point au chapitre cinq. Auparavant, il nous semble nécessaire d'insister sur le lien tissé entre territoire et représentations.

b- Quelles représentations faut-il faire intervenir pour étudier le territoire ?

La pertinence et l'originalité de cette étude résident dans le fait que les représentations nous renseignent sur les comportements et les pratiques au moins autant que l'observation de terrain et le discours ne le font. En effet, l'étude des représentations touche à une partie inconsciente de l'esprit humain, faite d'éléments qui ne transparaissent pas forcément dans les actes : les souvenirs, les rêves, les influences culturelles, l'éducation, la formation professionnelle... Il est donc important de ne pas passer sous silence cet aspect de notre vision du monde et donc de l'espace. L'originalité de cette approche pour la géographie consiste davantage à s'attacher à l'impact qu'ont les représentations mentales sur les territoires qu'à considérer les représentations que se fait l'individu de l'espace

(représentation spatiale d'un lieu, cartes mentales). Il ne s'agit pas seulement d'évaluer comment un aménagement est perçu mais de savoir ce qu'un individu ou un groupe projette sur un espace donné, en fonction de quelles représentations. Il ne s'agit plus seulement de savoir ce que les visiteurs ou les habitants attendent d'un lieu, comment ils se le représentent, mais de définir **quelles représentations sont à l'œuvre dans les pratiques et les aménagements et du même coup de comprendre leur impact sur le territoire**. On peut alors confronter les attentes, les représentations spatiales d'un lieu aux aménagements existants et aux politiques qui y sont menées. On peut même aller au-delà et poser la question : quelles représentations les décideurs prêtent-ils au public en proposant tel ou tel aménagement ?

Nous ne menons pas une étude des représentations spatiales d'un milieu en particulier, mais une étude des représentations liées à un objet- les milieux humides- pour considérer l'impact qu'ont ces représentations sur l'organisation de l'espace. Arrivé à cette étape de notre présentation, une mise au point s'impose sur les sens « géographiques » qui sont attribués au terme de représentation. En effet, de nombreux qualificatifs l'accompagnent souvent.

- La première distinction que l'on peut faire parmi les représentations consiste à différencier les représentations **mentales** des représentations **graphiques**. Cette distinction est d'autant plus importante qu'on a souvent tendance à associer la représentation graphique à la géographie, notamment en référence aux différentes formes de cartographies. En effet, une carte est une façon de « représenter » un espace ou une région et constitue un objet subjectif qui dépend d'une représentation mentale (André, Bailly, Clary, Ferras, Guérin, 1990 ; Paulet, 2002 ; Gould, Bailly, 1995 : éditeurs des textes de *Brian Harley*). Cependant, dans le cadre de la géographie des représentations dans lequel nous nous situons, il s'agit de considérer les représentations mentales des individus en elles-mêmes. L'approche géographique ne se limite pas à étudier les représentations graphiques des phénomènes spatiaux. L'aspect mental des représentations est souvent associé à l'idée de perception. En effet, la représentation est une forme intellectualisée de la perception, qui, elle, relève des sens (visuel, olfactif, auditif, ...). La représentation consiste à analyser plus ou moins consciemment et en fonction de critères individuels et sociaux une perception, puis éventuellement à la restituer une fois « intégrée ».

- Cette première distinction faite, il faut faire la différence entre les représentations qui sont souvent caractérisées de **sociales** et les autres. Les représentations dites sociales sont celles qui relèvent d'un schéma établi et reconnu dans un groupe d'individus. Il s'agit d'une représentation **collective** à l'échelle sociétale. Les autres représentations sont **individuelles**, et relèvent du vécu individuel, des expériences, de l'éducation.

- Toutes ces représentations peuvent avoir une expression graphique. Elles ont également une incidence spatiale plus ou moins forte (de l'organisation d'une maison en fonction de certaines convictions à l'aménagement du territoire au niveau national ou européen). Il ne s'agit pas pour autant de représentations spatiales. Les représentations **spatiales** sont une catégorie des représentations, sociales ou individuelles, où l'individu/ le groupe se font une image plus ou moins précise et plus ou moins juste d'un lieu, d'un espace (un itinéraire dans une ville, les frontières de l'Europe, l'appartenance d'une région à un pays ou à un autre). Si ce type de représentation semble éminemment géographique, les géographes ne s'en contentent pas pour autant. En effet étudier les représentations spatiales enrichit le géographe en ce qui concerne les pratiques spatiales et les comportements des individus. Mais considérer les représentations mentales et sociales renseigne sur le pourquoi des représentations spatiales. En outre, l'objet de la géographie est d'étudier un espace et son organisation. Dans ce cadre les représentations sont une clef de lecture, non pas un but en soi. L'originalité du géographe par rapport aux sociologues et aux psychologues est d'utiliser l'évaluation des

représentations pour permettre une lecture de la spatialisation de l'organisation humaine, notamment en considérant la notion de territoire.

Le schéma ci-dessous résume l'imbrication des types de représentations que nous distinguons et montre que les représentations appartiennent simultanément à différentes sphères. Par exemple, les représentations de la nature peuvent être des représentations mentales ou graphiques. Dans le cas de représentations mentales, on peut distinguer les représentations sociales des représentations individuelles de la nature. Parmi ces deux catégories, certaines peuvent relever d'une dimension spatiale, d'autres peuvent s'attacher à l'idée de nature.

Figure 3 : Les types de représentations que la géographie est susceptible d'étudier.

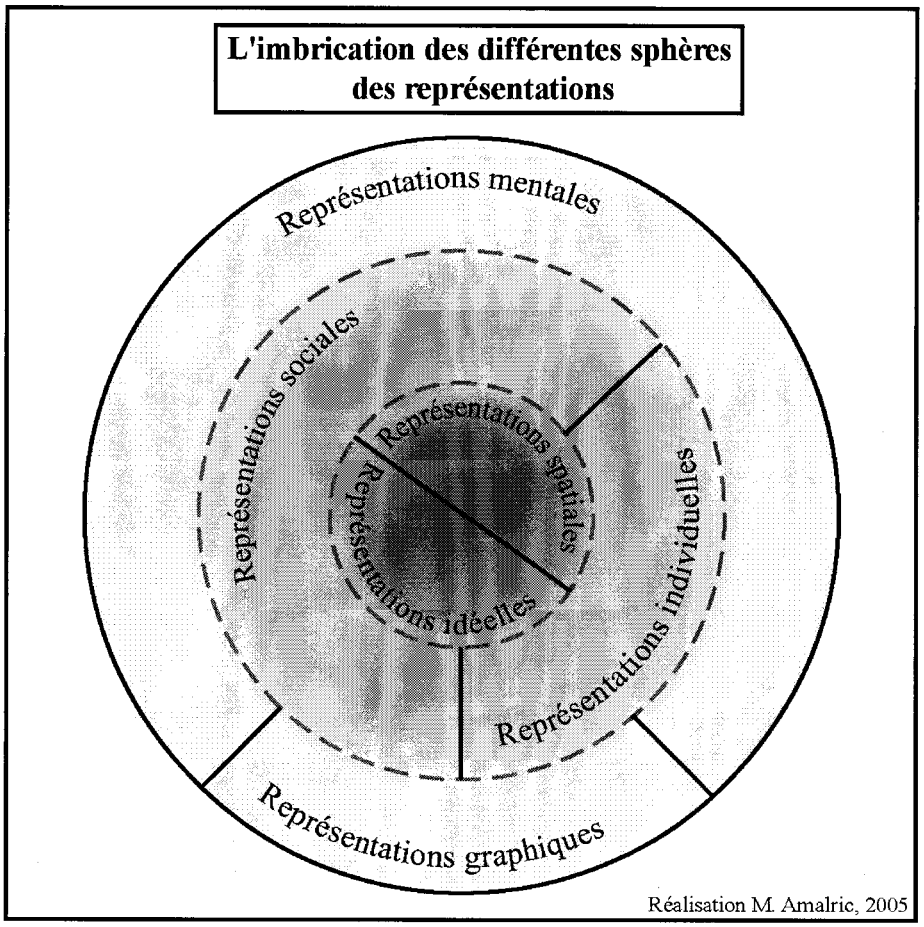

Comme cela a été dit précédemment, le territoire est une sorte de medium pour l'étude de l'appropriation d'un espace. L'une des manifestations de l'appropriation territoriale d'un espace est son aménagement. Cet aspect nous semble plus important à décrire que d'autres (les comportements individuels, la connaissance, les pratiques culturelles...) dans la mesure où c'est un domaine à part entière de la discipline géographique et que ses sens sont variés.

c- L'aménagement du territoire : spontané ou volontariste ?

Outre le fait que l'aménagement est totalement dépendant des logiques d'acteurs et des volontés politiques, c'est une notion qui intègre complètement la dimension spatiale des territoires. Celle-là même qui manque parfois à la notion d'environnement telle que les sciences sociales l'entendent.

Il faut tout d'abord noter que l'aménagement du territoire est un terme qui recouvre des réalités multiples. Précisons que les fonctions et les valeurs d'un espace sont déterminées par le processus d'aménagement qui le touche. Cette affirmation recouvre deux sens différents. Au sens premier du terme, aménager le territoire, c'est ordonner des fonctions et des utilisations d'un milieu particulier, délimité et reconnu. Dans le deuxième sens, c'est mettre en place des politiques ayant pour but de coordonner et de contrôler l'organisation d'un espace délimité tel que la nation ou une région administrative.

Dans le dictionnaire *Larousse*, la définition de l'aménagement du territoire est la suivante : « meilleure répartition dans un cadre géographique, généralement national, des activités économiques en fonction des ressources naturelles et humaines ». Cette définition a le mérite de poser les deux éléments clés que sont la notion de répartition et celle de cadre géographique. Précisons que les deux sens du terme « aménagement du territoire » sont bien inclus dans la définition même s'il n'est pas précisé que la mise en place de « l'aménagement du territoire » concerne en France, la politique mise en place dans le courant des années 1970 et la création de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), qui visait effectivement à planifier la répartition des activités au sein du territoire national.

Dans les dictionnaires de géographie, la définition de l'aménagement est comparable. R. Brunet parle de « l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local (aménagement rural, urbain, local), soit au niveau régional (grands aménagements régionaux, irrigation), soit au niveau national (aménagement du territoire) » (Brunet, 1992). Dans le *dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy, Lussault, 2003), l'aménagement est défini comme « l'ensemble des savoirs et des savoir-faire dont la construction et l'application servent à transformer, à adapter volontairement des espaces d'échelles et de types variés au bénéfice des sociétés qui les produisent et les occupent » (Lussault, 2003).

Dans notre travail, le sens le plus général, celui d'organisation volontaire de l'espace, est retenu. Lorsqu'il s'agit de « l'aménagement du territoire » au sens « officiel », nous le précisons. Celui-ci renvoie alors à la notion de politiques d'aménagement ou de politiques publiques : c'est la vision de l'élaboration institutionnelle de l'aménagement à l'échelle du territoire national (la DATAR en est la garante). Dans notre approche généraliste de l'appropriation des zones humides, deux visions se distinguent. D'une part, l'aménagement « inconscient » opère « sans le savoir ». C'est le fait des pratiques spontanées, des usages, des comportements qui modèlent l'espace en fonction des usages et des représentations des acteurs locaux, des usagers individuels, des groupes d'utilisateurs. D'autre part, l'aménagement institutionnel relève de prévisions, de planifications et de politiques. Ce dernier point de vue est intéressant à prendre en compte pour deux raisons. Il est facilement appréhendable du fait de son caractère officiel (existence de textes, de « traces » de son élaboration dans les politiques publiques). Il est pertinent pour s'intéresser à « l'amont » de l'aménagement : les représentations sont confrontées à l'élaboration de l'aménagement.

Les politiques publiques : l'aménagement en textes

Les politiques publiques ne sont pas un objet très commun de la géographie. L'aménagement est souvent étudié comme un tout, on s'attache à analyser les « actions et les objectifs » sans forcément

revenir aux textes qui fondent l'aménagement. Nous avons trouvé un intérêt non négligeable à l'étude des politiques publiques, et en particulier des textes de lois ou des documents d'urbanisme. Ces écrits fournissent une vision à un instant donné de l'aménagement des territoires. Ce n'est pas une photographie de ce qui est mais de ce qui pourrait ou devrait être. C'est le territoire tel qu'il est imaginé par les législateurs et les juristes qui rédigent les textes. On comprend que ces textes ne sont pas seulement des actes prescrits. C'est une vision d'un certain territoire (la ville), d'un type de milieu (la forêt) ou d'une catégorie d'espace (les littoraux) projetée par les aménageurs. Le fait de considérer cet « instantané » nous permet de le comparer avec la réalité du terrain et avec d'autres images de ces mêmes espaces. On procède ainsi à une confrontation des représentations liées à un même espace. L'étude des politiques publiques n'est pas une prérogative de la géographie, les politistes s'y attachent depuis bien longtemps. L'intérêt pour le géographe est de relier cette analyse critique des textes à leur impact spatial.

L'aménagement en train de se concevoir

Le principe est donc de nous situer à l'amont de l'aménagement, dans son élaboration. Autrement dit, il s'agit d'identifier à la source les représentations qui entrent en jeu dans l'élaboration de l'aménagement. Comme nous l'avons dit, nous prenons l'aménagement dans un sens très large, si bien que les représentations sont à la fois identifiées dans les textes de lois et dans les pratiques que nous observons dans les territoires. L'intérêt est ensuite de comparer les projets d'aménagement avec les réalisations et l'appropriation matérielle de l'espace par les usagers (aval de l'aménagement).

La notion de territoire, vue au travers des représentations, est une des façons de qualifier l'appropriation des zones humides. La seconde dimension est celle du paysage.

2-Le paysage : objet, sujet et projet

Le paysage est l'émanation du territoire, il le rend visible et tangible. C'est un « phénomène » au sens premier du mot qui désigne « ce qui apparaît à la lumière ». La question phénoménologique consiste plus précisément à étudier le rapport entre ce qui apparaît et ce qui est réellement, « entre la chose telle qu'elle apparaît ou telle qu'elle est perçue et ce qu'elle est éventuellement en elle-même » (Pradeau, 2003). Le paysage renferme cette richesse de sens puisqu'il est à la fois un objet, une représentation de cet objet et une projection de valeurs ou d'intentions sur cette représentation.

a- Le paysage, phénoménologie du territoire

La notion de paysage a donné lieu à de si nombreuses définitions et approches qu'il n'est ni possible ni pertinent d'en donner un panorama complet. Nous nous plaçons à la croisée de deux logiques connexes. Il y a, d'une part, la logique de l'appropriation qui consiste à prendre en compte les politiques, les pratiques, les comportements, les savoirs qui modèlent les paysages. Il y a d'autre part, la dimension à la fois temporelle et spatiale de l'évolution.

La définition du paysage la plus simple est « la part de pays qu'on embrasse d'un seul regard » (c'est la définition étymologique du paysage et la plus largement admise). Elle n'est pas satisfaisante à notre avis car elle ne permet pas de faire le lien avec le territoire et ne traduit pas la dimension diachronique que la notion de paysage renferme. Au même titre que le territoire, le paysage est modelé au fil des

temps par les pratiques d'aménagement et les représentations. Plusieurs aspects sont à distinguer pour parler des paysages en géographie.

- L'aspect physique est fondateur de l'approche géographique des paysages. On parle de paysage-objet, par opposition au paysage-sujet, qui est vécu et interprété par l'individu. Deux aspects sont à distinguer dans cette approche. Le premier est la discontinuité « biogéographique » qui est traditionnellement étudiée par les géographes physiciens. Le second consiste à prendre en compte la dimension historique qui marque le paysage (les héritages, les facteurs anthropiques).

- Le second aspect correspond au paysage en tant que vécu par une société et des individus et en tant que construit social. Un paysage donné correspond à un système de fonctionnement d'un territoire, où « l'humanisation et la spatialisation concordent». Dans le cadre de l'évolution temporelle des territoires, on peut parler de transitions paysagères[1] lorsque les marques de deux systèmes de fonctionnement territoriaux se juxtaposent (Clément, 2005).

- Le dernier aspect est le paysage comme un projet, autrement dit comme une projection d'attentes et de volontés dans le temps et dans l'espace. Le paysage correspond alors à une vision prospective construite sur un substrat réel et d'après des représentations variées. Il peut faire l'objet d'un consensus mais aussi être l'émanation d'un décalage entre représentations ou entre représentations et pratiques (aménagement, usages...).

La présentation conceptuelle que nous avons menée jusqu'à présent est restée dans un cadre temporel indéfini et unique. Nous avons vu en évoquant le paysage que la notion d'évolution s'impose. Notre approche de l'appropriation des zones humides ne peut pas être linéaire, elle se doit d'être diachronique. La première raison en est que territoires comme paysages connaissent des évolutions, que les pratiques évoluent, que les aménagements changent, que les politiques publiques apparaissent et disparaissent. La seconde raison est plus précisément scientifique : l'approche diachronique est une façon de mettre en évidence les nouveautés, les permanences, les dynamiques. Le couple de notions qui fonde notre réflexion diachronique repose sur l'idée de transition et sur celle de discontinuités. La transition est une notion temporelle mais aussi sociale. La discontinuité est également spatiale.

III/ TRANSITIONS ET DISCONTINUITES

Liées à l'idée d'évolution, les notions de transition et de discontinuités nous intéressent pour mettre en évidence les changements qui touchent les zones humides, tant du point de vue spatial que dans le temps. En effet, l'étude de l'appropriation des zones humides nécessite de se pencher sur les notions de dynamiques spatiales, de changement dans les pratiques et dans les représentations. Transitions et discontinuités permettent de distinguer différentes formes d'appropriation de l'espace, en faisant référence aux dimensions temporelle, spatiale et sociales.

---

[1] « Inspirée du modèle de la transition démographique, (...) une transition paysagère est une phase de l'évolution des paysages qui part d'une certaine situation caractérisée par des processus d'humanisation dominants dans le cadre d'un système spatial déterminé et qui aboutit à d'autres processus d'humanisation dominants, correspondant à un autre système spatial. Aux deux extrémités d'une transition paysagère, il y a une situation de concordance entre l'humanisation et la spatialisation. (..) Contrairement aux "crises paysagères", une transition paysagère s'inscrit sur la longue durée, généralement plus d'un siècle » (Clément, 1997).

1- Evolution de l'appropriation des zones humides : transitions spatiales et sociales

Notre réflexion se base sur la notion d'évolution. Elle implique de prendre en compte la dynamique des espaces géographiques qui est souvent appliquée à la notion de territoire ou à celle de paysage. Les problèmes se posent de façon similaire pour les paysages et les territoires. Nous commençons par indiquer ce que l'idée d'évolution d'un territoire implique.

Les géographes qui ont réfléchi à la notion de territoire sont tous d'accord pour dire que les territoires ne sont pas immuables, qu'ils sont dynamiques, qu'ils vivent et meurent (Brunet, 1990). La question qui se pose est de qualifier ce changement, le plus délicat est sans doute de lui donner un nom. Le terme de « développement » est fréquemment appliqué au territoire par les géographes. Il n'est pourtant pas sans poser de question. Au regard de la définition du territoire que nous avons proposée, que signifie « développement des territoires » ? Le terme d'évolution ne serait-il pas plus adapté, à moins qu'il soit nécessaire de parler de mutation des territoires ? Une mise au point sémantique est nécessaire.

a- Peut-on parler de développement des territoires?

Le terme de développement a une première signification : « stade supérieur de la croissance quand tout le programme a été accompli, quand l'équilibre stable et harmonieux a été atteint » (Brunet, 1992). Cependant de nos jours, il est associé à la notion de progrès et signifie « l'accroissement des richesses associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire » (Lévy, Lussault, 2003). Ce deuxième sens est particulièrement présent depuis que les retombées de la révolution industrielle se font sentir (Lévy, Lussault, 2003), il s'oppose à une vision quantitativiste du monde où la croissance (démographique, économique) est le maître mot (Brunet, 1992).

- Au vu de cette définition, la notion de développement des territoires n'est pas chose évidente. Faut-il parler de l'accroissement des ressources d'un territoire, de son bien-être ou de son expansion en parlant de développement des territoires ? Un vocable plus souvent usité nous renseigne plus précisément : celui de développement local des territoires.

- Le développement local, c'est « l'approche du développement qui prend en compte les politiques visant à réduire le rôle de l'Etat, à décentraliser les décisions et qui accorde une importance essentielle aux initiatives des acteurs locaux, aux ressources et aux valeurs culturelles endogènes » (Cadène, 2003). Cette définition, plus limpide, nous renseigne davantage sur ce qu'est le développement des territoires. Elle peut être complétée par une autre qui met en avant la notion de projet pour le territoire. Le développement local est une « dynamique multidimensionnelle et multiactorielle au sein d'une société locale qui consiste en la construction et la réalisation d'un projet de développement autocentré et endogène de cette société » (Plet, 2003). La notion de développement des territoires nous concerne dans la mesure où les zones humides sont susceptibles d'y avoir un rôle à jouer. Selon les lois et les textes d'aménagement considérés, les zones humides pourraient constituer le moteur d'un « développement des territoires » ou devraient s'y intégrer.

Ces définitions nous permettent toutefois de mieux appréhender ce qui est couramment appelé le développement des territoires. Il ne s'agit pas simplement d'observer des changements, une évolution dans les composantes du territoire, mais bien de considérer les volontés affichées et effectives qui font changer ce territoire. La notion de projet est mise en avant par la définition de Françoise Plet, de même

que le rôle des acteurs. La définition de R. Brunet et l'existence d'une loi insistent sur la dimension politique essentielle du développement territorial.

Grâce à cette première mise au point, nous pouvons envisager de distinguer développement, évolution et mutation des territoires. Une fois encore, les termes sont nombreux pour évoquer des idées parfois semblables. Nous distinguerons donc les notions d'évolution et de dynamique des notions de transition, de mutation et de crise.

b- Evolution et dynamique : du développement du territoire à la transition spatiale et sociale

Dans le terme de dynamique, les notions d'activité, d'énergie et de puissance sont très présentes. La définition du Larousse nous indique clairement qu'il s'agit de la « force », du « mouvement » et de la considération des « phénomènes dans leur évolution ». On retrouve précisément l'idée d'évolution qui se définit comme la « transformation graduelle et continuelle ». C'est davantage la notion de déroulement qui est dominante quand la dynamique insiste sur la puissance. Appliquées au territoire, ces notions traduisent les changements d'état qui affectent les territoires. Elles évoquent l'idée d'une succession plus ou moins rapide de phases de fonctionnement du territoire. La dynamique du territoire étudie « les changements des organisations territoriales et les forces qui les provoquent et qu'ils contraignent » (Brunet, 1992). On peut également parler de dynamique spatiale, il peut s'agir soit de l'évolution d'un espace, de « l'évolution de la dimension spatiale », soit de « l'évolution d'un système spatial » (Moriconi-Ebrard, 2003). Cette notion vaut pour le paysage dont on peut évoquer les dynamiques en faisant référence au fonctionnement physique des éléments naturels du paysage.

Dans tous les cas, il est question d'identifier les changements qui interviennent dans un territoire. Ce sont des changements tantôt de nature, tantôt de rythme, tantôt de contenu. Ils posent d'une part la question du degré de changement et d'autre part, de son rythme. En effet, les territoires ne réagissent pas tous et toujours de la même façon et connaissent des degrés d'évolutions non linéaires. Il en est de même d'un point de vue temporel. C'est pour cette raison qu'il nous semble pertinent de faire appel à d'autres appellations qui se regroupent autour de l'idée de transition.

c- Maturation et soubresauts du développement des territoires : transition, mutation, crise et rupture

S'il est entendu que les territoires changent, il nous importe de savoir de quelles manières et sous quelles impulsions. Nous nous attacherons tout d'abord à qualifier les types d'évolution des territoires. En effet, il est fréquent d'entendre parler de crise, de rupture, de mutation, de transition. Ces termes recoupent des réalités très diverses, parfois complexes à hiérarchiser.

Il faut tout d'abord distinguer les notions de transition et de mutation.

- La transition se définit comme un « passage progressif mais plus ou moins accusé. Il existe des seuils de transition ». On parle de paysage de transition pour un paysage « qui a des caractères de l'un et l'autre des paysages, ce qui peut lui conférer des aspects originaux ». Lorsque l'on parle d'espace de transition, il s'agit des marges ou des fronts (Brunet, 1992).

- La mutation consiste davantage en une « transformation, un changement brusque, un passage à une autre qualité, à un autre système ». (Brunet, 1992). C'est un terme extrêmement fort

dont « on abuse » et qui s'affaiblit de ce fait (en comparaison, une mutation biologique est un événement rare).

- L'idée de transition est beaucoup plus riche que celle de mutation. La transition désigne à la fois un moment, un espace et l'action en train de se dérouler.

Certains « cas particuliers » d'évolution sont désignés par des mots spécifiques. C'est le cas des noms rupture et crise. Ils nous permettent par aporie de mieux cerner ce que revêt la notion de transition.

- Le terme « crise » a plusieurs sens. D'une part, c'est un « moment d'extrême tension, de paroxysme, de conflit, de changement ». Elle apparaît quand « les régulations et rétroactions du système ne suffisent plus ou ne jouent plus » (Brunet, 1992). D'autre part, la crise revêt une dimension temporelle, il s'agit alors du « temps de dégradation d'un système » (Brunet, 1992). Le terme de crise ne s'applique que de façon tronquée au territoire ou au paysage. C'est une utilisation peu adéquate du fait de l'absence de dimension spatiale.

- Le vocable rupture désigne plus précisément une « cassure, une discontinuité dans un mouvement, dans le fonctionnement d'un système, dans une relation ». C'est un terme qui peut s'utiliser pour caractériser un changement de mentalité ou dans les représentations.

- La difficulté de ces termes est de les utiliser à bon escient. En effet, caractériser une crise ou une rupture, c'est avoir tous les éléments en main pour affirmer que le système est effectivement déséquilibré et qu'il change de façon radicale. Ce sont des termes qui ne s'appliquent pas forcément à des objets dont la dimension spatiale est déterminante (comme le territoire et le paysage).

Pour conclure sur cet aperçu sémantique, nous préférons parler d'évolution et de transition pour les territoires et les paysages. La notion de transition est selon nous la plus riche, elle possède une dimension qualitative, qui fait référence à l'action qui se produit, à sa dimension temporelle et à son impact spatial. La notion de développement des territoires nous intéresse pour désigner l'idée de dynamique mais est trop vaste pour servir de base conceptuelle à notre réflexion. Nous verrons par la suite que c'est donc dans une logique de transition des territoires et des paysages que nous inscrivons ce travail. L'impact de la transition des territoires et des paysages se matérialise par des discontinuités dans le temps et dans l'espace.

2- Discontinuités spatiales et temporelles de l'appropriation des zones humides

Dans le cadre particulier de notre réflexion, le terme de discontinuité s'applique plus largement à la notion de paysage mais il peut également s'appliquer au territoire tel que nous l'avons décrit ci-dessus.

a- Les discontinuités spatiales, raisons d'être des paysages

Si la notion de discontinuité est fondamentale dans notre approche, son étude n'est pas l'objectif premier de ce travail. En effet, **les discontinuités sont ici abordées comme une incidence des différentes appropriations des zones humides**. Une autre approche aurait consisté à faire des discontinuités l'objet même de notre travail, comme c'est le cas lorsque l'on étudie un espace frontalier. L'étude des discontinuités entre milieux naturels et milieux « anthropisés » aurait pu donner

lieu à une mise en évidence des différences d'aménagement des espaces. Dans le cas présent, certaines discontinuités apparaissent à la lecture du décalage entre représentations et pratiques ou entre politiques d'aménagement et usages individuels.

Cette orientation que nous choisissons de donner à la prise en considération des discontinuités nous permet de conserver les grandes dimensions que prend la notion de discontinuité. En effet, les discontinuités peuvent être spatiales mais également d'ordre politique, social et enfin temporel.

- La définition la plus simple que l'on peut donner à la discontinuité est « la manifestation d'une disjonction entre deux espaces, qui permet de les discriminer » (Gay, 2003). Les discontinuités peuvent être le fait d'actions humaines comme l'appropriation, mais elles peuvent aussi découler du cantonnement ou de la gravitation (à la limite de la zone d'attraction d'une ville par exemple) (Gay, 2003).

- Pour mieux cerner la discontinuité, il est intéressant de prendre en considération le terme de frontière. Pour M. Foucher, la frontière est un marquage à la fois réel, symbolique et imaginaire (Foucher, 1988). Elle est une limite mais contribue dans le même temps à donner du sens à l'espace qu'elle borde (Lévy, Lussault, 2003). Ce qu'il est intéressant de retenir de ces définitions, c'est que c'est à partir du moment où l'homme a conscience d'une limite, qu'il reconstruit l'espace et interprète la limite. La limite devient alors une discontinuité (Renard, 2000). C'est en ce sens que le concept de discontinuité nous intéresse. Les idées de prise de conscience, de reconstruction et d'interprétation trouvent un écho particulièrement fort dans l'approche par le biais des représentations.

Comme nous l'avons précisé, la discontinuité est également temporelle. Cette dimension est fondamentale pour notre approche du paysage comme objet, sujet et projet dynamique.

b- Une interrogation sur le « rivage »

Lorsqu'il s'agit de zones humides, la discontinuité comme la transition prennent des accents très particuliers. Les zones humides ont ceci d'original que ce sont des espaces à la limite de la terre et de l'eau. Ce sont des zones de contact, des interfaces, des marges, des « rivages » (Corbin, 1988)..., autant de termes que l'on retrouve pour exprimer la discontinuité et la transition. Nous nous penchons en réalité sur un sujet qui est une discontinuité en lui-même.

Cette spécificité est particulièrement intéressante, mais elle nous condamne à réduire notre conception de la transition et de la discontinuité. Il n'est en effet pas question d'étudier la discontinuité biogéographique interne à une zone humide (bien que celle-ci existe, les zones humides ne sont pas homogènes et on peut bien entendu y distinguer des seuils). Il n'est pas non plus dans nos intentions de caractériser la transition paysagère que connaissent les zones humides dans leur ensemble. L'approche retenue consiste finalement à étudier les discontinuités territoriales que produisent l'appropriation des zones humides, notamment par le biais du paysage. En outre, elle nous permet de nous interroger sur la nature des transitions qui touchent ces zones : s'agit-il d'une transition dans les mentalités, dans les pratiques, dans les politiques ? Se traduit-elle spatialement ? La perspective paysagère est un outil pour mettre en évidence ces transformations des territoires. La dimension temporelle est sous-jacente à l'ensemble de cette réflexion.

IV/ L'ANALYSE SYSTEMIQUE POUR METTRE LES CONCEPTS UTILISES EN COHERENCE

Le lecteur aura remarqué que les notions auxquelles nous faisons référence sont nombreuses et relativement disparates. Pour leur donner une cohérence, le recours à une vision systémique est indispensable.

- Le système très général sur lequel nous nous basons est celui que proposent T. Muxart et C. Levêque : l'anthroposystème (voir la Figure 4). L'anthroposystème est une notion apparue en 2003 (Levêque *et al.* 2003) mais qui découle de la recherche menée depuis les années 1970 sur les problématiques liées à l'environnement. Il permet de considérer les rapports sociétés-milieux dans une boucle fermée. Deux sphères se distinguent, le géosystème et le sociosystème. Pour caractériser les liens entre ces deux systèmes, Levêque et Muxart insistent sur les interactions et sur les boucles de rétroaction qui les lient (Muxart, Levêque, 2004). Le géosystème est une notion empruntée à la géographie physique et notamment aux recherches de G. Bertrand et de l'école de Toulouse. Le géosystème est un concept dérivé de celui d'écosystème. Tel que Levêque l'entend, c'est un « espace naturel occupé, utilisé et transformé par les sociétés anciennes et actuelles » (Muxart et Levêque, 2004). Les sociosystèmes occupent quant à eux un espace donné, « exploitent les ressources naturelles et utilisent les écosystèmes qui s'inscrivent dans ce territoire. Ils restructurent ces systèmes naturels et les transforment en productions sociales dont les dynamiques cessent d'obéir aux seules lois bio-physico-chimiques » (Muxart, 2002)

Dans chaque sphère représentée, des éléments appartenant aux sociosystèmes et aux géosystèmes sont présents en proportion plus ou moins grande. Les sphères s'influencent les unes les autres, de façon rétroactive. C'est cette logique que nous retenons pour qualifier les interrelations entres les représentations et les pratiques, entre les pratiques et l'aménagement du territoire, entre les formes d'appropriations et les discontinuités.

Figure 4 : L'anthroposystème selon T. Muxart (2002)

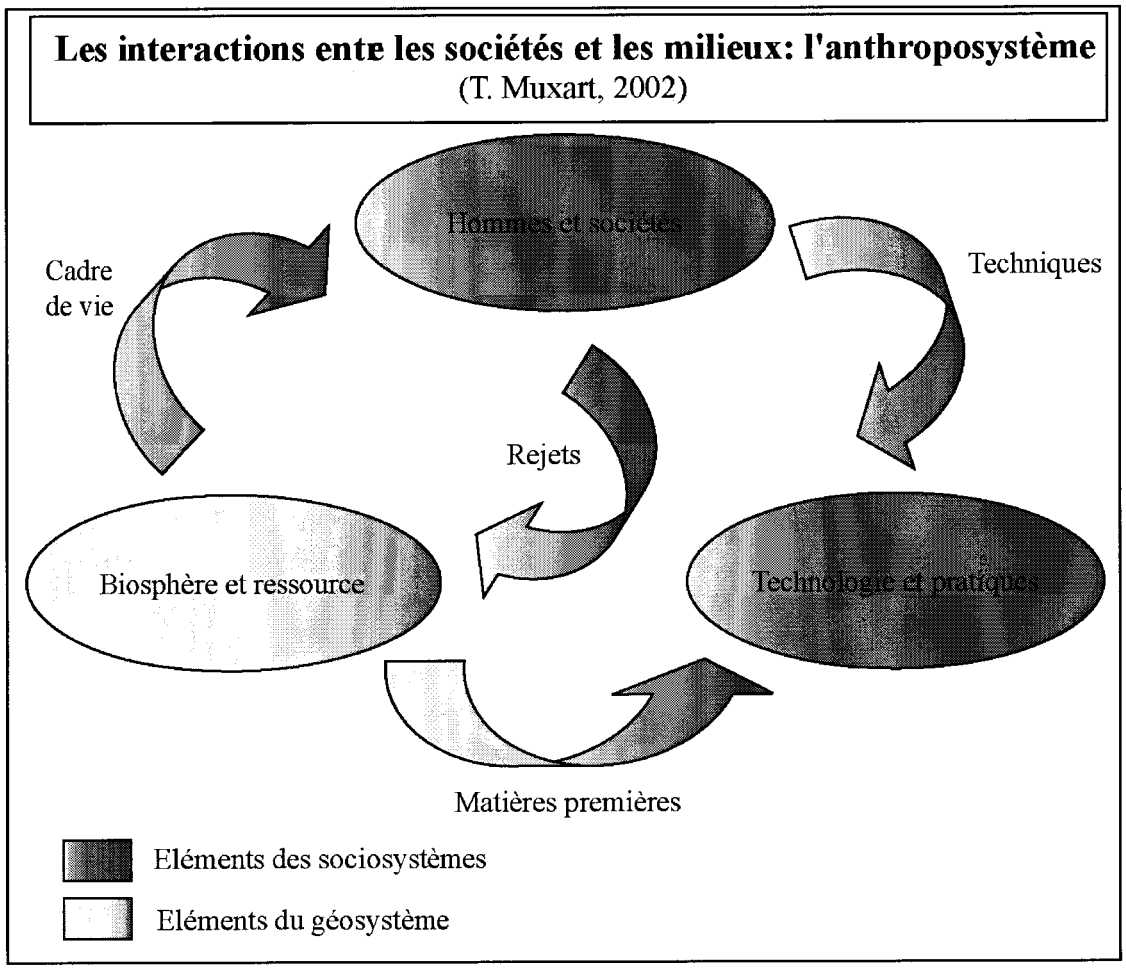

• Une seconde démarche systémique accompagne et complète celle de l'anthroposystème, c'est celle que propose G. Bertrand et qu'il désigne par le sigle GTP : Géosystème, Territoire, Paysage. Il présente cette méthode d'analyse géographique telle qu'il l'a peu à peu conceptualisée depuis la toute fin des années 1960 dans un ouvrage dont le titre est lourd de sens. Dans « la géographie Traversière » (Bertrand, 2002) G. Bertrand aborde le vaste thème de « l'environnement à travers territoires et temporalités ». Il s'agit de mettre en relation le géosystème, support des activités de l'homme, avec le territoire, production volontaire de l'espace par l'homme, et avec le paysage, émanation du système et porteur d'imaginaire et de valeurs humaines. Il va sans dire que ces trois éléments s'inscrivent parfaitement dans la lecture anthroposystémique du rapport homme-milieu. La principale raison qui l'explique est précisément que l'interrogation sur le devenir des zones humides est éminemment inscrite dans les problématiques environnementales. L'étude des zones humides met en exergue l'analyse du lien entre homme et milieu.

Figure 5 : Le système GTP d'après Bertrand (2002)

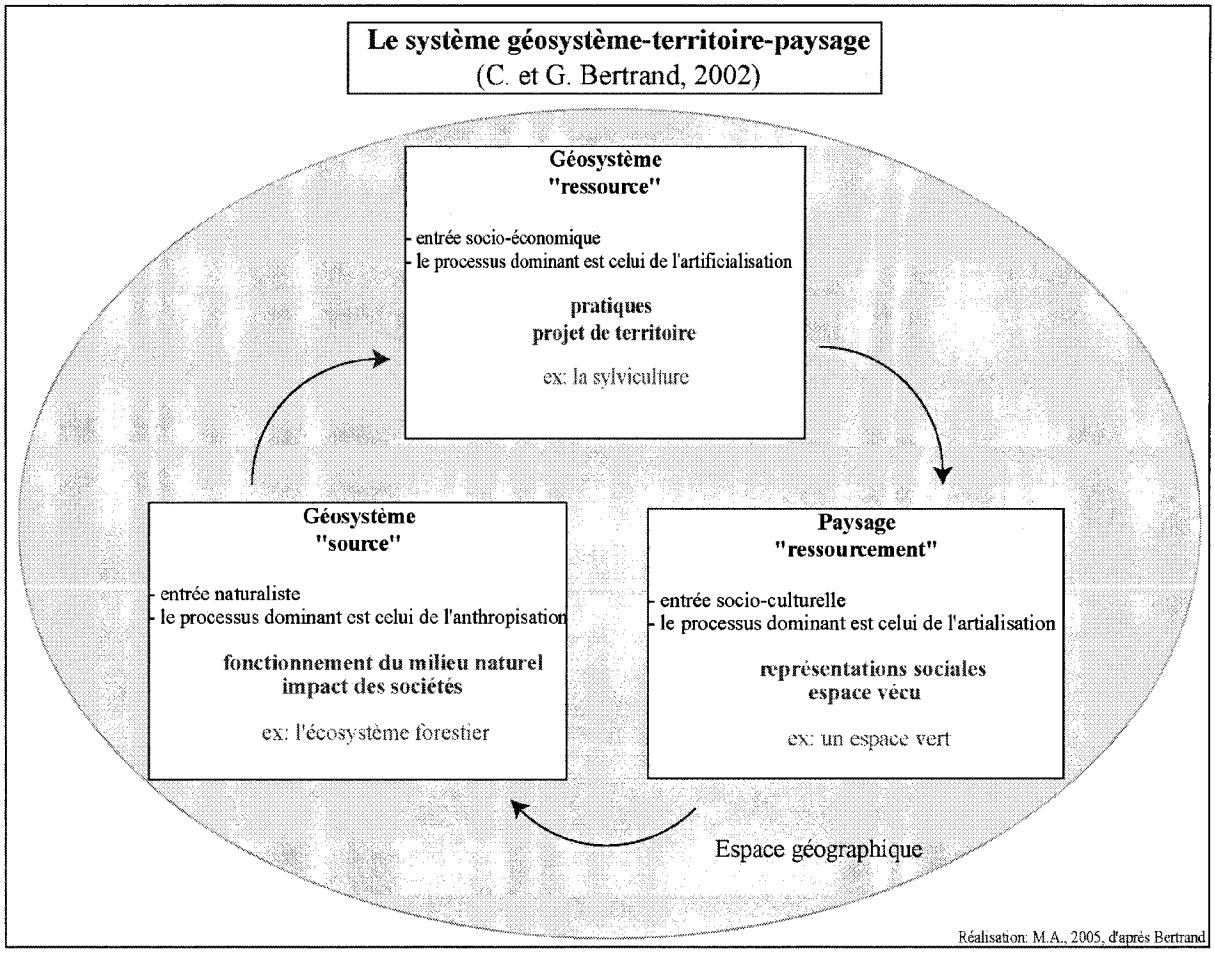

Dans ce schéma (Figure 5), G. Bertrand détaille l'exemple de la forêt qui se prête particulièrement bien à l'analyse. En effet, l'écosystème forestier se distingue du système sylvicole qui est lui-même différent de la forêt en tant qu'espace vert. La présentation de cette recherche sera l'occasion d'appliquer ce type d'analyse aux zones humides et de prendre la mesure de leur dimension territoriale et paysagère.

C- Les zones humides, un objet original à étudier par le biais des représentations

Dans la conception de cette recherche, les zones humides sont un objet d'étude comme pourraient l'être les montagnes ou le désert. C'est pour cette raison qu'elles apparaissent en dernière position dans la mise en abyme épistémologique et conceptuelle. Toutefois, plusieurs caractéristiques propres aux zones humides offrent un point de vue particulièrement intéressant dans un contexte de prise en compte croissante des problématiques environnementales. Au sens où Corbin l'entend, les zones humides sont des « rivages » (Corbin, 1988). De ce fait, ce sont des espaces où les problématiques d'aménagement sont exacerbées. L'aménagement d'un « rivage » demande à la fois de prendre en

compte la partie immergée et la partie émergée du lieu. En d'autres termes, les zones humides sont des milieux particulièrement fragiles du point de vue de la fréquentation, de l'équilibre écologique, et ce sont des espaces qui sont le support de pratiques dont la pression est importante et diversifiée (sports nautiques, loisirs de plein air, etc.). Cette relative « surreprésentation » des problématiques environnementales au sein des zones humides permet de comprendre les logiques, les interactions et les fonctionnements des sociosystèmes et des géosystèmes. A titre de comparaison, une forêt peut être défendue, mais elle est rarement l'objet de « fanatisme » comme le sont les zones humides lorsque la défense des oiseaux est en jeu. De même, les activités qui sont autorisées en forêt, mise à part la chasse, sont des formes « douces » de loisirs (promenade, cueillette). Ce sont des activités dont les impacts sur le milieu sont moins forts que l'implantation d'une base nautique. Les zones humides représentent donc à la fois un cas particulier (ou grande fragilité et forte fréquentation s'ajoutent) et un symbole des questions qui se posent sur l'environnement. A ce titre, leur aménagement et leur protection, en particulier lorsqu'ils relèvent de politiques publiques, sont particulièrement problématiques.

1- Originalité de l'objet d'application : des données physiques aux aspects psychosociologiques des zones humides.

Les zones humides sont un objet traditionnel de l'étude naturaliste des milieux. Une approche par le biais des représentations offre de nouvelles perspectives.

a- Les zones humides : intérêt d'un espace « à fort potentiel environnemental »

L'un des terrains favoris de la géographie des représentations est la ville et le milieu urbain. Le terrain environnemental a été plus longtemps oublié, avec injustice, car de nombreux enjeux environnementaux concernent l'aménagement et sont donc l'objet de représentations. Par conséquent, il est apparu intéressant de choisir dans le domaine de ce qui est communément appelé « l'environnement », un certain type de milieu pour lequel nos interrogations sur les liens entre les représentations, les pratiques et la construction des territoires pouvaient être testées : les zones humides.

Pourquoi choisir un milieu naturel parmi d'autres ? Étudier les rapports que l'homme établit en général avec la nature aurait davantage relevé de la sociologie ou de la psychologie (psychologie environnementale). Il a donc été nécessaire de choisir un type de milieu. Pourquoi ce milieu en particulier ? Le choix des zones humides s'est fait en fonction d'une demande institutionnelle émanant du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais. Cette demande s'appuie sur deux aspects. D'une part, les zones humides sont des milieux qui ont été très fortement réduits et dégradés dans cette région et ce à un rythme soutenu (voir chapitre 2). D'autre part, les zones humides sont des milieux dont l'importance en termes écologiques est forte à la fois au niveau local et au niveau international. Dès le niveau local et jusqu'à des niveaux supra-régionaux, les zones humides jouent un rôle régulateur dans l'écoulement des eaux, un rôle purificateur vis à vis de certains polluants. Dans le contexte d'une région très fortement industrialisée et urbanisée, leur absence se fait ressentir. Aux échelles plus petites, les zones humides entrent en compte dans la gestion de l'eau, de sa qualité et de sa quantité. Le cadre géopolitique du bassin versant international de l'Escaut constitue notamment une raison, pour la région Nord-Pas de Calais, de s'intéresser aux zones humides. Enfin, on peut voir dans la demande de la Région, le souci de répondre ou d'aller au devant de la demande sociale en espaces verts. Les milieux naturels sont très peu représentés dans le Nord-Pas de Calais, l'étude de leurs aménagements

et de leurs représentations est une occasion d'envisager leur restauration et de les soumettre à l'appropriation des habitants et des usagers.

b- Les zones humides : entre mythe et réalité

Plusieurs autres raisons expliquent l'intérêt que présentent les zones humides comme objet d'étude. La manifestation concrète des zones humides est l'existence d'un ensemble d'écosystèmes particuliers relativement répandus en France et dans le monde que les scientifiques nomment « milieux humides ». Ils ont des caractéristiques, sur lesquels nous reviendrons, qui les distinguent d'autres écosystèmes, en particulier de par leur fonctionnement hydrologique spécifique. Face ou contrairement à cette réalité reconnue et étudiée par de nombreux chercheurs et experts, il existe un fort inconscient collectif qui prête aux zones humides des vertus et des avantages. En outre, les mythes les concernant sont nombreux et édifiants, recouvrant parfois certaines réalités biophysiques. Entre ces deux extrêmes, on trouve les liens que l'homme a tissés avec les zones humides, en les exploitant, en les transformant, en les aménageant. Cette dualité, que nous avons déjà évoquée, est centrale dans l'intérêt de notre travail. A partir du moment où des représentations contradictoires s'appliquent aux zones humides, des pratiques antagonistes peuvent en découler. De là, naît une complexité qui fait d'un milieu naturel tantôt une manne, tantôt une malédiction.

A partir de ces conditions initiales, nous pouvons énumérer les principales raisons qui expliquent les intérêts scientifiques et sociaux que présentent les zones humides.

- Elles sont connues depuis longtemps pour leurs rôles et leurs qualités nombreuses (du cadre de vie à l'épuration écologique). C'est la dimension « géosystème » qui est à l'œuvre.
- Elles sont depuis longtemps utilisées par l'homme (exploitation des ressources). C'est leur inscription dans une dimension territorialisée.
- Elles sont souvent considérées comme un symbole de la nature, voire du surnaturel (méfiance et fascination). On retrouve la dimension mythique évoquée précédemment, qui peut être rattachée aux paysages.
- Elles sont actuellement l'objet de politiques de mise en valeur et de conservation. Cet aspect associe le territoire, le paysage et le géosystème.
- Elles sont dorénavant utilisées pour de nouvelles activités, notamment de loisirs. Cette dernière caractéristique met en relation les dimensions territoriales et paysagères.

Au travers de ces quelques points, plusieurs thèmes apparaissent.

- Tout d'abord, l'aspect « naturel » de ces terrains. Si nous parlons de « zones » humides dans notre travail, c'est une façon de garder une forme de neutralité par rapport à l'autre vocable usité : « milieux » humides. Ce choix délibéré nous permet de faire la différence entre une « zone », c'est-à-dire une étendue terrestre, aux limites plus ou moins fixes et un « milieu », espace déterminé par ses caractères biophysiques et où les activités humaines prennent place. La notion d'écosystème, quant à elle, renvoie à différents types de milieux humides dans la perspective de leur fonctionnement et de leur dynamique naturelle. L'intérêt des caractères physiques d'une zone humide n'est pas tant sa richesse intrinsèque (biodiversité, fonctionnement complexe) que la confrontation avec les représentations. En effet, l'objectif des écologues, des hydrologues ou des biogéographes est d'étudier toutes les caractéristiques physiques de ces milieux. De notre point de vue et dans le cadre d'une géographie sociale, il est plus intéressant de confronter ces connaissances scientifiques à l'usage qui en

est fait dans la société civile. Pour rappeler la définition que nous donnions des représentations, il s'agit de mettre en vis-à-vis des réalités physiques et des réalités humaines, vécues, ressenties, imaginées et mises en œuvre.

- Ce visage dual des zones humides est présent dans toutes les interrogations qui se posent sur leurs liens avec les sociétés. Du côté des caractéristiques physiques, on note l'omniprésence de l'eau dans les zones humides. Cet élément influence tout le fonctionnement écosystémique des milieux humides, il détermine des discontinuités spatiales (zones en eau). Par ailleurs, l'eau possède des valeurs que lui attribue l'homme. Elle est à la fois synonyme de vie, de confort, mais aussi de danger, de manque. Les deux tendances sont donc à l'œuvre simultanément et produisent des comportements différenciés. On retrouve cette dualité en ce qui concerne les avantages et inconvénients des zones humides. D'une part, la richesse biologique de ces zones en fait des lieux recherchés et admirés. Ce sont des conservatoires d'espèces naturelles, des lieux où le patrimoine notamment floristique est préservé et ce, depuis des siècles (pollens, espèces endémiques...). Ces aspects sont reconnus par l'homme, voire exploités (usages médicinaux, recherche scientifique, sensibilisation et éducation). Idem pour les capacités naturelles des zones humides en terme de régulation : l'épuration naturelle des eaux, le rôle de tampon et de restitution dans les phénomènes de crues ou d'étiages sont autant d'avantages reconnus et mis en valeur par l'homme depuis qu'il les observe et les fréquente. D'autre part, les zones humides représentent une certaine forme de contrainte ou de danger pour l'homme et ses activités. Du fait que les zones humides n'ont pas de limites fixes, du fait que l'élément qui les constitue principalement, l'eau, est mouvant et parfois incontrôlable, du fait également du vécu de l'homme aux abords de ces zones, de la peur face à des manifestations naturelles mais inconnues (feux follets), une méfiance, parfois même une malveillance à leur égard s'est développée dans certaines sociétés humaines, en fonction des âges. L'exemple du Roman de George Sand, *la Mare au diable*, l'évoque.

> « - Oui, mon garçon, dit-elle, c'est ici la Mare au Diable. C'est un mauvais endroit, et il ne faut pas en approcher sans jeter trois pierres dedans de la main gauche, en faisant le signe de la croix de la main droite : ça éloigne les esprits. Autrement il arrive des malheurs à ceux qui en font le tour. »
>
> George Sand, *La Mare au Diable*,
> Maxi-poches Roman, 2001, (p. 117-118).

Tantôt ressource, tantôt menace, les zones humides sont donc des espaces où la problématique homme/ milieu présente un grand intérêt.

c- L'étude des zones humides : « croiser les regards »

Enfin, l'étude des zones humides par le biais de la géographie des représentations inscrit ce travail dans un cadre qui dépasse le distinguo géographie humaine/ géographie physique et qui fait référence à d'autres disciplines des sciences sociales et naturelles. Si la distinction entre la géographie physique et la géographie humaine connaît des fondements historiques, elle est apparue trop exclusive à certains géographes. Dans le courant des années 1970, le développement d'une géographie « humaniste » (Bailly, 1998) remet en cause ce découpage et pose les prémisses d'une géographie où les aspects humains et les aspects physiques sont considérés avec la même attention et en interaction. C'est dans ce cadre que l'étude des représentations liées aux zones humides prend tout son relief. Il est original d'appliquer un champ réputé « social » (les pratiques et les représentations) à un domaine considéré comme « physique » (les milieux humides) et à l'amont de l'organisation de l'espace et des politiques

publiques. En outre, notre point de vue prend forcément en compte l'apport d'autres disciplines telles que la sociologie, l'ethnologie, la psychologie et les sciences sociales en général qui s'ajoutent à l'écologie, l'hydrologie et aux autres sciences de la nature. Ce mélange de deux grandes familles de disciplines permet des avancées tant sur le plan social que sur le plan écologique. La sociologie s'est peu intéressée à l'environnement, sans doute de peur de ne pas être assez rigoureuse sur la définition « physique » de cet objet de recherche, les sciences de la nature se sont peu aventurées à prendre en compte des réalités complexes : les organisations sociales, les enjeux économiques, les logiques politiques. L'approche géographique permet de dépasser ces limites disciplinaires et de croiser les regards. De ce fait, le géographe emprunte aux disciplines voisines et utilise des connaissances, tant sur le fond que sur la forme, qui ne lui sont pas propres.

Apports dans le fond

Les apports divers des disciplines sociales permettent d'intégrer des notions souvent mises de côté en géographie : la notion de culture, de religion, l'approche psychologique, physiologique de la perception. D'autres sciences humaines telles que les sciences politiques ou le droit amènent à une analyse pointue des systèmes de décision (Scarwell, Laganier, 2004), de la constitution des mouvements politiques (Villalba *et al.*, 2002).

- L'analyse des sociétés locales est apportée par les sociologues qui font des liens entre les types de sociétés, les pratiques et l'utilisation de l'espace (Picon, 1978 ; Billaud, 1998).

- L'expérience des usages traditionnels est étudiée par les anthropologues, qui s'intéressent à l'environnement et aux peuples vivant près de l'eau.

- Il existe également une lecture politique et juridique des systèmes d'exploitation de l'eau (sociétés locales autour de l'irrigation, du drainage des zones humides) (Romi, 1992, Barnaud, 1998).

- Enfin, les historiens et les archéologues étudient les zones humides parce qu'elles constituent un milieu particulièrement adéquat pour conserver certaines traces des civilisations anciennes (Désiré, Regrain, 1996).

Apports dans les formes

- L'apport méthodologique des sciences sociales est importanrt car elles ont posé très tôt la question des techniques d'enquêtes, pour recueillir des informations qualitatives en particulier. Le travail de l'ethnologie et de l'anthropologie par exemple sur l'observation et sur les échanges entre enquêteur et enquêté nous est indispensable, celui des sociologues est très au point sur les enquêtes, en intégrant un découpage par catégories d'individus (Barley, 2001 ; Voisenat, 2001).

- D'autres techniques n'ont pas été retenues mais sont importantes pour l'inspiration qu'elles nous ont procurées : l'expérimentation scientifique (qui n'est pas réaliste par rapport à la dimension territoriale de notre travail et qui, en outre, se met plus facilement en place dans les situations de conflits avérés), la mise en place grandeur nature de jeux de rôles (utilisés par les sciences de l'ingénieur pour mettre les acteurs en situation et les faire réagir. Cette méthode se prête particulièrement bien aux situations de montage de projet) (Mermet, 1992).

Les zones humides sont donc un terrain très riche pour l'application de la géographie des représentations, elles donnent une occasion de croiser les regards, les données et les disciplines et de répondre à une demande sociale de plus en plus affirmée en ce début de 21^{e} siècle. Un bref aperçu

historique de l'évolution des liens de l'homme avec les zones humides nous semble intéressant pour mettre en relief les évolutions que nous aurons l'occasion de souligner à propos des terrains d'étude retenus dans le Nord-Pas de Calais.

2- Une évolution naturelle et anthropique inséparable

Un rapide aperçu de l'évolution naturelle des zones humides est important pour montrer l'apparente contradiction qui a lieu de nos jours.

a- Tendances naturelles des zones humides

- Les zones humides, lorsqu'elles sont « préservées », sont maintenues en eau, sont éventuellement désherbées ou recreusées. Conserver une zone humide à l'état « humide » c'est finalement contrarier la nature et aller à l'encontre de la dynamique naturelle. En effet, la dynamique qui caractérise les zones humides est celle de l'atterrissement, c'est-à-dire du « passage progressif d'un milieu aquatique vers un milieu plus terrestre par comblement, du à la sédimentation minérale et à l'accumulation de débris végétaux » (Manneville, *et al.*, 1999) La dynamique naturelle des zones humides est donc de disparaître progressivement. Pourquoi cette tendance à la récession ? De façon naturelle, le premier état d'une zone humide est la terre gorgée d'eau. En fonction du niveau d'eau, une végétation hygrophile ou adaptée aux terrains immergés colonise le milieu, de façon plus ou moins sporadique. Le dépôt que forment ces végétaux comble la profondeur du plan d'eau et donne la possibilité à d'autres plantes de s'installer. Peu à peu, une dynamique d'atterrissement se met en place : l'élément terre gagne sur l'élément eau et le plan d'eau se comble progressivement. Au fur et à mesure de l'évolution, les espèces végétales sont de plus en plus acclimatées à des sols secs jusqu'à ce que les arbustes puis les arbres colonisent l'endroit (voir la Figure 6). Il faut distinguer cette évolution propre à chaque zone humide de la tendance générale naturelle qui serait à la formation perpétuelle d'autres zones humides.

- Lorsqu'une zone humide disparaît naturellement, une autre est susceptible de se créer lors d'une crue ou de l'affleurement d'une nappe à quelques mètres ou kilomètres de l'ancienne zone humide. Deux exemples illustrent ce cas dans nos zones d'études. D'une part, dans les systèmes dunaires de Berck-Merlimont, les pannes se créent au rythme de l'avancée des dunes et de la fluctuation de la nappe dunaire, qui est relativement indépendante des autres nappes (Battiau, *et al.*, 1995 ; Dereix (coord..), 2001). D'autre part, les zones humides qui sont issues des affaissements miniers (provoqués par l'homme) sont touchées par des dynamiques spontanées. En effet, les roselières s'étendent ou se rétractent. La nappe, qui affleure du fait des vides laissés dans le sous-sol, apparaît parfois spontanément dans des zones nouvelles. Ce sont des tendances qui sont contrariées par la gestion que l'homme fait du niveau de l'eau (notamment pour préserver une extension maximale des roselières, comme à la mare à Goriaux, en forêt de Saint Amand), mais qui ont bien lieu spontanément (puisque le terme « naturellement ne conviendrait pas à des sites issus de l'exploitation minière).

Figure 6 : Quelques exemples de dynamiques d'atterrissement

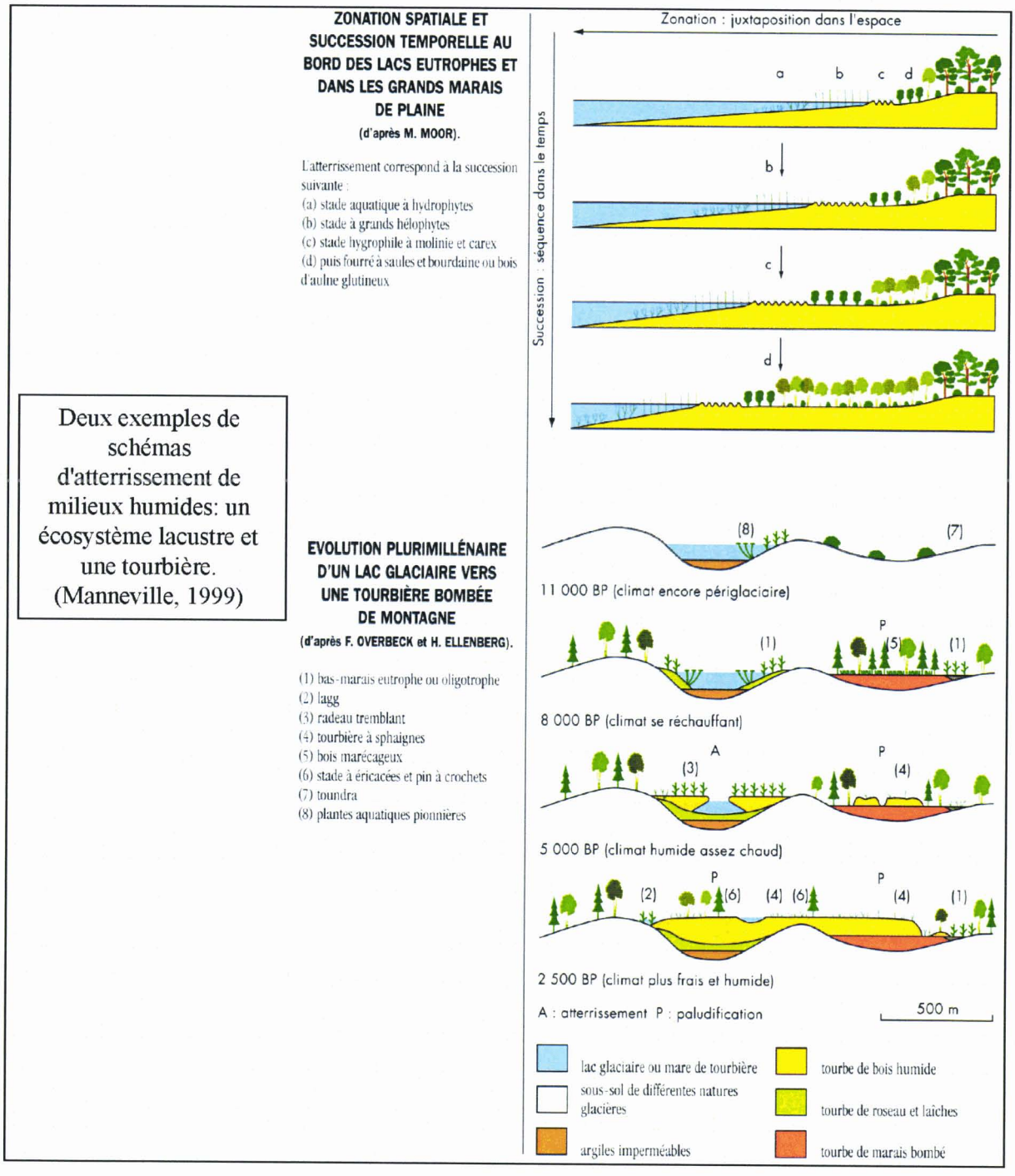

b- Évolution des liens de l'homme avec les zones humides

Nous souhaitons donner un aperçu des différentes logiques qui ont animé les sociétés face aux milieux humides. Pour autant, ce panorama reste très général et ne prétend pas donner une vision exhaustive des lieux et des temps qui ont vu évoluer les rapports entre les hommes et les zones humides. Nous aurons l'occasion de revenir à certains de ces faits dans le chapitre 2 de façon plus concrète.

- Du fait de la présence de l'eau, les zones humides ont longtemps constitué un obstacle au déplacement des hommes. Les traverser pouvait être dangereux (enlisement) et leur fonctionnement parfois complexe les rendait imprévisibles (inondation). Les premiers comportements sont donc surtout l'évitement. Les habitations ne sont pas installées près de ces lieux et on tente parfois de les amadouer en les modelant : comblement grâce à des pierres, murets ou digues pour délimiter les abords, aménagements pour y circuler.

- Cependant, les milieux humides sont également source de vie. Ils constituent une ressource en eau douce quand elle n'est ni saumâtre, ni stagnante. Si tel est le cas, l'eau est tout de même une ressource pour d'autres activités telle que le rouissage du lin. C'est aussi un endroit où certaines espèces peuvent être cueillies, chassées ou pêchées. En aménageant ces zones, l'homme parvient à multiplier ces ressources : pisciculture, élevage de gibier, culture de plantes. Cet aspect « ressource » donne aux zones humides un caractère attractif et les hommes ne s'en éloignent donc pas énormément, voire les fréquentent régulièrement quand ils sont installés à proximité. La présence de l'eau peut également s'avérer stratégique en temps de conflits (inondation pour entraver l'ennemi).

On peut observer qu'à l'image de la dualité des zones humides que nous venons de décrire, le comportement humain est lui aussi ambivalent.

- La ressource que constituent les zones humides pousse l'homme à s'en servir de plus en plus et à tenter de s'y familiariser, voire de les contrôler. Dans la mesure où les zones humides sont productives, des sociétés s'installent à proximité (sur pilotis par exemple), des systèmes agraires s'organisent en fonction des mouvements de crues (drainage/ irrigation). De l'avantage d'une ressource disponible, on passe à la systématisation de son exploitation : agriculture, élevage, pisciculture, utilisation des principes de l'eau : force motrice, circulation, irrigation, pouvoir désagrégeant... (Robic, 1992)

- Dans d'autres cas, les terres humides, considérées comme stériles, sont « mises en valeur » par l'assèchement et l'assainissement (en France, des communautés notamment religieuses s'y attèlent). Les contraintes imposées par les zones humides et la volonté de conquérir des espaces « abandonnés » donne lieu à un grand mouvement de « valorisation » (Picon, 1978). Les opérations de « mise en valeur » consistent à drainer les terrains, à les défricher et à y installer des cultures sèches et de l'élevage sur des terres « saines » (certaines terres sont très fertiles). En Europe occidentale, ce mouvement commence dès le Moyen Âge et se poursuit jusqu'au 19^{e} siècle. Durant cette période, différents maux sont reprochés aux zones humides : celui d'abriter des maladies (le paludisme dont la racine lexicale évoque les paluds, c'est-à-dire les marais), celui d'être le lieu du danger (du fait des risques à les traverser), de la sorcellerie (tant pour les phénomènes inexpliqués tels que les feux follets que pour les brouillards inquiétants qui les recouvrent régulièrement : c'est un lieu mystérieux). Par conséquent, c'est aussi un lieu de refuge pour les exclus, les simples d'esprit, les lépreux et toute une frange de la population mal intégrée à la société contemporaine (Corbin, 2001). Le courant hygiéniste du 18^{e} siècle accentue l'assèchement des marais pour éviter la propagation des maladies. Suite à cette forme de « valorisation », certaines terres deviennent très productives, d'autres sont abandonnées, faute de rendement et seulement utilisées lors des basses eaux (prairies humides) (Besse, 2000).

- Notons que la considération pour les zones humides est aussi liée à des évolutions politiques. Si les premières utilisations sont spontanées, les zones humides sont par la suite l'objet de contrôle et de planification pour des raisons défensives. Les marais sont de bons remparts contre les éventuels envahisseurs. En l'absence de conflits, les milieux humides peuvent être asséchés. Ces travaux représentent une volonté d'asseoir le pouvoir étatique dans le territoire national (Billaud, 1984). C'est un contrôle du territoire et une façon d'assurer des ressources à une population dont le

nombre grandit. Les zones humides sont donc aussi l'objet d'enjeux politiques durant la construction des nations européennes.

Au cours des deux derniers siècles, la considération pour les milieux humides a de nouveau changé du tout au tout.

- Dès le 19e siècle, le romantisme, qui voit dans la nature un espace dénué de toute détérioration humaine, met le « sauvage » (*wilderness*) au goût du jour (Thoreau, 2005). Les zones humides sont une illustration assez remarquable du sauvage du fait du foisonnement de leur végétation et de la difficulté qu'on a parfois à y accéder. La nature en général offre une retraite inspiratrice et c'est un mouvement esthétique qui se développe à l'instar du mouvement hygiéniste. C'est dès le milieu du 19e siècle que les premières pratiques de protection de la nature auront lieu (Luginbhül, 1992).

- Durant la seconde moitié du 19e, l'intérêt pour les milieux naturels va peu à peu donner lieu à une spécialisation des sciences telles que l'horticulture et l'agronomie (Luginbhül, 1992). L'apparition de l'écologie à la fin du siècle instaure véritablement une science de la nature. Son essor permet de redécouvrir les richesses abritées par les milieux humides. Ils sont alors tantôt des lieux de visite au même titre qu'une forêt, tantôt des laboratoires à taille réelle. D'autres logiques entrent cependant en concurrence avec les milieux humides, montrant qu'ils sont encore considérés comme des espaces mal réputés ou comme des terres gâchées : urbanisation et industrialisation s'étendent au préjudice des zones humides, de même que le drainage à des fins agricoles qui n'est que ralenti à l'heure actuelle.

- En ce début de 21e siècle, les avis restent partagés. Les zones humides sont simultanément considérées comme des joyaux ou des lieux dangereux, comme des terres à protéger de la fréquentation ou à réduire à néant. La notion de « mise en valeur » des zones humides revêt de nos jours des sens bien opposés ! Cette mise en valeur paraît d'autant plus urgente à certains que cette longue histoire entre l'homme et les milieux humides est allée dans le sens d'une diminution des milieux humides en France, en Europe et dans le monde.

3- Pourquoi une zone humide serait-elle territorialisée ? Originalité d'une approche par le biais des représentations

Au regard de la présentation des concepts et de notre objet d'étude, nous pouvons poser plus précisément la question des formes d'appropriation des zones humides.

- Nous avons dit le lien qui existe entre représentations et pratiques. Nous avons souligné que cette interaction est productrice d'impacts spatiaux. Nous avons rappelé que les zones humides sont des objets hybrides, profondément « naturels » mais aussi fortement porteurs de valeurs humaines. Une hypothèse en découle. L'aménagement des zones humides est influencé par les représentations attachées aux zones humides. En d'autres termes, ce sont des milieux où les images, les croyances, les sentiments, le vécu jouent un rôle très important en liaison avec les pratiques individuelles et sociales à l'œuvre.

- Partant de cette hypothèse, il est pertinent de se poser la question du statut des zones humides dans nos sociétés et en fonction des régions. Comment sont-elles considérées, en fonction de quels critères ? Etant donné leurs caractéristiques physiques et ce qu'implique leur fonctionnement, est-il approprié de parler de territoire de zones humides ? Faut-il parler des paysages de zones

humides ? Ces questions sous-tendent plusieurs interrogations qui se posent précisément dans nos terrains d'étude.

- Peut-il exister un sentiment d'identité autour des zones humides qui permettrait de parler de territoire ? Si oui, quels en sont les critères unificateurs ?

- La question de l'échelle intervient-elle dans l'attribution de ce statut territorial ? Y a-t-il une taille minimum requise pour pouvoir parler de territoire de zones humides ?

- Quelle importance faut-il donner à la dimension historique des zones humides ? Le statut de ces milieux dans notre société est-il fondé sur des fonctions anciennes, éventuellement révolues ? Se rattache-t-il au contraire uniquement au rôle que les zones humides jouent de nos jours ?

- L'aménagement des zones humides doit-il être conçu en fonction des caractéristiques du milieu ou en fonction des usages qui en sont faits ?

- L'élaboration institutionnelle de « projet de territoire » autour des zones humides est-elle pertinente ? Quelle échelle est alors nécessaire ?

Les concepts que nous abordons dans ce travail sont nombreux. Ils se complètent les uns les autres et permettent d'aborder l'environnement sous les regards croisés de l'approche naturaliste et des sciences sociales. La vision systémique et la dimension diachronique assurent une cohésion et une lisibilité à l'ensemble très dense des notions abordées. Partant d'une approche *a priori* peu géographique -les représentations - nous avons montré que les notions de territoire et de paysage sont une occasion pour le géographe de soumettre l'analyse spatiale à une lecture sociale et mentale des répartitions et des appropriations. La prise en compte des représentations liées aux zones humides, appliquée à la dimension d'aménagement de ces milieux, est un éclairage original des notions de transitions et de discontinuités. Les problématiques environnementales sont de plus en plus susceptibles d'être soumises à ce type d'approche qui permet de répondre à la fois à des préoccupations physiques, techniques et concrètes et à des préoccupations sociales, culturelles telles que le bien-être ou le cadre de vie.

Les problématiques environnementales nécessitent de croiser une approche physique et une approche sociale. Toutes deux passent par des méthodes que l'on oppose traditionnellement mais qui peuvent pourtant être envisagées dans un rapport de complémentarité.

II- UNE METHODOLOGIE QUI INTEGRE LES ASPECTS PHYSIQUES ET LA DIMENSION HUMAINE

Analyser les représentations mentales d'un milieu naturel, c'est associer des méthodes de travail très dissemblables. En effet, une approche classique des milieux consiste à prendre en compte les données naturalistes propres aux écosystèmes tandis que l'étude des représentations d'un milieu fait référence à des techniques qualitatives, où les données sont sociales, culturelles, politiques ou économiques. Dans l'approche physique, les principales sources sont des inventaires, des relevés phytosociologiques, topographiques et des séries quantitatives sur les occurrences des espèces dans un milieu. Ces données existent d'ores et déjà pour les terrains que nous avons retenus. Pour autant, nous n'y avons pas recours, dans la mesure où les données « physiques » qui nous intéressent sont d'une autre nature. Notre étude des zones humides est envisagée dans une dimension systémique où géosystème, territoire et paysage sont liés. Les aspects physiques pris en considération relèvent davantage des unités paysagères, des ouvertures et des fermetures des milieux à la vue, de ce qui est visible et qui fait le socle de l'aménagement du territoire. S'ajoute à cette approche, une part méthodologique beaucoup plus importante liée à la dimension humaine de la géographie. Il s'agit à la fois de prendre en compte les documents écrits - des ouvrages scientifiques aux plaquettes d'information en passant par les documents d'aménagement - et d'analyser les comportements et les discours des acteurs investis dans la gestion et l'aménagement des zones humides.

La présentation méthodologique renvoie à un élément fondamental de la démarche poursuivie, en particulier en ce qui concerne l'analyse des sources directes et la production de résultats. Nous distinguons les sources directes, dont le chercheur est à l'origine (discours produit par un acteur, observations sur le terrain) des sources indirectes, qui existent en elles-mêmes (documents d'archives, documents d'aménagement, cartes). Outre la nécessité scientifique d'expliquer les techniques qui nous ont permis de recueillir des informations et de préciser comment elles ont été traitées, le caractère essentiellement qualitatif de la méthodologie appelle une précaution renforcée. En effet, les informations obtenues au cours des entretiens et des relevés de terrains sont toutes relativement subjectives. Ce sont des avis, des sentiments, des images, des projets, des recommandations, des volontés et des aspirations propres aux acteurs et parfois à l'enquêteur. Ils peuvent être écrits ou oraux, formulés en mots ou traduits par des actes ou une iconographie. Ils nous intéressent en tant que tels et pour leur subjectivité. Une grande rigueur dans le recueil et le traitement de ces données est nécessaire pour ne pas les déformer et les fausser. Il en est de même, dans une moindre mesure, de l'examen des sources indirectes, qui font intervenir la subjectivité du chercheur. La rigueur de l'enquêteur est sans cesse mise à l'épreuve, pour ne pas transformer les informations, en omettre certaines, en inventer

d'autres. L'exposé de la méthodologie est un moyen de se prémunir de ces écueils et de justifier certains choix.

A- Le travail sur les sources indirectes : la recherche de l'objectivité

1- Travail bibliographique et documentaire : l'intérêt de la littérature grise

Le travail qui consiste à explorer la littérature est intéressant dans la mesure où il suggère les orientations et les analyses existantes qui sont susceptibles de fournir des points de départ ou des hypothèses au chercheur (Gumuchian, Marois, 2000).

La littérature explorée relève de tous les sujets abordés dans cette recherche (les zones humides, les représentations, mais aussi l'aménagement, le jeu des acteurs, etc...). Ce sont les publications qui concernent les zones humides qu'il est intéressant de détailler. Les thèmes et les approches abordés à propos des zones humides sont une émanation des représentations que les auteurs s'en font, c'est aussi une façon de véhiculer certaines conceptions des zones humides, au détriment d'autres. Quatre grands thèmes peuvent être distingués : le premier aborde les données physiques et la vision écologiste des milieux humides ; le second porte sur la gestion de l'eau et les fonctions des zones humides ; un troisième prend en compte les usages et les acteurs et le dernier englobe l'approche des paysages de zones humides. Une analyse exhaustive de ce corpus n'est cependant pas possible, en outre, elle ne serait pas pertinente. En effet, les types d'ouvrages qui traitent de ces thèmes sont variés, ne touchent pas le même public et ne revêtent pas les mêmes formes. Ils ne sont donc pas comparables. Pour exemple, on peut distinguer les ouvrages « techniques » destinés principalement à un lectorat expert et « praticien » type « cahier de gestion » des ouvrages de vulgarisation pour le grand public ou les amateurs de nature (comme les guides découvertes). La littérature grise et les articles des revues scientifiques se distinguent totalement des livres d'images où les photos sont en très grand nombre. (Donadieu, 2002). Au lieu de mettre face à face des ouvrages qui ne sont pas comparables, il nous semble préférable de nous intéresser à un type de production scientifique : les thèses.

L'analyse du corpus des thèses en France est possible grâce au catalogue du Système Universitaire de DOCumentation (SUDOC) qui est régulièrement mis à jour. Notre analyse porte sur la mise à jour de 2004, dernière disponible à l'heure actuelle. Plusieurs recherches ont été menées à partir du titre des thèses déposées depuis l'origine de ce catalogue. Si les textes les plus anciens auxquels il est fait référence datent du 19^{e} siècle et du début du 20^{e}, ce n'est qu'à partir de des années 1970 qu'une nette tendance à s'intéresser aux zones humides se dessine. Les critères retenus sont la présence des mots « marais » et « zones humides » dans les mots clés enregistrés dans la base de données. Un peu plus de 170 thèses ressortent de cette analyse. Les titres et les résumés disponibles permettent alors de définir un certain nombre de thématiques plus ou moins abordées selon les époques (voir le chapitre 2).

2- Les documents d'aménagement et les publications informatives : la lecture des représentations telles qu'elles sont affichées

Nous utilisons le terme de documents d'aménagement de façon générique pour regrouper des écrits tels que des projets, des plans de gestion, des chartes, mais aussi des documents juridiques ou législatifs. Leur regroupement dans une même catégorie tient au fait que ce sont des textes ou des figures qui projettent, planifient, analysent ou décrivent un ou plusieurs éléments d'organisation du territoire. Ils relèvent de l'aménagement du territoire au sens très large. Les publications à caractère informatif sont les parutions gratuites, distribuées librement au public qui font part des projets ou plus souvent des aménagements réalisés. Ces deux types de documents sont analysés dans la mesure où ils traduisent les représentations de leurs auteurs et les représentations qu'ils souhaitent véhiculer.

La particularité de ces sources est qu'elles sont donc censées être compréhensibles sans explications venant de leurs concepteurs ou réalisateurs. Bien entendu, les informations contenues dans ces sources indirectes ne sont pas toutes destinées au même public. Mais ce sont des documents dont la finalité est d'être diffusés, même à une sphère réduite (il ne s'agit jamais de documents internes ou de documents de travail, qui précèderaient un rendu mieux finalisé).

Plusieurs critères peuvent être retenus et croisés pour classer les documents d'aménagement et d'information. Parmi eux, on peut citer ceux qui nous paraissent les plus significatifs.

- Le statut des documents : caractère officiel (lois, schéma directeur) ou non officiel (relais, communication, information) : est-ce un document de prescription, qui a valeur d'obligation, de conseil ?

- La temporalité du document : s'agit-il d'un plan ayant été appliqué, en application, à venir ou à l'état de projet ?

- Le public visé : qui est censé lire le document ? les techniciens et les décideurs ou l'opinion publique en général ou certains utilisateurs ?

- L'espace concerné : est-ce un document qui s'applique précisément aux zones humides, à certaines parties des zones humides ou aux milieux naturels en général, voire à des territoires plus vastes (parcs, métropole…) ? Quelle est l'échelle que prend en compte le document ?

- Le domaine concerné : le document a-t-il trait à l'aménagement du territoire ou à une politique sectorielle (l'environnement notamment) ?

- Le site de distribution de l'information : faut-il se procurer le document sur place, auprès de l'organisme émetteur, est-il disponible dans des offices du tourisme, dans d'autres lieux publics, dans les sièges des administrations ou *in situ*, dans le site concerné ?

Tableau 3 : Quatre critères de classification des documents d'aménagement et d'information

			Documents à caractère officiel		Documents à caractère informatif	
			Pour les techniciens	Pour les décideurs, les élus	Pour les techniciens, les décideurs, les élus	Pour le grand public
Local et régional	Aménagement	Zones humides ou partie de ZH	Projets paysagers	Projets paysagers		Dépliant, guide de visite
		Territoire plus vaste que la ZH	Plans de gestion	PLU SDAU/ SDDU Charte PNR	Cartes de travail ONF	Plaquettes information Parcs
	Environnement	Zones humides ou partie de ZH	Plan de gestion (ONF, EDEN 62, ENS)			Fiches découverte nature Plaquettes informations association nature
		Territoire plus vaste que la ZH	Charte CELRL	Charte CELRL SAGE		Fiches randonnées
National et international	Aménagement	Zones humides ou partie de ZH		Programme PNRZH		Panneau d'informations in situ
		Territoire plus vaste que la ZH	LOADDT Loi Littoral	Loi Littoral	Magazine de liaison des administrations	Magazine de liaison des administrations
	Environnement	Zones humides ou partie de ZH	Directive europÈenne Habitats	Directive européenne Habitats		
		Territoire plus vaste que la ZH	Directive Européenne Oiseaux Loi eau Trame Verte et Bleue	Directive Oiseaux Loi Eau SDAGE Trame Verte et Bleue	Sites Internet des ministères	Sites Internet des ministères

Tous les critères ne peuvent être retenus à la fois. Nous en présentons quatre, croisés entre eux dans le tableau ci-dessus (Tableau 3). Nous avons retenu d'une part, l'échelle et le domaine dont les documents relèvent et d'autre part, le public visé et le statut du document.

Tous les documents listés dans le tableau ne peuvent être retenus dans notre analyse et les choix sont délicats dans la mesure où chacun d'entre eux illustre un aspect des choses. Le choix opéré ne peut pas prétendre à la représentativité dans la mesure où celle-ci n'existe pas. Chaque document livre un avis, une conception qui fait partie de la réalité des représentations des zones humides. Les documents retenus le sont en fonction de la diversité des cas de figure illustrés et selon les terrains dont ils relèvent. Les documents que nous avons retenus font référence à trois échelles.

- Les premiers sont les lois et les chartes qui orientent le fonctionnement des établissements publics tels que l'ONF[2], le Conservatoire du Littoral, l'EPF[3].

- La seconde série de documents concerne l'échelle régionale et les documents retenus sont le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU) qui a fait suite Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'agglomération lilloise, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les chartes des parcs naturels (Scarpe Escaut, Plaines de l'Escaut)

- Enfin, la troisième catégorie est celle qui concerne plus précisément les terrains étudiés, tels que les projets de développement locaux, les projets de paysage et les plans locaux de gestion, émis par les mairies ou d'autres organismes institutionnels ou associatifs.

Quels critères sont retenus pour analyser ces documents ? Tous les textes sont analysés de manière manuelle, leur contenu est évalué, les thèmes abordés sont relevés. Les mentions faites des zones humides sont précisément notées. Elles peuvent alors être comparées en fonction des textes. Le cas échéant, une analyse de l'iconographie est menée. Elle est plus fréquente en ce qui concerne les documents informatifs, qui relèvent davantage d'une logique de communication. Les photos, les schémas, les cartes et les graphiques sont plus nombreux et reflètent la conception que l'organisme émetteur se fait des zones humides. Pour l'analyse de l'iconographie, les critères retenus sont : l'échelle considérée, les éléments figurant sur l'illustration, leur éventuelle déformation, les légendes, les titres, les ajouts de textes et enfin, les omissions et les falsifications (trucage de photos, manipulation de cartes).

L'analyse des sources indirectes est une première façon d'obtenir des informations sur les représentations des zones humides, ainsi que sur certaines pratiques d'aménagement et de gestion. C'est cependant un contenu extrêmement « mesuré » parce que publié et officiel. En outre, ce moyen de communication est « réservé » à une partie de la population et plus précisément aux « grands acteurs » en charge de la décision ou de la programmation de l'aménagement. Il est donc nécessaire de faire appel à une seconde source d'information, plus directe. C'est le travail de terrain qui permet d'y accéder.

---

[2] Office National des Forêts

[3] Établissement Public Foncier

B- La prise en compte de sources directes : un intérêt pour la subjectivité

Le travail à partir de sources directes relève d'une double démarche qui consiste à recueillir les données puis à les analyser. En effet, les données directes comme les discours ou les observations de terrains n'existent qu'au moment où l'enquêteur les provoque.

1- Transects et cartes : vers une démarche monographique

Nous ne nous inscrivons pas précisément dans la démarche monographique géographique telle que la décrit G. Bertrand. Elle nous inspire cependant en tant « qu'étude intégrée d'une micro-unité socio-écologique » (Bertrand, 1978). Pour autant, en étudiant les quelques zones humides retenues, nous ne prétendons pas être face à des unités physiques, sociales et politiques comme Bertrand le décrit à propos de son analyse monographique du Sidobre. Dans l'approche monographique, l'espace choisi doit constituer un système à part entière, avec une cohérence spatiale et sociale (Bertrand, 1978). Nous ne présumons pas d'une telle unité dans les zones humides que nous étudions. En revanche, il nous importe de faire appel à la démarche monographique en ceci qu'elle est « l'unique moyen d'intégration horizontale qui permet d'analyser en bloc les éléments sociaux et écologiques combinés sur un même espace » (Bertrand, *ibid.*). Le premier objectif est de dresser un portrait-type de chaque site et ce de façon graphique, grâce à des cartes et des transects. L'intérêt de la représentation graphique est d'une part d'être synthétique et d'autre part de « se passer de mots ».

a- Les profils de terrains : matérialiser les discontinuités spatiales

Un profil de terrains est une coupe longitudinale, aussi appelée transect. Les premières coupes en géographie sont celles des montagnes, elles permettent notamment de représenter l'étagement de la végétation (Robic, 2004, Thouret, 1984). Les transects présentés ici suivent un tracé déterminé à l'avance et reporté sur la carte topographique au 1/25 000 (1/20 000 pour la carte belge). Le tracé suit une ligne imaginaire, choisie par le chercheur et qui passe par des points « stratégiques » du terrain. Ce dessin en deux dimensions qui représente les variations topographiques est aussi appelé « transect ». Le but de cette représentation est de faire apparaître les discontinuités entre les activités, entre les aspects du milieu naturel et entre les unités paysagères.

Comment le tracé est-il déterminé ? En fonction des différents enjeux identifiés, le trajet « passe par » les activités présentes ou, du moins, les points significatifs en terme de pression sur le milieu, d'impact dans le paysage ou en fonction de critère quantitatifs (lorsque beaucoup de personnes sont concernées). Ainsi les différents enjeux, points de conflit ou objets de partenariat peuvent figurent spatialement. C'est une façon d'obtenir une lecture spatiale de l'aménagement du territoire et de montrer les discontinuités en termes de paysage. En effet, la carte synthétique ne permet pas de mettre en avant les coupures physiques visuelles qui existent dans le paysage. Si les découpages fonciers ou administratifs sont beaucoup plus lisibles sur une carte, les évolutions topographiques, les effets de barrières visuelles ou l'isolement de certains lieux sont plus perceptibles sur un transect.

L'une des difficultés de représentation graphique du transect est l'échelle d'altitude par rapport à l'échelle métrique au sol. Dans des espaces où les terrains sont relativement plats, quelques mètres de dénivellation comptent et l'on est tenté d'accentuer l'échelle altitudinale pour marquer les cuvettes ou

les légers talus. En revanche, dès qu'un accident topographique est marqué du point de vue de l'altitude, le grossissement de l'altitude nuit à la lecture de la coupe (voir les exemples développés dans la Figure 7).

Figure 7 : Exemples de variation d'échelles dans les transects de Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul

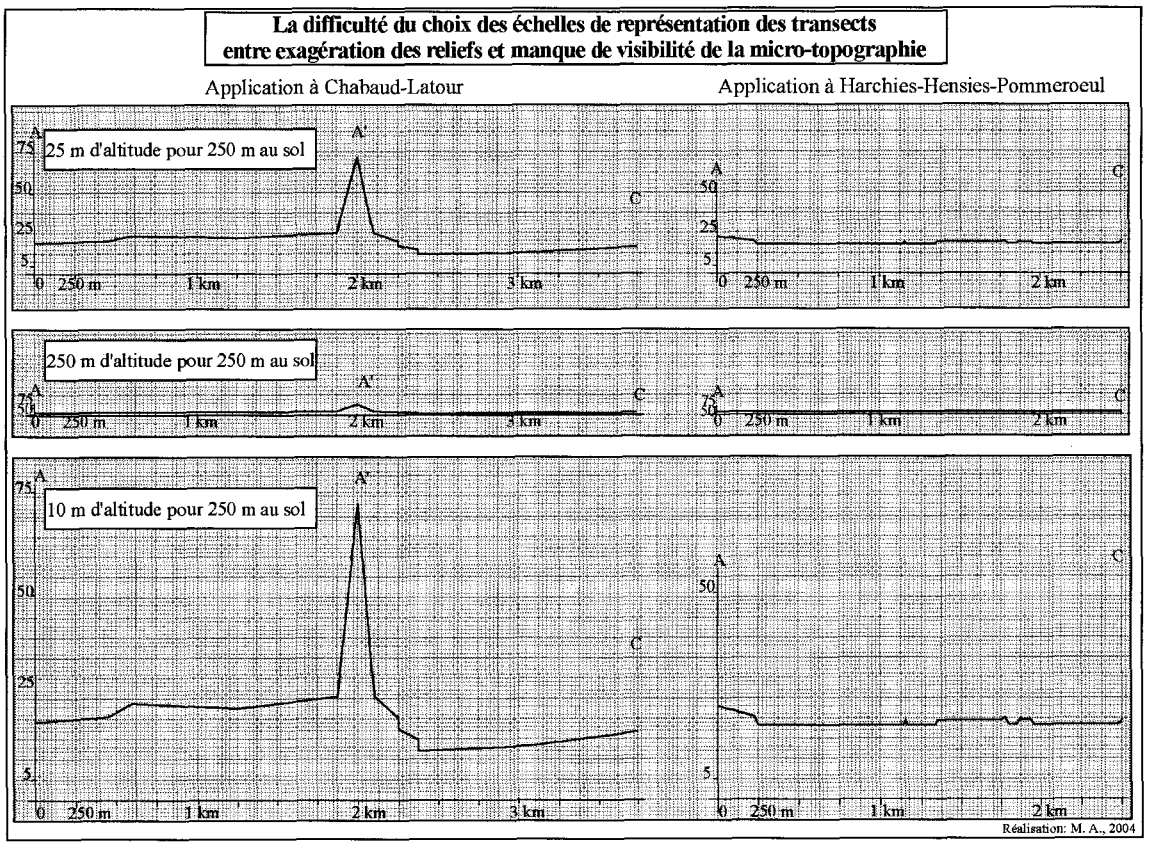

Dans le premier exemple, le rapport est de 25 mètres d'altitude pour 250 mètres au sol. Ce rapport de 1 à 10 permet clairement de représenter le terril conique de Chabaud-Latour. La micro-topographie des marais d'Harchies est tout juste discernable. Si l'on conserve la même échelle en altitude comme en surface, comme dans la deuxième proposition, les reliefs disparaissent presque complètement. Dans le cas d'Harchies, les zones basses n'apparaissent plus, ne permettant plus de comprendre le sens de l'écoulement de l'eau par exemple. Enfin, dans le troisième essai, la topographie d'Harchies-Hensies-Pommerœul apparaît finement, notamment les talus et dénivelés qui sont parfaitement visibles à l'œil nu, *in situ*. En revanche, le terril de Chabaud-Latour est surdimensionné. De ces trois propositions, c'est la première qui est la plus satisfaisante. Elle permet de conserver le même rapport d'échelles pour les transects des différents sites étudiés.

Quatre catégories de données sont présentées sur quatre transects pour chaque site (chapitre 2). Ceux de la végétation, des paysages et des usages, émanent de notre connaissance des terrains, des discours et des témoignages recueillis, des observations et relevés in situ, de l'analyse documentaire et des données cartographiques (cartes IGN au 1/25 000 parfois complétées de photos aériennes plus récentes). Le quatrième transect est hypothétique : il représente la topographie « originelle » du site. L'objectif est de donner une image de ce que le site a pu être avant les grands changements provoqués par les hommes (canalisation des rivières, exploitation houillère). Ce transect est élaboré à partir de la

documentation portant sur l'évolution des activités et des éléments naturels (archives, cartes anciennes, recherches archéologiques). Pour autant, il n'a pas de valeur scientifique au sens où les altitudes et les dénivelés ne sont que supposés.

Les transects sont particulièrement pertinents en terme de paysage pour comprendre les discontinuités qui caractérisent nos sites d'étude. C'est en réalité l'occasion de proposer une vue en perspective sur les sites, ce que la carte ne permet pas. Cette dernière offre d'autres avantages retenus dans notre démarche : la synthèse et l'occasion de mettre en évidence les discontinuités spatiales.

b- Les cartes de synthèse : une occasion de comparer les terrains

Outre les cartes de situation, un travail sur les cartes de synthèse est effectué qui permet de spatialiser les informations d'une façon différente. Le travail sur le voisinage des parcelles, sur les superficies, sur les organisations spatiales est plus lisible sur une carte que sur les profils. Il est notamment possible de faire figurer sur les cartes les limites foncières, actuelles et anciennes, les limites de gestion, les imbrications de propriétés. Le milieu naturel est également figuré sous forme d'unité naturelle. L'intérêt des cartes ainsi créées est notamment la possibilité de les comparer entre sites d'étude.

Notons que, sur les cartes réalisées, ne figurent jamais « les représentations que l'on se fait des zones humides ». L'éventualité de localiser les types de représentations a été envisagée puis rapidement abandonnée. Plusieurs raisons l'expliquent. D'une part, une telle représentation graphique pose des problèmes de réalisation technique importants. Comment faire figurer graphiquement des représentations mentales ? En outre, quelle localisation pouvait être « dessinée » ? Celle du lieu d'habitat de la personne interrogée, celle du lieu d'enquête ? D'autre part, cette tentative ne nous paraissait pas pertinente, en ce sens que les représentations mentales des zones humides ont elles-mêmes un impact sur l'organisation du territoire, qui nous semblait plus intéressant que la localisation sur une carte de l'idée en elle-même. A cela s'ajoute le fait que les représentations que nous avons identifiées ne portent pas toujours sur les zones humides en tant que telles. Cette diversité des représentations mentales liées aux zones humides ne permettait pas non plus une représentation graphique convaincante. Ce genre de cartographie aurait pu être envisageable pour un sujet plus précis ou plus circonscrit, par exemple la perception de risque inondation dans une zone d'habitat déterminée. Ce n'était pas là l'objectif de la démarche.

Les cartes et les profils vont donc aider le chercheur à étayer sa « lecture » du paysage et du territoire (Besse, 2000). Ils sont une production du chercheur et constituent de ce fait une émanation de sa représentation des terrains étudiés. Pour identifier, évaluer et analyser les pratiques, les représentations et leurs liens, il est nécessaire de recourir à d'autres sources et à d'autres méthodes. Il est bien entendu possible de se rendre sur le terrain et d'observer les usages, de relever les échanges au sein d'un territoire, d'interpréter ce qui transparaît de l'organisation de l'espace. Cependant, cette méthode empirique n'est pas complètement satisfaisante dans la mesure où l'analyse des représentations ne peut se limiter à la description du visible et du perceptible. L'élaboration d'une méthode d'enquête qualitative répond à l'impératif de dépasser le domaine du visible pour atteindre à la sphère des idées, des conceptions et des représentations.

2- L'entretien, une méthode d'enquête qualitative, polyforme et subjective

La plupart des données recueillies pour ce travail sont qualitatives. Cela signifie que ce sont des informations relatives à la nature d'un objet, à sa qualité, et non à sa quantité (occurrence, fréquence, densité, durée...). On peut rappeler que l'analyse qualitative donne de l'importance à la présence d'un thème et à sa valeur quand l'analyse quantitative prend en compte le nombre de fois où le thème apparaît (Grawitz, 2001). Le critère d'importance du thème et de sa valeur « demeure évidemment subjectif » (Grawitz, 2001). La principale méthode que nous avons retenue est celle de l'entretien. En raison de cette subjectivité qu'évoque M. Grawitz, il nous importe de préciser en quoi consiste cette méthode, pourquoi nous l'avons choisie, comment nous l'avons appliquée et de quelle façon nous avons analysé les données recueillies.

a- L'entretien : principes et historique

La méthode de l'entretien fait partie de ce que les sciences sociales appellent l'enquête (Berthier, 2000) ou encore les techniques vivantes (Grawitz, 2001). D'une manière générale l'intérêt de mettre au point des enquêtes est de se détacher en partie de l'observation du terrain et des documents écrits pour prendre en compte les discours. Ainsi, on dissocie quelque peu les données recueillies des pratiques concrètes pour aborder une perspective qui relève de la pensée, de l'opinion, du vécu. En ce qui concerne les usages, le discours oral permet de lister des pratiques et éventuellement de revenir sur des comportements. Mais c'est avant tout pour recueillir des données sur les représentations que la méthode de l'enquête est intéressante. Dans une certaine mesure, les pratiques reflètent déjà les représentations. Mais un autre aspect des représentations est beaucoup plus inconscient. En effet, nous avons d'une part des opinions ou des impressions liées à un lieu, à l'appréciation d'un paysage ou à la connaissance de l'usage spécifique d'un espace. Mais d'autre part, nous sommes aussi sujets à des sentiments cachés, plus diffus, parfois difficiles à identifier ou à nommer. Le but de l'enquête est de tenter de mettre un nom sur ces représentations qu'il est parfois difficile de nommer ou de reconnaître.

L'entretien est une méthode importée de la psychologie sociale (Blanchet, Gotman, 1992). Il consiste à faire parler en face à face et le plus librement possible des personnes choisies. La forme d'entretien la plus « aboutie » au sein des sciences sociales est l'enquête ethnographique (Beaud, Weber, 1998). Elle peut être qualifiée comme telle lorsque l'on enquête sur un milieu d'interconnaissance, où les enquêtés sont en relation les uns avec les autres et qu'ils ne sont pas choisis « sur des critères abstraits » (Beaud, Weber, 1998). Dans le cadre d'une étude géographique, à tendance « monographique », d'un espace identifié par des critères naturels et/ou sociaux, l'idée d'enquête de type ethnographique s'applique relativement bien. Les acteurs rencontrés sont bien en interrelation et choisis selon les positions qu'ils occupent.

La méthode de l'enquête est à ce titre utilisée par une partie des géographes français depuis les années 1970. Ils empruntent à la tradition de l'école de Chicago (Blanchet, Gotman, 1992) et à des études de géographes qui traitent de sujets tels que la perception et l'image de l'espace (Kevin Lynch applique ses recherches à l'espace urbain: *The image of the city*, 1959) grâce à des entretiens couplés avec des cartes mentales. J. Gallais apprendra le langage Peul pour mener son enquête sur le terrain du delta du Niger (Gallais, 1967), puis A. Frémont théorise une méthodologie de l'étude des représentations pour analyser « l'espace vécu » (Frémont, 1976). Viennent tout d'abord «la parole et l'œil», c'est à dire le travail de terrain, en direct, qu'il considère comme indispensable. Pour compléter le travail de terrain, Frémont préconise de faire la biographie de personnes ressources, qu'il souhaite très détaillée et qui

selon lui donne des informations très précieuses sur le rapport de l'homme à l'espace. Pour la compléter, le questionnaire lui semble indispensable. Les questions doivent être fermées pour la plupart et celles qui sont ouvertes doivent être enregistrées puis traitées par analyse de contenu. C'est cette enquête qui semble la plus indispensable à Frémont, elle peut éventuellement être accompagnée d'un entretien de groupe qui réunit une dizaine de personnes autour d'un animateur et d'un thème. Pour compléter les apports de «la parole et l'œil», Frémont utilise «le document». Des cartes aux séries statistiques, il considère que tout document est une source d'information valide à la condition de savoir l'interpréter. La grande littérature est une source d'informations, de même qu'une littérature d'un nouveau genre, se développant « de nos jours », celle issue de la «communication» des media. La production d'images publicitaires, de messages d'informations sur telles régions ou tels produits de terroir tend presque à se substituer à la grande littérature. Des documents tels que des tracts électoraux, des livrets touristiques ou des affiches publicitaires sont lourds de sens et sont une mine d'information sur les représentations qui ont cours, se confrontent... (Frémont, 1976). De cette théorisation méthodologique, nous retenons les techniques d'observation de terrain, de recueil de données par enquête et d'analyse documentaire. Nous n'avons pas fait de monographies d'acteurs à proprement parler (nous verrons que certaines techniques comme l'appel aux souvenirs d'enfance s'en approchent) ni de questionnaires (Cf. plus loin).

C'est à partir des années 1980 que l'ensemble des géographes fait appel à ce type de méthode. Un des cas les plus remarqués (Roussiau, Bonardi, 2001) est celui de l'étude de la montagne (Debarbieux, Gumuchian, 1987), mais il existe également des recherches ayant recours à l'enquête pour l'étude de la perception des risques (Simpson-Housley, De Man, 1987) et finalement, de nombreux thèmes de la géographie font appel à l'enquête (Baron-Yelles, 2000, Bonin-Genin, 2002, Roux, 1996...).

b- Déroulement de l'entretien, intérêts et limites

Une grille d'entretien est établie à l'avance et permet de diriger l'entretien tout en laissant à la personne interviewée une souplesse d'expression. Le principe de l'entretien appelé semi-directif est de poser quelques questions précises et de laisser répondre la personne interviewée sans l'interrompre, sauf si elle s'éloigne trop du sujet. Le travail de l'enquêteur est de relancer la personne pour la faire insister sur des points qu'elle aborde trop rapidement, pour la faire revenir sur des zones d'ombre. Un dosage est donc nécessaire entre un enquêteur paralysant parce que trop insistant et un enquêteur muet dont le rôle de relance n'est pas tenu. Les entretiens durent ainsi une à deux heures. Les entretiens appelés « exploratoires » sont les premiers menés, lors de la phase de préparation du terrain. Ils sont moins directifs car les grands thèmes à aborder ne sont pas encore déterminés.

L'entretien est un outil intéressant pour plusieurs raisons. D'une part, c'est une source d'information directe qui, si elle n'est pas forcément fiable ou objective, permet de recueillir l'avis d'une personne de façon nominative. On obtient un discours subjectif, plus ou moins sincère mais toujours personnel. Si cela présente une limite, c'est aussi un avantage dans l'évaluation des représentations. En effet, les représentations sociales et individuelles sont avant tout mentales et souvent cachées ou inconscientes. Il est donc nécessaire de recueillir un avis personnel et non un avis consensuel sur tel ou tel sujet. Le but de l'étude est bien de collecter de nombreux avis personnels et subjectifs afin de comprendre quel rôle jouent les opinions, les croyances, les conceptions dans les décisions d'aménagement. D'autre part, c'est une source riche car relativement maîtrisée par l'enquêteur. Le danger est bien entendu de manipuler la phase de recueil de l'information. Cependant, les précautions nécessaires étant prises, il est possible de s'assurer l'obtention de réponses sur des thèmes déterminés. Ainsi, lorsque l'entretien est correctement préparé, la plupart des enjeux sont abordés et la personne rencontrée a pu se livrer sans pour autant avoir l'impression de se trahir. Pour finir, les entretiens sont très fertiles en contact et

en relations humaines. Cet aspect parfois anecdotique est en réalité un gage de qualité des informations recueillies. Il ne s'agit pas de fausser l'interaction en faisant intervenir une familiarité ou des complicités. Cependant les expériences partagées sur le terrain, les échanges et la relation de confiance qui s'établit entre enquêteur et enquêté peuvent être riches en enseignements. C'est lorsque la personne interrogée est le plus en confiance qu'elle livre le maximum de ses connaissances et de ses sentiments. On remarque à ce propos que c'est à la fin de l'entretien, souvent lorsque le magnétophone est éteint, que les éléments les plus sensibles sont livrés. Ce type de confidence est une des meilleures preuves que l'entretien est un témoignage sincère, digne de considération et d'intérêt.

Les risques de la méthode de l'entretien sont intrinsèquement liés à ses avantages. En effet, les relations humaines fortes entre enquêteur et enquêté sont aussi une raison de dissimuler des informations, de cacher la vérité en particulier à un enquêteur qui maîtrise mal son sujet. La personne interviewée peut, même inconsciemment, faire de « fausses déclarations » ou mentir par omission. Il est donc important que l'enquêteur puisse faire la part des choses, d'une part en ne prenant pas pour « la » vérité ce que les enquêtés lui disent et d'autre part en se documentant auparavant. En outre, les données recueillies étant avant tout qualitatives, le risque d'interprétation abusive de la part de l'enquêteur est toujours présent. Les enregistrements n'assurent pas l'objectivité, voire la déguisent. L'enquêteur pense être en possession d'un document parfaitement objectif et pourtant, le travail de retranscription est un premier risque d'opérer des tris qui, par la suite, peuvent changer la signification de la rencontre. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les silences et les non-dits. En effet, comment réinterpréter un silence au moment de la retranscription si l'on n'a pas pris suffisamment de notes sur le moment ? Plus dur encore, comment faire attention aux non-dits alors qu'on dépouille un document dont les informations semblent nombreuses et pertinentes ?

c- « Faire parler de l'inconnu » : techniques pour révéler les représentations

Il est plus complexe d'étudier les représentations que les comportements par le biais d'une enquête, parce que les représentations ne sont pas présentes telles quelle à l'esprit. Il s'agit principalement de faire appel aux opinions, aux perceptions, aux sentiments, aux connaissances, aux attentes, aux rêves, aux expériences vécues ou aux souvenirs pour « approcher » le contenu des représentations mentales. Pour faire s'exprimer des individus sur des sentiments plus ou moins personnels et intimes, les questions doivent être rassurantes, simples et engageantes. Demander « Décrivez-moi vos sentiments devant ce paysage » peut bloquer l'enquêté. C'est pourquoi des questions apparemment plus simples, détournées sont utilisées dans cette recherche pour amener la personne à s'exprimer sur un sujet difficile, voire « inconnu ».

Faire appel au vécu personnel

Le jeu de rôle est un type de méthode qui met en situation de jeu la personne interrogée. L'enquêteur lui demande de s'imaginer des circonstances particulières et de les décrire. On peut demander ce que l'enquêté montrerait ou décrirait d'un lieu à un ami ou les photos qu'il prendrait pour envoyer à son cousin d'Amérique. Cette technique est intéressante par deux aspects. D'une part, elle fonctionne à la manière d'un jeu dans lequel les personnes interrogées sont désinhibées si besoin est. Il s'opère une transposition qui met l'enquêté dans le rôle d'acteur et non plus de simple répondant. Tout fonctionne comme s'il ne se prononçait plus pour lui-même mais pour son ami ou son cousin. Cette prise de recul permet d'avoir des résultats très spontanés et donc peu « manipulés » mentalement. D'autre part, les résultats obtenus sont relativement synthétiques. Les gens vont à l'essentiel de ce qui leur semble personnellement important : ils sont à la fois concis et précis dans ce qu'ils décrivent, dans ce qu'il

souhaitent montrer (une photo particulière, une vue, un élément d'un lieu précis qui leur semble significatif). Leurs réponses sont donc à la fois fortes de sens et facilement comparables les unes aux autres.

Une technique fréquemment utilisée en psychologie, les récits de vie, consiste à faire parler une personne sur sa vie. Nous l'utilisons en particulier pour faire appel aux souvenirs des personnes rencontrées sur le terrain. Le récit de souvenirs consiste à laisser l'enquêté s'exprimer, en l'interrompant très peu. Dans notre situation, ce sont les souvenirs liés aux zones humides qui sont visés. Il s'agit avant tout de faire appel aux expériences passées, aux souvenirs de ce qu'étaient les lieux et au vécu de la personne. On demande par exemple de raconter les premiers souvenirs liés au site. Très souvent, cela correspond à des souvenirs d'enfance, le plupart des personnes rencontrées dans nos terrains étant bien souvent originaires du Nord-Pas de Calais. La mémoire de l'enfance est également susceptible d'émerger suite à l'évocation de l'histoire des zones humides. Cette partie de l'entretien est généralement un moment où les interviewés ont l'occasion de revenir sur des souvenirs souvent chers et où la nostalgie est présente. Cet aspect est en lui-même un indicateur de ce que la personne ressent au contact du lieu et du milieu et il renseigne l'enquêteur sur les représentations que la personne se fait du lieu ou sur la signification que ses pratiques reflètent (par exemple, une personne pour qui un site est le siège de nombreux souvenirs d'enfance et qui se bat dorénavant pour le protéger).

Faire évaluer

L'exercice de la notation consiste à faire évaluer par la personne sur une échelle (de un à dix ou de « d'acord » à « pas d'accord ») une situation ou un fait. L'objet de l'évaluation est choisi par l'enquêteur en fonction de l'intérêt pour le sujet mais pas forcément sur des critères d'objectivité ou de lisibilité. Le but n'est pas d'obtenir une note scientifiquement fondée mais de faire appel d'une façon non « énoncée » à un jugement. On peut ainsi demander de noter la beauté d'un paysage ou le degré de naturalité d'un site. L'intérêt de cette source d'information ne réside que dans la comparaison des résultats entre enquêtés et non dans les chiffres en valeur absolue. Ce type d'exercice demande énormément de rigueur de la part de l'enquêteur pour énoncer la question de la même façon à toutes les personnes interrogées, pour ne pas influencer les réponses et pour ne pas les interpréter de façon abusive. Pour ce faire, il est nécessaire de toujours faire commenter leurs réponses aux enquêtés, de leur faire justifier leurs choix et de les faire s'expliquer (l'enquêteur les prend en note sur une feuille libre au fur et à mesure). Si les mots sont parfois encombrants et moins efficaces, ils restent des compléments indispensables à l'enquêteur pour ne pas se méprendre sur l'interprétation de ses résultats.

La technique des mots clés consiste, comme son nom l'indique, à demander des mots clés qui caractérisent un thème ou un lieu. Il est pertinent d'en demander un assez grand nombre (une dizaine par exemple). Le principe est de provoquer des associations d'idées spontanées avec l'expression proposée. Plusieurs processus sont en action dans cette technique. D'une part, celle de provoquer une réaction rapide. Par exemple, à la question « Quand je vous dis « eau », à quoi pensez-vous ? » fuse une réponse très spontanée. Les premiers termes qui viennent à l'esprit le font naturellement. D'autre part, le fait de demander une dizaine de mots oblige à dépasser ce temps de spontanéité et à réfléchir, voire même à se forcer, à ne pas trouver. Le but n'est pas d'obliger les gens à trouver des termes originaux mais de les pousser à réfléchir et à trouver d'autres termes que les premiers, souvent peu personnels (par exemple « L'eau, c'est la vie » qui relève aussi bien du cliché que de la réalité). L'intérêt de cette insistance est démontré lorsque l'on demande à l'enquêté de classer par ordre d'importance les termes qu'il a énoncés (et que l'enquêteur a notés au fur et à mesure sur une feuille volante). Il apparaît fréquemment que les derniers mots prononcés sont souvent classés dans les

premiers rangs d'importance. Toujours selon le même principe, on demande à nouveau à la personne interviewée de justifier et d'expliquer le vocabulaire et l'ordre finalement retenu.

Au cours de la démarche d'entretien, il est possible de faire appel à une technique qui ne fait plus seulement intervenir la parole mais aussi le geste : il s'agit de faire dessiner l'individu interrogé.

Faire dessiner pour contourner les mots

La technique des cartes mentales est assez classique en sciences sociales. Elle consiste à faire dessiner, sur une feuille blanche ou sur un fond de carte, des éléments généralement géographiques liés à un espace. Les cartes mentales répondent à un besoin fondamental de l'être humain qui est de connaître le monde autour de lui (Downs, Stea, 1977). Lui demander de «représenter» sur le papier, une carte, les itinéraires qu'il a en tête, c'est lui demander de livrer sa vision du monde, la réalité telle qu'il la perçoit et la vit. L'avantage de cette technique est une fois de plus de se soustraire aux mots et à leur éventuelle ambiguïté. Elle permet également d'avoir une idée de la vision d'ensemble que la personne se fait d'un espace, de ses représentations spatiales du site. Y a-t-il des vides dans le dessin, des zones de flou, des lieux grossis ou au contraire amoindris par rapport à leur véritable étendue ? La carte mentale est très souple d'utilisation car il est possible de revenir plusieurs fois sur un même dessin, avec différentes couleurs et à différents sujets. C'est donc une façon de confronter les éventuelles contradictions de la personne. Celle-ci peut à nouveau voir ce qu'elle avait dessiné quelques instants auparavant. Outre les distorsions spatiales, le dessin permet de noter très précisément les vides et les oublis. Pour être intéressant, cet exercice demande à être appliqué dans des sites particulièrement bien délimités. En effet, faire dessiner à des enquêtés aussi divers que des usagers ou des preneurs de décision peut renvoyer à des espaces très différents en termes d'échelles et de limites. Chaque carte mentale vaut en elle-même, mais dans le cadre de l'analyse de l'aménagement de territoires, c'est la confrontation des dessins de chaque acteur qui est particulièrement sensée. Si l'objet du dessin est trop large ou flou, les cartes mentales perdent de leur intérêt. Ainsi, le site de Berck-Merlimont se prête particulièrement bien à cet exercice. En revanche, les autres sites et notamment la Haute Deûle et Chabaud-Latour sont trop vastes et illimités pour donner des résultats pertinents et interprétables.

Le rôle complémentaire de l'observation

Les méthodes qualitatives demandent une rigueur particulière, notamment en terme de vérification des informations recueillies. Pour compléter l'enquête, il est donc nécessaire de procéder à une étude de terrain, pour noter les configurations des lieux et relever les pratiques et les comportements des usagers. Plusieurs techniques sont employées. D'une part, l'observation simple, qui est caractérisée par une prise de notes, une prise de photographies et le décryptage des spécificités spatiales et sociales des lieux (les chemins qualifiés de privés, les caméras de surveillance des huttes de chasse par exemple qui ne sont décelables qu'in visu). D'autre part, une observation « accompagnante » qui consiste à suivre l'enquêté sur le terrain. Ce dernier choisit l'itinéraire, le commente et le décrit au fur et mesure de l'excursion. C'est une façon pour l'enquêteur de se familiariser avec les lieux ou de découvrir des endroits inaccessibles (les propriétés privées notamment). C'est surtout une occasion d'observer la personne interrogée dans un environnement qu'elle connaît, que la plupart du temps elle apprécie. La description qui est faite des lieux, des types de zones humides en particulier, est souvent très significative de la conception que l'enquêté s'en fait (telle roselière est intéressante pour l'un parce que favorable à la reproduction du gibier, tandis que, pour tel autre, c'est un espace sauvage et considéré comme abandonné, ect.). Cette technique n'est pas exactement celle appelée « observation participante » parce que l'enquêteur n'agit pas véritablement en tant qu'acteur. C'est cependant une

manière particulièrement pertinente de recueillir les représentations, notamment parce que l'enquêté se trouve placé dans le rôle de guide, qui détient les connaissances et qui « initie » l'enquêteur. Cette relation est très féconde en informations. Dans la mesure du possible, les commentaires sont enregistrés de la même manière que l'entretien et les itinéraires sont conservés sous forme de notes et grâce au tracé sur une carte que l'enquêteur consigne.

L'observation est une méthode à la fois empirique et normalisée (Arborio, Fournier, 2001). Telle que nous la pratiquons, c'est un complément indispensable à l'entretien et à la recherche documentaire.

Notre souci de présenter nos méthodes de recueil de données se poursuit dans la présentation des méthodes d'analyse de celles-ci. En effet, un discours est pétri de subjectivité. Son écoute ou sa lecture, font intervenir une interprétation de la part du chercheur qu'il convient de mesurer et de limiter.

Pour donner un aperçu du déroulement d'un entretien, nous proposons une « grille-type » d'entretien. Elle relate les grands types de question qui était posés lors des entretiens. En fonction des terrains d'étude, des personnes rencontrées, des situations, cette grille était susceptible d'être adaptée.

Figure 8 : Le type de grille utilisée lors des entretiens sur le terrain, dans les quatre sites d'étude.

Grille d'entretien-type utilisée pour les quatre sites étudiés

Présentation:
- thèse de géographie, Université de Lille 1
- travail sur le site concerné: le point de vue des acteurs, sur l'aménagement (zones humides évoquées dans un second temps)

1/ Présentation du site
Fond de carte:
dessiner ce que vous connaissez sur ce site, faire commenter le dessin à haute voix
nommer (site, noms de lieux), délimiter
histoire du site

2/ Pratiques d'aménagement et de gestion
Quel est votre statut? :
- statut de l'organisme et de la personne, rôle, compétences, lieux d'actions,
- histoire de l'organisme par rapport au site
- Objectifs recherchés?
Projets : quels projets sur ce territoire et sa planification à court, moyen et long terme
- et sur les abords du site
- Quels domaines prioritaires?
Autres acteurs et usagers:
Qui d'autre intervient? dans quels domaines? et pourquoi ?
Travaillez-vous avec d'autres acteurs? pourquoi ? dans quel intérêt?
Avec qui aimeriez vous travailler ? dans quel but ?
Quels sont les différents usages que vous identifiez dans le site ?
Accès au site
avantages/inconvénients de l'ouverture/fermeture du site
question de la réserve: pertinence, intérêt, investissement
Gestion
gestionnaires : Que pensez-vous de la gestion actuelle du site ? relancer sur les acteurs non cités précédemment
vous sentez-vous investi dans la gestion de ce site? on vous consulte ? on considère vos avis ? on vous associe officiellement aux processus de décision ?
de quelle communauté de communes dépendez-vous? que fait-elle ? quelles sont les communautés en face ?
économie: pression foncière, autres utilisateurs, destination du lieu
Informations:
quelles informations avez vous sur le site ? sources ?
avez-vous besoin d'informations supplémentaires? de la part de qui ?

3/ Expérience dans le site
Vécu du site
l'histoire et l'expérience personnelle
depuis quand connaissez-vous ce site? vous rappelez-vous la première fois où vous êtes allé sur le site?
Etes-vous déjà allé sur le site? Y allez-vous souvent? A quel moment, à quelles fréquences, pour quoi faire, avec qui ?
Que pensez-vous du site? Pensez-vous qu'il présente un ou plusieurs intérêts particuliers ?
Avez-vous remarqué des changements dans l'évolution du site?
Degré de naturalité :
noter sur une échelle de 1 à 10 l'aspect naturel du site, détailler, demander un exemple de maximum
ce qui symbolise l'action de l'homme ? ce qui symbolise l'action de la nature?
Selon vous existe-t-il des nuisances pour l'environnement ? Lesquelles ?
Questions de jeux de rôle:
si vous deviez décrire le site à un ami
si vous deviez prendre des photos
si vous deviez faire visiter, emmener quelqu'un (dessin du parcours)
10 mots clefs sur le site, les classer, faire associer des qualificatifs, faire attribuer les qualificatifs positivement/négativement, lien négatif/attente, faire commenter

4/ Aspect comparatif
Connaissez-vous d'autres zones humides ?
Y êtes-vous déjà allé ?
Qu'y appréciez-vous, que n'aimez-vous pas ?
Qu'en savez-vous du point de vue historique?
Savez-vous qui les gère et comment ?

d- L'analyse des données recueillies : un soin constant pour allier données qualitatives et qualités des résultats

Plusieurs modes de traitement des données sont utilisés, en fonction de la façon dont elles ont été recueillies. Certaines informations sont traitées manuellement, tandis que d'autres font l'objet d'un traitement automatisé.

L'analyse manuelle

L'ensemble des données directes recueillies lors des enquêtes est tout d'abord traité manuellement. La première étape consiste à retranscrire les entretiens enregistrés et l'ensemble des informations recueillies. La retranscription est un travail très fastidieux qui consiste à réécrire mot à mot les discours enregistrés. Nous avons fait le choix, conformément à l'avis de nombreux auteurs en sciences sociales (Beau, Weber, 1998 ; Quivy, Campenhoudt, 1995), de retranscrire fidèlement les discours, avec les imperfections de langage, les fautes ou le style familier ou argotique. En revanche, nous n'avons pas retenu les hésitations ou certains tics de langage, lorsqu'ils étaient trop nombreux (discours ponctué de « euh » et de « ben », d'« effectivement »...). Bien entendu, les hésitations ou les répétitions de mots signifiants sont intégralement retranscrits (même si ce mot paraît banal à première vue), de même que les phrases ou membres de phrases répétés. Les silences, les gênes ou les rires font également l'objet d'une note (« rires nerveux », « long silence »). Enfin, les interruptions dans le dialogue par une intrusion dans la pièce où se déroule l'entretien ou par une communication téléphonique sont précisément notées dans le corps de la retranscription. Dans un second temps, tous ces textes et informations sont lus et relus, afin de s'en imprégner. La grande difficulté consiste à garder en mémoire le contenu synthétique de tous les entretiens. Des fiches, des notes permettent d'avoir un accès plus direct aux informations (la retranscription des entretiens est longue de 10 à 20 pages environ). Pour ce qui est des techniques particulières comme les jeux de rôle, les exercices de notation, une analyse est effectuée à la main, pour relever les occurrences, les thématiques abordées et les omissions. De même pour les cartes mentales, chaque dessin est décomposé manuellement.

L'importance de la démarche d'enquête, notamment la façon dont elle a été menée, transparaît dans cette analyse manuelle. Il est de première importance qu'un même chercheur recueille l'information et la traite. Dans le cas des cartes mentales, la lecture du dessin est directement dépendante de ce que l'enquêté a dit pendant qu'il dessinait. La grande difficulté de cette analyse manuelle est de limiter les interférences entres les informations recueillies et les propres représentations du chercheur (Quivy, Van Campenhoudt, 1995). Pour cela, des grilles d'analyse sont mises en place, en fonction de chaque type de questions (recensement des éléments, thématiques abordées, déformations, contradictions...). L'analyse de ces questions-types et des cartes mentales est avant tout descriptive, ce n'est que dans un second temps qu'elle est interprétée, lorsqu'elle est rattachée à l'analyse plus fine des discours : l'analyse de contenu.

L'analyse de contenu

D'une manière générale, l'analyse de contenu s'applique à toutes formes de discours. Elle est basée sur la déduction et « balance entre les deux pôles de la rigueur de l'objectivité et de la fécondité de la subjectivité » (Bardin, 2001). C'est un « ensemble de techniques d'analyse des communications utilisant des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages ». Cela signifie que l'intérêt de l'analyse ne réside pas seulement dans ce qui est dit mais ce qu'on déduit de ces paroles concernant « autre chose » (Bardin, 2001). Différentes méthodes d'analyse du discours ont été imaginées, elles peuvent opérer par champs lexicaux, par grandes thématiques ou par co-

occurrences de termes clés. On peut ainsi déterminer les connotations associées à un thème, les préoccupations d'une personne en fonction de l'occurrence de termes, même si son discours conscient, prétend autre chose (Goedefroit S., 2001, comm. pers.).

L'analyse de contenu est une méthodologie qui a connu de grandes évolutions depuis sa formalisation au milieu du 20e siècle aux États-Unis. En effet, l'avènement de l'informatique a mis à la portée de tous une forme d'analyse qui était extrêmement longue et complexe avant son automatisation. Des logiciels d'analyse de contenu ont été mis au point, dont certains procèdent à des analyses de discours particulièrement fines : ALCESTE par exemple, mais aussi DEREDEC et SAGA (Roussiau, Bonardi, 2001). En ce qui nous concerne, le logiciel utilisé est NEUROTEXT. Il procède par relevé des mots signifiants puis par un traitement en analyse en composante principale pour définir les co-occurrences entre les mots. Nous verrons le détail des analyses effectuées dans le corps du texte (chapitre 4). Ce qu'il faut retenir de l'analyse de contenu appliquée aux discours, c'est qu'elle demande une grande rigueur, une connaissance préalable du corpus analysé et une prudence très fine dans l'interprétation des résultats.

Le dernier point qu'il nous semble essentiel de développer en matière de méthodologie, est le choix des « enquêtés ». En effet, une démarche précautionneuse dans le recueil et l'analyse des données évite certains biais, mais les critères de sélection des personnes enquêtées sont tout aussi susceptibles de fausser l'enquête.

3- Le choix des « acteurs » : garant de la validité des résultats

a- Quels acteurs retenir ? Un choix difficile et imparfait

Plusieurs types d'acteurs ont été différenciés. Par « acteurs » nous entendons personnes ou groupes de personnes qui agissent sur les zones humides. Théoriquement, l'élu, le technicien gestionnaire comme le promeneur ont une influence sur les zones humides. Cependant, il y a des catégories d'acteurs dont l'impact est plus important que d'autres. Les moins influents, les utilisateurs, sont la catégorie d'acteurs que nous n'avons pas retenue dans la démarche d'entretien.

Les utilisateurs sont toutes les personnes qui sont amenées à fréquenter une zone humide, et ayant un impact limité dessus. Ce sont notamment les habitants proches, les visiteurs occasionnels, touristes, promeneurs, personnes de passage. C'est la catégorie la plus nombreuse. Les utilisateurs tels que nous l'entendons sont des personnes considérées individuellement. Dès lors qu'elles sont organisées en association, il nous semble plus juste de parler d'usagers. La catégorie des utilisateurs ne se prête pas à l'enquête par entretien. D'une part, les utilisateurs sont disséminés dans le site étudié, ils ne peuvent être appréhendés que par hasard et *in situ*, en l'occurrence, à l'extérieur. Les conditions de l'entretien, un discours long et enregistré, ne sont pas compatibles avec une population nombreuse et rencontrée sans rendez-vous et dans des lieux non abrités. Or, c'est la méthode de l'entretien qui nous semble pertinente pour identifier et qualifier les représentations que les enquêtés se font des zones humides. Notre contact avec cette catégorie d'acteurs s'est donc limité à de l'observation et à des discussions informelles sur le terrain. Ce parti pris est critiquable dans la mesure où les utilisateurs ont une influence sur l'aménagement des zones humides. Leurs représentations auraient notamment été intéressantes à confronter avec les représentations que leur prêtent les autres acteurs. Cependant, l'expérience nous a montré à plusieurs reprises que les questionnaires ne sont pas adaptés à l'évaluation des représentations. Or c'est un questionnaire qu'il aurait fallu employer pour faire face à

un nombre de personnes important, dont le temps disponible était limité. Ce manque de connaissance précise des utilisateurs est par ailleurs tempéré par notre rencontre avec les usagers des sites enquêtés.

Les usagers sont les personnes qui ont un usage déterminé du milieu. Dans notre conception, les usagers ont un impact plus grand sur les zones humides que les utilisateurs, dans la mesure où ils les exploitent, les côtoient régulièrement, voire les entretiennent. Nous différencions les promeneurs individuels du dimanche, qui sont des utilisateurs « anonymes », des adhérents des associations de randonnées, de défense de la nature ou de pêche et de chasse. Nous estimons que leur structuration en association leur donne un pouvoir plus important dans le débat autour de l'aménagement des zones humides. Dans le cas de la chasse et de la pêche, ces usagers peuvent être qualifiés d'ayant droit dans la mesure où il payent un droit pour disposer des terrains (sous forme d'adjudication, de location des terres, de bail, etc.). Les usagers peuvent également être les propriétaires des terres sur lesquelles ils interviennent. C'est parfois le cas des agriculteurs qui sont généralement considérés comme des usagers (qu'ils soient propriétaires ou en bail) quand ils ne sont pas érigés au rang de gestionnaires.

Les gestionnaires des zones humides sont les acteurs qui interviennent de façon officielle sur le terrain et dans le but affiché de maintenir ou de restaurer une ou des caractéristiques des zones humides (biodiversité, faune ou flore spécifique, type de paysage). Ils sont les gestionnaires en titre, tandis que certains usagers exercent une forme de gestion sans en avoir exclusivement la charge (les chasseurs ou certains agriculteurs par exemple). Les gestionnaires ont les pouvoirs nécessaires de mettre en place une réglementation adéquate à leurs vœux. Ils ne sont pas forcément propriétaires des lieux qu'ils gèrent, cependant, ils ont théoriquement les moyens financiers pour agir sur ces terrains. Leur pratique de gestion n'est pas toujours uniquement pensée en fonction des zones humides en tant que telles mais elle répond à un plan de gestion défini dans des textes officiels (charte, plans d'aménagement, projets). Les gestionnaires peuvent occuper différentes fonctions : celle de concepteur de l'aménagement et de la gestion, celle de technicien qui met en application les décisions prises, celle d'expert qui valide les opérations engagées et qui évalue les impacts de l'aménagement. La plupart des gestionnaires émanent d'institutions officielles, tels que les établissements publics ou les grandes administrations (voir ci-dessous).

Enfin, les représentants des collectivités et des instances territoriales ont un impact sur l'aménagement des zones humides mais n'interviennent pas dans leur gestion à proprement parler. Par exemple, la commune ou le département en appliquant des politiques de protection des milieux naturels (préemption) ou au contraire en classant des zones comme constructibles peuvent influencer le sort d'une zone humide.

Il va sans dire que ces catégories sont des outils de travail, permettant de situer chacun des acteurs rencontrés. Pour autant, une même personne peut posséder plusieurs fonctions et de ce fait, aucun type de classification n'est véritablement satisfaisant.

b- La liste des acteurs rencontrés reflète la diversité des acteurs des zones humides

Nous présentons ici, les organismes, les institutions et les collectivités dont il nous a été donné de rencontrer un ou plusieurs représentants. Conformément à notre protocole d'enquête, tous nos entretiens demeurent anonymes et nous ne reproduisons ni les noms, ni les fonctions des personnes que nous avons rencontrées.

USAGERS

Associations de chasse au gibier d'eau

Associations de pêche

Associations de défense de l'environnement et du patrimoine

Association de randonnée

Agriculteurs

Propriétaires

GESTIONNAIRES

Office National des Forêts

EDEN 62

Parc Naturel en Belgique

Parc Naturel Régional en France

Syndicats mixtes (pour l'aménagement ou pour les espaces naturels)

Comités de gestion et comités scientifiques

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Communes et services techniques (dont Office de tourisme)

Communautés de communes ou d'agglomération

Conseils généraux

Conseil régional

ETABLISSEMENTS PUBLICS, ADMINISTRATIONS

Conservatoire du Littoral

DIREN

Voies Navigables de France

Etablissement Public Foncier

Charbonnages de France

Division Nature et Forêts (B)

En fonction de chaque site étudié, plusieurs acteurs ont été rencontrés dans chaque catégorie. L'équilibre numérique n'était pas le but recherché, celui-ci signifiant peu de choses. Dans les sites où les acteurs étaient très nombreux, les rencontres ont été plus nombreuses que dans ceux fonctionnant en « cercle fermé ». Enfin, le site belge d'Harchies-Hensies-Pommerœul ne nous a pas donné satisfaction, dans la mesure où la plupart des acteurs a refusé de nous recevoir. Les gestionnaires en titre ont été interrogés, les autres acteurs, notamment les collectivités territoriales ont repoussé nos invitations, se disant incompétentes pour parler du site (ce constat est lourd de sens mais nous prive

d'une source d'information extérieure au site). A Berck-Merlimont, comme à Chabaud-Latour et dans la haute Deûle, ce sont une quinzaine de personnes par site qui ont été rencontrées et interrogées. Une dizaine d'entretiens par site font l'objet d'une retranscription et d'une analyse de discours. D'autres entretiens ont été menés avec des personnes moins engagées dans les sites étudiés : quelques-unes sont les personnes ressources qui ont été interrogées au commencement de la recherche (chambre d'agriculture, agence de l'eau, Espace Naturel Régional). D'autres sont des personnes rencontrées de façon moins formelle, dont les témoignages nous ont aidés à comprendre le fonctionnement de l'organisation territoriale mais qui n'ont pas été enregistrés. Au total, notre corpus d'entretien comprend les discours d'une cinquantaine d'interlocuteurs.

Conclusion du chapitre I

Notre démarche peut donner l'apparence de se fonder sur des concepts et des méthodes disparates. En réalité, notre approche des représentations des zones humides fait preuve d'une grande complémentarité dans les notions et concepts utilisés et dans les diverses techniques mises en oeuvre. En effet, les zones humides sont des espaces qui mêlent des caractéristiques physiques à une forte dépendance vis à vis de l'action humaine. C'est en cela qu'elles sont partie prenante de l'anthroposystème. Les concepts et les notions auxquels nous faisons référence sont relativement nombreux. Les méthodes, les techniques et les façons de les traiter ne sont pas moins variées. Toutefois, les zones humides permettent l'agrégation de ces divers modes de penser. A ce stade précoce de la présentation de notre travail, l'intime conviction de la nécessité d'une recherche polymorphe sur les zones humides se fait jour. L'apparente profusion de références conceptuelles et de méthodes répond au besoin d'envisager simultanément l'environnement (le géosystème) et l'aménagement des zones humides (les sociosystèmes). Le déroulement de la recherche scientifique commande cependant de procéder par ordre, en commençant par une présentation contextuelle des zones humides étudiées.

CHAPITRE II

Les zones humides étudiées : des contextes variés et des géosystèmes complexes

Introduction du chapitre II

Dans le cadre de l'anthroposystème, plusieurs sphères interfèrent : d'une part, le géosystème, d'autre part, les sociosystèmes. Leur interférence et leur interdépendance ne permettent pas d'envisager une des sphères sans connaître l'autre. Il n'est pas possible de s'interroger sur le statut territorial et paysager des zones humides sans passer par une présentation du géosystème. Pourtant, l'étude des zones humides en tant que géosystème n'est pas, nous l'avons dit, le but de cette recherche. Il s'agira donc uniquement de poser les principaux jalons qui permettent de comprendre la spécificité des zones humides étudiées au sein de la Région Nord-Pas de Calais d'une part, d'expliquer les enjeux qui découlent de leur caractère « naturel » d'autre part et en troisième lieu, de décrire le fonctionnement de ces milieux en tant que géosystème. Quatre sites sont retenus. Trois sont en France, dans le Nord-Pas de Calais : Berck-Merlimont est à l'Ouest de la région, sur la Côte d'Opale, entre Canche et Authie. La Haute Deûle est une petite vallée périurbaine, au Sud-Ouest de Lille. Chabaud-Latour est à l'est du département du Nord, à la confluence de la Haine et de l'Escaut, dans le bassin minier. Le quatrième site étudié connaît une situation semblable mais est situé dans le Hainaut belge, il s'agit d'Harchies-Hensies-Pommerœul.

BU LILLE 1

I- UNE DIVERSITE A L'ECHELLE REGIONALE ILLUSTREE PAR QUATRE ZONES D'ETUDE

Il est tout d'abord nécessaire de familiariser le lecteur avec nos terrains de recherche (voir la Planche photos 1 qui illustre certains aspects de nos sites). Il s'agit à la fois de renseigner sur les particularités et l'évolution de chaque site, et d'avoir une vision d'ensemble des points communs et des enjeux présents dans les sites.

A- Présentation d'Ouest en Est des zones humides étudiées

1- Rareté et diversité dans le contexte national et régional

Les divers terrains d'étude que nous avons retenus participent tous d'un même ensemble géographique, l'Europe du Nord-Ouest, caractérisé par une situation à la croisée des climats océaniques et continentaux et à la croisée des grandes structures géologiques et écologiques. La Région Nord-Pas de Calais se caractérise par un morcellement des unités topographiques, constituées de bas pays dont les altitudes n'excèdent pas 80 mètres (plaine de la Scarpe, plaine de la Lys) et de hauts pays (80 à 180 mètres, le haut Artois par exemple), de pays littoraux (pays de Montreuil, bas champs) et de pays intérieurs (Pévèle, Avesnois, plaine de l'Escaut). Du point de vue géologique, la région se situe « à la marge septentrionale de la zone de loess de l'Europe moyenne » (Sommé, 1977). Cette situation est déterminante pour la mise en valeur agricole de la région. Concernant le climat, il est défini comme un climat « tempéré et changeant » (Flatrès, 1980, Petit-Renaud, 1972). C'est un climat arrosé (700 mm/an à Lille Lesquin) aux températures fraîches (température moyenne mensuelle maximum : 17, 5° en Juillet). C'est donc une région qui dans l'ensemble, ne présente pas de grandes oppositions de relief ou de climat. Cependant, une présentation plus précise de la situation de chaque secteur d'étude met en évidence une importante diversité locale.

Trois des sites que nous étudions appartiennent à la même région administrative, le Nord-Pas-de-Calais. Le site de Berck-Merlimont est situé sur la côte d'Opale, la haute vallée de la Deûle est au contact de deux petites unités physiques, les Weppes et le Mélantois, le complexe de Chabaud-Latour avoisine la frontière avec la Belgique, dans la zone de confluence entre la Haine et l'Escaut. Un quatrième site appartient à cette même zone de confluence, mais dans le Hainaut belge : les marais

d'Harchies-Hensies-Pommerœul (Cf. Figure 9). Tous ces sites abritent des milieux humides de différents types. Ils présentent également des situations régionales et locales variées.

Figure 9 : Carte de situation de tous les sites étudiés

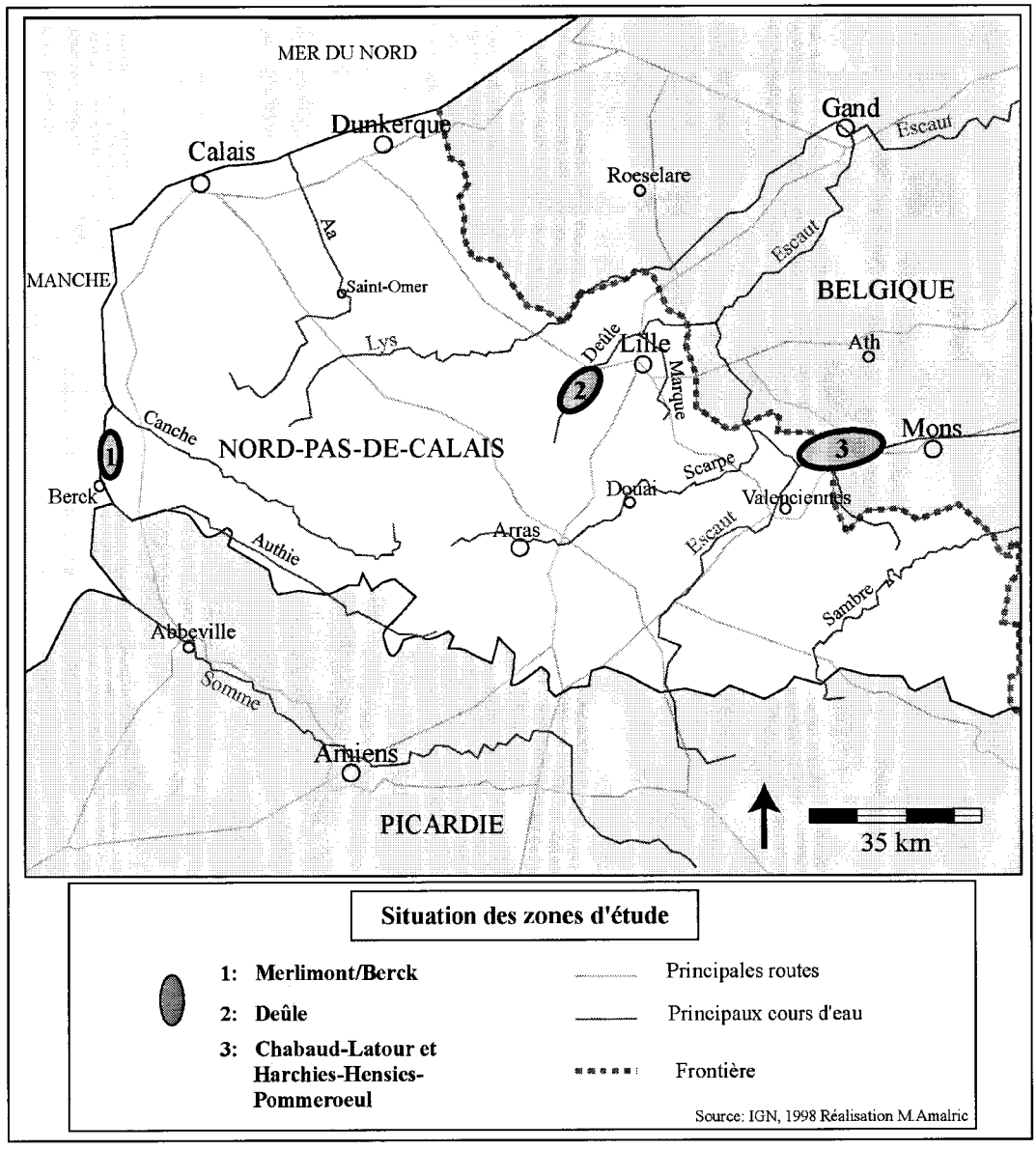

En comparaison avec le reste de la France, le Nord-Pas-de-Calais est trois fois plus densément peuplé (322 hb/km^2 contre 108 pour la moyenne nationale, INSEE, 1999). C'est la région la plus artificialisée de France (14,7 % du territoire) et la seconde région la plus urbanisée après l'Île-de-France (95 % de la population vit dans un espace à dominante urbaine) (IFEN, 2004). La métropole lilloise a la plus forte densité de population après Paris (1281 habitants/km^2). En matière d'occupation du sol, les conséquences sont visibles : le développement urbain est très diffus et le réseau de transport est particulièrement dense (densité routière : 901 m/km^2 contre 674 m/km^2 en moyenne nationale ; densité ferroviaire : 95 m/km^2 contre 50 m/km^2 pour la France). Dans le cas de l'étude d'espaces dits naturels et plus encore de zones humides, ces considérations sont fondamentales puisqu'elles sous-entendent

que l'anthropisation a laissé peu de place aux espaces naturels. Aujourd'hui, le Nord-Pas-de-Calais est effectivement la région ayant la plus faible part d'espaces naturels de toutes les régions françaises (seulement 12,3 % du territoire régional). Parmi ces espaces, les zones humides sont en régression et représentent 9 % des espaces naturels (IFEN, 2004) (voir aussi le chapitre III). La figure ci dessous (Figure 10) montre la répartition des dernières zones humides de la Région, en fonction de l'inventaire « Corine Land Cover ». Ce n'est pas un relevé exhaustif, mais la carte donne une assez bonne idée de l'étendue très limitée des zones humides dans toute la Région. Notons que les zones humides que nous étudions sur la Côté d'Opale et dans la vallée de la Deûle ne figurent pas dans le recensement CORINE Land Cover. Ceci tient au type d'approche de cet inventaire en ce qui concerne le massif dunaire et au caractère extrêment dégradé des zones humides de la Deûle.

Les zones humides participent, dans le Nord-Pas-de-Calais, d'une mosaïque de milieux à la fois hérités d'une diversité structurelle (haut-pays, bas-pays, vallées alluviales, littoraux) et d'une longue tradition d'anthropisation (polders, exploitation minière, agriculture intensive...). Nos exemples sont représentatifs des types de situation classifiés par la DIREN (DIREN, 2001) :

- « les marais arrière-littoraux situés à l'arrière des cordons dunaires », avec l'exemple de Berck-Merlimont,

- « les zones humides en fond de vallée » illustrées par la vallée de la Deûle

- « les milieux humides issus des affaissements miniers » dont le complexe de Chabaud-Latour constitue une bonne description en France. Les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul forment son pendant belge.

Figure 10 : Les zones humides dans le Nord-Pas de Calais d'après Corine Land Cover

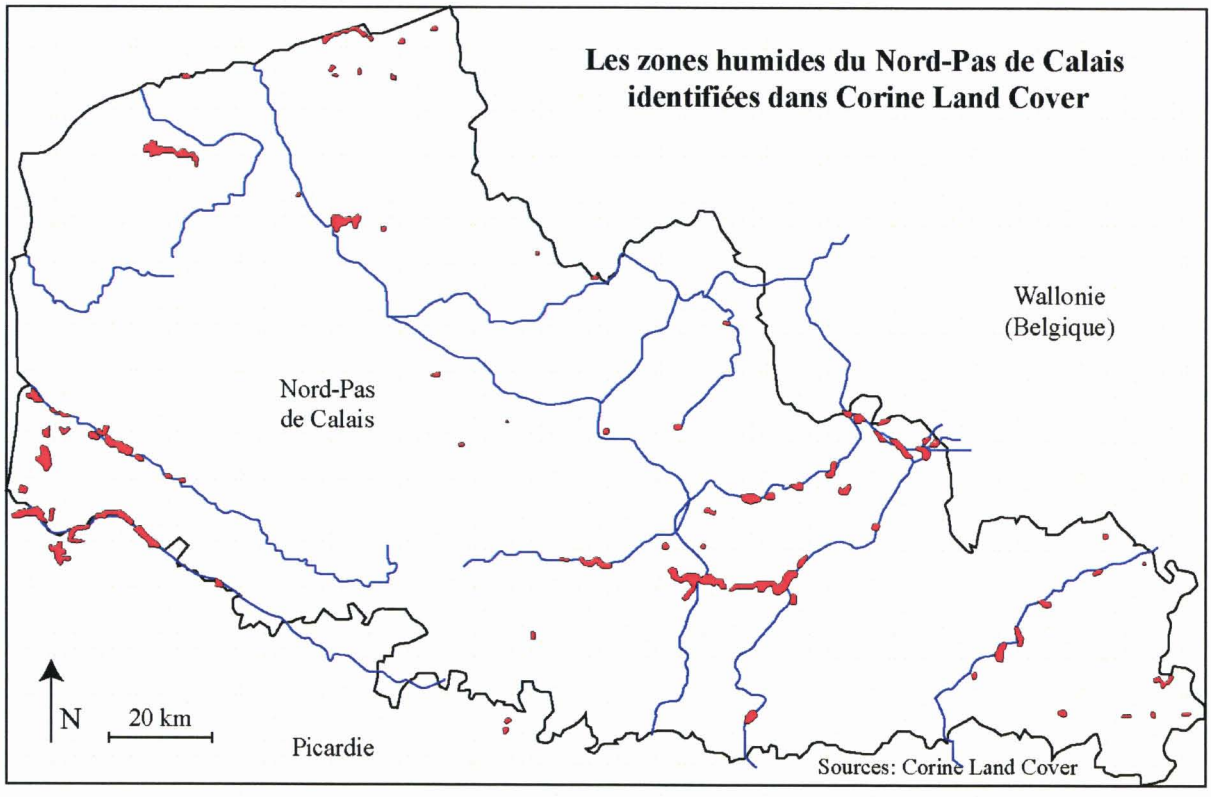

D'autres raisons justifient le choix de ces sites. Pour Berck-Merlimont, c'est l'articulation d'un massif dunaire qui abrite des zones humides avec les marais arrières-littoraux de Balançon, au pied de l'ancienne falaise qui fait l'originalité du site (c'est un cas de poldérisation incomplète ; Sommé, 1977). Plus encore, c'est la prise en compte des zones humides dans le massif dunaire, au « détriment » des arrières-marais qui distingue ce site parmi les autres zones dunaires du littoral. Ce qui est paradoxal, c'est de constater que les dunes ont été protégées au titre des zones humides qu'elles abritaient et en quelque sorte à l'encontre des représentations banales qui existaient du site (dunes, sable, milieu sec). L'institutionnalisation de cette protection date des années 1970, elle a permis la protection d'un grand ensemble « naturel » en position littorale. Nous aurons l'occasion de revenir sur la forte pression balnéaire que subit le site.

En ce qui concerne la vallée de la Haute Deûle, les zones humides sont peu présentes à vue d'œil. En effet, elles sont morcelées et ne forment pas une unité paysagère. On parle cependant de « marais de la Deûle ». C'est un site qui, a priori, peut sembler peu caractéristique des zones humides dans le Nord-Pas de Calais (zones humides dégradées, voire disparues, urbanisation et industrialisation dominante). Notre choix s'y est cependant porté du fait des enjeux politiques très forts qui émergent aux abords de la métropole lilloise. Nous reviendrons sur deux points en particuliers : d'une part la pression urbaine et le besoin en espaces verts, d'autre part, l'existence de champs captants qui alimentent en eau potable une grande partie de la métropole.

Enfin, les sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul ont été choisis au sein du bassin minier car ils illustrent à la fois une situation historiquement héritée, celle de la mine, mais aussi la mobilisation de nombreux acteurs autour d'un espace de friche destiné à devenir un espace naturel. En effet, parmi les friches minières du bassin Nord-européen, ces deux sites ont été maintenus en eau et ont fait l'objet de plans de requalification l'un pour devenir un espace de loisirs, l'autre un espace naturel protégé. Les enjeux politiques liés ne sont pas tous consensuels et c'est ce qui fait l'intérêt de ces sites.

Avant de présenter plus précisément ces sites, il nous semble important de nous attarder sur leurs toponymes. C'est d'une part l'occasion d'énumérer les différents noms utilisés pour chacun des sites dans ce texte. C'est d'autre part un moyen de souligner les valeurs symboliques attribuées à chacun des sites et contenues dans leurs dénominations.

Planche photos 1 : Quelques visages des quatre sites étudiés

Points de vue sur les quatre zones d'étude

Chabaud-Latour, le terril Ledoux et le Chevalement vue vers l'Ouest

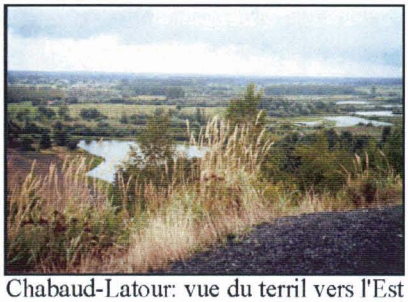

Chabaud-Latour: vue du terril vers l'Est

Photos M.A., 2002 à 2005

Vue générale sur le marais d'Harchies (vers SE)

Parc de la Deûle, la Gîte, traversée de la Tortue

Merlimont, vue du cordon externe vers l'O

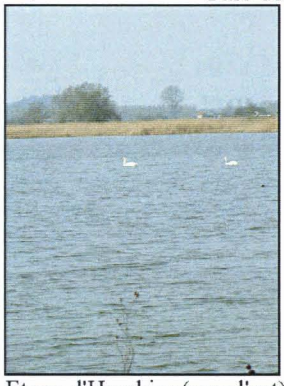

Etang d'Harchies (vers l'est)

Les berges de la Deûle (vers le SE)

Merlimont, dans la plaine humide

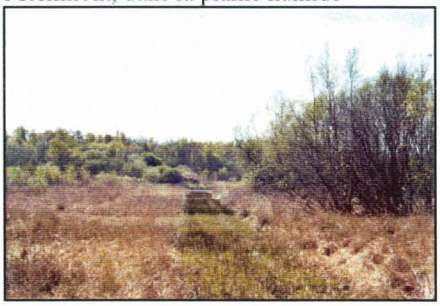

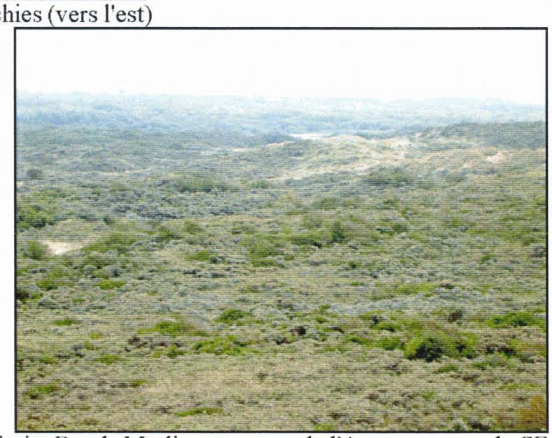

Limite Berck-Merlimont, mare de l'Anse, vue vers le SE

2- La toponymie, révélatrice des valeurs attribuées à un lieu

L'une des premières questions qui se pose au moment de présenter nos terrains d'étude est de savoir comment les dénommer. En effet, les noms attribués aux sites choisis relèvent de choix plus ou moins rationnels, certains sont personnels, d'autres répondent à une exigence de commodité, d'autres sont des raccourcis. Si le problème se pose au moment de présenter les sites, c'est également parce qu'il se pose sur le terrain, dans les discussions et entretiens avec les acteurs locaux ou les usagers rencontrés. Comment appellent-ils tel ou tel lieu ? Choisissent-ils un nom qui englobe largement le site ou généralisent-ils l'appellation d'un site par le nom d'un lieu-dit ou d'un élément marquant dans le paysage ? Si cette question est ici posée, c'est également parce qu'elle est significative de l'appropriation que l'homme se fait de l'espace et des références qu'il fait ou pas à des lieux, des milieux, des éléments du bâti. La référence aux limites administratives est à cet égard particulièrement significative. Les noms scientifiques qui désignent les zones humides sont rarement employés par les aménageurs et les usagers.

a- « Merlimont », une réduction falsificatrice mais révélatrice

La tentation d'appeler cette zone d'étude comme étant celle « de Merlimont » dérive d'un biais très fort, l'existence d'une réserve domaniale appelée par son gestionnaire la « Réserve Biologique Domaniale de Merlimont ». Une appellation officielle récente consiste à appeler le site la réserve domaniale « de la côte d'Opale », mais les projets anciens (projet NORSPA[4] puis L IFE[5] « dunes de Merlimont »), les études (« chantier pilote de Merlimont ») et les actuels panneaux informatifs *in situ* font référence à « Merlimont ».

Le site étudié est le complexe dunaire qui s'étend du Nord au Sud, entre les agglomérations de Merlimont et de Berck-sur-Mer. C'est pour cette raison que nous nous efforcerons de parler du site de Berck-Merlimont. Notre collaboration avec l'Office National des Forêts, plus soutenue qu'avec les autres gestionnaires, peut aussi expliquer ce « raccourci ». Il faut cependant également y voir l'influence très forte de l'ONF sur les terrains qu'il gère, ainsi que sur les terrains voisins, ceux du Conservatoire du Littoral, situés à Berck.

b- « Parc de la Deûle », cherchez le parc !

Ce qui s'appelle le parc de la Deûle dans les projets d'aménagement de la communauté urbaine de Lille désigne des espaces distincts, disjoints et variés et dans le même temps, un ensemble de communes de la métropole lilloise situées dans la vallée de la Haute Deûle. À la différence d'un parc naturel régional, le parc de la Deûle consiste en trois sites délimités dans trois communes différentes, ce sont le Jardin Mosaïc, le site des Ansereuilles et les marais de la Gîte. Les sites actuels ont été réaménagés pour le Parc de la Deûle (ouvert en 2004) et n'existaient pas en l'état auparavant. Ils constituent des sortes de jardins créés pour l'occasion sans lien logique ou visible entre eux. Pour autant, à la manière d'un parc naturel régional, les communes qui appartiennent au parc de la Deûle sont identifiées par un panneau à l'entrée des agglomérations. Les communes de Houplin-Ancoisne, Wavrin et Santes abritent bel et bien les trois « jardins » réalisés. Mais, à ce jour, les trois autres

[4] North Sea Special Programme of Action

[5] l'Instrument Financier pour l'Environnement

communes n'ont ni équipement particulier à proposer, ni signe de reconnaissance les identifiant comme faisant partie du parc de la Deûle.

Les réalisations du parc de la Deûle donnent lieu à un assemblage de sites formant un parc « de loisirs » alors que l'appellation parc se réfère à une intégrité territoriale basée sur un découpage administratif. L'appellation de parc de la Deûle peut donc à la fois faire référence aux réalisations existantes, aux projets à venir, aux communes concernées ou à un territoire dont la Deûle serait la colonne vertébrale, mais dont les critères restent à définir. Nous parlerons de vallée de la Haute Deûle pour désigner l'ensemble des communes longeant la Deûle dans cette partie du Sud de Lille.

c- « Chabaud-Latour », une réduction connotée

La situation de ce que certains appellent « Chabaud-Latour » est peut-être la plus complexe, tant les réalités sont variées dans cet espace. Pour commencer, Chabaud-Latour est le nom d'un ingénieur, donné à un puits de mine de Condé-sur-l'Escaut (1873). De nos jours, Chabaud-Latour désigne précisément le plus grand plan d'eau que l'exploitation des fosses Chabaud-Latour et Ledoux a laissé. Les évolutions topographiques liées aux affaissements miniers ont agrandi cet étang, jusqu'à ce qu'il se confonde avec un plan d'eau mitoyen plus petit, appelé « Ma campagne ». L'actuel étang de Chabaud-Latour est donc constitué de deux plans d'eau. La base de loisirs installée sur les bords de l'étang depuis une quinzaine d'année porte ce même nom de Chabaud-Latour. D'autres étangs parsèment le site et ont chacun un nom précis ; l'étang de la digue noire, délimité par le dernier terril formé (la dernière digue issue de l'exploitation des schistes rouges), les étangs Sarrels 1 et Sarrels 2 du nom de l'entreprise qui exploitait l'emplacement où ils se trouvent à présent. La désignation du site comme « site de Chabaud-Latour » est donc une sorte de synecdoque où la partie désigne le tout.

L'autre appellation employée est celle de « pays de Condé ». Outre sa longueur, ce nom présente le risque de focaliser l'attention sur la commune de Condé-sur-l'Escaut quand d'autres communes sont concernées par ce complexe de zones humides. Les territoires de St Aybert et de Thivencelle sont situés de part et d'autre du canal et abritent nombre de marais et d'étangs (« Ma Campagne » se trouve par exemple à St Aybert). Historiquement le pays de Condé, (*pagus condatensis*) recouvre une réalité qui nous intéresse : il va du « Mont de Péruwelz à Odomez, et d'Hergnies à St Aybert, en passant par Bonsecours et Bernissart » (voir la carte de la Figure 13 ci-après) (Carpentier, 2004). La Belgique est donc partie prenante de ce pays et les zones humides qui s'y étalent sont considérées sans distinction de nationalité. Bien entendu, il ne faut pas confondre cette appellation avec le « pays » au sens de la loi Voynet, ni avec la « communauté de commune du pays de Condé » qui a effectivement existé mais qui ne comprenait pas St Aybert et Thivencelle. Enfin, plusieurs noms désignent précisément des parcelles, des milieux ou des lieux d'habitation, et ne peuvent faire référence à un espace plus vaste. C'est le cas du « hameau de la Canarderie », de la « roselière de la Canarderie », de la « ferme Blanchart »...

L'autre appellation utilisée à propos de ce site désigne le canal qui traverse les zones humides. Il est tantôt appelé par les acteurs le « canal de Mons », « le Condé-Pommerœul », le « Canal de Condé ». Son nom officiel sur les cartes d'état major est canal de Mons-Pommerœul-Condé, désignant ainsi les trois villes qu'il traverse. On remarque que c'est le nom de Condé qui revient le plus souvent, du fait que la commune de Condé-sur-l'Escaut est celle qui domine l'espace étudié et qu'elle est la plus étendue en surface. Cependant et pour relativiser une fois de plus la toponymie, rappelons que le nom de la concession des Houillères Nationales du Bassin Minier du Nord Pas de Calais (HBNPC) était à cet endroit la « concession de Vieux-Condé » (Vieux condé étant le nom de la commune voisine de Condé-sur-l'Escaut).

d- « Harchies-Hensies-Pommerœul », un triptyque pour une réalité plus globale

Ce qui s'appelle les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul désigne précisément les zones humides situées à la jonction de ces trois communes belges, la tentation étant de réduire à l'appellation « marais d'Harchies ». De nombreuses autres appellations et lieux-dits existent sur le site mais qui désignent des parties très précises des marais, elles ne sont donc pas utilisées par les acteurs et les usagers pour désigner le site dans son ensemble. Cette désignation, somme toute assez simple, a ceci d'ironique qu'elle est utilisée dans un contexte où les communes sont très peu investies dans la gestion et l'utilisation de ces zones. La réduction à « marais d'Harchies » ne s'explique pas seulement parce que c'est un nom plus court et qu'il est le premier alphabétiquement dans la liste de trois noms. Harchies se trouve être la commune où la cellule de recherche et le centre d'interprétation en charge de la gestion des zones humides sont situés. Ce nom triple donne l'image d'un site varié, découpé en plusieurs entités administratives alors qu'il est géré par un gestionnaire unique qui ne fait pas de différence de « traitement » entre les communes.

Les noms que nous emploierons ne seront donc pas toujours les mêmes et présenteront parfois l'inconvénient de ne pas respecter une désignation officielle. Pour mieux comprendre ces différentes « réalités » de terrain que nous avons évoquées, nous pouvons à présent décrire un à un les terrains que nous avons retenus pour cette étude. Nous conserverons l'ordre d'Ouest en Est que nous avons suivi jusqu'à présent.

B- Situations locales : des zones humides anciennement anthropisées

1- Berck-Merlimont : un vaste site "naturel", anciennement anthropisé

a- L'importance de la composante naturelle

La zone de Berck-Merlimont est un espace de 800 hectares, située sur le littoral de la Manche, sur la côte d'Opale (département du Pas-de-Calais) entre deux stations balnéaires très fréquentées, celle de Berck-sur-Mer (14 300 habitants) et celle de Merlimont (2 600 hab.). Elle est principalement composée de dunes et de marais. Elle est bordée par la mer, une route départementale, un aérodrome, un parc de loisir, un camping, une exploitation horticole et les agglomérations de Berck et Merlimont (Figure 11).

- Un système dunaire remarquable

Le statut privilégié du site repose dans son originalité et sa richesse écologique. Système dunaire de type picard, sa particularité réside dans la présence d'un double cordon dunaire séparé par une dépression humide. L'évolution physique du milieu explique en partie sa morphologie actuelle : la dynamique dunaire a permis la création d'une succession de larges cordons de dunes quasi parallèles, le cordon interne qui culmine à 40 mètres et un cordon de dunes bordières. Ces deux cordons isolent une vaste dépression interdunaire humide. Le système dunaire rencontré sur ce territoire est l'un des mieux préservés de France (Favennec, 1997, Battiau, 1995).

- Un fonctionnement hydrologique spécifique

Le fonctionnement hydrologique de ce milieu dépend entièrement de la nappe dunaire superficielle alimentée par les précipitations. Ce système a permis la création de nombreuses pannes. Deux grands ensembles liés à l'hydrologie et à la géomorphologie existent. D'une part, les cordons de dunes qui abritent une végétation xérophile, d'autre part, les pannes et la plaine interdunaire qui abritent une végétation hygrophile (Collectif/ONF, 2001).

- La diversité des habitats, de la faune et de la flore

L'originalité de ce milieu explique une importante richesse écologique notamment liée à la diversité des habitats. En 1994 et 1995 une étude réalisée par le Centre Régional de Phytosociologie de Bailleul a recensé soixante habitats différents dont les 2/3 sont concernés par la Directive "Habitats" (directive européenne visant à la protection des milieux) et six sont caractéristiques de la dune grise donc prioritaires. La grande diversité des milieux est la source d'une grande diversité floristique et faunistique et le site est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces dunes représentent le dernier écosystème de cette taille renfermant une aussi grande diversité en biotopes et en espèces rares et précieuses pour les côtes de la Manche orientale (Petit-Berghem, 1996).

b- Une anthropisation ancienne

Le cas du site de Berck-Merlimont est exceptionnel dans la mesure où il constitue une exception notable dans le tissu urbain dense de la côte d'Opale. En effet, cet espace de plus de 800 hectares a été préservé de toute urbanisation depuis le 19^{e} siècle et a échappé à la période de construction importante qui a suivi l'essor du tourisme balnéaire au milieu du 20^{e} siècle. Plusieurs raisons expliquent le degré de préservation et l'étendue de ce site.

Bien avant l'acquisition par l'Etat et par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) des dunes et zones humides de Berck et Merlimont, ces espaces ont constitué une réserve foncière pour leurs propriétaires privés. En effet, cette vaste zone était aux mains de quelques grands propriétaires qui ont jalousement défendu leurs terrains des velléités d'expansion des stations balnéaires de Berck et de Merlimont-Plage (courant des années 1960). Ainsi, sur des terrains de plusieurs centaines d'hectares, ont été conservés des milieux humides et dunaires, dont l'utilisation se limitait à la chasse (appellation de « garennes » toujours d'actualité) et qui abritaient une ou deux habitations au plus. Quelques mares ont été creusées par endroits afin de favoriser la chasse à la hutte et dans l'ensemble, le milieu a été préservé de grands changements.

Dans le prolongement de ces propriétaires individuels, l'Etat, soucieux de maîtriser l'aménagement des littoraux, acquiert ces parcelles. Une partie est confiée à l'Office National des Forêts (ONF) au cours des années 1970 et une autre parcelle est ensuite acquise au profit du Conservatoire du Littoral (CELRL) dans les années 1980. Ces acquisitions relèvent d'une politique de constitution de réserve foncière et font écho à la Loi Littoral qui réglemente l'urbanisation des côtes françaises. Ces zones deviennent alors une sorte de *no man's land* où la pratique de la chasse est maintenue (elle est attribuée aux anciens propriétaires) et où la pression anthropique est faible. Ce sont des bulles de « nature », relativement coupées du reste des activités de la région (espace clôturé, voies de communication en périphérie, limites des constructions en bordure de la dune ; Amalric, 2003).

Figure 11 : Situation de la zone d'étude de Berck-Merlimont

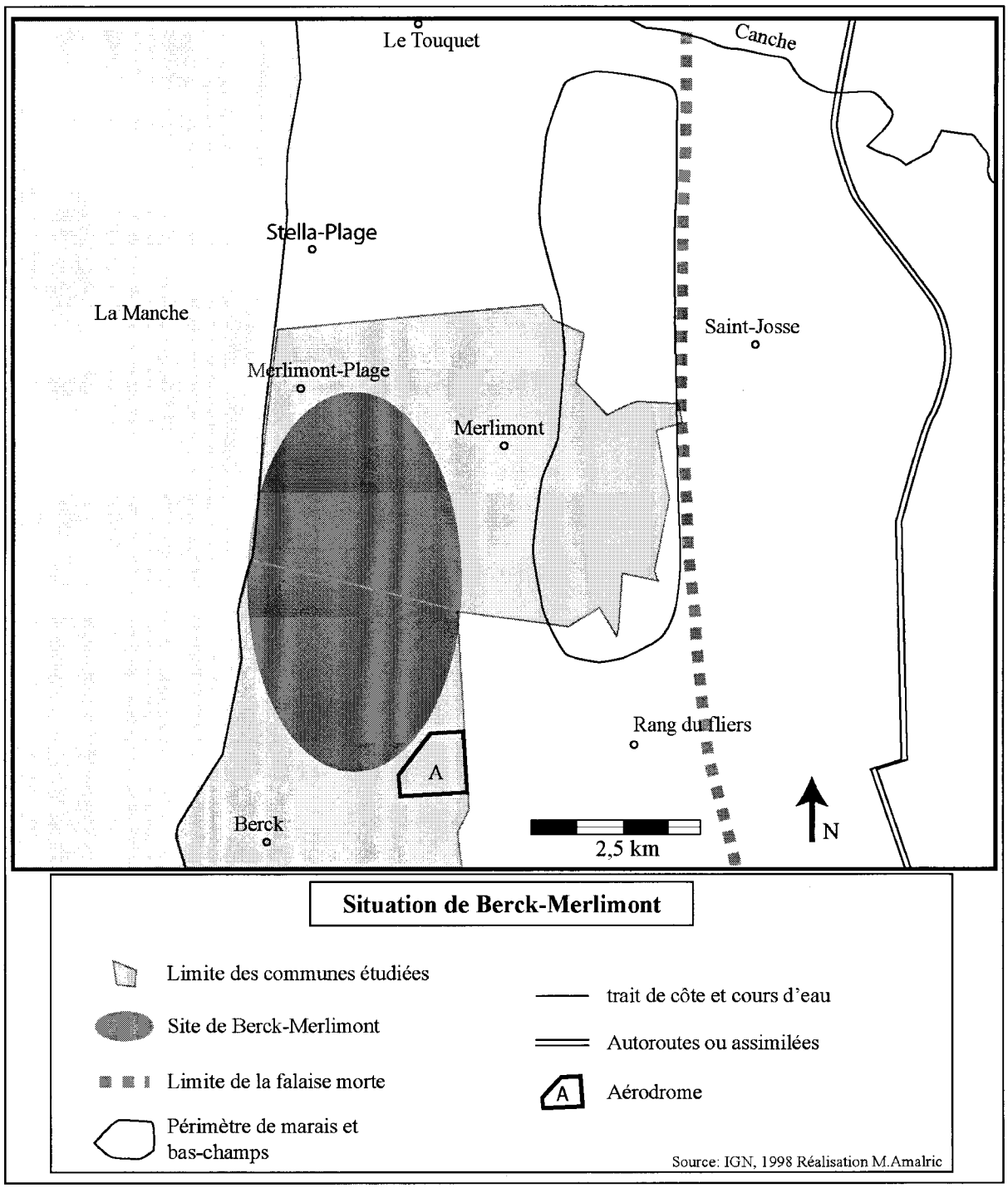

Ces espaces s'avèrent donc assez peu utilisés. La présence de zones humides ajoutée à la réalité de la dynamique dunaire ne permettent, de toutes façons, pas de projets de construction en l'état. La décision est alors prise, du côté de l'ONF de pratiquer les mêmes types d'enrésinement que sur le littoral aquitain. La zone est donc partiellement drainée et des conifères sont plantés sur le cordon dunaire interne. En outre, des oyats permettent de fixer le cordon externe et de figer l'évolution naturelle dunaire. Cette gestion permet de conserver l'activité cynégétique, renforce l'interdiction d'accès du public dont la pénétration constitue un risque de reprise de la dynamique dunaire

(Collectif/ONF, 2001). On assiste donc à une certaine continuité dans la gestion du site naturel entre les propriétaires privés et le domaine privé de l'Etat et de vastes surfaces sont maintenues hors d'atteinte des promoteurs et des porteurs de projets extérieurs.

Un tournant s'opère au début des années 1980, notamment lié au manque de succès de l'enrésinement. En effet, les plantations de l'ONF périclitent assez rapidement, du fait de l'humidité du terrain. La mobilisation de certaines personnalités de la communauté scientifique de la région donne une inflexion certaine à la politique de gestion de ce milieu (notamment des membres du Conservatoire botanique de Bailleul et des scientifiques de l'Université de Lille 1). Un inventaire mené par le Centre Régional de Phytosociologie de Bailleul révèle la présence d'espèces rares ou protégées, du fait en particulier des milieux humides riches. On assiste donc au passage d'une logique qui vise à préserver un ensemble foncier à la prise de conscience de la valeur biologique du site et de la nécessité de la protéger dans un but scientifique. L'ONF et le Conservatoire du Littoral (CELRL) se trouvent donc dans l'urgence, pour protéger le site, de tout mettre en œuvre pour mieux le connaître et finalement remettre en question la gestion menée jusqu'alors. C'est en 1985 qu'est créée une réserve biologique domaniale (RBD). La « dune domaniale de la côté d'Opale » fait alors 451 ha (Archives ONF, 1985), sa création est motivée par le « cortège remarquable de plantes et associations végétales des dunes humides Nord Atlantique » et par une « zone de nidification tout à fait exceptionnelle » (ONF, 1985). Ce premier statut de réserve sonne la glas de l'enrésinement qui est stoppé. La bétulaie est conservée en l'état, les Pins Laricio de Corse sont conservés sur 22 ha. Dans un premier temps, l'ONF décide de ne pas changer le réseau de drainage existant, de limiter l'accès du site au public et de limiter la fixation des dunes. La chasse est également préservée. Enfin, l'établissement d'un comité scientifique explique les évolutions peu à peu insufflées à ces premières dispositions. Le projet pilote NORSPA mené en 1991 porte sur « les dunes de Merlimont ». Il permet de constituer un corpus de données sur le site et met en évidence la grande originalité de la plaine interdunaire de Berck-Merlimont. D'un milieu dunaire dynamique intéressant à préserver, on passe à un milieu humide plus riche et fragile encore. Un paradoxe mérite d'être souligné : le site de Berck-Merlimont jouxte les marais de Balançon qui sont situés entre le cordon interne et la falaise morte. Ces marais sont des milieux riches en terme de biodiversité, mais aux mains de propriétaires privés qui pratiquent une chasse au gibier d'eau intensive. Ils ne seront pas protégés contrairement aux dunes qui, à première vue étaient moins intéressantes que Balançon. Autre dimension importante à souligner : les dunes ne sont pas automatiquement associées à des milieux humides, bien au contraire. C'est cependant la présence de milieux humides au sein du massif dunaire qui a provoqué sa protection. « La variété des bas marais fait de Merlimont un site unique » peut-on lire dans le compte rendu d'un comité scientifique (1995).

Entre 1992 et 1995, le projet LIFE permet de prendre plusieurs aspects en compte. D'une part, des considérations écologiques amènent à protéger le site au titre des Directives Européennes Oiseaux et Habitats et à le classer en ZNIEFF[6]. D'autre part, la spécificité formée par le cordon dunaire externe est considérée comme exceptionnelle et la décision est prise de laisser la dune évoluer librement, puisqu'elle n'entrave pas les activités humaines (Compte-rendu projet LIFE, 1995). Les habitations sont en effet situées de l'autre côté du cordon interne qui, lui, a été fixé auparavant par l'enrésinement. La présence d'une forme de dune relativement rare, une dune parabolique, encourage cette politique d'observation grandeur nature d'un phénomène géomorphologique (formation et avancée de la dune parabolique) (Battiau-Queney *et al.*, 1995). C'est donc dans un état d'esprit d'expérimentation scientifique que les dunes et zones humides de Berck-Merlimont sont gérées. Dans ce but, la pratique

[6] Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

de la chasse est de plus en plus réglementée : le lapin est préservé pour lutter contre la pousse des arbustes, les cultures à gibier sont interdites, de même que les lâchés (Compte-rendu Projet LIFE, 1995).

Afin de préserver ce qui « se doit de devenir un grand laboratoire in situ » (Compte-rendu projet LIFE, 1994), plusieurs mesures sont prises.

- D'une part, l'accès au public est interdit dans le but, non seulement de préserver le patrimoine biologique du site (risque de dérangement des espèces, de reprise de l'érosion dunaire du fait de l'affluence) mais aussi dans le but de garder cachées la richesse et la beauté de l'endroit (pour éviter, là aussi, l'augmentation de la fréquentation).

- D'autre part, l'activité cynégétique est maintenue afin bien sûr, de respecter les mises en adjudication et de maintenir une présence et un contrôle sur le site (maison du garde-chasse). Mais la chasse apporte également d'autres avantages. Elle constitue tout d'abord un revenu en ce qui concerne l'ONF mais elle représente surtout un avantage pour les gestionnaires en matière de gestion des milieux. En effet, les chasseurs entretiennent les chemins, les mares et plus généralement assurent l'équilibre entre le gibier et l'environnement dunaire, participant de façon non négligeable à la gestion du milieu (Compte-rendu projet LIFE, 1992). En outre, la tradition de la chasse au gibier d'eau est particulièrement implantée dans cette partie de la Région Nord-Pas de Calais et le respect de cette activité participe localement à l'acceptation de la réserve.

Dans le cas de l'ONF, comme dans celui du Conservatoire du Littoral, on assiste donc au passage d'une stratégie de constitution d'une réserve foncière à une logique de protection des espaces naturels. Cette politique est notable dans le cadre d'une région littorale densément urbanisée et soumise à de fortes pressions de fréquentation. Le poids des scientifiques y est important, ceux-ci jugeant que « la vocation évidente du site apparaît comme celle d'un lieu réservé aux études scientifiques et à une pédagogie de l'environnement adaptée » (Compte-rendu projet LIFE, 1992). Elle illustre la politique menée sur tout le littoral de la Côte d'Opale, notamment grâce aux acquisitions du Conservatoire du Littoral depuis une trentaine d'années.

c- Des enjeux toujours d'actualité

Dans ce site interdit au public, les enjeux sont beaucoup plus nombreux qu'ils n'y paraissent. Il faut distinguer les usages qui sont effectivement faits de l'ensemble dunaire des pratiques qui y sont interdites et des velléités d'autres usagers ou acteurs de participer à l'élaboration de ce territoire.

A l'heure actuelle, le territoire de Berck-Merlimont, est soumis à des types de gestion divers et à plusieurs formes d'utilisation.

- La principale forme de gestion peut être qualifiée de « patrimoniale ». Il s'agit de préserver et éventuellement de restaurer des milieux riches et fragiles : les dunes et les zones humides. Les dunes font surtout l'objet d'une préservation, dans la mesure où le principal intérêt pour les scientifiques est d'étudier la dynamique naturelle de ce milieu. Les zones humides demandent davantage d'interventionnisme dans la mesure où les activités humaines et la dynamique naturelle les réduisent en surface et en qualité. Il est nécessaire pour maintenir ou améliorer la biodiversité des zones humides de recreuser les mares et les étangs, d'arracher les souches d'arbres tels que les saules. Les interventions sur le réseau hydrographique consistent à ralentir l'écoulement de l'eau et à reboucher les fossés creusés au moment du programme d'enrésinement. La seconde forme de gestion qui modèle le site est la chasse. Les lots de chasse sont loués à des associations dans la partie Nord du site, et ils sont attribués à des particuliers dans certaines parties Sud du site. En fonction des parcelles concernées, les pratiques de chasse et de gestion cynégétique sont plus ou moins réglementées.

L'intervention sur les écoulements est limitée et les cultures à gibier sont découragées. Parallèlement à la gestion conservatoire, quelques utilisations du site participent d'une mise en valeur patrimoniale. Des activités liées à la découverte de la nature (chantiers, classe de sensibilisation...) sont organisées par les associations de défenses de la nature en collaboration avec les gestionnaires. Un agriculteur est appelé à intervenir pour faucher les prairies humides. Enfin, la délivrance des menus produits[7] profite aux habitants des communes alentours.

- Les enjeux de ce territoire « fermé » sont aussi de faire respecter les interdictions, notamment celle de pénétrer dans les dunes. Les principaux contrevenants sont d'une part les plagistes qui s'enfoncent dans les dunes, pour s'y abriter (du vent, des regards) ou pour tenter de découvrir ce qu'elles cachent. Les autres « fautifs » sont les conducteurs de motos qui viennent s'entraîner pour « l'Enduro du Touquet » dans les dunes de Berck et de Merlimont. C'est une course de motos qui a lieu une fois par an dans les massifs dunaires du Touquet et qui est une « institution » dans cette région. L'édition 2005 a cependant été présentée comme la dernière, les problèmes posés par la course, notamment environnementaux, étant devenus trop « sensibles ».

- Enfin, les enjeux d'un site fermé résident aussi dans les dynamiques et les volontés qui caractérisent les « voisins » du site. En le présentant, nous avons été amenés à décrire les nombreuses activités mitoyennes des espaces naturels de Berck et Merlimont. Or, ces activités constituent des acteurs économiques dont les volontés ou les tendances sont à l'extension, au développement. Les serres horticoles, le Parc d'attraction de Bagatelle, les campings et campements de *Mobil homes,* l'aérodrome de Berck sont des entreprises privées qui attirent du public et dont l'essor pourrait être dommageable à l'intégrité du site (volonté d'extension de l'aérodrome, prospérité du parc de Bagatelle). Les enjeux sont donc aussi en dehors du site, dans les liens que les gestionnaires tissent avec leurs voisins.

Quelques grandes questions émanent de cette présentation

- Quel avenir est possible pour un territoire clos, dans un contexte de pression foncière, urbaine et sociale ? La demande en espace de loisirs et de détente ne sera-telle pas plus forte que la volonté de protection patrimoniale de l'environnement ?

- Quel est l'avenir des relations tissées entre acteurs dans ce cadre ? Les collectivités territoriales peuvent-elles trouver une place au côté des gestionnaires et des entrepreneurs privés dans la gestion du territoire ?

- Quelle dimension nouvelle peut avoir ce site au regard de la protection des littoraux et au regard de la protection des zones humides ? La proximité des marais de Balançon n'est-elle pas une occasion de construire un projet de paysage et de territoire plus vaste et plus cohérent ?

2- Le parc de la Deûle, « trame verte » ou parc urbain ?

a- Une situation périurbaine très marquée

Le parc de la Deûle est constitué de six communes qui sont toutes situées dans la haute vallée de la Deûle, dans la proche banlieue, au Sud-Sud-Ouest de Lille. C'est un espace assez densément construit. Les agglomérations sont distinctes les unes des autres, elles se situent à la limite du tissu urbain

[7] Autorisation qu'accorde l'ONF aux particuliers de venir ramasser le petit bois laissé après les grandes coupes effectuées dans les parcelles domaniales.

continu qui lie Lille avec Loos (20 000 habitants) et Haubourdin (15 000 habitants) (INSEE, 1999). Trois des six communes sont plus directement concernées par le parc de la Deûle, celles qui accueillent les premières réalisations du parc : Santes (environ 5000 habitants), Wavrin (plus de 7000 habitants) et Houplin-Ancoisne (plus de 3500 habitants). Wavrin est un gros bourg de la Haute Deûle, tandis que la Ville de Santes se caractérise par son port industriel, sur la Deûle. Houplin-Ancoisne, scindée entre Houplin et Ancoisne est une commune au caractère rural visuellement plus marqué (voir la Figure 12).

Les communes de la rive gauche appartiennent au pays des Weppes qui domine la vallée de la Lys et est délimité à l'Est par la Deûle. Très fertile (limons de plateau épais sur argile ou sable), il est dévolu aux grandes cultures céréalières et maraîchères. Les communes à l'Est de la Deûle font partie du pays du Mélantois, constitué de limons sur craie, réputé bon pour l'agriculture et très bon pour la construction (OREAM, 1971). C'est une des précieuses zones perméables où l'infiltration peut alimenter la nappe aquifère de la craie, utilisée pour l'alimentation en eau de la région lilloise. La proximité de Lille (10 Km à vol d'oiseau environ) est renforcée par la présence de la voie d'eau qui provient du bassin minier au Sud et qui rejoint Lille, au niveau de la Citadelle. Le canal de la Deûle a favorisé le développement de nombreuses activités sur ses rives, en particulier dans ces communes riveraines. Les trois communes citées précédemment ainsi que celle d'Haubourdin et de Don, sont effectivement riveraines de la Deûle, tandis que la ville de Seclin (plus de 12 000 hab.) est reliée à la Deûle par le canal de Seclin. Cette partie de la métropole lilloise s'est donc développée autour de l'activité industrielle, des entreprises de stockage ou de transport de matériaux. Les divers agrandissements de gabarit du canal et le développement des ports fluviaux de Lille, de Santes et d'Haubourdin ont donné une forte importance économique à ces espaces périurbains. Par conséquent, cette partie de la vallée de la Deûle est marquée par les emprises industrielles.

Figure 12 : Situation de la zone d'étude de la Haute Deûle

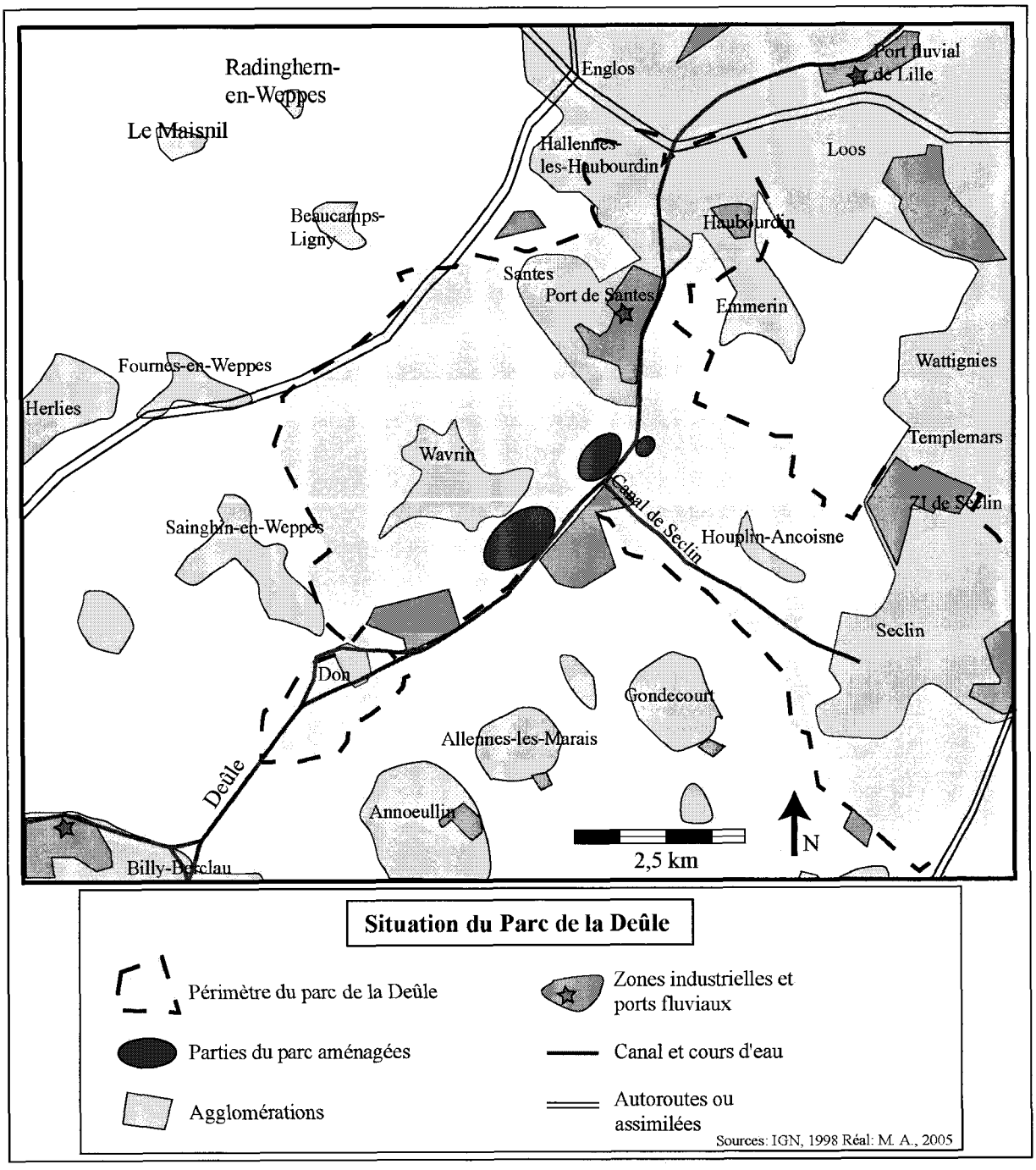

b- D'une zone de marais à la Deûle canalisée : évolution des logiques

L'histoire de la vallée de la Deûle est particulièrement importante pour comprendre la situation actuelle et les enjeux qui s'y dessinent. Nous avons précisé que la Deûle vient du Sud, en traversant le bassin minier. Plus précisément, elle prend sa source en Artois et passe par Lens avant de rejoindre Lille et de se jeter dans la Lys à Deûlémont. Historiquement ce qu'on appelle la Haute Deûle (c'est-à-dire la Deûle en amont de Lille) était caractérisée par un cours anastomosé et un large lit marécageux, tandis que la Basse Deûle en aval de Lille était constituée d'un bras unique, encaissé dans son lit. Au niveau de Lille un dénivelé de 4 mètres environ caractérisait le cours de la rivière. Les recherches archéologiques récentes montrent que le site de la haute vallée de la Deûle a été très tôt occupé, en

particulier aux alentours de Lille. La ville a précisément été fondée sur une île formée par les bras de la Deûle (*Isla* donnera Lille) (Monnet, 2004). Dès le 8e siècle, le commerce par voie d'eau se développe en Europe septentrionale et la Deûle est utilisée comme un outil de désenclavement des terres. Le commerce se développant, un « esprit municipal » naît chez les bourgeois de Lille dès le 11e siècle. Cela les amène à faciliter l'essor de leurs affaires, grâce notamment au contrôle de la Deûle. Au tout début du 13e siècle, Jeanne de Flandres contribue au développement économique et à l'autonomie locale en finançant des travaux sur la Deûle (premières canalisations). Ces aménagements donnent une grande importance à la Deûle en matière de transport, notamment vis-à-vis des Pays-Bas. À partir de la conquête de la Flandre wallonne par Louis XIV à la fin du 17e siècle, la nouvelle frontière contrarie les échanges par voie fluviale. La politique interventionniste menée par le roi s'illustre à Lille par le développement de deux axes autour de l'eau : la défense militaire et le développement commercial, en particulier sous l'influence de Vauban. Celui-ci conçoit la citadelle dans une zone marécageuse, la place forte est protégée par des dispositifs d'inondation qui utilisent les eaux de la Deûle. Il fait également creuser un canal de la Deûle à la Scarpe (terminé en 1693). En 1750, un canal de contournement des canaux intra-urbains parachève les travaux de Vauban, reliant la Haute et la Basse Deûle par le canal de l'Esplanade et une écluse permettant de passer les quatre mètres de dénivelé. Ce canal aura pour effet de désengorger les terres au Sud de Lille (auparavant, l'eau avait tendance à stagner au niveau de Lille, ennoyant les zones amont). Dès le début du 18e siècle, le développement de l'activité manufacturière puis des industries demande une modernisation du réseau (grand gabarit et installations portuaires).

Le développement industriel de la région se fait au 18e siècle autour des industries textiles, chimiques et métallurgiques. L'eau de la Deûle sert autant au fonctionnement des machines à vapeur qu'au transport des matières premières et des produits finis. La traversée du bassin minier par la Haute Deûle est un avantage largement exploité. La population se développe et la ville de Lille s'étend sur les communes alentour. Les terres du Sud de Lille sont facilement urbanisées au 19e siècle, dans la mesure où elles sont asséchées depuis la construction du canal de l'Esplanade (citadelle de Lille). Les industries se développent le long de la Deûle dont le gabarit est de plus en plus grand. Des infrastructures portuaires se développent (port de Santes). La qualité de l'eau s'en ressent et devient très mauvaise au cours du 20e siècle.

A partir des années 1980, la crise industrielle touche très durement la région, l'arrêt de l'exploitation du charbon et le déclin de nombreuses entreprises textiles, métallurgiques, chimiques laissent les bords de Deûle bordés de friches industrielles, de bâtiments de stockage et de décharges. L'habitat s'est détérioré et les zones autrefois marécageuses des bords de Deûle ont pour la plupart été remblayées puis abandonnées. Il reste cependant quelques marais et bras morts de la Deûle, tel que le courant de la Tortue, alimenté par la nappe de la craie. Une basse vallée aux nombreuses zones humides est donc devenue en plusieurs siècles un espace industrialisé et urbanisé dont le principal cours d'eau est canalisé et où les espaces naturels sont à l'état relictuel. L'anthropisation, dans le cas de la Deûle a eu un impact beaucoup plus important qu'à Berck-Merlimont.

Reste que le caractère anciennement humide de la zone se perpétue et qu'il est confronté à des usages et des enjeux nouveaux.

c- D'un espace industriel à un espace naturel : l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux

La zone où se situe le parc de la Deûle a donc tout d'abord été négligée puis finalement fortement aménagée par les activités industrielles. Durant la fin du 20e siècle, le ralentissement des activités économiques a provoqué un relatif abandon de certains espaces de la Haute Deûle, favorisant parfois le retour de dynamiques « naturelles » de la végétation. Pourtant l'émergence d'un projet de parc montre depuis une quinzaine d'années un regain d'intérêt pour ce secteur. En effet, plusieurs enjeux importants ont vu le jour ou ont été réactivés.

- L'agencement et le fonctionnement de la haute vallée de la Deûle sont rigoureusement dépendants du linéaire que représente le canal. En effet, la topographie relativement plane de la région fait des vallées des espaces larges et non encaissés. En outre, la canalisation de la Deûle a gommé les formes naturelles du cours d'eau pour en faire une ligne, si ce n'est droite, du moins sans méandres. La Deûle est canalisée sur tout son cours et relie de façon tout à fait artificielle la Scarpe à la Lys, le trafic y est donc important. Elle est gérée par les Voies Navigables de France (VNF) tant en ce qui concerne le canal en lui-même que les écluses, les ouvrages et le chemin de service qui longe le cours d'eau. Cette dimension montre que VNF est un acteur important et que ce canal et ses abords constituent un enjeu économique capital pour la métropole lilloise et la Région Nord-Pas de Calais. Cependant, deux enjeux importants, portés par d'autres acteurs, font surface dans ce secteur. D'une part, la métropole lilloise a un besoin urgent et important d'espaces verts. D'autre part, il est nécessaire de préserver les ressources en eau « irremplaçables » que sont les champs captants de la plaine qui longe l'Est de la Deûle (SDAU, 1992).

- Comme nous l'avons vu, la Haute Deûle est une zone urbanisée, où les industries sont nombreuses et où l'agriculture est importante. En outre, la densité de population à l'échelle régionale est forte, le site d'étude est localisé entre la métropole au Nord et le bassin minier au Sud. Or, le besoin d'espaces verts à Lille est très marqué, avec seulement 15 m^2 d'espaces verts par habitant, contre 26 m^2 à Bruxelles et 60 m^2 à Amsterdam (SDDU[8], 2002). Un autre acteur intervient donc de façon affirmée, c'est la communauté urbaine de Lille, et plus précisément, son antenne chargée des espaces naturels, l'ENM (espace naturel métropolitain).

- La protection des champs captants est un autre enjeu très fort du site. En effet la nappe de la craie est affleurante à cet endroit et se trouve donc particulièrement fragile face aux risques de pollution et d'imperméabilisation (rechargement des nappes). La protection de la nappe est d'utilité publique et est donc susceptible de mobiliser tous les acteurs ; cependant l'Agence de l'eau est particulièrement investie dans la défense de cet intérêt ainsi que les associations de protection de l'environnement (Nord Nature).

C'est face et grâce à ces principaux enjeux que sont apparues l'idée et la nécessité de constituer un parc de la Deûle. Le principe étant d'offrir aux métropolitains des espaces de loisirs, dans le même temps, de protéger les champs captants de l'imperméabilisation et des pollutions et enfin, de requalifier un paysage marqué par la déprise industrielle (requalification des friches et amélioration du cadre de vie) (OREAM[9], 1972). Le projet qui existe depuis le début des années 1970 n'a vu le jour qu'à l'aube du 21e siècle (il a été inauguré en 2004, année où Lille était capitale européenne de la culture). La périurbanisation commencée dès le milieu du vingtième siècle et les velléités de VNF[10] de mettre en valeur ses terrains privés se sont principalement portées sur les terrains humides, les moins

[8] Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme

[9] Organisations d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines

[10] Voies Navigables de France

productifs, face à la concurrence de l'agriculture et à la nécessité de protéger les champs captants. La réalisation d'un parc, forcément gourmand en espace, n'est donc pas sans poser de problèmes. Ce projet s'inscrit cependant dans un cadre plus large, la constitution d'une « trame verte et bleue » dans toute la métropole lilloise ainsi que dans la Région Nord-Pas de Calais. Ce parc, et d'autres projets tels que le parc de la Marque à l'Est de Lille, reflètent également la volonté de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et du Conseil Régional de diversifier l'offre en espaces verts et de loisirs. Les enjeux sont donc à la fois sociaux, économiques, environnementaux mais aussi politiques.

Plusieurs questions se posent quant à notre zone d'étude de la Haute Deûle :

- Quel développement est possible pour les communes concernées par le Périmètre d'Intérêt Général qui protège les champs captants ? Les zones de préemption sur leurs territoires peuvent-elles constituer un frein à leur développement ?

- Quel pouvoir garde VNF sur ses terrains, qu'il s'agisse de terrains de dépôts ou de terrains industriels à lotir ? Quelle en est la conséquence en matière environnementale (par rapport aux champs captants) et en matière paysagère (à proximité d'un parc) ?

- Quel est l'avenir des terres agricoles des Weppes dans le contexte d'urbanisation grandissante et de protection des champs captants ? Est-il pertinent d'envisager une alternative technologique à la protection de la ressource en eau ?

3- Le complexe de Chabaud-Latour et les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul : « du pays noir au pays vert » ?

Si notre zone d'étude est bien constituée de deux sites distincts géographiquement, ils valent d'être étudiés conjointement, du fait de leur origine naturelle identique, de leur proximité géographique et de leur histoire minière commune. Leurs évolutions chronologiques et fonctionnelles présentent néanmoins des décalages qui nous amènent à introduire Chabaud-Latour (France) d'abord et Harchies-Hensies-Pommerœul (Belgique) par la suite.

A/ CHABAUD-LATOUR

a- Le pays de Condé, pays noir ou pays « bleu » ?

Si le complexe des zones humides du pays de Condé, que l'on appellera également Chabaud-Latour (voir début de ce chapitre) est aujourd'hui en position de frontière, il n'en a pas toujours été ainsi. D'un point de vue naturel tout d'abord puisque ce site est, comme son voisin belge, au cœur d'une même plaine alluviale, formée par la confluence de l'Escaut et de la Haine (Cf. Figure 13). C'est cette dernière (parfois orthographiée Hayne) qui donne son nom à la grande région, transfrontalière elle aussi, le Hainaut. La province belge a conservé le nom de Hainaut tandis que le côté français se trouve appartenir au département du Nord. La présence de cette frontière administrative place le pays de Condé dans une position de relatif enclavement. Enclavement parce que les principales routes évitent la traversée de la ville de Condé-sur-l'Escaut, relatif parce que deux autoroutes passent au Nord et au Sud de la zone d'étude. Dans cette région particulièrement urbanisée qu'est le Nord-Pas-de-Calais (Cf. ci-dessus), l'idée d'isolement est toujours relative. Cependant, le pays de Condé fait bien figure de ville de deuxième rang derrière Valenciennes et St Amand qui rivalisent pour rayonner sur ce qu'on

pourrait appeler le territoire des plaines de la Scarpe et de l'Escaut, ou du Hainaut français. La ville de Condé-sur-l'Escaut accueille plus de 10 000 habitants mais les communes proches sont considérées comme des villages : St Aybert a quelques 300 habitants tandis que Thivencelle dépasse les 800 (INSEE, 1999) (contre 17 000 et 41 000 habitants environ pour St Amand et Valenciennes).

Le site d'étude à proprement parler s'étend sur 1150 ha de la forteresse de Condé-sur-l'Escaut à la frontière belge. Il est constitué d'un complexe de zones humides où alternent des étangs, de vastes plans d'eau, des mares creusées, des prairies humides, des roselières et des remblais secs de schistes (terrils plats et coniques), ainsi qu'un canal rectiligne qui délimite le site au Sud. A quelques kilomètres au Nord, s'étend une forêt domaniale, la Forêt de Bonsecours, à l'Ouest, c'est le massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers. Le complexe humide est directement entouré au Sud-Ouest, à l'Ouest et au Nord par l'urbanisation de Condé-sur-l'Escaut, et plus particulièrement par les cités anciennement minières (corons) de Macou, des Acacias, de Notre Dame de Lorette. La principale caractéristique de cette zone d'étude est de faire partie de l'ancien bassin minier nord-européen (qui s'étend dans le Nord-Pas de Calais mais aussi en Belgique et jusqu'en Allemagne) avec les conséquences économiques et sociales qui en découlent. Les communes de Vieux-Condé et de Fresnes-sur-Escaut qui ceinturent le site de Chabaud-Latour, sont toutes d'anciennes villes minières. En effet, le pays de Condé fait partie de ce qui est appelé le « pays noir », encore marqué par une économie mal-en-point (le chômage atteint les 30% dans la plupart des villes) et un paysage bouleversé (affaissements, terrils, changements hydrologiques) (IFEN, 2004).

Figure 13 : Situation de la zone d'étude du Pays de Condé

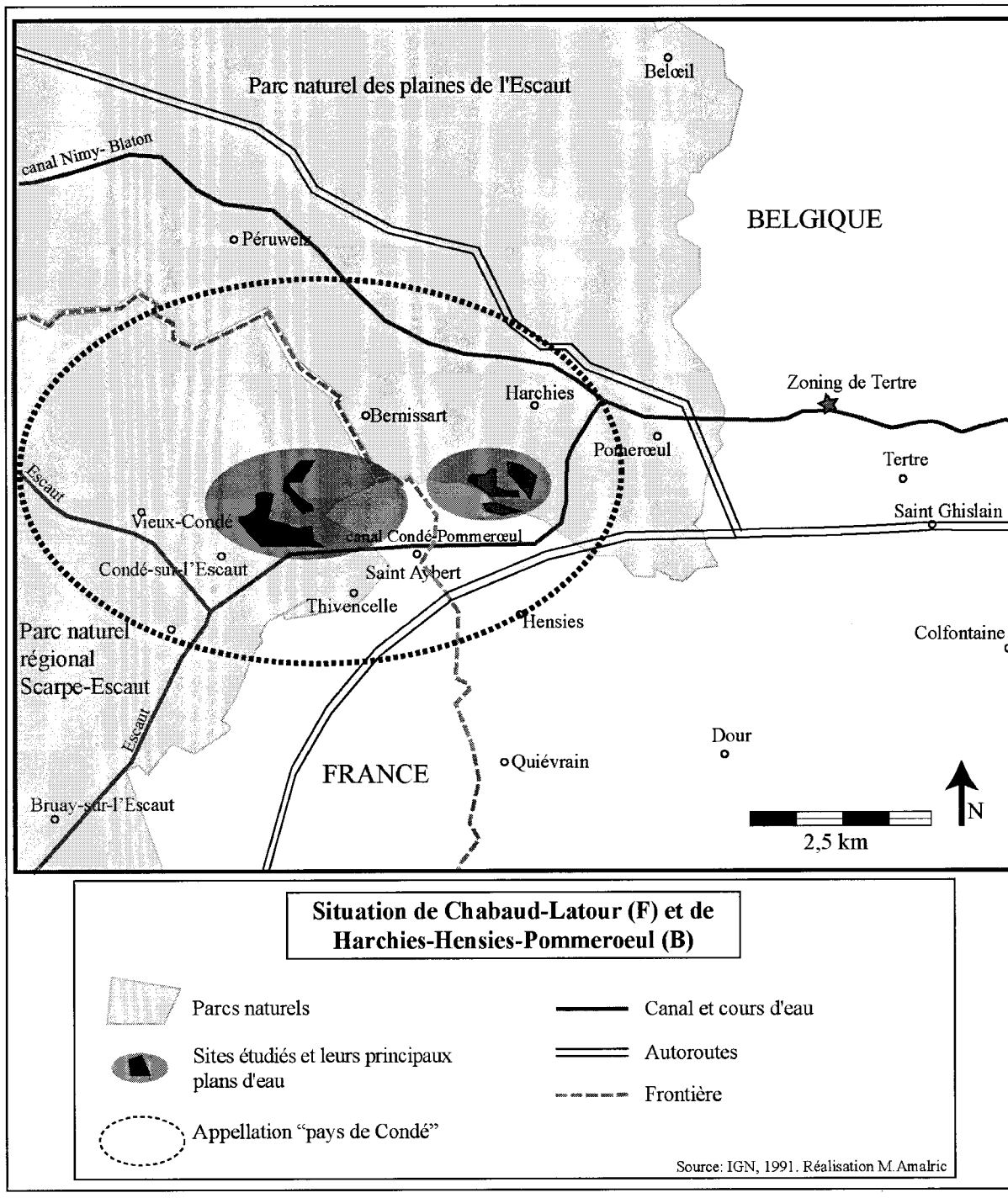

Notre zone d'étude fait partie d'une autre entité, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE). C'est le premier parc créé en France (1968) et son périmètre englobe précisément une partie de ce « pays minier », une zone pourtant loin d'être considérée comme « naturelle » à l'époque de la création du parc et encore de nos jours. Condé-sur-l'Escaut adhère au parc, tandis que Thivencelle est une commune associée (elle s'est rattaché après la validation de la charte 1997-2008[11]). La commune

[11] La charte des PNR en France est redéfinie tous les 10 ans, c'est à ce moment que les communes ont la possibilité de décider d'adhérer ou de sortir du parc.

de Saint Aybert ne fait pas partie du parc. Notons que le Parc Scarpe-Escaut (PNRSE) est assez actif de manière générale dans la région. Il est soutenu par le Conseil Régional et associé au parc naturel voisin en Belgique pour former le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut (PNTH). Ses orientations sont notamment tournées vers la gestion des milieux humides qui sont nombreux dans les basses vallées de la Scarpe (Dion, 1971) et de l'Escaut. C'est du fait de la densité du réseau hydrographique et de l'étendue des vallées humides que le Hainaut français est aussi qualifié de « pays bleu ».

b- De la zone naturelle à la friche minière

La confluence des vallées de la Haine et de l'Escaut a connu une évolution assez semblable de part et d'autre de la frontière, des temps géologiques aux temps modernes. Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul se trouvent en effet dans la plaine de la Haine qui est un centre de sédimentation, un point bas avec envasement progressif et divagation conséquente du réseau hydrographique (Meilliez, 2001). L'Escaut, en arrivant face au plateau de Tournai, est dévié vers l'Ouest. C'est au niveau de ce coude que la Haine se jette en delta dans l'Escaut (Carpentier, 2004). Tout d'abord marécageux, difficile à approcher par l'Est, le pays de Condé est peu à peu aménagé, avec des fossés de drainage. Le développement du transport fluvial dès le 13^{e} siècle, amène les « bateliers » à réguler les débits d'eau et à améliorer la navigation en traçant des canaux. La Haine est particulièrement difficile à naviguer pour les premières péniches qui y circulent, étant peu profonde et sinueuse. Les fossés de drainage et la canalisation du cours d'eau permettent peu à peu l'amélioration de la navigation et offrent la possibilité d'utiliser les prairies comme pâture pendant les saisons sèches. Ces travaux d'assèchement, qui s'intensifient jusqu'au 19^{e} siècle, n'empêchent pas une autre logique d'entrer en œuvre : celle de la défense de la ville de Condé et ainsi de la voie fluviale menant à Bruxelles et aux Pays-Bas (Dubois, *et al.*, 2000). En cas de conflit, l'inondation est « tendue », encerclant la forteresse de Condé, aux trois-quarts, à l'Est, au Sud et à l'Ouest, limitant l'avancée des ennemis et ce parfois pendant plusieurs années (Carpentier, 2004). Ce point bas, naturellement inondable, est donc consécutivement asséché puis inondé en fonction des besoins et des époques. La zone, à l'origine naturelle, bénéficie, dès l'implantation des hommes, des modifications apportées au milieu, en particulier à son fonctionnement hydrologique (de nombreux autres exemples existent dans la région, notamment la haute vallée de la Canche, aux environs d'Hesdin, Stevenoot, 2000).

La principale évolution de ce système est liée à la fin des conflits en Europe du Nord et à la découverte du charbon dans cette partie du bassin minier. La fin des guerres, avec le Traité de Nimègue qui fait française la ville de Condé-sur-l'Escaut (1678), permet d'améliorer le trafic fluvial : les terres sont drainées de façon plus efficace (plus aucune inondation n'est tendue) et la Haine finit d'être canalisée pour être finalement détournée dans le canal de Mons-Pommerœul-Condé construit entre 1807 et 1814. En outre, si le charbon est connu dans le Borinage belge depuis le 11^{e} siècle, ce n'est qu'à partir du 18^{e} qu'il est découvert et exploité dans la région du pays de Condé. Le charbon et la voie d'eau font tout d'abord partie d'un même système de fonctionnement car la matière première est transportée par bateau dès les débuts de la navigation sur la Haine et l'Escaut. Cependant la voie fluviale est de moins en moins impliquée dans l'histoire charbonnière, du fait de l'apparition du chemin de fer qui permet l'exportation des grosses quantités de charbon extraites des fosses Ledoux à partir des années 1900 (CDF, 2005). En outre, le canal de Mons est vite concurrencé par celui d'Antoing (dès 1926) et est finalement abandonné dans les années 1970.

La découverte et l'exploitation industrielle du charbon dans la partie française du Hainaut a un fort impact sur notre zone d'étude pour d'autres raisons. En effet, le creusement des puits et l'installation des carreaux de fosses se font aux dépens de la zone humide qui a perduré jusqu'alors. Le milieu connaît alors un bouleversement hydrologique qui est provoqué par l'extraction de la houille.

L'affaissement des terrains dont le sous-sol est exploité provoque la formation de cuvettes et des inversions d'écoulement ; les amas de matières inertes, les terrils pèsent sur les nappes ; les eaux d'exhaure viennent alimenter de façon artificielle les cours d'eau déjà détournés ou canalisés. De vastes zones à l'Est de Condé-sur-l'Escaut sont à nouveau ennoyées et de puissantes « stations de relevage » (SRE) sont mises en place par les exploitants miniers pour « limiter l'extension des zones humides » (CDF, 2005). La fin de l'exploitation du charbon en 1990 (fermeture de la fosse Ledoux) laisse une zone hydrologiquement perturbée. La nappe reste au-dessus du niveau des terres affaissées, obligeant à pomper dès que les niveaux montent, tandis que le canal de Mons, impropre à la navigation représente une barrière physique et visuelle importante dans le paysage et coupe les bourgs de Thivencelle et de St Aybert d'une partie de leurs territoires.

Suite à ces transformations profondes, de nouveaux enjeux se dessinent.

c- Multifonctionnalité ou concurrence des usages ?

De nos jours, plusieurs thématiques se recoupent dans le pays de Condé. D'une part, la requalification des friches minières est toujours d'actualité. D'autre part, une concurrence voit le jour entre loisirs, protection de la nature et développement économique (Dewailly, 1984, Scol, 2000). Enfin, la question de la gestion de l'eau se fait toujours sentir dans ce « pays bleu ».

- Peut-on encore parler d'une problématique de friche minière dans le pays de Condé près de 15 ans après l'arrêt de l'exploitation ? Bien entendu, le site a été « remis en état », et il n'est plus question de terrains vagues ou d'usines désaffectées. La requalification s'est déroulée dès l'arrêt de l'exploitation. Les Charbonnages de France (CDF) ont tout d'abord procédé à la liquidation des bâtiments. Par la suite, la requalification a été principalement pilotée par l'Etat et la Région, avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier (EPF) comme organisme de portage foncier et comme maître d'œuvre de la réhabilitation. Cependant, la problématique « friches » n'est pas réglée et ce de plusieurs points de vue. D'une part, le réseau hydrographique reste transformé par l'exploitation et le pompage des eaux affleurantes de la nappe est continuellement nécessaire. D'autre part, toute la zone n'est pas juridiquement sortie du code minier et les Charbonnages de France qui ont succédé aux Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais (HBNPC) sont toujours propriétaires de certaines parcelles (terril conique, terril exploité pour ses schistes) (début 2005, seul un dossier de sortie de concession sur les deux qui concernent le pays de Condé avait été déposé en préfecture). Enfin, le site qui est longtemps resté dans « l'attente d'une vocation » - sous-entendue industrielle - n'a pas encore reçu de vocation définie et constitue un potentiel pour plusieurs projets (PNRSE, 1998).

- Le second enjeu est celui de la conciliation entre la protection de la nature et son « utilisation » à des fins récréatives. La politique de protection de la nature est puissamment défendue par le Conseil Général du Nord, qui s'est déjà rendu propriétaire de plusieurs terrains et qui possède une zone de préemption importante sur la commune de Condé-sur-l'Escaut. Face à lui, les autres acteurs se partagent l'usage des espaces naturels de façon plus ou moins équilibrée. L'histoire du site veut que les pêcheurs et les chasseurs soient les « premiers arrivés » puisque ces activités avaient lieu au temps du fonctionnement de la mine. Les autres usagers ont donc conquis le terrain petit à petit, tout d'abord à pied, puis sur les plans d'eau, avec des bateaux ou des planches à voile. Les derniers arrivés, pratiquant le ski nautique, semblent mal acceptés par l'ensemble des acteurs en présence. La cohabitation des usages ne se fait donc pas sans heurts et sans pression.

- Enfin, la gestion de l'eau est un enjeu souvent passé sous silence mais bien réel. On peut distinguer le problème de la qualité de l'eau et celui de son niveau et du risque inondation. La

pollution des eaux est une question indirecte car elle échappe aux acteurs sur place, elle est cependant importante. La pollution des eaux est d'origine industrielle et domestique. La pollution industrielle (produits chimiques, hydrocarbures) est principalement issue d'une zone industrielle belge, à Tertre, située en amont de Condé-sur-l'Escaut. Le courant de Bernissart et la Haine transportent ces pollutions dans les étangs du complexe de Chabaud-Latour et dans le canal de Mons (Brin *et al.*, 1998). Les effets dans les étangs sont directs, les oiseaux et les poissons sont intoxiqués. Dans le canal, les effets de la pollution sont indirects. Ce sont des boues intoxiquées qui obstruent le canal depuis l'arrêt de son utilisation. Le projet des Voies Navigables de France (VNF) de remettre le Condé-Pommerœul en service présente un danger pour les prairies humides qui doivent accueillir les boues de curage du canal. Une autre pollution des eaux est d'origine domestique et doit se résorber du fait de l'effort de la communauté urbaine pour finaliser le réseau de tout-à-l'égout et grâce à la nouvelle station d'épuration prévue en 2006 à Fresnes-sur-Escaut. La gestion du niveau des eaux est un autre enjeu du territoire pour lequel peu de solutions sont prévues jusqu'à présent. Les inondations de l'Hogneau au début des années 2000 ont donné lieu à la construction d'une digue, sans pour autant poser la question des responsabilités et d'une gestion à long terme des stations de pompages laissées par CDF.

B/ HARCHIES-HENSIES-POMMERŒUL

Le complexe d'Harchies-Hensies-Pommerœul est une autre illustration de l'évolution d'une ancienne plaine alluviale touchée par l'exploitation minière. Nous ne reviendrons pas en détail sur les transformations du milieu qui relèvent des mêmes logiques qu'à Chabaud-Latour pour davantage insister sur les particularités de ce site, aussi désigné « marais d'Harchies » (se référer à la Figure 13 présentée précédemment).

a- Le pays noir a laissé la place à un « pays vert »

Les « marais d'Harchies » sont situés dans les entités de Bernissart et d'Hensies[12]. La première entité regroupe les communes d'Harchies et de Pommerœul, la seconde, la commune éponyme d'Hensies. Ces communes sont situées dans la province du Hainaut qui fait partie de la Région wallonne[13]. Cette petite partie du Hainaut est à l'écart des centres urbains de Mons (à l'Est) et de Tournai au Nord-Ouest, le long de la frontière avec la France. Elle appartient en partie au territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) qui forme avec le parc naturel régional français le parc naturel transfrontalier du Hainaut. Le site représente 550 ha, entouré de trois bourgs regroupant plus de 17 000 habitants, avec environ 250 hb/km^2 (contre plus de 500 à Condé-sur-l'Escaut) (INS, 2003) (voir la carte du pays de Condé, Figure 13). C'est une région qui connaît une crise économique et sociale du fait du déclin de l'industrie, notamment liée à l'exploitation charbonnière. En effet, le bassin minier a particulièrement marqué cette région, puisque c'est dans ce pays, le Borinage, que les premiers essais d'exploitation du charbon ont eu lieu (les premières extractions commencent vers l'an mille et dès le début du 18^e siècle, une exploitation à échelle « industrielle » est mise en place). Notre site d'étude se situe à l'Ouest du Borinage mais il est frappé au même titre que le bassin minier par une crise économique et sociale (INEPS, 2004).

---

[12] Les entités sont des regroupements de communes, ce sont les mailles administratives de référence en Belgique.
[13] Depuis la régionalisation, les régions du Royaume de Belgique sont dotées de gouvernements et possèdent une autonomie beaucoup plus grande que les régions administratives françaises.

Le site est à la fois possédé et géré par le centre de recherche « Nature, Forêt et Bois d'Harchies » (sous la tutelle de la Région Wallonne) et par l'association Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique (RNOB).Il se compose de plusieurs étangs, bordés de roselières et entourés principalement de prairies humides. Des digues artificielles et un canal désaffecté isolent les étangs les uns des autres, des terrils plats et fortement végétalisés entourent le site. La topographie est relativement homogène et les paysages sont ouverts. La végétation s'y développe spontanément depuis plusieurs décennies si bien que les terres noires schisteuses sont complètement recouvertes de prairies et de roselières.

b- Une évolution due à l'activité minière mais aussi agricole

Pour comprendre la situation des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul, il est nécessaire de revenir sur la chronologie de l'évolution du milieu. Nous avons vu que ce site faisait partie du même ensemble hydrologique que le pays de Condé, à savoir le fond de la Vallée de la Haine. Les marais d'Harchies sont la partie amont de l'embouchure de la Haine vers l'Escaut. C'est notamment ce qui explique la forme triangulaire des marais (forme de « delta »). Le cours de la Haine traversait donc le site d'étude en divaguant avant d'être canalisé. Cependant, elle s'est arrêtée bien plus tôt qu'à Chabaud-Latour, les puits ayant fermé dans le courant des années 1950 (Paternoster, comm. pers., 2004). Le site a été touché par le processus d'affaissement dès les années 1920 et les étangs se sont peu à peu formés jusqu'à l'état actuel. L'originalité de ces marais par rapport au cas français est l'ancienneté du site, l'exploitation houillère ayant disparu depuis plus d'un demi-siècle. Cependant, une autre dynamique a affecté l'espace : le drainage intensif des terres pour les rendre propres à l'exploitation agricole. En effet, à titre de dédommagement, ces terres ont été cédées à des agriculteurs de la région entre 1960 et les années 1970 et ce malgré la mobilisation d'associations de défense de la nature à l'époque. Cette mise en valeur s'est avérée un échec et les marais ont ensuite été rachetés par le gouvernement fédéral, qui les a cédés à la Région wallonne au moment de la régionalisation. Quelques parcelles demeurent aux mains de particuliers (propriétés ou baux), si bien que celles-ci ne sont donc pas gérées comme le reste du site (les gestionnaires ne sont pas en mesure d'appliquer les méthodes conservatoires qu'ils appliquent sur « leurs » terrains).

c- Préservation ou mise sous cloche ?

S'il n'était pas nécessaire de s'appesantir sur l'histoire du site d'Harchies-Hensies-Pommerœul, du fait de ses similitudes avec Chabaud-Latour, il est important de souligner les enjeux actuels qui s'y dessinent et les acteurs qui y officient.

La principale caractéristique du site est son entière dévolution à la protection de la nature. En effet, ses propriétaires œuvrent à sa protection et à la restauration de la biodiversité et ce grâce à plusieurs statuts de protection cumulés. Tout d'abord, les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul sont classés en « Zone Humide Intérêt Biologique » (ZHIB). La ZHIB est dirigée par un comité de gestion et constitue un premier degré de protection dans la législation wallonne. En outre, une zone qui dépasse le périmètre des marais *stricto sensu* a été désignée comme site Natura 2000. Cela doit, à terme, constituer une protection supplémentaire et une occasion pour les gestionnaires de pouvoir imposer certains usages aux propriétaires dont les parcelles sont classées en Natura 2000. Enfin les marais d'Harchies ont été désignés comme le « noyau de la zone de protection spéciale (ZPS) de la vallée de la Haine » qui bénéficie d'un financement européen important au titre des projets LIFE. Un statut supplémentaire, presque « honorifique » (Cf. ci-dessous) vient s'ajouter à ces mesures de protection, le

classement « Ramsar » de la zone d'étude, le premier des neuf sites belges classés Ramsar[14] (Ramsar, 2004).

D'une manière assez logique, les principaux acteurs du site sont les deux gestionnaires, le centre de recherche d'Harchies et l'association RNOB. En revanche, il est plus étonnant de ne pas rencontrer davantage de collectivités territoriales investies dans la gestion du site. Les communes sont cruellement absentes, ne se sentant pas du tout concernées. Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) est également très peu impliqué. La gestion des espaces naturels du territoire relève pourtant également des compétences du parc pour cette partie de la province. Les seuls acteurs associés au comité de gestion, « tout puissant » pour décider de la gestion des marais, sont les scientifiques (constitution d'une commission « ornithologie ») et les techniciens de la DNF (Division Nature et Forêt, équivalent de l'ONF français) qui interviennent au nom de la Région wallonne. Les agriculteurs qui ont légitimité à faire partie du comité de gestion n'y sont pas associés.

Les usages sur le site sont par conséquent assez restreints. Ils se limitent à la promenade, principalement à pied, et à l'observation des oiseaux, grâce à quelques aménagements (huttes d'observation). La concurrence ne semble pas exister et le site donne l'impression d'un endroit coupé du monde et des communes alentours et hors temps. Il faut cependant noter la présence d'un complexe industriel en bordure Sud du site, à l'emplacement des anciens charbonnages. La zone industrielle est sur le déclin mais de nouveaux projets sont à l'étude pour « requalifier » la zone et réaffirmer sa vocation industrielle. Ceci ne va bien entendu pas dans le sens de la protection de la nature prônée de l'autre côté du mur (une véritable palissade en bloc de béton sépare les deux parcelles).

Les sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul posent des questions assez similaires malgré la pluralité d'enjeux que les deux sites présentent.

Comment des logiques de protection de la nature peuvent-elles être formulées et acceptées dans des territoires en proie à la déprise économique ?

Quels sont les enjeux d'intérêt général que les questions de la gestion de l'eau et du risque d'inondation posent ? Quel est leur poids face à la demande sociale en espace de loisirs ?

Quelle est l'importance du jeu entre les acteurs dans une situation où les usages sont nombreux et en proie au lobbying ? Quels projets unitaires peuvent voir le jour et avec quels acteurs ?

Les quatre zones d'étude retenues posent des interrogations relativement comparables. Trois grands thèmes liés à l'environnement : nature, paysage et risque sont représentés. Le tableau ci-dessous nous permet un bref rappel des statuts, des acteurs, des enjeux que nous avons d'ores et déjà identifiés dans chaque cadre d'étude (Tableau 4)

[14] Convention de Ramsar : convention internationale visant à protéger les zones humides d'importance majeure en particulier pour les oiseaux d'eau. La France y adhère depuis 1986 et fait désormais partie du réseau constitué des 800 sites Ramsar du monde. Aucune zone humide de la Région Nord-Pas-de-Calais n'est classée Ramsar.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des quatre sites d'étude

	Berck/Merlimont	Parc de la Deûle	Chabaud-Latour	Harchies-Hensies-Pommerœul
Évolution temporelle de la structure foncière	•1945-1970 : Propriétés privées littorales •Années 1970 : Rachat par l'Etat (domaine privé et CELRL) •Années 1990 : Réserve biologique Domaniale	•12e-18e siècles: marais communaux •19e-20e siècles: cours de la Deûle canalisée par VNF •20e: propriétés privées industrielles •Années 1990 : propriétés communales et de l'ENM	•Jusqu'au 19e siècle : marais communaux •19e et 20e siècles: Concession des Houillères nationales •Années 1990 : Découpage propriétaires privés /collectivités •Années 1990 : Zone de préemption du Conseil Général	•Jusqu'au 18e: marais communaux •18e et 19e siècles: Charbonnage d'Hensies •Avant 1950: propriété fédérale •Années 1960: agriculteurs •Années 1980 : Région wallonne et RNOB rachètent le site •Propriétaires privés restants
Propriétaires	•Etat •CELRL •Communes •Chasseurs privés	•Lille Métropole Communauté Urbaine (PIG) •Communes •VNF	•CG Nord •Communes •Charbonnage de France •VNF •Agriculteurs/ chasseurs	•Région Wallonie •Association RNOB •Agriculteurs
Gestionnaires	•ONF •Chasseurs •Agriculteur « bio »	•Equipe du Parc de la Deûle •VNF •Fédération d'associations de défense de l'environnement	•Service ENS CG Nord •Chasseurs (hutte et en plaine) •Pêcheurs •Association randonnée	•Comité de gestion de la ZHIB •Association (centre d'interprétation)
Utilisateurs	•Association (chantiers nature) •Individuels (menus produits)	•Promeneurs, cyclistes •Cavaliers •Industriels riverains	•Promeneurs, cyclistes •Observateurs de la nature	•Associations (chantiers nature) •Observateurs de la nature •Promeneurs, cyclistes
Cadre territorial	•Communauté de communes terre et mer d'Opale	•Lille Métropole Communauté Urbaine	•PNR Scarpe-Escaut •Valenciennes Métropole	•Parc naturel des plaines de l'Escaut
Classement conservatoire	•RDB LIFE environnement •ZNIEFF	•ZNIEFF	•ZNIEFF •ZICO	•ZHIB •Ramsar •Natura 2000
Projets de dévelop-pement	•Ouverture de la partie Sud au public •Chemin de randonnée au Nord du site	•Extension du parc de la Deûle •Port 2000, Santes	•Gestion conservatoire •Développement économique de Condé •VNF : mise à grand gabarit	•Restauration et gestion des zones humides, biodiversité •Parcelles privées des agriculteurs: projets individuels
Principaux enjeux identifiés	•Maintien de la réserve intégrale •Evolution géomorphologique de la dune •Ouverture au public	•Protection des champs captants •Reconversion et développement des communes riveraines •Besoins métropolitains en espaces verts	•Gestion de l'eau •Régulation de la pression de la chasse •Mise en valeur du patrimoine minier	•Préservation des milieux •Orientation vers une agriculture « raisonnée » •Velléités de la zone industrielle limitrophe

Les terrains d'étude que nous venons de présenter font l'objet d'une analyse détaillée dans le paragraphe suivant. La grille de lecture retenue est celle de C. et G. Bertrand, qui posent l'existence d'une crise paysagère actuelle, où des paysages quotidiens, mais porteurs d'identité, disparaissent ou sont dégradés. Ils lient cette crise à l'existence d'une population urbaine de plus en plus nombreuse qui adopte de nouvelles pratiques et de nouvelles valeurs, prouvant son besoin d'un retour au patrimoine, au territoire (Bertrand, 2000). La pertinence de cette démarche est démontrée par les nouvelles préoccupations paysagères présentes dans les politiques de développement et d'aménagement. Elle illustre une double évolution : l'évolution des attentes du public en matière

d'environnement et l'évolution des mentalités des décideurs dans leur conception des politiques de développement. Dans ce contexte, les milieux humides font figure de catalyseurs d'un retour à la nature. Ne sont-ils pas une des formes les plus symboliques de la nature, à la fois mystérieux et fascinants? Nous emprunterons donc à Claude et Georges Bertrand le système Géosystème-Territoire-Paysage (GTP) d'analyse du milieu géographique (Bertrand, 2002), en commençant par considérer le géosystème.

II- L'ETUDE DES ZONES HUMIDES EN TANT QUE GEOSYSTEME : UNE VISION A DEPASSER ?

Avant d'aller plus avant dans notre exposé, il est nécessaire de re-préciser certaines caractéristiques de notre objet d'étude. Les zones humides sont des milieux hybrides, naturels et anthropiques à la fois. Si l'approche naturaliste n'est pas celle de ce travail, il est important de poser en quoi les zones humides sont un ensemble d'écosystèmes interdépendants, élément constitutif du géosystème. C'est un détour nécessaire pour comprendre par la suite le statut qu'ont les zones humides dans le sociosystème. Nous verrons que les zones humides correspondent à des écosystèmes très spécifiques, et par conséquent que l'approche naturaliste est ancestrale et encore très ancrée dans les esprits de nos jours. L'aspect écosystèmique ne nous permettant pas d'avoir une vision globale des zones humides, nous ferons appel à la notion de géosystème qui intègre les dimensions naturaliste et humaine. Dans cette perspective, nous pourrons ainsi appréhender les zones humides telles qu'elles sont : des objets hybrides. La notion d'hybridation offre l'avantage d'impliquer une vision métissée et plurielle de notre sujet, et non une vision purement binaire (Levy, Lussault, 2003). Nous verrons que le géosystème peut se présenter sous plusieurs aspects. D'une part sa dimension historique est liée à l'homme. D'autre part, l'aspect biogéographique permet de lier les types de végétation au paysage visible. Enfin, les enjeux et les conflits autour des zones humides sont une mise en exergue des liens étroits entre le géosystème et les sociosystèmes.

A- Un ensemble d'écosystèmes, étudié depuis des décennies sous l'angle naturaliste

La première caractéristique des zones humides est d'être entre terre et eau. Ces deux éléments évoquent assez spontanément l'idée de nature. Nous sommes amenés à nous poser en préambule, une question simple d'apparence : existe-t-il encore des milieux naturels ? Les zones humides font-elles partie de cette catégorie ?

1- Peut-on parler de milieux naturels à propos des zones humides ?

Étymologiquement, le milieu est ce qui se trouve au centre. Son sens est déjà spatial et désigne aussi « l'espace occupant une position entre plusieurs personnes » (Dictionnaire historique de la langue française). À partir du 17e siècle, le terme est employé par les scientifiques pour exprimer « l'élément physique dans lequel un corps est placé », autrement dit « ce qui est interposé entre plusieurs corps et transmet une action physique de l'un à l'autre ». En 1842, Balzac emploie le mot pour parler de l'ensemble des conditions extérieures dans lesquelles vit et se développe un individu (Dictionnaire historique de la langue française). Le milieu géographique constitue ce qui entoure l'homme. Mais comment définir un milieu naturel ? Selon la définition que propose Demangeot, « le milieu est dit naturel lorsqu'y prédominent les éléments non ou peu transformés par l'homme : rochers, arbres, marais » (Demangeot, 1994). Pour être plus précis, il ajoute qu'un « milieu géographique est naturel lorsque les écosystèmes holocènes (7000 ans BP) y jouent encore le rôle principal, organiquement et statistiquement » (Demangeot, 1994). Si cette formulation est critiquable, elle n'en offre pas moins l'indication que les marais sont cités comme faisant partie des éléments peu transformés par l'homme et susceptibles de jouer le rôle principal dans un milieu. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'expliquer le fonctionnement écosystémique des zones humides. C'est en fonction du degré de construction du milieu que l'on détermine la naturalité d'une zone humide. Pour autant, cela ne signifie pas que l'activité humaine est absente ou exclue de la formation des zones humides.

Si nous pouvons convenir, avec Demangeot, que les zones humides font généralement partie des milieux qualifiés de naturels, il est nécessaire d'aller plus avant dans la définition de ces « milieux humides ».

2- Les définitions des zones humides : une approche naturaliste

Plusieurs définitions des zones humides ont été proposées à divers niveaux. Les définitions les plus souvent citées sont celle de Ramsar et celle de la Loi française sur l'eau.

- La convention RAMSAR[15] sur la protection des milieux humides, qui s'est tenue à Ramsar (Iran) en 1971, définit les zones humides comme *« des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres »*. Cette définition très large est assez confuse car elle englobe de nombreux milieux radicalement différents, par exemple certains milieux aquatiques, dont les caractéristiques sont bien différentes de celles des zones humides. Elle a un caractère juridique dans la mesure où elle permet de définir les zones qui peuvent être protégées au titre de la convention Ramsar.

- Un autre essai de définition plus simple est apporté par la Loi française sur l'eau de 1992. « *On entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation quand elle existe est dominée par des plantes hygrophiles*[16] *produites au moins une partie de l'année* » (Comité

[15] En France, il existe seulement 22 sites, dont l'unique au Nord de la Seine est la baie de Somme, à titre de comparaison, il y en a 45 en Irlande (Ramsar, 2004).
[16] Hygrophile: qui aime l'humidité

interministériel de l'évaluation des politiques publiques, 1994) Cette définition est purement juridique et sera soumise aux réajustements de la jurisprudence.

- Une définition purement scientifique a finalement été avancée au cours du débat de la Loi sur l'eau (Barnaud, 1998) :

« *Les zones humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau disponible douce, saumâtre ou salée. Souvent en position d'interface, de transition, entre milieux terrestres et milieux aquatiques proprement dits, elles se distinguent par une faible profondeur d'eau, des sols hydromorphes ou non évolués, et/ou une végétation dominante composée de plantes hygrophiles au moins une partie de l'année. Enfin, elles nourrissent et/ou abritent de façon continue ou momentanée des espèces animales inféodées à ces espaces. Les zones humides correspondent aux marais, marécages, fondrières, fagnes, pannes, roselières, tourbières, prairies humides, marais agricoles, landes et bois marécageux, forêts alluviales et ripisylves marécageuses, mares y compris les temporaires, étangs, bras morts, grèves à émersion saisonnière, vasières, lagunes, prés salés, marais salicoles, sansouires, rizières, mangroves, etc. Elles se trouvent en lisières de sources, de ruisseaux, de fleuves, de lacs, en bordure de mer, de baies, et d'estuaires, dans les deltas, dans les dépressions de vallées ou dans les zones de suintement à flanc de collines* » (définition arrêtée par le groupe d'experts en 1991, in Barnaud, 1998). Cette définition, si elle est la plus complète et satisfaisante à ce jour, illustre la difficulté de trouver un compromis pour définir les zones humides.

Nous verrons qu'il existe finalement un vocabulaire plus usité et qui fait davantage référence aux réalités que l'appellation scientifique de « zones humides », notamment avec le terme « marais ». (Cf. chapitres 3 et 4). Notons avant de conclure sur la question des définitions que la difficulté est parfois accrue du fait de plusieurs termes désignant un même « milieu ». Celui de « zone humide » est le plus large, les scientifiques lui préfèrent celui de « milieu humide », plus précis, et les canadiens francophones ont choisi l'expression de « terres humides », qui reprend plus fidèlement le terme anglo-saxons wetlands et qui offre l'avantage d'inclure la notion de terrain, d'étendue terrestre par la référence à la terre. Ces définitions nous renseignent néanmoins sur les différents aspects qui sont abordés quand on s'intéresse aux zones humides.

Puisque les zones humides constituent des espaces de mélange entre la terre et l'eau, deux grands facteurs sont pris en considération : d'une part, ce qui relève de l'hydrologie et d'autre part, ce qui caractérise le substrat (sol et végétation). Par définition, les zones humides sont des secteurs de transition, elles connaissent donc une dynamique propre. Celle-ci consiste généralement en l'évolution vers un comblement et un assèchement naturel des zones humides. Paradoxalement, cette dimension n'apparaît pas dans les définitions citées ci-dessus. Les études des zones humides qui empruntent la vision naturaliste sont pourtant nombreuses et anciennes. Il est intéressant de constater avec G. Barnaud et L. Mermet que les définitions scientifiques évoluent en fonction de l'échelle considérée, des spécialités disciplinaires, du niveau de connaissances et des échanges entre spécialistes quand les définitions juridiques, elles, varient essentiellement en fonction du rapport de forces et des pressions politiques exercées par les différents acteurs, notamment les protecteurs de la nature et les aménageurs (Barnaud, 1998; Mermet et Barnaud, 1997). On peut finalement se demander si la diversité des zones humides ne les rend pas indéfinissables. Il reste possible d'établir un tableau synthétique reprenant les différentes caractéristiques de ces définitions (voir le Tableau 5).

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des définitions des zones humides en France

Types de critère	Hydrologique				Biologique				Utilisation du sol	Localisation
	Circulation	Profondeur	Salinité	Recouvrement	Sol	Faune	Flore	Milieux		
Définition Ramsar	Eau statique, courante	Profondeur maximum 6 mètres	Eau douce, saumâtre, salée	Permanente, temporaire				Marais, fagne, tourbière	Eau naturelle, artificielle	
Loi Eau 1992			Eau douce, salée, saumâtre	Habituellement inondés, gorgés			Végétation : plantes hygrophiles		Terrains exploités ou non	
Comité d'experts scientifiques de 1991	eau disponible	en surface ou à faible profondeur dans le sol faible profondeur d'eau	douce, saumâtre ou salée	permanente ou temporaire	sols hydromorphes ou non évolués	elles nourrissent et/ou abritent de façon continue ou momentanée des espèces animales inféodées à ces espace	végétation dominante composée de plantes hygrophiles au moins une partie de l'année	marais, marécages, fondrières, fagnes, pannes, roselières, tourbières, prairies humides, marais agricoles, landes et bois marécageux, forêts alluviales et ripisylves marécageuses, mares y compris les temporaires, étangs, bras morts, grèves à émersion saisonnière, vasières, lagunes, prés salés, marais salicoles, sansouires, rizières, mangroves, etc	position d'interface, de transition, entre milieux terrestres et milieux aquatiques	Elles se trouvent en lisières de sources, de ruisseaux, de fleuves, de lacs, en bordure de mer, de baies, et d'estuaires, dans les deltas, dans les dépressions de vallées ou dans les zones de suintement à flanc de collines

Le travail de définition des zones humides est en lien direct avec les nombreuses études qui ont été menées jusqu'à présent. L'orientation scientifique des définitions se retrouve très largement dans les ouvrages et notamment les thèses sur le sujet.

3- Le fort ancrage des thèses dans l'approche physique

Il nous semble intéressant de retracer l'évolution des études sur les zones humides, en vue de souligner les différentes thématiques qui se sont succédées. Nous nous basons principalement sur l'inventaire des thèses dont le titre contient « zone ou milieu humide » et/ ou « marais »[17].

- Au début du développement de la recherche et de la multiplication des thèses, c'est-à-dire dans les années 1970 (Laganier, 2002), les travaux qui portent sur les zones humides ont une approche physique, hydrogéologique, pédologique, biologique, ainsi qu'un point de vue biogéographique (développement des espèces végétales surtout). (Ex : *Les marais charentais, essai de géographie physique*, R. Regrain, 1979). Les études relèvent d'une approche qu'on peut qualifier d'écologique. Leur but est de mieux comprendre les fonctionnements complexes d'un milieu assez mal connu (*Marais et Wadden du littoral français*, F. Verger, 1969).

- Au cours des années 1980, apparaît la préoccupation de l'étude historique des zones humides (ex : *Inamabilis : l'homme et le marais dans le monde romain*, essai d'archéologie du paysage, G. Traina, 1987) qui mène peu à peu aux thématiques de gestion et de restauration des milieux (ex : *Du désir de patrimoine aux territoires de projets, paysage et gestion conservatoire des milieux humides protégés*, P. Donadieu, 1993).

- L'étude des aspects sociologiques n'apparaît véritablement qu'au cours des années 1990-2000 ; B. Picon et J.-P. Billaud font à ce titre figures de précurseurs avec leurs thèses (respectivement : *L'espace et le temps en Camargue* en 1978 et *Aménagement de l'espace et reproduction des sociétés locales : le cas du Marais poitevin vendéen* en 1980). Dans la décennie 90, une autre inflexion a lieu. Les thèses abordent petit à petit la question des usages (*Les zones humides du Laonnois, fonctionnement, usages, gestion* B. Sajaloli, 1993 ; *L'eau en Camargue,* A. Rivière-Honegger, 1990), sans que les études naturalistes connaissent un ralentissement dans le rythme de leur production. Certaines thèses s'orientent davantage vers l'analyse du couvert végétal, notamment grâce à la photo-interprétation et à la télédétection à partir de la fin des années 90 (ex : *Apport des données optiques et radar pour l'estimation de la biomasse des fourrages andins de milieux saturés en eau*, S. Moreau, 2002). A partir de cette même période, les études portant sur le droit et les politiques liés aux zones humides font leur apparition mais restent marginales (*La régulation juridique des interactions entre les démarches économique et environnementale : enjeu pour un développement durable : l'exemple des marais salants de la presqu'île guérandaise,* M. Amisse-Gauthier, 2002 ; *Les Politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires : Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de la Roche-Guyon (Val d'Oise)*, N. Dumont-Fillon, 2002).

Durant cette trentaine d'années, c'est l'approche naturaliste qui reste majoritaire dans les thèses déposées en France sur les zones humides ou les marais (125 thèses sur 172 ont une approche principalement naturaliste soit plus de 70%). Tandis que les premières thèses avaient mis en évidence la richesse biologique des écosystèmes, les suivantes ont mis leur rôle environnemental en avant et d'autres ont souligné leur disparition. La cinquantaine de thèses dont l'approche n'est pas naturaliste a évolué au fur et à mesure de ces avancées scientifiques. Prenant la mesure de l'importance des zones humides et du danger qu'elles couraient, de nouvelles thèses s'interrogent sur les liens que les sociétés tissent avec ces milieux (du point de vue sociologique, géographique, juridique, gestionnaire, etc...). L'évolution du nombre de thèses sur les zones humides et la lente transformation de leurs thèmes a

[17] D'après le catalogue « Sudoc Abes », mise à jour 2004

donc suivi le rythme de la prise de conscience de la société. Si certaines thèses ont pu déclencher une prise de conscience, la plupart ont bénéficié de l'intérêt que porte nos sociosystèmes aux zones humides, notamment grâce aux financements proposés par les administrations ou les collectivités territoriales.

Ce n'est que peu à peu que, dans les thèses, l'action de l'homme est replacée aux côtés des zones humides au même titre que les facteurs naturels de leur évolution. C'est pour cette raison que le concept de géosystème est intéressant : il permet une approche de la dimension humaine et historique de l'étude des zones humides.

B- Le concept de géosystème : intégration de l'homme dans l'écosystème

1- Naissance et évolution d'un concept : le géosystème

Le concept de géosystème est venu renouveler cette vision monolithique des milieux naturels qu'avaient les géographes jusque dans les années 1960 (Derruau, 1996). C'est avant tout une méthode d'approche que G. Bertrand propose (Bertrand, 2002). Il l'emprunte à la géographie russe et l'introduit en France dès 1968. Il s'inspire de la vision écosystémique des biologistes mais prend en compte la place et le rôle de l'homme. « Le géosystème est un système spatialisé formé d'un ensemble d'éléments (naturels et anthropiques) qui sont en interrelations ». La réflexion que propose Bertrand apparaît dans un contexte où il juge qu'un tel concept « simplificateur et intégrateur a manqué (et manque encore) à la géographie physique française" (Bertrand, Beroutchachvili, 1978).

Il suggère deux voies :

- Amplifier la dimension humaine du géosystème en dépassant la simple insertion du fait anthropique parmi les facteurs modifiant les structures naturelles. "Le géosystème apparaîtra alors à la fois comme une structure naturelle fonctionnelle et comme un produit du travail social".
- Esquisser l'histoire du géosystème, "histoire naturelle", mais aussi "histoire sociale", "d'autant plus indispensable qu'augmente la pression socio-économique sur la nature" (Bertrand, 2002).

L'évolution du concept de géosystème se développe dans les travaux de Bertrand et de l'école de Toulouse au fur et à mesure de l'expérimentation de cette méthode (sur le Sidobre, par exemple). Comme nous l'avons déjà évoqué, la méthode d'analyse que Bertrand met en place consiste à croiser cette approche géosystémique (G), celle du territoire (T) et celle du paysage (P). Dans ce contexte, le géosystème devient un « concept naturaliste qui permet d'analyser la structure et le fonctionnement bio-physique d'un espace géographique, tel qu'il fonctionne actuellement, c'est à dire avec son degré d'anthropisation ». (Bertrand, 2002). Cette dimension n'est pas celle que nous avons choisi de privilégier. Cependant, elle est nécessaire dans le sens où elle est « l'entrée matérielle qui rassemble et traite la configuration d'ensemble des corps matériels qui entrent dans la composition d'un espace géographique, qu'ils soient naturels ou artificiels » (Bertrand, 2002). En d'autres termes, c'est l'analyse géosystémique qui constitue la base matérielle de l'analyse paysagère. Continuant ses

recherches au début du 21e siècle, Bertrand proposera le terme de « géographie traversière », pour parler plus généralement de « l'environnement à travers territoires et temporalités » (ouvrage éponyme, 2002).

2- Présentation des géosystèmes : les transects ou coupes longitudinales

Parmi les méthodes que Bertrand propose pour l'analyse matérielle (Bertrand, 2002), nous avons retenu les transects. Pourquoi un transect plutôt qu'une carte ? Cette représentation de l'espace offre la possibilité de faire figurer une dimension altitudinale que la carte ne donne pas à voir aussi lisiblement. En effet, du point de vue paysager, il est intéressant de distinguer les espaces ouverts, où le regard porte loin, des espaces clos par des barrières visuelles. Les courbes de niveau d'une carte topographique sont un moyen de représenter les altitudes, mais l'effet de barrière et de discontinuité n'est pas aussi sensible pour le lecteur que sur une coupe. En outre, un rideau d'arbres ou un talus peuvent tout à fait créer une fermeture visuelle du paysage sans apparaître sur une carte. Le principe des transects est hérité, on l'aura compris, de l'analyse paysagère, notamment de celle menée par l'école de Besançon et principalement par J.-C. Wieber et T. Brossart (Brossart, Wieber, 1984). Il leur permet d'analyser le paysage « visible ». C'est aussi une entrée « matérielle » que recommande G. Bertrand dans son système GTP pour prendre en compte des éléments aussi diversifiés qu'« arbres, routes, bâtiments, eau ». Les transects présentés ci-dessous pour chaque zone d'étude sont l'occasion de présenter de façon schématique les liens entre G., T. et P. De ce fait, il est possible de faire apparaître des éléments matériels (topographie mais aussi éléments paysagers) et des éléments immatériels (conflits, enjeux). Sur une carte, la représentation des enjeux serait rendue impossible par la superposition des activités et leur absence de limites géographiques nettes. Conformément à la présentation méthodologique du chapitre 1, plusieurs thèmes sont représentés ici : l'état des lieux historique connu, le transect de la végétation, celui des éléments paysagers et finalement celui des enjeux et des conflits potentiels, qui permet de mettre en rapport les premiers transects.

a- Les transects de Merlimont : une présence humaine imperceptible et pourtant réelle

Le tracé du transect de Merlimont traverse le site d'Ouest en Est, coupant perpendiculairement les deux cordons dunaires. Les transects de Merlimont montrent un géosystème où l'anthropisation est discrète mais présente. C'est en effet un site où les milieux naturels sont particulièrement étendus : au titre de la définition de Demangeot, on est bien dans le cas d'un faible « niveau d'anthropisation » (quasiment aucune construction). Les principales dynamiques sont naturelles : la constitution (40 m d'altitude) et l'avancée des dunes sont influencées par la fluctuation de la nappe dunaire superficielle, qui forme des étangs et des mares plus ou moins temporaires, et par la dynamique éolienne[18]. Cependant, la main de l'homme a effectivement modelé ce système dunaire, l'un des mieux préservés de France, et elle continue de le faire (garennes pour la chasse, restauration de la biodiversité de nos jours).

[18] Une thèse est en cours sur ce sujet : *Le système dunaire de la côté d'opale de Berck à Merlimont (Pas de Calais) étude géomorphologique* JF Billet, Laboratoire de géomorphologie et gestion des milieux naturels, Lille 1

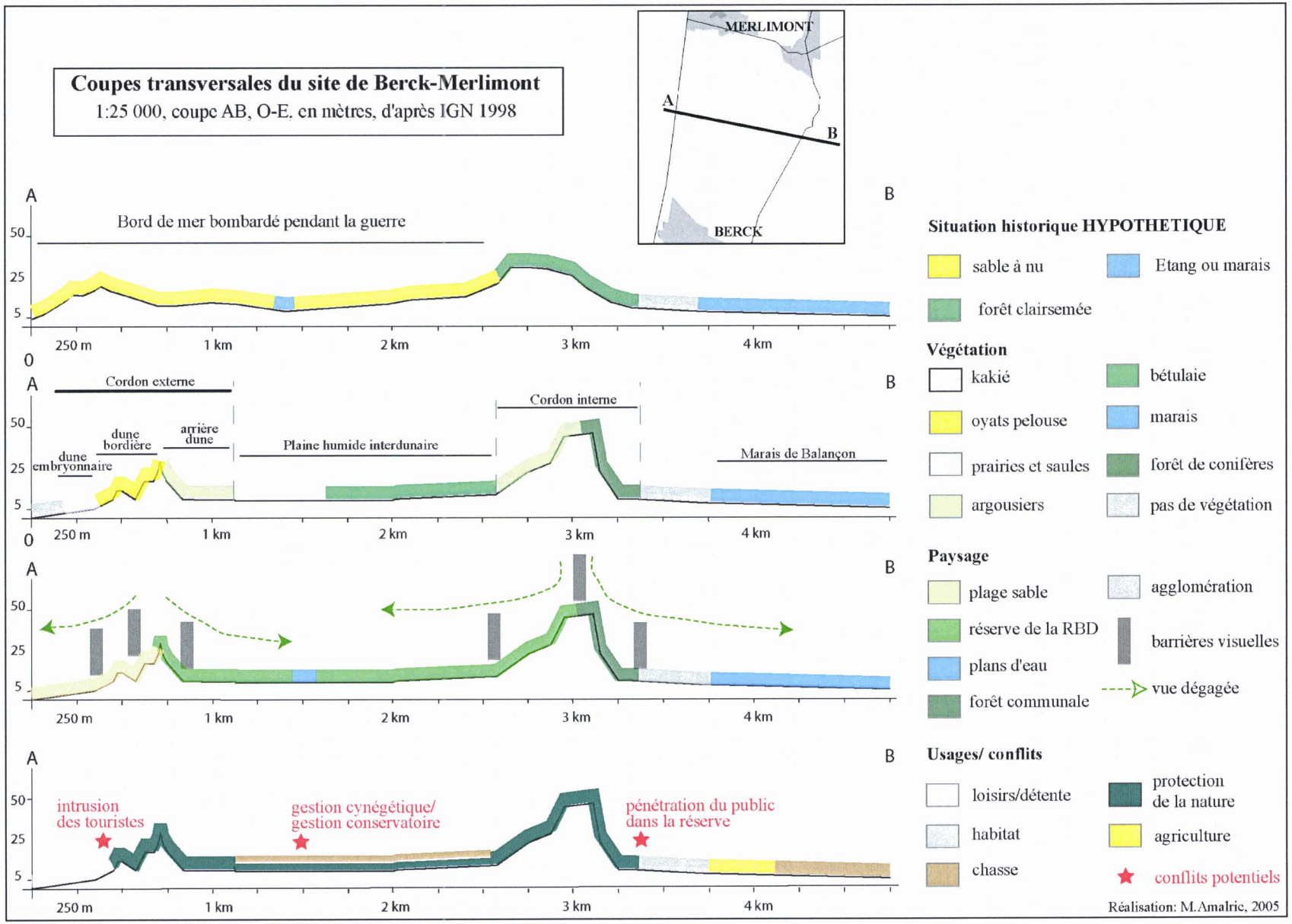

Figure 14 : Transects de Merlimont (Ouest/ Est)

Le transect de la végétation montre que les cordons de dunes abritent une végétation xérophile et que les pannes et la plaine interdunaire inondable abritent une végétation hygrophile (Battiau *et al.*, 1995). Il est cependant possible de distinguer trois grands ensembles (voir Figure 14).

- Sur les cordons dunaires, les formations végétales qui se succèdent correspondent à trois unités: la dune embryonnaire à chiendent puis la dune blanche à oyat, et enfin la dune grise. Les argousiers dominent la végétation du « piémont interne » des cordons dunaires. Les discontinuités spatiales dans la répartition de la végétation sur les dunes sont principalement liées à des facteurs naturels : le vent et les apports de sel marin. Quelques cheminements se dessinent dans la végétation, ils sont dûs au piétinement de l'homme. Les cordons dunaires forment un ensemble relativement homogène du point de vue de la végétation.

- Entre les deux cordons, la plaine interdunaire présente une diversité biologique beaucoup plus importante, du fait de la multitude de petits écosystèmes différents. L'affleurement de la nappe dunaire et ses fluctuations expliquent cette diversité. Il existe plusieurs grands plans d'eau et de nombreuses autres formes de marais et de mares (celles formées par les trous de bombes hérités de la Seconde Guerre Mondiale par exemple). Les grandes surfaces en eau peu profondes et temporairement ennoyées sont occupées par une végétation arbustive, surtout des bosquets de saules. Des pannes se forment dans les reliefs sableux, occupés par l'eau de la nappe. Des pelouses rases et des prairies plus ou moins humides occupent les parties les moins ennoyées.

- Un troisième élément est présent sur le transect de la végétation, il s'étend à la fois dans la plaine et sur les dunes : c'est un ensemble forestier qui témoigne en partie de l'intervention humaine (il est situé à trois kilomètres environ du trait de côte). Cette unité est en réalité formée de deux types de milieux forestiers qui sont juxtaposés, mais rarement imbriqués. D'une part, dans la plaine humide s'étend une forêt subnaturelle de feuillus dominée par les bouleaux pubescents et les saules. D'autre part, très localement dans la plaine humide et surtout sur le cordon dunaire interne, une forêt artificielle de conifères a été plantée par l'ONF dans les années 1970, suite aux dégâts de la Seconde Guerre Mondiale et dans le but de fixer la dune. Si ce massif forestier fait figure de milieu allochtone, il constitue une originalité par rapport à d'autres secteurs du littoral dunaire picard où l'enrésinement est plus étendu (Petit-Berghem, 1996). La grande diversité des milieux est la source d'une grande diversité floristique et faunistique et le site est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces dunes représentent le dernier ensemble d'écosystèmes de cette taille renfermant une aussi grande diversité de biotopes et d'espèces rares et précieuses pour les côtes orientales de la Manche. Elles constituent un « milieu naturel » par excellence.

Le transect des paysages (Cf Figure 14) montre les deux grandes unités paysagères : plaine humide et dunes. Les dunes, du fait de leur hauteur, offrent une vision panoramique à 360°. La distance entre les deux cordons est relativement importante si bien que le panorama consiste surtout en l'observation de la plaine interdunaire (et de la mer pour le cordon externe). Le paysage, vu de haut ou vu du sol est dans l'ensemble très verdoyant. Ce n'était pas le cas il y a une cinquantaine d'années, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Les bombardements intensifs avaient transformé le massif dunaire en véritable désert de sable. La végétation était extrêmement dégradée et réduite, les reliefs étaient moins nettement marqués. Le paysage actuel est en partie hérité de cette modification des milieux par la guerre.

Deux éléments sont à noter :

- L'originalité paysagère qu'offre le couvert végétal actuel réside dans les nuances de verts d'une végétation diversifiée, plus ou moins haute, plus ou moins dense. La diversité de couleurs et de formes est visible avec un certain recul que les dunes offrent parfaitement. La plaine semble alors un tapis de végétation, dont les textures et les teintes sont variées. Ces promontoires naturels permettent également de déceler la présence des grands plans d'eau, particulièrement reconnaissables lorsque la main de l'homme les a creusés dans des formes assez géométriques. Cette impression d'unité contraste fortement avec le paysage « au sol ».

- La vue du sol est très différente et offre une sensation de diversité très forte. Les différentes hauteurs de végétation sont la principale explication de cette diversité. Les bosquets de saules forment de petites haies ou des barrières visuelles qui ne permettent de découvrir une prairie qu'au moment où l'on y pénètre. L'herbe haute ne permet pas non plus de voir les trous de bombes et autres petites mares à moins de quelques mètres. En outre, les deux cordons dunaires renforcent l'effet de barrière visuelle en provoquant l'impression de se trouver dans une cuvette fermée. La topographie offre aussi de micro-accidents qui ne laissent que des perspectives paysagères limitées (butte cachant une pelouse rase, ondulation du terrain ne permettant pas de déceler l'étendue de la plaine humide). À une échelle locale, il est donc possible de percevoir un autre paysage, notamment centré autour de l'eau, inimaginable avec du recul. Le paysage offert par le site est donc à la fois homogène et hétérogène, naturel et façonné par l'homme.

À l'image du transect de la végétation et du paysage, le transect des enjeux, montre une assez grande unité des usages du site. La pression anthropique est faible et se distingue en deux principaux usages.

D'une part, les chasseurs sont principalement présents autour des mares (huttes de chasse) mais aussi dans la plaine et dans la forêt dunaire. Cette activité s'étend sur la plus grande partie du site, mais sa pression est relativement limitée : peu de huttes de chasse et une dizaine de fusils autorisés (selon les adjudications).

D'autre part, la gestion conservatoire concerne la totalité du site. Elle est principalement prise en charge par les gestionnaires en titre (ONF et EDEN 62). Ponctuellement et localement, des organismes de réinsertion professionnelle et des associations de protection de la nature (chantiers nature) participent à la restauration des milieux. Depuis quelques années, un agriculteur « bio » fait pâturer quelques bovins dans un vaste enclos. Cet usage se limite à une partie isolée du site dans une zone éloignée du chemin d'accès principal.

Le seul conflit avéré et identifié sur le site est de taille : malgré l'interdiction d'y pénétrer, cet espace est visité par les touristes et les motards. L'accès se fait par le front de mer et par le Nord de la réserve, partie communale et ouverte au public. Les plagistes sont poussés par la curiosité et par la volonté de trouver un chemin plus court pour rejoindre les nombreux campings et terrains de « mobile home » qui parsèment l'arrière-pays. Les motocyclistes viennent s'entraîner au « tout terrain » dans les dunes pour l'Enduro des sables[19].

b- La Haute Deûle : quelle part est faite au naturel dans une vallée industrialisée ?

Le tracé du transect de la vallée de la Deûle coupe presque perpendiculairement la Deûle et relie les deux courbes de niveaux à 25 m d'altitude qui délimitent grossièrement le lit majeur de la Deûle. Les

[19] Ce problème est théoriquement résolu puisque la dernière course s'est déroulée en hiver 2005 (*Le monde*, 25 Janvier 2005).

transects proposés ci-dessous permettent de prendre la mesure de la part de « nature » qui demeure dans la vallée de la Haute Deûle.

- Le transect historique montre théoriquement ce qu'était la morphologie de la vallée il y a environ 7000 ans. La Deûle était un cours d'eau anastomosé (Dubois, 1994), dont les différents bras divaguaient dans son lit majeur. Les zones humides et marécageuses étaient par conséquent nombreuses et mouvantes. À partir du Moyen-âge (12^{e} siècle) et jusqu'au milieu du 20^{e} siècle, l'artificialisation du cours d'eau s'est développée pour finalement aboutir à une rivière complètement canalisée et élargie (derniers travaux au cours des années 1960). La canalisation du cours d'eau a provoqué l'assèchement des zones humides riveraines. Du point de vue économique, la voie d'eau a représenté une manne pour desservir la métropole lilloise et a donc vu s'installer de nombreux aménagements portuaires en bord de Deûle. En outre, les travaux d'agrandissement successifs du canal ont produit une grande quantité de matériau inerte qui a également participé au comblement de certains marais.

- Le transect de la végétation actuelle montre que les formations végétales naturelles sont rares et qu'elles ont été fortement modifiées par l'homme. Les différences dans le couvert végétal s'expliquent par les transformations que le substrat a subies, en fonction de différents usages. Par exemple, la superposition de plusieurs couches de boues dans les bassins de décantation lors des travaux d'agrandissement et de curage de la Deûle, déposées selon des méthodes qui limitaient alors le mélange des matériaux (triage des dépôts par gravité, les éléments les plus lourds sont au plus près de la Deûle, tandis que les sables sont à l'autre extrémité du bassin de décantation) explique la répartition spatiale de plusieurs écosystèmes différents. Les différences topographiques, également issues de diverses utilisations du sol (décharges, pâtures, drainage) expliquent par ailleurs la présence de milieux divers : marais, étangs, formations forestières, pelouses sèches, prairies humides, talus boisés. Le transect de la végétation montre une situation qui s'est stabilisée depuis peu et qui est héritée des aménagements que les gestionnaires du parc de la Deûle ont mis en place. Certains bois ont été restaurés, voire replantés, tandis que les zones les plus humides ont été déblayées. Un des exemples de régénération naturelle dans le parc de la Deûle est situé sur les terrains utilisés par les voies navigables de France (VNF) pour le stockage des boues de curage du canal. Ce bassin de décantation de 40 ha est entouré de larges et hauts talus, formant une barrière naturelle à la pénétration de l'homme. Une saulaie a colonisé spontanément cette réserve naturelle, située en dessous du niveau des eaux de la Deûle (site de la Gîte, Santes). Certaines zones humides originelles ont également été restaurées, grâce à de petits barrages ou moines (sur la Tortue, par exemple, un des bras morts de la Deûle). Les prairies ont été fauchées régulièrement et les souches qui menacaient de fermer les plans d'eau ont été retirées afin d'ouvrir les milieux. Les berges des mares et de la Tortue ont été re-profilées et le couvert végétal qui s'y développe actuellement présente une diversité importante. Cette restauration des milieux a permis le retour de quelques espèces protégées et la zone est à présent classée en ZNIEFF. Il y a donc une diversité importante des écosystèmes qui peut caractériser une forme de nature, certes modifiée, mais présente (Cf. Figure 15).

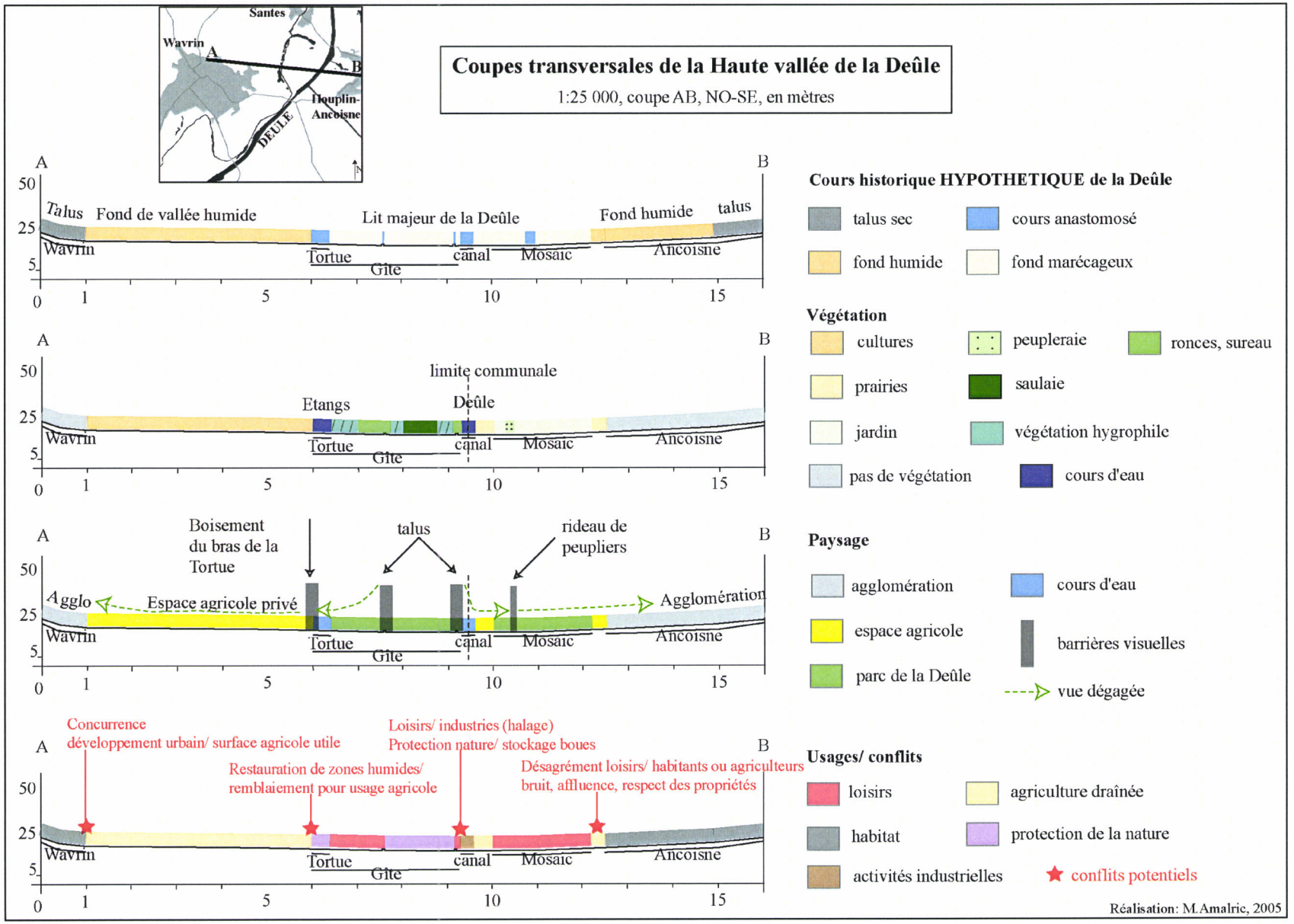

Figure 15 : Transects de la haute vallée de la Deûle (Nord-Ouest/ Sud-Est)

Du point de vue paysager, cette diversité se traduit par de nombreuses formes. Une succession de barrières visuelles ponctue le fond de vallée (voir le transect des barrières visuelles dans la Figure 15). Des plantations anciennes de peupliers ont été conservées au sein du jardin Mosaïc, ces arbres très hauts forment un petit-bois qui cache le cours de la Deûle du reste du jardin. Les talus du terrain de dépôts VNF constituent, eux aussi, une coupure dans le paysage (hauts d'une dizaine de mètres par endroits), dans le même temps, ils forment un promontoire le long de la Deûle et offrent une vue surélevée de plusieurs mètres sur le cours du canal et sur les champs de l'autre rive. Enfin, une haie boisée, principalement des peupliers, sépare les étangs de la Tortue des champs avoisinants cultivés en openfield. Il n'y a donc pas de vue sur la ville de Wavrin depuis le site de la Gîte tandis que la perspective du jardin Mosaïc se prolonge vers les habitations de Houplin-Ancoisne. Le jardin Mosaïc offre un paysage très particulier dans la mesure où c'est un parc à thèmes, dont les espèces ne sont pas autochtones (jardin des figuiers, jardins du dragon, jardin des épices...). Des pelouses artificielles sont plantées et une succession de petits jardins thématiques allie constructions légères et plantes originales ou exotiques. Un étang originel a été conservé dans le paysage, il est profilé en courbe et traversé par un pont de bois.

La place de la nature est aussi dépendante des usages divers qui sont faits de ces sols convoités. Le transect des enjeux (voir Figure 15) met en évidence les grands intérêts en présence. En effet, trois usages principaux se répartissent dans le fond de vallée.

- D'une part, les emprises industrielles occupent les abords immédiats de la Deûle. Ces industries sont pour la plupart liées à la présence de la voie d'eau : ce sont des entreprises de transport de matériau, d'industrie chimique ou agroalimentaire.

- D'autre part, l'agriculture en openfield, qui est liée aux industries agroalimentaires de la Haute Deûle, occupe une surface importante. C'est une activité intensive et génératrice de revenus importants. Cette grande culture des Weppes est complétée par une activité d'élevage qui s'est développée aux dépens des zones humides. Celles-ci ont été comblées afin d'être transformées en pâture (pratique interdite depuis lors).

- Enfin, les emprises urbaines sont relativement étendues. Partant des talus légèrement surélevés de part et d'autre de la vallée (vers 25 m d'altitude, c'est à dire hors d'atteinte des inondations), l'urbanisation gagne surtout sous une forme pavillonnaire les zones humides résiduelles et les marais asséchés (au plus près du canal). Les plus petites villes, au caractère relativement rural, sont les plus touchées (SDDU, 2002).

- Se superposent à ces trois fonctions, des activités de loisirs que propose la création du Parc de la Deûle.

Les transects de la vallée de la Deûle mettent en évidence le fait que la nature occupe finalement peu de place dans cette partie de la vallée par rapport aux autres usages. Les milieux sont tous particulièrement anthropisés et transformés, y compris au sein des réalisations du parc de la Deûle.

c- Chabaud-Latour : le « géosystème post-minier »

Le tracé du transect effectué à Chabaud-Latour n'est pas en ligne droite, il est constitué de deux segments qui se coupent au niveau du sommet du terril (A'). Les orientations sont donc successivement SO-NE puis NO-SE. Le fait le plus marquant dans l'étude du géosystème du complexe de Chabaud-Latour est l'impact de l'activité minière.

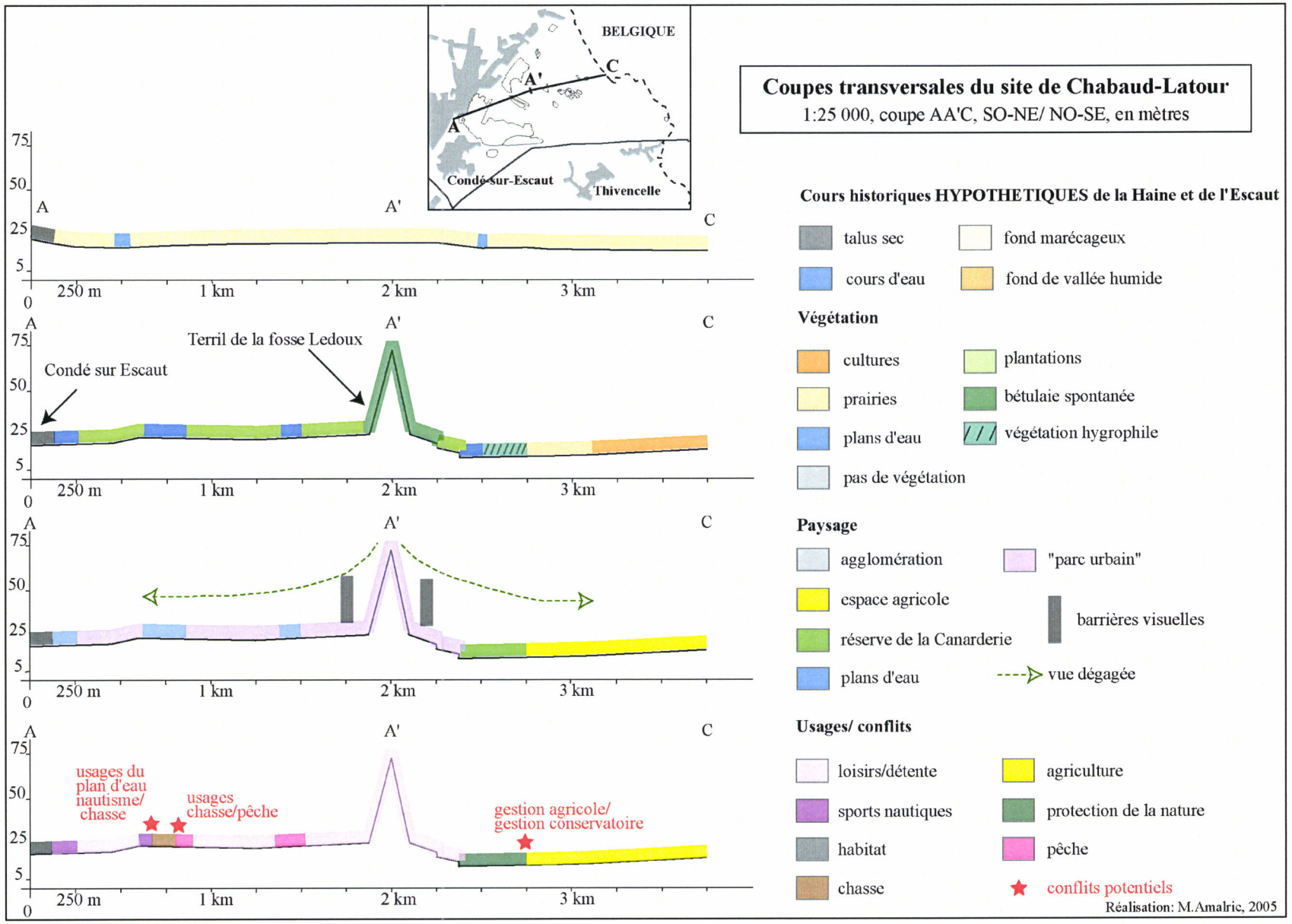

Figure 16 : Transects de Chabaud-Latour (Sud-Ouest/ Nord-Est ; Nord-Ouest/ Sud-Est)

Le transect historique hypothétique montre qu'avant le démarrage de l'exploitation du charbon, le site était un fond de vallée marécageux avec plusieurs courants divagants. La platitude du terrain et la position de confluence entre la Haine et l'Escaut fait alors de ce site une zone à tendance marécageuse, où l'eau est omniprésente. Les transects actuels présentent une topographie très différente liée à l'exploitation du charbon et aux affaissements miniers. L'eau omniprésente s'en trouve forcément perturbée, dans son écoulement tout comme dans sa répartition spatiale.

Le transect de la végétation (Figure 16) montre que l'eau se retrouve partout et sous des formes très diverses : courants[20], étangs, mares... Deux grands types d'occupation du sol se distinguent.

- A l'Est du terril s'étendent principalement des pâtures et des champs. L'exploitation charbonnière a provoqué des affaissements des terrains qui font affleurer la nappe phréatique. Les prairies se trouvent donc inondées une partie de l'année. A une certaine cote, des pompes sont déclenchées qui remontent l'eau pour la rejeter dans les courants de Bernissart et de Macou. Ces derniers sont hérités de la structure hydrologique passée. Ils ont été également été perturbés par l'exploitation minière : ils contournent désormais les reliefs formés par les matières inertes (terrils).

A l'Ouest du terril, de nombreux espaces accueillent une végétation complètement allochtone plantée lors des phases de reconversion des friches dans une logique de parc paysager. Les parties affaissées sont plus ou moins ennoyées, d'autres ont été re-creusées et forment à présent de véritables lacs, dont la profondeur atteint près de 10 mètres. Dans les zones de faible profondeur, une végétation hygrophile se développe naturellement et sur les milieux secs constitués par les terrils et par les dépôts schisteux, les bouleaux colonisent peu à peu l'espace.

Le terril conique, haut de 70 mètres, permet d'embrasser un paysage insoupçonné (transect du paysage, Figure 16).

D'une part, les environs du site sont relativement plats et permettent de porter le regard au loin, notamment vers la forêt transfrontalière de Bonsecours.

D'autre part, cette vue « surélevée » permet de considérer d'un seul coup d'œil des espaces qui, vus du sol, sont cloisonnés. Le relief laissé par l'activité minière est en effet perturbé et ne permet jamais de voir au loin (nombreux petits talus, buttes et bien sûr terrils...).

La vue oblique qu'offre le terril met en exergue la présence de l'eau. Les différents plans d'eau, notamment les étangs, les mares de chasse géométriques, et les courants et fossés sont facilement décelables. A contrario, la vue du sol donne le sentiment d'un grand parc paysager, où les chemins ont été créés de toutes pièces. Les sols noirs renforcent l'impression d'artificialité et la présence de l'eau n'est flagrante qu'aux bords des étangs. La micro-topographie provoque « spontanément » les effets de surprise que les paysagistes des jardins à l'anglaise cherchaient à créer au 18^{e} siècle.

Le dernier transect met en valeur la pluralité des usages qui se superposent sur un même site. Ils ont une forte emprise spatiale.

D'une part, les loisirs occupent une place de choix dans le site. Ils sont diversifiés et ont un impact variable sur le milieu. Spatialement, ils se regroupent autour des points d'eau. La pêche tout d'abord est l'activité la plus dépendante de la présence et de la qualité de l'eau. Les étangs et courants de Chabaud-Latour sont tous pêchés (association des francs pêcheurs et pêche fédérale). D'autre part, la

[20] Courant : nom donné dans la région aux petits cours d'eau.

chasse au gibier d'eau est une activité fortement dépendante de l'eau et qui est particulièrement prégnante sur ce site (huttes et chasseurs sont nombreux). Les huttes sont regroupées dans la partie Sud de l'étang de Chabaud-Latour. Le dernier type de loisirs fortement dépendant des plans d'eau est la pratique des sports nautiques. D'autres activités ont des impacts moindres sur le site : la randonnée, le cyclisme et la chasse en plaine.

D'autre part, il existe des usages relevant de la gestion de l'espace : il peut s'agir d'actions conservatoires ou de l'exploitation des sols à des fins agricoles. Ces usages sont moins concentrés sur le site. Les zones où l'eau est profonde échappent aux aménagements. Les parties les plus humides sont soumises à une gestion conservatoire, du type restauration de roselière, celles entre terre et eau servent davantage à des pratiques agricoles comme le pâturage dans les prairies humides.

L'imbroglio d'usages distincts sur des espaces contigus, voire même communs, donne lieu à la multiplication des tensions ou des conflits. Les transects montrent clairement que les usages se superposent spatialement et que les discontinuités paysagères ne coïncident pas toujours avec les distinctions entre les usages.

d- Transects d'Harchies-Hensies-Pommerœul : la nature à l'état pur ?

Le tracé du transect de Harchies-Hensies-Pommerœul (HHP) est orienté d'Ouest en Est. Sa particularité est de représenter une zone d'étude quasiment plane. En effet, les dépôts schisteux issus de l'activité minière constituent une sorte de barrière qui est extérieure au site : l'intérieur est plat, excepté le talus de terre qui encadre le canal désaffecté (entre les étangs d'Harchies et de Pommerœul).

Le transect de la végétation nous montre une répartition de la végétation assez régulière (voir la Figure 17). Sur les terrains les « plus élevés » (de l'ordre d'un mètre ou deux) ce sont surtout des prairies et quelques parcelles cultivées. Les prairies sont pour la plupart bordées de saules têtards et parsemés de plantes hygrophiles de type Carex. Dans les zones les plus basses, ce sont des plans d'eau bordés de végétation hygrophile et aquatique, de type roselière, qui forment le principal couvert. L'autre élément végétal notable est la présence de troncs morts dans les étangs et sur leurs abords. L'histoire du site explique la présence de ces arbres morts, dont les branches et les troncs se détériorent peu à peu. Suite à l'arrêt de l'exploitation minière, un drainage intensif a privé d'eau la plupart des terrains pendant quelques années. Les activités agricoles prévues n'ont finalement pas été maintenues et ce n'est que depuis les années 1980 que l'eau a de nouveau investi la plupart des terrains, provoquant la mort des arbres qui avaient eu le temps de se développer.

Le transect paysager montre que la platitude et le couvert homogène donnent au site un aspect paysager unifié. L'eau est visible d'à peu près partout du sol, parce que la végétation est basse et que les plans d'eau sont très étendus. Quelques haies de saules forment par endroits des « rideaux » intermittents. Seul le canal rompt cette monotonie, en barrant la vue quand le visiteur est au sol et en offrant une vue plongeante sur les étangs quand on se situe sur la levée de terre qui longe cette ancienne voie d'eau.

A l'image de l'unité de paysage offerte par le site, les usages ne sont pas très diversifiés : une gestion conservatoire du site, tournée vers la restauration de la biodiversité côtoie des pratiques agricoles, plus ou moins « raisonnées ». En fonction de l'histoire foncière des parcelles, certaines sont plantées de

maïs, tandis que d'autres sont des pâtures humides, à fauche tardive. L'entrée du public est limitée à un cheminement piétonnier unique (ouvert aux cycles). Les occasions de tensions ou de conflits sont par conséquent assez limitées : ce sont tout d'abord certaines pratiques agricoles qui ne sont pas toujours en adéquation avec le mode de gestion conservatoire. Quelques parcelles, toujours privées à ce jour, ne sont soumises à aucun contrôle par le comité de gestion. Sur d'autres parcelles, dont le bail prévoit une gestion raisonnée, les pratiques agricoles sont orientées vers une gestion conservatoire des milieux : bandes enherbées le long des cours d'eau et des chemins, fauche tardive... D'autre part les risques d'effraction de la part du public constituent un second cas de tension potentielle (zones interdites au public, braconnage, contact frontalier avec une zone chassée du côté français).

Les quatre exemples que nous étudions participent tous d'un contexte de forte anthropisation de l'espace, celui d'une région densément peuplée, fortement urbanisée et anciennement industrialisée. Deux des sites étudiés, Berck-Merlimont et Harchies, sont des réserves, où les zones humides sont protégées grâce à des politiques conservatoires. L'accès restreint ou interdit pour le public fait partie des logiques de protection. Dans les deux autres sites, Chabaud-Latour et la Haute Deûle, la situation peut sembler opposée : les zones humides sont largement accessibles à un public nombreux et varié. Les logiques d'aménagement sont celles de parcs urbains et de loisirs. Cette apparente opposition entre les quatre sites est tempérée par d'autres caractéristiques. Chabaud-Latour et Harchies ont en commun d'être dans la même zone de confluence entre Haine et Escaut, et surtout au cœur de zones d'affaissement minier. Ce sont des espaces soumis aux programmes de requalification (années 1990) destinés à la sortie de la crise économique liée à la fermeture des mines. La Haute Deûle présente une similitude avec leur situation, dans la mesure où c'est aussi un espace de friche qui est hérité de la déprise industrielle qu'a traversée la vallée depuis les années 1980. En comparaison, le site de Berck-Merlimont a été épargné par les grandes transformations du Nord- Pas de Calais lié à l'industrialisation. Cependant, en termes de politiques publiques, ce sont les les sites de Berck-Merlimont et de Chabaud-Latour qui présentent des similitudes du fait des politiques départementales de protection des « espaces naturels sensibles » qui leur sont appliquées. La Haute Deûle, pour sa part, est assujettie à la politique de la communauté urbaine de Lille, quant aux marais d'Harchies, ils dépendent à la fois du gouvernement wallon et d'une association de défense de l'environnement. Les quatre terrains d'étude que nous avons retenus présentent donc une telle variété dans les situations et les logiques d'aménagement que les représentations liées aux zones humides présenteront forcément une forte diversité et une richesse importante.

Figure 17 : Transects d'Harchies-Hensies-Pommerœul (Ouest/ Est)

Coupes transversales d'Harchies-Hensies-Pommeroeul

1:25 000, coupe AC, O-E, en mètres, d'après IGN, 2000

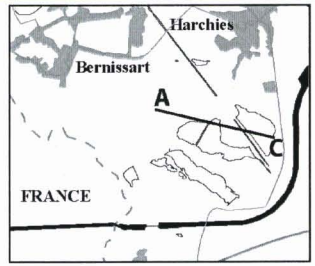

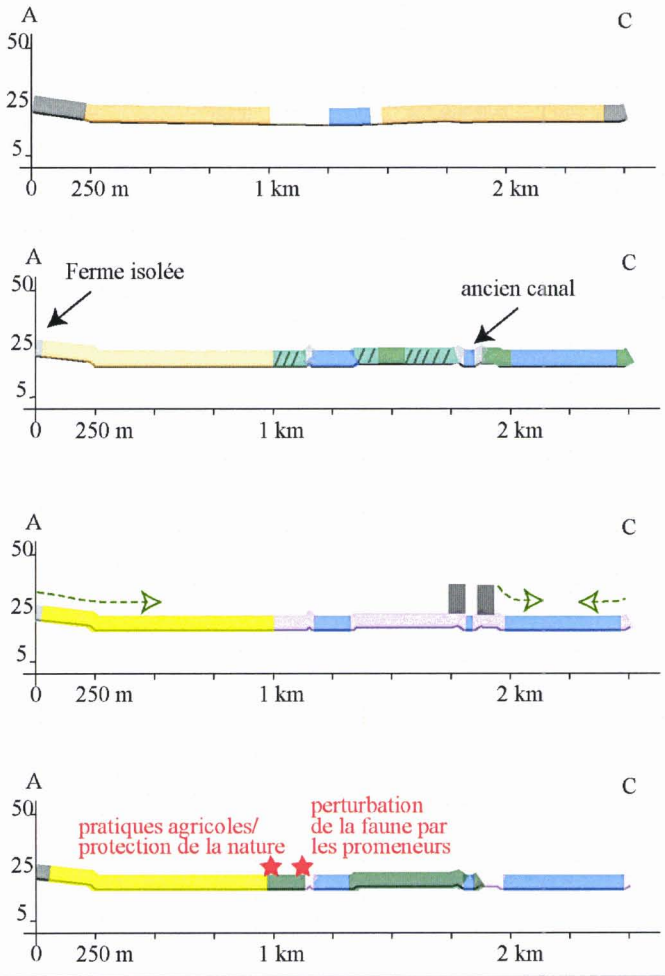

Cours historique HYPOTHETIQUE de la Haine

- talus sec
- fond de vallée humide
- cours d'eau
- fond marécageux

Végétation

- prairies
- bétulaie
- plans d'eau
- végétation hygrophile
- pas de végétation

Paysage

- habitation
- plans d'eau
- espace agricole
- "Marais d'Harchies"
- barrières visuelles
- vue dégagée

Usages/ conflits

- loisirs/détente
- agriculture
- habitat
- zone interdite d'accès
- conflits potentiels

Réalisation: M.Amalric, 2005

Conclusion du chapitre II

Nous avons vu que le questionnement sur les milieux naturels a longtemps été traité selon un point de vue naturaliste. Cette vision biocentrée de la nature avait pour inconvénient de tenir l'homme en dehors des fonctionnements « naturels », négligeant parfois l'évolution temporelle des écosystèmes. L'approche proposée par G. Bertrand et l'école de Toulouse travaille à une modernisation de l'étude des milieux. Il ne s'agit plus de nature mais « d'environnement », il ne s'agit plus seulement d'écosystèmes mais de « territoires » et de « temporalités ». Cette nouvelle approche passe notamment par l'analyse du géosystème, comme base matérielle de l'espace occupé et transformé par l'homme. Cependant, ce courant, lui-même hérité de l'école russe, a mis longtemps à faire son chemin dans la géographie française, notamment la géographie physique. Si bien que les approches des zones humides restent encore de nos jours des visions assez technicistes, où le principal enjeu est de comprendre les fonctionnements d'une nature originelle, afin de la contrôler ou de la restaurer. Illustrant cette tendance, les politiques publiques qui sont aujourd'hui mises en place visent davantage à conserver le statut quo, voire à revenir en arrière, qu'à intégrer les évolutions des zones humides. Ces évolutions sont nécessairement hybrides : étant celles d'un géosystème, elles intègrent à la fois des fluctuations géophysiques, mais aussi des changements anthropiques.

L'effort de G. Bertrand n'est pas la seule initiative pour intégrer l'homme à une étude des milieux dits naturels. La thèse de J.-P. Marchand sur l'Irlande, « *Contraintes climatiques et espace géographique* » affirmait en 1985 que la géographie physique est une science sociale (Marchand, 1985). Cette affirmation qui peut paraître péremptoire vient de l'observation que fait J.-P. Marchand, arrivant en Irlande : « Le climat vécu transcende la circulation synoptique ». Son étude climatique de l'Irlande n'a de cesse d'intégrer les habitants, leur mode de vie, leur perception du climat. C'est justement la prise en compte de ces représentations qui nous semble un détour fondamental pour comprendre l'aménagement et le fonctionnement des zones humides, leur place dans l'anthroposystème. C'est ce que la géographie sociale a essayé de faire en faisant référence aux notions d'espaces vécus et perçus. Cependant cette géographie humaine ne se préoccupait pas beaucoup de la dimension naturelle des milieux vécus. L'approche par l'anthroposystème est une occasion de réconcilier les deux points de vue.

Conclusion de la première partie

Traiter géographiquement du territoire et du paysage dans une recherche portant sur des considérations environnementales réclame par la force des choses d'intégrer des éléments physiques et humains mais aussi d'user de certains outils pour décloisonner ces éléments et n'en faire qu'un.

- Le premier outil consiste à mettre en place une logique systémique où chaque élément fait partie d'une même boucle de rétroaction. Sont ainsi imbriqués des géosystèmes, parmi lesquels celui des zones humides, et des sociosystèmes qui les gèrent, les utilisent et les aménagent.

- Le second outil est méthodologique, il repose sur le principe d'une étude discursive, temporelle et spatiale. Dans ce but, différentes sources (orales, écrites, directes, indirectes) sont confrontées les unes aux autres. Les logiques qui en émanent sont comparées, les conceptions du géosystème « zones humides » sont analysées, en fonction de critères temporels (Moyen-âge, révolution industrielle, époque contemporaine...) mais aussi selon des échelles différentes (écosystèmes, vallées, mailles administratives...).

- Enfin, le troisième outil est à la fois conceptuel et empirique, il s'appuie sur les notions d'appropriations territoriale et paysagère d'un milieu. Il est conceptuel du point de vue de la richesse qu'offrent les concepts de territoire et de paysage en géographie. Il est empirique dans la mesure où il est basé sur des observations et des recherches qualitatives portant sur le vécu des individus et des groupes sociaux. Ainsi, la notion d'appropriation, malgré le reproche de « concept mou » qui lui est parfois fait (Lévy, Lussault, 2003), offre ici l'avantage de croiser l'analyse des milieux, des représentations et des pratiques, tant du point de vue de l'environnement que de celui de l'aménagement.

DEUXIEME PARTIE

EVOLUTION DES SYSTEMES DE REPRESENTATIONS DES ZONES HUMIDES

Introduction de la deuxième partie

Si sociosystème et géosystème sont bien inséparables, il faut préciser que notre approche se focalise sur le sociosystème. Deux orientations particulières vont guider cette partie : d'une part l'approche par le biais des représentations et d'autre part la prise en compte de la dimension temporelle. L'approche par le biais des représentations est un détour que nous avons eu l'occasion d'évoquer. Il nous semble nécessaire parce que la situation de transition que connaissent les zones humides de nos jours est fortement dépendante d'une évolution des représentations. Pour ce qui est de la dimension historique, elle trouve naturellement sa place dans l'étude d'une évolution, avec un avant et un pendant. C'est précisément en ces termes que l'anthroposystème est conceptualisé par Ch. Levêque et T. Muxart. Selon eux, « la définition (de l'anthroposystème) met en perspective l'évolution temporelle du système du passé au futur. (...) Elle insiste sur l'aspect co-évolutif des systèmes naturels et sociaux associés sur un territoire soumis, tout à la fois, à des transformations d'origine interne (de ce niveau ou des niveaux d'organisation inférieurs) ou externe (des niveaux d'organisation contigus ou supérieurs) » (Levêque ; Muxart, 2004).

Un détour géohistorique nécessaire

Dans le chapitre trois, nous verrons tout d'abord quelle était la situation des zones humides avant que cette transition ne s'enclenche. Quelles étaient les représentations liées aux zones humides ? Quels termes étaient employés pour les nommer ? Quelles pratiques y avaient lieu ? Quelle considération en avait-on ? Puis nous verrons de quelle manière la situation a évolué : quelles représentations ont vu le jour ? Quelles pratiques les accompagnent ? Finalement quelle importance les pouvoirs publics accordent-ils aux zones humides ? Nous verrons que la question des politiques publiques est prépondérante dans la transition que connaissent les zones humides.

Le décalage des représentations

Dans le chapitre suivant, nous montrerons que les représentations historiques que nous avons identifiées constituent un héritage, parfois très vivace, dans les conceptions que les gens se font des zones humides de nos jours. Mais n'y a-t-il pas un décalage entre les valeurs véhiculées par d'anciennes représentations et les idées associées aux nouvelles représentations ? Celui-ci ne s'explique-t-il pas par l'inertie qui caractérise les représentations ? Cette force d'inertie n'est-elle pas beaucoup plus forte que celle des politiques, qui, elles, changent plus rapidement ? Cet aspect est au cœur du fonctionnement de l'anthroposystème, c'est ce décalage qui fonde les transitions, voire les ruptures. Le chapitre quatre montre les décalages qui se créent entre les représentations et les politiques d'une part et entre les représentations et les pratiques d'autre part. Il sera finalement question de distinguer des degrés d'évolution afin de faire éventuellement la différence entre une rupture dans l'action publique et une transition dans les représentations des zones humides.

CHAPITRE III

Approche diachronique des représentations

Introduction du chapitre III

L'anthroposystème est un système interactif entre sociosystèmes et écosystème qui s'inscrit dans un espace géographique et évolue avec le temps (Muxart, 2002). C'est un système qui est caractérisé par des processus adaptatifs. La capacité d'adaptation dépend de facteurs aussi bien externes qu'internes. Dans la théorie de l'évolution des systèmes sociaux et naturels, il faut distinguer les oscillations, qui sont des crises mineures, des crises majeures qui affectent tout l'équilibre de la société. T. Muxart précise cependant que la notion d'équilibre n'est pas forcément celle d'équilibre statique. Elle se base plus volontiers sur l'idée d'équilibre dynamique (Muxart, 2002). Dans cette conceptualisation, le système peut s'effondrer ou exploser en cas d'absence d'adaptation. T. Muxart emprunte à Holling, Folke, Gunderson et Mäler (2000) le schéma qui résume ce fonctionnement sous le nom de théorie de la panarchie (art du désordre).

Figure 18 : Schéma résumant la théorie de la panarchie (Holling, Folke, Gunderson et Mäler, 2000)

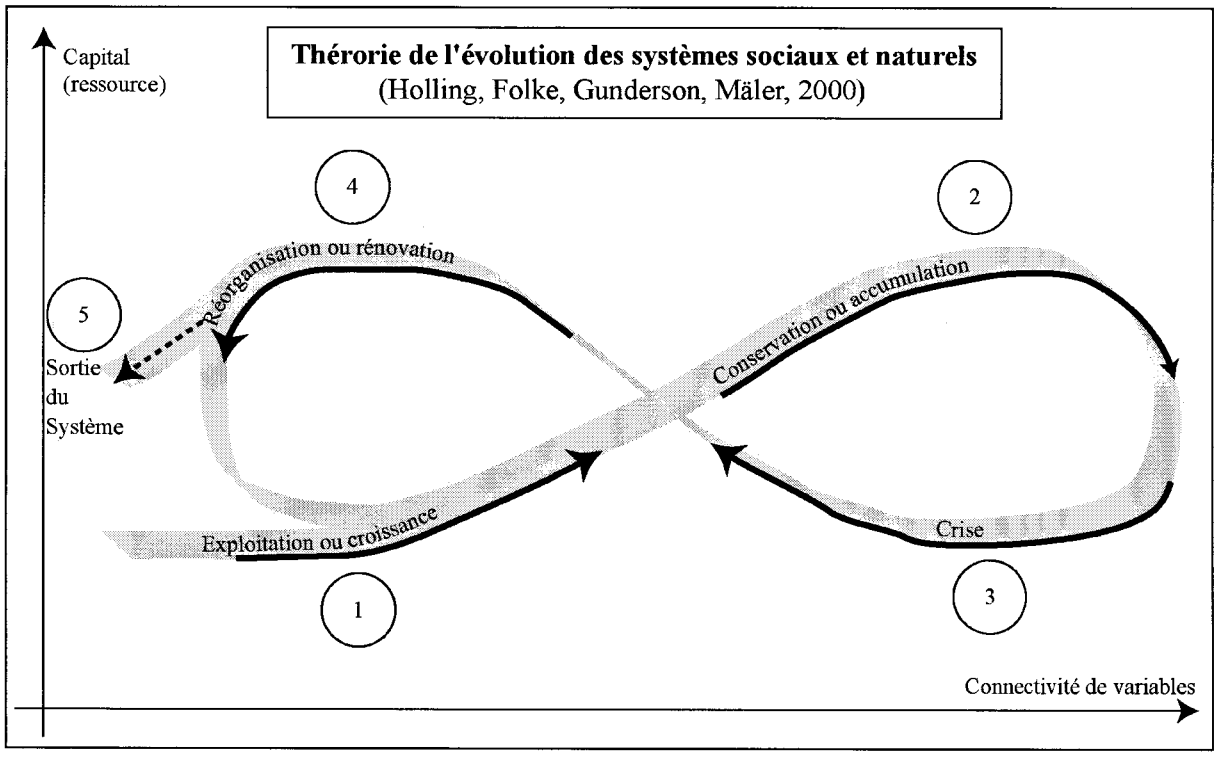

L'intérêt de cette brève présentation est de remettre la notion d'évolution et de crise dans un contexte plus large où les ruptures et les changements font partie du fonctionnement « normal » de l'anthroposystème. Sur le schéma (Figure 18) on peut distinguer une première phase de croissance ou d'exploitation des ressources qui mène à l'accumulation de biens (2). Arrivé à un certain niveau, il y a forcément un relâchement, c'est à dire une crise, dont les niveaux peuvent être variés (3 : release en anglais qui signifie aussi délivrance, relaxation). A partir de cette crise, une réorganisation a lieu pour aboutir à nouveau à un cycle de croissance (4). Dans certains cas, la crise est si forte que la réorganisation n'est pas possible : on assiste alors à la sortie de ce système (5).

L'évolution que connaissent les zones humides suit plus ou moins ce schéma. Il est intéressant de voir tout d'abord dans quelle direction ont évolué les représentations liées aux zones humides, et ce depuis l'installation des hommes dans ces espaces. Puis nous verrons quelles répercussions les représentations ont sur la mise en place de politiques publiques. Peut-on parler de transition à propos des changements qui touchent les représentations des zones humides ? Faut-il davantage parler de rupture en ce qui concerne l'action publique liée aux zones humides ? Peut-il s'agir d'une crise ?

I- DE LA CONSIDERATION DES ZONES HUMIDES : DU BANAL A L'EXTRAORDINAIRE

Pour avoir un certain recul, il nous paraît indispensable de retracer le parcours des relations entre les zones humides et les sociétés humaines. Quelle était la place des zones humides avant puis pendant le Moyen-âge et par la suite ? Quelles étaient les représentations que l'on s'en faisait ? Nous verrons que les représentations ont une dimension intangible et qu'elles sont pourtant à l'œuvre dans les pratiques, dans les politiques et finalement dans l'organisation spatiale des sociétés. Pour autant, il ne s'agit pas de se livrer à une véritable étude géohistorique de l'évolution des zones humides. Ces travaux ont été menés par d'autres et ils constituent un but en soi (Dubois, 1991). Il est davantage question de donner des repères historiques de l'évolution de la place des zones humides, pour rendre plus remarquable ce qui peut passer pour « évident » de nos jours. C'est donc un regard qui va de l'actuel au passé que nous nous proposons d'avoir.

Les ouvrages récents sur les zones humides affirment que ces milieux connaissent un changement radical dans la façon dont ils sont traités depuis une dizaine d'années. Alors qu'ils étaient considérés avec mépris, voire avec méfiance, ils sont « soudain » élevés à un rang plus haut, qui fait d'eux des joyaux de la nature, des espaces à préserver, à restaurer et pour lesquels il faut mobiliser les citoyens (il existe par exemple une « journée mondiale des zones humides » en février de chaque année). Les auteurs s'accordent à dire que les zones humides ont longtemps subi des logiques de détérioration, voire d'éradication. Cette logique a encore cours, mais de nouvelles tendances se dessinent également (Sajaloli, 1994, Fustec, 2000). Les représentations sont un vecteur et un facteur du changement. Elles se manifestent dans les pratiques et dans les politiques. Le temps que les écrits scientifiques décrivent comme une rupture se caractérise par plusieurs aspects. D'une part, c'est un temps d'évolution qui fait suite à une longue succession de comportements et de représentations vis à vis des zones humides. D'autre part, c'est une évolution qui marque un changement dans le vocabulaire employé. Enfin, l'attention dont les zones humides font l'objet dans l'aménagement et l'organisation de l'espace est un indice de l'évolution des représentations.

A- Une transition de plus pour les zones humides

Savoir si les liens entre les zones humides et les sociétés sont touchés par une transition ou par une rupture suppose d'identifier les évolutions effectives du fonctionnement de ce géosystème avec les sociosystèmes. C'est une vision diachronique qui peut nous permettre de prendre la mesure du changement et de répondre à la question : n'est-on pas en présence d'une énième transition des zones humides ?

1- Un visage toujours double : l'alternance caractérise les représentations liées aux zones humides

Ce qui est notable à propos des zones humides, et qui n'apparaît qu'avec le recul que le chercheur a en ce début de 21^{e} siècle, c'est qu'elles ont toujours eu des connotations très opposées. En effet, au cours des temps, des phases d'intérêt, de mépris, de curiosité, de méfiance se succèdent et se mêlent parfois. Ce caractère changeant, qui rappelle la limite mouvante entre terre et eau à laquelle la zone humide est soumise, explique en grande partie la difficulté à cerner ces milieux. Ils ne sont jamais tout à fait « bons » et bénéfiques mais jamais tout à fait détestables ou « maléfiques ». C'est ce que les mythes et les contes expriment parfaitement : une zone marécageuse abrite le démon ou le lépreux (Donadieu, 2002) mais symbolise aussi la liberté, vis-à-vis de la société injuste (Le film de Jean Becker, « *Les enfants du marais* » de 1999décrit une vie idéale au bord d'un marais). Les marais sont les vecteurs des maladies (paluds) mais sont aussi source d'enchantement (décor des peintures du 16^{e} siècle puis source d'inspiration pour les romantiques du 19^{e} siècle, à la suite de Jean-Jacques Rousseau). Finalement, les zones humides peuvent être ramenées assez schématiquement au symbole du balancement entre la vie (eau, source de vie, pour Maupassant le marais est la mère de tous les hommes) et la mort (portes de l'enfer, lieu de putréfaction)... (Sajaloli, 1993 ; Corbin, 2001 ; Donadieu, 2002).

2- Plusieurs étapes marquent le passage de lieu mal-aimé à lieu apprécié

Notre étude ne prétend guère parler des époques antérieures au Moyen-âge, tant les sources manquent pour parler de l'image des zones humides. Ce qui est avéré, c'est que la présence d'eau était un avantage pour l'installation de l'homme. Elle procurait une ressource en eau potable, mais abritait aussi une faune et une flore nécessaires à la survie de l'homme. En même temps, la présence de l'eau constituait un obstacle à la circulation des hommes et des biens. Les études des archéologues dans différentes régions de France permettent d'affirmer que des hommes se sont installés sur les bords des cours d'eau dès le néolithique (chemins en rondins). C'est par exemple le cas dans la vallée de la Haute Deûle où les traces de campements ont été retrouvées, dans les « marais de Seclin » ou « d'Houplin-Ancoisne » (Dessaux *et al.*, 1998 ; Monnet, 2004 ; DRAC, 2004). Le double visage des zones humides était donc réel et elles n'étaient pas complètement repoussantes pour les hommes.

- C'est à partir du 12^{e} siècle environ qu'une première tendance nette se dessine concernant ces zones humides; l'idée est de les mettre en valeur, de conquérir des terres sur la nature

pour les utiliser et éviter qu'elles ne soient gâchées (les anglo-saxons parlent précisément de *wasteland*). Ce sont les communautés religieuses qui, les premières, s'attellent à cette tâche : il s'agit autant de vivre grâce à ces terres que d'y mener une mission « spirituelle » (le défi de l'homme face à la nature et peut-être aussi le défi du religieux face aux démons, aux sorcières et à la « vilenie »).

- Cette conquête lente des zones humides se poursuit jusqu'au 16e siècle. Durant cette période, les zones humides occupent toujours une surface importante, handicapant l'homme dans ses déplacements mais offrant aussi des avantages et des ressources dont l'homme tire partie. Les activités liées aux zones humides sont nombreuses et rendent leur présence nécessaire. Le rouissage du lin ne peut prendre place que dans les fossés ennoyées, l'extraction de la tourbe exige l'entretien des tourbières[21]. Des activités comme la pisciculture ou la cueillette de certaines plantes (cresson) restent dépendantes de l'existence de zones humides. Il faut par ailleurs assurer le débit d'eau pour la navigation, mais aussi pour les moulins et pour irriguer les cultures telles que le maraîchage. Les zones humides sont donc largement utilisées sans perdre leurs caractéristiques « naturelles ».

- A partir du 16e siècle, une logique de drainage plus systématique se met en place. En France et dans toute l'Europe de l'Ouest, des syndicats d'assèchement sont créés (par décret du roi Henri IV notamment ; Dion, 1971) et ce qui s'appelle alors « la mise en valeur » des marais est peu à peu institutionnalisée. La transformation des zones humides en terres agricoles est une des missions politiques que les pouvoirs successifs se fixent et ce à l'aide de techniques de plus en plus performantes (les fossés sont renforcés par des digues puis par des ouvrages hydrauliques plus complexes). Dans le même temps, les zones humides sont utilisées pour leurs fonctions défensives : elles permettent de détourner ou d'entraver d'éventuels attaquants.

- La tendance au drainage connaît une forte accentuation avec le mouvement de modernisation qui commence au 19e siècle. Tout d'abord, l'agriculture s'intensifie et requiert un assèchement de plus en plus drastique des zones humides. Par ailleurs, le développement spatial des industries se fait aux dépens des zones humides « inutilisées » ou de peu de valeur. Elles sont donc comblées et disparaissent à un rythme soutenu. En outre, le développement de la navigation fluviale, qui accompagne l'industrialisation du 19e et 20e siècle, exige dans une région plate comme le Nord-Pas de Calais de canaliser les cours d'eau, coupant les dernières zones humides de leur approvisionnement en eau (c'est le cas dans la Haute Deûle comme dans la vallée de l'Escaut). L'éradication des zones humides se poursuit de façon intense pendant la deuxième moitié du 20e siècle (dernière mise à grand gabarit de la Deûle et de l'Escaut dans les années 1960), notamment du fait de la pression urbaine qui vient s'ajouter aux industries consommatrices d'espace.

Pendant plusieurs siècles, l'homme n'aura de cesse de maîtriser les zones humides et de s'en rendre tout à fait le maître. Depuis le Moyen-âge, certains des usages qui étaient auparavant liés aux zones humides ont décliné et disparu peu à peu. Dans certains cas, l'évolution est due à la modernisation de la société (la machine à vapeur et le charbon remplacent l'énergie hydraulique et la tourbe), dans d'autres cas, c'est l'absence de zones humides qui met fin à certaines activités. L'exploitation de la tourbe n'est plus possible après le 19e siècle, faute de terrains et de renouvellement de la ressource. Le rouissage du lin et les piscicultures disparaissent parce qu'il n'y a plus assez d'eau ou que sa qualité est délétère pour la faune, les roselières s'amenuisent et ne fournissent plus de chaume, etc. On est donc en mesure de se demander s'il n'est pas juste de parler de transition à propos des zones humides. Ce sont des espaces qui connaissent successivement des différences dans le traitement dont elles sont l'objet.

---

[21] Les tourbières exploitées sont en constante régénération grâce aux fosses creusées par l'homme. Sans cette exploitation, les milieux se referment rapidement, du fait de la dynamique naturelle d'atterrissement.

Depuis les années 1990, le mouvement de dégradation des zones humides s'est ralenti, notamment du fait de la généralisation de la déprise agricole. Cependant, ces espaces gardent l'image que les siècles passés leur ont laissée, celle d'espaces gâchés ou inutiles. Là où la pression agricole ne se fait plus sentir, ce sont encore les extensions urbaines ou industrielles qui menacent toujours les zones humides (Goeldner-Gianella, 2000). En outre, l'état d'esprit cartésien et rationnel français maintient l'homme dans une logique de lutte avec la nature, où les zones humides jouent le rôle du sauvage à qui l'homme doit montrer sa suprématie.

Nous voyons donc que les zones humides ont connu des changements dans la façon dont elles ont été considérées au cours des siècles. Ces changements sont dûs à des fluctuations dans les représentations que se font les hommes des zones humides. En fonction des acteurs dominants et selon les âges, des systèmes de représentations prennent le pas sur d'autres. Plusieurs thématiques se distinguent ainsi qui témoignent de la transition des représentations liées aux zones humides.

B- Les redéploiements de l'idée de zone humide

Il y a plusieurs aspects dans l'évolution historique des représentations des zones humides. Le premier est tout simplement issu de la manière de nommer ces milieux. Le second aspect fait référence à l'échelle de considération des zones humides qui a, elle aussi, évolué. La question qui se pose est de savoir si les façons de nommer les zones humides et les échelles auxquelles elles sont considérées peuvent être les indicateurs d'une transition, voire d'une rupture dans les représentations que l'on s'en fait.

1- L'importance des appellations des zones humides : une rupture sémantique ?

La dénomination « zone humide » est l'expression des représentations que les pouvoirs publics se font des zones humides de nos jours. D'autres termes existent tels que « milieux humides » ou « terres humides ». Le choix de ce terme n'est donc pas exempt de signification. Pour s'en rendre compte, il faut également s'intéresser aux nombreux autres termes qui sont employés dans le langage vernaculaire et qui sont eux-mêmes révélateurs d'une façon de concevoir et de traiter les zones humides.

La question de la toponymie crée le lien entre le présent et le passé. En effet, les noms de lieux actuels relèvent à la fois de termes toujours usités et en même temps d'appellations anciennes, parfois désuètes. Nous allons donc voir ces deux aspects de façon conjointe. Dans le français actuel, de nombreux termes désignent les zones humides, ils témoignent de la diversité de ces milieux. Pour en donner quelques exemples, nous pouvons nommer les marais, les mares, les marécages, les tourbières, les étangs, les prairies humides, les zones inondables... On remarque que ces différents termes

illustrent des cas de figure très différents. L'un de ces termes semble pourtant avoir un sens plus large et plus répandu, c'est celui de marais.

a- Le terme de marais : le plus usité depuis longtemps ?

Le terme de marais est générique et il est employé pour recouvrir une réalité qui est bien plus diversifiée : les marais sont constitués de mares et de marécages, de sous-bois humides, de prairies inondées une partie de l'année, de fossés, de plans d'eau. Ces éléments organisés en une mosaïque de petits milieux très divers forment un tout dont la dénomination la plus pertinente et la plus usitée semble être "marais".

Les définitions actuelles du mot « marais » sont plus évocatrices que celles de zones humides[22]. Dans son article de l'*Encyclopœdia Universalis*, Fernand Verger définit les marais comme "des terrains dont le drainage naturel est imparfait" (Verger, 1995). Il précise également que cette appellation demeure même lorsque les marais sont asséchés comme c'est le cas des *marais Pontins* en Italie. Le Robert (1989) précise qu'un marais est "une nappe d'eau stagnante généralement peu profonde recouvrant un terrain détrempé et partiellement envahi par la végétation". Le Grand Larousse Universel (1989) nous précise que le marais est également "un lieu concret ou abstrait où l'on s'enlise". Cette indication nous intéresse par la connotation qu'elle introduit au sens de "marais". L'eau est l'élément principal du marais, pour le botaniste la végétation le caractérise, pour le tout-venant, on peut penser que c'est l'enlisement qui le caractérise. Le dernier sens que le Robert indique dans sa définition nous enlève tout doute : "forme d'activité, genre de vie où l'homme risque de se souiller, de s'enliser dans la bassesse".

Les sens propres et figurés de "marais" sont donc évocateurs à la fois d'une omniprésence de l'eau et d'une mauvaise réputation due à ce qui est perçu comme une "hostilité" du milieu. Nous retrouvons pour les marais la double image que nous avons évoquée à propos des zones humides. Ce qui nous intéresse ici, c'est de constater que ce terme de marais est ancien et qu'il est largement répandu sur les cartes anciennes et dans les documents d'archives.

Sur les cartes du 18^{e} siècle, les marais sont les appellations les plus répandues, ils sont qualifiés de grands, de petits, on leur accole le nom de leur commune d'appartenance ou le nom d'une chapelle érigée en leur sein (« marais de Condé », carte de 1731, archives des HBNPC, « Notre-Dame des marais »). Dans la haute vallée de la Deûle, les lieux-dits « marais » sont très répandus, sur les cartes récentes comme anciennes (on trouve les « marais de Seclin », les « marais de Santes », les « marais d'Houplin »).

Plusieurs points sont à noter. D'une part, cette dénomination n'est pas seulement présente sur les cartes mais aussi dans le discours actuel des personnes sur place, quels que soient leurs contacts avec les marais (l'amateur de nature, le maire ou le résident parlent indistinctement de marais). D'autre part, cette appellation ne s'applique pas forcément à un milieu « humide ». En l'occurrence, les marais de la Deûle ont été drainés ou remblayés en masse à partir du 18^{e} siècle et les milieux « naturels » qui subsistent sont des prairies (à peine inondables du fait de la canalisation de la Deûle). Pour autant, l'appellation de marais est conservée et usitée sur les bords de la Deûle.

---

[22] Voir dans le chapitre 2.

Nous remarquons que les marais reçoivent bien souvent un nom en rapport avec la localité où ils se trouvent : nous l'avons vu pour la vallée de la Deûle, cela se vérifie aussi pour les plaines de la Scarpe et de l'Escaut (marais de Lallaing, marais de St Aybert, de Thivencelle...). L'une des explications de cette particularité renvoie au statut foncier des marais. Si les marais de nos vallées de la Deûle et de l'Escaut ont en particulier le nom des communes qu'ils occupent, c'est parce que l'usage de ces espaces était accordé aux habitants les plus pauvres de chaque commune. Dès le 13^{e} siècle, dans le Nord de la France, la comtesse Jeanne de Flandres accorde à ses sujets le droit d'utiliser les marais pour faire paître leurs bêtes, cultiver les plantes nécessaires à leur subsistance ou à celle de leurs troupeaux. Cet « acte de donation » a pour but d'assurer l'existence des plus démunis en leur cédant des terres jugées de peu de valeur. En retour, ils doivent aménager les marais, notamment en élaborant un réseau de drainage suffisant pour permettre de cultiver les terres (Dion, 1972). Ces marais deviennent donc des marais communaux et sont destinés à un usage « commun ». Pour beaucoup, ils le restent et cela explique que les noms des communes leur soient accolés.

Si les appellations sont variées, elles sont aussi précises, dans l'objet ou le lieu qu'elles désignent (un étang particulier, une prairie bien identifiée et non le complexe « naturel » que forment l'étang, la prairie et le cours d'eau). En outre, ces secteurs de zones humides sont nommées en fonction des usages que l'on en a. Une partie de la zone humide de Condé-sur-l'Escaut est par exemple appelée « la grande inondation ». En effet, les marais qui entourent la ville fortifiée de Condé sont épisodiquement utilisés pour « étendre l'inondation » lorsqu'une offensive menace. Les cartes du 17^{e} siècle parlent alors de « grande » et « petite » inondation pour désigner les marais (Carpentier, 2004).

Une autre allusion peut être faite à la qualification juridique des marais au travers de leurs noms. Sous la pression de la démographie, le statut des marais communaux a évolué vers une individualisation des parcelles (vers 1777 dans le Nord, Dion, 1971). Les marais sont découpés en fines lanières perpendiculaires au cours d'eau principal (le long du canal de Seclin par exemple ou de la Scarpe) pour constituer des « parts de marais ». Ces lopins de terres, aussi appelés « portions ménagères » ont pour but de répartir entre les plus humbles la jouissance personnelle d'une terre. Ces derniers ont, en contrepartie, le devoir d'entretenir les fossés et les chemins existants, comme c'était déjà le cas à l'époque des marais communaux. Ces découpages sont extrêmement visibles sur les plans cadastraux de nos jours, bien qu'ils soient abolis depuis 1967 (Dion, 1982). C'est cette idée de partage qui laisse aux marais le nom d'unité de mesure : les « bonniers », les « cinq bonniers », les « douze bonniers ». Il rappelle ainsi les taxes qui restaient dues aux seigneurs et aux communes par les usagers, en fonction des surfaces de marais utilisées.

Au niveau de la toponymie, nous pouvons constater une certaine permanence depuis le 12^{e}-13^{e} siècles (pour les premiers textes disponibles) jusqu'à nos jours où les termes « simples » de marais, d'étangs sont toujours utilisés. On peut se demander si le terme de marais n'est pas plus représentatif que le terme de « zones humides » dont parlent les scientifiques. Dans ce cas, la transition que nous cherchons à mettre en évidence ne toucherait pas de la même façon toutes les catégories d'acteurs. Une grande majorité d'individus continue à appeler « marais » des milieux qui ont vraisemblablement changé depuis le 13e siècle. L'utilisation du substantif « marais » serait un indice de la permanence de certaines représentations des zones humides.

Cette hypothèse est tempérée par l'apparition d'un autre vocabulaire à partir du 19^{e} siècle, qui vient s'ajouter sans se substituer aux termes utilisés jusqu'alors. Cela nous semble important dans la mesure où le vocabulaire est un premier indicateur du changement de considération pour les zones humides. C'est tout d'abord auprès des scientifiques que ce vocabulaire se développe.

b- Milieux, zones ou terres humides ?

Nous avons déjà dit que le terme générique de zone humide n'est pas satisfaisant pour l'ensemble de la société civile. Même parmi les scientifiques, l'appellation n'est pas toujours adoptée. Le terme de zone humide a pourtant des avantages mais aussi des inconvénients. L'avantage majeur est d'être le plus large possible, le second est d'être relativement « neutre » et a priori assez peu connoté. En revanche, son inconvénient est tout d'abord de ne pas recouper une réalité reconnue par les personnes rencontrées sur le terrain. L'autre défaut est que le terme de « zone » perd la dimension de terrain qu'a le nom anglais de « wetlands[23] ». Enfin, un autre défaut, plus insidieux est que le terme de « zone » peut être lié à l'idée de planification, de délimitation d'un type d'activité. Le terme « terres humides » contient moins de sous-entendus que les termes zones et milieux humides. Il n'est cependant pas du tout utilisé en France, ni dans les discours institutionnels ni parmi les scientifiques.

C'est dès le 17e siècle que le terme de *wetlands* est utilisé aux Etats-Unis. À partir du 19e siècle, avec le développement des sciences naturelles puis durant le courant du 20e siècle, le besoin d'un vocabulaire plus scientifique se fait véritablement ressentir. « Wetlands » donne naissance à plusieurs traductions dans le monde francophone et c'est la traduction « zone humide » qui prime en France. Le terme est introduit à la fin des années 1960, par les scientifiques et protecteurs de la nature. Son appropriation par la communauté scientifique se fait plus tardivement dans les années 1970. Les Canadiens lui préfèrent la traduction plus littérale de « terre humide » (Carbonnel, 1997). Le terme de milieu humide est également utilisé par les chercheurs français, il fait plus nettement référence à une approche naturaliste, qui consiste à étudier les écosystèmes (Dictionnaire de l'environnement AFNOR, 1994). L'utilisation de ce terme accompagne la prise de conscience de la dégradation de ces écosystèmes et de l'importance de leur conservation pour l'homme (Manneville, 1999).

La désignation de zone humide est assez générale, elle permet d'englober de nombreux cas de figure : marais, vasières, estuaires, lagunes, étangs. Elle pose cependant les difficultés que l'on sait en terme de définition (voir le chapitre 2). Ce manque de précisions n'est-il pas significatif de ce que devient l'objet zone humide à partir de la seconde moitié du 20e siècle ?

- Le terme de zone est significatif d'un point de vue qu'adoptent les scientifiques français. Si le terme de zone peut donner l'apparence d'être plus large que celui de milieu et donc moins centré sur une approche naturaliste où le géosystème est au cœur de la réflexion, il n'en porte pas moins d'autres restrictions. Le dictionnaire historique de la Langue Française, nous rappelle que le terme de zone vient du latin classique *zona* qui reprend le grec *zônê*, les deux signifiant « ceinture ». De cette idée de ceinture découle le découpage de la sphère terrestre en zones. Dans le langage scientifique, les premiers usages du terme zone s'appliquent aux climats (zone tempérée, zone torride). Par extension, le mot se dit d'une région, d'une contrée (18e siècle) L'emploi du terme se généralise jusqu'au 20e siècle au sens d'« étendue de territoire » (zone militaire, zone de stationnement). Les dérivés de ce mot sont nombreux. De « zonal » que la géographie et les sciences naturelles utilisent volontiers, à « zonard », mot d'argot qui suggère le vagabondage et la marginalité. Enfin, le terme « zonage », terme d'urbanisme qui remplace l'anglicisme zoning désigne la répartition en zones planifiées de l'espace urbain. Ce choix du mot « zone » n'est donc pas plus innocent que celui de milieu. Il fait

[23] Dans *lands*, il y a l'idée d'une étendue de terre, d'un espace visible et tangible. Le terme *wetlands* est compris de tout anglophone néophyte. A contrario, des francophones non-avertis ne connaissent pas la signification de « milieu humide » ou « zone humide ».

partie du vocabulaire de l'administration et de l'urbanisme depuis le milieu du 20e siècle et désigne finalement une portion de territoire pourvue d'un statut particulier (Cottez, 1997).

- Il nous semble d'autant plus intéressant de souligner le caractère « réglementaire » de l'appellation « zone humide » que la locution est largement appropriée par le milieu scientifique et politique. La plupart des publications sur ces milieux choisissent de parler de « zone » dans leur titre et les politiques publiques comme les organes institutionnels ont repris ce terme (Joliveau, Barge, 1997). Les scientifiques sont bien entendu à la base de certains projets politiques et il est naturel que leur vocabulaire soit repris. Mais cela signifie également que l'expression « zone humide » est reconnue et qu'elle possède une crédibilité importante, à l'échelle française. Nous avons déjà cité la loi sur l'eau qui donne une définition des « zones humides », nous verrons ci-dessous que la France a mis en place un « programme national de recherche sur les zones humides » (PNRZH). Outre la preuve de l'influence de la sphère scientifique en matière de gestion des zones humides, l'adoption de ce terme par les politiques nous amène à une autre réflexion. Si les politiques publiques traitent des zones humides, c'est qu'il existe bien un changement dans le traitement de ces milieux. Le fait pour un organe institutionnel de s'emparer d'un terme spécifique est une manière de s'intéresser à cette question et de prendre en compte les études qui s'y rapportent. En d'autres termes, parler de « marais » dans les documents d'aménagement et de planification reviendrait à nier les avancées scientifiques qui expliquent l'importance des zones humides dans la gestion de l'eau, de sa qualité, dans la conservation de la biodiversité, etc. Faire référence aux zones humides, c'est changer d'échelle de fonctionnement et voir les zones humides comme un tout. C'est, du même coup, faire de ces espaces des lieux de réglementation, des « zonations » délimitées dans l'espace. C'est aussi risquer de les figer, en cherchant à protéger un statut quo et en oubliant que ces milieux sont par définitions vivants et donc mouvants.

Pour conclure, on peut dire que si le terme « zone humide » est aussi bien utilisé par les scientifiques que par les politiques, il n'en est pas de même pour tous les acteurs. Le terme de zone humide ne sera, à notre avis, compris et assimilé que si tous les niveaux de la société civile s'en emparent. Les média ont un rôle important à jouer dans cette évolution. Ils sont en grande partie responsables de « l'acceptation » du terme dans le langage courant. On peut comparer l'émergence de termes comme le « développement durable » ou la « gouvernance » qui sont passés dans le langage courant, grâce au traitement que les média en font.

Deux questions sont soulevées au regard de cette comparaison.

D'une part, la locution « zone humide » est-elle suffisamment compréhensible et transparente pour que l'opinion publique s'en saisisse et l'utilise à bon escient ? Une étude récente de l'IFEN a par exemple montré que le terme de « développement durable » était connu en lui-même mais que sa signification n'était pas correctement assimilée (IFEN, 2004b).

D'autre part, si la locution scientifique « zone humide » est transmise telle quelle par les média, quelles représentations seront associées à ce terme et à l'objet qu'il dénomme ? N'y a-t-il pas un risque de figer les zones humides dans une définition purement scientifique à l'heure où les signes d'autres préoccupations se font sentir à leur propos ?

Finalement, l'apparition du terme « zone humide » n'illustre pas une rupture au sens où l'expression n'est pas utilisée par tous et où elle ne remplace pas le mot « marais ». La notion de transition conviendrait peut-être mieux à l'apparition de ce nouveau terme. Pourtant ne peut-on pas parler d'une rupture dans les représentations lorsqu'il n'y a pas de vocabulaire commun pour parler d'un même

objet ? Si le terme de marais se maintient dans le langage vernaculaire et semble indiquer une permanence dans les représentations liées aux zones humides, l'apparition d'autres termes, notamment scientifiques, est un signe à prendre en compte. C'est un indicateur de changement dans les représentations. Le changement peut aussi bien se situer entre des représentations différentes (avec de nouvelles représentations des zones humides qui apparaissent) qu'à des niveaux de la société civile différents (avec des représentations partagées par une partie seulement de la population). La notion de décalage des représentations entre différentes catégories d'acteurs nous amène à prendre en compte l'idée de la transmission du savoir. Dans le cas d'une représentation, partagée seulement par un petit groupe d'individus, on est en présence d'un rapport au savoir relativement élitiste. Les représentations que se font les scientifiques des zones humides sont liées à un savoir qu'ils maîtrisent et auquel le reste de la société civile n'a pas également accès. Dans la mesure où c'est le terme scientifique qui a été retenu par les pouvoirs publics pour légiférer et organiser ces espaces, la question du pouvoir exercé au nom du savoir se pose. La rupture pourrait-elle davantage résider dans la conception que les pouvoirs publics ont des zones humides ?

Nous avons vu que l'évolution historique des usages des zones humides et avec eux du vocabulaire employé est un indicateur d'une évolution dans les systèmes de représentations liées aux zones humides. Une autre thématique que nous souhaitons aborder et qui reflète un changement des systèmes de représentations des zones humides est l'échelle à laquelle ces objets sont considérés au cours des âges.

2- La nouvelle dimension des zones humides : échelle locale pour prise en compte globale

Nous avons dit en introduction que les zones humides étaient passées du banal à l'extraordinaire entre le Moyen-âge et nos jours. La question de l'échelle de prise en compte des zones humides est un facteur particulièrement important dans la transition du statut de banalité à celui d'objet extraordinaire. Nous verrons tout d'abord que la diminution surfacique des zones humides a fait des zones humides des espaces rares et par conséquent précieux. Paradoxalement, nous verrons que, parmi les zones humides restantes, ce sont celles qui sont très étendues qui attirent l'attention, notamment des organismes de protection. Enfin, nous constaterons que l'échelle temporelle est aussi importante à considérer dans le passage du banal à l'extraordinaire.

a- De moins en moins de zones humides : le rare est précieux

Il est bien clair qu'entre le moment où les fonds de vallée étaient des zones humides, naturellement mal drainées et celui où ces vallées ont été cultivées, industrialisées, urbanisées et éventuellement parcourues par un canal tracé au cordeau, la surface en zones humides a diminué. C'est le cas de figure que l'on trouve de façon très prononcée dans la Haute Deûle, et à un degré moindre sur l'Escaut, près de Chabaud-Latour. On retrouve la même logique pour les zones humides littorales et les estuaires. La côte picarde a vu ses zones humides diminuer sous la pression de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture, du développement de certaines industries (l'extraction des galets en Baie de Somme par exemple). À ce titre, le système dunaire humide entre Merlimont et Berck fait figure de « rescapé». La diminution des zones humides dans le Nord-Pas de Calais est très marquée. Leur faible superficie est en lien avec la diminution de tous les espaces naturels dans la Région : ils représentent 12,3% de l'occupation des sols contre 38,3% pour la moyenne nationale (voir Tableau 6). La Région Nord-Pas de Calais n'est pas la seule à avoir connu une diminution en nombre et en superficie des zones

humides. A l'échelle française, ce sont les deux tiers des zones humides qui ont disparu en un siècle environ (Mermet et Barnaud, 1997). Cependant, dans le Nord-Pas de Calais, la perte est dix fois plus importante puisque la surface en zone humide est passée de 30 à 0,8% de la superficie régionale depuis le 19e siècle (Lamiot, CR-DEED, comm. pers., 2002). La Région Nord-Pas-de-Calais se trouve dorénavant être une des régions françaises les moins pourvues en zones humides (Laganier, 2002). Elles représentent 9% des zones naturelles du territoire régional (IFEN, 2004).

Tableau 6 : Les grands postes d'occupation des sols en 2002, en % du territoire

	zones naturelles	zones artificielles	zones agricoles
Nord-Pas de Calais	12,3%	14,7%	72,9%
France	38,3%	8,3%	53,2%

(source, Terruti, Ministère de l'agriculture, SCEES, 2002)

- Cette diminution des surfaces en zones humides se traduit de deux manières. D'une part, l'étendue de chaque ensemble de zone humide a diminué radicalement (en témoignent les nombreux toponymes de marais qui sont actuellement des champs cultivés le long de la Deûle). D'autre part, la qualité des zones humides a diminué, privées qu'elles étaient de zones tampons ou de certaines fonctions vitales. Si un étang est coupé du flux qui l'alimente (une nappe devenue trop basse parce qu'exploitée, un cours d'eau détourné) il est peu à peu envahi par une végétation ligneuse qui referme le milieu.

- La qualité des zones humides s'est aussi détériorée du fait des produits ou matériaux qui y ont été déversés ou entreposés (décharge de pneus dans la vallée de la Deûle, produits chimiques dans la région du pays de Condé, problèmes de décharges sauvages à Berck-Merlimont). Néanmoins, il faut apporter un bémol à ce tableau assez noir de l'état des zones humides dans la Région Nord-Pas de Calais. L'activité humaine, si elle a beaucoup fait reculer ces milieux, a aussi provoqué la création de zones humides. C'est l'activité minière qui, en creusant le sous-sol, a provoqué des affaissements dans une région plus étendue que le strict périmètre du bassin minier. Ces affaissements ont permis dans les régions où les nappes phréatiques sont proches de la surface la recréation « spontanée » de zones humides. C'est le cas de Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul. Malgré ces créations, c'est bien la diminution qui caractérise l'évolution surfacique des zones humides dans le Nord-Pas de Calais.

La tendance qui a mené à la destruction des zones humides a paradoxalement permis la prise de conscience de la nécessité de les défendre. Devenues rares, les zones humides ont commencé à revêtir un caractère précieux. C'est aussi la logique qui a prévalu aux Pays-Bas, où, sous la pression urbaine et sur un territoire très réduit, la nécessité de protéger les zones humides s'est fait sentir fortement. Si l'on peut dire, « le peu » qu'il restait à identifier l'est maintenant bel et bien. La différence entre la France et les Pays-Bas est le temps de réaction. Si la prise de conscience de l'importance des zones humides date bien des années 1970-1980 en France, il a fallu attendre 1994 pour que la sonnette

d'alarme soit véritablement tirée (Bernard, 1994[24]) et l'on peut encore se demander en 2005 si toutes les mesures sont prises pour véritablement les protéger (absence de caractère réglementaire des ZNIEFF par exemple, manque de détermination dans la mise en place de Natura 2000).

Les représentations associées aux zones humides portent donc sur des espaces de taille réduite. Dans le Nord-Pas de Calais, ce sont les espaces agricoles qui représentent les trois quarts de l'occupation du sol (IFEN, 2004) et les zones humides n'occupent qu'une part infime du paysage. Pour la plupart, elles sont cachées et attirent peu le regard. Seul le marais Audomarois fait figure d'exception dans la région avec ses 3400 hectares. La petite superficie des zones humides de la Région les désavantage au niveau national. En effet, ce sont les plus grandes qui retiennent véritablement l'attention en matière de protection nationale (Baie du Mont Saint Michel, Baie de Somme, et tous les estuaires et deltas des grands fleuves).

b- Les grandes zones humides sont les mieux protégées

Comme pour d'autres espaces naturels, ce sont souvent les zones humides de grande taille qui sont reconnues en France et dans les pays Occidentaux. La Camargue et le marais Poitevin sont connus, au même titre qu'une grande ville d'histoire, que la chaîne des Puys ou que les calanques de Marseille.

Pourquoi les grandes zones humides sont-elles les plus reconnues dans notre représentation des zones humides ?

D'une part, leur étendue leur donne objectivement de l'importance (au même titre que le plus haut sommet des Alpes ou que la pointe de terre la plus à l'ouest).

D'autre part, la mobilisation internationale, menée par la convention de Ramsar, s'est centrée sur l'identification et sur le recensement de grands sites à l'échelle mondiale. En France, des sites tels que la Camargue et le Marais poitevin sont parmi la soixantaine de sites RAMSAR reconnus. Cependant, au Nord de Paris, seule la baie de Somme est retenue comme site RAMSAR.

Pourtant, ce type de classement international permet une mobilisation autour de la défense des zones humides. Le cas de la Camargue l'illustre : son « destin » est aussi bien défendu par les usagers (agriculteurs, éleveurs), les provençaux, les Français en général que par les associations internationales de défense de l'environnement et les citoyens de tous les pays du monde (Claeys-Mekdate, 2005). La logique pour mobiliser l'opinion publique autour de la défense des zones humides a été d'identifier des zones humides « d'intérêt communautaire » pour l'Europe, « d'intérêt national » pour chaque pays, et « d'intérêt régional » en se basant principalement sur le critère « intérêt pour la migration des oiseaux ». Appliquée à chacune de ces échelles, cette logique a toujours plus ou moins conduit à classer les plus grandes et les plus visibles des zones humides. Pour revenir au Nord-Pas de Calais, il n'existe qu'une zone d'intérêt national dans le Nord-Pas de Calais, identifiée dans le cadre des 87 zones humides retenues dans le Programme National de Recherche sur les Zones Humides, c'est l'ensemble constitué par les vallées de la Scarpe et de l'Escaut. Ces deux vallées abritent effectivement des zones humides, mais ni le marais Audomarois, ni le val de Sensée ou les marais de Balançon ne bénéficient d'une reconnaissance d'ampleur nationale.

---

[24] Le préfet Bernard est l'auteur d'un rapport sur l'évaluation des politiques publiques. Publié en 1994, il est le déclencheur d'une réaction vive au sein des instances politiques pour rattraper le temps perdu en matière de protection (voir aussi ci-dessous). *Rapport d'évaluation des politiques publiques*. Bernard, 1994.

Les zones humides qui existent de nos jours sont donc davantage prises en compte lorsqu'elles sont étendues. Deux conséquences découlent de cet état de fait.

D'une part, les zones humides les plus petites sont niées et toujours menacées. Elles continuent d'être détruites alors que leur rôle est tout aussi important que les grandes zones humides. Elles sont parfois en meilleur état écologique que les très grandes zones humides (Teissier-Ensminger, Sajaloli, 1997). C'est le cas de certaines mares qui ne sont que rarement classées comme étant d'importance nationale ou européenne et qui constituent pourtant un maillon important dans le fonctionnement des écosystèmes et des sociétés humaines.

D'autre part, les petites zones humides forment les mailles d'un réseau écologique, dont la prise en considération dans les politiques qui se réclament du développement durable semble indispensable. A l'échelle régionale, le Nord-Pas de Calais met actuellement en place un schéma régional de Trame Verte et Bleue qui prévoit de favoriser et de créer des corridors biologiques dans tout le territoire. Les plus petites des zones humides ont un rôle déterminant à y jouer.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que la réduction surfacique des zones humides depuis le Moyen-âge a diminué l'attention que l'on portait à ces zones, devenues de plus en plus discrètes ou invisibles. Mais il faut aussi noter que le fait de « favoriser » les plus grandes zones humides influence les représentations dans le sens d'un dédain pour les petites. Le riverain d'un marais pourra certes visiter la Camargue et s'en éblouir, mais n'aura que peu de considération pour le marais derrière chez lui, où il déversera les résidus de la tonte de sa pelouse. Le même phénomène se remarque avec les espaces boisés comme les îlots au milieu des champs ou les lisières forestières. Ils sont souvent considérés comme des espaces marginaux, alors que leur rôle écologique et social est tout aussi important qu'un grand massif forestier (Galochet, 2001). La plupart des représentations des zones humides associent les espaces de taille réduite à une valeur écologique moindre. Cette évolution est pourtant contraire aux principes prônés, et parfois mis en place, de la création d'un réseau écologique (Natura 2000 est la politique qui vise à mettre en place le « réseau écologique européen »).

Le changement d'échelle spatiale est un élément important dans la détermination du degré d'évolution des représentations des zones humides, la question de l'échelle temporelle de leur utilisation est également décisive.

c- Du temporaire au permanent : temporalité des usages des zones humides

En fonction des époques et en fonction de leur durée d'existence, certains usages ont plus ou moins influencé les représentations liées aux zones humides. Certaines activités perdurent depuis l'installation de l'homme près des zones humides, d'autres n'ont duré qu'un temps limité, d'autres enfin n'ont émergé que récemment. Ces usages passés et présents sont des indicateurs d'évolution des représentations liées aux zones humides. Certains sont susceptibles d'illustrer une transition dans la considération pour les zones humides tandis que d'autres indiquent davantage une rupture.

Associées aux premiers usages qu'a eus l'homme des zones humides, les pratiques de la chasse et de la cueillette sont quasiment pérennes depuis le Moyen-âge et finissent par constituer un des symboles des zones humides. Les pratiques de la cueillette ne sont pas spécifiques aux zones humides, on connaît le ramassage des champignons ou des fleurs en forêt, on trouve le même genre de pratique pour les pissenlits dans les prairies humides et le cresson dans les étangs.

Planche photos 2: Importance de la chasse et de la voie d'eau dans le Pays de Condé

Dans le pays de Condé: importance de la chasse et de la voie d'eau

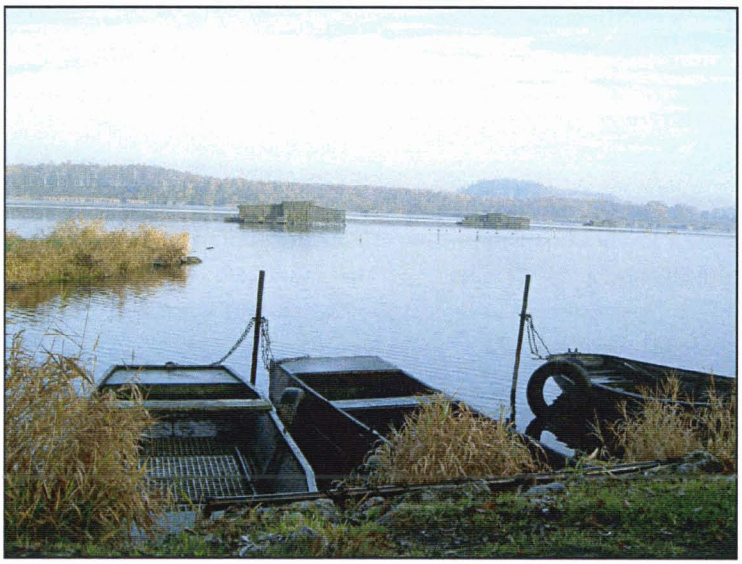

Photos M.A., 2003 et 2004

Barques et huttes de chasse sur l'étang de Chabaud-Latour. Vue vers le Nord-Est

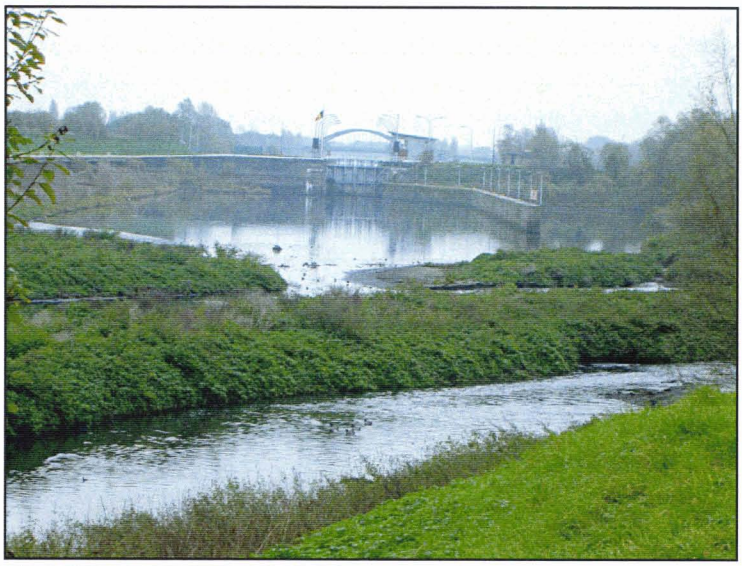

L'ancienne écluse entre la Belgique et la France, sur le canal de Condé-Pommeroeul. Au premier plan, la Haine. On distingue des traces d'envasement. Vue vers l'Est

Au premier plan, l'ancien canal qui menait la batellerie aux quais de la ville de Condé.
En arrière plan, l'étang de Chabaud-Latour. L'aménagement de la digue entre les deux permet la promenade et offre des pontons aux pêcheurs. Vue vers le Nord

La chasse est particulièrement symbolique des zones humides, dès lors qu'elle est spécialisée dans le gibier d'eau. Les étangs naturels ou les mares creusées constituent des haltes pour les oiseaux qui migrent entre les pays chauds et les pays froids (les oies, les canards par exemple). Contrairement à la chasse en plaine, la chasse appelée « à la hutte » dans le Nord-Pas de Calais[25] est inféodée aux zones humides. Les plans d'eau doivent se trouver sur les grands chemins de migration et doivent par ailleurs présenter des abris et des ressources pour les animaux (c'est le cas de Berck-Merlimont et de l'ensemble du pays de Condé). La tradition de la chasse au gibier d'eau est donc propre à ces secteurs, nombreux dans le Nord de la France (de la baie de Somme au littoral de la mer du Nord). Si cette activité est ancienne, elle est aussi particulièrement bien ancrée dans le Nord-Pas de Calais, où les chasseurs constituent des groupes de pression importants (Cf. les très nombreuses propriétés privées allouées à la chasse dans le val de Sensée). Cette situation diffère de la Belgique où les chasseurs sont moins influents et moins nombreux (comm. pers., 2004). Cette activité qui a lieu durant l'hiver et qui marque le paysage par la constitution de huttes dans les étangs (voir Planche photos 2), et surtout par le creusement de trous artificiels, participe à l'image des zones humides.

Durant les périodes d'ouverture de la chasse, les zones humides sont totalement investies par les chasseurs. Les représentations liées aux zones humides sont donc aussi celles de la prise du gibier. A Chabaud-Latour, il existe plusieurs dizaines de huttes de chasse, réparties sur un vaste territoire, des étangs départementaux aux terrains privés. La chasse fait partie de l'histoire du site et les chasseurs y ont une présence très visible. À Merlimont, la chasse est également une activité « ancestrale », qui a longtemps justifié que l'on défende le site. Dans les représentations que les gestionnaires se font des zones humides dunaires, les chasseurs sont considérés comme des acteurs de premier ordre (de la même façon que dans la baie de Somme par exemple). Dans la vallée de la Deûle, la chasse est plus généralement limitée à la chasse en plaine et ne fait pas partie de l'identité des marais de la Deûle.

La pêche est une autre activité liée aux zones humides et aux nombreux cours d'eau de la Région Nord-Pas de Calais. Elle participe également aux représentations des zones humides, rappelant à tout moment la présence d'une faune importante. C'est un usage qui peut donner lieu à une sorte de négation de la mauvaise qualité des eaux : le raisonnement étant que s'il y a de la vie (les poissons), c'est que l'eau n'est pas (trop) polluée. Dans d'autres circonstances, la pêche est la première touchée par les pollutions toxiques. Les pêcheurs sont des informateurs précieux en ce qui concerne la qualité des eaux. Il faut cependant noter que la pêche pratiquée dans les zones humides, comme à Chabaud-Latour (étangs privés, étangs départementaux et fédéraux) ou dans la partie privée qui longe le site de la Gîte dans le parc de la Deûle, est principalement due à l'empoissonnement des étangs.

Une autre activité « ancestrale » et quasiment permanente est l'utilisation de la voie d'eau pour le transport de personnes mais surtout de marchandises. Les zones humides en elles-mêmes peuvent être parcourues dès lors que les étangs ou plans d'eau sont suffisamment profonds (ou lorsque l'homme a su adapter ses embarcations aux hauts fonds comme c'était le cas dans les marais de la Deûle). Elles sont surtout associées, dans les vallées du Nord-Pas de Calais à des cours d'eau fortement et précocement utilisés dans cette région plane. Dans les vallées de la Deûle, de la Haine et de l'Escaut, les cours d'eau ont été utilisés dès le Moyen-âge et les premiers aménagements datent du 12^{e} et 13^{e} siècles (Charpentier, 2004 ; Monnet, 2004). Ils consistent principalement à renforcer le bras principal du cours d'eau, en le canalisant, en le creusant, en redressant ses courbes (notamment sur la Haine, petit cours d'eau qui divaguait énormément). D'autre part, des ouvrages de plus en plus perfectionnés voient le jour et accompagnent cette « modernisation » des canaux : des écluses permettent peu à peu d'éviter les ruptures de charges. C'est le cas à Condé où le transfert entre la Haine et l'Escaut se faisait

[25] Les noms varient d'une région à l'autre, on parle par exemple de chasse « à la tonne » dans le Bordelais.

à partir des quais de la ville. A Lille, entre la Haute et la Basse Deûle, les marchandises étaient déchargées sur des embarcations adaptées aux plus petits canaux de la ville pour rejoindre l'autre partie de la Deûle et ensuite la Lys. L'utilisation des cours d'eau et parfois des bras de drainage et, des fossés pour la navigation confère aux zones humides une image d'utilité. La présence de l'eau est un avantage et de nombreux seigneurs ou marchands en tireront profit : le trafic est important et les taxes perçues sont conséquentes.

A partir du 19^{e} siècle, la généralisation de l'utilisation du chemin de fer concurrence la voie d'eau qui est peu à peu délaissée (un exemple flagrant est le transport de charbon des fosses Ledoux à Condé-sur-l'Escaut qui est bientôt acheminé par rail et plus par voie d'eau, voir aussi la Planche photos 2). Le transport fluvial ne s'arrête cependant jamais complètement. A partir des années 1960, il est relancé et des travaux très importants de mise à grand gabarit sont entrepris dans tout le Nord-Pas de Calais. En 1992, la commission européenne des ministres des transports (CEMT) a fixé de nouvelles normes pour les gabarits. Dans le Nord-Pas de Calais, il s'agit surtout de transformer les canaux pour qu'ils atteignent le gabarit Va, ce qui permet le passage d'engins faisant jusqu'à 3000 tonnes (VNF, 2005). De nos jours, l'utilisation de la voie d'eau en France et en Europe prend une place de plus en plus importante. D'une part parce que des solutions alternatives au transport routier sont recherchées et d'autre part parce que le transport en containers se développe et qu'il influence fortement les gabarits des réseaux fluviaux. Il s'agit notamment d'agrandir les tirants d'eau, les tirants d'air, les largeurs et profondeurs des canaux mais aussi de réévaluer la taille des écluses et de réduire les rayons de courbure des tracés. L'évolution majeure à retenir est la coupure qui s'opère alors entre les canaux, rectilignes et « étanches » et les zones humides qui les bordent. L'exemple de la Deûle est très parlant : le cours de la Haute Deûle est intégralement aménagé de palplanches, qui forment une « marche » entre le niveau de l'eau et ses bords (Planche photos 3). Outre le fait que le canal devient une barrière pour la faune et la flore (les naturalistes font remarquer qu'une grenouille ne peut pas ressortir du canal de la Deûle), les zones humides, qui étaient directement liées au cours d'eau au Moyen-âge, se trouvent totalement isolées de la voie d'eau.

Par conséquent, elles ne peuvent ni absorber une subite montée des eaux, ni redistribuer un trop-plein dont elles auraient bénéficié. Cette situation « dramatique » selon certains défenseurs de l'environnement, est depuis quelques années prise en compte par les voies Navigables de France qui s'efforcent de végétaliser les berges des canaux (grâce à des gabions et des enrochements qui remplacent les palplanches) et de créer des zones de lagunage lors des mises à gabarit Va (VNF, 2005).

Enjeu plutôt qu'activité, la prise en compte du risque inondation a toujours été liée aux zones humides. Durant l'époque moderne (16^{e}-18^{e} siècle), la fonction de défense du territoire était très affirmée dans les zones humides du Nord- Pas de Calais, allant même à l'encontre des logiques de drainage que nous avons décrites précédemment. Les marais étaient conservés pour être inondés grâce à des réseaux de canaux et de fossés (les citadelles de Condé et de Lille étaient ainsi défendues ; Fromont *et al.*, 1985). Dans le même temps, les zones humides étaient naturellement des éponges qui limitaient les crues des cours d'eau. Elles étaient suffisamment nombreuses et étendues pour limiter les inondations (Delsalle, 1986). De nos jours, cette fonction est à nouveau utilisée. La nécessité de ralentir et d'écrêter les crues se fait sentir (d'autant plus fortement que les constructions en zones inondables sont de plus en plus nombreuses) et c'est la restauration de champs d'expansion des crues qui est la plus efficace (Dourlens, Vidal-Naquet, 1992 ; comm. pers., 2005). Dans le cas du pays de Condé, c'est une des solutions retenues pour lutter contre le débordement de l'Hogneau, petite rivière canalisée et sensible aux montées d'eau subites (notamment du fait de sa canalisation et du mauvais état des digues) (comm. pers. 2005). Le principal problème qui se pose actuellement, dans le Nord- Pas de Calais comme ailleurs en France, est la taille de ces champs d'expansion, souvent insuffisante pour tempérer une inondation forte ou longue.

Planche photos 3: La Haute Deûle : un cours artificialisé et canalisé

La Haute Deûle, un cours artificiel et canalisé

La Deûle entre Santes et Emmerin, vue vers le sud-est: haie de peupliers, champs labourés et routes ont remplacé les marais

Photos M.A., 2003 à 2005

La Deûle après l'écluse de Don (amont du parc de la Deûle). Malgré l'aspect plus naturel des abords, les berges du canal sont toujours constituées de palplanches. (vue vers le N)

La Deûle au niveau du Port de Santes, vue vers le Nord.

Les représentations liées aux zones humides sont également influencées par des activités et des pratiques qui n'ont duré qu'un temps. Elles sont maintenant révolues mais ont marqué durablement la conception et l'aménagement des milieux humides.

Il existe tout d'abord une grande diversité d'activités agricoles, telles que le rouissage du lin (par exemple, dans la vallée de la Lys et de ses affluents, Fromont *at al.*, 1985) qui perdure jusqu'au début du 19^{e} siècle et le ramassage de l'osier et du chaume (servant de « toiture » pour les étables mais aussi de liens pour nouer les vignes aux treilles ou pour cercler les cuves ; Bastien, 1811).

L'exploitation de la tourbe n'a cessé qu'au 19^{e} siècle (Manneville, 1999). Elle participait grandement à la « bonne réputation » des zones humides, car elle procurait un matériau de chauffe que le bois, trop rare, n'offrait plus. L'exploitation de la tourbe participait à la régénération des zones humides, créant des trous d'eau qui dynamisaient les espèces hygrophiles (exemple du Romelaere dans le marais de Saint-Omer). L'un des exemples les plus connus dans le Nord-Pas de Calais est la vallée de la Sensée où le tourbage est avéré depuis le Moyen-âge (Dewailly, 1984). Une exploitation limitée s'est poursuivie jusqu'au 21^{e} siècle permettant le fumage de l'ail dit « d'Arleux » (Manneville, 1999).

D'autres activités agricoles et sylvicoles ont perduré. C'est le cas du maraîchage qui est une activité importante dans le marais de St Omer (cresson et carottes de Tilques, endives en hiver, choux et artichauts en été, Fromont *et al.*, 1985). En dehors du Nord-Pas de Calais, on retrouve également quelques zones localisées de cultures maraîchères ou horticoles (les hortillonnages d'Amiens par exemple). Ces usages se maintiennent parfois difficilement du fait de leur rentabilité économique faible et aléatoire. La populiculture est également un usage implanté de longue date dans les zones humides de la région qui est généralement destructeur du milieu du fait du drainage nécessaire à la pousse des peupliers (on en trouve dans toute la région, dans les marais de la Marque par exemple (Delsalle, 1986), ainsi que dans la vallée de l'Hogneau, à la limite de Quarouble, Thivencelle et St Aybert ; voir illustrations sur la Planche photos 4).

La principale activité qui a affecté les zones humides de la région de façon « temporaire » n'est pas directement liée à leur existence. C'est l'exploitation du charbon dans tout le bassin minier qui a eu des répercussions importantes sur les zones humides malgré un temps d'extraction relativement limité. L'industrie houillère a en effet eu deux conséquences majeures : l'affaissement des terrains et la désorganisation du réseau hydrographique local. D'une part, toute la matière extraite a laissé des espaces vides dans le sous-sol, qui s'est petit à petit tassé. D'autre part, le pompage des eaux d'exhaure participait à la création d'un réseau hydrographique artificiel dans les zones exploitées. Toutes les extractions de charbon ont cessé dans le bassin minier nord-européen depuis les années 1990 et les conséquences sur les zones humides sont maintenant nettement perceptibles : elles sont plus nombreuses et plus étendues. Les altitudes sont plus basses qu'auparavant dans une grande partie du bassin minier (la mare à Goriaux par exemple, Dubois *et al.*, 1994), laissant affleurer la nappe phréatique. Des plans d'eau se créent là où des prairies humides s'étendaient cinquante ans auparavant (comme pour l'étang de Chabaud-Latour) et des zones humides voient le jour dans les endroits où les écoulements sont perturbés. Les matériaux inertes qui ont été déposés autour des puits de mines forment des reliefs qui, d'une part, constituent des obstacles aux cours d'eau et qui, d'autre part, exercent une pression sur la nappe (les terrils de la fosse Ledoux en sont des exemples). Ce sont des pompes qui évitent dorénavant l'extension des inondations (la station des Moulineau dans le pays de Condé assure un pompage dans les zones les plus basses (marais de la Canarderie) pour reverser les eaux dans les cours d'eau en position « haute » ; CDF, comm. pers. 2004).

Planche photos 4 : Thivencelle : drainage, peupleraie et risque inondation

Trois aspects du pays de Condé: agriculture, peupleraies et canalisation des cours d'eau

Photos M.A., 2003 et 2004

Les terrains qui longent le canal de Condé sont gorgés d'eau, ils ont parfois été drainés à des fins agricoles. Vue vers l'Ouest, après le pont de Thivencelle.

Plantation de peupliers à Quarouble, sur la route de Thivencelle (sud du canal de Condé-Pommeroeul). Vue vers le Sud

L'Hogneau à Thivencelle: le risque d'inondation lié à l'endiguement du cours d'eau est important. Vue vers le Sud

Depuis l'arrêt de l'exploitation, les zones humides n'ont cessé d'augmenter en taille (Dubois *et al.*, 2000 et voir aussi, Figure 25). Il faut noter que les représentations des zones humides ont été modifiées par l'exploitation du charbon, au même titre que la topographie et l'hydrographie. En effet, l'industrie minière était centrée sur la matière première, son exploitation, son exportation et ne tenait pas compte des espaces alentour. Les zones humides qui préexistaient et celles qui se formaient au fur et à mesure de l'exploitation étaient donc des espaces de peu de valeurs, utilisés comme exutoire de l'industrie, éventuellement comme lieu de stockage, voire comme décharge. A Chabaud-Latour, les terrains qui entouraient les carreaux de fosse étaient des terrains vagues (comm. pers., 2004), officiellement interdits d'accès parce que dangereux ou servant de décharges (Carpentier, 2004). L'activité minière a donc plutôt favorisé l'image de terrains inutiles et marginaux. Leur seule « mise en valeur » était les pratiques de la chasse et de la pêche qui se sont toujours poursuivies durant l'exploitation (Figure 19) et qui étaient réservées aux travailleurs de la mine. Les zones humides issues ou transformées par l'activité minière donnent l'image de lieux artificiels, construits de la main de l'homme. Le temps qui passe permet dans certains cas d'oublier ce caractère « construit ». En Belgique, le charbonnage d'Hensies s'est arrêté plus tôt que les puits Ledoux de Chabaud-Latour, le caractère artificiel est donc « caché » par la végétation qui a eu le temps de recouvrir les terrils plats (comm. pers., 2005).

Enfin, il existe une catégorie d'activité qui est apparue récemment et qui marque les zones humides : les loisirs (voir Figure 19). Par loisirs, nous entendons les activités récréatives, ludiques, dont le but est de se divertir, de se défouler physiquement ou de se détendre (Levy et Lussault, 2003). Liée aux zones humides, c'est une activité qui s'est véritablement affirmée au cours du 20^{e} siècle (1936 : premiers congés payés) et qui s'est développée après la seconde guerre mondiale pour atteindre son paroxysme au début du 21^{e} siècle, notamment suite à la mise en place de politiques sociales visant à la réduction du temps de travail (Scol, 2000). Actuellement, l'habitude semble prise de consacrer du temps et des moyens aux loisirs et de les placer dans les priorités de la vie quotidienne. Les loisirs pratiqués dans les zones humides ou à leurs abords sont variés. Promenade, randonnée, observation de la nature, cyclisme, équitation, prennent place autour des marais et des étangs, le long des cours d'eau ou des canaux. Pour preuve, le parc naturel régional Scarpe-Escaut classe le site de Chabaud-Latour parmi les grands sites miniers de « promenade et loisirs sportifs », tandis que le parc de la Deûle prévoit aussi bien des itinéraires pour les piétons, que pour les cyclistes et les cavaliers. Bien sûr, les activités ancestrales de la pêche et de la chasse sont touchées par cet avènement du loisir, ce ne sont plus des activités de subsistance mais des moyens de se délasser et de se divertir (l'association des chasseurs au gibier d'eau du pays de Condé ne compte pas moins de 300 membres, quant à celle de des « francs pêcheurs », elle regroupe plus de 2000 adhérents ; comm. pers., 2004, 2005). D'autres activités entretiennent un contact plus étroit avec les zones humides et en particulier avec l'eau : les activités nautiques, de la voile au pédalo, en passant par le ski nautique ou l'aviron. Elles peuvent parfois être classées au titre de sport (il y a une « école française de voile » sur la base de Chabaud-Latour qui délivre des diplômes officiels) et peuvent atteindre des niveaux de compétition élevés. Toujours est-il qu'elles représentent un lien fort avec l'eau et le paysage que la zone humide offre. Si la personne qui pratique un sport nautique n'est pas sensibilisée à la valeur intrinsèque de la zone humide, elle est sensible aux aménités associées au lieu. D'une manière générale, toutes les activités de loisirs qui prennent place autour des zones humides influencent positivement les représentations qui y sont liées. Les pratiques récréatives contribuent au renouvellement des représentations des zones humides.

Figure 19 : Évolution des usages des zones humides, une certaine continuité

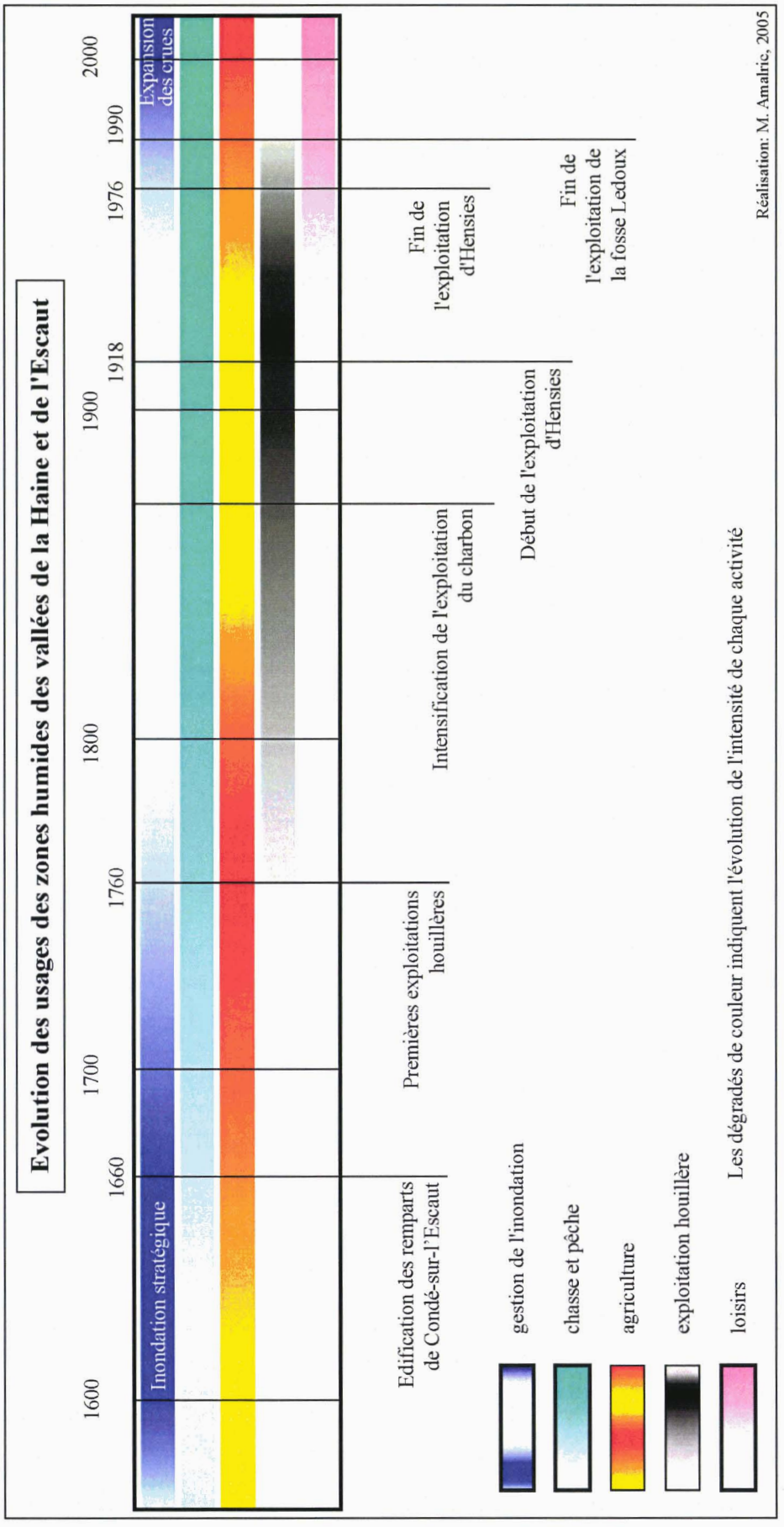

L'utilisation pour les loisirs est à la fois la cause et la conséquence de la prise en compte des zones humides dans la planification et l'organisation du territoire. Les évolutions que nous avons décrites, en termes de vocabulaire, d'extension surfacique, de permanence des usages illustrent l'évolution des représentations liées aux zones humides. La relative constance des appellations et des activités permet d'affirmer que les zones humides sont davantage touchées par une transition dans leurs modes de représentation que par une véritable rupture. Des noms nouveaux sont utilisés, des usages apparaissent, d'autres s'éteignent, mais une certaine continuité demeure. Ce n'est que peu à peu que les représentations évoluent, sans à coup.

Les représentations que l'on se fait des zones humides sont liées à la façon dont elles sont organisées et aménagées. La période actuelle montre qu'une attention particulière est accordée aux zones humides du point de vue de l'aménagement du territoire. La transition que nous avons identifiée se répercute-t-elle sur l'aménagement du territoire ? Faut-il, cette fois, parler de rupture, compte-tenu de la place prépondérante qu'occupent les politiques publiques dans la vie civile ?

II- L'EVOLUTION DE L'AMENAGEMENT DES ZONES HUMIDES

Nous avons pu mettre en évidence que les représentations des zones humides connaissent une transition qui est liée à un changement dans leurs usages et dans l'intensité de ces usages. Un second aspect beaucoup plus formalisé apparaît comme déterminant à étudier pour prendre la mesure du statut qu'ont les zones humides : celui de leur aménagement. Afin de dire si la manière qu'ont les politiques publiques de traiter les zones humides constitue une transition ou plutôt une rupture, nous poursuivons notre approche diachronique. Les questions qui se posent sont de savoir si l'aménagement des zones humides est un fait nouveau et si les politiques d'aménagement sont révélatrices de représentations particulières liées aux zones humides.

A- Les « politiques d'aménagement » des zones humides avant le vingtième siècle

1- Peut-on parler d'aménagement et de politiques publiques à toutes les époques ?

Parler de l'aménagement des zones humides revient à évoquer la planification de leur organisation. Avoir une approche historique de cet aménagement pose d'emblée un problème : celui de l'appellation. Des termes comme « aménagement » et « politiques publiques » sonnent faux à certaines époques historiques. La question est de savoir s'il n'est pas anachronique de parler de politique d'aménagement au Moyen-âge.

a- Aménagement et aménagement du territoire

L'aménagement est « l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire » (Brunet, 1992). Il peut avoir lieu à l'échelle locale comme à celle d'un pays. Le concept d'aménagement du territoire s'emploie lui, à l'échelle nationale. Il date des années 1950 et a relevé de « politiques » successives en France (des métropoles d'équilibre à la décentralisation et aux pôles d'excellence en 2005). L'aménagement régional est une notion plus ancienne et apparaît dès les années 1930 aux Etats-Unis et en France (pour Paris ou pour la vallée du Rhône par exemple) (Monod, Castelbajac, 2004). Les problématiques liées à l'aménagement ouvrent la voie à une réflexion plus large : R. Brunet

(Brunet, 1992) et M. Marié (Marié, 1982) évoquent la notion de « ménagement du territoire » qui permet d'intégrer les dimensions environnementales de l'aménagement des territoires. Nous aurons l'occasion d'y revenir ci-dessous.

Dans son acception générale, l'aménagement existe depuis bien longtemps. R. Brunet donne l'exemple des irrigations en disant que ce sont des aménagements qui existent depuis des millénaires (Brunet, 1995). En effet, l'idée de répartir les richesses sur un territoire, de corriger les inégalités spatiales ou d'améliorer les performances de certains territoires est déjà présente dans les politiques d'irrigation. Ce qu'il faut retenir de l'aménagement, c'est que c'est une planification de l'organisation de l'espace, qui relève d'un pouvoir implanté. Ce mouvement va parfois a contrario des tendances spontanées, des pratiques plus impulsives. Pour les zones humides, il y a cette différence entre des pratiques spontanées, individuelles ou collectives (la chasse, la cueillette) et des usages organisés, mis en place en fonction d'un objectif précis et par un pouvoir reconnu (l'assèchement des marais, la canalisation d'un cours d'eau). Le terme d'aménagement n'est donc pas anachronique dès lors qu'on l'entend au sens large d'organisation planifiée du modelage du territoire. On peut finalement dire avec Lévy et Lussault que « l'aménagement a toujours existé » (2002). L'exemple de la forêt le rappelle, puisque dès le 16^{e} siècle, l'« aménagement forestier » consiste à entretenir une forêt « en bon père de famille ». Cette conception est héritée du sens premier du mot ménage (activité à l'intérieur d'une maison) et traduit la « vieille familiarité de l'homme et de la forêt » (Dubois, 1989 ; Blais, 1947).

b- Qu'est-ce qu'une politique publique ?

L'aménagement semble souvent relever de politiques publiques. Il est intéressant de s'interroger sur le sens de cette expression qui paraît presque redondante. Une politique peut-elle ne pas être publique ? Quelles sont les définitions du langage courant et qu'en retiennent les scientifiques ?

- Selon le dictionnaire Larousse, « public » a ici le sens de ce « qui concerne la collectivité dans son ensemble ou qui en émane » (2000). La politique est « l'ensemble des options prises par le gouvernement d'un État ou d'une société dans les domaines relevant de son autorité. C'est une manière concertée d'agir, de conduire une affaire, une stratégie ». Ces définitions assez simples nous renvoient à la définition de la politique publique dont nous avons tous plus ou moins une idée intuitive. Il s'agit des décisions prises par une autorité en fonction d'une stratégie affichée et qui concernent la collectivité dans son ensemble. Plus précisément, nous pouvons dire qu'il s'agit de « l'ensemble des textes législatifs et réglementaires mais aussi des déclarations (ministérielles, des partenaires sociaux, de chefs du parti majoritaire, etc.) qui concernent un secteur donné » (Muller *et al.*, 1998).

- Précisons que le terme de politique est cependant polysémique et qu'il porte à discussion et à confusion. En effet, parler de politique peut aussi désigner les phénomènes de lutte pour le pouvoir (Brun, 2003). Les politiques publiques, elles, s'opposent à ce qui est appelé la politique « politicienne » et désignent un « cadre d'orientation pour l'action, un programme ou une perspective d'activité » (Meny *et al.*, 1989). Le vocabulaire anglo-saxon est plus précis que le français puisqu'il désigne ainsi les *policies* (les politiques publiques) qui se distinguent des *politics* (les hommes politiques ou les affaires politiques). La polysémie de la locution « politique publique » vient également du fait que les politiques sont les actes et les « non actes engagés » que l'autorité publique met en œuvre (Brun, 2003). Il nous semble important de souligner que l'absence de prise de décision, de lois, de programme sur un thème ou un problème est finalement une forme de politique publique.

D'autres discussions à propos des politiques publiques sont liées à leur conception. Elles peuvent être abordées « comme un programme d'action gouvernemental lié à un sujet » (Mény, *et al.*, 1989) ou comme « un enchaînement d'activités, de décisions, prises par les acteurs politco-administratifs d'un pays en vue de résoudre un problème » (Larrue, 2000). Ces discussions portent finalement sur l'analyse des politiques en tant que telles (Brun, 2003) et ce n'est pas l'objectif de ce travail. Nous n'allons pas, à proprement parler, analyser les processus d'élaboration des politiques publiques. Ce qui nous intéresse davantage, c'est de relever les représentations à l'œuvre dans les différents documents d'aménagement qui découlent des politiques publiques, qu'elles soient sectorielles ou territoriales, à l'échelle européenne, nationale, régionale ou locale.

2- Historique de l'aménagement des zones humides : entre abandon et appropriation

A partir de l'exemple de la région Nord-Pas de Calais, nous retraçons brièvement ce que nous considérons comme l'histoire des aménagements des zones humides avant le 20^{e} siècle. Il s'agit parfois d'éléments que nous avons déjà abordés mais qui sont importants à rappeler en tant que politiques visant à l'organisation des zones humides. L'idée est toujours d'identifier les critères de l'éventuelle rupture qui s'est créée autour des zones humides depuis une vingtaine d'années. Nous ne pouvons nous contenter de dire que les politiques concernant les zones humides ne sont apparues que depuis les années 1990. Il en existait auparavant mais sous une forme et à des échelles différentes.

Pour caricaturer, il serait presque possible de dire que, dès l'installation des hommes près des zones humides, il a été question de les aménager. Les zones humides ne sont pas des espaces « faciles » à occuper (si tant est qu'un espace puisse être plus ou moins facile à occuper). Plus que d'autres milieux naturels, ils demandent de la part de l'homme un certain nombre d'actions pour les rendre « praticables », habitables, utilisables. Cependant, parler d'aménagement ne consiste pas à lister toutes les activités que les hommes ont développées dans les zones humides. Il s'agit plutôt de relater les différentes logiques de transformation qu'ont subies les zones humides, sous l'influence de politiques volontaristes et non du fait de pratiques individuelles spontanées.

Le drainage

- L'une des premières organisations de « l'espace humide » est le drainage mis en place par les communautés religieuses dès le 7^{e} siècle dans la région Nord-Pas de Calais (PNR Scarpe-Escaut, 2005). Pourquoi le drainage des marais serait-il considéré comme une politique d'aménagement ? C'est d'une part parce que le drainage ne peut se limiter à une seule parcelle. L'assèchement d'une petite portion de marais ne serait que peu efficace et de courte durée. C'est donc une démarche qui réclame la prise en considération d'un territoire relativement vaste. D'autre part, drainer et assécher les marais demande également de concevoir un véritable système de drainage, de l'organiser, de le construire, de l'entretenir (Fromont et al., 1985). C'est donc un travail qui demande une certaine cohésion et organisation dans les réseaux sociaux (voire même une société en tant que telle, Billaud, 1984). En ce sens, l'aménagement des marais par les moines des abbayes du Nord ne s'est pas limité à une échelle fine. Les ordres qui mettaient en œuvre l'assèchement des marais étendaient leur savoir et leur pouvoir dans un large périmètre (Monnet, 2004). Tout autour de Lille, c'est un vaste territoire que s'approprient les communautés avec un même objectif : étendre la surface des terres arables et créer les conditions de subsistance de la communauté. Les moines de l'abbaye de Loos, ceux de Seclin et de nombreuses congrégations dans la vallée de la Deûle y travailleront, de

même que les religieux de l'abbaye de Marchiennes dans la vallée de la Scarpe (Dion, 1982) ou ceux de Saint Bertin pour le marais Audomarois par exemple (Calvo-Mendieta, 2002).

- Les documents d'archives concernant l'organisation du drainage dans les vallées de la région Nord-Pas de Calais montrent que l'aménagement jusqu'alors assuré par les religieux passe aux mains du pouvoir civil à partir du 12^{e} siècle. La Comtesse Jeanne de Flandres sera une des grandes « aménageuses » des marais du Moyen-âge (Monnet, 2004). C'est principalement elle qui accorde la jouissance des marais communaux et qui organise concomitamment le drainage et la « mise en valeur » des marais (Wallenne, 1994). Avec la prise en charge du drainage par le pouvoir politique, on constate la création de syndicats d'assèchement dans toute la région (les wateringues dans le marais Audomarois et la plaine maritime ; Antoine, 1923). Au 14^{e} siècle est créée l'Agence d'assèchement des marais de la haute Deûle (Agence de l'eau, 2005). Ces types de « syndicats » veillent à l'entretien des fossés et sont principalement constitués des usagers des marais, en particulier les agriculteurs. Les documents législatifs montrent un souci grandissant au cours des siècles de maîtriser le drainage et de le perfectionner[26].

- Le drainage devient vite une affaire d'État. C'est notamment une des préoccupations de la jeune République, qui déclare le 26 Décembre 1790 qu'il est de son devoir d'assécher les marais. Elle se base pour cela sur le principe qu'elle doit « veiller à la conservation et des citoyens, à l'accroissement de la population et à tout ce qui peut contribuer à l'augmentation des subsistances », qu'il est de son devoir « de mettre en culture toute l'étendue du territoire », et qu'enfin « il résulte de ces principes éternels que les marais, soit comme nuisibles, soit comme incultes, doivent fixer toute l'attention du Corps Législatif » (Duvergier, 1824, p.143). Dans ce but, la loi du 1er Mai 1790 de l'Assemblée Constituante dispose que « chaque assemblée de département s'occupera des moyens de faire dessécher les marais, les lacs et les terres de son territoire habituellement inondées, dont la conservation dans l'état actuel ne serait pas jugée d'une utilité préférable au desséchement (...) en commençant autant qu'il sera possible les améliorations par les marais les plus nuisibles à la santé et dont le sol pourrait devenir le plus propre à la production des subsistances » (Duvergier, 1934, p.162). En septembre 1807, c'est le gouvernement impérial qui fixe les règles sur la propriété des marais et sur les dessèchements : « le gouvernement ordonnera les dessèchements qu'il jugera nécessaires », il fixe également des délais d'assèchement et les indemnités à payer par les propriétaires aux « entrepreneurs d'assèchement » pour la plus value faite sur les terrains. (Duvergier, 1926, p.193-201). Sur les cartes du 17^{e} au 19^{e} siècles, on peut remarquer la précision avec laquelle sont dessinés les fossés, canaux, rigoles et drains qui assurent l'évacuation de l'eau. De même que les zones marécageuses qui sont dessinées sous la forme de zones envahies par de la végétation. Sur les cartes qui concernent des endroits stratégiques tels que la zone frontalière entre la France et les Pays-Bas Espagnols, le détail de zones inondables est particulièrement visible (voir Figure 20), d'après Carpentier, 2004). Les descriptions des dispositifs hydrauliques sont particulièrement détaillées dans les documents qui expliquent les systèmes de drainage : au début des années 1970, l'article de R. Dion en témoigne (Dion, 1972).

[26] De nos jours, de tels syndicats perdurent avec les mêmes fonctions (entretien des fossés) mais parfois dans des objectifs différents (surveillance de la qualité de l'eau, prévention des inondations) : par exemple le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Valenciennois et le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du bas Escaut.

Figure 20 : Cartes anciennes de Condé-sur-l'Escaut

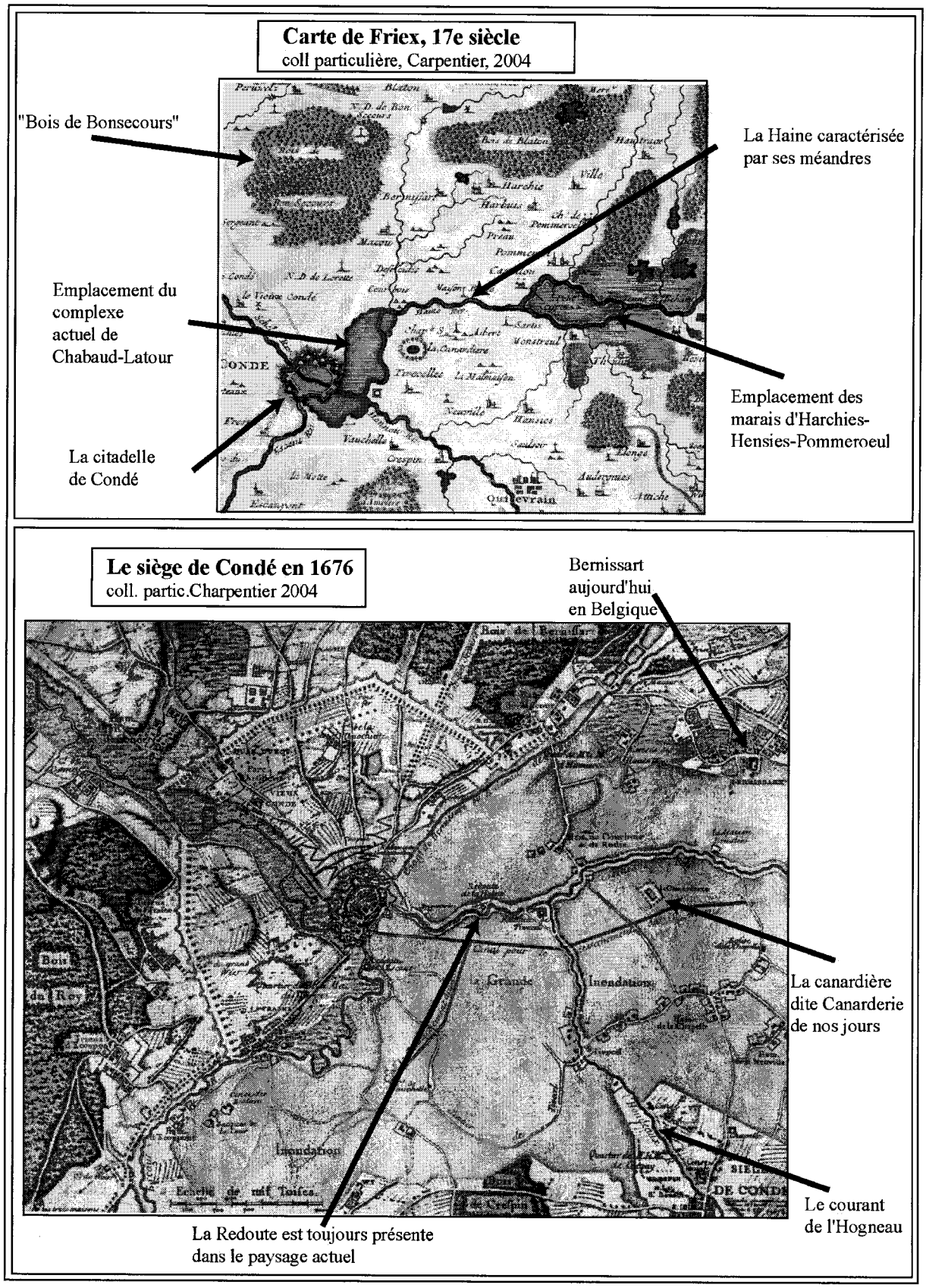

Les travaux de fortification et le rôle défensif des marais

Une autre forme d'aménagement touche les marais du Nord, dès la période moyenâgeuse. Ce sont les travaux qui accompagnent la fortification de nombreuses villes, notamment près de la frontière avec ce qui deviendra la Belgique (Lentacker, 1973). En effet, l'édification de villes fortifiées dans le Nord de la France a lieu bien avant l'arrivée de Vauban sous l'autorité de Louis XIV. Nous avons vu qu'autour des citadelles et des murs fortifiés un système d'inondation est mis en place, utilisant les marais. Cette technique relève d'une véritable politique d'aménagement. Des systèmes de vannes permettent d'inonder les marais qui ceinturent une ville telle que Condé-sur-Escaut en deux jours (Carpentier, 2004). Cette inondation peut durer plusieurs années lorsque c'est nécessaire. Rappelons que la frontière à cet endroit n'a été fixée qu'au début du 18^{e} siècle par le traité d'Utrecht (1713) (Lentacker, 1973). On comprend aisément que la défense du territoire - qui, au fil des siècles, est de plus en plus vécu comme un territoire national - est un enjeu qui relève d'une politique publique d'aménagement. Autour de Lille, la même fonction défensive est attribuée aux marais de la Haute Deûle, la fermeture des vannes autour de la citadelle provoque l'inondation du sud-ouest de Lille en une journée (Monnet, 2004). Comme une conséquence, les plans de l'époque représentent davantage les vallées de la Deûle, de la Haine et de l'Escaut comme de vastes marécages que comme des zones asséchées (Figure 21).

La planification du transport fluvial

La nouvelle tendance touchant les zones humides se dessine à partir de la Renaissance : c'est l'aménagement d'un réseau de transport dans le territoire national. Un réseau de routes se constitue peu à peu mais aussi un réseau fluvial qui passe par la création de canaux ou par l'aménagement des cours d'eau existants pour la navigation. La Deûle est touchée par ce mouvement dès les travaux lancés par Jeanne de Flandres dans les marais, mais le mouvement s'accentue aux 17^{e} et 18^{e} siècles avec la modernisation de la ville et le développement des industries textiles (Monnet, 2004). Le mouvement de canalisation de la Deûle se développe dans le sens d'un élargissement de la voie d'eau, d'une modernisation des ouvrages : les ponts, les écluses (Walenne, 1994). Au cours du 19^{e} siècle, l'intensification des activités industrielles voit se développer des structures portuaires au sud de Lille qui s'étendent peu à peu vers Haubourdin puis Santes au 20^{e} siècle. Les marais s'en trouvent presque tout à fait asséchés. La Deûle est le seul cours d'eau important de la vallée, la Tortue la longe, sans qu'il y ait d'échanges entre les deux cours d'eau. Le canal de Seclin est une sorte de voie de garage de la Deûle. Il n'est pas alimenté par un affluent de la Deûle. Il est utilisé jusqu'au 19^{e} siècle par les industries textiles qui sont implantées à Seclin puis tombe en désuétude (comm. pers., 2005).

Figure 21 : Extraits de l'atlas de Cassini, publiée en 1819, au 1/86400 : la vallée de la Deûle, de l'Escaut. et carte d'Etaples

Extraits de la carte de Cassini publiée en 1819 au 1/86 400
Régions de Condé-sur l'Escaut, d'Etaples et du sud de Lille

La carte de Condé, on remarque l'étendue des terres inondées

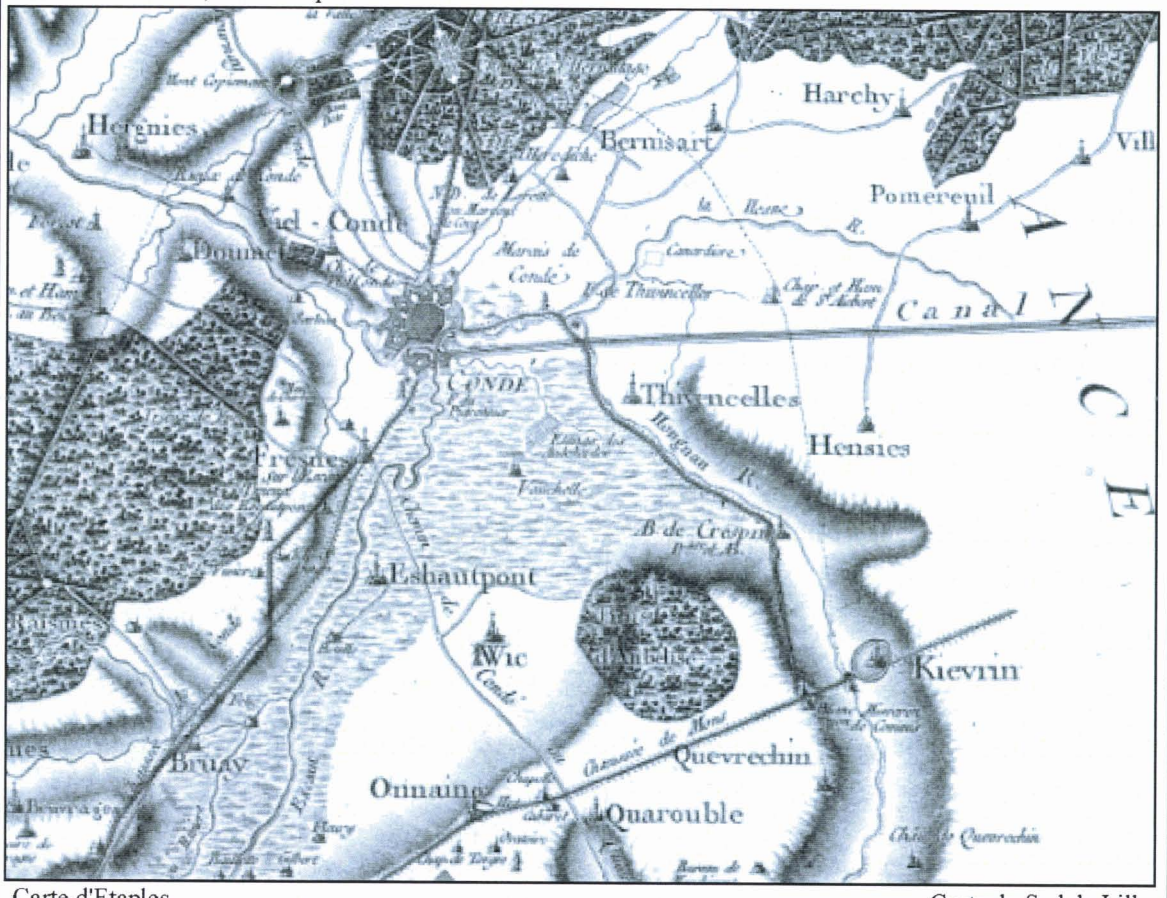

Carte d'Etaples,
on remarque la grande taille du massif dunaire

Carte du Sud de Lille,
la vallée de la Deûle est complètement marécageuse

Autour de la Haine et de l'Escaut, les étapes sont sensiblement les mêmes (Dubois *et al.*, 2000). La modernisation de la navigation se base davantage sur le développement de l'extraction minière. L'Escaut est peu à peu retracé pour finalement contourner Condé-sur-l'Escaut par le Sud, en ligne droite. La Haine est d'abord aménagée petit à petit (Carpentier, 2004). Cependant ses nombreux méandres et son peu de fond ne facilitent pas une circulation qui a vocation à être importante (ce sont principalement des matériaux venant de Belgique qui y sont acheminés). Un canal est donc créé entre Condé et Mons (1807-1814) et la Haine s'y jette au niveau de la frontière (comme le montrait la carte, Figure 21). Passant par Pommerœul, le canal relie Condé, c'est à dire l'Escaut à Mons, autre centre minier important (Carpentier, 2004). La ville de Condé sera longtemps désignée comme « ville de batellerie », jusqu'au déclin de la voie d'eau face au chemin de fer et à l'envasement du canal de Condé à Mons (Cf. le réseau hydrographique présenté sur la Figure 23).

Figure 22 : La Deûle, le seul cours d'eau drainant véritablement la haute vallée

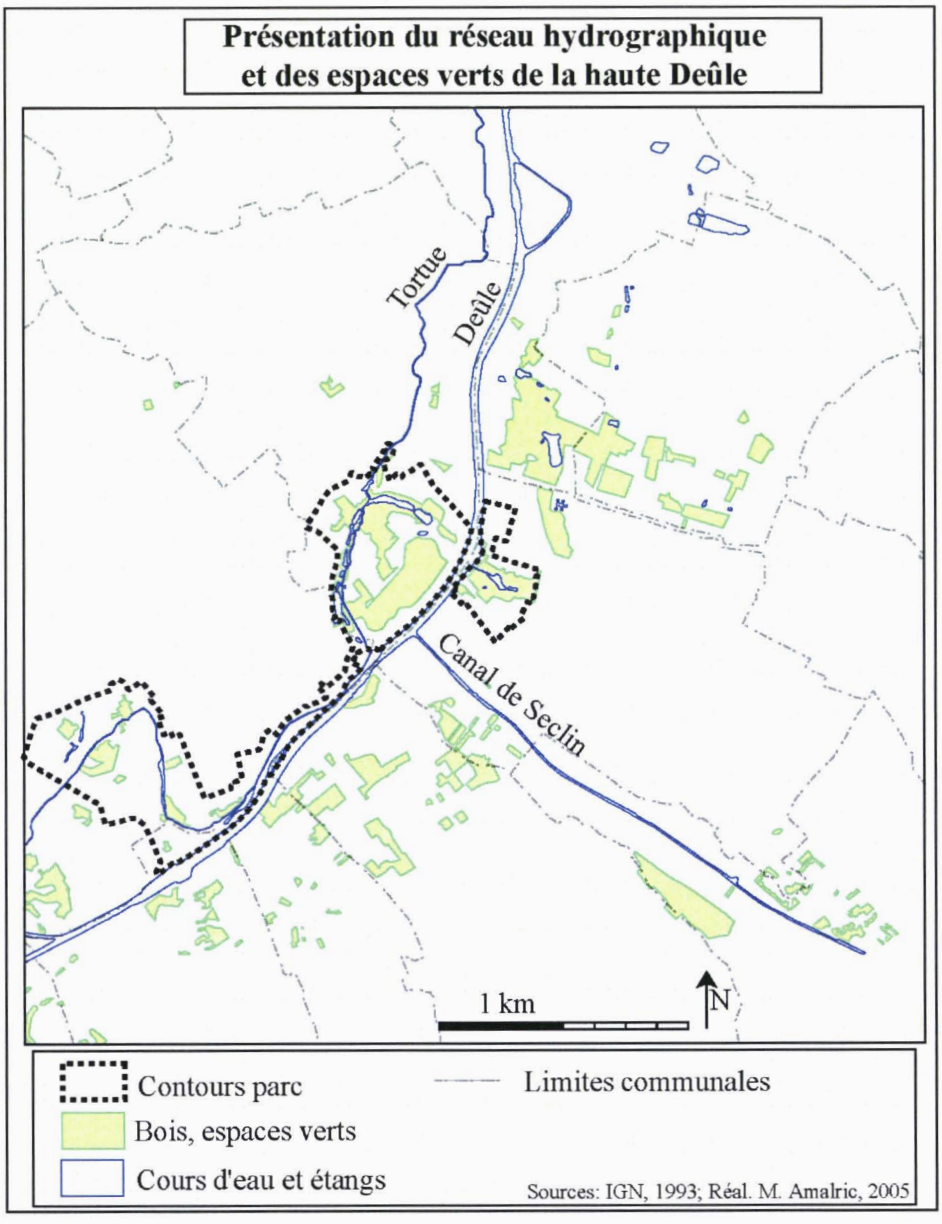

Figure 23 : Un réseau dense de rivières et de canaux autour des sites de Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul

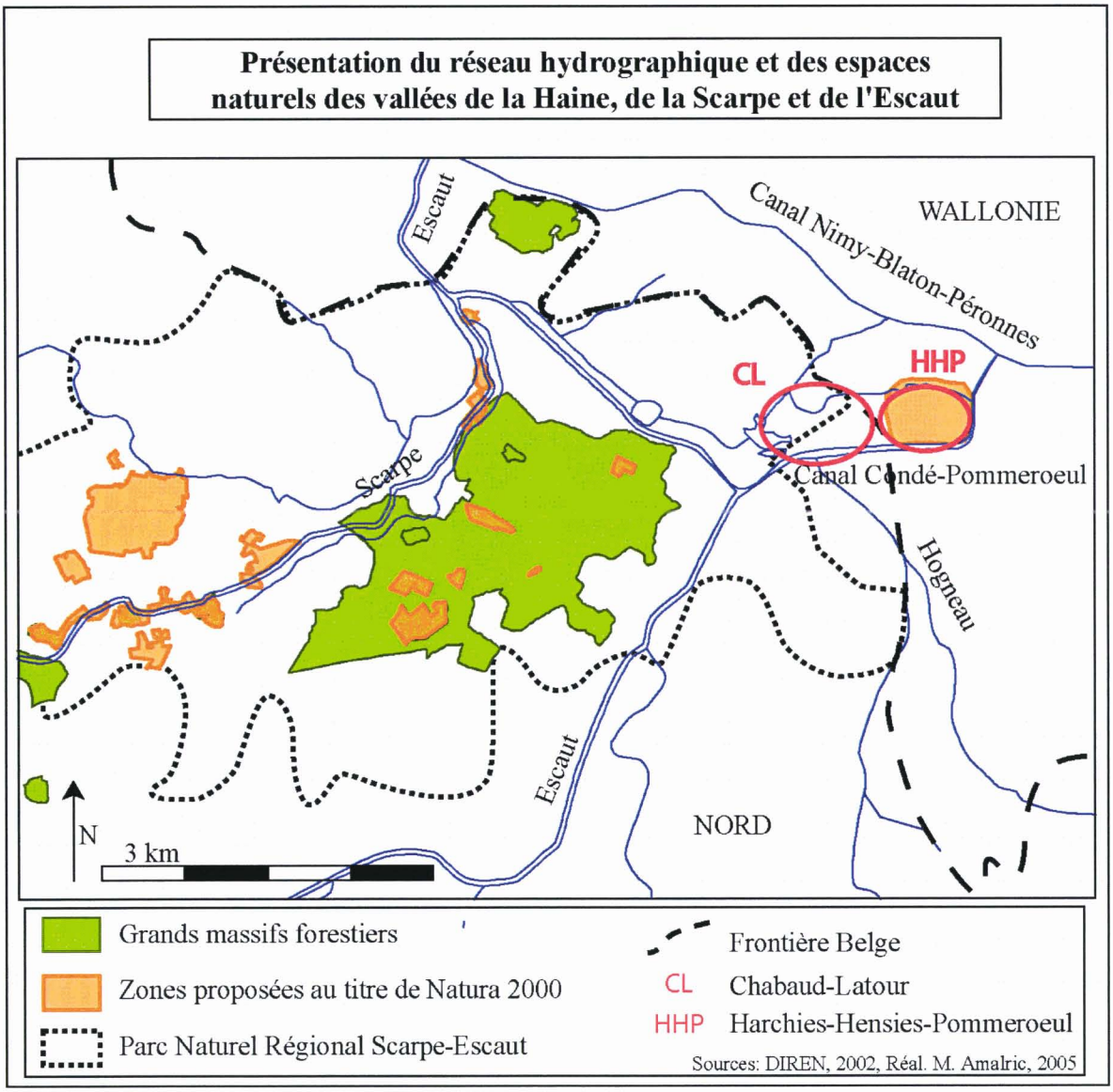

Sur la côte picarde, les thématiques sont différentes. Les zones humides interdunaires ne sont traversées que par de petits exutoires et il n'est pas question de canaliser quoi que ce soit (voir la Figure 24). Soumis à une pression beaucoup moins forte durant le Moyen-âge, les marais et garennes sont utilisées par leurs propriétaires pour la chasse. Le réseau hydrographique n'est donc pas perturbé. La présence du milieu dunaire, milieu sec, tempère l'image boueuse et malsaine des marais. Ce n'est qu'avec l'arrivée du tourisme balnéaire que la côte connaîtra une pression démographique importante. On ne peut donc pas parler de politiques d'aménagement pour le territoire de Berck-Merlimont jusqu'au 20^{e} siècle.

Figure 24 : Entre Canche et Authie, un réseau indépendant de courants de petite taille

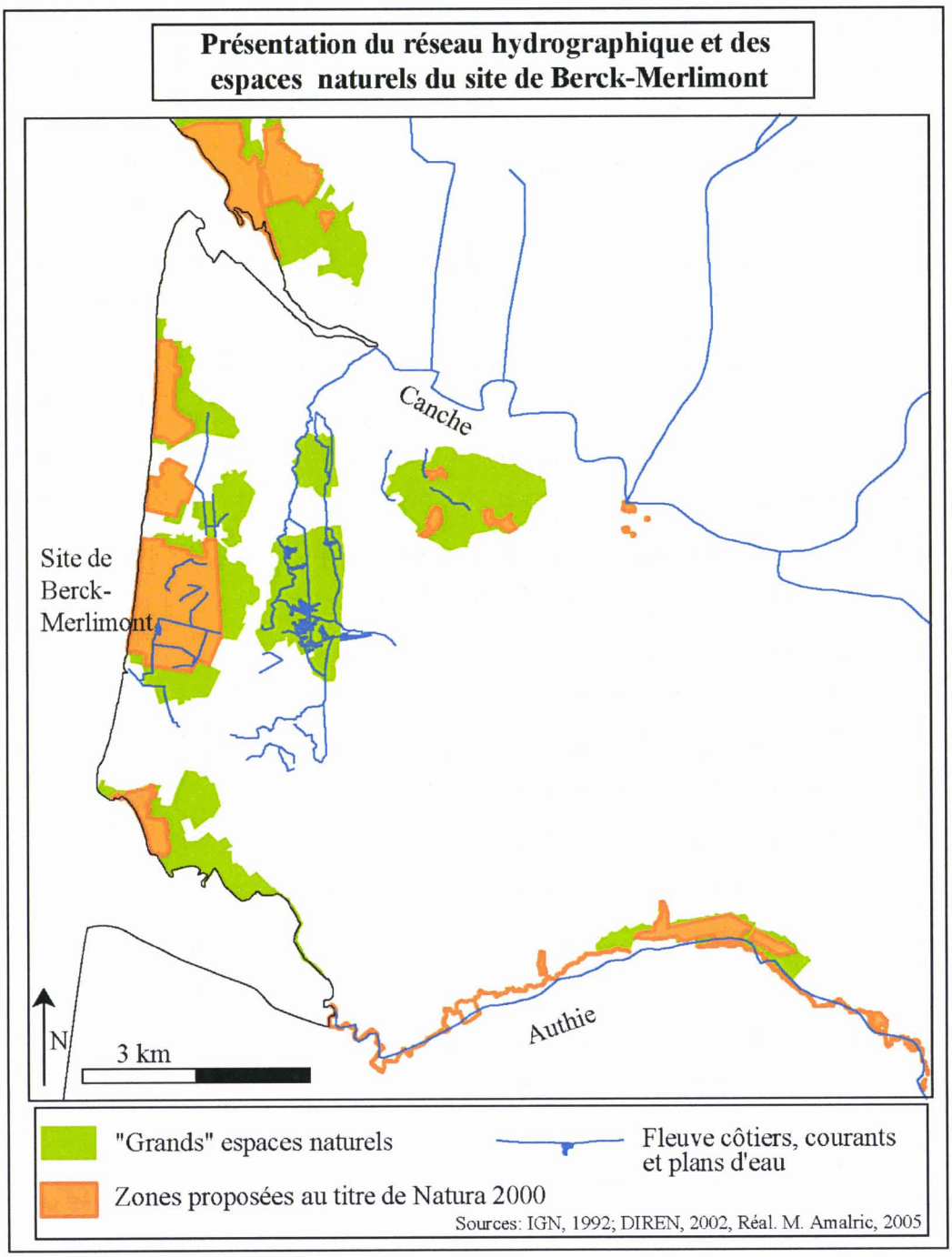

Nous voyons qu'il n'est pas question de nier l'existence de politiques d'aménagement avant le 20e siècle dans les zones humides. La plupart d'entre elles sont sectorielles, elles favorisent le drainage, tantôt au profit de l'agriculture, tantôt à la faveur des transports fluviaux. Les zones humides oscillent conséquemment entre appropriation et abandon. La logique dominante, qui est une forme de considération pour ces milieux, consiste à les diminuer et à les contrôler, voire à les faire disparaître. Cependant, on peut aussi distinguer certaines périodes où elles ne font l'objet d'aucune attention, ne représentant ni avantage ni inconvénient : les périodes où l'agriculture est suffisamment développée pour nourrir la population du moment par exemple. Dans ce cas, les zones humides sont des espaces marginalisés, où l'on cueille ou ramasse quelques plantes, où l'on pêche et chasse mais où aucune politique d'aménagement n'est mise en place.

Le cas des zones humides soumises à l'extraction minière est une illustration de l'alternance des attentions portées aux zones humides, notamment au regard de l'évolution de leurs surfaces. Le schéma ci-dessous (Figure 25) montre que la surface d'un complexe de zones humides tel que Chabaud-Latour ou Harchies-Hensies-Pommerœul varie en fonction des activités qui y sont pratiquées. Surfaces et usages sont des indicateurs de la place qu'occupent les zones humides dans l'anthroposystème à différents moments historiques. Les deux zones d'étude situées dans la vallée de la Haine valent d'être comparées du fait de leur évolution parallèle mais différente.

Cette figure est un schéma purement théorique, c'est pour cette raison qu'il n'est pas gradué. En effet, il ne nous est pas possible de déterminer quelle surface de zones humides existaient dans les deux sites tout au long de cette période de temps. Le calcul serait possible à partir des photos aériennes pour la période contemporaine, il deviendrait beaucoup plus hypothétique en ce qui concerne les périodes les plus anciennes. L'intérêt de ce schéma est cependant de montrer les différentes logiques en place et leurs effets sur l'étendue des zones humides. Une action apparemment destructrice des zones humides peut finalement agir dans le sens d'un agrandissement de ces milieux. Ainsi, l'exploitation charbonnière a tout d'abord un impact défavorable sur les zones humides (celles-ci sont détruites par les emprises industrielles). Après quelques années d'exploitation, interviennent les affaissements qui eux, jouent en faveur de l'extension des zones humides. C'est grâce à l'action des stations de relevage des eaux (SRE) que leur extension est limitée. A l'inverse, des pratiques telles que le drainage peuvent rapidement et efficacement réduire des zones humides à l'état de terres parfaitement mises en « assec ». C'est la politique que le gouvernement belge a mis en application dans les années 1970 et qui a complètement anéanti les marais d'Harchies pendant plusieurs années. Ce schéma qui reflète les grandes tendances d'extension et de diminution des zones humides montre grossièrement que les surfaces en zones humides sont aujourd'hui bien en deça de ce qu'elles étaient avant les grandes politiques de drainage et d'exploitation de la houille. Néanmoins, il permet également d'imaginer ce que serait l'étendue des zones humides si l'activité des SRE devait s'arrêter. Cette représentation qui n'est qu'une éventualité peu probable, est basée sur les cartes d'inondation potentielle que les Charbonnages de France ont dressées lors des études menées sur la sortie de concession des sites de « Vieux-Condé » et « Thivencelle » (noms des deux concessions qui concernent le pays de Condé) (CDF, Comm. pers. 2004). A Harchies-Hensies-Pommerœul, malgré une politique actuelle de conservation des milieux, des pompes sont également utilisées pour évacuer les eaux des différents étangs. Aussi est-on également en mesure d'envisager l'arrêt de ce pompage.

Figure 25 : Représentation schématique de l'évolution différenciée des zones humides des sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul

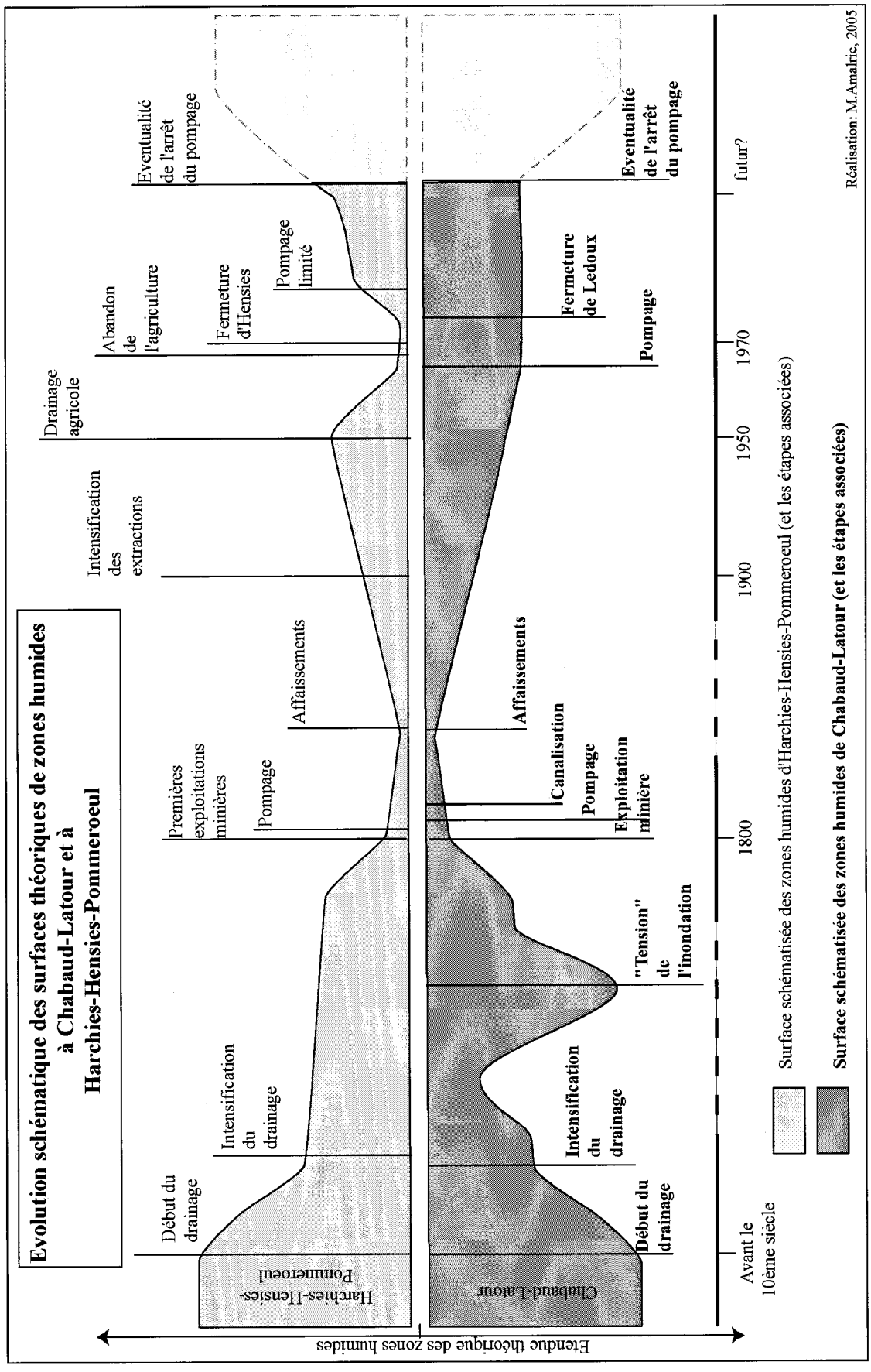

En ce qui concerne les sites de la Haute Deûle et de Berck-Merlimont les logiques observées sont plus simples. Dans la Haute Deûle, c'est la diminution progressive de l'extension des zones humides jusqu'aux années 1980, voire 1990 (canalisation, drainage, remblais pour les industries et l'agriculture). A Berck-Merlimont, la variation des surfaces de zones humides dépend plus directement des fluctuations de la nappe dunaire et n'est pas inféodée aux activités humaines comme dans les autres cas d'étude. Seules des interventions ponctuelles sur l'écoulement endogène de l'eau introduisent des variations, mais à des échelles très réduites.

L'aménagement des zones humides a existé avant l'avènement des politiques d'aménagement du territoire. Cependant, il faut bien noter que les politiques et les lois qui concernent l'aménagement et les zones humides se sont fortement multipliées depuis les années 1990. La multiplication de politiques qui touchent aux zones humides, à diverses échelles, est un indicateur d'une nouvelle prise en compte de ces espaces.

B- Les échelles actuelles d'aménagement

L'aube du 21e siècle marque la fin d'une période qu'on peut qualifier de « bâtisseuse » (Monod, Castelbajac, 2004) et une nette orientation vers ce que R. Brunet appelle le « ménagement » du territoire (Brunet, 1992). Pour Brunet, le ménagement du territoire est une « gestion avisée, comme dans l'un des sens du verbe ménager » (voir aussi R. Blais, cité précédemment). Il propose surtout d'utiliser le terme « ménagement » au sens « de ménagement du territoire » dont le sens « impliquerait une bonne gestion, une certaine prudence ou sagesse (comme dans ménager), des réaménagements, et de temps en temps, l'art de faire le ménage, c'est à dire de mettre en ordre en se débarrassant des déchets et corps morts » (Brunet, 1992). Cette idée nous paraît d'autant plus intéressante qu'elle insiste sur une réflexion relative à l'organisation du territoire et pas seulement à l'action accomplie. C'est un peu l'image que peut donner la pléthore de documents, lois et schémas qui concernent plus ou moins directement les zones humides.

1- Les politiques d'aménagement des zones humides, l'illustration d'une prise de conscience

Certains textes d'aménagement sont dans la droite ligne de la prise de conscience de la nécessité de protéger les zones humides, d'autres sont plus généralement issus de mouvements de fond dans la société, notamment en faveur d'une plus grande attention portée aux questions environnementales.

En ce qui concerne cette prise de conscience, il est possible de la dater de deux manières. La première prise de conscience de la vulnérabilité des zones humides et de leur disparition progressive est relativement ancienne, en France, elle date des années 1970. A cette époque, les scientifiques naturalistes et écologues étudient de près ces milieux, identifient leur qualité et tentent d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les dégâts que provoquerait leur perte. Ils ne sont que peu

entendus (Manneville, 1999). Durant les années 1970 et 1980, les zones humides continuent à être détériorées (Mermet, 1995). Ce n'est qu'au début des années 1990 que le sursaut a véritablement lieu. L'un des déclencheurs de la mobilisation est le rapport du Préfet Bernard[27] publié en 1994. A partir de ce moment, de nombreux textes voient le jour pour palier cet état des lieux alarmiste. Le rapport insiste en particulier sur la nécessité de constituer des réseaux écologiques, où les zones humides seraient un chaînon déterminant. C'est à cette époque qu'apparaît sur la scène publique la notion d'infrastructure écologique. L'autre élément que nous avons cité et qui prend place parallèlement est la prise en compte grandissante des problématiques liées à l'environnement dans la société et dans les politiques publiques françaises et européennes (Fustec, 2000).

Ces deux tendances donnent lieu à différentes approches en matière d'aménagement des zones humides. Nous avons choisi de les présenter, non pas de façon chronologique mais en fonction des échelles de prise en considération des zones humides. C'est la logique qui nous paraît la plus pertinente par rapport au caractère opératoire de ces politiques d'aménagement. Les dates des textes importent moins que l'échelle à laquelle ils s'appliquent. En outre, c'est précisément la référence scalaire qui fait sens pour les pouvoirs publics qui émettent les documents d'aménagement. Aux niveaux national et sub-national ce sont les découpages administratifs, de la région à la commune, qui constituent les territoires d'application des textes d'aménagement. Pour autant, les échelles administratives ne sont pas forcément les plus appropriées pour appliquer des politiques d'aménagement (Gumuchian *et al.*, 2003), notamment dans le domaine de l'environnement. Il y a plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, les modes de vie actuels qui ne se cantonnent plus au territoire « juridico-administratif ». En effet, la mobilité accrue des populations dépasse largement le cadre figé du département ou de la commune. A l'heure des transports à grande vitesse, la journée de cheval ou de marche qui avait servi à délimiter départements et communes semble obsolète (Gumuchian *et al.*, 2003).

En outre, les politiques d'aménagement qui touchent aux espaces naturels dépassent totalement le cadre des limites juridico-administratives. En quoi consistent ces limites au regard d'un bassin versant, d'une nappe d'eau souterraine ou d'un massif forestier ? Les zones humides ne s'arrêtent bien entendu pas aux frontières administratives et l'exemple du grand complexe humide formé par l'ensemble de Chabaud-Latour et l'ensemble d'Harchies-Hensies-Pommerœul est un exemple d'aménagement différencié pour un espace somme toute homogène.

Nous distinguerons plusieurs types de documents, ceux qui relèvent de la réglementation et ceux qui constituent des orientations, des programmes de recherche ou des incitations. Quelle que soit leur forme, tous témoignent d'une évolution vers une plus grande préoccupation du devenir des zones humides. Pour le montrer, nous nous basons sur les textes et sur l'iconographie de ces documents. Dans le cas des lois et textes réglementaires, il y a peu d'illustrations. Pour ce qui est des documents qui concernent une échelle plus locale, les plans d'aménagement et d'urbanisme, les projets paysagers ou les chartes, ils sont plus souvent accompagnés de plans, de cartes, de photographies qui illustrent certaines représentations des zones humides.

[27] *Rapport d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides*. Bernard, 1994.

2- La prise en compte des zones humides à l'échelon international

Nous verrons tout d'abord quelles politiques s'appliquent aux zones humides à l'échelle internationale. Le classement « honorifique » en zone Ramsar dont nous avons parlé n'est pas la seule reconnaissance internationale des zones humides.

a- Une préoccupation de lisibilité : outil de connaissance et inventaires

Au plan international, il existe différents textes qui prennent en compte les zones humides et prônent leur conservation. On peut distinguer les documents qui se rapportent aux zones humides et ceux qui les concernent en partie.

Le texte le plus important et qui concerne précisément les zones humides est la convention de Ramsar. Cette convention, signée en 1971, compte à ce jour 145 pays adhérents dans le monde entier (Salathé, 2003, site Internet Ramsar, 2005). Les buts de l'inscription d'un site sur la liste Ramsar sont expliqués par l'organisation en ces termes. L'inscription accroît la « visibilité du site sur le plan national », ce qui permet de mieux l'apprécier et ce qui « engendre la fierté de la collectivité nationale et locale ». Elle favorise la mise en place d'une stratégie de conservation. Elle contribue à l'obtention de moyens de la part de la communauté internationale et à la « protection de l'environnement et à la préservation de la diversité biologique ». Enfin, elle « favorise les plans de gestion avec la participation de tous les acteurs » (site Internet Ramsar, 2005). Les objectifs qu'affiche la convention de Ramsar visent principalement à la « visibilité » des sites, à leur reconnaissance au plan national et surtout international. Lorsqu'un pays inscrit une de ses zones humides sur la liste Ramsar, il est également tenu à certaines actions. Il doit promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle du site (plans de gestion et principe de participation). L'Etat contractant est par ailleurs tenu d'un devoir d'information auprès de l'organisme « Ramsar », notamment sur la situation du site (dégradation, menaces). Le site doit être protégé par le pays signataire, mais il n'a pas pour autant à être placé en réserve intégrale (site Internet Ramsar, 2005). Finalement, le site Ramsar est une partie du territoire que chaque État choisit de protéger par les moyens qu'il juge bons. C'est avant tout une appellation et pas du tout un statut de protection, dont la réglementation serait définie au niveau international.

D'autres textes entrent dans la procédure de protection des zones humides. Ils ne sont cependant pas précisément destinés à prendre en compte les zones humides. Il s'agit des conventions de Berne et de Bonn, qui visent à la protection d'espèces spécifiques. Parmi ces espèces protégées, des oiseaux tels que les oiseaux migrateurs sont inféodés aux zones humides. La protection de leur habitat relève de leur défense (Roy, 2003), c'est en ce sens que ces conventions participent à la protection des zones humides. Il faut cependant noter que ces textes ne sont pas à proprement parler des textes d'aménagement. En effet, ils se contentent de recommander certains types de gestion et la mise en place d'aménagements respectueux des zones humides. Ce ne sont pas des politiques publiques au sens où leur impact n'est pas concret et prescrit pour chaque territoire.

b- L'aspect réglementaire des textes européens

D'autres textes à l'échelle européenne ont une portée obligatoire.

C'est le cas des directives européennes « oiseaux » et « habitats » qui dans chaque pays-membre requièrent la mise en place de mesures de protection dont certaines concernent les zones humides. Pour exemple, la directive « Oiseaux » permet de déterminer des « Zones de Protection Spéciale »

(ZPS) dont la réglementation impose des mesures spécifiques en cas de plans d'urbanisme par exemple (IFEN, 2004 c).

Un autre texte crée des obligations à la charge des Etats membres : c'est la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette directive date de 2000 et fixe les règles d'une harmonisation de la gestion de l'eau en Europe. La directive cadre donne la « priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières » (DCE, 2000). Plusieurs grands principes sont fixés, accompagnés d'un calendrier. Le premier principe est d'identifier des districts hydrographiques. Le second est d'assurer un état des lieux de chaque district. Dans le même temps (l'objectif était la fin de l'année 2004), la directive cadre impose d'établir une liste des zones protégées afin d'identifier l'ensemble des zones faisant l'objet de protections spéciales (captages d'eau potable, secteurs d'eau de baignade, conservation des habitats...). Par la suite, il est prévu de mettre en place des réseaux de surveillance de la qualité des eaux, puis de définir à l'horizon de 2010 un plan de gestion pour définir les objectifs à atteindre en 2015 et les mesures nécessaires à prendre (DCE, 2000). En outre, la DCE réaffirme le principe de « récupération des coûts » (pollueur payeur) et de consultation du public.

Au niveau français, la transposition de la DCE dans le droit français fait que les bassins actuels (ils sont au nombre de six : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie) constitueront l'échelon de mise en œuvre de la directive (MEDD, 2003). Plus précisément, c'est au travers de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (un SDAGE par bassin) que la DCE sera appliquée en France.

Nous avons vu que, depuis les années 1970, des textes et des mesures prennent en compte la protection des espaces naturels ou d'éléments tels que l'eau, incluant les zones humides dans les politiques d'aménagement. Cependant, c'est davantage au niveau national que les zones humides sont réellement prises en compte en tant que telles. C'est un indicateur supplémentaire de l'intérêt porté à ces zones.

3- La grande diversité des textes d'aménagement concernant les zones humides à l'échelle nationale

À l'échelle nationale, on retrouve les mêmes catégories de textes qu'à l'échelle internationale : il existe aussi bien des textes réglementaires que des formes d'incitation ou des mesures de sensibilisation, liées à des outils de connaissance. L'intérêt de présenter ces textes est basé sur l'identification des conceptions spécifiques des zones humides. Le but n'est pas tant de savoir dans le fond ce qui est préconisé mais plutôt de déceler les représentations des zones humides qui en ressortent. L'étude des textes d'aménagement est une façon de livrer un « instantané » de la vision des zones humides et des espaces naturels par les pouvoirs publics.

a- Les lois et mesures réglementaires

Au niveau national, la gestion des zones humides est organisée par le legislateur. Nous verrons que la loi qui traite de l'aménagement du territoire concerne notamment les espaces naturels et donc les zones humides. La loi sur l'eau leur fait nommément une place importante. La loi d'orientation agricole les prend en considération dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation et enfin, le code de l'environnement, dans lequel est inscrite la loi « Littoral » fait une large place à la

conservation des zones humides. Ces textes témoignent de la conception « officielle » des zones humides en France.

Les grandes orientations sont édictées par la *Loi n°99-533 du 25/6/1999*[28] *d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* (LOADDT, 1999[29]) et portant modification de la *Loi n°95-115 du 4 février 1995*[30] *d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire* (LOADT, 1995[31]). Entre 1995 et 1999, la notion de durabilité a donc été ajoutée. Nous verrons par la suite sous quelle forme. L'objectif principal de cette loi est d'instaurer une politique permettant « un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement ». Plusieurs grands principes sont énoncés, « l'égal accès au savoir et aux services publics », « le principe de subsidiarité et le respect de la décentralisation ». Son fonctionnement se base sur des choix stratégiques énoncés pour les vingt prochaines années et qui sont organisés dans les schémas de services collectifs. (Article 1 de la LOADDT, 1999). L'application de ces schémas passe par leur inscription dans les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) (LOADDT, 1999).

En ce qui concerne les zones humides un « schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux » est institué (Article 2 de la LOADDT, 1999). L'article 23 précise que ce schéma fixe « les orientations permettant le développement durable des espaces naturels et ruraux en prenant en compte l'ensemble des activités qui s'y déroulent, leurs caractéristiques locales ainsi que leurs fonctions économique, environnementale et sociale ». D'un point de vue opératoire, le schéma « définit les principes d'une gestion équilibrée de ces espaces qui pourront notamment être mis en oeuvre par les contrats territoriaux d'exploitation », lesdits contrats relèvant quant à eux de la loi d'orientation agricole (*Loi d'orientation agricole*, 1999, voir ci-dessous).

En quoi les zones humides sont-elles concernées par ce schéma ? La Loi confère plusieurs fonctions à l'établissement du schéma. Il décrit « les mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des paysages, la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique, la protection des ressources non renouvelables et la prévention des changements climatiques. Il détermine les conditions de mise en oeuvre des actions de prévention des risques naturels afin d'assurer leur application adaptée sur l'ensemble du territoire ». Tous ces aspects concernent pleinement les zones humides. Qualité de l'environnement et paysages sont directement liés à la préservation des zones humides, de même que les politiques de prévention des risques où les zones humides jouent le rôle de zone d'expansion des crues. La diversité biologique des zones humides n'est plus à démontrer : 3% du territoire national dont dépendent 50% des espèces d'oiseaux, et auxquels sont inféodés 30% des espèces végétales remarquables et menacées (Guth, 2003). Leur rôle dans l'équilibre climatique est également avancé en tant que puits de carbone (Manneville *et al.*, 1999). Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux identifie pour ce faire les territoires en fonction « des mesures de gestion qu'ils requièrent ». Il vise à créer des « réseaux écologiques, des continuités et des extensions des espaces protégés » (LOADDT, 1999) et identifie « les territoires dégradés et les actions de reconquête écologique nécessaires ». Les zones humides sont aussi concernées par l'objectif affirmé de retracer « l'état de conservation du patrimoine naturel, l'impact des différentes activités sur cet état et l'efficacité des mesures de protection et de gestion dont il fait, le cas échéant, l'objet » (LOADDT, 1999). La concertation à mener pour la coordination entre État et collectivités territoriales est assurée

[28] JORF n°148 du 29 juin 1999, p. 9515
[29] LAODDT, 1999 : C'est ainsi qu'il sera fait référence à cette Loi
[30] JORF n°31 du 5 février 1995, p. 1973
[31] LOADT, 1995 : c'est ainsi que nous ferons à cette Loi

par la conférence régionale de l'aménagement (LOADDT, 1999). Nous verrons par la suite que ces grandes orientations se retrouvent aux échelles régionales et locales.

Ce qu'il est important de noter, c'est la place faite aux espaces naturels dans la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire. Cela participe du mouvement que nous avons déjà décrit de vouloir défendre les espaces naturels. Mouvement qui est lui-même à l'origine de la considération pour les zones humides dans les politiques publiques françaises depuis les années 1990.

Il nous a semblé pertinent de commencer par donner le cadre de l'aménagement des zones humides en analysant la place qu'elles occupent dans la LOADDT. Néanmoins, d'autres lois touchent plus précisément les zones humides.

La *Loi n° 92-3 du 3/1/1992*[32] *sur l'eau*[33] est de celles-ci. Le législateur y affirme que l'eau « fait partie du patrimoine commun de la nation » et que « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ». Les dispositions de la loi ont pour objet « la gestion équilibrée de la ressource en eau ». Pour cela, il est notamment nécessaire d'assurer « la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides » (Loi eau, 1992). En terme d'application au niveau local, il est prévu par l'article 31 que les collectivités territoriales soient « habilitées à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations » visant notamment « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » (article 31, Loi eau, 1992). Il est prévu une gestion de l'eau par bassin, chacun de ces bassins fonctionne selon un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), décliné en plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour les différents bassins-versants ou sous-bassins.

La *Loi n°86-1 du 3/1/1986*[34] *relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite « Loi Littoral ») codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de l'Environnement* traite également des zones humides[35]. La Loi Littoral est une politique d'environnement propre à un milieu, elle réclame une spécificité dans l'aménagement, la mise en valeur et la protection du littoral. Pour cela, elle prône des actions visant « la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine ». C'est dans ce cadre que les zones humides littorales sont concernées par cette loi. C'est précisément le cas du site de Berck-Merlimont dont une partie est la propriété du Conservatoire du Littoral et est gérée au nom de la protection des espaces littoraux.

Ces lois ont des implications à des niveaux régionaux et départementaux sur lesquels nous reviendrons. Le but de ce premier tour d'horizon est de montrer à quel degré les zones humides sont intégrées soit dans les politiques sectorielles soit dans les politiques d'aménagement du territoire et d'en tirer des enseignements sur les représentations « offcielles » des zones humides. Il est flagrant de constater que, depuis la fin des années 1980, les textes de lois qui concernent les zones humides se sont multipliés.

---

[32] JORF n°3 du 4/1/1992.
[33] Cette Loi est aussi appelée « Loi eau de 1992 »
[34] JO du 4/1/1986, p. 200
[35] Loi Littoral 3 Janvier 1986

b- Les préoccupations scientifiques appliquées à l'aménagement : le Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH)

Le plan national de recherche sur les zones humides fait suite au rapport du Préfet Bernard que nous avons évoqué ci-dessus (Bernard, 1994). Les études menées de 1992 à 1994 pour produire ce rapport montrent que 60 % des zones humides françaises ont été perdues en moins d'un siècle (Guth, 2003) dont la moitié en moins de 30 ans (PNRZH, 2000) et ce, du fait d'un manque d'efficacité et de cohésion des politiques publiques. Plus précisément, le rapport souligne que la « responsabilité en revient, pour l'essentiel, aux politiques sectorielles, agriculture, transports et tourisme en particulier, qui ont souvent méconnu les spécificités de ces milieux, leur fragilité et leur caractère non renouvelable ». Le rapport ajoute qu'une « sensibilisation insuffisante des responsables de l'aménagement de ces territoires » a été constatée (PNRZH, 2000).

- Pour remédier à cet état alarmant des zones humides, des mesures sont prises au niveau gouvernemental. Il s'agit de considérer les zones humides comme des « infrastructures naturelles » qui doivent être prises en compte dans les politiques d'aménagement du territoire, de modernisation agricole, de tourisme et de gestion de l'eau. On estime alors que l'effort en leur faveur « devra être continu pendant plusieurs années, le temps de changer certains comportements » (PNRZH, 2000). Quatre grandes orientations sont définies dans le plan gouvernemental de 1995 (Guth, 2003) :

- Inventorier les zones humides et renforcer les outils de suivi et d'évaluation ;

- Assurer la cohérence des politiques publiques ;

- Engager la reconquête de zones humides ;

- Lancer un programme d'information et de sensibilisation.

BU LILLE I

- Pour répondre à ces exigences, tous les départements ministériels sont appelés à participer. Le besoin d'inventaire est lancé par la constitution d'une « liste des grandes zones humides d'importance nationale ». Elle se base sur les travaux déjà effectués de recensement des ZNIEFF et de propositions de sites Natura 2000. Un observatoire national des zones humides (ONZH) est mis en place et la gestion en est confiée à l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) qui assure la maintenance du « portail des zones humides » (site Internet). Les zones Ramsar françaises sont intégrées à la liste des zones humides d'importance nationale (Guth, 2003).

- Le second objectif est peu à peu mis en place grâce à une meilleure cohésion entre les politiques. La prise en compte des zones humides par la *Loi n°99-574 du 9/7/1999*[36] *d'orientation agricole* a permis des mesures telles que les Mesures agri-environnementales (MAE) et l'élaboration de politiques de qualité autour des zones humides (Guth, 2003). On pense par exemple aux appellations d'origine contrôlée (AOC) comme les taureaux de Camargue ou les endives « perles du Nord » cultivées dans l'Audomarois.

- Sur le plan de la reconquête qui est le troisième axe, des contrats pluriannuels de gestion des zones humides sont mis en place (8 étaient en place en 2003). Ils concernent principalement des zones recensées au titre de la convention Ramsar ou des zones humides d'importance nationale. Ces contrats sont mis place en concertation avec les collectivités territoriales, les propriétaires, les exploitants, les chasseurs, les pêcheurs et les associations de protection de la nature (PNRZH, 2000).

- Le quatrième axe sur la sensibilisation et l'information a donné lieu à la publication de brochures telles que « Zones humides Info », à la création d'une mallette pédagogique. En outre, des

[36] JORF n°158 du 10/7/1999 p. 10231.

pôles relais ont été constitués en fonction de thématiques ou de territoires spécifiques (marais littoraux de l'Atlantique, lagunes méditerranéennes, zones humides intérieures, tourbières, vallées alluviales, mares et mouillères) (Guth, 2003). Ces pôles relais assurent à la fois la production et le relais de l'information, en direction de l'IFEN, ils s'assurent de la continuité des politiques engagées et veillent « à la poursuite de l'effort d'intégration des zones humides dans toutes les politiques publiques » (Guth, 2003).

En considérant les documents qui touchent à l'environnement et à l'organisation des territoires, de l'échelle internationale à l'échelle nationale, on constate la présence marquée de la prise en considération des zones humides. En outre, on constate que ces références sont relativement variées dans la mesure où elles émanent autant de textes visant à protéger les habitats ou l'environnement que de textes touchant à l'aménagement du territoire ou de lois sectorielles. Nous vérifions donc la montée en puissance des textes coercitifs et incitatifs visant à prendre en considération les zones humides. A l'échelle régionale et locale, les textes ou leurs applications concrètes sont plus diversifiés encore.

4- L'échelle régionale, la diversité des mesures concernant les zones humides

a- L'aspect réglementaire

Les SDAGE[37] sont des outils d'orientation qui fixent les grandes règles du jeu de la gestion de l'eau par bassin. Répondant à la Loi sur l'eau (1992), ils font une large part aux zones humides. Dans le bassin Artois-Picardie qui nous concerne, une vingtaine de dispositions concernent précisément les zones humides qui se répartissent selon les thèmes abordés par le SDAGE Artois-Picardie :

- La garantie de l'alimentation en eau potable ;
- L'amélioration de la qualité des eaux de rivières ;
- L'intégration de l'eau dans la ville ;
- La reconquête du patrimoine écologique ;
- La valorisation du littoral ;
- La maîtrise des usages de l'eau (SDAGE Artois-Picardie, 1997).

Les zones humides sont concernées par le premier objectif, au titre de la protection des champs captants. Dans le deuxième objectif, la qualité des eaux de rivières, les zones humides sont nécessaires à « l'autoépuration des rivières ». Un paragraphe complet est consacré à la maîtrise des sols dans les zones humides au nom du quatrième objectif du SDAGE. Il s'agit en particulier de protéger les zones humides encore « non contaminées par l'habitat sauvage » (c'est à dire les *mobile homes* à l'année) (SDAGE, 1997). Enfin, le dernier objectif du SDAGE mentionne la question des stations de relevage et des zones d'affaissements qui sont fréquemment des zones humides et qui méritent une attention particulière, du fait du risque de « perturbation des écoulements superficiels ».

Le SDAGE n'est pas en lui-même un document appelé à être appliqué en l'état. Il requiert la mise en place de SAGE[38] par sous-bassins. Dans le Nord-Pas de Calais, un certain nombre de SAGE sont

---

[37] Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

[38] Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

maintenant opérationnels (Scarpe aval, Aa). Dans le cadre de nos terrains d'étude, aucun n'a vu le jour. Il n'en est pas question sur la Deûle et le SAGE Escaut est au point mort depuis plusieurs années. Il n'est donc pas possible d'étudier au niveau local la mise en application du SDAGE Artois-Picardie.

D'autres outils réglementaires existent sur le territoire national qui sont appliquées sur le terrain. D'une part, l'arrêté préfectoral de biotope qui est un outil simple de mise en défense d'un espace naturel. L'arrêté ne prévoit pas de gestion particulière mais peut empêcher certaines activités « néfastes » sur un site déterminé (Roy, 2003). D'autre part, il existe un autre classement, celui en réserve naturelle classée. C'est une procédure plus longue à mettre en place (qui nécessite une enquête publique) mais qui permet à la fois la protection et la gestion d'un milieu. Les gestionnaires sont désignés par décret et subventionnés par l'Etat. Cependant, cet outil est uniquement employé dans les cas de « sites majeurs » en péril (Roy, 2003).

Les outils réglementaires ne sont pas les seuls moyens de prendre en compte les zones humides dans les politiques publiques. D'autres vecteurs ont vu le jour : la contractualisation comme une alternative aux mesures trop coercitives et la maîtrise foncière, nécessaire pour appuyer ce nouvel élan des politiques publiques.

b- La contractualisation et la maîtrise foncière

Toujours à l'échelle régionale, certains textes permettent l'application de mesures telles que la contractualisation. Les Contrats de Plan État Région en sont un exemple, ils sont décidés à l'échelle régionale.

Les contrats et schémas régionaux

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) est construit entre l'État et une région donnée pour une durée de 6 ans. Le CPER avec la région Nord-Pas de Calais court de 2000 à 2006. Ce contrat de plan s'insère dans le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) de la Région. C'est un document qui traite de thèmes privilégiés ou sensibles dans une région. Dans le Nord-Pas de Calais, une des « priorités d'intervention » du CPER s'appelle « améliorer l'environnement et le cadre de vie » (CPER, Intervention 12, 2000). L'intervention 12 affirme en préambule que dans le Nord-Pas de Calais, « agir pour un environnement de qualité, dans une perspective de développement durable, implique à la fois de contribuer à faire disparaître les séquelles laissées par un développement industriel lourd tout en faisant évoluer les mentalités et comportements vers une logique de développement respectueux de l'environnement ». Deux logiques prévalent à la mise en place de cette intervention : « celle de la reconquête » et « celle de l'excellence ». Dans la première logique, il s'agit de concentrer les efforts sur « l'effacement des traces du passé ». La deuxième logique vise à faire de la région Nord-Pas de Calais, « la région du développement durable ».

Quatre grands thèmes sont retenus dans ce contrat de plan :

- « achever la restructuration du patrimoine immobilier minier ;
- restaurer, protéger, développer et gérer les espaces et les ressources naturelles ;
- s'engager vers l'excellence environnementale ;
- faire adopter des comportements respectueux de l'environnement » (CPER, 2000).

La deuxième logique a un retentissement plus important sur les zones humides puisqu'il s'agit de « protéger la ressource en eau, les milieux aquatiques et les sols ». Il prévoit par exemple de renforcer la protection des champs captants irremplaçables, de soutenir les démarches de SAGE, de maintenir des activités agricoles favorables à la préservation du paysage (CPER, 2000).

Outre le contrat de plan Etat-Région, qui est pris en compte par le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), un autre plan doit s'intégrer au SRADT, il s'agit du Schéma Régional de Trame Verte et Bleue (SRTVB). Ce plan, dont l'appellation se réduit souvent à « trame verte », est en cours d'élaboration et est piloté par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais. Aucun document n'est donc disponible officiellement. Il consiste à identifier des « cœurs de nature », déterminés en fonction des inventaires évoqués ci-dessus et à les relier par des corridors biologiques qui suivraient les grandes infrastructures naturelles. Les zones humides font partie de ce schéma à la fois en tant que cœur de nature et à la fois en tant que corridor biologique. Même s'il reste très abstrait à ce jour, ce projet est important à souligner dans son existence. Il témoigne de certaines logiques des politiques publiques et des aménagements qui sont mis en place dans le Nord-Pas de Calais. Ce projet n'est pas nouveau, en attente depuis plus d'une dizaine d'années, il doit être soumis au vote des élus du Conseil Régional avant d'être présenté à l'ensemble des acteurs locaux (la présentation a d'ores et déjà été repoussée de la fin de l'année 2005 à la mi-2006).

Il existe d'autres politiques publiques qui font appel à l'outil foncier pour maîtriser le développement des territoires et éventuellement protéger les zones humides.

A l'échelle départementale et locale : contractualisation et maîtrise du foncier

Contractualisation et maîtrise du foncier sont appliquées à toutes les échelles. On peut tout d'abord distinguer les mesures qui concernent les départements.

Dans le Plan d'action pour les zones humides, la question du foncier est abordée au travers de la Loi d'orientation agricole (1999) qui doit supprimer « les parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à usage agricole » et réduire « la part communale de cette taxe » . Cette mesure évite la destruction de zones humides.

Une autre politique foncière est celle menée par les départements, en prélevant la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Cette taxe prélevée sur les constructions immobilières peut être différemment réaffectée par les départements à la protection des espaces naturels. Le département du Nord en fait un usage direct : il finance sa politique de préemption, en achetant le plus possible les terrains et en les gérant en grande partie lui-même (CG Nord, comm. pers., 2004). C'est ce qui a permis l'achat d'une grande partie des terrains du site de Chabaud-Latour. Le département du Pas de Calais procède d'une façon assez similaire et délègue la gestion des parcelles préemptées à la structure EDEN 62 qui constitue sa branche « environnement ».

A une échelle plus locale, la maîtrise du foncier est assurée par les collectivités territoriales ou par des établissement publics.

Le droit de préemption est par exemple détenu par l'agglomération de Lille métropole au titre du Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection des champs captants de la Haute Deûle. Une partie du parc de la Deûle a ainsi été achetée par la communauté urbaine. La propriété foncière est un moyen

pour les collectivités de protéger les zones humides. Elle demande cependant l'instauration d'un plan de gestion et des moyens de contrôle pour être efficace.

Dans la région, il existe un autre organisme dont l'une des missions est de faire du portage foncier. C'est l'Etablissement Public Foncier (EPF). Il acquiert les anciennes friches de la région et les requalifie, soit pour un usage économique, soit à des fins de restauration des milieux (PIFF, 2000). L'EPF achète donc les friches, les réhabilite, mais n'en reste pas propriétaire, le but est de transmettre les biens immobiliers à une collectivité (communauté de communes, Département) qui a élaboré un projet pour ces terrains. C'est pour cette raison que l'on parle de « portage » foncier à propos de l'action de l'EPF (EPF, comm. pers., 2003).

Nous revenons sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation dont nous avons parlé précédemment. Les CTE sont évoqués par la LOADDT (1999) et sont précisés dans la loi d'orientation agricole (1999). Devenus depuis lors des Contrats d'Agriculture Durable (CAD), ils concernent les zones humides dans la mesure où la politique agricole doit prendre en compte « les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture » et participer à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable (Loi d'orientation agricole, 1999). La politique agricole doit de ce fait prendre en compte les « situations spécifiques à chaque région notamment celles propres aux zones humides dont les particularités nécessitent la mise en place d'une politique spécifique ». Parmi les objectifs déterminés en ce sens, la loi recommande la valorisation des terroirs « par des systèmes de production adaptés à leurs potentialités » et la « préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et l'entretien des paysages [...] sans qu'il en résulte des charges supplémentaires pour l'Etat » (Loi d'orientation agricole, 1999). Pour la première fois, cette Loi édicte le principe de la contractualisation. L'article 4 précise en effet que « toute personne [...] exerçant une activité agricole peut souscrire un contrat territorial d'exploitation [...] qui comporte un ensemble d'engagement portant sur les orientations de la production de l'exploitation, l'emploi et ses aspects sociaux, la contribution de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles, à l'occupation de l'espace ou à la réalisation d'actions d'intérêt général [...] » (loi d'orientation agricole, 1999). C'est dans ce cadre que les zones humides peuvent (re)devenir des espaces gérés par l'agriculture et en fonction d'une politique d'aménagement cohérente. Les CTE font partie des Mesures Agri-Environnementale (MAE) recommandées par l'Union Européenne (Roy, 2003).

Outre les mesures réglementaires et contractuelles, certains textes reposent sur des préconisations scientifiques.

c- Les plans de développement appuyés sur des outils de connaissance

Comme cela a déjà été dit, les zones humides sont des objets scientifiquement riches. Si leur étude procure un enrichissement intellectuel pour l'homme, elle est aussi l'occasion de trouver des raisons profondes et précises de défendre et de faire défendre les zones humides. En d'autres termes, outre le besoin d'améliorer nos connaissances sur les zones humides, leur étude est un moyen de mobiliser l'opinion publique.

L'étude des zones humides passe par plusieurs aspects nécessaires. Le parti pris de l'inventaire se différencie de celui de la caractérisation des zones humides.

L'inventaire consiste à élaborer des listes de zones humides. Il peut exister sous différentes formes : inventorier les zones humides les plus importantes, les plus grandes (c'est ce que le Plan national pour les zones humides préconise).

L'autre logique consiste à dresser des listes tendant à l'exhaustivité, où toutes les zones humides sont identifiées. C'est ce qui est lancé dans le bassin Artois-Picardie, au titre du classement de l'Escaut en

bassin international par la DCE (Delelis, 2003). Dans cette logique, il ne s'agit pas seulement de répertorier les zones humides importantes, mais toutes celles qui peuvent jouer un rôle, encore insoupçonné et pourtant fondamental. En effet, le risque avec l'inventaire des zones humides d'importance est de laisser de côté de petits espaces, parfois cachés ou mal identifiés (une plaine humide de fond de vallée) dont le rôle est aussi crucial que les grandes zones humides. Le cas des mares est un bon exemple : ce sont de micro-espaces, créés la plupart du temps par l'homme, mais qui jouent un rôle fondamental dans le stockage de l'eau de pluie par exemple. Les recenser relève d'un travail titanesque étant donné leur taille réduite et leur dissémination dans le territoire. Ne pas les prendre en compte dans l'explication du fonctionnement des complexes humides constitue cependant une erreur (Delelis, 2003). Il existe de ce fait des groupes de recherche consacrés précisément aux mares (pôle-relais mares et moulières de France). Le « groupe mare Nord-Pas de Calais » a par exemple vu le jour à l'initiative du Conservatoire des Sites Naturels du Nord-Pas de Calais et travaille à mettre en relation les acteurs des mares (site Internet Groupe Mares, 2005).

Participant à cette logique de connaissance des zones humides, plusieurs outils ont été mis en place.

D'une part, la démarche de classement d'un certain nombre de sites en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces classements dépendent des espèces trouvées sur le site, de leur rareté, de leur nombre. Ce sont des relevés assurés par des naturalistes, comme le Comité Scientifique Consultatif du Nord-Pas de Calais qui est très actif dans la région. Les techniciens et gestionnaires sont aussi susceptibles de procéder à de tels relevés (c'est le cas des personnels de l'ONF grâce à qui de nombreuses forêts sont classés en ZNIEFF).

D'autre part, un outil participe à l'effort d'inventaire, la constitution du réseau Natura 2000. Ce réseau écologique européen est constitué de sites que chaque État membre désigne. Ces sites sont ceux qui sont jugés les plus intéressants ou réclamant une gestion particulière du fait de leur vulnérabilité ou de leur rareté (Roy, 2003). En outre, il existe des opportunités financières dans l'application de plan de gestion liées à Natura 2000 (MEDD, 2004). En France, le réseau Natura 2000 est très en retard, il a été relancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2004, avec pour but de se terminer en 2006 (MEDD, 2004). Le réseau Natura 2000 est une occasion de mettre en application les politiques d'aménagement et les politiques sectorielles de façon cohérente, mais ne procure pas de protection en tant que telle. Par exemple, les sites Natura 2000 sont particulièrement adaptés pour mettre en application des CAD[39] ou pour participer à des réseaux écologiques à d'autres échelles. Ils sont souvent pris en compte par les collectivités territoriales telles que les parcs naturels régionaux ou les syndicats mixtes.

Il faut retenir de ces inventaires que les zones humides, même intégrées dans les politiques d'aménagement, restent les objets de prédilection des scientifiques. La question de l'inventaire, du choix des sites fragiles ou de la détermination des sites d'importance nationale n'est donc pas anodine. Elle est une émanation du pouvoir que possèdent quelques acteurs, scientifiques ou techniciens, initiés et connaisseurs, dont les compétences ne sont quasiment jamais remises en cause. Si les chercheurs ne sont pas toujours d'accord entre eux, il n'est pas possible pour un simple citoyen de « lutter » avec la connaissance accumulée par ces experts. Ce point est important à souligner dès maintenant, car il interroge de façon sensible la question de l'information et de la participation que les politiques publiques prônent. S'il faut informer, à quel niveau le faire étant donné le degré de détail auquel ont abouti les scientifiques ? S'il faut associer et créer la participation, dans quelle mesure est-ce possible

[39] contrat d'agriculture durable

sans une maîtrise totale des connaissances amassées jusqu'alors ? Quels citoyens peuvent donc réellement participer ?

5- Echelle locale des textes d'aménagement : les « projets de territoires »

Les documents, textes et lois que nous avons cités jusqu'à présent constituent un petit échantillon des outils juridiques et administratifs qui existent pour traiter des zones humides. Il nous semble à présent plus pertinent de présenter d'autres logiques d'aménagement dans leur cadre concret, à l'échelle de nos zones d'étude. C'est une façon de mieux comprendre en quoi les zones humides font véritablement l'objet de politiques publiques et en quoi elles focalisent l'attention. Parallèlement, c'est l'occasion de mieux décrire les logiques à l'œuvre dans les sites étudiés et de saisir les représentations qui sont les plus actives dans ces territoires. Nous verrons dans quelle mesure il est pertinent de parler de « projets de territoire » pour chacun des sites.

Si notre approche locale tend à montrer l'importance de la prise en compte des zones humides dans les politiques publiques en France, il n'est pas possible dans cette présentation de ne se référer qu'aux documents d'aménagement et d'urbanisme. Nous ferons donc également appel à toute la documentation qui concerne les sites étudiés, qu'elle relève d'objectifs d'information, de stratégies d'orientation des prises de décisions ou de démarches réglementaires.

a- Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul, multiplicité contre unicité des politiques

Le site de Chabaud-Latour est concerné par plusieurs logiques politiques.

D'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles menée par le département du Nord. Dans cet état d'esprit, des terrains sont préemptés et achetés au fur et à mesure des ventes. Il s'agit principalement d'espaces dont la valeur environnementale est considérée comme importante, comme les roselières. Les achats fonciers portent notamment sur les anciennes concessions de Charbonnage de France (CDF), dont certaines étaient jusqu'à présent aux mains de l'Etablissement Public Foncier, d'autres portent sur des terrains privés ou communaux.

D'autre part, la politique du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (PNRSE) s'applique au site de Chabaud-Latour. Dans ce cadre, de nombreuses mesures peuvent être initiées ou soutenues par le Parc, des CAD à la restauration d'alignements de saules têtards. Cependant, la politique du parc envers Chabaud-Latour ne fait pas l'objet de préconisations précises. La charte du PNR Scarpe-Escaut mentionne le complexe en disant simplement qu'il est « à la recherche d'une vocation » et que le parc s'engage par conséquent à participer à « la définition de cette vocation et à offrir un soutien technique dans les projets d'accueil et de sensibilisation du public à la valeur paysagère et environnementale du site » (Charte PNRSE, 1998). Il est notable de constater ce relatif retrait du Parc, malgré les nombreuses et précieuses prairies humides qui s'étendent sur le quart oriental du site.

Un autre acteur mène une politique sectorielle qui concerne parfois les zones humides, ce sont les Voies Navigables de France (VNF). Elles sont en charge de l'entretien de l'Escaut mais surtout du canal de Condé-Pommerœul. La politique de mise à grand gabarit des canaux que nous avons déjà évoquée concerne les zones humides dans la mesure où elles sont proches des canaux. D'une part, la fluctuation des niveaux d'eau dans les canaux peut assécher ou au contraire inonder les zones humides avoisinantes. D'autre part, ces terrains en bordure de canal et parfois « inutilisés » sont les espaces utilisés pour stocker les boues de curage ou les remblais produits par les travaux de VNF. En ce qui concerne le canal de Condé-Pommerœul, le projet de remise en service doit prochainement donner lieu

à un curage des boues (début des travaux prévu en 2006). Celles-ci seront déposées dans des propriétés de VNF, qui font actuellement partie du complexe de zones humides de Chabaud-Latour (PNR, comm. pers., 2004).

Enfin, le site de Chabaud-Latour dépend aussi de la politique de développement de la ville de Condé-sur-l'Escaut et de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (également appelée Val'Agglo), à laquelle elle appartient. A ce titre, un projet que la communauté d'agglomération qualifie de « ludo-touristique » est prévu sur le site de Chabaud-Latour, en bordure de l'étang principal, sur un des terrils plats. Il s'agit d'un projet à l'incidence plus nettement territoriale que dans les autres logiques présentées jusqu'alors. Pour autant, il n'est pas en lien avec les autres politiques citées et participe donc de la multiplicité des projets qui concernent Chabaud-Latour.

Le site voisin, les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul, n'est soumis qu'à une seule logique. Une politique unique de protection est appliquée sur le site par deux opérateurs regroupés en un seul comité de gestion. Le statut de ces marais est particulier : en plus d'être un site Ramsar, le complexe belge est une Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB). Cela signifie que sur les plans de secteurs (l'équivalent des plans locaux d'urbanisme), les marais sont en zone R, c'est-à-dire, zone de réserve (le degré supérieur de protection en Belgique est assuré par le classement en « réserve naturelle domaniale » mais il n'est pas applicable à ces marais du fait de leur structure foncière). La ZHIB est gérée par un comité scientifique, auquel participent la Région Wallonne (centre de recherche d'Harchies) et l'association de défense de l'environnement RNOB (elle est propriétaire d'une partie des terres classées). Les aménagements d'Harchies-Hensies-Pommerœul relèvent exclusivement d'une gestion conservatoire de la nature. Ils s'appuient sur le classement en zone Natura 2000 d'un périmètre qui dépasse les marais proprement dit et sur des CAD et d'anciens CTE passés avec les propriétaires et bailleurs du site. La logique politique mise en place est donc monolithique. Elle offre une grande cohésion entre les actions menées sur le site mais place cet espace réservé dans une situation d'isolement vis-à-vis du reste du territoire.

b- Le parc de la Deûle : logique métropolitaine, impact régional

Le territoire de la Haute Deûle est particulièrement intéressant du point de vue des politiques qui y sont menées car il est l'objet de projets depuis plusieurs décennies. En outre, il mêle logique métropolitaine, celle de l'agglomération de Lille, soucieuse de son image, notamment à l'échelle européenne, et logique régionale, la capitale ayant souvent servi de référence ou de moteur à d'autres actions dans la Région.

La première illustration de cet emboîtement d'échelle est le document d'aménagement qui concerne en partie la Haute Deûle : le « gros livre orange » de l'OREAM, publié en 1971. Dans ce document d'orientation pour la région Nord-Pas de Calais, l'idée est que « la densité du peuplement combinée à l'ampleur des mesures qu'exige la reconversion de l'économie font naître la compétition dans l'utilisation du sol ; tel terroir, retenu par l'agriculture et convoité à la fois par la ville et par l'industrie, devant finalement, si la raison l'emporte, être consacré à la détente et au loisir » (OREAM, 1971). L'OREAM prévoit alors la constitution d'un parc dans la vallée de la Deûle. Le projet reste cependant lettre morte jusqu'à la constitution du « syndicat mixte pour la révision et le suivi de la mise en oeuvre du schéma directeur de l'arrondissement de Lille » en 1992 (SDAU Lille métropole, 1997).

L'élaboration du schéma d'aménagement (SDAU) pour la métropole lilloise connaît plusieurs péripéties. Elaboré à partir de 1992, il est approuvé en 1997 par les acteurs métropolitains. Il est cependant annulé par le Tribunal Administratif du fait de la traversée des champs captants par une

autoroute[40]. Il laisse alors la place au Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (SDDU) qui est approuvé fin 2002 et qui reprend les principes du SDAU sans le contournement autoroutier. Le document répond par avance aux nouvelles préconisations d'aménagement issues de la *Loi n°2000-1208 du 13/12/5000*[41] *relative à la solidarité et au renouvellement urbain*[42]. Il a donc vocation à devenir un SCoT (Schéma de COhérence Territoriale).

Le parc de la Deûle relève donc d'une politique d'aménagement locale, celle de la Communauté Urbaine de Lille. Il importe cependant de préciser que le parc ne dépend pas directement de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) mais du syndicat Espace Naturel Métropolitain (ENM) qui regroupe plusieurs anciens syndicats mixtes en charge des espaces naturels dans la métropole (vallée de la Marque, Canal de Roubaix). Le parc de la Deûle relève donc d'une compétence spécifique de la LMCU, celle de l'environnement et des espaces naturels, et ce seulement depuis 2002 (ENM, comm. pers., 2005).

Par ailleurs, le parc de la Deûle est soumis à une politique spécifique, celle de la protection des champs captants de la haute vallée de la Deûle qui sont qualifiés d'« irremplaçables » par l'Etat. C'est une politique nationale, celle de la protection de la ressource en eau qui est ici appliquée au niveau local. A l'heure qu'il est, un arrêté préfectoral doit statuer sur les mesures précises de protection à mettre en place, en fonction des recommandations du rapport officiel de l'hydrogéologue Maillot (ce rapport existe depuis plusieurs années mais n'a jamais été diffusé). Le projet d'intérêt général sorti en 1992 est dorénavant respecté par le SDDU, reste à protéger concrètement les champs captants. Ce type de politique publique relève davantage de la réglementation et ne permet pas la construction d'un projet de territoire en tant que tel. Il peut cependant y être intégré.

c- Berck-Merlimont : les politiques liées aux réserves

Le site de Berck-Merlimont a été historiquement soumis à des politiques différentes selon que l'on considère le Sud (Berck), propriété du Conservatoire du Littoral (CELRL) et le Nord (Merlimont), Réserve Biologique domaniale (RBD), domaine privé de l'Etat, géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Ce qui constitue à présent ces deux parcelles a été acquis progressivement dans un but assez similaire, celui de la protection du littoral contre l'urbanisation. C'est une politique publique qui est appliquée à la côte d'Opale grâce à des mesures de maîtrise foncière (acquisitions depuis les années 1970 à nos jours). Suivant cette logique, l'ONF enrésine une partie du site et ce n'est qu'à partir de la mobilisation scientifique autour de la valeur biologique du site qu'une nouvelle politique émerge (courant des années 1980 et création de la réserve en 1985). On assiste donc au passage d'une stratégie de protection du littoral à une logique de restauration de la biodiversité (zones humides interdunaires et complexe actif des dunes picardes).

Un travail d'inventaire est alors élaboré pour soutenir l'effort de la politique de protection entreprise (classement ZNIEFF). Un projet européen LIFE est mis en place dans la réserve biologique de Merlimont. Lancé en 1992, suite à l'appel d'offre NORSPA, il est prévu pour une dizaine d'années. Il est accompagné d'un changement de mentalités au sein des bureaux régionaux de l'ONF. Une cellule

---

[40] La protection des champs captants par le PIG de 1992 définit trois degrés de vulnérabilité. Les zones de vulnérabilité totale étaient, dans le SDAU de 1992, traversées par l'autoroute de contournement Sud-Ouest de Lille. L'association Nord-Nature a fait annuler le schéma au nom de la défense de la ressource en eau.

[41] JORF 14/15/2000, p. 19777.

[42] Dite Loi SRU, 2000

sur la biodiversité est créée et les avis des scientifiques sont requis pour déterminer le type de gestion à mener (Compte-rendus des réunions NORSPA-LIFE, 1992, 1994, 1995).

Du côté du conservatoire, la gestion du site est confiée à un organisme départemental de gestion des espaces naturels. EDEN 62 gère une partie du site, en partenariat avec les chasseurs dont le droit de chasse est toujours valide. Le but à terme est de protéger l'intégrité de l'espace littoral tout en permettant au public de le découvrir grâce à des cheminements précis. La gestion des deux parties du site se fait en concertation très étroite entre les deux gestionnaires.

Dans le cas de Berck, comme dans celui de Merlimont, on assiste à la volonté étatique de mettre en place une politique ferme de protection dans un but scientifique et pédagogique. Cette orientation politique est notable dans le cadre d'une région littorale fortement urbanisée. En effet, le site de Berck-Merlimont est fortement sollicité, notamment par les activités balnéaires. Ces politiques conservatoires se caractérisent par un isolement du projet vis-à-vis des dynamiques locales (développement économique des serres horticoles ou de l'aérodrome de Berck par exemple). Le principe de cohésion que réclame la LOADDT n'est pas appliqué ici. La question que nous nous poserons est de savoir s'il est possible de mettre en place des politiques de protection fortes qui soient intégrées dans les projets de territoire et si oui, à quelles conditions.

C- L'exemple du Nord-Pas de Calais, deux extrêmes dans les logiques d'aménagement

Nous avons fait un rapide tour d'horizon des différentes politiques qui touchaient à chacune des zones humides que nous étudions. Nous avons remarqué qu'elles étaient variées mais que toutes incluaient de plus en plus les zones humides dans les espaces à protéger, à restaurer ou à aménager. Il nous semble à présent nécessaire de tirer un bilan de ces études de cas. Il s'agit de déterminer quelles grandes orientations existent dans la mise en pratique de l'aménagement des zones humides dans le Nord-Pas de Calais et quelles représentations s'y inscrivent. Nous avons identifié deux grandes tendances. D'une part, le savoir scientifique est omniprésent, si ce n'est omnipotent. D'autre part, l'utilité des zones humides obsède les aménageurs et les décideurs et c'est l'utilisation récréative qui recueille le plus de suffrages dans la Région.

1- La main mise du scientifique sur les zones humides

Les zones humides sont assez systématiquement considérées à travers le prisme étroit de leur richesse faunistique et floristique. Le premier des deux sites qui l'illustre dans notre étude est celui de Berck-Merlimont.

Le fonctionnement des zones humides fascine et constitue une raison de s'y intéresser. Si cet aspect est objectivement fondé, il n'en étonne pas moins par son omniprésence. En effet, les démarches d'inventaires sont des pré-requis quasiment « sacrés » pour toute démarche qui prétend s'intéresser aux zones humides. Les documents d'aménagement de Berck-Merlimont en témoignent dès le début des années 1990. On assiste à une énumération de bilans sur la végétation, l'hydrologie,

l'hydrogéologie, la géomorphologie, la pédologie, le suivi de végétation par imagerie SPOT, l'ornithologie, la faune, l'hydraulique superficielle (projet LIFE, 1992, 1994). Dans les plans de gestion suivants, ce sont toujours ces mêmes thèmes qui reviennent.

Quand d'autres aspects sont abordés, ils sont davantage considérés comme des « nuisances » : pression de la chasse grandissante, intrusion des motos dans les dunes, pénétration des touristes depuis le bord de mer. Sur le site du Conservatoire, l'ouverture du public est parfois vécue par les gestionnaires en place comme une « contrainte » à laquelle il faut sacrifier. Ces gestionnaires et techniciens sont pour la plupart issus d'une formation professionnelle où l'approche scientifique est prépondérante tels que les diplômes de gestion des milieux ou de sciences de la vie. Les références scientifiques sont souvent citées en exemple, voire mêmes « célébrées » comme gage de l'intérêt avéré du milieu (ONF, comm. pers., 2003).

L'observation permet de remarquer que les avis et les points de vue des gestionnaires sur leurs propres terrains sont extrêmement biocentrés. Par exemple, très peu d'allusions sont faites au paysage visuel constitué par les milieux humides de la plaine interdunaire de Merlimont. Le milieu constitué par le trou de bombe attire davantage l'attention. Cependant, la réorganisation que connaît un organisme tel que l'ONF nous rappelle également que l'Office s'efforce de se tourner vers un objet nouveau, la biodiversité, qui n'était pas le sien. La culture de corps d'un tel établissement était celle de la sylviculture et l'intérêt porté à un environnement autre que sylvicole est aussi signe d'ouverture. On a ainsi pu assister à la création de réserves biologiques dirigées dans les forêts domaniales du Nord. Dans la forêt de Flines, près de la frontière belge, la présence d'une plante rare, l'Osmonde Royale, a abouti à la protection de quelques parcelles. Dans d'autres massifs forestiers, l'Office se tourne petit à petit vers une plus grande coopération avec d'autres gestionnaires des milieux naturels. En forêt de Saint Amand, toujours dans le Nord, la gestion des écoulements de l'eau se fait conjointement avec le parc naturel régional Scarpe-Escaut et l'ONF.

A Harchies-Hensies-Pommerœul, on assiste à une logique assez similaire où les détenteurs du savoir scientifique possèdent les « pleins pouvoirs ».

Le site, malgré une histoire marquée par l'action de l'homme (voir la première partie de ce chapitre), est à présent géré au nom de la restauration de la nature. Ce haut degré de « naturalité » est chaque jour démontré grâce à de nombreux inventaires et grâce aux classements de protection dont le site fait l'objet. Le comité de gestion défend jalousement ses droits sur le site. Il n'est constitué d'aucun néophyte, « non scientifique ». Les membres font partie soit de la direction de la nature et de la forêt (DNF) qui dépend de la région Wallonne (équivalent de l'ONF mais régionalisé), soit de l'association Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique (RNOB). Si ces membres ne sont pas tous des chercheurs ou ne possèdent pas tous des formations scientifiques, ils sont des amateurs éclairés et des connaisseurs de la nature (Comité de gestion, comm. pers., 2004).

Pour mieux comprendre la logique à Harchies-Hensies-Pommerœul, précisons que ni les agriculteurs, ni les riverains, ne sont invités à participer aux comités de gestion. Les agriculteurs sont pourtant des gestionnaires du site, que ce soit en tant que propriétaire ou en tant que contractualisant avec le comité de gestion (CTE). Les communes auxquelles le site appartient ne sont pas davantage consultées ou informées, les deux parcs naturels ne sont nullement associés. En revanche, des chercheurs et des spécialistes extérieurs sont consultés, sur les divers sujets qui se posent au comité au fur et à mesure des découvertes scientifiques (en 2004, c'est un spécialiste des abeilles qui a étudié une espèce rare inféodée aux terrils qui ceinturent le site).

Ces deux exemples ne sont pas des cas extrêmes. Ils sont l'illustration à petite échelle (l'ensemble Berck-Merlimont fait plus de 800 ha, les marais d'Harchies en font plus de 500) d'une réalité qui se vérifie à des échelles plus grandes dans les autres zones que nous étudions. La logique du « savoir scientifique sacralisé » se retrouve à Chabaud-Latour où la protection des roselières par le Conseil Général du Nord au titre de la politique des espaces naturels sensibles est particulièrement focalisée sur la richesse biologique que présentent ces milieux. C'est aussi le cas parmi les représentants d'association de défense de l'environnement, qui font référence presque systématiquement aux inventaires ou à la présence d'une espèce rare (Santes Nature revendique l'intérêt d'anciens bassins de dépôts de la Haute Deûle uniquement au nom d'un classement en ZNIEFF, comm. pers., 2005). Le savoir scientifique est un « prétexte » à la protection des zones humides, tandis que leur histoire, les paysages qu'elles offrent ou les usages qu'elles permettent sont rarement mis en exergue. Finalement, la « dimension culturelle et identitaire de la protection de la nature devrait être intégrée dans l'argumentaire écologique lié à la gestion des réserves » (Barthod, Trouvilliez, 2002) ce qui n'est pas le cas dans nos exemples. On trouve d'autres régions où la protection des zones humides participe du développement des territoires, au moins en théorie. En Camargue, le laboratoire de la Tour du Valat s'efforce d'associer les inventaires et les études purement physiques aux considérations sociales, prenant en compte le développement économique et touristique du delta (site Internet, 2004).

2- L'appel du récréatif

Un usage fréquemment cité reflète une évolution très prononcée des politiques liées aux zones humides : le développement des loisirs. Les zones humides sont effectivement devenues aux yeux de la plupart des aménageurs et des décideurs de la Région, des espaces de jeux potentiels.

La présence de l'eau en est le fil rouge. Elle constitue une aménité et un élément indispensable pour nombres d'activités liées à l'eau (de la pêche aux sports nautiques).

La diversité que présentent les zones humides, en termes de topographie et de morphologie est également prise en considération pour faire de ces milieux des lieux de défoulement, de détente et de dépaysement (de la plaine à la forêt, du canal au fossé).

Enfin, les zones humides sont parmi les derniers espaces « libres », c'est-à-dire, non utilisés par la ville ou par l'agriculture intensive et les activités industrielles. Ce sont donc des réservoirs d'espaces de plein air, constituant un potentiel d'espaces verts ou à reverdir.

Pour toutes ces raisons, les zones humides sont devenues « la proie » de nombreux paysagistes et/ou aménageurs qui projettent sur ces milieux des images bien différentes de celles des scientifiques cités précédemment.

En exemple, nous pouvons revenir sur le cas de l'Établissement Public Foncier (EPF) qui a pour but premier de requalifier les friches industrielles. Dans le cas de Chabaud-Latour, la friche minière était largement occupée par l'eau, du fait des affaissements déjà anciens. Pour le porteur foncier qu'est l'EPF, ce ne sont pas les zones humides qui importent mais la présence d'eau en tant qu'élément positif à intégrer dans un paysage de préverdissement et d'attente de vocation. Ce n'est que par la suite que l'eau a « signifié » présence de zones humides et donc intérêt biologique. Cette prise de conscience tardive s'est accompagnée de l'intérêt que le Conseil Général du Nord à montré pour ces espaces (fin des années 1990). Le site de Chabaud-Latour a donc vu sa vocation ludique s'affirmer petit à petit. Depuis quelques années, le site est tout à fait dédié aux loisirs (voile, chasse, promenade) et la commune prévoit également de développer des infrastructures pour valoriser davantage le caractère récréatif du site.

La logique semble assez similaire pour le parc de la Deûle. Notons qu'elle n'était pas la même dans les années 1970, aux balbutiements du parc. Dans le projet de l'OREAM (1971), le parc de la Deûle devait être dix fois plus grand que ce qu'il est actuellement (250 ha actuellement contre 2500 ha prévus dans les années 1970). Si la logique était récréative, elle englobait ouvertement d'autres objectifs qui sont parfois passés sous silence actuellement.

Un premier objectif était de constituer une réserve foncière entre Lille et le bassin minier pour ralentir la croissance urbaine et retarder le moment où les deux agglomérations se rejoindraient.

En outre, l'idée clairement affichée était de protéger la ressource en eau et de rendre inconstructibles les champs captants déjà identifiés.

Il s'agissait également de les protéger de la pollution et même de faire des étangs du parc de la Deûle, des épurateurs naturels des eaux de la Deûle. Le projet pharaonique, techniciste et somme toute assez peu réaliste était d'épurer « naturellement » les eaux de la Deûle afin de les infiltrer directement dans la nappe.

Ce projet n'avait donc pas du tout les mêmes objectifs que ceux qui sont affichés aujourd'hui :

- offrir aux métropolitains les espaces verts dont ils manquent,

- favoriser la protection des champs captants.

Le projet de parc de la Deûle a vu davantage de paysagistes travailler à son sujet que de scientifiques. Ce sont les chartes paysagères qui supplantent les contrats de gestion. Répondant fortement à une demande sociale croissante (les besoins en espaces de loisirs), les aménagements des zones humides reflètent une autre caractéristique : celle de la prépondérance des grandes agglomérations dans l'aménagement des espaces naturels. Dans le cas de la Deûle et de Chabaud-Latour, Lille et Valenciennes font office de géants de l'aménagement (avec les moyens et l'expérience technique, sans parler des logiques éventuellement électoralistes). Dans un cas comme Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul, aucune grande ville n'a pour le moment « de vues » sur les zones humides. La croissance du tourisme pourrait cependant changer cette logique, les velléités des communes de Merlimont et de Berck pour ouvrir des chemins de randonnées dans la réserve en témoignent.

Conclusion du chapitre III

En fonction des politiques et des textes que nous avons étudiés, quelques permanences s'affirment dans la place des zones humides dans l'anthroposystème. Certaines valeurs sont attribuées « depuis toujours » aux zones humides et sont à la base de pratiques et de politiques publiques. Par exemple, leur richesse et les ressources qu'elles procurent sont reconnues depuis le Moyen-âge et continuent de fonder l'intérêt qu'ont les hommes à les protéger. L'avantage que procure la présence de l'eau est également une caractéristique qui est exploitée et mise en valeur depuis plusieurs siècles. Par conséquent, certaines pratiques d'aménagement perdurent, comme les maraîchages ou l'utilisation des ressources en eau pour les loisirs comme la pêche et la chasse. De même, l'usage régulateur des zones humides vis-à-vis de l'inondation : pour des raisons défensives, les zones humides étaient aménagées parce qu'elles permettaient de provoquer une inondation. De nos jours, les mêmes zones sont aménagées et font partie de politiques de restauration des zones d'expansion, pour maîtriser les crues. Parallèlement à ces permanences, de nouvelles préoccupations concernent les zones humides. Dans une région où les espaces verts sont peu nombreux, le besoin en politiques publiques favorables à la création de lieux récréatifs se fait cruellement ressentir. Les zones humides font l'objet d'une attention nouvelle qui consiste à les qualifier d'espaces de loisirs ou de tourisme. En outre, les aspirations dominantes des sociosystèmes actuels qui sont tournées vers la volonté d'un « retour aux sources », trouvent un écho très particulier dans les zones humides. On voit se développer des politiques d'aménagement, locales ou nationales, qui sont tournées vers l'incitation à la découverte de la nature, à son observation, à sa connaissance (on parle de droit à la connaissance, de devoir de sensibilisation). Les zones humides occupent alors une place nouvelle dans les sociosystèmes. Elles représentent des espaces verts, sont accompagnées de centres d'interprétation et fondent certaines des bases de la création de parcs naturels. Certains sites deviennent vite des lieux incontournables de loisirs ou de détente (Chabaud-Latour au niveau du Valenciennois, le cas du Parc de la Deûle est encore trop « nouveau »). Les zones humides sont à présent des espaces susceptibles de faire l'objet à part entière d'une intensification des « loisirs », au même titre que les espaces forestiers ou montagnards.

Nous retiendrons donc trois grands points qui permettront de continuer la réflexion.

- La prise en compte des zones humides dans la planification de l'organisation des territoires est croissante : les zones humides sont énormément citées dans les textes d'aménagement et d'urbanisme depuis les années 1990.

- Deux grandes tendances émanent de l'analyse des politiques publiques et des aménagements des zones humides. D'une part, la connaissance scientifique fonde le pouvoir des acteurs dominants et légitime la plupart des aménagements. D'autre part, l'importance sociale, politique et économique des loisirs fait des zones humides des espaces utiles, lorsqu'ils sont principalement voués à cette activité.

- Il existe des valeurs attribuées aux zones humides dont la permanence n'est pas démentie depuis le 7^{e} siècle et qui influencent les politiques actuelles. De nouvelles représentations des zones humides ont vu le jour dans les pratiques et dans les politiques publiques. Il existe donc une possibilité de télescopage entre les anciennes et les nouvelles conceptions des zones humides, susceptible de provoquer des discontinuités spatiales et sociales. La place des zones humides dans les sociosystèmes s'en trouve bien interrogée.

Le changement qui s'impose au travers des textes d'aménagement ne s'impose pas forcément dans la réalité. Le temps de réaction des lois peut s'avérer relativement court. Les représentations des zones humides sur le terrain peuvent être plus longues à évoluer. Or, c'est cette évolution parallèle qui est à la base de l'acceptation des politiques publiques et de l'appropriation de ces espaces. A cet avancement de notre travail, on peut se demander si la disjonction entre les représentations véhiculées par les politiques d'aménagement et les représentations qui transparaissent des pratiques ne connaissent pas des phases de transition décalées plutôt qu'une véritable crise. Dans cette éventualité, le statut des zones humides dans le sociosystème serait donc questionné sans être totalement remis en question (passage à la phase (4) « réorganisation » de la théorie de la panarchie et non à la phase (5) « sortie du système » (revoir la Figure 18).

CHAPITRE IV

Le décalage des systèmes de représentations des zones humides

Introduction du chapitre IV

Les zones humides connaissent une transition dans leur traitement au sein de la société depuis les années 1990 du point de vue des politiques publiques. L'évolution se fait-elle aussi ressentir dans les représentations des acteurs ? Contrairement aux politiques publiques qui constituent des objets relativement faciles à répertorier et à dépouiller (notamment du fait que les textes sont officiels et publiés), les représentations posent de réelles difficultés de recensement et d'analyse. Les représentations sont en partie contenues dans les discours et ce de façon plus ou moins explicite. Analyser le contenu d'un propos permet donc d'identifier les représentations que chaque acteur se fait du sujet dont il parle.

La première question à se poser est de savoir en quoi consistent les représentations d'un milieu naturel. Les représentations que nous identifions sont-elles liées à un milieu particulier ou à un objet hybride, naturel et culturel à la fois ? D'un autre point de vue, les représentations ne sont pas seulement individuelles mais sont des construits sociaux. Par conséquent, c'est en fonction des types d'acteurs qu'il est intéressant d'interroger les représentations des zones humides. Dans un troisième temps, la confrontation entre les représentations identifiées et les politiques d'aménagement existantes permet de mesurer d'éventuels décalages. Il est alors possible de déterminer le degré d'évolution des différentes représentations des zones humides et de dire s'il est bien question d'une transition ou s'il ne s'agit pas plutôt d'une rupture.

I- LES REPRESENTATIONS : UNE AUTRE FAÇON DE CONSIDERER LES ZONES HUMIDES

La méthode de l'analyse de contenu permet d'étudier les représentations au travers des discours. Dans un premier temps, le but sera d'identifier les grandes thématiques qui sont associées aux zones humides dans les entretiens menés sur le terrain. Les zones humides sont associées à des usages, à des politiques publiques, elles sont également appréhendées par des individus et des groupes sociaux qui s'en font une image et donc une représentation. Si les questions environnementales font généralement apparaître les thèmes de la nature, du risque et des paysages, les représentations des zones humides étudiées dans ce travail font référence à des thématiques plus précises. Quelles sont les grandes idées qui tiennent à cœur aux acteurs que nous avons rencontrés ? Quels sont les types de zones humides les plus appropriés dans les discours ? A quelles valeurs sont-ils associés ?

A- Identification des représentations : une grande diversité et des particularités locales

L'étude des représentations demande une complémentarité dans les approches : l'analyse de discours est intéressante dès lors qu'elle est ensuite comparée à l'étude diachronique des politiques d'aménagement. Néanmoins, l'analyse de discours se divise elle-même en plusieurs étapes. La première est presque « inconsciente », elle consiste pour le chercheur à noter les idées et les mots importants qui sont prononcés durant les entretiens. Cette écoute liminaire permet un premier tri des types de représentations, l'identification des rapprochements qui sont opérés entre les lieux et les thèmes, la mise en évidence de l'histoire des sites et des usages qui y prennent place. Cependant, cette analyse « sur le fait » reste empirique et est peu fiable, notamment après plusieurs entretiens où les situations se mêlent et où le chercheur n'est pas en mesure de se souvenir précisément de tous les détails entendus. Le risque est grand d'oublier les nombreux éléments abordés par les interlocuteurs du fait d'une mémoire sélective orientée vers une thématique ou un lieu. Il est donc nécessaire de recourir à d'autres étapes de l'analyse de contenu. La seconde étape consiste à relire rigoureusement et de nombreuses fois les entretiens qui ont été intégralement retranscrits, à les annoter, à relever les thèmes

abordés, les passages obscurs, les sujets passés sous silence. Cette méthode, elle aussi empirique, permet de s'imprégner du contenu des entretiens, de se les remémorer et de constituer des fiches synthétiques. La troisième étape consiste alors à procéder à une analyse du contenu des textes, automatisée à l'aide d'un logiciel adapté qui se base sur la technique des « mots signifiants ».

1- Le repérage des mots signifiants, une méthode pour identifier les représentations

Il est important d'expliquer le fonctionnement du logiciel utilisé dans notre analyse avant d'en venir au but de l'opération. Les mots signifiants doivent nous aider à identifier le « noyau central » des représentations liées aux zones humides (Abric, 2001). Le choix des mots signifiants n'est pas sans poser de questions. Nous présenterons le fonctionnement du logiciel NeuroText©, ses avantages, ses défauts et ses particularités afin de familiariser le lecteur avec les traitements appliqués aux discours recueillis.

a- L'identification des mots signifiants grâce à NeuroText©

Le logiciel NeuroText©[43] est un programme relativement simple dans son principe.

- Il fait la liste de tous les mots d'un texte, et les classe par ordre de fréquence

- Il permet de rapprocher les mots les plus souvent prononcés les uns des autres (cooccurrence).

Pour autant, NeuroText© n'analyse pas le contenu du texte. Il ne répond pas à la question « que dit-on ? » mais à la question « de quoi parle-t-on dans cette phrase ? » (NeuroText©, 2000).

Quelques options permettent de gagner en efficacité :

Il est possible de déterminer le nombre de lettres par mot à prendre en compte. Ceci permet d'évacuer systématiquement les articles et les pronoms, extrêmement nombreux dans un texte (on retient les mots qui contiennent plus de trois lettres).

Une autre particularité du logiciel est d'intégrer une liste de mots à ignorer, modifiable à loisirs. Cette option permet de ne pas retrouver dans les listes de mots, des adverbes ou des termes dont le sens est forcément ambigu (l'auxiliaire « avoir » par exemple, les mots comme « dans, entre, pour », etc.). Ces particularités qui sont relativement élémentaires ne sont pas comprises dans tous les logiciels de traitement d'enquête. Dans un autre logiciel assez répandu, Le Sphinx© (version 4.5, 2003), une telle option n'existe pas.

Une autre faculté intéressante du logiciel est de détecter les « mots composés ». Il identifie la cooccurrence de deux mots, parfois reliés par un article et propose de traiter ces deux mots ensemble. C'est le cas pour « zones humides » que le logiciel traite comme un seul terme ZONE_HUMIDE ou pour le canal de Seclin que le programme traite comme CANAL_SECLIN. Au fur et à mesure des traitements, les mots composés sont retenus par le logiciel permettant ainsi d'enrichir la base sémantique. Il est également possible d'invalider les mots composés proposés par le logiciel comme par exemple le terme GRANDE_ZONE qu'il propose comme une unité de sens. Dans la suite du texte, nous avons choisi de garder les caractères majuscules et le tiret inférieur (« _ ») pour indiquer les mots qui sont directement issus du traitement des discours.

---

[43] La version utilisée est la version 7.0, le logiciel est développé par *Grimmersoft Logiciel*

Ces options permettent d'accroître l'efficacité de l'opération fondamentale d'analyse de texte que propose le logiciel : les mots choisis sont ceux dont la signification est sans ambiguïté par rapport au contexte dans lequel ils ont été prononcés. NeuroText© dresse une liste de tous les termes susceptibles d'être significatifs, prononcés lors des entretiens. Il s'agit alors de choisir les « mots signifiants » que l'on souhaite retenir dans une liste dont la longueur varie en fonction du texte (de plusieurs centaines à plusieurs milliers de mots). Certains mots sont en effet très souvent prononcés mais ont des sens très divers ou peu précis (CHOSE par exemple ou des termes tels que Augmenter ou MONDE, etc., qui sortis de leur contexte n'ont pas de sens précis). Tout est en effet question de contexte dans le traitement qualitatif du texte par ce logiciel. L'utilisateur choisit un certain seuil de fréquence des mots (en général au moins cinq, pour que la signification soit assez importante), puis le choix des mots significatifs s'effectue manuellement. Il est possible de s'aider d'opérations automatiques (choisir un nombre donné de mots les plus fréquemment cités avant de faire soi-même un choix plus précis : par exemple, on choisit parmi les 70 mots les plus fréquemment prononcés ceux qui sont les plus signifiants). Le choix des mots est déterminant pour la suite de l'analyse. Garder des mots qui n'ont pas de sens spécifique dans le contexte appauvrit l'analyse. Supprimer un trop grand nombre de mots ne permet pas ensuite d'effectuer des croisements intéressants entre mots signifiants. Ce choix est laissé à l'évaluation de l'utilisateur et il n'est pas possible de s'en tenir aux opérations automatisées proposées par le logiciel. En fonction du corpus, les mots clés sont plus ou moins nombreux, ils oscillent généralement entre 70 au minimum et 400 maximum. Le logiciel opère certains regroupements automatiques, tels que les masculins, les féminins et les pluriels d'un même mot. Il est également possible pour l'utilisateur de regrouper des termes dont le sens est proche ou synonyme. Par exemple, le sigle PNR peut être regroupé avec le mot composé PARC_NATUREL, dès lors que le contexte nous apprend qu'il s'agit forcément de la même unité de sens. Ce groupement de mot peut être élargi à loisirs. Si les mots signifiants sont très nombreux, certains peuvent être regroupés, au risque de perdre en finesse. Pour exemple, on peut envisager de regrouper des noms d'espèces de gibier qui apparaissent une ou deux fois chacun (colverts, foulques, grèbes et canards peuvent être comptabilisés tous ensemble et ainsi former un effectif important de l'unité de sens « gibier d'eau »).

b- Le traitement des mots signifiants : la cooccurrence et la proximité dans la phrase

Quand la liste des mots signifiants est déterminée, le logiciel propose de « classer les mots ». Il procède alors à une série de calculs qui lui permettent de construire une sorte de schéma heuristique, ou arbre, où les mots signifiants sont représentés.

Chaque case contient un ou plusieurs mots et leur emplacement les unes par rapport aux autres indique leur degré de proximité dans les phrases (voir la Figure 26 présentée par la suite).

A partir de ce schéma général, il est possible d'obtenir un schéma en étoile pour chacun des mots signifiants. Le mot choisi est entouré des mots qui lui sont associés. Pour comparer les discours, entre plusieurs acteurs ou entre les acteurs de différents sites d'étude, il est possible de faire faire ces schémas (appelés *mapping* en anglais) pour un terme employé par plusieurs acteurs ou pour plusieurs termes employés par une catégorie d'acteurs.

Représentation graphique

Sur tous les schémas, les liens qui sont matérialisés par une barre sont les plus significatifs (P=0,05). La proximité spatiale des mots est également significative car les graphiques représentent la spatialisation d'une analyse des correspondances multiples (NeuroText©, 2000).

Il est toujours possible de revenir aux matrices propres à chaque schéma ainsi qu'au texte précis. Il est nécessaire de toujours vérifier le contexte réel et de s'assurer que les mots sont analysés dans leur contexte véritable. Pour cela, le retour au texte est incessant. Par exemple, si le terme PROBLEME est conservé dans une analyse, il faut vérifier dans quel sens il est employé. Les personnes interrogées parlent-elles de problèmes existants ou sont-elles en train d'affirmer qu'il n'y a pas de problème ?

c- Avantages et inconvénients de l'analyse de contenu automatisée

Ce logiciel offre de réels avantages certains en matière de traitement du contenu.

- La liste des mots signifiants les plus souvent cités est créée automatiquement. Le chercheur est ainsi confronté à des mots imposés du fait de leur occurrence, parfois contre sa logique ou ses présupposés.

- Il évite des calculs fastidieux et procède à des opérations statistiques automatisées (analyse factorielle des correspondances, AFP, analyse des correspondances multiples).

- La présentation graphique des résultats contraint le chercheur à une analyse et une interprétation a posteriori, où le retour aux sources directes est indispensable.

Néanmoins, le logiciel demande également une grande rigueur et beaucoup de prudence.

- Il présente le risque de donner des résultats sur tout, quelle que soit la qualité des choix faits au préalable. Autrement dit, NeuroText© propose des listes, des calculs et des arbres, même sur des mots sortis de leur contexte.

- Le manque de maniabilité ne permet pas toujours d'ajouter certains mots composés qui semblent importants pour le chercheur. La modification des mots signifiants n'est pas non plus aisée et les opérations doivent être souvent répétées.

- La limite principale du logiciel est que l'enquêteur risque de calquer ses propres représentations sur son analyse de texte et ainsi perdre son objectivité. Le choix des mots signifiants présente une occasion de fausser l'analyse. C'est une manipulation délicate qui demande une grande vigilance. Cependant, il n'est pas possible qu'une tierce personne, « neutre », choisisse les mots signifiants, puisqu'il est nécessaire de connaître le contexte des discours.

- L'autre risque que présente un tel logiciel est d'en rester à l'analyse « brute » qui est proposée. Il n'est pas question de s'en tenir aux schémas et aux tableaux proposés, sans revenir aux fragments de textes concernés pour chaque sujet et aux multiples sens des textes (analyse de contenu manuelle) en relisant constamment les retranscriptions des entretiens.

2- Application de l'étude des mots signifiants aux sites de fond de vallée humide

Nous procédons par étapes pour analyser les discours. Tout d'abord, les mots signifiants sont identifiés pour être classés par thèmes. Ensuite, il est possible d'affiner l'analyse en fonction des sites d'étude. L'analyse porte sur les sites de la vallée de la Deûle, des vallées de la Haine et de l'Escaut. Le site de Berck-Merlimont n'est pas pris en compte à cause du nombre restreint d'acteurs qui connaissaient véritablement le site. Nous verrons par la suite, comment nous avons tenu compte des données concernant ce site. Les mots signifiants qui ressortent de l'analyse de tous les entretiens ont deux caractéristiques. Tout d'abord, ils sont particulièrement diversifiés, du fait des nombreux cas de figure

que présentent les sites que nous avons étudiés. En outre, ils reflètent un très fort ancrage aux lieux que nous avons choisi d'étudier. Les noms de communes ou les autres toponymes sont cités très fréquemment.

Le travail qui est mené ici répond à l'exigence d'identifier ce que J.-C. Abric appelle le « noyau central » des représentations (Abric, 2001). Le noyau central est constitué des idées phares qui caractérisent un objet. Dans le cas présent, cinq grandes pistes sont pressenties pour traduire la vision qu'ont les acteurs des zones humides.

a- La diversité de mots signifiants illustre la pléthore de représentations liées aux zones humides

Une fois éliminés des listes les mots qui ne sont pas signifiants, il reste de nombreux termes se rattachant à des sujets très variés. C'est un indice de la diversité des représentations des zones humides existant parmi les acteurs. En effet, le nombre de thèmes abordés par tous les acteurs rencontrés est de cinq. Mais à l'intérieur de ces thèmes, il existe un grand nombre de sous-groupes qui complexifie l'analyse.

Pour commencer, nous proposons la liste des mots signifiants les plus souvent cités (Tableau 7). Cette liste est, dans un premier temps, allégée des noms de lieux. Elle est la plus large possible et contient certains termes qui sont parfois « polysémiques » (le terme de canal est aussi bien applicable à la Deûle qu'au canal de Condé). Certains mots on été regroupés pour donner une vue plus générale sur l'occurrence des mots signifiants (eau et eaux sont regroupés).

Rappel : les mots en MAJUSCULES sont les mots signifiants directement issus de l'analyse de contenu, ils recouvrent les termes de la même famille, accordés différemment. Les MOTS_COMPOSES indiqués de la sorte sont également les termes clés retenus dans l'analyse.

Tableau 7 : Mots signifiants les plus cités, à la fois sur le site de la Haute Deûle et sur le site de Scarpe-Escaut, hors noms de lieux

Mot signifiant	Nombre d'occurrences
EAU	552
EAUX	88
CHASSE	252
CHASSEURS	94
CHASSER	37
GESTION	167
ETANG	163
ETANGS	42
PARC	158
MARAIS	138
CANAL	125
PECHE	118
PECHEURS	45
NATURE	118
NATUREL	70
NATURELS	47
HUTTE	107
HUTTES	89
ASSOCIATION	104
DEPARTEMENT	99
TERRIL	86
TERRILS	39
PREEMPTION	80
POLITIQUE	70
SAGE	69
COMMUNAUTE_URBAINE	67
VNF	64
AMENAGEMENT	62
AMENAGEMENTS	30
CANARD	61
CANARDS	59
ZONES_HUMIDES	58
ENVIRONNEMENT	57
ESPECES	56
EPF	56
AGRICULTEURS	56
AGRICULTURE	32
PROJETS	55
PROPRIETAIRE	54
PROPRIETE	37
OISEAUX	53
PROTECTION	51
POLLUTION	51
NAPPE	51
SEDIMENTS	50
CHEMIN	50
MINE	49
MINIER	40
MINEURS	37
MINES	33
JARDIN	49
GERER	48
TRAVAIL	47
TOURISME	45
DEVELOPPEMENT	45
PUITS	43
METROPOLE	43
FERME	43
CHEMINS	43
BERGES	43
EXPLOITATION	42
BOUES	42
LOI	41
FONCIER	39
BOIS	39
RISQUE	38
ASSOCIATIONS	37
ROSELIERES	36
ROSELIERE	29
PARTICULIER	36
RIVIERE	35
VALLEE	34
FOSSE	34
VOILE	33
DRAINAGE	33
CAPTANTS	33
POISSONS	32
TRAVAILLER	31
STATIONS	31
STATION	29
CHARBON	31

(Mots choisis : 30 occurrences minimum dans tout le corpus, sources : M. A., 2003 et 2004, traitement NeuroText)

La liste montre un très grand nombre de mots dont l'occurrence est importante. Elle n'est pas utilisable en l'état et réclame une classification thématique.

b- L'analyse thématique des mots signifiants : les cinq systèmes de représentations des zones humides

La liste que nous avons présentée demande une première analyse, celle du classement des termes en catégories significatives. Sans ce travail, il n'est pas possible de se faire une image globale des représentations exprimées. Nous présentons les cinq thèmes, sans que l'ordre de présentation indique une quelconque hiérarchie. Nous ne procédons pas au calcul des occurrences de mots par catégories et par sous-catégories. Le nombre de terme par catégories est très variable et la valeur absolue des occurrences ne signifierait rien (on se reportera au Tableau 8 pour le détail de la classification de chaque mot signifiant).

Les mots signifiants se répartissent inégalement dans les cinq grandes thématiques.

- Tout d'abord, nous isolons le thème de **l'eau et de l'hydrologie**. C'est un des thèmes qui semble le plus évident et qui est le plus attendu par le chercheur. Il se divise en plusieurs éléments.

Il est composé d'un ensemble de termes désignant les zones humides sous différentes appellations : marais, étangs, berges.

D'autres noms au sens plus large forment également une entité de sens, ce sont les vallées, les roselières, les fossés. Le terme OISEAU a également été classé dans cette catégorie par souci de le distinguer du mot CANARD qui relève d'un autre contexte.

Associé à l'eau et au fonctionnement hydrologique des milieux, un autre aspect ressort de l'analyse : la notion de risque. Le terme de risque apparaît 38 fois dans les textes et est associé à plusieurs cas de figure. Tout d'abord le risque inondation que le terme STATION rappelle. Il faut préciser que l'analyse de texte a requis une vérification particulière pour comprendre le sens de ce terme qui réapparaît régulièrement dans les discours (60 fois en tout). Il s'agit en réalité de la référence à la « station de relevage des eaux ». C'est cette locution de station qui est souvent employée pour abréger la véritable appellation. En outre, le risque est associé à la pollution. Deux types de risque de pollution sont évoqués. D'une part, la pollution des rivières et des canaux par des produits toxiques, souvent déversés par les usines riveraines. D'autre part, la pollution des nappes souterraines et par conséquent le risque lié à la présence de champs captants.

Ce thème nous renseigne sur une première représentation des zones humides. Son analyse nous apprend deux choses. Nous sommes en présence d'un milieu aux représentations plurielles, dont les dénominations sont variées. Nous sommes par ailleurs face à un milieu dont le principal élément, l'eau, est menacé.

Tableau 8 : Classification des mots signifiants en fonction des grands thèmes associés aux zones humides (Haine /Escaut et Deûle)

Eau et hydrologie

EAU EAUX ETANG MARAIS CANAL ETANGS ZONES_HUMIDES BERGES
ROSELIERES ROSELIERE OISEAUX VALLEE FOSSE RIVIERE
RISQUE
NAPPE CHAMPS CAPTANTS
POLLUTION SEDIMENTS BOUES
STATIONS STATION

Activité minière

TERRIL TERRILS PUITS CHARBON MINES MINEURS MINIER MINE

Activités et usages

CHASSE CHASSEURS CHASSER CANARD CANARDS HUTTES HUTTE
PECHE PECHEURS POISSONS
FERME AGRICULTEURS AGRICULTURE
VOILE TOURISME CHEMINS CHEMIN

Espaces et nature

NATURE NATUREL NATURELS ENVIRONNEMENT
BOIS JARDIN PARC

Gestion et acteurs

AMENAGEMENT AMENAGEMENTS PROTECTION EXPLOITATION DRAINAGE DEVELOPPEMENT GERER GESTION
LOI POLITIQUE
PROPRIETE PREEMPTION FONCIER
COMMUNAUTE_URBAINE ASSOCIATIONS ASSOCIATION DEPARTEMENT EPF SAGE VNF PROPRIETAIRE METROPOLE

Chaque case correspond à une sous-entité de sens, les tons de gris permettent de distinguer les cinq grands thèmes.

- Le second thème important et plus simple à analyser est celui du **passé minier** de certains sites (cela concerne Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul). Associés à ce thème, on trouve aussi bien le terme de MINE que celui de MINEUR. On remarque aussi les noms des parties de l'exploitation minière : PUITS, TERRIL pour les mots les plus cités. Ce thème, même s'il évoque l'histoire ancienne est important pour les zones humides qui en sont issues. Premièrement parce que le paysage du Nord-Pas de Calais en porte ce qu'on appelle souvent les « stigmates » mais aussi parce que les héritages économiques, sociaux et culturels sont toujours très présents dans la réalité quotidienne et donc dans les représentations. Pour les sites qui ont connu une exploitation houillère, zones humides et mine sont donc bien liées. Ce n'est cependant pas l'idée de la friche qui est retenue mais bien celle de l'exploitation du charbon.

- Le troisième thème que nous avons identifié est celui, très diversifié, des **activités** qui se déroulent dans les sites étudiés. Elles se regroupent en plusieurs catégories.

Il y a deux activités dont la place est particulièrement marquée, du fait de pratiques spécifiques et donc de représentations, ce sont la chasse au gibier d'eau et la pêche. Les quelques termes que l'on trouve dans les tableaux de classification ne sont qu'une illustration du nombre important de termes liés à la chasse et à la pêche. De nombreux noms d'espèces de gibier ou de poissons, les références au matériel utilisé (des cannes à pêche aux huttes de chasse) montrent que ces activités occupent une place importante dans l'imaginaire sur les zones humides.

Une autre activité largement associée aux zones humides est l'agriculture. Les agriculteurs sont souvent cités, ainsi que leurs prairies et prairies_humides.

Enfin, un troisième type d'activité est évoqué : les loisirs ou activités de détente et de plein air. Cette catégorie ne doit pas être confondue avec la chasse et la pêche qui sont plus spécialisées et qui demandent des installations ou un équipement particulier. Ce sont par exemple les activités nautiques ou la promenade. Quelques termes moins souvent cités viennent appuyer cette idée, celui de canoe par exemple ou celui de barque.

La principale conclusion que l'on peut tirer consiste à pointer les activités qui n'apparaissent pas dans les discours. Cela nous permet de distinguer les représentations identifiées dans les discours de la réalité sur le terrain où des activités plus nombreuses prennent place. La promenade, l'observation de la nature ne figurent pas dans les activités les plus citées.

- Une autre thématique émerge de la multitude de mots signifiants choisis pour l'analyse de texte, qui est proche de la thématique eau et hydrologie mais qui ne peut y être associée, c'est celle appelée « **espaces et nature** ». Si l'appellation semble vague, elle est à l'image des termes qu'elle renferme. En effet, de très nombreuses occurrences des termes naturel et environnement laissent à penser qu'une thématique particulière se dessine autour de la notion d'environnement, d'écologie et de nature. Les termes de bois mais aussi de jardins nous semblent répondre à cette thématique proche de l'idée d'espaces verts. De nombreux autres termes renforcent cette thématique sans pouvoir être pris directement en compte. Il s'agit des substantifs espaces, territoires, zones qui sont très fréquemment associés à l'idée de nature ou d'environnement. Pour autant, ces mots ne sont pas suffisamment signifiants pour être retenus dans l'analyse. C'est la lecture des textes qui permet d'affiner notre affirmation en ce sens.

- Enfin le cinquième et dernier thème, et non le moins important, est celui qui regroupe la notion **d'aménagement, de gestion et d'acteurs présents**. Quelques orientations se distinguent dans cet ensemble.

On note d'une part les actions menées sur les zones humides. Il s'agit du terme aménagement mais aussi de celui de gestion et de drainage.

L'autre sous-groupe est constitué uniquement par deux termes seulement, loi et politique, qui donnent une idée précise de la préoccupation des acteurs vis-à-vis des zones humides. Ce sont des espaces de réglementation et cet aspect est intégré aux représentations que les acteurs s'en font.

L'autre catégorie est assez spécifique mais se distingue au sein de la thématique « gestion ». C'est la notion du foncier qui est abondamment abordée dans les discours sur les zones humides. Nous verrons que leur histoire foncière fait de tous ces sites des cas particuliers (tantôt communaux, tantôt privés, tantôt portions ménagères). La préoccupation de la propriété des zones humides est donc toujours d'actualité.

Enfin, il nous semble important de consacrer une catégorie aux acteurs qui sont fréquemment cités. Les organismes ou institutions occupent une place importante dans les entretiens. Dans cette analyse, nous ne prenons pourtant pas en compte les termes communes ou régional qui ne sont pas signifiants hors de leur contexte mais qui évoquent eux aussi l'importance des acteurs sur le terrain des zones humides. Notons l'importance d'organismes tels que l'EPF et les VNF, dont les implications sur le terrain sont fortes. Remarquons également la présence du terme métropole et du terme communauté_urbaine que nous avons choisi de conserver dans la mesure où le sens « général » de pouvoir urbain est intéressant et pertinent.

La présence de ce dernier thème s'explique notamment par le fait que les discours recueillis sont ceux d'acteurs du terrain, qui sont forcément appelés à parler de leurs actions, des décisions qu'ils prennent ou auxquelles ils sont confrontés.

L'analyse globale des mots signifiants permet d'avoir une première idée des représentations liées aux zones humides. Elle nous permet également de noter les thématiques attendues qui ne ressortent pas de cette analyse.

La première thématique que nous étions en mesure de voir ressortir est celle de la définition scientifique des zones humides et, par conséquent, l'aspect conservatoire de la protection des zones humides. Or c'est un abord plus directement « gestionnaire » qui ressort où les termes exploitation, développement sont plus souvent cités que protection ou restauration. Pour autant, nous verrons au cas par cas que cet aspect tenait à cœur de plusieurs des acteurs rencontrés et ce sur tous les terrains. L'image « savante » que les scientifiques véhiculent des zones humides n'est donc pas celle qui domine les représentations des zones humides des acteurs rencontrés.

Une autre thématique susceptible d'apparaître mais absente de cette première analyse, c'est l'aspect sauvage généralement attribué aux zones humides. La plupart des projets paysagers ou plaquettes de publicité cherchent en effet, à faire ressortir des zones humides le foisonnement de la nature, voire le mystère de la vie et l'incarnation de l'état originel. Ce n'est cependant pas un sentiment dominant chez les acteurs rencontrés.

Enfin, un des thèmes que le chercheur s'attend à rencontrer en ce qui concerne les zones humides est celui de l'inondation. Notre expérience passée sur le terrain de la vallée de la Marque nous a appris que les représentations des zones humides peuvent être fortement liées au risque d'inondation (Amalric, 2001). Dans les zones humides concernées par cette étude, le risque inondation est peu présent concrètement. A Berck-Merlimont, il n'y pas de risque d'inondation, la montée des nappes peut submerger le fond de la plaine interdunaire mais il s'agit tout au plus de crues. En ce qui concerne

Harchies-Henies-Pommerœul, la situation est comparable, dans la mesure où les variations des niveaux d'eau dans les étangs ne sont pas considérées comme des « inondations ». En revanche, le cas de Chabaud-Latour et de la Haute Deûle sont sensiblement différents. Dans le premier cas, le risque inondation est réel et dépend de deux paramètres. D'une part, l'inondation liée à la rupture des digues de l'Hogneau constitue un risque pour Thivencelle et Saint Aybert (cas des inondations de 2002 et 2003). D'autre part, la potentialité de l'inondation liée à l'arrêt des stations de relevage des eaux est une véritable menace pour une grande partie du territoire du pays de Condé (CDF, comm. pers., 2004). Malgré cela, ce n'est pas une question fréquemment évoquée par les acteurs interrogés. Dans le second cas, celui de la Haute Deûle, le risque est moins fort, mais il existe. Il est davantage lié à la Tortue qu'à la Deûle. En effet, cet ancien bras de la Deûle est canalisé, enterré et relevé par endroits. Son cours est sensible aux changements de débits que de fortes précipitations peuvent provoquer. Il arrive donc que la Tortue reflue lorsque les tunnels ou les moines sont engorgés (comm. pers., 2005). Nous aurons l'occasion de revenir sur l'absence paradoxale du thème de l'inondation.

L'analyse thématique peut être affinée au regard des sites considérés. En effet, les thématiques ne sont pas toutes représentées de la même façon selon que l'on considère la Deûle ou la vallée de la Haine. La distinction entre ces deux fonds de vallée, facilement comparables, permet de mieux comprendre les thèmes et la façon dont ils sont associés aux zones humides.

3- Logiques et enjeux de deux fonds de vallée au travers des représentations des zones humides

Malgré des caractéristiques assez semblables du point de vue de la topographie et de l'occupation des sols, les vallées de la Deûle et de la Haine présentent des profils différents dans les représentations que les acteurs se font des zones humides. La liste des mots signifiants retenue comprend, cette fois, aussi bien les noms propres que les noms communs. Dans les tableaux ci-dessous (Tableau 9 et Tableau 10), nous avons choisi de présenter les mots signifiants les plus utilisés, il n'est pas possible d'en restituer la liste complète (au nombre de 7 984 pour tous les entretiens effectués dans la vallée de la Deûle et plus de 35 000 pour la Haine/Escaut). Nous avons donc procédé à un tri pour présenter les grandes lignes des représentations apparentes dans les discours. Pour pouvoir comparer les différents terrains d'étude, nous avons choisi d'effectuer ce tri en le rapportant au nombre total de mots signifiants employés dans l'ensemble des discours de la Deûle et de la vallée de l'Escaut. Nous avons retenu un seuil de 0,2 % du total des mots. Ce chiffre parait faible mais il est en réalité très significatif, sachant que le mot le plus souvent cité, « eau » dans le cas de la Deûle, est prononcé 94 fois, ce qui représente seulement 1 % du total des occurrences de mots signifiants. En retenant le chiffre minimum de 0,2 % dans cette liste, on présente donc les 4/5 des mots signifiants les plus prononcés. La même méthode est retenue pour la vallée de la Haine.

a- Dans la vallée de la Deûle, la dualité des enjeux marque les discours

Plusieurs types de traitement des données recueillies auprès des acteurs de la vallée de la Deûle ont été menés, une analyse thématique puis la réalisation d'un schéma heuristique. Ils apportent des enseignements de différente nature.

La classification thématique

Les représentations des zones humides dans la vallée de la Deûle sont caractérisées par un déséquilibre entre les différentes thématiques.

Tableau 9 : Mots signifiants les plus cités dans les entretiens menés dans la vallée de la Deûle.

Mot signifiant	Nombre de fois cité
EAU	74
TORTUE	55
DEULE	50
CANAL	39
MARAIS	34
CHAMPS_CAPTANTS	33
ETANG	19
NAPPE	18
ZONES_HUMIDES	16
AGRICULTEURS	25
CHEMINS	23
CHASSE	16
PARC_DE_LA_DEULE	94
PARC	49
JARDIN	46
NATURE	40
MOSAIC	32
MILIEU	16
SANTES	70
WAVRIN	69
HOUPLIN	66
COMMUNAUTE_URBAINE	62
ANCOISNE	55
MAIRE	29
HAUBOURDIN	25
VILLE	23
PROTECTION	23
COMMUNAUTE	21
LILLE	20
SYNDICAT_MIXTE	18
VNF	17
SYNDICAT	16
AMENAGEMENT	16
TERRAINS	48
PROBLEME	34

(calcul sur un total de 7984, le dernier mot cité 16 fois représente 0,2 % du total de mots signifiants, sources, M. A., 2003 et 2004, traitement NeuroText©)

- Tout d'abord, on remarque que les noms d'organismes et d'institutions sont particulièrement nombreux. L'importance de la ville que nous avions déjà pressentie pour le site de la Deûle se confirme. Les termes ville, communauté_urbaine, lille, syndicat et tous les noms des communes concernées qui sont particulièrement actives dans la construction du Parc de la Deûle apparaissent dans les mots signifiants les plus cités (Cf. le Tableau 9). C'est une thématique qui est donc sur-représentée.

- En outre, on trouve la notion de risque associée à la thématique de l'eau. Les termes nappe et champs_captants sont cités, mais le terme de pollution ne fait pas partie du vocabulaire le plus employé (il n'apparaît pas dans le tableau mais existe dans la liste des mots signifiants). Le terme de protection est un mot signifiant et la lecture des textes montre qu'il est lié au thème des champs captants. La protection des champs captants est une grande préoccupation dans la vallée de la Deûle, ces derniers étant qualifiés d'irremplaçables. Pour les maires, elle représente surtout une contrainte pour la construction dans leur commune et une menace pour la maîtrise foncière de leur territoire. En témoignent ces quelques extraits d'entretiens.

« Disons que ça n'intéressait personne (les champs captants). Alors un jour, le préfet, il nous a sorti qu'on allait faire un projet d'intérêt général de protection des champs_captants, alors on a dit « c'est quoi cette bestiole là ? » Parce que franchement, on savait pas. (...) Ils ont dit protection des champs_captants et j'ai dit vous allez en faire quoi de la protection des champs_captants ? On sait pas qu'on m'a répondu, et tout d'un coup, on m'a dit, mais vous savez très bien que l'hydrogéologue il propose de les boiser donc on verra bien ». (Un élu, comm. pers., 2005).

« Le projet de parc est compatible avec la protection des champs_captants ; à un moment, les champs_captants ont failli être abandonnés et l'urbanisme se serait développé ». (Un responsable administratif, comm. pers., 2005)

« Ces champs_captants sont protégés par un périmètre de protection des champs_captants, un pig, projet d'intérêt général, avec des degrés de vulnérabilité qui entraînent des degrés de contraintes plus ou moins fortes. Bon, une bonne partie de Wavrin est classée dans le périmètre de protection des champs_captants avec un degré de contrainte qui normalement n'est pas terrible mais qui a tendance à se durcir à mesure que l'on va dans le temps ». (Un autre élu, comm. pers., 2005)

« On respecte les contraintes de protection des champs_captants on a pas le droit de faire des parkings filtrants. On peut pas faire de parkings écolo ». (Un responsable technique, comm. pers., 2002)

Les termes de PROTECTION et de CHAMPS_CAPTANTS sont donc bien associés dans les discours. Mais plus que la protection des zones humides, l'enjeu essentiel semble être celui de la protection de la ressource en eau.

Il faut noter qu'un autre thème est assez bien représenté, c'est celui des espaces naturels, notamment avec le terme de JARDIN que le nom propre MOSAIC reprend puisqu'il s'agit du nom du jardin thématique créé dans le cadre du Parc de la Deûle (on retrouve les mots signifiants PARC et PARC_DE_LA_DEULE ce dernier étant le plus cité). La thématique de la nature constitue une particularité liée au projet du Parc de la Deûle. Elle relate une attention particulière de tous les acteurs pour l'aspect « naturel » conféré au parc et à la vallée de la Deûle.

La présentation des mots signifiants en fonction des grandes thématiques que nous avons définies nous montre, pour la Deûle, une prépondérance des thèmes des institutions et du risque lié à l'eau. Cette classification n'est pas complètement satisfaisante car elle ne permet pas de connaître les associations les plus fréquentes entre les mots. Le logiciel NeuroText© permet de pousser l'analyse du texte pour connaître les « nœuds » sémantiques. Il s'agit d'identifier la cooccurrence des mots puis de vérifier le lien entre leur proximité dans la phrase et le sens de la phrase.

Les schémas heuristiques

Les liens entre mots signifiants sont fournis par le même logiciel que celui qui a été utilisé jusqu'à présent. Les couleurs des cases indiquent l'intensité des liens entre les groupes de mots (du gris pâle au gris foncé pour les mots les plus associés). Les traits indiquent les liens les plus forts entre les groupes de mots. Le médaillon reprend les mêmes termes, il est présenté pour donner une vision simplifiée de la forme du schéma heuristique.

Dans le schéma qui concerne la vallée de la Deûle (Figure 26), deux ensembles se distinguent nettement (Cf. le médaillon).

Figure 26 : Schéma heuristique des mots signifiants relevés dans la vallée de la Deûle

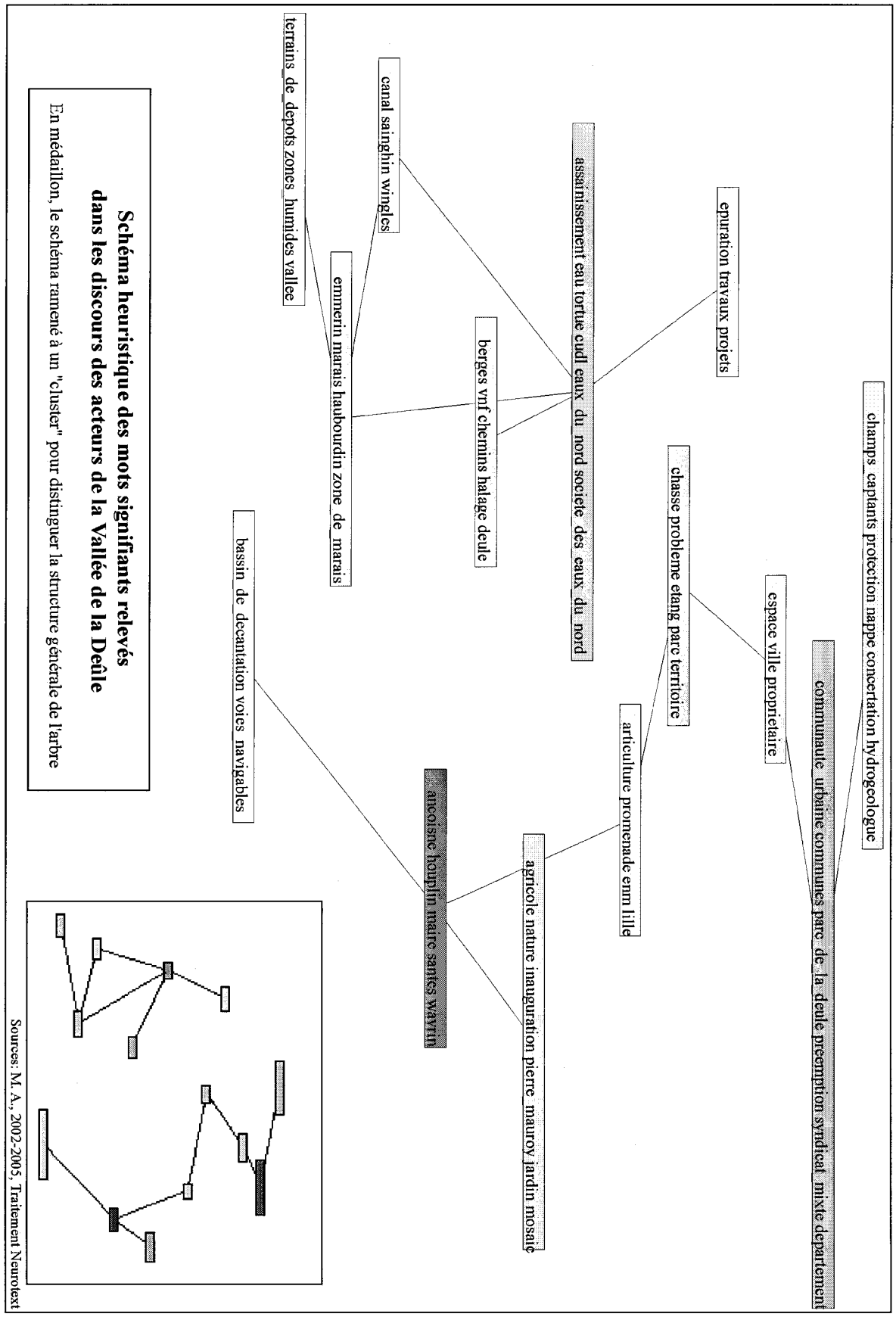

- Le premier ensemble, à gauche, est centré autour du thème EAU, auquel sont associés les mots MARAIS, CANAL et VALLEE ainsi que les termes PROJET et EPURATION.

- A droite, un ensemble linéaire plus complexe, constitué de deux pôles WAVRIN et PARC_DE_LA_DEULE est associé aux idées de CHAMPS_CAPTANTS d'une part et d'usages AGRICOLES d'autre part.

Trois « carrefours » sémantiques se distinguent dans cette structure générale (cases les plus foncées).

Le premier élément met en balance deux aspects d'un même enjeu. D'une part, celui qui associe les termes HOUPLIN-ANCOISNE, SANTES, WAVRIN et MAIRE. Ces noms de communes sont ceux des territoires où les premières réalisations du parc de la Deûle ont eu lieu. Il est donc bien naturel qu'ils soient fréquemment cités. Le mot MAIRE insiste sur l'importance qu'ont eu les maires, dans l'esprit des acteurs, dans la construction du parc. Ce carrefour sémantique montre l'importance accordée dans les mentalités au travail collectif effectué entre les communes pour aboutir au parc de la Deûle et la nécessaire cohésion des communes entre elles. En effet, le projet de parc de la Deûle a été porté par les maires avant d'être repris par le syndicat mixte du schéma directeur. Des réserves foncières ont été faites dans ce but par les communes qui appelaient de leurs vœux la constitution du parc.

L'autre nœud qui constitue le deuxième côté de la balance dans la construction du parc de la Deûle est représenté par COMMUNAUTE_URBAINE et SYNDICAT_MIXTE. Le syndicat mixte n'existe plus depuis 2002 mais c'est le principal acteur à avoir travaillé, sous la houlette de la communauté urbaine de Lille, à l'élaboration du projet de parc de la Deûle. C'est pour cette raison que les deux termes sont fréquemment cités et qu'ils sont associés dans un même nœud. Prenons ces quelques phrases pour exemple.

> *« ...En disant, moi je suis prêt à demander à la communauté_urbaine de reprendre l'idée du parc_de_la_deule et de le reprendre à son compte ».* (Un élu, comm. pers., 2005)

> *« C'est la métropole, puisque la communauté_urbaine fait partie du syndicat_mixte non c'est la communauté, bon les communes du secteur sont fortement impliquées mais elles ont pas les moyens non plus, mais c'est vraiment de l'aménagement qui est fait pour la métropole ».* (Un responsable technique, comm. pers., 2002).

> *« Donc effectivement, la communauté_urbaine a raqué un million de francs pour faire des études »* (un élu, comm. pers., 2005).

> *« C'est que la commune n'avait pas les moyens d'aménager et que 55 millions d'investissement ! Si c'est la communauté_urbaine ou le département ou la région ou l'Europe qui ont tout payé, donc c'est pas un équipement, c'est pas un jardin communal, c'est un jardin métropolitain ».* (un élu, comm. pers., 2005).

> *« Entre temps, la communauté_urbaine a souhaité unifier un petit peu tout ce qui se développait de-ci de-là, sur son territoire, dans le cadre de la création d'un environnement et d'une surface vouée à l'environnement qui soit compatible avec la taille de la métropole »* (responsable administratif, comm. pers., 2004).

Ces extraits témoignent bien du balancement entre communes et communauté urbaine dans la constitution du projet de parc.

Les deux autres carrefours notables sont constitués par la locution CHAMPS_CAPTANTS et par le terme AGRICOLE.

Les champs captants sont, nous l'avons dit, une préoccupation dans ce site, parce que tous les territoires y sont soumis.

La question de l'agriculture peut paraître plus discrète à première vue, deux raisons expliquent cependant la présence de ce nœud sémantique. D'une part, l'animation menée dans le parc de la Deûle sur le site de Wavrin de ce qui s'est appelé « l'articulture » ou *Land Art*. Il s'agit de sculptures et d'événements artistiques qui prennent place en plein air et qui sont basés sur un jeu avec des formes agricoles visuelles : sculptures du paysage avec des sillons de maïs ou de tournesol, des empilements de bottes de paille et des branches tressées. Les jeux sur les matières issues de l'agriculture et le modelage du paysage avec les tracteurs ont donné une place importante au thème agricole dans le parc de la Deûle. D'autre part, et cette raison est liée à la première, l'agriculture dans cette partie de la vallée de la Deûle est puissamment développée et particulièrement génératrice de revenus. Elle fait partie du système agricole des Weppes qui est très productif et rentable (Ouest de la vallée). L'un des objectifs du parc de la Deûle est donc de veiller à maintenir cette activité et l'importance sémantique de cette thématique en témoigne.

Les autres nœuds du schéma heuristique sont relativement intelligibles, notons l'association du mot chasse et du terme problème dans ce secteur. La création du parc de la Deûle a entraîné la disparition de certains lots de chasse sur le secteur de Wavrin et de Santes en particulier. Les discours ne sont cependant pas véritablement homogènes sur ce point, certains des acteurs parlent d'absence de problèmes à propos de la chasse, tandis que d'autres ne cachent pas les tensions qui existent, malgré les années qui passent.

> *« Tout était chassé, petit à petit ils se rendent compte que c'est pas compatible, à Santes, tout était chassé, la chasse a été interdite l'an dernier sur l'ensemble du territoire et ça n'a pas posé plus de problème que ça. Non, c'est, une forte communauté de chasseurs, mais ils ont encore de quoi; le parc c'est seulement 300 ha, donc ils ont encore la plaine et puis à la rigueur, ça leur sert aussi de réserve... parce que ce qui vit sur le parc peut aussi... Donc ça s'est bien passé. On s'attendait à bien pire. Pour le moment, y'a encore tous les marais d'Emmerin-Haubourdin qu'on aménagera plus tard mais qui sont en marais et qui sont chassés, sur Don aussi, mais bon y'a des sociétés de chasse assez raisonnables dans le secteur, que ce soit à Don, à Haubourdin, ils sont relativement bien organisés et ils font attention »* (un responsable technique, comm. pers., 2002).

> *« Donc voila un peu l'esprit, les choses se sont pas mal arrangées avec les sociétés de chasse, ça veut pas dire pour autant que tous les problèmes soient résolus. Mais ça a été aussi une pierre d'achoppement non négligeable. (...) Y'a toujours des gens qui dans une société ou une autre réclament le droit de chasse quoi. (...) Mais il faut leur faire comprendre, ça se passe pas mal, ils comprennent. Mais on a réduit à concurrence également le montant des baux de chasse hein, étant donné que ces terres-là, ils peuvent pas y aller. Enfin, on est jamais à l'abri d'une gâchette un peu nerveuse et puis... »* (un élu, comm. pers., 2005).

La vallée de la Haute Deûle présente donc un territoire fortement polarisé par quelques préoccupations d'importance. En ce qui concerne la Haine, les discours relatent des enjeux plus largement répartis en fonction des thèmes.

b- Le cas de la vallée de la Haine, des enjeux liés les uns aux autres

L'appellation de vallée de la Haine correspond à la fois au site du pays de Condé et à celui des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul. On parle également de la vallée de l'Escaut puisque la Haine s'y jette par l'intermédiaire du canal de Condé.

Analyse thématique

Nous avons procédé à un choix de mots signifiants de la même façon que pour la vallée de la Deûle. Le profil obtenu est tout à fait différent (Tableau 10).

Tableau 10 : Mots signifiants les plus cités dans les entretiens sur le secteur Escaut

Mot signifiant	Nombre de fois cité
EAU	474
ETANG	147
MARAIS	110
CANAL	89
TERRIL	86
CHASSE	207
PECHE	113
HUTTE	105
CHASSEURS	85
HUTTES	80
PARC	103
CONDE	208
GESTION	123
ASSOCIATION	101
AYBERT	90
DEPARTEMENT	87
CONSEIL	80
HARCHIES	74
PROBLEME	86
ESCAUT	77

(calcul sur un total de 35813 mots, le dernier mot signifiant le plus cité (70 fois) représente 0,2 % du total des occurrences de mots signifiants, source, M. A., 2004, traitement NeuroText©)

Nous verrons tout d'abord les deux thématiques les moins représentées en nombre de mots, l'activité minière d'une part, espaces et nature de l'autre.

D'une part, la thématique de l'activité minière apparaît avec le terme TERRIL. Ce mot précis n'évoque cependant pas seulement la présence passée de l'activité charbonnière. Il évoque également un élément important du paysage : les terrils plats ou coniques qui sont fortement visibles et qui apportent dans un paysage très plat des reliefs notables. En outre, les terrils sont aussi des écosystèmes parfois qualifiés de milieux néo-naturels. Ils sont strictement issus d'activités anthropiques mais abritent dorénavant une faune et une flore spécifiques, qui leur sont parfois inféodées.

D'autre part, seul le mot PARC représente la catégorie espaces et nature. Plusieurs remarques sont nécessaires à ce propos. Il est tout d'abord étonnant de ne pas voir figurer davantage de termes se rapportant à la nature ou à l'environnement dans les mots signifiants les plus cités. Ceci peut s'expliquer par le caractère artificiel très marqué du pays de Condé (héritage des deux fosses Ledoux). Ce n'est pas le cas pour les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul. Ces marais ne sont pas considérés comme des espaces verts, au même titre qu'un parc ou un jardin. En approfondissant, l'analyse de texte limitée à Harchies-Hensies-Pommerœul fait ressortir le terme GESTION comme étant le mot signifiant le plus cité. La réserve des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul est finalement vue comme le lieu de la gestion d'un espace et non comme un milieu naturel ou comme un espace vert. En ce qui concerne le complexe de Condé, l'aspect naturel ne ressort pas des discours. L'histoire du site et les nombreuses activités qui y sont recensées et organisées peuvent expliquer l'absence de la

thématique NATUREL. Notons que le terme de parc peut se rapporter aux différents parcs naturels qui englobent la vallée de la Haine. Côté français, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut qui concerne les communes de Condé et de Thivencelle, côté Belge, les marais sont divisés entre deux Parcs Naturels, celui des Hauts pays et celui des Plaines de l'Escaut. Le mot PARC est la trace de la référence à ces territoires. Cependant les parcs ne sont pas cités en tant qu'acteurs de terrain, ce qui nous permet d'ores et déjà de relativiser le rôle de ces structures territoriales.

Nous en venons à présent aux thèmes plus fréquemment abordés.

Le premier est celui de l'eau, où comme pour la Deûle, EAU est le mot le plus employé. Associé à celui-ci, on trouve les substantifs MARAIS, CANAL et ETANG. Ils font précisément référence aux formes sous lesquelles l'eau est présente dans le site. On parle plus exactement d'étang de Chabaud-Latour et de marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul. Le canal est celui de Condé-Pommerœul qui traverse la frontière et se trouve en bordure des deux sites.

Avec quasiment le même nombre de termes, on trouve la thématique des loisirs. La majorité des mots se rapporte à la chasse. Cette analyse textuelle illustre le poids considérable qu'elle a dans cette région, à Chabaud-Latour parce qu'elle est fortement pratiquée, à Harchies-Hensies-Pommerœul parce qu'elle est formellement interdite. Tous les acteurs interrogés dans le secteur Haine/Escaut font référence à la chasse et ce avec force détail. On comprend pourquoi le terme de HUTTES fait partie des mots les plus cités. Ajoutons que, parmi les mots signifiants assez fréquents, on trouve le mot CANARD et toute une déclinaison de noms d'espèces de gibier, on note également le mot NUIT en référence à la chasse au gibier d'eau, principalement nocturne. Dans ces nombreux entretiens où la chasse est évoquée, une idée qui revient fréquemment, exprimée différemment par chaque acteur, est qu'il s'agit d'un sujet passionnel, particulièrement représenté dans la région Nord-Pas de Calais. On comprend pourquoi elle est si souvent citée, plus que la pêche qui regroupe pourtant davantage d'utilisateurs sur le site de Chabaud-Latour.

Enfin, la troisième thématique qui se partage les faveurs des discours des acteurs rencontrés est celle de la gestion et des acteurs. C'est précisément le terme GESTION qui figure parmi les plus utilisés alors que c'était AMENAGEMENT dans le cas de la Deûle. Les acteurs cités sont représentatifs du paysage politique du bassin minier. Il est question du département ou du Conseil Général, mais beaucoup moins des communes que dans la vallée de la Deûle. Les associations sont également citées car elles sont nombreuses, diverses et fortement présentes sur le terrain.

Le schéma heuristique

Comme pour la vallée de la Deûle, il nous semble à présent nécessaire de nous reporter au schéma heuristique pour le site Haine-Escaut (Figure 27). Ce schéma n'a pas du tout la même forme que le précédent, il est constitué d'une seule armature, en cercle. Les nœuds colorés confirment la première analyse des mots signifiants les plus occurrents, une prédominance de la chasse et une répartition relativement égale des autres thèmes.

Figure 27 : Schéma heuristique des mots signifiants relevés dans la vallée de la Haine et de l'Escaut

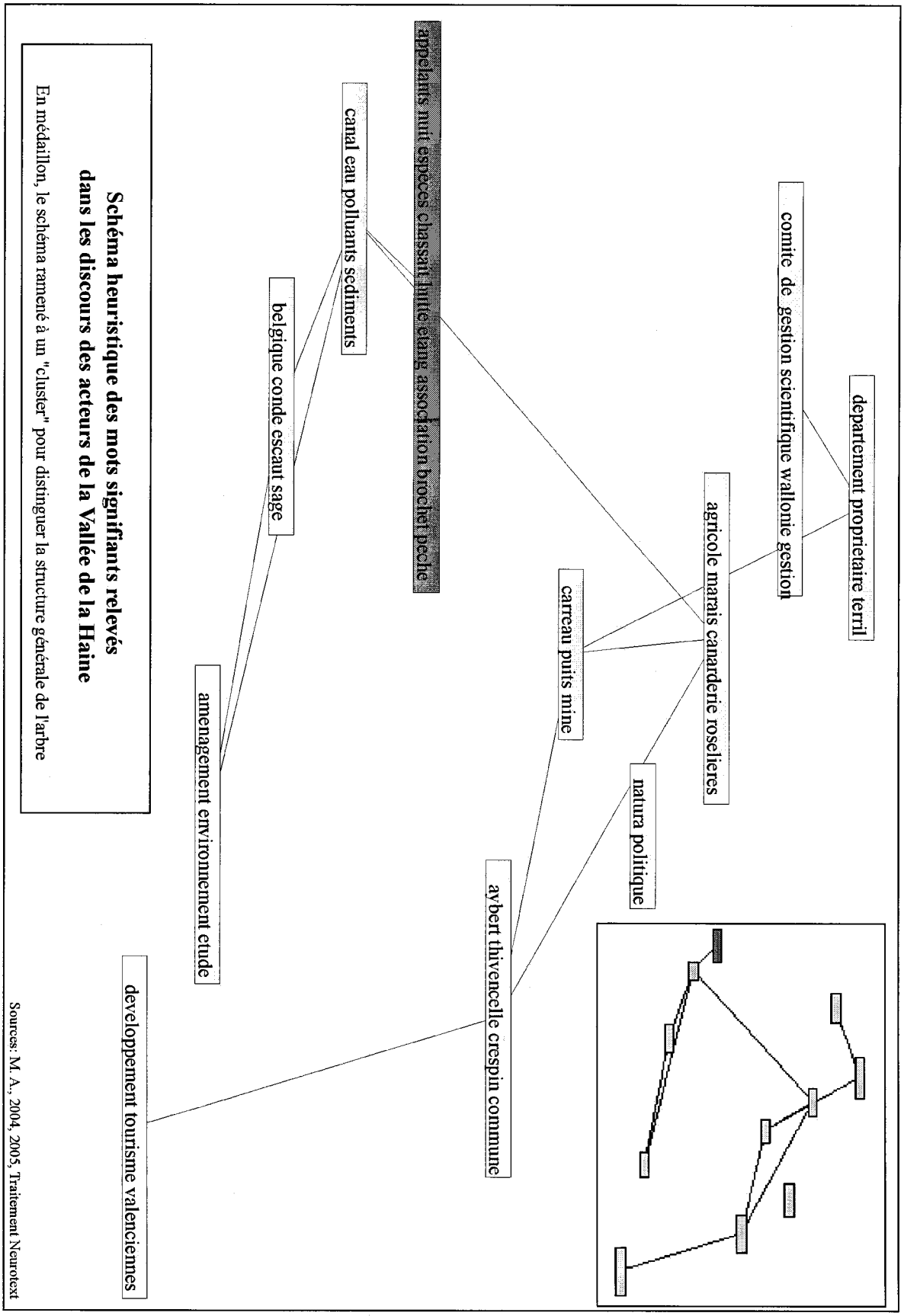

La thématique de la CHASSE qui ressort le plus fortement est associée à celle de la PECHE. Les liens avec les autres thèmes se font avec la question de L'EAU, et notamment sa qualité (préoccupation des pêcheurs par rapport aux nombreux POLLUANTS qui se trouvent dans les sédiments du canal). L'autre lien fort est avec les marais et la zone de la CANARDERIE. Le contexte nous a appris que cette réserve n'est pas chassée et qu'elle constitue un lieu de reproduction pour le gibier mais aussi un point où les tensions s'exacerbent entre chasseurs et protecteurs de l'environnement.

Les autres thèmes sont assez parlants sur le graphique, les noms des principales communes du site sont regroupés, étant souvent associées et comparées dans les discours. Le terme valenciennes est lié avec les notions de développement et tourisme car c'est la communauté d'agglomération de Valenciennes qui soutient un projet ludo-touristique à Condé. Le terme TERRIL est en lien avec la question de sa propriété, notamment pour savoir si le Département va l'acquérir.

La partie belge de notre zone d'étude est particulièrement représentée par les termes gestion et comité_de_gestion qui s'ajoutent à ceux de wallonie, l'organisme de tutelle du comité et l'adjectif scientifique qui caractérise particulièrement la démarche du comité. Le thème minier est représenté sans surprise par les mots carreaux, puits et mines. Tous ces thèmes ont le même ordre d'importance dans les discours et sont reliés entre eux.

L'exception notable est celle du thème politique et NATURA (pour Natura 2000). En effet, la politique Natura 2000 est liée aux autres thématiques puisqu'elle figure sur le schéma, elle demeure cependant à la marge des autres sujets (pas de traits la liant aux autres thèmes). Il y a plusieurs raisons à cela. D'une part, seuls les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul sont effectivement classés en Natura 2000 dans ce site. D'autre part, la politique Natura 2000 en France est critiquée et peu active par rapport à ses voisins européens. Les avis divergent parmi les acteurs et certains refusent une éventuelle classification des sites étudiés en Natura 2000. Il y a une méfiance vis-à-vis de Natura 2000. Citons plusieurs extraits de discours d'acteurs très significatifs de leur position vis-à-vis de Natura 2000.

> *« Après y'en a en Belgique, de l'autre côté de la frontière, y'a un site Natura mais sinon sur le secteur y'en a pas d'autres. Bon après y'a la forêt de Bonsecours ».* (Responsable administratif, comm. pers., 2003).

> *« Après y'a eu le projet de Natura 2000 et étant donné que la ressource, la seule ressource de St Aybert, c'est effectivement les pacages, on a pas d'autres ressources, on a pas d'industries, on a pas d'artisans, on a rien, on a pas de tp*[44]*, on a rien à St Aybert, la seule ressource c'est les marais. Natura 2000, avec effectivement l'ensemble du parc_naturel d'Harchies, Bernissart voulait avec Chabaud-Latour regrouper l'ensemble. C'est-à-dire qu'on nous piquait les biens qui appartenaient à nos administrés. Alors là j'ai dit, on quitte le parc_naturel_regional d'autant plus qu'on a jamais été aidé ».* (un élu, comm. pers., 2004).

> *« On a pu remarquer que certains agriculteurs ne voyaient pas d'un bon œil Natura 2000 mais bon la décision finale a été une décision ministérielle et l'administration est là pour construire, maintenant c'est au nouveau ministre de tutelle que va revenir la délicate tâche de voir où il va aller dans les arrêtés de désignation, tout en sachant que derrière,*

[44] taxe professionnelle

on a l'Europe qui est là pour nous taper dessus, si on va pas assez loin ». (Un responsable technique, comm. pers., 2004).

« Je sais pas en France, mais nous avec Natura 2000, la nature a pris un poids considérable » (le même responsable technique, comm. pers., 2004).

L'analyse de contenu des discours des acteurs montre des structurations des discours et des thématiques différentes selon que l'on considère la vallée de la Deûle ou celle de la Haine. Dans la vallée de la Deûle, deux thèmes se distinguent clairement sur le schéma heuristique, la gestion de l'eau et du risque lié à la pollution d'une part et la question des institutions et des acteurs politiques détenteurs du pouvoir d'autre part. En revanche, dans la vallée de la Haine, la forme circulaire du schéma heuristique montre que les thématiques sont fortement reliées les unes aux autres. Dans le premier cas, on peut y voir une préoccupation administrative et institutionnelle de gérer un espace de loisirs dont les contraintes sont fortes (protection des champs captants), dans le second, on peut y voir un mélange des acteurs et des enjeux où les priorités sont mêlées et en concurrence. Nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite.

Jusqu'à présent, nous avons consacré notre analyse de contenu aux grands thèmes porteurs qui apparaissent dans nos entretiens. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, de représentations des zones humides. Il sera maintenant plus précisément question des termes qui désignent les zones humides et des représentations que ces noms révèlent. A quels thèmes sont-ils liés ? Quelles valeurs influencent finalement les représentations des zones humides ?

B- Les représentations des zones humides n'existent pas

Afin de pouvoir confronter les représentations des zones humides avec les politiques publiques, il est nécessaire de nous attarder sur les termes qui désignent tout ou partie des zones humides. Nous procéderons dans l'ordre d'apparition des occurrences dans la liste des mots signifiants. Nous verrons si ce que l'étude du langage vernaculaire nous laissait penser (chapitre 3) se confirme, à savoir, la prépondérance du terme marais sur celui de zone humides.

Tableau 11 : Mots les plus cités pour désigner les zones humides

ETANG	163
MARAIS	138
ZONES_HUMIDES	58
ROSELIERE	29
PRAIRIES	28
MARES	13

Précisons que la difficulté de synthétiser les points de vue rattachés aux différents milieux humides que nous allons énumérer provient de la variété des appellations et du manque de précision de chacun des termes. La variété des appellations tient à l'importance de certains toponymes fortement ancrés dans le quotidien des personnes interrogées. Par exemple, la dénomination consacrée pour le principal

plan d'eau de Chabaud-Latour est « étang de Chabaud-Latour », de même pour un autre plan d'eau, celui « de la digue noire ». De l'autre côté de la frontière, la plupart des acteurs parlent de « marais d'Harchies », de même que le long de la Deûle où les noms « marais de Santes » ou « marais de Seclin » sont des noms connus de tous. Pour autant, il y a des étangs à Santes et des marais à Chabaud-Latour. Le manque de précision à propos des termes découle de cette première raison. Des toponymes peuvent rendre confus les termes scientifiques. L'exemple de l'appellation de « marais » est à ce titre caractéristique. La plupart des prairies humides du pays de Condé sont appelées « marais ». Ce sont en réalité des prairies, potentiellement inondables mais tenues hors d'eau par des systèmes de pompage. Cette confusion se retrouve dans la transposition d'une appellation scientifique, celle de roselière, à un lieu-dit occupé par un café-restaurant « La roselière ».

L'étude mot à mot des termes qui désignent les zones humides permet de dégager les grandes tendances des représentations des zones humides. Celles-ci sont nombreuses et difficiles à synthétiser. Nous verrons que les catégories proposées par G. Bertrand dans son analyse systémique peuvent nous permettre de trier les aspects abordés à propos des zones humides.

La restitution de l'analyse mot à mot des termes signifiants des discours est possible par l'intermédiaire d'un schéma en étoile. Le mot étudié est au centre, la répartition des mots est significative, plus ils sont proches graphiquement sur le schéma, plus ils le sont dans les phrases des discours (fréquence d'association). Les traits indiquent les liens les plus forts (fréquence de cooccurrence très importante).

1- Les étangs ou l'empreinte humaine sur les zones humides

Le terme étang est l'élément le plus cité lors de nos entretiens. Il symbolise davantage l'élément eau que le caractère « humide ». Le schéma en étoile pour le mot signifiant étang offre une répartition particulièrement régulière de tous les autres mots qui lui sont associés (Figure 28). En outre, tous les mots qui apparaissent sur le schéma sont fortement associés (ils sont tous reliés par des traits). Le terme étang a donc une identité assez forte. Plusieurs explications à cette caractéristique émanent de la lecture du graphique et des discours retranscrits.

D'une part, l'étang est facile à délimiter et il est bien visible. Le tracé artificiel issu de l'activité minière est sensiblement exprimé par le terme MINE, très proche du terme étang.

D'autre part, un étang offre un paysage ouvert sur une étendue d'eau dégagée. Cela permet à chaque individu de comprendre son fonctionnement : les pompes ou la rivière qui l'alimentent, les roseaux qui le bordent.

Par ailleurs l'étang est le domaine de prédilection des chasseurs, des pêcheurs, du gibier et du poisson (silure, poissons, oies, canards). La Figure 28 montre que le terme étang est également associé à de nombreuses autres thématiques, disposées de façon concentrique sur le schéma, sans pour autant former de grandes unités de sens. On retrouve aussi bien le terme ville que celui de bois, que tous les termes liés à la mine (affaissement, exploitation, charbonnage).

Figure 28 : Le terme Etang et ses mots associés

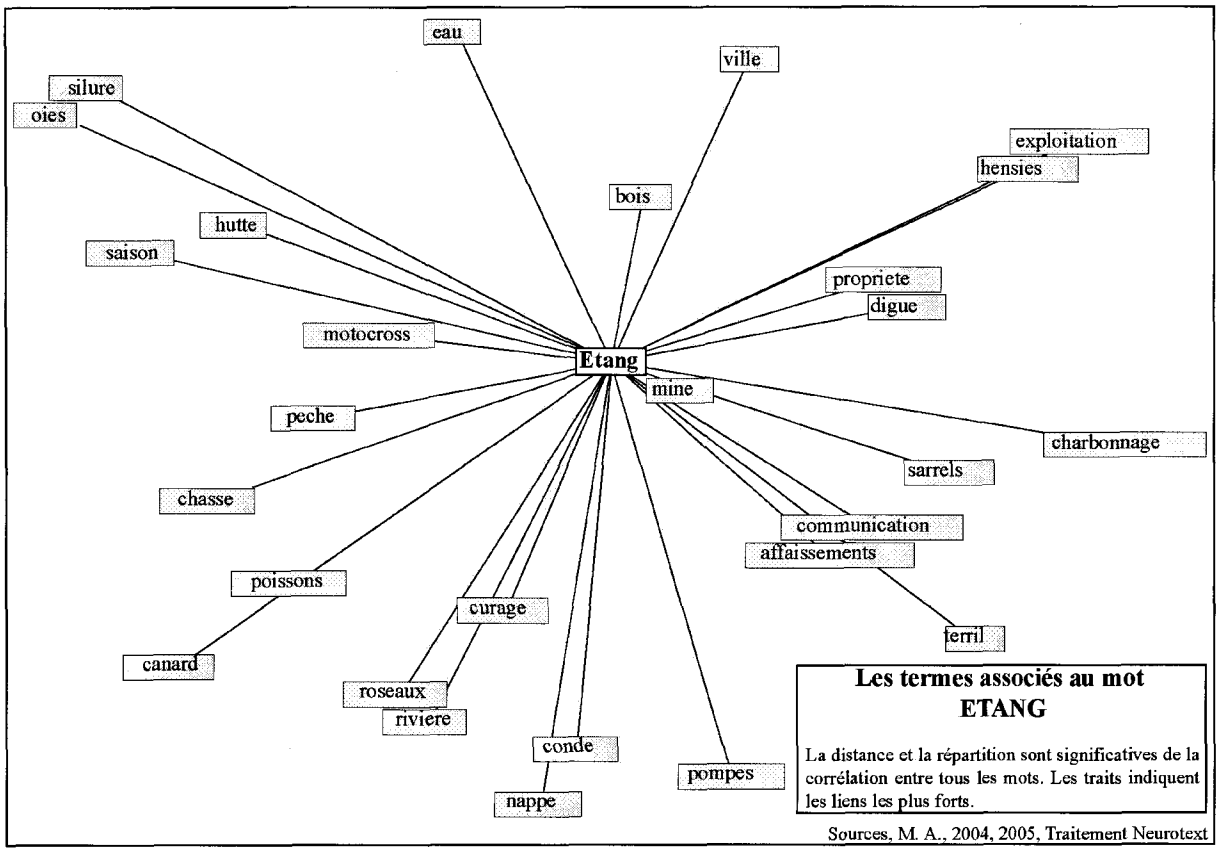

L'étang est en réalité situé dans des environnements très différents : au pied d'un terril ou dans un bois, il est occupé par les huttes de chasse mais aussi par des terrains de motocross quand il est asséché. C'est un terme qui est souvent au centre des discours mais les représentations qui y sont associées sont difficilement cernables. C'est également un repère visuel dans le paysage, auquel nos interlocuteurs font souvent référence, pour situer spatialement d'autres éléments (derrière l'étang, près de l'étang).

Les grandes thématiques que nous pouvons discerner, sans qu'elles soient évidentes au regard du schéma, sont au nombre de quatre.

Il y a tout d'abord la thématique minière. Sarrels est un nom propre d'entreprise d'exploitation de schiste qui a laissé son nom à deux petits étangs sur le site de Chabaud-Latour. TErril rappelle que les étangs se forment souvent à leur pied, parfois du fait de la pression du terril sur la nappe souterraine.

L'autre grande thématique regroupe les différentes activités qui ont lieu sur un étang en général : la chasse y prédomine, la pêche y est importante. D'autres activités nautiques y prennent place sans toutefois figurer sur le schéma.

Un autre aspect est celui de l'EAU et de sa gestion, avec les termes pompes et curage qui font référence à la fois à la qualité de l'eau et au niveau de la nappe.

Enfin, on peut identifier une dernière unité de sens, celle de la manifestation d'éléments naturels, tels que les roseaux, les canards ou les poissons, tous n'étant pas des espèces sauvages.

Notons pour finir que le terme étang se rapporte beaucoup plus aux zones humides de Chabaud-Latour qu'à celles d'Harchies-Hensies-Pommerœul et de la Deûle. Outre le grand nombre d'étangs et de plans d'eau à Chabaud-Latour, il faut remarquer que ce sont des espaces que les différents utilisateurs des sites se sont beaucoup plus appropriés que les autres terrains étudiés. La partie belge de la vallée de la Haine que nous étudions est effectivement occupée par trois étangs et quelques plans d'eau plus petits, mais sur lesquels aucune activité ne prend place. L'étang est donc aussi le symbole de la présence de l'homme, sa forme géométrique, forgée par la main de l'homme, le rappelle.

2- Les marais, un foisonnement de termes répondant à un mot « fourre-tout »

Au premier coup d'œil, le schéma du terme marais montre que c'est un mot dont les sens sont beaucoup plus variés et disparates. En effet, marais est un terme assez générique, qui est appliqué aux zones où l'eau est peu profonde et où la végétation peut se développer au moins sur les bords. Les marais évoquent également la présence de plans d'eau ouverts et sont souvent caractérisés par la prolifération de la végétation. C'est donc un mot fréquemment employé, avec des significations assez variées (d'où sa présence sur les cartes anciennes et sur les documents actuels, voir le chapitre 3). L'analyse des mots associés à « marais » dans les discours est à l'image du caractère « fourre-tout » du terme (voir la Figure 29)

Les mots qui sont significativement associés à la locution marais sont beaucoup plus nombreux que pour le terme étang. Ils sont cependant regroupés par unités de sens beaucoup plus visibles sur le graphique.

En bas à droite du mot se trouve la thématique du canal. On retrouve le gestionnaire, vnf, les noms de péniches, halage et la notion de navigation. La question des terrains de dépots associés au curage des canaux se trouve également dans cette unité de sens.

La seconde unité de sens, très proche spatialement du mot marais sur le graphique est celle du naturel et de l'aménagement. Elle se prolonge jusqu'aux thèmes des activités agricoles ou des plantations de peupliers qui occupent fréquemment les marais.

La nature est dans ce sens également associée à la notion de protection et à celle de parc et de pnr (parc naturel régional).

Proche de ce thème, le terme MARE est à la limite entre l'idée de l'aménagement de la nature et celle d'exploitation minière.

En haut à gauche du graphique, on peut lire tous les termes associés à la gestion du minier et de la requalification des friches. On fait allusion aux politiques mises en place, notamment celle de préemption. Un petit groupe proche englobe les termes d'étangs, issus des activités houillères et les noms propres associés aux différents marais rencontrés sur nos sites d'étude (st aybert où les prairies humides sont principalement appelées « marais »).

Un dernier groupe sémantique se rapporte aux loisirs en général, et à la peche et la chasse en particulier.

Figure 29 : Le terme marais et ses mots associés

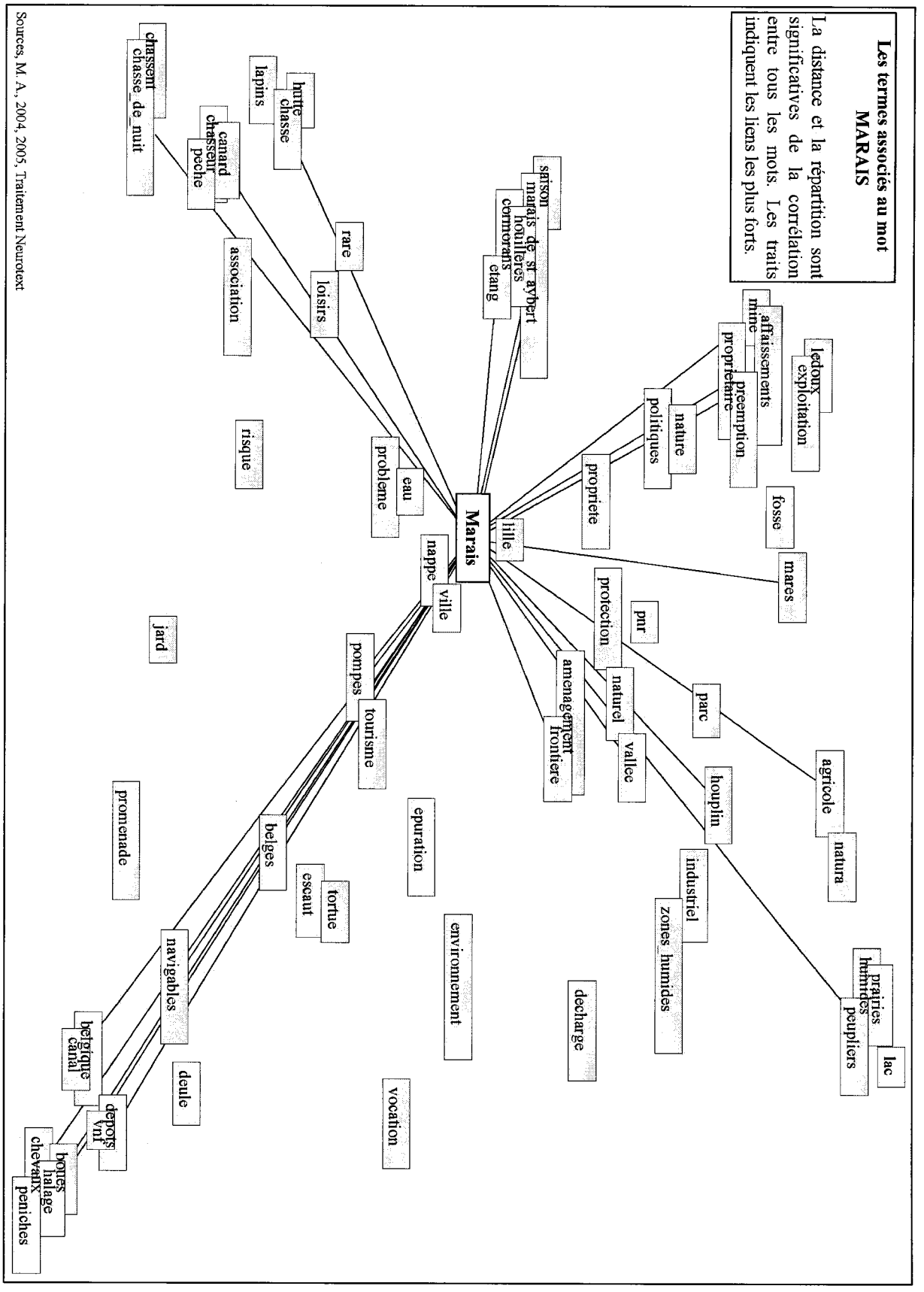

Le « marais » est donc un terme polysémique. Dans l'état d'esprit des personnes interrogées, les marais sont à la fois l'objet d'une utilisation, mais aussi d'une protection et de politiques particulières. Ce sont des objets que les acteurs se sont largement appropriés parce qu'ils les associent à des lieux dits et à des communes. Ils sont aussi bien représentés sur le site de la Deûle que dans la vallée de la Haine. La densité du schéma souligne la pluralité de termes auxquels est associé le terme marais, certains termes ne le sont que rarement mais le nombre de mots signifiants présents sur le graphique est notable (comparer avec les mots suivants, dont les termes associés sont moins nombreux).

3- Les zones humides : une appellation scientifique

Le terme « zone humide » n'est que peu associé à d'autres mots (Figure 30). Ceci s'explique par le caractère scientifique de cette appellation. Comme nous avons déjà pu le faire remarquer à propos des définitions (chapitre 2), cette expression est à la fois vague et peu évocatrice pour la majorité des acteurs. La plupart du temps, elle est comprise par nos interlocuteurs, elle l'est peu par un public moins averti et est surtout peu utilisée.

Figure 30 : La locution zone humide et ses mots associés

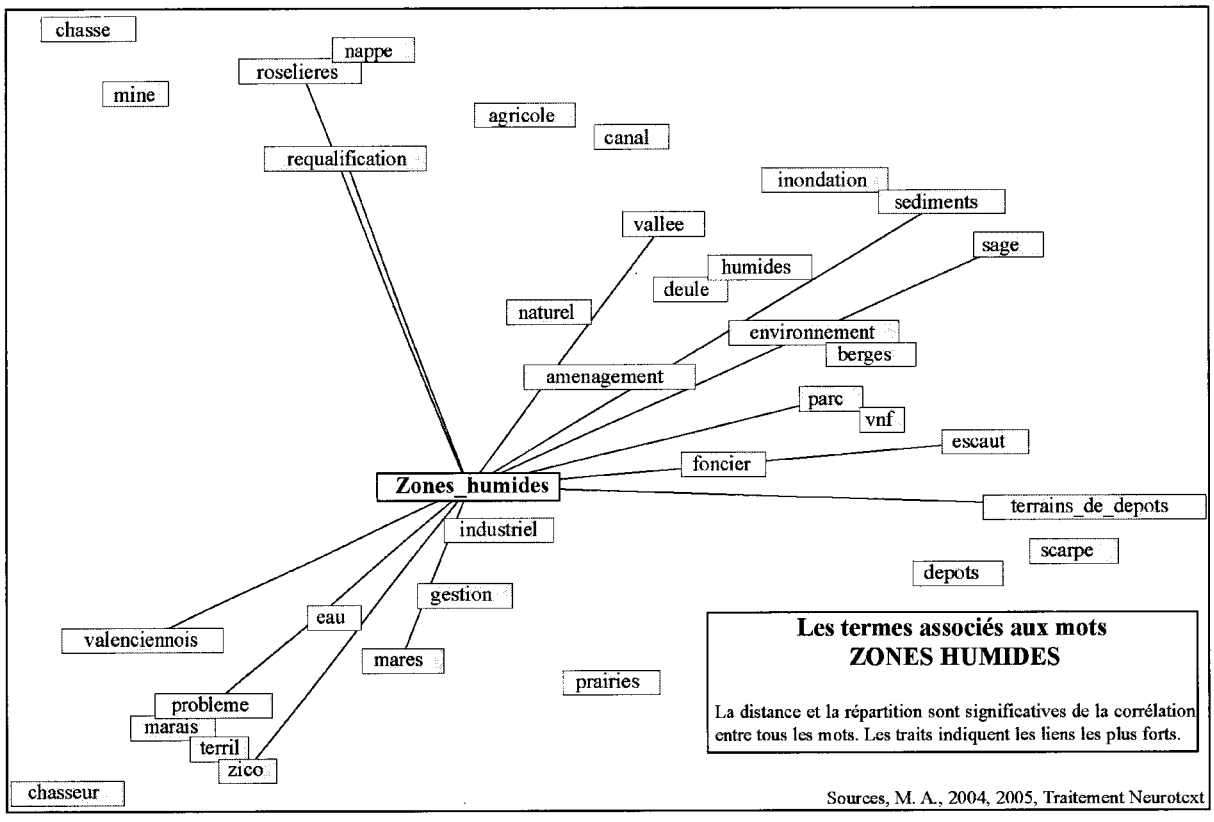

Les termes associés à l'expression zone humide sont assez révélateurs de la faible utilisation de l'expression. Il y a peu de mots sur le graphique, et très peu dont l'association est fréquente (marquée par un trait noir).

D'une part, les principaux termes présents font référence à un aspect savant des zones humides : roselière, fait allusion à un type particulier d'écosystème et requalification est le terme qui désigne la transformation, la gestion et l'aménagement de friches en espaces naturels.

D'autre part, un ensemble assez isolé graphiquement regroupe l'idée de protection de la biodiversité (ZICO et mares, marais).

Enfin, une dernière approche est illustrée par les mots sédiments, vnf, terrains de dépôts, qui font référence à la gestion des berges des canaux et à l'incidence que ces travaux ont sur les zones humides. Le contexte nous montre qu'il ne s'agit pas seulement des zones humides utilisées comme terrain de dépôts mais aussi de celles qui se forment suite au stockage des sédiments.

La locution « zone humide » s'avère donc relativement pauvre dans les associations qu'elle recouvre. Elle constitue davantage un jargon scientifique qu'une expression que s'approprient les acteurs sur le terrain. Sa présence dans le classement des mots signifiants dévolus aux zones humides s'explique en partie par le fait que c'est ce terme, du fait de sa neutralité, qui était employé par l'enquêteur lors des entretiens.

4- Les roselières : des objets très localisés

Le quatrième terme le plus employé pour désigner les zones humides, celui de roselière, fait partie d'une catégorie de mots beaucoup plus précise que les précédents. Les roselières sont en effet un écosystème particulier, basé sur le développement d'une végétation principalement constituée de roseaux. L'existence d'une roselière demande des conditions hydrologiques et pédologiques spécifiques et c'est un milieu généralement considéré comme riche par les naturalistes, signe de bonne santé écologique. Le terme est suffisamment souvent employé pour apparaître parmi les mots signifiants. Il n'est cependant pas prononcé très souvent (29 fois) et présente donc une association avec les autres mots beaucoup moins riche que marais ou étang (Figure 31).

Figure 31 : Le terme roselière et ses mots associés

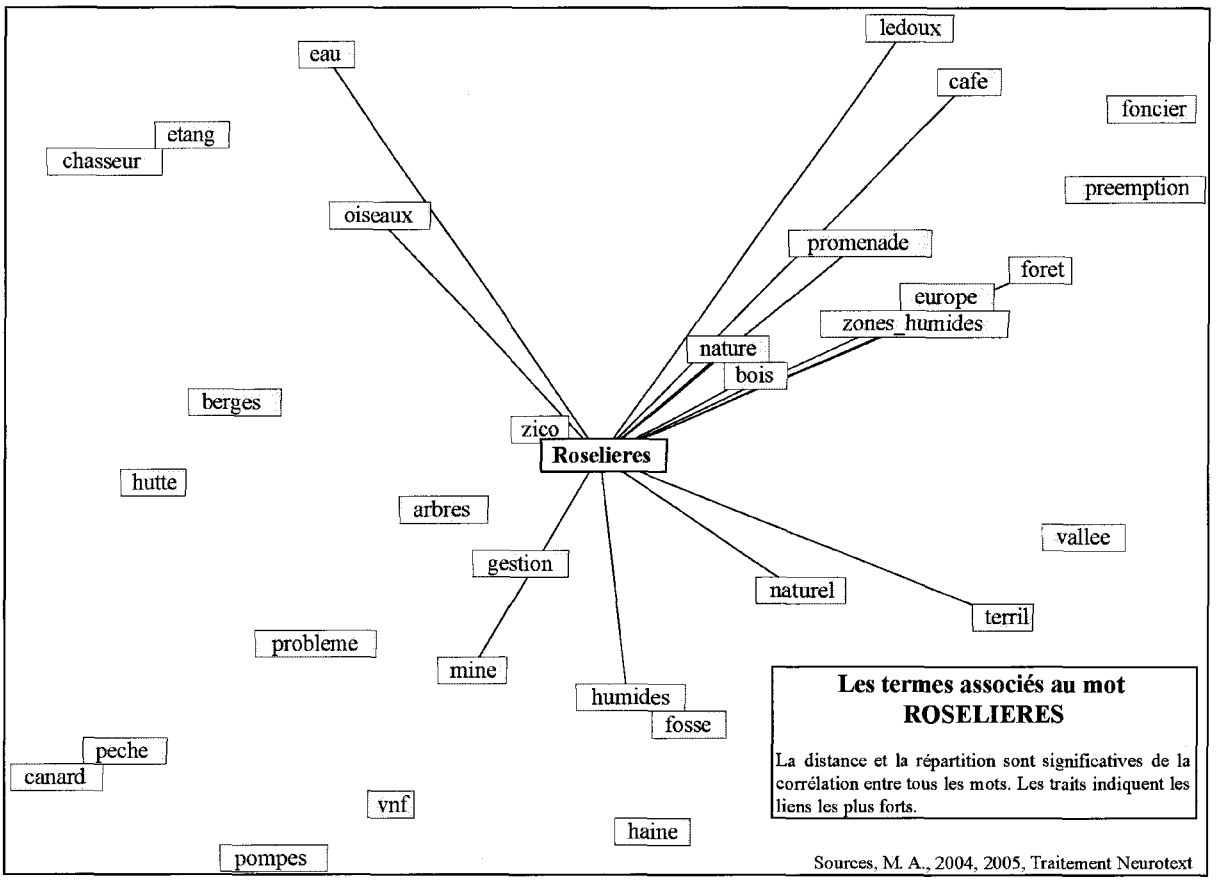

Un premier aspect est illustré par les termes eau, oiseaux et zico. Il s'agit de termes faisant référence à la nature et à sa protection. C'est cet aspect que les naturalistes défendent dans les roselières : ce sont des milieux où de nombreux oiseaux migrateurs s'abritent et se nourrissent et où certaines espèces se reproduisent (le butor notamment).

Le second aspect est davantage lié à l'homme. Il s'agit de l'intérêt que présentent les roselières en général pour l'observation et la qualité de paysage qu'elles offrent. C'est pour cette raison que roselière est associé à promenade et à nature, bois et forêts. Plus éloigné spatialement sur le graphique mais dans la même direction, nous trouvons les termes café et ledoux. Il s'agit d'un café associé à la fosse Ledoux et effectivement appelé la roselière. Ce nom montre l'importance qu'avait ce milieu aux yeux des fondateurs du café et des utilisateurs venant de la mine. Les roselières sont précisément associées, et c'est le dernier thème, à la présence de la mine et des terrains humides autour de la fosse ledoux et au pied des terrils. Roselière est donc aussi bien un nom de lieu qu'un nom commun.

Objet de prédilection des scientifiques et des gestionnaires des espaces naturels, la roselière est aussi un pur produit de l'activité anthropique. Le terme de roselière est particulièrement présent dans les discours sur Chabaud-Latour et sur Harchies-Hensies-Pommerœul.

5- Les prairies sont liées à l'agriculture et à la gestion de l'eau

Le terme prairie est aussi souvent employé et connaît le même nombre de mots associés que le terme roselière. Il fait partie des mots dont le sens est assez indéterminé et qui ne présente pas de grandes thématiques associées (Figure 32). On peut cependant distinguer quelques tendances.

Figure 32 : Le terme prairie et ses mots associés

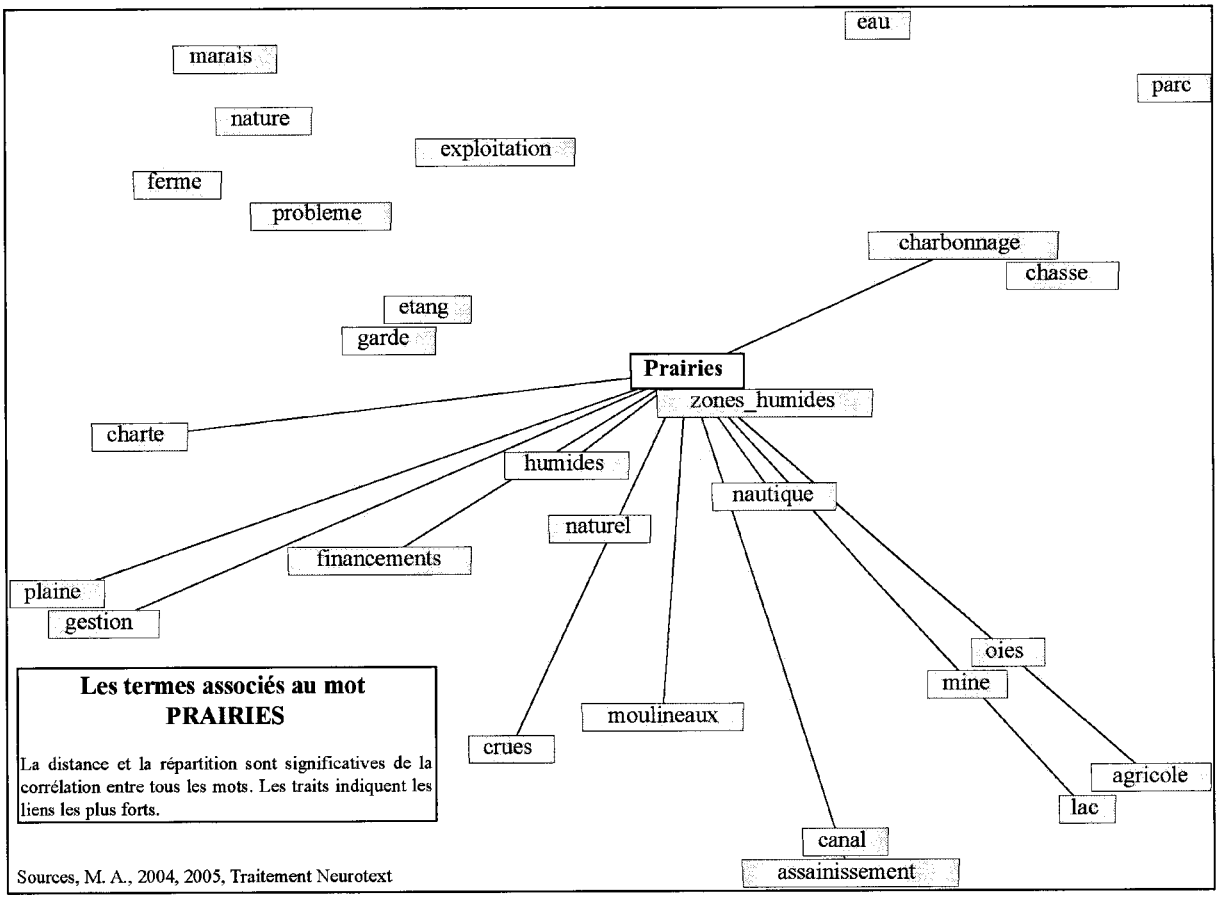

Le graphique en étoile montre trois aspects :

D'une part, il y a un lien entre les prairies et la gestion hydraulique de l'eau par la pompe des moulineaux, gérée par les charbonnages de France.

D'autre part les usages agricoles qui en sont faits, sont parfois aidés par des financements obtenus grâce à des plans de gestion. La protection des prairies est en effet une priorité inscrite dans la charte du parc.

Un dernier thème se dégage du graphique, c'est le caractère intermittent de la présence de l'eau dans les prairies (crues, assainissement).

6- Les mares : un objet purement anthropique

Les mares sont des trous d'eau, généralement artificiels. Elles sont avant tout liées à des usages agricoles. La Figure 33 montre que les mots qui y sont associés évoquent principalement des aspects humains.

Figure 33 : Le terme mare et ses mots associés

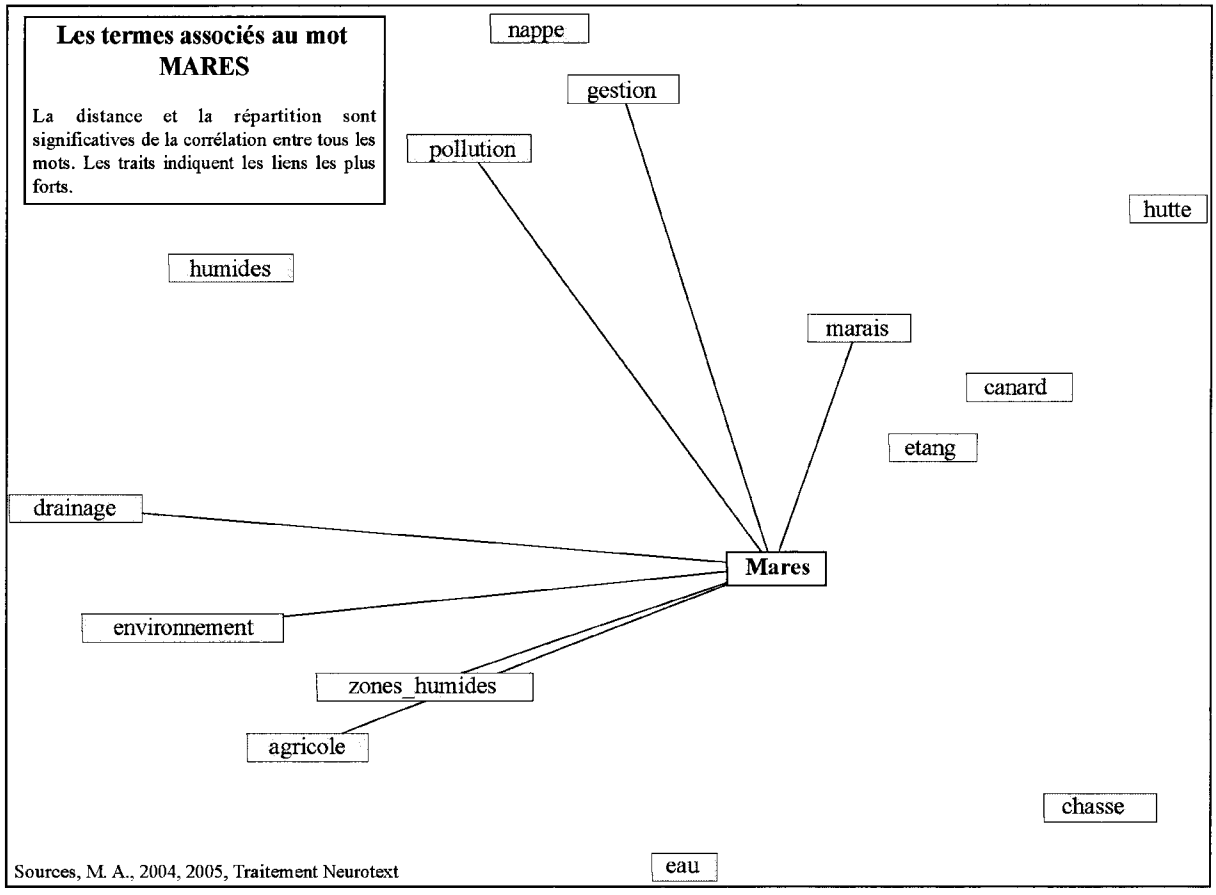

Dans les discours, les mares apparaissent comme des espaces intéressants et menacés.

Ce sont des espaces intéressants du point de vue scientifique et qui font l'objet de plans de gestion.

Ce sont cependant des espaces fragiles, notamment menacés par le drainage et la pollution.

Elles se trouvent parfois associées à d'autres zones humides ou marais.

D'après les discours, les mares sont très appréciées des scientifiques pour l'observation ou les comptages, certaines sont créées pour la restauration de la biodiversité et dans des buts pédagogiques (Harchies-Hensies-Pommerœul, Scarpe-Escaut, Deûle).

L'étude mot à mot des termes qui évoquent les zones humides est significative des nombreuses associations relatives aux zones humides. C'est aussi une illustration de la faible représentativité de l'expression « zone humide ». La diversité des termes employés et le mélange des sens des mots, nous

amène à nous interroger sur les grands enseignements qu'il est possible de tirer des représentations des zones humides dans le discours des acteurs.

7- Triptyque des représentations des zones humides

La première impression, à la lumière de ces différentes associations de sens autour des termes qui désignent les zones humides, est que les représentations des zones humides n'existent pas. En effet, les sens sont trop nombreux, les enjeux associés aux zones humides trop variés pour qu'il soit possible de déterminer le noyau central de ces représentations. En revanche, il est possible de procéder à une interprétation synthétique des différentes représentations des zones humides grâce à l'analyse de discours que nous avons présentée. Il s'agit de procéder par orientations générales et de déterminer de quoi relève chacune des thématiques et des idées que nous avons précédemment évoquées.

Aidés des deux types d'analyse précédents, nous avons procédé à une analyse de contenu manuelle de toutes les phrases et séquences qui mentionnaient un ou plusieurs de ces termes. Ceci nous a permis de créer un schéma synthétique des représentations des zones humides, qui se divise en trois approches (voir la Figure 34). Les trois dimensions que propose G. Bertrand pour analyser l'espace géographique sont présentes : géosystème, territoire et paysage (Bertrand, 2002).

La première approche est le caractère naturel des zones humides, leur fonctionnement écologique et les espèces faunistiques et floristiques qu'on y rencontre. Cette approche est sensiblement celle que nous avons présentée dans l'analyse des géosystèmes.

L'autre manière d'approcher les zones humides est de considérer leur utilisation par la société et l'organisation de ces espaces dans le territoire politique, économique et social. Il s'agit de mettre en vis-à-vis les usages existants, les politiques les régulant, et les moyens mis en œuvre individuellement et collectivement pour prendre en compte les zones humides. On peut y voir la dimension « territoriale » des zones humides.

Enfin, les zones humides sont aussi sujettes à l'appréhension sensitive de chaque individu. Elles sont l'objet d'expériences, elles sont vécues différemment selon les groupes sociaux, tantôt bien vues, tantôt mal considérées. En ce sens, elles constituent des cadres de vie et des paysages. On retrouve dans ce domaine, une partie de la thématique « paysage » qui peut s'appliquer aux zones humides.

Figure 34 : Les grandes thématiques des représentations des zones humides

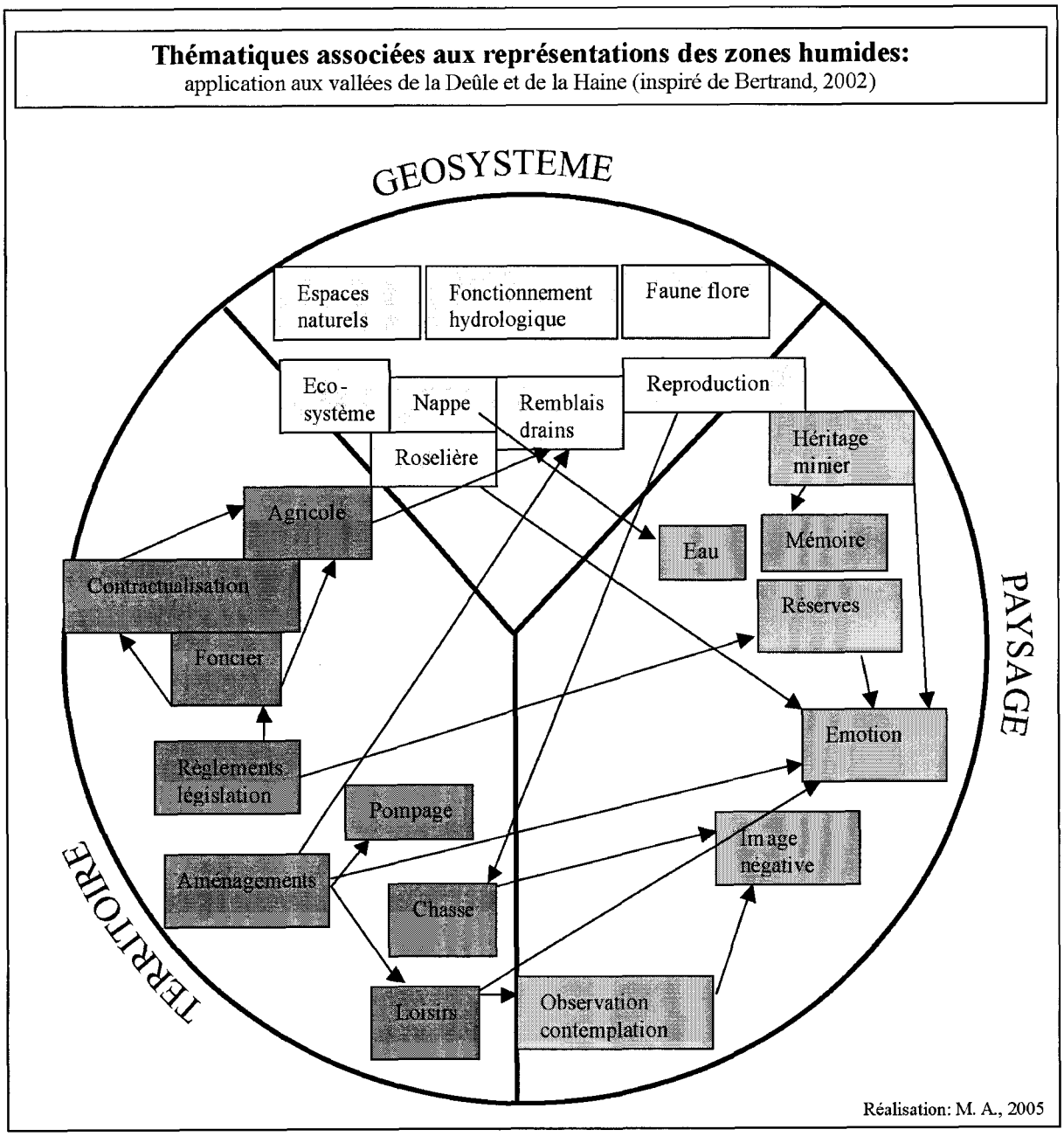

Le schéma met en évidence l'enchevêtrement des thématiques qui concernent les zones humides. Il permet par ailleurs de souligner l'absence d'une nette opposition entre les deux visions. Le balancement que nous avions mis en évidence dans l'évolution des pratiques et des aménagements liés aux zones humides (attirance-répulsion) ne ressort pas de l'analyse de contenu. Est-ce parce que ce balancement est avant tout temporel ? Une étude menée auparavant nous indique que cette dualité peut se rencontrer dans d'autres cas. Par exemple, l'étude menée auprès d'habitants, riverains de zone humide dans la métropole lilloise, montre que deux images des zones humides se superposent dans les représentations des individus. L'une est positive, celle qui est relayée par les gestionnaires et portée par les scientifiques qui magnifient les zones humides comme étant des joyaux de la nature. L'autre est une vision négative qui souligne l'inutilité d'un espace dangereux et porteur d'inconvénients. Le schéma ci-dessous (Figure 35) illustre cette vision binaire de certains résidents de la vallée de la Marque, à l'est de Lille mise en évidence lors d'une analyse de discours (Amalric, 2001).

Figure 35 : Le discours sur les marais de la Marque

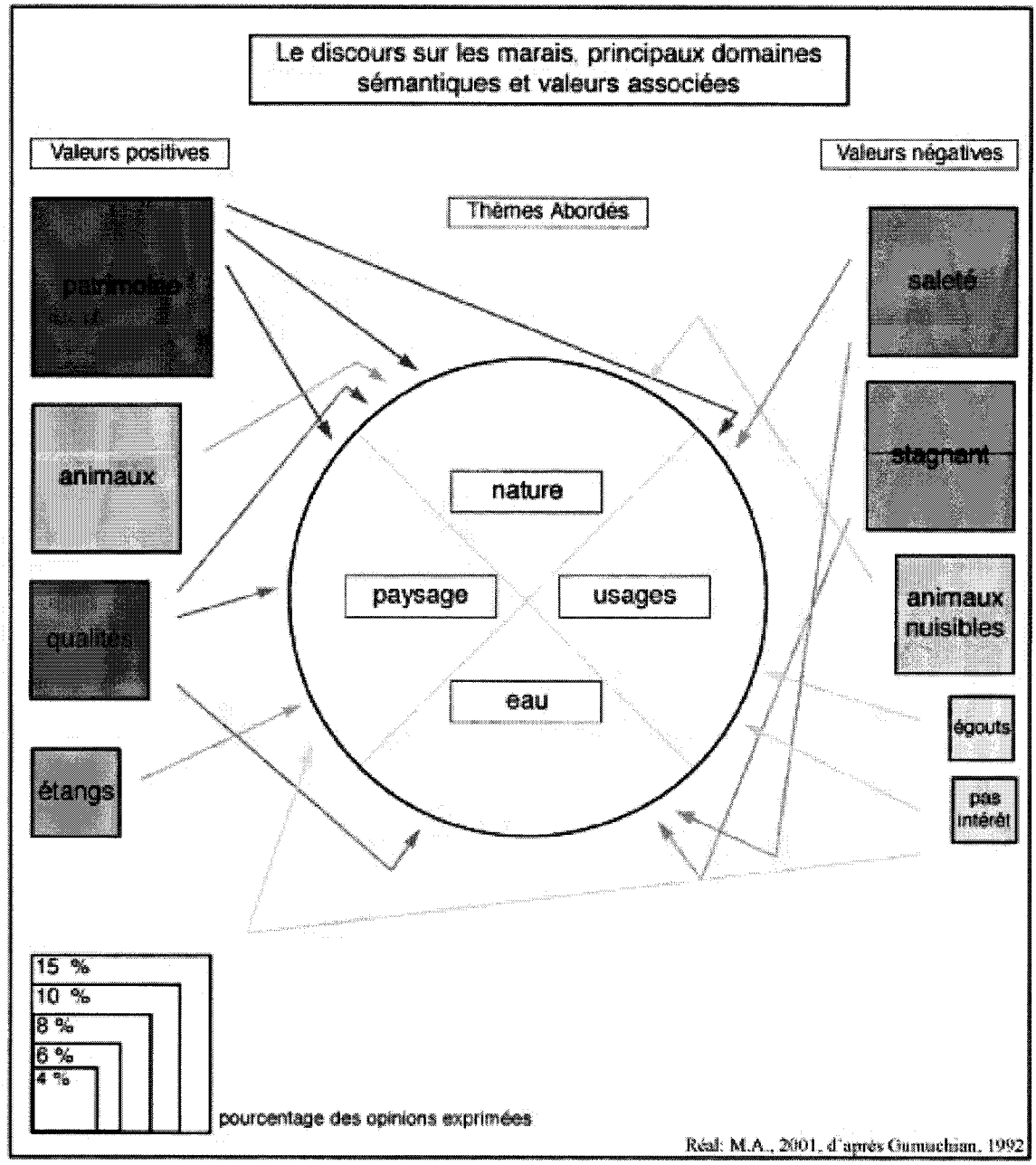

Dans le cas des terrains que nous avons présentés précédemment, la vision n'est pas binaire, elle est multiple et se caractérise par une plus grande considération pour les interventions sur les zones humides et les usages qui en sont faits. Les aspects négatifs sont réduits en nombre et en diversité. Cette première analyse n'est donc pas suffisante pour produire un panorama synthétique des représentations liées aux zones humides étudiées. Afin de l'affiner, une seconde analyse est menée en considérant les différentes catégories d'acteurs présentes sur le terrain. Le même logiciel NeuroText© est utilisé pour analyser les grands domaines de représentations déjà identifiés, en fonction des types d'acteurs interrogés.

II- LES REPRESENTATIONS SONT DES OBJETS SOCIAUX QUI DEPENDENT DES ACTEURS CONSIDERES

Si jusqu'à présent, nous ne sommes pas véritablement parvenus à mettre en évidence « les représentations des zones humides », nous avons montré la diversité des thématiques qui sont associées à des espaces qu'occupent les zones humides tels que les fonds de vallée. Pour affiner nos premiers résultats et tendre vers l'identification de représentations que nous pourrions confronter avec les politiques et les aménagements des zones humides, nous poursuivons notre démarche en visant à différencier les représentations en fonction des catégories d'acteurs. En effet, plusieurs types d'acteurs ont été rencontrés sur le terrain et l'une de nos hypothèses est que les représentations liées aux zones humides sont différentes selon les catégories de personnes rencontrées. Le but sera de mettre en évidence les similitudes et les dissemblances entre les catégories et selon les zones d'étude considérées. Il sera ainsi possible de les confronter aux usages que nous avons décrits et à la conception des politiques que nous avons analysée.

A- Les représentations des zones humides en fonction des catégories d'acteurs

En conservant le même corpus de textes, nous avons appliqué l'analyse de contenu en fonction des types d'acteurs et des sites d'étude considérés. La première difficulté a été de classer les acteurs. En effet, le corpus ne comporte que des entretiens auprès de personnes que l'on peut qualifier « d'agissants ». Comme nous l'avons expliqué, les usagers au sens premier du terme ne sont donc pas considérés dans cette partie de l'analyse. Il s'est agi de classer les personnes en fonction de leurs responsabilités, de leur participation à la prise de décision et des actions ou pratiques menées en faveur de l'organisation des zones humides.

1- La difficile tâche du classement des acteurs

Pour procéder à la mise en évidence des représentations liées aux zones humides, il est nécessaire d'opérer une distinction entre les types d'acteurs en présence dans les zones d'étude. Cette

classification est très périlleuse pour le chercheur qui risque de tomber dans des catégories totalement artificielles.

La difficulté tient à plusieurs points :

D'une part chaque personne peut remplir plusieurs fonctions et il est difficile de savoir si c'est le gestionnaire en charge de la biodiversité ou le père de famille, le maire ou le chasseur qui nous parle.

D'autre part, c'est un classement par ordre d'influence qui semblerait le plus logique mais il est difficile de définir des seuils précis. Ce ne sont pas les personnes ou organismes les plus reconnus qui sont forcément les plus influents. Ce n'est pas l'intervention qui porte sur le plus grand territoire qui a forcément le plus d'impact. L'influence sur le milieu est une notion très relative, qui dépend du point de vue où l'on se place (logique de pérennité du milieu ou logique de pérennité de l'activité par exemple).

Enfin, les catégories en fonction du rôle professionnel et finalement social ne permettent pas de prendre en compte le vécu de chaque individu, sa formation, son éducation, ses expériences, ses valeurs...

L'idée, malgré une catégorisation somme toute caricaturale, est de distinguer les types d'appropriation des zones humides qui existent, en fonction des activités, de l'impact de l'homme, de ses missions, de son rôle dans la société. On est au cœur du fonctionnement du sociosystème, où l'organisation sociétale est déterminante dans l'aménagement des territoires.

Les catégories d'acteurs potentielles se subdivisent en de nombreux degrés, selon que l'on considère un élu ou un représentant associatif défendant le bien commun, un individu qui défend son intérêt propre, l'agent d'un organisme officiel, public ou apparenté, privé ou territorial... Nous nous plaçons dans le cadre le plus large possible de l'acteur, qui englobe de nombreuses catégories de personnes « de l'aménageur et de l'agriculteur au promeneur et au pêcheur en passant par l'élu politique ou associatif » (Bertrand, 2002, p. 282). La méthode que nous favorisons, l'entretien, nous oblige cependant à des choix dans le nombre de personnes rencontrées et dans les conditions de l'entretien. Le « promeneur du dimanche », rencontré sur un chemin, n'a donc pas été interviewé ni enregistré. En revanche, le représentant de l'association de marche a pu être appréhendé grâce à un rendez-vous fixé à l'avance dans un lieu fermé et aménagé.

Le nombre limité d'entretiens analysés au moyen de l'analyse de contenu ne permet pas de multiplier les catégories d'acteurs : une classe constituée d'un ou deux représentants perdrait de son intérêt et de sa représentativité. Nous avons ainsi distingué quatre catégories d'acteurs seulement.

D'une part les **élus politiques** qui sont principalement représentés par les maires, les conseillers municipaux, et plus rarement par les conseillers généraux et régionaux.

D'autre part, les **représentants associatifs** qui forment une seconde catégorie. Il s'agit le plus souvent des présidents d'associations mais aussi des membres des bureaux ou de simples adhérents. Généralement, ils pratiquent ou ont pratiqué l'activité représentée par l'association (ce sont donc aussi des usagers au sens premier du terme). Les principales associations représentées sur nos terrains sont les associations de pêche et de chasse, les associations de randonnée, de cyclisme, d'équitation ou de sports nautiques et enfin, les associations de défense de l'environnement, qui pratiquent généralement l'observation des oiseaux ou mettent en place des «chantiers nature ».

La troisième et la quatrième catégorie semblent relativement proches et leur distinction n'est pas toujours aisée. Nous avons souhaité distinguer les techniciens, dont les grades dans la hiérarchie peuvent être élevés, des personnes chargées de tâches plus administratives. Ces acteurs sont

indifféremment employés par des collectivités territoriales tels que les parcs ou dans des organismes d'état, des établissements publics tel que l'ONF ou l'EPF. Les premiers ont les tâches les plus opérationnelles et ont généralement une connaissance très fine du terrain. Les seconds ont une vision plus large du territoire et de ses enjeux mais sont moins souvent amenés à se rendre sur place. Nous n'opérons pas de distinction hiérarchique entre ces deux catégories et choisissons de ce fait de parler de **responsable technique** et de **responsable administratif**. Un chef de service et un chargé de mission ne seront donc distingués que par la tâche qu'ils nous ont décrite et non selon leur grade dans l'institution.

Une dernière catégorie aurait pu apparaître, c'est celle des experts et des scientifiques. Cependant, ce ne sont pas des acteurs « agissants » suffisamment nombreux dans les exemples que nous avons choisis. Nous aurons donc l'occasion de revenir à cette catégorie d'acteurs et à leur influence par la suite, à propos du site de Berck-Merlimont où ils sont plus précisément « agissants ».

2- Les mots signifiants par types d'acteurs et par site d'étude : une nette distinction entre les acteurs

La méthode employée consiste à retenir les mots signifiants les plus cités, à les classer selon les thématiques identifiées au début de ce chapitre et à comparer leur emploi dans les discours de chaque catégorie d'acteurs. Elle permet de comparer les mots signifiants qui sont le plus utilisés en fonction des catégories d'acteurs. Nous avons cependant procédé à un tri des mots signifiants pour rendre les graphiques lisibles. Le seuil de 10% des occurrences a été retenu, si bien que les mots signifiants qui sont très peu répétés par l'ensemble des acteurs n'ont pas été retenu.

Nous présentons, site d'étude par site d'étude, le graphique pour toutes les catégories d'acteurs réunies puis par type d'acteurs.

a- Dans la vallée de la Deûle : chaque catégorie d'acteurs a un thème de prédilection

En ce qui concerne les entretiens dans la vallée de la Deûle, 60 mots ont été conservés sur les 80 du départ. Il faut noter que la thématique « minière » n'est naturellement pas présente, celle des activités et usages est sous-représentée en termes de nombre de mots signifiants retenus.

La figure ci-dessous (Figure 36) montre les thèmes qui préoccupent chacun des acteurs. Pour chaque catégorie, on remarque que ce sont des thèmes étroitement liés à leurs activités ou à leurs prérogatives. Grâce à ce schéma général, il est possible d'identifier les mots signifiants communs aux catégories d'acteurs. Par exemple le cours d'eau de la Tortue est aussi bien la préoccupation des élus que des responsables administratifs. L'eau préoccupe les responsables techniques comme les élus. Dans une moindre mesure, le parc occupe les responsables techniques comme les responsables administratifs. Ce schéma nous permet de repérer les grands pics de préoccupation des catégories d'acteurs et de les comparer. Le classement par thème permet de distinguer des orientations générales que le mot à mot ne fait pas toujours apparaître.

Figure 36 : Les mots signifiants associés aux zones humides de la Haute Deûle en fonction des acteurs

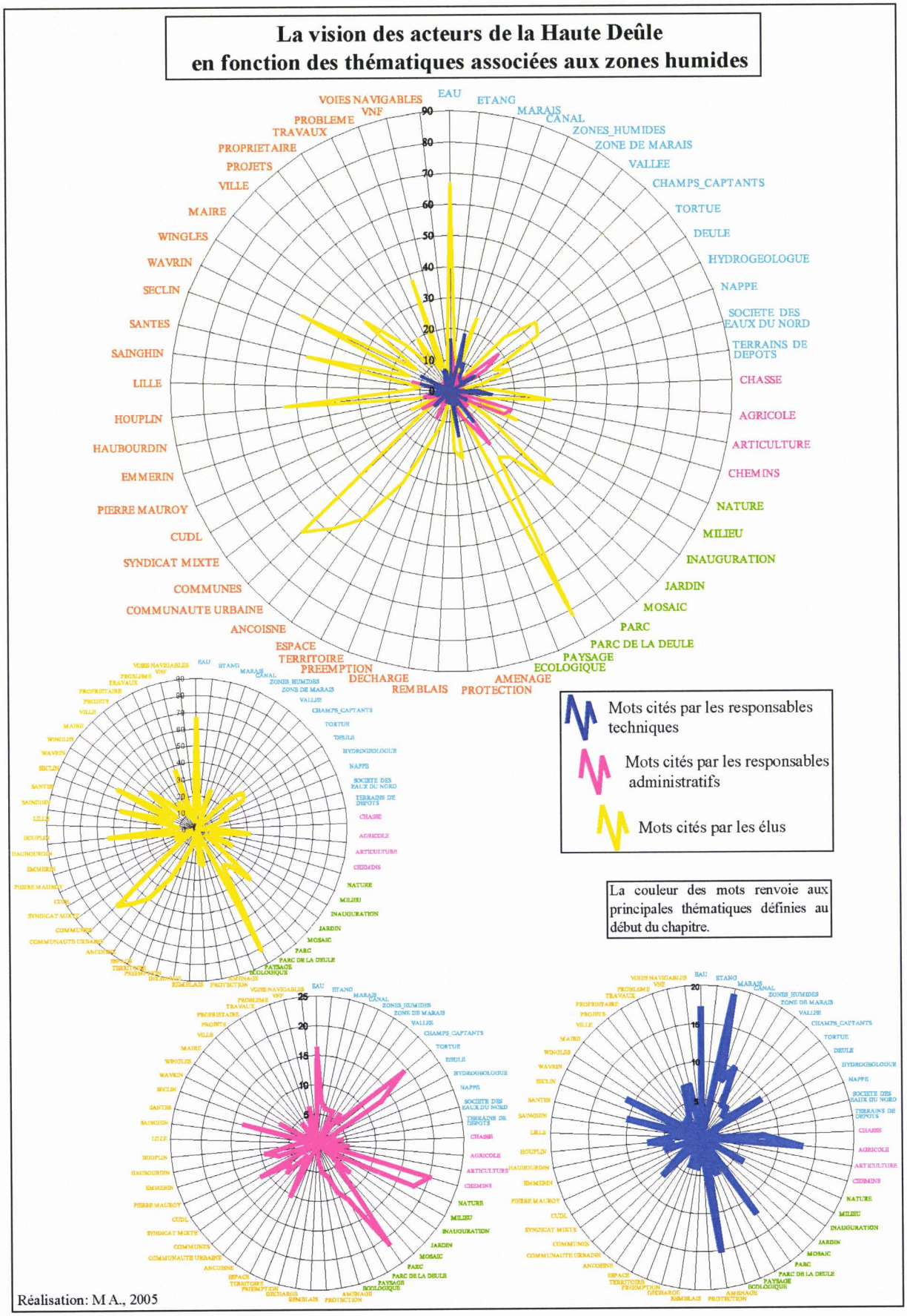

En ce qui concerne les élus, les mots signifiants les plus cités se rapportent beaucoup à la catégories « gestion et acteurs », (figuré jaune de la Figure 36).

Les élus parlent principalement de leurs communes en les nommant, du parc de la Deûle et de la communauté urbaine auxquels ils appartiennent, ou du ruisseau qui traverse leur territoire (la Tortue). Ils font par ailleurs référence à l'eau. Dans cette même thématique, « eau et hydrologie », c'est le terme « hydrogéologue » qui se classe en deuxième position avec le nom Deûle. C'est une illustration de la préoccupation que représente la protection des champs captants pour les élus.

Les acteurs en charge de l'aspect technique des choses ont un langage très différent (Figure 36, graphe bleu). La plupart des pics sont tournés vers les thèmes de l'eau et des espaces naturels.

L'eau, les marais, les zones humides et la Deûle sont très souvent cités. Parmi les activités c'est le thème de l'agriculture qui occupe principalement les esprits. Dans le thème espace et nature, c'est le terme milieu et celui de parc qui sont le plus cités. Le parc est naturellement une préoccupation des techniciens qui interviennent dans cet espace, la présence du terme milieu est plus significative, elle relève d'une approche scientifique et « physique » du parc et de son aménagement. Ce dernier terme fait partie des termes les plus cités dans les discours des responsables techniques.

Les responsables administratifs, quant à eux, emploient des termes très différents qui traduisent une préoccupation plus globale du territoire (Figure 36, tracé magenta).

La dominante de cette catégorie d'acteurs est le nombre de mots signifiants contenus dans la thématique activité et « espaces et nature ». En effet, les termes nature, chemins et parcs sont très fréquemment cités. Eau et Tortue sont aussi prononcés régulièrement. Ces termes traduisent la préoccupation de répondre à une demande en termes de loisirs et dans le même temps d'avoir une approche respectueuse de la nature. À ce titre, la Deûle est également un sujet de préoccupation : sa pollution est importante mais son potentiel ludique est également considéré.

Les schémas relatant la position des acteurs de la vallée de la Deûle vis-à-vis des zones humides reflètent une situation assez contrastée, où la différence entre les responsables techniques et administratifs est notable et où les élus des communes semblent relativement repliés sur des enjeux locaux et individuels.

Dans le cas des vallées de la Haine et de l'Escaut, une quatrième catégorie apparaît, celle des responsables associatifs. Plus nombreux sur ce site, ils sont comptabilisés comme une catégorie à part entière.

b- Haine-Escaut : une cohésion entre acteurs relativement forte

Les mots retenus pour le terrain de la vallée de la Haine ne sont pas exactement les mêmes que pour la Deûle, un autre tri à été effectué afin de retenir les mots signifiants pour ces acteurs. La même méthode des 10% des occurrences a été retenue, ce qui a permis d'obtenir un nombre de mots sensiblement égal, une cinquantaine, sur plus de 300 mots signifiants. Cependant, dans la liste totale, de nombreux mots signifiants sont très peu répétés, le passage de 300 à 50 mots ne pose donc pas de problème.

Le schéma général montre une certaine régularité dans les pics des responsables administratifs et des responsables techniques sur des idées telles que l'eau, le terme de zone, la chasse, la gestion. Ils sont rejoints sur le plan de l'eau et de la chasse par les élus. Les responsables associatifs ne les rejoignent que sur la chasse (Figure 37, graphique général).

En détaillant acteurs par acteurs, on peut voir que la majeure partie des thèmes est abordée par chaque catégorie d'acteurs.

Les élus montrent un intérêt particulier pour la question de la pêche et surtout de la chasse (en jaune sur la Figure 37).

Les chasseurs sont particulièrement nombreux et influents dans cette région, nous l'avons dit, et la pratique de la chasse est une préoccupation des maires en particulier (les sociétés de chasse peuvent être communales lorsqu'elles ne sont pas directement attachées à la fédération départementale de chasse). En lien avec la chasse, mais pas seulement, une autre préoccupation forte des élus est le thème des marais. Cette observation est à mettre en rapport avec la remarque faite auparavant sur les nombreux lieux-dits contenants le mot marais dans le pays de Condé. Enfin, on remarque une certaine importance du thème du tourisme et de la mention de Valenciennes, qui exprime l'investissement de la communauté d'agglomérations de Valenciennes pour le tourisme dans cette partie du Valenciennois.

Les propos des responsables techniques sont assez peu polarisés sur un thème en particulier (Cf. Figure 37, graphique bleu).

Le terme eau est légèrement dominant, ainsi que le terme zone, qui est peu parlant hors contexte. Le thème de la chasse fait partie des préoccupations, pour la même raison que nous avons évoquée précédemment. Enfin, la question du SAGE préoccupe certains responsables techniques, qui constatent que le projet n'avance pas. Le thème espace et nature occupe également une place importante dans les discours, celui de la mine se distingue également.

Du côté des responsables administratifs cette fois, les préoccupations sont plus diverses et plus marquées (graphique magenta de la Figure 37).

L'eau et la chasse sont toujours fortement représentées, mais apparaissent également les thèmes de la gestion et des sédiments qu'il est possible de mettre en relation avec un pic plus secondaire consacré aux polluants. On voit également se dessiner, dans l'esprit des responsables administratifs, l'importance des gestionnaires de ce territoire. D'une manière générale, c'est toute la thématique de la gestion et des acteurs qui est sur-représentée.

Enfin, le profil des responsables associatifs reflète très fidèlement les différentes activités défendues par les associations et particulièrement la chasse qui est un sujet de préoccupation pour toutes les associations (Figure 37 en vert).

Les termes huttes et appelants (terme qui désigne les canards élevés par les chasseurs pour appeler les canards sauvages) s'ajoute au thème de la chasse. La pêche est aussi largement présente, grâce au terme pêche mais aussi étang, eau et brochet. Notons à cette occasion que le terme brochet qui apparaît ici résulte d'un regroupement de termes désignant des poissons dans le logiciel NeuroText©. Il faut donc plutôt y lire l'abondance de noms de poissons qu'une présence particulière du brochet dans les zones humides de la vallée de la Haine. En lien avec ces activités, l'eau et les étangs sont des termes très souvent prononcés.

Figure 37 : Les mots signifiants associés aux zones humides de la vallée de la Haine en fonction des acteurs

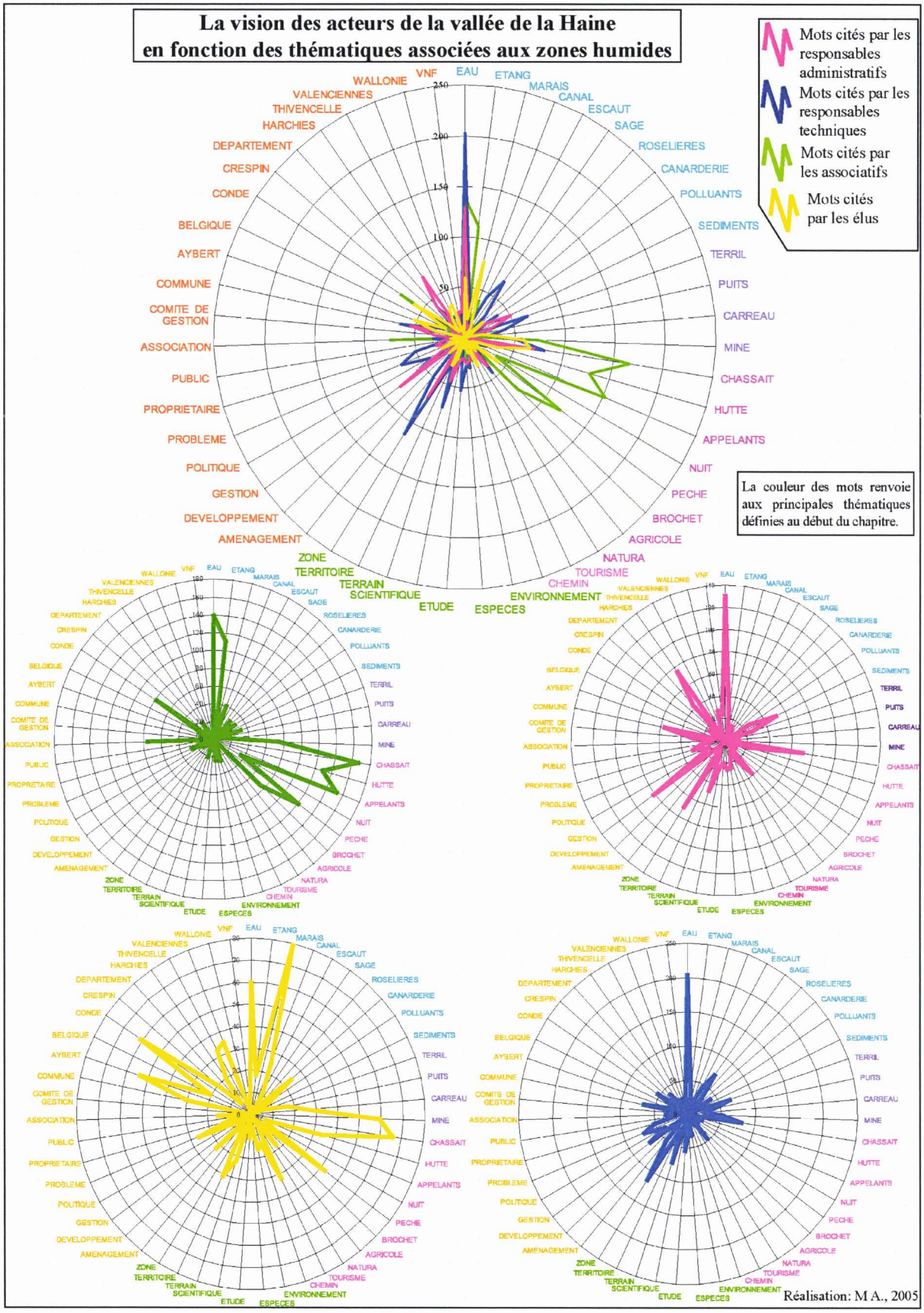

Les différences entre les deux vallées sont assez marquées. En revanche, il n'a pas été possible d'établir de comparaison entre les parties belge et française de la vallée de la Haine. En effet, trop peu d'acteurs « agissants » sont investis dans la gestion du site d'Harchies-Hensies-Pommeroeul et il n'était donc pas possible d'opposer les discours en fonction de leur origine géographique.

B- Vers une distinction des représentations des zones humides : un déséquilibre entre G, T et P

Il nous semble à présent opportun de reprendre la première classification générale que nous avons faite des thématiques qui caractérisent les représentations des zones humides. En effet, certains acteurs emploient et répètent certains termes plus que d'autres. Ils font alors davantage référence à une thématique qu'à une autre. Le croisement des grandes thématiques avec les sujets précis que les acteurs abordent est l'occasion de comprendre les décalages entre représentations, politiques publiques et pratiques. Nous identifions ainsi un certain nombre de topiques qui sont l'émanation des représentations des zones humides.

Il n'est pas possible de fixer un ordre d'importance des topiques abordés en fonction de la fréquence des mots. L'ordre retenu est donc celui du système GTP, malgré certaines réserves à émettre. Tout d'abord, les topiques développés ci-dessous ne sont pas cloisonnés et ils s'appliquent à tous les niveaux de l'analyse systémique que propose G. Bertrand. En outre, l'aspect « géosystème » est indirectement représenté par l'occurrence du terme eau dans tous les discours et plus souvent par des références à des enjeux qui intègrent l'eau. Un déséquilibre émane donc de cette analyse. D'une part, les représentations liées aux zones humides ne font pas une place particulière à l'approche géosystémique, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre. D'autre part, le thème de l'eau est omniprésent dans tous les aspects que les acteurs abordent, si bien qu'il est difficile de discerner des représentations bien déterminées, indépendantes les unes des autres.

1- Les inondations, une émanation de l'aspect géosystémique de la vision des zones humides

La question des inondations n'est pas un thème passionnel ou dominant. Le thème préoccupe avant tout les responsables techniques et quelques élus directement confrontés à l'inondation. Le thème de l'inondation est lié dans le bassin minier au système de pompage mis en place par les Houillères et qui est toujours en service. À la question de savoir si les zones autour du site Ledoux sont des zones inondables, on nous répond que ce sont…

> … *« des zones protégées, ça veut dire que c'est protégé par le pompage »* (responsable technique)

La conséquence directe du pompage des eaux est l'endiguement des cours d'eau, souvent situés au-dessus du niveau des nappes. C'est ce qui explique le souci de certains responsables techniques :

> *« Y'a la diren qui a réalisé l'atlas des zones inondables. Parce que là dans le coin où vous travaillez, l'eau est omniprésente, c'est-à-dire qu'on est dans la vallée de l'Escaut,*

basse vallée de l'Escaut, on est dans des zones de marais et puis on a en plus une activité minière » (responsable technique)

Une politique de zones d'expansion des crues se met par conséquent en place dans certains secteurs

« C'est le bois de St Landelin et le but du jeu c'est de faire une zone d'injection pour injecter à un certain niveau de l'eau dans cette zone là, qui est en fait une belle zone humide » (responsable technique)

« Ça va être ce qu'on appelle une prairie inondable, donc ça sera 90% de l'année une prairie et le reste de l'année... nous ici, ça monte, ça monte et au bout de 72 heures après, y'a plus rien. Donc il faut pouvoir écrêter les crues » (responsable technique)

Les élus retiennent davantage le caractère inondable et humide des prairies ou des berges.

« C'est vrai que cette passerelle qui était au dessus de la Deûle, je l'ai traversé une paire de fois. Et donc, là ou l'eau débordait, c'était des espèces des marais. C'était marécageux, oui, oui. » (élu)

« Donc y'a pas mal de pompes des houillères qui relèvent le niveau en particulier du courant de Bernissart et qui fait aussi qu'il y a des territoires ennoyés et qu'il y a les marais de la Canarderie, y'a tous ces marais, donc ça fait un espace disons, pas lacustre mais un espace ennoyé relativement important » (élu)

La thématique de l'inondation n'est donc pas complètement absente des discours. Sa place est cependant congrue par rapport aux nombreux autres topiques qui font l'objet de beaucoup plus de considération (voir ci-après). Dans les courts extraits présentés ici, on peut déceler la dualité évoquée précédemment à propos des zones humides soumises à l'inondation. Le caractère inondable est vu par certains comme l'indication d'une mauvaise qualité des terres, et de l'autre comme un outil avantageux de gestion du risque.

2- Les dimensions territoriales des représentations des zones humides

Le foncier

La question du foncier est principalement abordée par ceux pour qui elle peut poser un problème, c'est-à-dire les élus. Ceux-ci insistent sur l'enjeu que cela représente pour eux d'avoir la maîtrise de l'occupation de leur sol.

« Ah, y'a pas de privés, les marais sont communaux, parce que nous avons également, nous avons nous, 52 ha de marais qui sont mis à la disposition des agriculteurs » (élu)

En effet, il arrive que les élus aient à céder des propriétés communales pour des projets d'intérêt général (PIG dans champs captants de la Deûle) ou pour la constitution de zone de préemption (préemption du département sur une partie des terrains de Condé-sur-l'Escaut, de Thivencelle).

« La ville était propriétaire depuis pas mal de temps de ce qu'on appelait autrefois des terres de marais qui avait été un legs au 15^{e} siècle de la comtesse Jeanne de Flandres aux gens qui dans le secteur exploitait les marais essentiellement en faisant le rouissage du lin » (élu)

La gestion foncière est un enjeu de taille pour les zones humides. Les propriétaires privés sont par exemple susceptibles de remblayer des zones humides ou au contraire de creuser des mares. Les élus l'expriment ouvertement mais le sujet concerne l'ensemble des acteurs. En lien avec la question

foncière, le thème des mesures législatives qui concernent les zones humides apparaît dans les préoccupations des acteurs.

La législation

Cette thématique est énormément abordée par les responsables techniques…

> *« Les zones humides font l'objet de beaucoup de recherches, de beaucoup d'éléments en matière de réglementation, y'a des définitions très scientifiques, y'a des approches très scientifiques et la difficulté bien souvent au travers de ces différents thèmes, c'est d'avoir un langage qui soit à la fois accepté par des scientifiques qui sont quand même des gens très pointus, ils ont besoin de définitions très précises et par monsieur tout le monde »* (responsable technique)

… qui y font précisément référence à propos des prairies et de leur gestion.

> *« C'est des prairies humides sur lesquelles on peut avoir des stationnements de courlis, de vanneaux, de pluviers, d'oies. Il est complémentaire de l'espace de Chabaud-Latour, et le gag, c'est que la France, se fait taper sur les doigts par carence sur proposition de site dans le cadre de la directive sur les oiseaux et elle était presque intéressée pour transformer en zps les espaces en zico »* (responsable technique)

> *« Ben on leur explique qu'il faut arrêter, qu'ils sont pas dans leur droit maintenant. Qu'il y a une réglementation, on essaye de récupérer les terrains, de les réaménager. Y'a des zones aussi qu'on garde en zones agricoles, les prairies plutôt que de les… y'a des prairies humides ils essayaient de les assécher à tout prix. Maintenant, on travaille avec eux en disant, on conserve les prairies humides on les a rachetées, on les aménage, on paye les clôtures, on sème des essences plus adaptées, mais en contrepartie continuez à mettre vos bêtes, mais changez de technique, autrement… »* (responsable technique)

> *« Enfin la préservation des prairies humides figure vraiment comme un objectif fort de la charte. Dans la charte, on a un objectif chiffré qui devait être de 3000 ha de prairies humides maintenues, préservées ou contractualisées. Le parc s'était positionné sur l'accompagnement des mae. Donc y'avait cet objectif de 3000 ha de prairies, oui je crois que ça doit être contractualisées. A la suite des mae, le parc a été, s'est positionné sur l'accompagnement des cte en plaine de la Scarpe et de la même façon qu'actuellement il suit et est acteur dans la mise en œuvre des cad »* (responsable administratif)

Les administratifs et les élus évoquent parfois la législation, ce qui n'est pas du tout le cas des associatifs. L'accent est toujours mis dans ces cas-là sur la gestion des zones humides et la contractualisation auprès des agriculteurs.

Certains insistent sur leur bon respect des lois….

> *« On respecte les règles environnementales, on fait bien attention de pas perturber le milieu et d'éviter les contaminations et de réduire le plus possible dans la mesure de nos moyens à la source et ensuite on essaye de valoriser au maximum »* (responsable administratif)

> *« Là c'est une mare créée par vnf, on a des sites qui sont déjà confiés à des associations, on a le site Chico Mendes »* (responsable administratif)

…d'autres y voient des subsides importants…

> *« Parce qu'on a décroché un projet LIFE ici, concernant l'avifaune et dans l'ensemble du bassin de la Haine, ça fait 4 ans qu'on est en LIFE »* (responsable administratif)

...enfin, la contractualisation est un moyen de concilier approche conservatoire et intégration des usagers.

> *« Donc il va avoir un contrat pour la gestion des mares et pour le pâturage extensif avec des bêtes rustiques qui sont des vaches Galloway. Donc là c'est un contrat assez particulier. Contrat qu'on a déjà avec lui pour une autre zone sur Hensies, là c'était une peupleraie qu'on a... on a éliminé (...) Mais je veux dire pour les mares y'a des mesures agri-environnementales, pour les haies aussi »* (responsable administratif)

La politique Natura 2000 constitue également une préoccupation forte pour certains élus

> *« La seule ressource c'est les marais. Alors Natura 2000, avec effectivement l'ensemble du parc naturel d'Harchies, Bernissart voulait avec Chabaud-Latour regrouper l'ensemble. C'est à dire qu'on nous piquait les biens qui appartenaient a nos administrés »* (élu).

L'aménagement

Dépendant du foncier et de la législation, l'aménagement est un thème sur lequel les divergences de points de vue sont manifestes. Ce sont les responsables administratifs et techniques qui s'expriment le plus souvent sur ce thème, ils évoquent plus précisément la gestion de l'eau...

> *« Il faut prendre en compte cet aspect zone humide, loi sur l'eau, mesures compensatoires si on intervient sur le milieu »* (responsable administratif)

> *« Puisqu'il y a quand même un gros travail de fond du parc sur les aspects « eau » par rapport à la maîtrise hydraulique »* (responsable technique)

...celle des marais...

> *« Ben pour le moment, y'a encore tous les marais d'Emmerin-Haubourdin qu'on aménagera plus tard mais qui sont en marais et qui sont chassés »* (responsable technique)

> *« Notre plus grande surface, ça sera Emmerin-Haubourdin qui sont des marais qui existent encore parce qu'ils sont justement des terrains marécageux. Donc on travaille sur l'eau à cet endroit »* (responsable technique)

> *« On est occupé à restaurer tous ces milieux humides par des aménagements de promenades et par des restaurations au niveau écologique »* (responsable technique)

...mais aussi la gestion des plans d'eau.

> *« On réalise de petites mares, grâce au creusement il y a un affleurement de la nappe »* (responsable administratif)

L'aménagement des prairies est également souvent abordé :

> *« On lui demande de faucher à une période bien déterminée qui est la fin août pour que cette prairie soit bien rase pour l'accueil des oies »* (responsable technique)

> *« Que ces prairies soient hors d'eau, par du pompage et de l'investissement d'énergie et de l'investissement, par rapport aux gains qu'en récupèrent les agriculteurs !... »* (responsable technique)

La question de l'aménagement des zones humides est particulièrement préoccupante, qu'il s'agisse de restaurer des milieux humides, de mettre en place des plans de gestion en faveur d'une gestion hydraulique « raisonnée ». Les techniciens ont souvent à cœur de décrire les nombreux « travaux » qui

sont effectués dans les sites. L'approche technique de la gestion des zones humides est particulièrement développée. La création de mares ou l'énorme travail de restauration des roselières en témoigne.

Les activités liées aux zones humides qui font les territoires

Les usages agricoles

Les activités agricoles sont surtout abordées par les responsables techniques, qui décrivent souvent les agriculteurs comme des gestionnaires des milieux humides…

> *« Ils aiment pas trop les mares. Si, sur Wavrin, on a créé des petites mares, nous on recrée des zones humides et des mares mais pas à usage agricole »* (responsable technique)

> *« ... aussi bien pour conforter l'activité agricole en tant que telle, que pour aussi conforter la pratique de l'élevage, fauche sur la zone de plaine alluviale et de maintenir les espaces en prairie. Aussi bien aussi pour des aspects liés à la fonctionnalité humide que pour des aspects agricoles »* (responsable technique)

> *« C'est des zones agricoles. C'est malheureusement détruit parce que comme c'est des terrains publics et que les maires n'ont pas de moyens coercitifs très forts, y'a des gens qui viennent faire des étangs de chasse dans les terrains communaux, à leur nez à leur barbe et qui disent, cours toujours, tu peux aller voir au tribunal administratif »* (responsable technique)

> *« On a un comité technique agricole, tous les agriculteurs sont conviés pour être sensibilisés au paysage et plus tard à un réseau de fermes »* (responsable technique)

Certaines pratiques ne font pas l'unanimité parmi les techniciens

> *« Mettre un drain, c'est assécher les terres. Un drain, c'est entre 80 et 1,20 mètres de profondeur en général, avec une incidence qui va a peu de choses près à une vingtaine de mètres, bon alors quand on est à 50 ou 60 mètres d'une mare ou d'une zone humide on peut pas considérer qu'un drain va complètement transformer ce milieu »* (responsable technique)

Les agriculteurs ne sont donc pas toujours vus comme des conservateurs des zones humides :

> *« Donc on a des objectifs communs* (avec les chasseurs) *d'avoir des systèmes en bonne santé pour des logiques d'oiseaux d'eau, parce que ça favorise la reproduction. Après si y'a conflit d'objectif, c'est probablement avec les agriculteurs. Parce que le terril étant très lourd et s'étant enfoncé, il a modifié les sens d'écoulement, et que l'eau ne peut plus s'écouler gravitairement. Donc là où on avait un système de prairie avant, sur le site de Chabaud-Latour, on a les roselières qui se sont installées »* (responsable technique)

> *« Dans des terrains où l'agriculture ne tient plus la route parce que les terrains ne sont déjà pas très bons, déjà naturellement, parce qu'on réussit pas à les assainir suffisamment, sur des logiques d'agriculture subventionnée logique pac et tout ça... »* (responsable technique)

Les structures territoriales sont là pour aider les agriculteurs à gérer les milieux :

> *« Les techniciens du parc qui montent les dossiers avec les agriculteurs et aident les agriculteurs à constituer leur dossier de cad. Avec vraiment un volet sur les prairies vraiment important »* (responsable administratif)

Les relations entre les zones humides et l'agriculture sont finalement problématiques, en témoigne ce discours d'un responsable administratif :

> *« Y'a eu des travaux autoroutiers et de nombreux agriculteurs ont été délestés de leurs terres et en compensation, on a pensé assécher cette zone humide-ci et leur restituer ainsi des terres... Dans le cadre d'une opération de remembrement, je sais pas comment ça s'appelle en France. Donc c'est ce que l'Etat a fait, l'Etat a racheté les terrains et alors a essayé de drainer l'ensemble de la zone. Alors ça ne s'est pas très très bien passé parce qu'en même temps il y avait toujours ces effondrements qui s'opéraient »* (responsable administratif)

Les loisirs

Le thème des loisirs est davantage abordé par les élus, sans que les représentants associatifs ne se prononcent sur ce thème. Les zones humides sont un lieu de promenade...

> *« Ben moi je suis chasseur, vous voyez, alors il m'arrive non pas de chasser mais d'aller promener mon chien dans les marais en me promenant »* (élu)

...ou constituent un vestige du passé...

> *« Les affaissements miniers, Chabaud-Latour etc. deviennent pour nous un enjeu de développement touristique et éco-environnemental »* (élu)

...ou un lieu de divertissement :

> *« Tout cet environnement, y'avait la roselière y'avait un café, juste en face du carreau. Le carreau etc. bon c'était quelque chose, à la fois d'attirant et puis quelque chose qu'on regardait avec beaucoup de craintes »* (associatif)

Les techniciens et les administratifs sont aussi conscients du potentiel touristique qui existe autour des zones humides :

> *« Ces communes sont très pauvres, elles ont peut-être d'autres choses à penser que la conservation de la nature. C'est pas dans leurs priorités en fait. Par contre ce qui se passe ici, c'est que ce marais est un pole d'attraction en matière de tourisme et c'est comme ça qu'on se retrouve dans leur prospectus »* (responsable administratif)

> *« Voila là, y'a une variété de paysage et je trouve que c'est plus intéressant au niveau récréatif et le jour où on arrivera à avoir une grande tranquillité, on aura autant d'oiseaux que ça »* (responsable technique)

> *« Je lui ai dit, je vais vous surprendre par la diversité des paysages par la richesse biologique des sites, par la variété des efforts qu'on pourrait avoir au niveau du mollet si on veut monter ou descendre, là on monte sur un terril, on a une vue super ! »* (responsable technique)

La chasse

D'une manière générale, ce sujet déclenche des commentaires et des explications, aussi bien de la part de tous les associatifs qui sont passionnés…

> *« La hutte bouge comme ça, si y'a une grosse tempête, ça commence à bouger fort. Mais non, c'est pas... Mais je vous dis, on voit des paysages, et puis quand on a la chance, qu'il y a un canard qui se pose, un ou deux ou dix ou cinquante, enfin cinquante, faut pas rêver ! »* (associatif)

> *« Vous voyez, ça par exemple, c'est un très bon endroit pour la reproduction (mare) y'a pas beaucoup de fond, c'est assez découpé, y'a un petit peu de tout, y'a pas trop de fond par endroits, y'a des roselières qui sont pas très denses, là c'est un très bon endroit »* (associatif)

…que des élus qui connaissent bien cette activité, qu'ils soient chasseurs ou pas.

> *« Oh, y'a environ 5 ou 6 étangs privés mais qui sont pas pratiquement dans les marais qui sont sur le côté des marais, dans les marais de Crespin, y'a effectivement des chasseurs parce que Crespin, y'a une société de chasse et puis y'a des huttes qui existaient auparavant, les huttes c'est (là où) on passe la nuit »* (élu)

Les responsables techniques ou administratifs ont souvent un œil beaucoup plus critique sur ce qui constitue pour eux un lobby, parfois en concurrence avec les institutions territoriales.

> *« Les activités de chasse sur les terrains privés ne me regardent pas, ne me concernent pas. Donc il y a encore ici sur le marais Robert, une hutte, il y a des installations de chasse, une ici. Sur les terrains publics, départementaux principalement, il n'y a plus de chasse sur cette partie là, et il y'a une espèce de consensus ou de partage de l'espace où la chasse est maintenue sur la partie sud du site »* (responsable technique)

> *« Donc il y a un côté, je dirais pas très écologique et pas très intelligent (de la chasse de nuit). Sauf que c'est une telle passion, la chasse de nuit que la loi française a fini par l'autoriser. Donc le côté anormal, c'est la chasse de nuit, c'est pas la chasse de jour »* (responsable technique)

> *« Ça se passe pas toujours forcement bien, y'a des intérêts divergents, y'a des usages ancestraux et des traditions, elles sont bien ancrées et parce qu'il y a aussi un lobby politique qu'il faut pas se cacher et le lobby chasse représente un nombre d'électeurs assez considérable. C'est difficile de faire comprendre qu'une loi nous oblige à protéger des espaces naturels »* (responsable administratif)

Le thème de la chasse est sans aucun doute celui qui provoque le plus de tensions. Pour autant, il existe une retenue de la part des acteurs qui préservent diplomatiquement une certaine « paix ». Les conflits sont rarement déclarés ouvertement, quelques incidents sont parfois relatés (l'incendie d'observatoires pour les oiseaux) sans que personne ne soit accusé directement. C'est cependant bien un sujet qui est dans toutes les bouches quand on parle de zones humides.

3- Les aspects paysagers de la représentation des zones humides

La mine

La thématique de la mine fait référence à un passé vécu et à une dimension historique qui y associe la mémoire. Elle est parfois mal perçue. Elle est beaucoup citée par les élus, souvent associée aux marais.

« Alors dans le temps, on disait de toutes manières, St Aybert va disparaître sous les eaux. Non pas par les marais mais par les mines, par les puits de mines, y'a des galeries qui se sont faites en dessous, ce qui fait que notre territoire est plein de galeries, ce qui fait qu'on a énormément d'étangs » (élu)

« À force de creuser, forcément le terrain, le terrain apporte quoi ? de l'eau, et nous sommes dans quoi ? dans les marais » (élu)

« Derrière y'a ce qu'on appelle l'ancien terril des acacias qu'on a, nous, aménagé et paysagé juste de l'autre côté de l'étang » (élu)

« L'histoire industrielle avec les mines et les mines nous ont laissé des aspects négatifs qu'on essaye de transformer en points positifs » (élu)

Elle participe d'une autre thématique déjà citée, celle de l'aspect historique évoqué dans les représentations des zones humides surtout par les responsables associatifs

« Pour vous dire que tous ces travaux de galeries, de mines et tout, ça a eu un effet direct sur le paysage et puis on en trouve la conséquence directe quand on arrive, on voit un étang qui fait quand même 4 mètres de profondeur, sachant que l'ensemble, le relevé, c'est 15 mètres depuis le début de l'exploitation » (associatif)

L'image négative

Une autre approche qu'il faut illustrer en fonction des acteurs est celle de l'image négative des zones humides. Cette image négative n'est pas forcément celle qu'en ont les gens qui en parlent, c'est parfois davantage des idées qu'ils prêtent à d'autres acteurs.

« Ils (les gens en général) ont pas forcément une idée négative mais dans le secteur, tout ce qui était zone de marais c'était des zones non utilisées par l'agriculture » (responsable technique)

Les agriculteurs sont souvent incriminés notamment par les responsables techniques.

« Les gens ont l'impression que c'est parce qu'on a remis de l'eau dans le marais... Non, c'est pas toujours évident de faire comprendre à un maire le fonctionnement hydraulique du système » (responsable technique)

« Y'a des prairies humides, ils (les agriculteurs) essayaient de les assécher à tout prix, maintenant, on travaille avec eux » (responsable technique)

D'autres responsables sont aussi dénoncés :

« Y'a des choses qui sont illégales et puis y'a des destructions de paysage, de milieux naturels, l'augmentation du risque de pollution parce qu'on est directement en contact avec la nappe phréatique » (responsable administratif)

« Les industries ont bouleversé toutes ces zones humides de marais autour du canal » (responsable technique)

Par conséquent, les marais sont parfois très mal vus par certains élus :

« Le hameau de la Canarderie, il est habité mais alors dans des conditions qui sont extrêmement déplorables, très critiques, il fut un temps ou même le médecin quand il était appelé au chevet d'un malade refusait de se déplacer avec le véhicule. (...) C'est très chaud. C'est un secteur très chaud, très sale, très dégueulasse mais très chaud. Et ça je vous conseille d'aller voir, vous allez voir l'enfer » (élu)

« Je vois de moins en moins de bêtes, ben j'ai l'impression qu'il y en a qui disparaissent, y'en a qui doivent tomber dans les marais » (élu)

« Ben ces marais-là de toutes manières, on peut rien y faire, mis à part cette activité de loisirs pour la chasse, mais on peut rien faire (...) De toutes manières, on ne peut rien en faire d'autre. On peut rien faire d'autre avec les marais » (élu)

« C'est pas accessible, c'est même pas pensable, on peut pas y aller, ce sont des marais et y'a rien a faire, les marais ont ça comme vocation, y'a rien a faire. Et là maintenant qu'on va y mettre les boues, sur 20 ha, ça sera encore moins accessible » (élu)

Ce qui était un paysage attirant à une époque n'est plus du tout considéré :

« Donc en fait, fallait trouver un système pour qu'ils voient surtout pas les abords (du canal), parce que c'est tout des zones industrielles tout le long. Donc il avait dit sur le ton de la boutade, ben faut leur donner à manger comme ça pendant ce temps ils bouffent et ils vont pas regarder le paysage parce que le paysage il est beau que quand on arrive à Houplin-Ancoisne, après ça va, mais juste avant, à Haubourdin et tout le port, bon, euh... c'est pas terrible terrible, donc comme visite bucolique et comme promenade bucolique en navigation, y'a mieux quoi » (élu).

Les trois aspects du système GTP sont donc tous plus ou moins abordés mais différemment selon les types d'acteurs considérés. Notons qu'une fois de plus, la différence entre France et Belgique n'est pas abordée dans les topiques cités. Ceci tient en particulier aux caractéristiques très contrastées des sites d'Harchies et de Condé (l'un est une réserve, l'autre un « parc de loisirs »). En conséquence, le thème de la frontière est quasiment absent de l'ensemble des discours, seule une technicienne l'évoque :

« Et du coup la frontière, même si quelque part, elle est pas très nette, tout au moins dans ce qui est paysage ou occupation du sol, on voit que c'est quand même bien, ça forme une réelle unité je trouve le parc transfrontalier. Après je trouve que sur la mise en œuvre de projet, là par contre, c'est une réelle frontière ».

L'étude des discours par catégorie d'acteurs montre que les conceptions des zones humides sont aussi variées que le nombre d'acteurs concernés. Il n'y pas un nombre limité de considérations unifiées des zones humides qui consisteraient, pour les unes à valoriser coûte que coûte ces milieux, pour les autres à les détruire. Les quatre catégories d'acteurs retenues illustrent la diversité des représentations liées à ces milieux. Si les graphiques présentent bien certaines différences, ils ne font pas apparaître de thématiques franchement privilégiées par l'une ou l'autre catégorie. En découle un déséquilibre dans la classification des topiques qui concernent les zones humides. La dimension géosystèmique est très peu abordée, celle du paysage n'est pas non plus favorisée dans les discours. C'est la dimension territoriale qui est la plus représentée, mais également de façon disparate, au travers de topiques aussi divers que le foncier, la législation ou la pléthore d'activités qui ont lieu sur ou dans les zones humides. Face à cette absence d'unité, l'hypothèse d'un décalage entre les représentations, les pratiques et les politiques publiques prend tout sons sens.

III- LE DECALAGE : LES REPRESENTATIONS INFLUENCEES PAR LE VECU ET CONFRONTEES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

À présent que nous avons étudié en détail les représentations liées aux zones humides des divers acteurs que nous avons rencontrés, il est possible d'identifier les oppositions ou les tensions qui existent dans la conception ou dans la mise en place de projets. Ces tensions sont issues du décalage de plusieurs éléments. Entrent en ligne de compte dans la mise en place d'un projet, les lois ou les règlements, les représentations des acteurs et enfin les pratiques concrètes sur le terrain.

Plusieurs grandes thématiques se dégagent de la confrontation des politiques, des pratiques et des représentations. On peut distinguer le rapport à la nature, l'utilisation des zones humides et la référence à l'enfance. Ces trois thèmes constituent les pierres d'achoppement entre représentations, pratiques d'aménagement et usages. En fonction des balancements et des variations au sein des thématiques, les boucles de rétroaction qui caractérisent les sociosystèmes fonctionnent en excluant ou en intégrant les évolutions des représentations, des pratiques et des politiques publiques. Les zones humides s'en trouvent plus ou moins intégrées ou marginalisées.

A- Le rapport à la nature : de la ressource à l'aspect sauvage

Souvent appelées espaces naturels, les zones humides sont d'après les politiques d'aménagement et les politiques liées à l'environnement un symbole de la nature. Or les rapports à la nature des acteurs et des usagers ne sont pas univoques. Dans les discours, la nature est tantôt bienfaitrice, tantôt synonyme de désordre, voire de danger. Dans les pratiques, c'est une autre vision des choses qui s'exprime, la nature est tantôt utile, tantôt encombrante. Or, les politiques assoient une vision très conservatrice des zones humides où la nature est un bien à préserver. Comment toutes ces logiques s'articulent-elles dans chacun de nos terrains d'étude ?

1- La vallée de la Haine, entre nature sacralisée et naturel anthropisé

Pour donner corps au croisement des représentations, des pratiques et des politiques, nous ajoutons au corpus déjà analysé, une lecture critique de l'iconographie des documents qui traitent localement des

deux parties du site de la vallée de la Haine, Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul. C'est aussi un moyen d'opérer une éventuelle distinction frontalière que nous n'avons pas eu l'occasion de montrer jusqu'à présent.

a- L'étude iconographique de la documentation locale, une source d'information proche du vécu

Les principaux types de documents que nous avons analysés sont constitués de moyens officiels de communication des institutions comme de brochures à caractère « publicitaire ».

Nous avons tout d'abord dépouillé les journaux des parcs naturels français et belges. Ce sont généralement des publications mensuelles ou trimestrielles qui sont théoriquement distribuées dans les foyers de toutes les communes appartenant aux parcs.

Puis, nous avons récolté et analysé les plaquettes distribuées dans les offices du tourisme ou les maisons des parcs. Ce sont des dépliants à caractère informatif qui recommandent des activités de détente et de loisirs. Ce sont notamment les fiches randonnée ou les dépliants touristiques vantant les richesses patrimoniales de la région (les chapelles de Saint Roch par exemple, l'héritage minier). Ces publications peuvent être le fait des communes, des communautés de communes, des associations, des parcs et des collectivités départementales et régionales.

Nous avons également pris en compte les illustrations des panneaux peints implantés sur le site de Chabaud-Latour (il n'y a pas d'information en site propre à Harchies-Hensies-Pommerœul).

Enfin, nous avons retenu certains numéros des magazines et documents plus généraux qui évoquent les sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul (bulletin de liaison d'associations ou d'organismes, souvent engagés dans la protection de la nature).

b- Iconographie et cartographie, témoins d'une vision biocentrée en Belgique et anthropocentrée en France

L'étude critique de l'iconographie met en évidence une considération pour le caractère « naturel » des zones humides qui oscille entre une nature vierge et une culture du naturel.

Les documents concernant Chabaud-Latour sont relativement peu nombreux. Il est étonnant qu'aucun numéro du journal du Parc (PNRSE) ne mentionne ce site. Deux dépliants de randonnée expliquent un itinéraire identique « le circuit de la Canarderie ». L'autre forme de documentation qui existe à propos de Chabaud-Latour est implantée sur le site lui-même : ce sont des panneaux peints, identiques les uns aux autres, disséminés dans le site. Les documents de communication estampillés par le Conseil Général insistent sur l'aspect naturel du site, en insérant des photos d'animaux, de plantes ou en dessinant une hirondelle planant au-dessus des étangs. En revanche, le dépliant produit par le PNRSE illustre davantage l'impact de l'homme dans le paysage. Dans le premier cas, le texte regrette les « fâcheuses tendances à drainer » les zones humides, dans le second cas, on nous parle de « l'assainissement de ce pays marécageux » et des secteurs « trop humides » où s'étendent les roselières.

Planche photos 5 : Iconographie des documents d'aménagement de la vallée de la Haine

L'iconographie des documents d'information sur Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommeroeul

Page du journal du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut sur les marais d'Harchies: photo d'oiseau et vue du marais (Hiver 1998-1999)

Le panneau d'information *in situ* de Chabaud-Latour implanté par le Conseil Général: une hirondelle survole un dessin du site "arrangé"

La fiche de randonnée distribuée par le Conseil Général (Ed. nov. 2000)

Etang redessiné

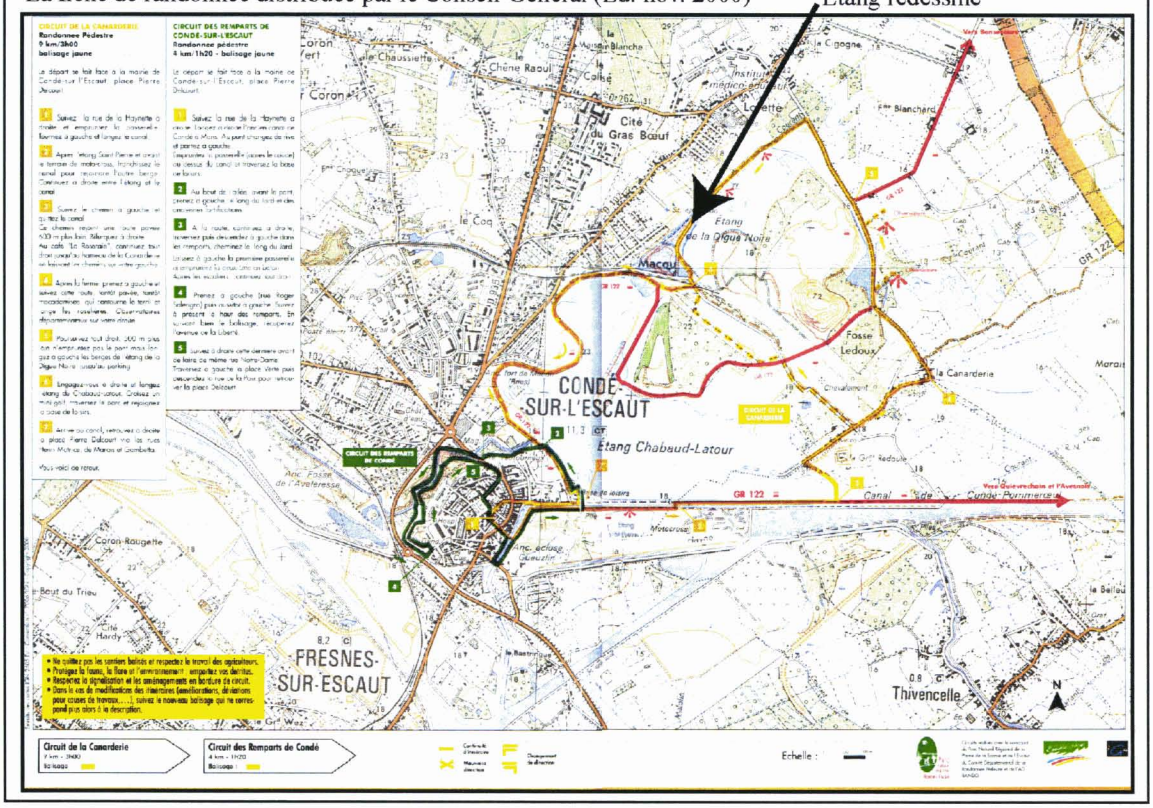

De ce côté de la frontière, on a donc affaire à une division des points de vue entre le parc et le Conseil Général. Les deux organismes n'interviennent pas à la même échelle. Le parc a théoriquement une approche plus localisée, le Conseil Général s'inscrit dans une cohérence à l'échelle départementale. Le parc insiste davantage sur les aspects humains et patrimoniaux, peut-être dans un souci de réalité, notamment pour être proche des préoccupations des habitants de la région. La politique du département, caractérisée par le classement en zone de préemption des anciennes friches minières du site et par sa volonté d'en faire des espaces « naturels », est d'insister sur l'originalité biologique que présente Chabaud-Latour. Notons que la vision du site sur le dessin est idéalisée : le paysage est rendu très lisible, d'une part du fait de la prise de hauteur, inhabituelle dans la région et d'autre part du fait de la simplification de l'organisation du territoire (Cf. Planche photos 5). Notons également que les cités minières (corons) sont dessinées tout autour du site, ce détail peut être interprété comme une façon de permettre aux résidents et aux promeneurs de se repérer par rapport à la ville.

En Belgique, les documents qui concernent Harchies-Hensies-Pommerœul sont plus nombreux. S'il n'existe pas de panneaux d'information sur le site, la proximité immédiate du Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) permet de renseigner les personnes intéressées. Toutes les parutions qui évoquent le site (livret de présentation de la commune de Bernissart, dépliant d'information sur les activités de l'association RNOB (réserves naturelles ornithologiques de Belgique) dans la vallée de la Haine, magazine du parc) sont illustrées de photographies d'oiseaux et de vues de plans d'eau. Un schéma reprend le fonctionnement hydraulique des étangs d'Harchies, d'Hensies et de Pommerœul. La vision des zones humides de ce côté de la frontière est donc nettement plus biocentrée. Ce sont les thèmes de la biodiversité, de la fragilité qui sont mis en avant et les textes évoquent un « scandaleux assèchement » qui, dans le passé, a mis en péril cette zone. Les publications du Parc naturel des plaines de l'Escaut vont dans le même sens en parlant de « l'Harchies de Noé ».

Le Tableau 12 montre que les dépliants à propos du site belge sont largement illustrés de photographies associées à la nature (flore, faune et eau) mais qu'ils font très peu référence aux construits humains (seul le canal est présenté). En revanche, côté français, les photographies montrent aussi bien l'aspect naturel que l'aspect bâti et anthropisé (architecture, minier). Les paysages d'eau et les éléments naturels « appropriés » par l'homme (les bois, les saules têtards) sont davantage cités que les espèces végétales ou faunistiques spécifiques.

Les éléments cartographiques traduisent la même logique que l'iconographie. Les documents que nous avons choisi d'étudier reproduisent des cartes topographiques pour les deux sites. Le problème qui se pose est celui de la validité de ces cartes du fait de l'évolution rapide de l'étendue des plans d'eau. Les cartes « officielles » disponibles auprès des instituts géographiques français et belge ne sont pas suffisamment souvent mises à jour pour suivre la vitesse d'évolution des affaissements hérités des mines. Les cartes sont donc toutes « fausses ». Les réactions sont différentes de part et d'autre de la frontière face à ce problème :

En France, le parti pris est principalement celui de la « correction sauvage » qui consiste à rajouter sur les cartes IGN au 1/25 000 les plans d'eau manquants en allant jusqu'à les fausser (les ajouts ne sont pas non plus fidèles à la réalité) (Cf. Planche photos 5). De même sur le panneau sur site, les étangs existants actuellement ont été dessinés en accord avec le paysage perceptible et non selon les dernières cartes d'état-major.

En revanche, les documents belges présentent des cartes officiellement « validées» (même obsolètes). Ainsi, les cartes produites dans la fiche randonnée et dans le magazine « L'écho des marais » ne sont pas exactes. Elles respectent cependant les relevés précis effectués au début des années 1990. Une fois

de plus, le point de vue belge semble plus près de la nature tandis que les documents français sont plus marqués par l'influence de l'homme.

Tableau 12 : Occurrence d'éléments naturels ou humains dans les photos des dépliants belges et français (case vide : absence de ce type d'illustration)

		Images de faune	Images de flore	Paysages d'eau	arbres, bois	Bâti, urbain	Canal	Activités minières	Loisirs	TOTAL
France	Fiche randonnée Conseil Général	2	1	4		3		1		23
	Fiche randonnée Parc naturel régional			1	1	2		1	2	
	Panneau sur site Conseil Général (occurrence)	1		1	1	1		1		
Sous-total		12				11				
Belgique	Magazine du Parc naturel des plaines de l'Escaut	1		1						18
	L'écho des marais	1	1	1			1			
	Communication de la mairie de Bernissart	4	3	1						
	Plaquette « Réserves naturelles »	2		2						
Sous-total		17				1				

Les documents étudiés présentent donc des visions différentes, tantôt biocentrée, tantôt anthropocentrée, de zones humides assez similaires. Ceci s'explique par les représentations différentes que se font les responsables techniques et administratifs des zones humides. Cela dépend également du type de documents d'aménagement auxquels ils se réfèrent respectivement. Le décalage s'explique par une conception différente du statut des zones humides.

c- Nature ou espace naturel ?

Une des clefs de lecture du décalage qui existe dans le traitement des zones humides de Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul est la conception de la nature que se font les acteurs. Plus précisément, il s'agit de faire la distinction entre les réserves consacrées à la protection de la nature et les « espaces naturels ».

Côté français, c'est la notion d'espace naturel qui est évoquée à propos de Chabaud-Latour. Derrière ce vocable apparemment anodin se cache une notion plus claire et moins avouée : celle d'espace vert, d'espace de loisirs. Le terme d'espace, comme celui de « zone » semble être le catalyseur de certaines idées de développement à Chabaud-Latour (l'analyse des mots signifiants l'a montré). Du fait des missions prioritaires du Parc naturel régional et du Conseil Général, il semble qu'un espace naturel soit une occasion pour les locaux ou les citadins alentours, de se divertir (sports nautiques, promenade, pêche, chasse).

Il en va tout autrement en Belgique où c'est la nature et les « réserves naturelles » qui sont à l'honneur. Les thèmes évoqués sont davantage ceux de la découverte de la nature, de son observation, de sa protection et, par conséquent, de l'interdiction éventuelle d'y pénétrer.

L'exemple frappant qui illustre cette différence est le cas des « marais de la Canarderie » (France) qui sont interdits au public du fait de la qualité biologique de leurs roselières et dont mention n'est faite dans aucun dépliant d'information. Les roselières qu'ils abritent sont pourtant fréquemment évoquées comme une « pièce maîtresse » par les gestionnaires de ce milieu. Il est frappant de ne pas la signaler dans les dépliants alors qu'il est question d'un espace qualifié de naturel. Le paradoxe va au delà puisque l'itinéraire de randonnée qui passe sous silence la présence des roselières se nomme précisément le « circuit de la Canarderie ». En Belgique, tous les « joyaux de la nature » sont mis en exergue comme des justifications du statut de réserve.

La différence de considération pour la nature est également notable dans les statuts des zones humides. Il faut noter que les marais de Harchies-Hensies-Pommerœul sont mieux protégés légalement que ceux de Chabaud-Latour. La protection des sites naturels est possible sous de nombreuses appellations.

Les marais belges sont une zone classée « RAMSAR » et ils font partie du réseau « Natura 2000 », en plus de bénéficier du statut de Zone de Protection Spéciale et de Zone Humide d'Intérêt Biologique.

Chabaud-Latour est une zone humide reconnue d'intérêt majeur au titre du site vallée de l'Escaut du PNRZH et est classée en ZNIEFF, ZICO mais n'appartient pas au réseau Natura 2000. Le paradoxe est que ces zones fonctionnent ensemble et qu'elles n'ont pas les mêmes statuts : la zone française est notamment soumise à une activité de chasse, dont la « pression rarement égalée » (Dubois et al., 2001) est susceptible de mettre en péril le fonctionnement des deux complexes (stationnement des oiseaux menacé).

2- La haute vallée de la Deûle : la nature des paysagistes

Pour l'étude de la vallée de la Deûle, nous avons ajouté à l'analyse des discours, une étude critique du projet paysager produit au début des années 1990 pour le parc de la Deûle. C'est sur la base de ce projet que les aménagements ont ensuite été conçus et réalisés.

a- Permanence des acteurs et évolution des représentations

Dans la Haute Deûle, la principale prise en considération des zones humides repose sur la création d'un « parc de la Deûle ». Il a été imaginé dans les années 1970 pour accueillir « trois millions de personnes avant la fin du siècle. ». En 1970, le projet de parc, derrière des préoccupations environnementales et sociales, est un plan d'occupation de l'espace qui vise davantage à retarder l'urbanisation vers le bassin minier, qu'à l'empêcher. Un Projet d'Intérêt Général (PIG) est approuvé en 1992, pour protéger les champs captants de la Haute Deûle de l'imperméabilisation et de la pollution et est intégré au projet de Parc de la Deûle. La conception du parc évolue dès lors vers la constitution d'un espace « naturel et récréatif » et de « préservation du paysage » autour de la métropole Lilloise. Le concours d'idée qui est lancé impose le thème de la nature (Syndicat mixte du parc de la Deûle, 1998).

On est donc passé en une trentaine d'année à peine et de la part d'une même institution, la métropole lilloise, d'un objectif de réserve foncière, à celui de la création d'une zone de loisirs. Des 3000 ha prévus, il n'y en a que 300 de réalisés. D'une vision techniciste où la ressource en eau devait être totalement maîtrisée dans les vingt ans à venir, on est passé à l'application d'un principe de précaution, avec des champs captants protégés mais d'ores et déjà altérés (certains captages sont fermés depuis plusieurs années).

La place accordée à la nature a également évolué. Les premiers grands projets visaient la création d'espaces verts très vastes mais ne prônaient pas une grande qualité environnementale du site. À présent que les surfaces sont réduites, la recherche d'une nature précieuse est beaucoup plus manifeste. Cette tendance se manifeste paradoxalement au moment où les espaces de nature ont été les plus détériorés et les plus réduits. C'est ce qui explique que le projet paysager du parc de la Deûle vise à « recréer » et « réinventer » la nature.

b- La nature réinventée : une vision de paysagiste ?

Dans la charte « Le parc de la Deûle : des espaces pour découvrir, rêver et mieux vivre », le parc est présenté comme « une vitrine de la nature ».

Le projet dit prendre place sur des friches et d'anciens marais. Il tend à créer « un nouveau paysage » en portant l'accent sur l'agriculture périurbaine. Peu de mentions sont faites dans le texte des activités industrielles existantes.

Sur la carte intitulée « retrouver l'écologie dans le paysage », les différentes unités « écosystèmiques » sont autant les unités boisées, aquatiques et agricoles que les unités industrielles et urbaines (Figure 38). Notons que la place accordée dans la légende à la nature se limite aux unités boisées et aquatiques.

Figure 38 : La charte du parc de la Deûle

Le projet de parc de la Deûle: une vision de paysagiste?

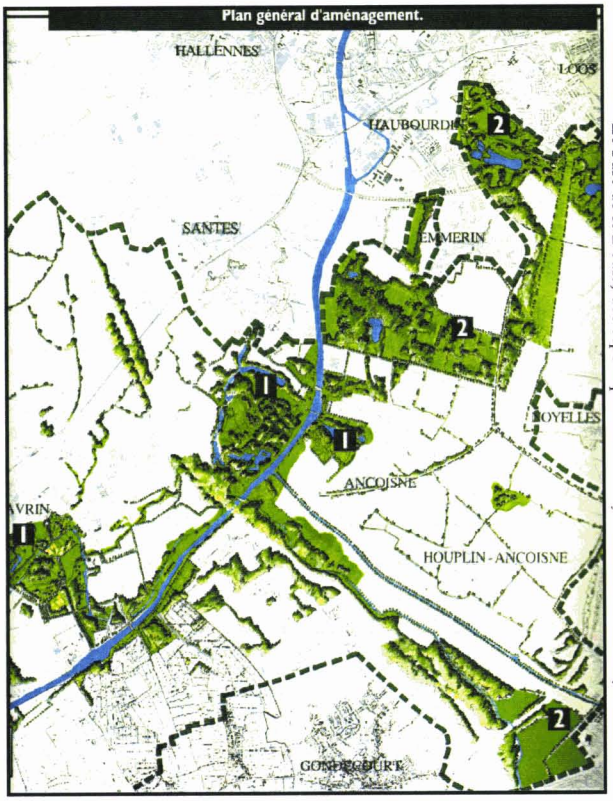

Le plan général d'aménagement du Parc de la Deûle (état du projet au 15/12/1997)

Le Parc de le Deûle, des espace pour découvrir, rêver et mieux vivre, Janv. 1998

Carte "retrouver l'écologie dans le paysage": les "unités écosystémiques" pressenties pour le parc de la Deûle

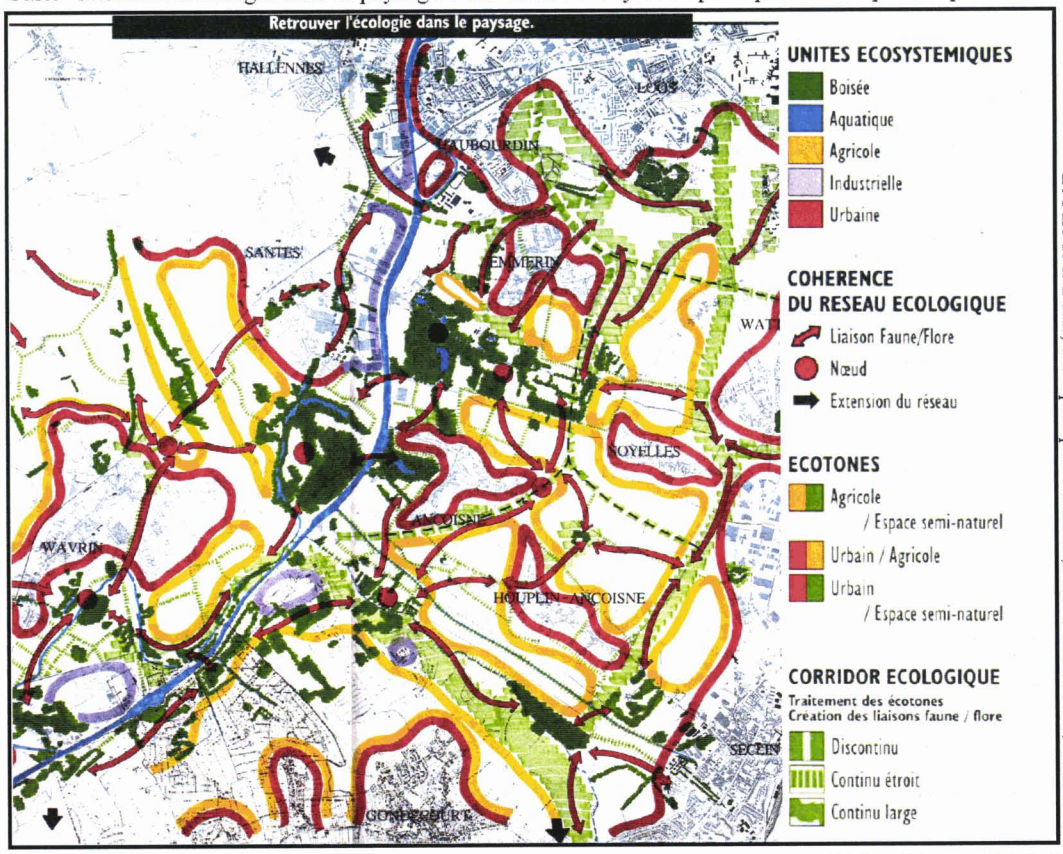

Le Parc de le Deûle, des espace pour découvrir, rêver et mieux vivre, Janv. 1998

Pour les paysagistes qui imaginent le parc de la Deûle, c'est la diversité qui fonde la principale caractéristique de la nature. C'est parce que les projets sont diversifiés qu'ils sont une émanation de la nature. On peut y voir l'idée de foisonnement qui est fréquemment associée à la nature dans l'imaginaire occidental (Kalaora, 1998).

- Ce qui est appelé la nature « retrouvée » est sans doute l'élément le plus naturel du parc stricto sensu : c'est le site de la Gîte à Santes, où des milieux très divers, notamment humides, ont trouvé un développement naturel sur un substrat fortement anthropisé. C'est à la suite d'un long travail de restauration et de gestion hydraulique que le marais « retrouve » l'aspect naturel qu'il avait avant la canalisation de la Deûle (C. Monnet, 2004).

- La nature « rêvée » est la seconde forme de nature proposée dans le parc. Le site d'Houplin-Ancoisne doit offrir « un voyage initiatique dans la nature telle qu'on la rêve dans les légendes de ce pays du nord, de ce pays d'eau ». Il est intéressant de noter que pour le paysagiste, la nature « rêvée » semble être un jardin fantastique, avec des « plantes étonnantes et magiques » C'est une vision féerique, dont on peut imaginer qu'elle est à l'opposé de celle de l'écologiste.

- Enfin, le site de Wavrin veut « réconcilier le citadin et le rural » au travers de la nature « domestiquée ». « Loisirs sportifs » et « productions de qualité » sont les maîtres mots de cette catégorie de « nature ». La nature prend alors un sens particulier chez le paysagiste pour qui l'agriculture et les infrastructures de loisirs constituent des espaces de nature.

A-t-on recréé la nature où est-on en présence d'une forme de nature banalisée pour le citadin ? Un élément de réponse se trouve dans la place « au cœur du parc » attribuée à l'eau.

- L'eau permet de découvrir des milieux riches et vivants.
- Elle procure aussi des éléments inconscients de rêve.
- Enfin, elle participe à la qualité de la vie.

Les grandes valeurs généralement attribuées à l'eau se trouvent illustrées dans le projet de parc.

- L'eau comme source, à la base de la vie naturelle et de la vie humaine, nourricière et indispensable aux écosystèmes dans lesquels nous vivons (richesse des marais de Santes et thème de l'agriculture développé à Wavrin).

- L'eau comme ressource, à l'origine de nombreuses activités, loisirs et détente, mais aussi transports industriels (c'est le cas des emprises industrielles et agricoles qui occupent le fond de vallée ainsi que des plans d'eau de la future base nautique de Don).

- Enfin l'eau comme ressourcement, à la fois intellectuel mais aussi physique, l'eau a valeur d'apaisement, de détente. Elle permet de laisser libre cours à son imagination (c'est ce que le projet initial de « jardins des nénuphars » prévoyait à Houplin-Ancoisne) (Syndicat du parc de la Deûle, 1998).

Nous pouvons rattacher ces trois éléments à l'analyse de Georges Bertrand du géosystème comme source, du territoire comme ressource et du paysage comme ressourcement (Bertrand, 2002).

Le projet paysager du parc de la Deûle illustre une vision de la nature assez idéalisée. Pour autant, la nature devient dans cette conception un construit humain, un modelage des formes paysagères et des esprits. La force de suggestion du projet finit par remplacer la présence de la nature elle-même. Qu'en est-il concrètement sur le terrain ?

c- De la nature dénaturée à la nature artialisée

Il est intéressant de confronter les projets des paysagistes aux discours des acteurs. Considérons principalement les gestionnaires qui, sur le terrain et depuis plusieurs années, mettent en application les « volontés » des paysagistes. Ce sont des acteurs importants du parc dans la mesure où ils donnent une réalité à ce qui n'est que pure vue de l'esprit dans la charte. Quelle est donc la vision de ces aménageurs vis-à-vis de la naturalité du parc de la Deûle ? Considèrent-ils que le parc est un lieu où l'on trouve effectivement différentes formes de nature, réinventée, rêvée et domestiquée ? Ou au contraire sont-ils d'avis que le parc de la Deûle est un grand jardin, plus proche du parc de loisirs que du parc naturel ?[45]

D'un point de vue personnel, les gestionnaires du parc ne considèrent pas du tout qu'ils gèrent un espace naturel. Ils ont une conscience très aiguë des profondes modifications qu'a subies la vallée de la Deûle depuis des siècles et plus précisément ces dernières décennies. Il n'y a donc pas d'illusion de la part de ces professionnels sur le caractère « naturel » du site. Dès lors, comment mettre en pratique le projet des paysagistes qui revendiquent une part de nature dans chaque lieu du parc?

Selon les administratifs et les techniciens, la nature est à la fois illusoire et illusion dans le parc de la Deûle. En effet, le parc doit « être l'image de la nature offerte aux habitants de la métropole », il doit procurer un « sentiment d'évasion dans la nature, proche de Lille, dans un contexte périurbain ». A l'opposé de la nature, le parc est « un grand jardin qui en a pas l'air, qui a l'air livré à la nature » (un technicien, 2004). La nature est donc davantage une illusion qu'une réalité et ces gestionnaires y travaillent activement et consciemment. Ils espèrent que le parc va devenir « le site où on ferait la démonstration de la valeur écologique de la vallée de la Deûle » (un technicien, 2004). Dans le même temps, les modifications du milieu depuis l'installation de l'homme dans la vallée de la Deûle et plus encore depuis son industrialisation ne permettent pas d'espérer, selon eux, un retour à un cycle naturel. Ils affirment que les espèces ou habitats inventoriés dans le parc n'ont de chance de se développer que s'ils sont protégés et aidés. Les aménageurs du parc s'attachent donc à créer l'illusion du naturel, afin de satisfaire un besoin en espaces de loisirs et en espaces verts.

Par conséquent, ils ont une certaine distance vis-à-vis des projets paysagers. Tout en étant attachés au projet initial, la réalité du terrain et leurs propres idéaux leur imposent une position médiane. Ils considèrent qu'on peut affirmer qu'une certaine idée de la nature est réalisée dans le parc de la Deûle. Dans le même temps, les mêmes gestionnaires insistent sur le fait que ce n'est « ni une réserve naturelle ni un espace où l'on fait le paysage qu'on veut » (un technicien, 2004).

Il y a donc une large part d'intervention dans le parc, qui vise à mettre en adéquation les usages pressentis dans les différentes zones de parc et les impératifs de préservation fixés. À ce titre une

---

[45] Un parc est généralement défini comme « un espace vert de grande étendue, enclos et composé selon l'esthétique du paysage » (Encyclopaedia Universalis, 1985). L'expression « parc de loisirs » désigne un espace clos où des activités ludiques sont proposées aux visiteurs. C'est un espace hautement aménagé, totalement modelé pour les activités et dont les éléments de nature sont assez rare (plantations, aménagements paysagers dominent un paysage conçu pour accompagner les activités proposées). Le parc naturel consiste plus spécifiquement à préserver un paysage et un territoire des modifications importantes provoquées par l'industrialisation et l'urbanisation. Dans le cas de parcs proches des villes, on peut parler de parcs urbains. Les parcs urbains sont de taille assez réduite et extrêmement aménagés et jardinés. Leur enclavement dans des espaces urbanisés en fait des espaces verts que l'on peut qualifier de naturel, pourtant les dynamiques « naturelles » y ont une place restreinte.

gestion écologique des sites est revendiquée, qui peut parfois entrer en dissension avec les points de vue des paysagistes. La grande difficulté pour les aménageurs et les paysagistes est finalement de trouver une voie médiane entre le parc périurbain et le parc naturel. Les élus quant à eux ne s'expriment pas sur l'aspect naturel du parc. Ils voient davantage les atouts et les contraintes en termes de gestion foncière que connaissent leurs communes. En outre, ils observent l'évolution du projet, notamment depuis la fin des animations en lien avec « Lille 2004 ». Ce grand événement culturel qui a touché toute la métropole lilloise dans le courant de l'année 2004 a donné un dynamisme certain au lancement du parc de la Deûle. La question est maintenant de considérer les résultats qu'en tirera le parc et l'évolution prochaine des structures mises en place (renouvellement de l'offre proposée par le Jardin Mosaïc par exemple).

3- Berck-Merlimont, la vision naturaliste, une affaire de spécialiste.

Pour l'étude du site de Berck-Merlimont, quelques techniques d'analyse des discours plus particulières sont utilisées. Elles n'étaient envisageables que dans ce site et ce pour plusieurs raisons. D'une part, Berck-Merlimont présente une grande unité du point de vue géophysique. Contrairement au parc de la Deûle, le site de Berck-Merlimont est formé d'un seul bloc, continu le long de la côte et dont la structure physique est relativement homogène. D'autre part, les activités qui y prennent place sont, elles aussi, très comparables en tous lieux : c'est avant tout une gestion conservatoire qui est pratiquée et le droit de chasse est accordé par adjudication à quelques chasseurs. Enfin, le nombre d'acteurs qui interviennent dans l'aménagement du site est assez limité, notamment du fait du statut de réserve dont bénéficie l'ensemble du site au moment de notre étude. Les acteurs qui ne sont pas investis dans la gestion du site n'y sont pas officiellement « autorisés », par conséquent, ils ne connaissent pas du tout la physionomie et les enjeux de ces espaces protégés (les discours ne pouvait donc pas faire l'objet de la même analyse de contenu que ceux de la Haine et de la Deûle).

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des acteurs a été interrogé sur des questions précises et de manière assez ciblée. Nous avons fait dessiner une carte mentale à chaque acteur interrogé que nous avons complétée de questions de « jeux de rôle ». Les tentatives pour appliquer ces techniques particulières aux autres sites étudiés ont échoué : seule la grande unité que présentait le site de Berck-Merlimont permettait ces méthodes.

a- Le gestionnaire vu comme le bras de la nature

Les représentations évaluées auprès des différents acteurs du site de Berck-Merlimont, révèlent une vision particulièrement centrée autour de l'approche « naturaliste » du site. Cette représentation se manifeste aussi bien dans les pratiques conservatoires mises en œuvre que dans les discours tenus.

Le premier indicateur se manifeste dans l'application de la politique européenne concernant les zones humides. Les Directives Habitats et Oiseaux recommandent en effet leur valorisation dans le sens d'une protection de la biodiversité. Cette orientation politique fait écho à l'actuelle tendance qui prône un développement durable où l'environnement est au centre des préoccupations.

Les préoccupations des gestionnaires du site sont donc largement orientées vers la mise en valeur de l'environnement. La protection des espèces et des milieux est toujours considérée comme une priorité, même au dépend d'autres enjeux. Cette tendance est renforcée auprès de l'ONF depuis la création de la Réserve Biologique Domaniale (RBD) du fait de la constitution d'un Comité Scientifique Consultatif chargé d'émettre des avis et d'assurer les inventaires et études « naturalistes ».

L'ONF montre ainsi sa volonté d'ancrer sa politique de gestion dans un caractère scientifique, il finance les campagnes d'étude et suit généralement à la lettre les conseils émis par le comité. Il associe également le Conservatoire du Littoral à ses réunions. A ce titre, les membres du comité scientifique sont considérés comme des acteurs du site de Berck-Merlimont. L'aspect scientifique de leurs représentations est d'autant plus marqué que leurs fonctions et leur formation relèvent de domaines scientifiques. Beaucoup sont professeurs d'université (de la biologie à la géomorphologie), d'autres sont chercheurs, les associatifs sont issus de groupements de défense ou de découverte de la nature. Tout concourt donc à ce que le site soit considéré comme un royaume pour les spécialistes de la nature, où le public n'a pas sa place.

Les gestionnaires, l'ONF et EDEN 62 sont même assez convaincants pour que les autres institutions présentes dans la région soient convaincues quelles n'y ont pas leur place (mairies, office du tourisme...). L'un des arguments consiste à ne promouvoir le site qu'auprès des jeunes écoliers, à l'aide de travaux pratiques de biologie et auprès des apprentis dans les formations pour la gestion des milieux naturels.

Les gestionnaires comme les chasseurs considèrent que toute intervention en faveur de la « nature » est une sorte d'émanation de la nature. Dès que des travaux sont jugés bénéfiques pour la biodiversité, ils sont automatiquement considérés comme étant un symbole de la nature (le creusement d'une mare est par exemple vu comme une occasion de favoriser les batraciens et non comme une intervention anthropique). En fin de compte, les gestionnaires de Berck-Merlimont agissent comme « les écologistes qui tentent de se substituer à Dieu pour accélérer le retour à l'état spontané, l'authentifier et le labelliser » (Claval, 2003, p. 153).

b- Le degré de naturalité du site : les zones humides se partagent la vedette avec les cordons dunaires

La méthode des jeux de rôle consiste à faire imaginer à chaque personne rencontrée les photos qu'elle prendrait pour illustrer le site, les itinéraires qu'elle ferait emprunter pour faire découvrir le site ou les éléments qu'elle retiendrait pour le décrire. L'analyse de ces différents éléments nous permet de faire ressortir quatre grands thèmes qui caractérisent Berck-Merlimont aux yeux des acteurs (Figure 39).

Le premier thème qui apparaît est celui des milieux sableux. Nombreux sont les éléments qui renvoient aux différentes formes de dunes (cordon dunaire, dune parabolique), aux types de dunes (dune grise, blanche ou arbustive). Les milieux dunaires se distinguent complètement des milieux humides, ce sont précisément ceux qui dominent le paysage et qui occupent une grande partie du site.

Le second thème abordé directement derrière en nombre de citations est la zone humide. De nombreux détails sont fournis sur ce qui constitue les formes de zones humides : pannes, marais, mares de chasse, et trous d'obus dans la plaine humide. La présence des zones humides, entre deux cordons dunaires, est considérée comme une originalité.

Ensuite, au même niveau, nous retrouvons les catégories de la végétation et les grands espaces. La végétation, malgré la présence d'espèces rares et le fait que ce soit un élément visible dans le paysage, n'intervient que peu de fois dans les citations des acteurs. En réalité, la majorité des acteurs interviewés n'ont pas connaissance de la rareté des espèces ce qui explique sans doute le peu de citations. Seuls les gestionnaires du site et les scientifiques qui y officient citent des espèces qu'ils jugent précieuses. L'élément le plus souvent cité dans cette catégorie est la forêt de bouleaux.

Figure 39 : Les principaux thèmes abordés par les acteurs de Berck-Merlimont (Sources, M.A., 2003)

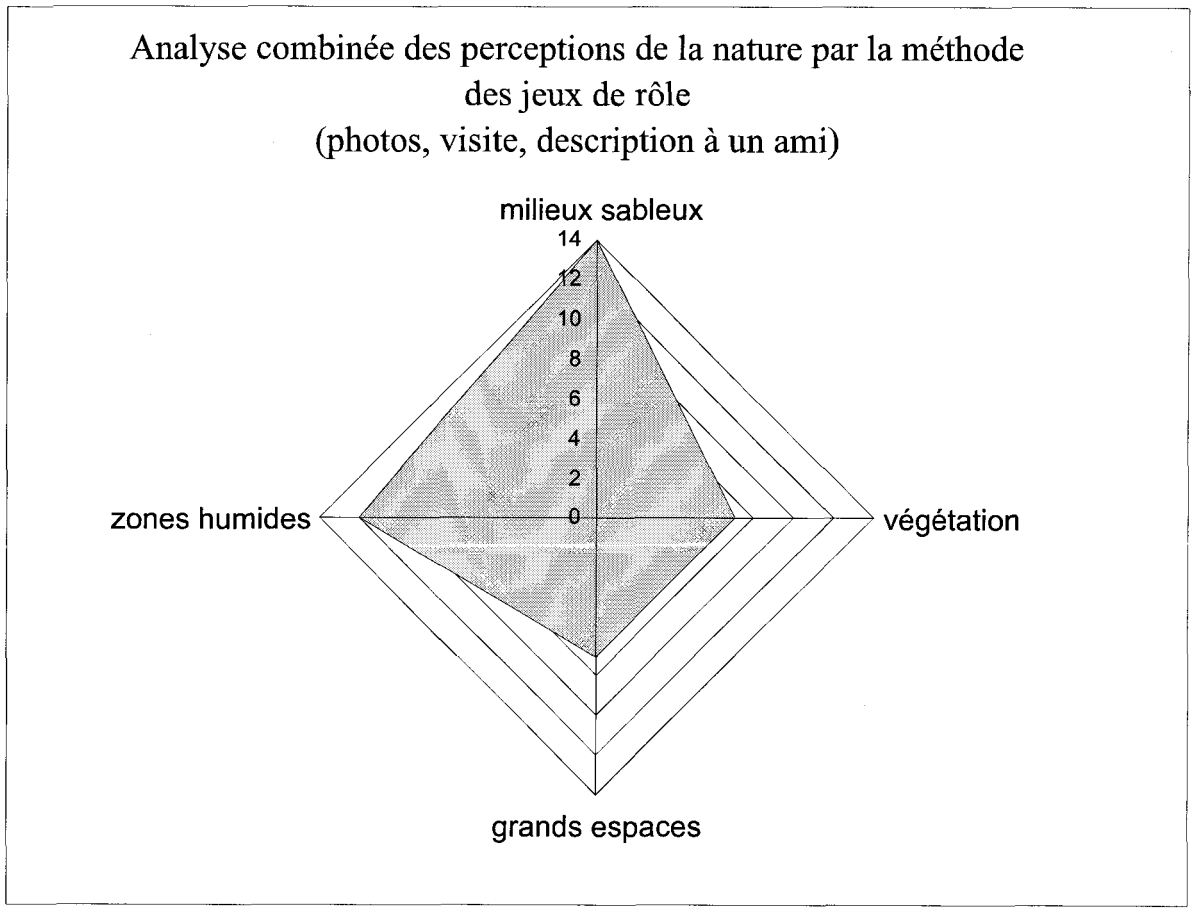

La notion de grands espaces est plus abstraite. Certains acteurs ont fait allusion à un paysage de savane africaine ou à une zone d'étendue sauvage. L'idée d'une vue d'ensemble est également évoquée. Ce thème est forcément abordé par les acteurs qui ont vu le site. Il suggère l'émotion ou des sensations que procure la vue de ce lieu. Paradoxalement, il fait référence à des notions de sauvage, peut-être même de liberté, alors que le reste des points de vue exprimés faisait davantage référence à l'intervention de l'homme pour restaurer la nature. Ce thème est une bonne illustration du décalage entre les représentations issues du vécu et du ressenti et les politiques ou les pratiques, beaucoup plus rationnelles et opérationnelles.

L'analyse montre et cela est vrai pour tous les acteurs, que seuls des éléments naturels sont cités pour décrire la valeur positive du site. Ne sont jamais cités les chemins ou les traces humaines que l'on peut percevoir dans le paysage (plantation de résineux). Ce sont pourtant des points de repère importants spatialement et qui constituent une illustration des grands enjeux qui concernent cet espace (l'intrusion des motocross par exemple).

c- Analyse des représentations cartographiques : une vision opérationnelle de la nature, limites et réserves

Le dépouillement des cartes mentales est très riche en enseignement (voir Figure 40). En ce qui concerne la nature, il nous permet d'appréhender une dimension qui ne ressort pas du tout des discours : l'importance des limites internes au site, voir Tableau 13).

Il ne s'agit pas seulement de distinguer la limite de gestion entre ONF et EDEN 62. Cette limite apparaît effectivement sur les cartes, ce qui semble assez cohérent. La limite entre les deux communes pourrait figurer assez souvent au milieu du site. Ce n'est pas le cas. Les tracés qui apparaissent fréquemment et relativement précisément sont ceux des anciennes parcelles qui constituaient l'ensemble actuel. Toutes les anciennes propriétés sont marquées précisément, avec souvent le nom des anciens propriétaires et le nombre d'hectares que représente chaque parcelle. Cette particularité est liée à l'histoire de la réserve de l'ONF et des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral. Cependant, cette histoire est parfois maintenant ancienne et, surtout, elle n'a pas d'impact concret visible sur le terrain et ne délimite pas des milieux naturels distincts. La limite est donc purement symbolique.

Tableau 13 : Inventaire des éléments présents sur les dessins

	Nombre d'occurrence
Limites des parcelles	11
Usine des dunes	8
Terrain d'aviation	8
Cordon dunaire	7
Parc de Bagatelle	6
Dune parabolique	4
Mares	4
Limites de communes	4
Chemins d'accès	3
Maisons/ chalets	3
Forêts/ arbres	3
Noms propriétaires/gestionnaires	3
Nombre d'hectares	2
Camping	2
Marais de Balançon	2
Noms des anciens propriétaires	2
Années	1
Plage naturiste	1
Erosion	1
Chemin moto	1
Zone de préemption	1

(analyse des 14 dessins recueillis au début de chaque entretien, sans l'aide des explications orales fournies pendant l'exécution du dessin, M. A., 2003)

Figure 40 : Deux exemples de cartes mentales à Berck-Merlimont

Le décalage entre élu et gestionnaire dans la connaissance du site de Berck-Merlimont.

Cartes mentales dessinées en début d'entretien, sur un fond de carte vierge au 1/25 000

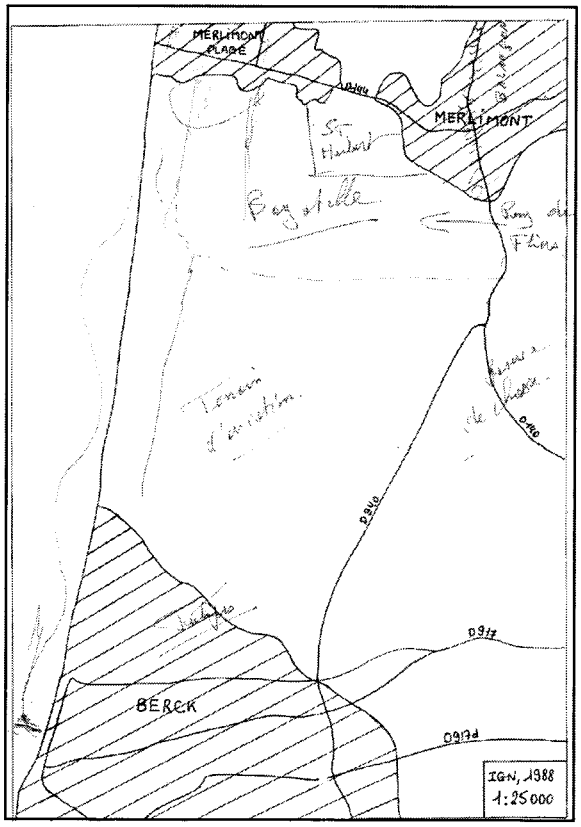

Une carte mentale dessinée par un élu du site de Berck-Merlimont. Aux yeux de cet élu, "Bagatelle", le parc d'attraction et le "terrain d'aviation" occupent tout l'espace situé entre les deux communes

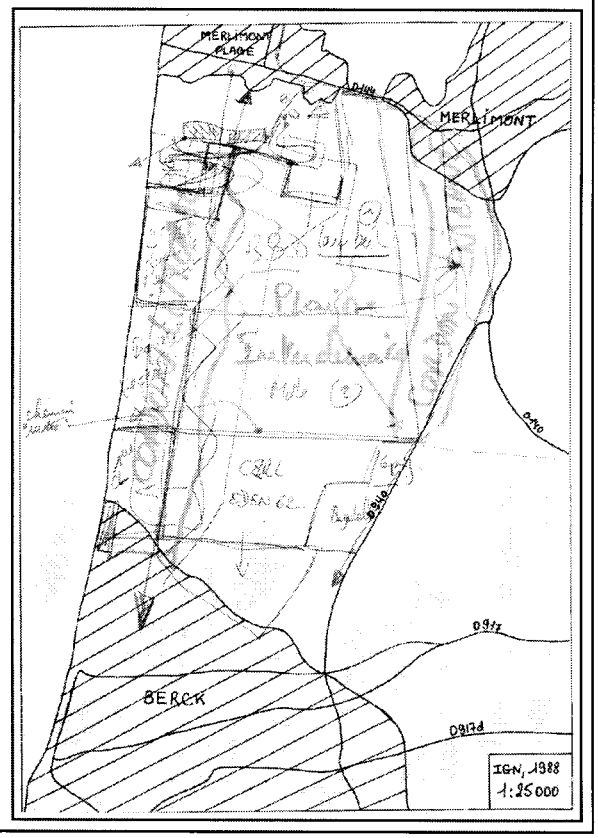

La carte mentale dessinée, à la même demande, par un gestionnaire du site de Berck-Merlimont. Il connaît précisément les unités topographiques et géomorphologiques, place les limites des anciennes propriétés.

Il apparaît en réalité que ces limites sont présentes à l'esprit des gestionnaires et des responsables administratifs parce que les politiques de gestion se sont déterminées au cas pas cas au fur et à mesure de l'achat des terrains. La conséquence sur la conception de ce site est son morcellement et surtout son cloisonnement interne et son isolement vis-à-vis de l'extérieur. Les parcelles ne communiquent pas entre elles, chaque espace est désolidarisé des autres, notamment des infrastructures. Les accès depuis les villes, les routes ne sont jamais clairement dessinées. Le site est, dans les esprits, tout à fait déconnecté du reste des territoires de Merlimont et Berck. La nature est un monde à part, qui n'est pas connecté aux activités humaines qui ont lieu à la marge des parcelles. Il résulte de cette conception une profonde méconnaissance des activités alentour et de leurs projets (velléité d'extension de l'aérodrome par exemple) et des tensions entre acteurs (projet de chemin de randonnée au point mort à Merlimont).

Pour conclure, nous pouvons dire qu'au travers de la gestion des zones humides, on assiste généralement à la mise en scène d'une nature patrimonialisée[46]. La nature est un objet que l'homme se doit de protéger, de restaurer. La question de l'évolution de la nature est rarement posée. C'est toujours l'optimum écologique qui est visé, mais contrôlé par l'homme. Un espace naturel, laissé à lui-même, n'est bien considéré que s'il est producteur de biodiversité. La fermeture naturelle des zones humides par le comblement des trous d'eau et la colonisation des arbres est une forme de nature combattue. A l'image d'un vieux bâtiment qu'on souhaiterait mettre en valeur, les zones humides sont donc modifiées, au point d'être parfois totalement « remises à neuf ». Dans le cas du bâti, une ruine qui serait remise sur pied ou une façade qui serait refaite à neuf perdraient leur caractère « patrimonial ». En ce qui concerne les milieux naturels, il semble que l'histoire n'ait pas sa place et que la biodiversité et la rareté prennent le pas sur la réalité de l'évolution des zones humides. C'est pour cela que, chez les acteurs en charge de l'aménagement, on retrouve le plus souvent une image de la nature domptée par l'homme, contrôlée et malléable. Seuls les scientifiques seraient susceptibles de reconnaître l'évolution naturelle de chaque milieu et, pour le milieu humide, son atterrissement naturel. Pour autant, ils se résolvent rarement à ne plus intervenir sur la nature, et sont toujours tentés d'œuvrer à son amélioration et finalement de participer à son contrôle.

Les autres types d'acteurs rencontrés, les élus et les associatifs par exemple, font beaucoup moins référence à la notion de nature et sont davantage tournés vers la question de l'utilisation des zones humides. C'est la question des pratiques dans les zones humides qui constitue le deuxième thème à propos duquel le décalage entre politiques, pratiques et représentation est flagrant.

B- De l'utilisation à la contemplation des zones humides

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le terme anglais de *wasteland* qui désigne les zones humides lorsqu'elles ne sont pas exploitées. Si le langage français n'emploie pas l'expression de terres gâchées

[46] Au sens général du terme, le patrimoine est « l'ensemble des richesses culturelles accumulées par une société et qui sont valorisés par la communauté » (Grand Robert, 2001). Par nature patrimonialisée, on entend une nature qui fait l'objet d'un classement et d'un traitement qui vise à sa conservation. La notion de patrimoine vient de celle de transmission d'un bien hérité. L'idée, en « patrimonialisant » la nature, est de la transmettre et pour cela de la restaurer et éventuellement de la fixer.

ou inutilisées en tant que tel, il apparaît assez rapidement à l'observateur que le principe de l'utilisation des zones humides est une préoccupation chez de nombreux acteurs agissants. Comment cette « obsession » se combine-t-elle avec les politiques publiques qui prônent la conservation et la préservation d'espaces naturels, vierges d'interventions humaines ?

1- Pluralité des activités à Chabaud-Latour, logique d'exclusivité à Harchies-Hensies-Pommerœul

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, le site de Chabaud-Latour offre une multitude de potentialités pour des activités de loisirs très diverses. Toutes ces occasions sont assez largement exploitées, contrairement au site Belge d'Harchies-Hensies-Pommerœul qui n'accueille qu'un nombre limité d'usages.

a- Activités dépendantes de la présence de l'eau, de l'utilité des zones humides

Dans le complexe humide du pays de Condé que nous étudions, les activités de loisirs en rapport étroit avec l'eau sont nombreuses.

L'activité qui rassemble le plus de personnes est la pêche. Plusieurs associations proposent de pêcher sur les différents étangs et cours d'eau qui parcourent le site (courant de Bernissart, canal du Jard). La plus importante d'entre elles rassemble plus de 2000 adhérents (association des francs pêcheurs, 2004). Le lien entre la pêche et l'eau va de soi. Il a pour conséquence une nette préoccupation pour la qualité de l'eau, qui est souvent menacée à Chabaud-Latour. Une zone d'activité en Belgique déverse régulièrement des substances nocives dans le courant de Bernissart qui se jette dans l'étang principal de Chabaud-Latour, lequel se rejette dans le canal du Jard, traverse l'étang d'Amaury et se jette dans l'Escaut. Les pêcheurs sont les plus nombreux, ils ne sont pas pour autant les plus voyants. La pêche n'est évidemment pas bruyante et les pêcheurs ne sont repérables au loin que par la présence de leurs véhicules qu'ils garent toujours à proximité de l'emplacement choisi pour pêcher (Planche photos 6). Les pêcheurs ne sont pas non plus les usagers qui entretiennent des liens très forts avec les zones humides. Si les bords d'étangs à pente douce les intéressent pour la constitution de frayères, ils pêchent avant tout des poissons introduits artificiellement. Les étangs sont rempoissonnés tous les ans d'espèces telles que le gardon principalement, la tanche, le brochet et minoritairement la carpe. Leur lien est donc principalement avec l'eau plus qu'avec les milieux humides. Par ailleurs, la pêche est un loisir qui est considéré par certains comme offrant une part de contemplation. Les paysages de Chabaud-Latour sont appréciés des pêcheurs et constituent un lien entre les pêcheurs et les milieux humides (comm. pers., 2004).

Planche photos 6 : Les activités à Chabaud-Latour : voile, pêche, chasse, promenade

Chasse, voile, promenade, patrimoine et observation de la nature dans la vallée de la Haine

Hutte de chasse à Chabaud-Latour

Planche à voile sur l'étang de Chabaud. (vue vers le NE)

L'étang Saint Pierre lors de son remplissage Vue vers le Sud

Vue du terril sur le chevalement (SE)

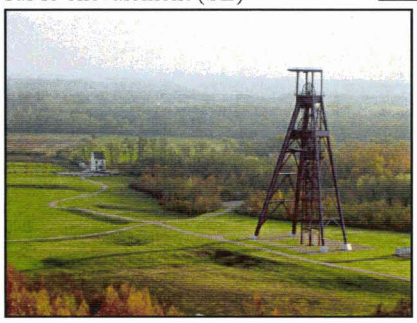

Allée de saules têtards le long de l'étang d'Hensies, vue vers l'Ouest

L'étang de Pommeroeul et une hutte d'observation (vue NE)

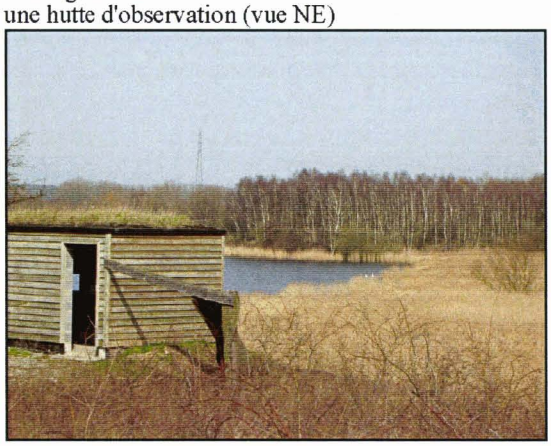

Photos M.A., 2002 à 2005

Les autres activités qui ont des contacts étroits avec l'eau sont les sports de loisirs nautiques tels que la voile, le canoë-kayak et le ski nautique. Ces activités ont besoin de l'eau et surtout de plans d'eau pour exister, voir Planche photos 6). Elles sont au contact direct de l'élément mais ne présentent pas d'attaches particulières avec les milieux humides. Elles nécessitent au contraire le fond le plus important possible. Les acteurs sur place se plaisent à raconter à ce propos que le fond de l'étang de Chabaud-Latour était parsemé des piquets qui délimitaient autrefois les prairies. Le niveau de l'eau montant, l'étang s'est formé et il a fallu faire extraire les piquets par des plongeurs chevronnés, les bateaux se prenant parfois dedans (comm. pers., 2003, 2004). Le rapport au site de Chabaud-Latour qu'ont les usagers des sports nautiques n'entraîne pas d'attachement à la protection des zones humides. Il s'agit davantage de préserver des plans d'eau assez grands pour assurer la cohabitation des voiliers, des canoës et du ski nautique. Cette dernière activité est particulièrement gourmande en espace et constitue une pierre d'achoppement entre les différents usagers. En effet, ce n'est pas une activité qui garantit la tranquillité du site (ce sont les seuls bateaux à moteurs puissants qui circulent sur les étangs, les pêcheurs ne pêchent qu'à partir des rives et les chasseurs ont des barques à rames). La puissance du moteur provoque également un fort dérangement sur les berges, les vagues produites étant importantes. La concurrence qui s'instaure entre le ski nautique et les autres activités sur le site relève davantage de problèmes de cohabitation sur les plans d'eau que d'un désaccord sur la gestion ou l'utilisation des zones humides.

Ce premier tour d'horizon nous montre que les préoccupations à Chabaud-Latour sont davantage tournées vers l'utilisation des plans d'eau que vers celle des zones humides. Une autre activité présentant de forts liens avec les zones humides est la chasse. Cette dernière mérite d'être traitée à part, dans la mesure où elle engage des tensions d'une autre nature.

b- La chasse entre terre et eau ou entre deux eaux

La chasse est beaucoup plus franchement liée aux zones humides dans la mesure où elle réclame à la fois de l'eau et de la terre pour exister. Les oiseaux ou le gibier n'ont pas seulement besoin de se poser sur un plan d'eau, ils doivent pouvoir trouver de la nourriture et s'abriter, ce que les zones humides leur procurent par excellence (roselières, marais densément végétalisés...) (voir un exemple de hutte dans un marais, Planche photos 6). Les chasseurs sont très nombreux à Chabaud-Latour, l'une des principales associations regroupe environ 300 membres (association des chasseurs de gibier d'eau du pays de Condé) et de nombreux chasseurs possèdent des huttes sur des étangs privés, disséminés dans tout le site. Leur intérêt pour les zones humides se porte principalement sur la gestion de ces milieux, dans un but précis : assurer la reproduction des espèces. Les chasseurs se font donc une conception des zones humides très précise. Il faut suffisamment d'eau pour que les canards (en particulier) trouvent une nappe d'eau pour se poser, des bas-fonds pour que les jeunes se nourrissent et enfin des parties de végétation denses pour la reproduction et la couve...

Les dissensions avec les protecteurs de la nature et les gestionnaires peuvent parfois être fortes, selon que le milieu se referme trop à leur goût ou est trop ouvert. C'est le cas de l'étang St Pierre à Condé, situé sur un ancien terrain de dépôts de VNF et qui a été « abandonné » de l'avis des chasseurs. Une ancienne hutte est maintenant entourée de terre et les « écolos » ont, selon eux, voulu laisser faire la nature, sans arriver à un résultat satisfaisant. (Cet étang a été remis en eau dans le courant de l'année 2004 par le Conseil Général du Nord, Cf. Planche photos 6).

La chasse est donc une activité qui entretient des relations très fortes avec les zones humides. Les points de vue des chasseurs sont cependant la plupart du temps orientés vers une amélioration de la reproduction. La nature laissée à elle-même n'est pas considérée comme une « bonne nature ». C'est une vision très utilitariste du milieu qui est susceptible d'aller à l'encontre des préconisations des politiques publiques.

c- La contemplation et l'observation des milieux humides : apprécier ou oublier

La dernière catégorie d'usage récréatif que l'on retrouve sur le site de Chabaud-Latour est la série d'activités qui va de la randonnée à la déambulation, en passant par la promenade à pied, à vélo etc. Ces activités sont favorisées par les nombreux chemins de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée). Elles permettent à leurs usagers d'entretenir des rapports d'observation ou de contemplation des zones humides. C'est ce que le Conseil Général, qui est à l'origine de la création de ces sentiers, cherche à promouvoir. Cependant, les usagers de ces chemins sont aussi des résidents de Condé et des alentours qui ont davantage tendance à considérer le site de Chabaud-Latour comme un parc urbain ou une aire de jeux que comme un espace naturel (par exemple, les deux-roues motorisés y circulent malgré les interdictions).

D'autres usagers sont plus susceptibles d'être sensibles à la beauté ou à l'originalité du milieu, ce sont les adhérents et participants des marches organisées par l'association des marcheurs du Pays de Condé. Ceux-ci recherchent la contemplation ou la découverte et les zones humides peuvent faire partie de leurs intérêts. Cependant, d'autres aspects retiennent également l'attention dans un site d'une telle diversité : la mise en valeur des remparts de la ville de Condé, le patrimoine minier représenté par le chevalement refait à neuf par l'Établissement Public Foncier ou encore la proximité de la Forêt de Bonsecours, aux portes de la ville de Condé-sur-l'Escaut.

Ces diverses activités de loisirs qui existent à Chabaud-Latour ont pour conséquence de faire oublier au tout venant ou aux usagers que les zones humides forment la plus grande partie de ce site. La conséquence en est parfois un manque de connaissance et un manque de sensibilisation à la fragilité de ces milieux.

Le site des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul illustre l'exemple contraire à partir d'un site dont l'homogénéité physique est comparable.

d- Harchies-Hensies-Pommerœul, la mise sous cloche

Le portrait du site d'Harchies-Hensies-Pommerœul est beaucoup plus rapide à dresser que celui de Chabaud-Latour. En effet, aucune activité autre que la promenade n'est autorisée. La chasse est proscrite, mais aussi la pêche, afin d'assurer la subsistance de poissons, nourrissant à leur tour les oiseaux. La promenade qui est autorisée est limitée à certaines parties du site et se restreint à certains chemins aménagés, souvent abrités pour ne pas effrayer les oiseaux. Quelques observatoires ont été aménagés qui permettent l'observation de la faune aux abords des plans d'eau (voir Planche photos 6). Les membres du comité de gestion ont une image du site qui exclut les loisirs des objectifs principaux. La seule forme d'activité tolérée est celle de l'observation des oiseaux et, conséquemment, l'éducation à l'environnement a sa place dans le site. C'est pour cette raison que le Centre de Recherche et d'Initiation à l'Environnement (CRIE) est implanté dans des locaux sur place et que de nombreuses activités de sensibilisation aux sciences naturelles sont organisées pour les classes et les jeunes enfants à Harchies même.

Les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul sont donc considérés comme un grand musée à ciel ouvert, où les objets sont restaurés pour être mis en valeur mais où aucune autre action n'est acceptée. Le comité de gestion revendique cet aspect de mise sous cloche d'un milieu, en expliquant que l'exceptionnalité du site le réclame. Cela ne l'empêche pas d'intervenir en masse pour « restaurer la biodiversité ».

En bien des points, les principes de Harchies-Hensies-Pommerœul sont similaires à ceux de Berck-Merlimont. Cependant, un enjeu supplémentaire de taille se greffe à ce dernier site : la présence de la chasse.

2- Berck-Merlimont : « pour vivre heureux, vivons cachés »

Le site de Berck-Merlimont constitue une bulle de tranquillité dans un contexte littoral où la pression balnéaire est forte. Ce que les scientifiques et les gestionnaires se plaisent à appeler leur « laboratoire à ciel ouvert » n'est pas sans poser de problème vis-à-vis des activités qui ont lieu ou qui pourraient prendre place dans le site.

a- Les tensions entre ONF et chasseurs, l'arbre qui cache la forêt

L'activité de la chasse est la seule d'envergure qui soit autorisée et réglementée dans la réserve domaniale comme sur les terres du Conservatoire.

Le traitement de la question de la chasse renvoie à une caractéristique de l'ONF, à savoir une certaine « culture du conflit ». Elle oppose, de façon caricaturale, gestionnaires de la nature et chasseurs, chacun s'illustrant dans la divergence des intérêts poursuivis. D'un côté, les chasseurs visent le renouvellement de la ressource cynégétique, de l'autre l'ONF a pour objectif de favoriser la biodiversité du site. En résulte une lutte d'influence dont les ressorts sont financiers (quand le lot de chasse est accordé par adjudication) et également politiques (du fait de l'ancrage de la pratique de la chasse dans ces régions du Nord de la France et de l'engagement de personnalités politiques). Cette situation résulte principalement d'une culture du conflit dans la mesure où l'issue du combat est connue d'avance. L'Etat reste maître en son domaine et l'ONF est susceptible de renforcer ses exigences vis-à-vis des chasseurs à chaque reconduction des adjudications.

En quoi cette focalisation sur le conflit est-elle à l'image de l'arbre qui cache la forêt ? Il s'agit d'une forme de négation des diverses tensions qui existent entre les gestionnaires. Il semble en effet « normal » d'évoquer les tensions avec les chasseurs quand les relations entre les gestionnaires sont toujours censées être harmonieuses et franches. Or, les types de gestion dans chaque partie du site diffèrent du fait de buts différents. Tandis que l'ONF agit en gestionnaire d'une grande propriété terrienne dans la RBD, EDEN 62 doit appliquer la politique du département du Pas de Calais, en respectant les recommandations du Conservatoire du Littoral. La tension n'est donc pas seulement avec les chasseurs mais existe aussi au sein des gestionnaires en titre entre lesquels une certaine concurrence s'installe. Le plus méritant sera celui qui agit au maximum en faveur de la biodiversité. Les exigences économiques ou sociales sont par exemple perçues comme une contrainte par EDEN 62. L'organisme en vient à envier l'ONF parce que l'Office ne se doit pas de recevoir le public dans la RBD. Finalement, tout autant que la chasse, c'est l'accès au public qui stigmatise les concurrences.

Planche photos 7 : Les activités à Berck-Merlimont

Les activités observées à Berck-Merlimont: agriculture, chasse et tourisme balnéaire

Photos: M.A., 2002 à 2004

La plage de Merlimont au mois d'Aout (Août 2004, photo Nord)

Résidences implantées en bordure de dune (Nord-Ouest de la RBD)

Un agriculteur "bio" fauche la plaine (contrat ONF)

Une mare de chasse privée, à l'extremité Nord de la Réserve (hors RBD). Vue vers l'Ouest

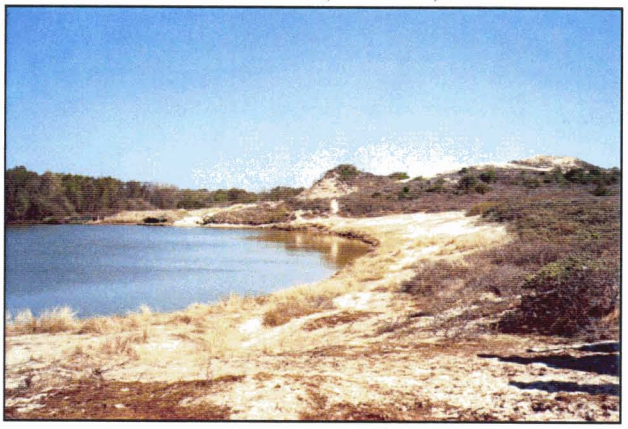

Vue sur la mer, au premier plan, les denses buissons d'argousiers (vue vers l'Ouest)

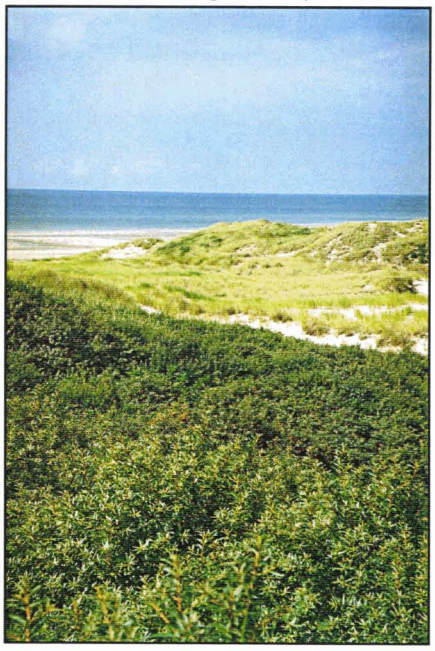

Le chemin creusé par les pneus des motos. Noter l'anémomorphisme des arbres (vue vers le sud)

b- Un public diabolisé par les gestionnaires

Face à l'ouverture au public, les gestionnaires ne sont pas égaux. En effet, le classement en RBD d'une partie du site décharge l'ONF de son devoir d'accueil tandis que EDEN 62 doit œuvrer selon la demande du Conseil Général du Pas de Calais pour accueillir et sensibiliser le public. Ce simple constat met la question de l'ouverture au public en exergue. Pourquoi est-elle si préoccupante ?

D'une part, la fréquentation est importante sur toute la côte d'Opale. La plage est un lieu de promenade facile et fréquentée à la belle saison (Planche photos 7). Les dunes attirent le public qui recherche une vue d'ensemble et souhaite savoir « ce qu'il y a derrière ». De ce fait, les intrus sont nombreux dans tout le site et mettent en péril, par leur nombre, l'équilibre du milieu. Cependant, la végétation dense et assez « hostile » (argousiers) ne permet pas de pénétrer très en avant dans le site (voir aussi Planche photos 7). Il s'avère en réalité que les gestionnaires, défendant jalousement leur bien, acceptent assez mal toute intrusion, et ce, pour quelque motif que ce soit. Le public est plus ou moins diabolisé.

D'autre part, ce même public ne répondant pas au critère de « spécialiste » qui semble de rigueur dans le site (Cf. ci-dessus), il est perçu comme un danger. Les gestionnaires et personnes associées à la gestion projettent sur le visiteur l'image d'un être indiscipliné, à qui rien ne peut être enseigné, sauf à le conditionner dès son plus jeune âge. Si cette image n'est pas toujours fausse, elle est pour le moins schématique et réductrice. Elle est surtout une vue de l'esprit qui accuse du même coup les gestionnaires. L'une de leur tâche n'est-elle pas de sensibiliser le public et cette projection n'est-elle pas le fait d'un sentiment de découragement et d'impuissance ? Cette question se pose au regard des enjeux de développement touristique que connaît la Côte d'Opale. La politique qui prône de vivre caché ouvre la porte aux débordements quand une ouverture contrôlée pourrait éviter le pire. Nous verrons par la suite que c'est une vision plus globale qui permettrait au site de se protéger des intrusions.

3- Le parc de la Deûle, de la friche au jardin

Les activités dans le parc de la Deûle sont extrêmement dépendantes des lieux où elles prennent place. Les réalisations du Parc offrent effectivement des cadres variés, allant du jardin clos à l'espace public réapproprié.

a- Mosaïc, un jardin payant

La partie du parc de la Deûle située dans la commune de Houplin-Ancoisne est appelée « Mosaïc, le jardin des communautés ». C'est un parc à thèmes, dont l'attraction principale est la déclinaison en fonction de différentes cultures de jardins traditionnels et imaginaires. C'est un endroit clos, dont l'entrée est payante. Il est situé sur d'anciens terrains abandonnés et sur d'anciens marais remblayés. De la présence ancienne des zones humides, seul un étang demeure, le reste a peu à peu été colonisé par des peupleraies, aujourd'hui plus que cinquantenaires. Les activités proposées dans cet espace sont limitées à la déambulation et à la visite, quelques pelouses et des hamacs permettent de se reposer, un service de restauration est proposé. Il s'agit d'un parc « d'attraction », centré sur l'art des jardins. Le but n'est pas franchement pédagogique, quelques panneaux expliquent les concepts développés pour chaque jardin mais aucune sensibilisation n'est visée. Les zones humides ne sont absolument pas placées au centre de l'attraction (voir Planche photos 8).

Planche photos 8 : Les activités du parc de la Deûle

Les différents visages du Parc de la Deûle

MOSAIC: Exposition dans les sous-bois

MOSAIC: Sculpture au bord du plan d'eau

MOSAIC: Ecuries transformées en buvette

MOSAIC: Hamacs

Les ANSEREUILLES:

Pilotis à hauteur d'arbre

Chemin embroussaillé

Fausses vaches dans les marais

La GITE:

Pilotis au ras de l'eau

Photos: M.A., 2003 et 2004

Le jardin Mosaïc répond à la thématique de la nature rêvée dans le projet de parc de la Deûle. Dans les faits, c'est un espace très contrôlé qui décline sur un ton ludique la thématique du croisement des cultures dans la métropole lilloise.

b- La Gîte et les Ansereuilles, du parc éducatif à l'espace champêtre

La Gîte se situe sur le territoire de Santes, les Ansereuilles sont à Wavrin. Ce sont des parties du parc où les thématiques de l'eau et des zones humides sont beaucoup plus présentes. Elles se situent sur les anciens marais de la Deûle, et sont toujours parcourues par une artère de drainage, la Tortue. Ce petit cours d'eau reprend un ancien bras de la Deûle et relie le bassin minier à la métropole lilloise, il se jette dans la Deûle au niveau d'Haubourdin. La Gîte est un territoire gagné sur les remblais et les décharges qui occupaient les zones humides résiduelles de la Deûle. Les Ansereuilles sont situés sur d'anciens marais, au cœur d'une surface agricole, destinée principalement au pâturage. Ce sont des sites totalement et librement ouverts au public, où des chemins ont été aménagés et où les principales activités sont tournées vers la promenade. Malgré le caractère assez improvisé que ces deux endroits laissent comme impression au visiteur, les chemins sont savamment organisés, pour isoler les cavaliers des cyclistes et des piétons, pour permettre différentes boucles plus ou moins longues et pour canaliser le public.

Certaines parties de la Gîte sont classées en ZNIEFF et sont donc exclues de la fréquentation, par simple contournement des sentiers. En bordure du périmètre du parc, une activité de pêche est proposée par un propriétaire privé, dans des étangs artificiels creusés le long du cours de la Tortue. En revanche la chasse a été interdite dans la Gîte, de même que l'utilisation d'engins à moteurs. Ce site est celui qui paraît le moins aménagé des trois. Il est pourtant le fruit d'un lourd travail de requalification des espaces. Plusieurs décharges de pneus, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, et des remblais illégaux par des matériaux de Travaux Publics ont longtemps fait de cet endroit un espace marginalisé (comm. pers., 2004, 2005). Le site ressemble à présent à un parc légèrement désordonné, où il est possible de pratiquer de larges chemins ou de s'aventurer dans des sentiers étroits et boueux. Il est prévu qu'un centre d'interprétation prolonge la découverte à ciel ouvert de la « nature ». Le site de la Gîte est celui qui prétend le plus à une sensibilisation aux richesses de l'environnement et à l'éducation à la nature quotidienne, près de chez soi.

Le site des Ansereuilles s'apparente davantage à une campagne aménagée. L'impression de se trouver dans un espace agricole où la promenade est facilitée est assez marquée. Les Ansereuilles sont situés aux portes de la ville ; on accède directement depuis les rues goudronnées à une mosaïque de prairies et de pâtures qui se prolongent jusqu'à la Deûle. L'illusion est accentuée par le clin d'œil des concepteurs qui ont placé de fausses vaches colorées, grandeur nature, sur une île verdoyante de la Tortue (voir Planche photos 8). Les activités sur cet espace sont les mêmes que pour la Gîte : promenade à pied ou à vélo. Les grandes étendues d'herbes invitent aux pique-niques ou au repos, quelques fantaisies font office de jeux pour les enfants : souterrain en branches, passages secrets dans les fourrés. La tortue qui méandre tout au long du site donne un caractère bucolique à un ensemble très verdoyant et champêtre. Les chasseurs n'ont plus le droit de chasser sur ces espaces qui constituent tout de même de vastes surfaces récréatives où le public est nombreux aux beaux jours. Si le public est confronté à la présence de l'eau et de zones humides en traversant les Ansereuilles, pour autant, il n'est pas non plus question de sensibilisation à l'environnement ou d'observation de la nature mais bien de détente, voire de retour aux sources. Les zones humides qui ont été restaurées trouvent bien une utilité dans le cadre du parc.

c- Les chemins de halage, réappropriation d'un espace public

La mise en place du parc de la Deûle a donné lieu à d'autres travaux plus discrets que les parcs et jardins créés. Ils ont notamment contribué à la restauration et à l'ouverture des chemins de halage le long du canal de la Deûle. Ces chemins étaient jusqu'alors officiellement interdits au public. La superposition de compétences entre VNF et l'ENM (Espace Naturel Métropolitain) a permis leur mise en sécurité et leur ouverture. De nouvelles voies pour la randonnée, le vélo, les rollers et les trottinettes ont ainsi été offertes aux riverains et aux métropolitains. Il ne s'agit pas du tout d'un contact créé avec les zones humides. Cette partie du canal est au gabarit V, est totalement ceinte de palplanches et est rectiligne. Cela constitue en revanche une forme de prise de possession par les activités récréatives d'un espace jusqu'alors interdit. C'est en quelque sorte l'appropriation d'un nouveau territoire de jeux. Il est important dans la mesure où il relie les trois sites du parc de la Deûle entre eux. Un projet de passerelle qui permettrait d'éviter les ponts fréquentés par les voitures est également à l'étude.

La revue des différentes activités pratiquées et favorisées dans nos sites d'étude est une bonne mise en évidence des décalages qui existent entre les gestionnaires férus de nature et les pratiques individuelles et collectives, plutôt tournées vers les loisirs et la détente (les différentes photographies l'illustrent parfaitement). Certains de ces comportements sont liés à des aspirations individuelles, d'autres sont liés à des expériences vécues. Parmi elles, nous avons relevé une dimension particulière du vécu des zones humides : l'attachement aux valeurs du passé.

C- La dimension vécue : l'importance de l'enfance

Dans notre travail de DEA, nous avions mis en évidence que les souvenirs d'enfance liés aux zones humides déterminaient fréquemment les comportements des individus vis-à-vis de ces milieux. Cette étude avait été rendue possible par le questionnement de nombreux riverains de la Marque, qui résidaient toujours dans un périmètre proche de leur maison d'enfance (Amalric, 2001). Pour cette étude, nous avons donc été sensibles aux récits de vie concernant l'enfance. Lorsque le sujet n'était pas spontanément abordé par l'enquêté, nous lui demandions quel était son premier souvenir sur le site. Il a ainsi été possible d'en tirer deux enseignements. D'une part, nous avons vérifié une hypothèse déjà formulée dans la vallée de la Marque : le Nord-Pas de Calais est une région à laquelle les gens sont fortement attachés. Ils essayent par conséquent d'y revenir et résident généralement dans les communes proches de leur maison familiale. Il est donc très fréquent d'interroger des individus qui ont grandi dans un périmètre restreint autour de la commune où ils résident. D'autre part, nous avons constaté que les personnes interrogées fournissent aisément des souvenirs assez précis de ce qu'ils pensent être leur premier contact avec les zones humides.

Pour les sites de Harchies-Hensies-Pommerœul et de Merlimont, il n'a pas été possible de remonter à l'enfance en matière de souvenirs sur les lieux. Ce ne sont pas des sites habités et leur évolution a fait qu'il n'est plus possible de retrouver les quelques personnes qui ont fréquenté le site autrefois. La seule opportunité aurait été à Merlimont mais il n'a finalement pas été possible de rencontrer l'ancienne propriétaire d'une partie du site, qui était alors souffrante.

Pour la Deûle et Chabaud-Latour, les acteurs ont souvent été très volubiles et très attachés à raconter leurs premiers souvenirs sur les lieux.

1- Le site de Chabaud-Latour, un véritable lieu de vie avant les années 1980

Du fait de la mine, Chabaud-Latour est imprégné des nombreux souvenirs de la part de ses usagers actuels.

D'une part, la présence des deux fosses Ledoux au cours du 20^{e} siècle a amené de nombreux mineurs à fréquenter le site. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, les principaux souvenirs sont ceux d'enfants de mineurs qui rejoignaient leurs parents à la mine pour leur apporter le déjeuner.

En outre, les abords de la mine constituaient plus ou moins des terrains de jeux, parfois dangereux, souvent interdits. Les plans d'eau qui étaient formés offraient déjà la possibilité de chasser et de pêcher.

D'autre part, la présence de la mine nécessitait une population très nombreuse autour de ce qui est aujourd'hui le site de Chabaud-Latour. Même lorsque les personnes rencontrées ne sont pas issues de famille de mineurs, ils ont été nombreux à jouer dans les étangs et sur les terrils, à récupérer les morceaux de charbon mal triés ou à se baigner dans les plans d'eau.

Dans tous les souvenirs, tout le site de Chabaud-Latour était l'espace de la mine. Dans l'esprit de tous, c'était un lieu assez mal famé, peu attirant parce que sale et dangereux et en même temps fascinant parce que donnant accès à la mine et aux entrailles de la terre (la fosse Ledoux 2 descendait jusqu'à 900 mètres de fond). Ce qui n'était pas encore un complexe de zones humides demeurait cependant un endroit sale et peu fréquentable.

2- La haute vallée de la Deûle, le canal fédérateur

Dans la haute vallée de la Deûle, les souvenirs sont très nombreux, ils sont également moins « éprouvants ». La plupart des souvenirs d'enfant des acteurs rencontrés dans la vallée de la Deûle sont liés au canal.

C'était à la fois un endroit de jeu, mais aussi un lieu à traverser quand les ponts pour les voitures étaient détruits pendant la guerre.

Les autres souvenirs sont beaucoup liés aux marais qui longeaient le canal. Beaucoup évoquent ces zones humides, souvent peu entretenues ou servant de décharge. La plupart évoquent également les lieux de promenade que constituaient les marais les jours chômés.

L'une des personnes que nous avons rencontrées raconte précisément qu'il se rendait dans les marais qui bordaient le Deûle en barque plate avec son père. Pendant que son père coupait les troncs qui étaient plantés sur des monticules de terre dans les marais (les « trinquis » dans le langage local), l'enfant entretenait le feu et tenait la barque près de la rive.

L'image que donnent ces souvenirs regroupe la Deûle et ses marais. Les zones humides étaient un moyen de subsistance pour de nombreuses personnes, bûcheron, maraîcher, agriculteur... Les marais étaient des lieux utilisés et pas seulement un milieu mal considéré.

Conclusion du chapitre IV

L'identification des représentations est une tâche complexe du fait de la diversité des influences qui les déterminent. En fonction des lieux, des tâches que remplissent les acteurs, des personnalités, des expériences, les représentations d'un objet tel que les zones humides varient. Il a donc été nécessaire dans un premier temps de distinguer les thématiques qui caractérisent les représentations propres aux zones humides. Par la suite, les représentations des zones humides en fonction des catégories d'acteurs et de nos terrains d'étude ont été analysées. Ces différentes étapes ont permis de donner une vue d'ensemble des représentations des zones humides.

Plusieurs grandes orientations sont à retenir de ce travail d'analyse.

- Tout d'abord, les différents acteurs ne considèrent pas les zones humides en elles-mêmes mais une mosaïque beaucoup plus variée et complexe qui fait entrer en ligne de compte des dimensions multiples. L'analyse des discours a mis en évidence les grands domaines abordés par nos interlocuteurs. On distingue la catégorie de l'eau et de l'hydrologie de la dimension d'espace de nature. En outre, les activités et les usages sont une préoccupation majeure des acteurs rencontrés, ceux-ci abordent aussi bien la chasse que les loisirs sportifs ou de détente. Enfin, les thèmes de la gestion et des acteurs de l'aménagement sont abordés.

- Ces quatre grandes thématiques reflètent finalement une vision d'ensemble très vaste des enjeux et des conflits associés aux zones humides. Cette analyse a été l'occasion de prouver que ce ne sont pas les zones humides en tant que telles qui préoccupent les acteurs et les usagers mais plutôt certaines parties des zones humides, comme les marais, les étangs et les prairies. Par exemple, les étangs sont utilisés pour les loisirs, tandis que les prairies relèvent de préoccupations agricoles et sont plus souvent sujettes à l'application d'une législation appropriée. Le terme marais est beaucoup plus hétéroclite dans son usage et dans les images qu'il véhicule : c'est à la fois un espace considéré comme naturel et donc susceptible d'être protégé, mais aussi un espace anthropisé et largement utilisé.

- Partant de ce constat, il était possible de regrouper les grands types de représentations associées spécifiquement à ces parties de zones humides. Les topiques qui apparaissent recoupent assez logiquement les orientations qui se dégageaient de la première analyse de discours. Leur classement, effectué par analyse de contenu manuelle, a permis de distinguer les trois grandes catégories d'analyse que propose G. Bertrand dans sa démarche systémique, Géosystème-Territoire-Paysage. A partir de ce moment-là, et à partir de ce moment-là seulement, il était intéressant de confronter les catégories d'acteurs rencontrées à cette classification des représentations des zones humides.

- Quatre catégories d'acteurs permettent cette distinction : les élus, les responsables administratifs, les responsables techniques et les associatifs. La confrontation a montré qu'il n'existait pas une catégorie d'acteurs plus sensible à une thématique qu'à une autre. Il est apparu que chaque acteur se préoccupe plutôt de ses intérêts propres, que chacun a une vision assez restreinte des enjeux et qu'il n'y a pas un ensemble-type de représentations qui soit propre à une catégorie d'acteurs (nous n'avons pas mis en évidence une catégorie pour qui les zones humides seraient mal vues par exemple).

Que ce soit les souvenirs d'enfance, la vision de la nature ou l'utilisation des marais, il y a une pluralité de représentations des zones humides qui s'échelonne en fonction des grandes thématiques que nous avons identifiées. Les décalages émanent du fait que les politiques publiques sont avant tout basées sur une vision naturaliste des zones humides, tandis que la plupart des pratiques et des représentations des acteurs répond à une préoccupation « d'utilité » des zones humides.

Conclusion de la deuxième partie

En étudiant les représentations des zones humides d'une part, les politiques et les pratiques d'autre part, nous avons pu montrer les décalages qui existent entre ces trois éléments. Si l'évolution des politiques publiques est caractérisée par un changement rapide et intense qui permet de le qualifier de rupture, les représentations sont en évolution constante, lente et progressive et passent donc par des phases de transition. Il peut se créer un décalage entre les rythmes ou les intensités d'évolution dont l'impact est de créer des déséquilibres, des dysfonctionnements ou des blocages. Ces différents types d'évolution participent du fonctionnement de l'anthroposystème (phase de croissance, phase de relâchement ou de crise).

BU LILLE 1

Plusieurs exemples susceptibles de provoquer des décalages ont été illustrés. L'irruption de nouvelles représentations mentales telles que la mise en exergue de la richesse des zones humides par les scientifiques, l'imposition de politiques publiques comme celle qui fait des zones humides des espaces d'intérêt généraux (Loi Eau) ou l'apparition de pratiques inhabituelles (nouveaux sports nautiques) sont des cas de figure où les zones humides sont l'objet de préoccupations contradictoires. Selon le type d'évolution considéré et selon le degré d'adaptation du système à ces nouveautés, l'anthroposystème peut intégrer le changement et « encaisser » la crise (c'est la résilience) ou il peut rompre et donner lieu à l'établissement d'un nouveau système, avec un autre équilibre, d'autres éléments constitutifs (revoir à ce propos le schéma sur la panarchie, au début du chapitre 3).

Dans le cas présent, l'apparition de nouvelles politiques (l'eau comme un bien commun, la nature comme un patrimoine à préserver) et l'émergence de nouveaux styles de vie (intérêt pour les loisirs, curiosité pour la découverte de la nature) entraînent des pratiques d'aménagement, de gestion renouvelée et des comportements individuels innovants. La question est donc de savoir si le sociosystème actuel peut intégrer le choc et revenir à la stabilité ou s'il est susceptible de se briser et de donner naissance à un système renouvelé.

Ce qui est interrogé de notre point de vue, c'est la capacité de notre société à évoluer dans sa conception du rapport de l'homme à la nature. L'homme peut-il intégrer les milieux naturels comme étant une dimension du sociosystème, peut-il par exemple considérer les ressources naturelles comme une richesse à gérer en bon père de famille ? Ou va-t-il continuer à mener une politique de développement de la société aux dépens de la nature, dans une logique de concurrence et de contrôle de la nature par l'homme ? Les réserves sont-elles indispensables pour protéger les espaces naturels de l'action de l'homme ? Les zones humides sont au cœur de ces interrogations car elles symbolisent parfaitement les liens équivoques que les hommes entretiennent avec la « nature ».

Plus concrètement, on est amené à se demander si des projets de territoires peuvent se construire autour des zones humides. Certaines politiques y sont favorables, des pratiques ou des lobbies s'y opposent. Existe-t-il, dans notre société, un équilibre possible entre la vision biocentrée et celle anthropocentrée de la nature ? La place des zones humides dans le sociosystème et, plus précisément dans les paysages et les territoires, constitue un élément de réponse. Elle rappelle en effet la question du statut des zones humides dans le fonctionnement du sociosystème, non plus seulement en tant qu'écosystème mais en tant que partie intégrante du cadre de vie, du territoire vécu et elle fait référence à la dimension sociale que revêt l'aménagement du territoire.

TROISIEME PARTIE

LA PLACE DES ZONES HUMIDES DANS L'ANTHROPOSYSTEME

Introduction de la troisième partie

La question qui se pose au vu des différentes représentations des zones humides est de savoir quel statut peuvent avoir ces espaces dans la société. L'histoire a montré qu'ils ont été des espaces délaissés, menacés de disparition mais aussi utilisés et exploités. De nos jours, les usages des zones humides se multiplient, les politiques publiques encouragent une plus grande prise en compte des espaces naturels. Dans ces circonstances, quel rôle les zones humides peuvent-elles avoir dans le sociosystème ?

Intégration des zones humides dans le sociosystème

Plusieurs dimensions sont à prendre en compte. D'une part, la dimension paysagère qui conserve aux zones humides une caractéristique visuelle relativement « évidente » et assez largement reconnue. D'autre part, la dimension territorialisée des zones humides qui l'intègre dans un fonctionnement à la fois environnemental, politique mais aussi économique et spatial. En étudiant les conceptions paysagères et territoriales des zones humides, il est possible de déterminer leur degré d'appropriation en fonction des usages, des politiques et des représentations. En effet, certaines zones humides sont fortement appropriées d'un point de vue paysager, parce qu'elles sont admirées, contemplées. D'autres acquièrent leur importance au sein de l'organisation d'un territoire, par l'attachement que manifestent certains des acteurs à leur existence (chasseurs, agriculteurs par exemple). La démarche consiste donc à étudier les regards portés sur les paysages et à en tirer les enseignements sur l'évolution des conceptions paysagères qui touchent les zones humides. En fin de compte, on peut se demander si les zones humides sont bien appropriées du point de vue paysager. Peut-on par exemple considérer que le paysage d'eau serait un construit commun à l'ensemble des acteurs et des usagers d'une zone humide ? Si ce n'est pas le cas, il est possible d'aller plus loin dans la démarche et de s'interroger sur la potentialité des zones humides à former des territoires en tant que tels. En s'appuyant sur les critères de la géographie sociale, il est possible de mettre les zones humides face à la réalité des territoires. Les enjeux que présentent les zones humides peuvent-ils être considérés de façon suffisamment globale et intégrée pour que ces milieux constituent des territoires ? La multiplicité des représentations s'y rapportant ne risque-t-elle pas de mener à un manque de cohésion et du coup à l'absence d'appropriation territoriale des zones humides ?

La gouvernance, outil d'appropriation des zones humides ?

Si les représentations sont « trop » nombreuses et différentes pour que les zones humides soient des espaces appropriés au sein des sociosystèmes, quelle solution envisager pour les mettre en relation et les faire comprendre par l'ensemble des acteurs ? Une autre dimension se pose ici, celle des liens entre les acteurs, de leurs rapports de force et de la place faite à la totalité des acteurs des zones humides dans les processus de décision. L'identification des acteurs en présence, des forces dominantes et des

conflits latents est une première étape nécessaire à la compréhension de l'articulation des différentes représentations des zones humides. Selon les terrains étudiés, un ou plusieurs acteurs dominent. L'évolution que nous avons montrée à propos des représentations se répercute sur les logiques d'acteurs et il est possible d'esquisser les rapports de force en place dans chacun des sites d'étude. La question qui se pose est de savoir si la gouvernance, que prônent les politiques publiques en France, en particulier à propos de l'environnement, peut mener les zones humides à être appropriées différemment de ce qu'elles étaient jusqu'à présent. La gouvernance est une notion assez vaste qui intègre notamment les principes de participation et de concertation. Le but est de confronter ces principes à la réalité de nos zones d'études et de mettre en relation les types d'appropriation des zones humides et les formes de prise de décision. On peut se demander si la participation peut provoquer une prise en compte plus importante ou plus respectueuse des zones humides. Le principal enjeu qui émerge est alors la nécessité d'un projet commun, que tous les acteurs s'approprient et construit en partenariat. Le paysage-projet pourrait-il jouer le rôle d'un outil d'intégration des zones humides au sociosystème ? Peut-il être le plus petit dénominateur commun d'un projet politique qui prendrait en compte des dimensions aussi diverses que le respect de l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique ?

CHAPITRE V

Formes d'appropriations paysagères et territoriales des zones humides

Introduction du chapitre V

En posant la question du statut des zones humides dans les sociosystèmes, on interroge la multitude possible d'appropriations des zones humides et en conséquence, la capacité des politiques publiques à répondre à des pratiques et à des représentations variées. La première idée qui vient à l'esprit quand on cherche le statut d'une zone humide dans la société peut venir de l'histoire de notre société qui a très tôt associé la représentation de la nature au paysage (Fortier-Kriegel, 2005). Si les zones humides forment tout d'abord des paysages, il y a de nombreuses manières de les aborder. La démarche qui consiste à partir de la confrontation des représentations, des pratiques et des politiques permet de réduire le champ d'investigation, sans pour autant le simplifier. La difficulté consiste à isoler des niveaux d'analyse du point de vue méthodologique, sans pour autant les considérer comme dissociés dans la réalité.

Dans un premier temps, nous distinguerons différentes strates : le paysage-objet, le paysage visible, le paysage perçu et le paysage vécu. L'identification de ces strates permet-elle de diagnostiquer les formes d'appropriations paysagères qui existent des zones humides ? Considérant des critères tels que la structure foncière, les politiques d'aménagement et les plans de gestion, peut-on distinguer les « grands Paysages », des Tiers-paysage et du paysage-cadre de vie ?

Dans un second temps, nous verrons que la question se pose alors de savoir si l'on peut parler de territoire de zones humides comme on parle de territoires forestiers (Dubois, 1989). C'est finalement le lien entre territoire et paysage qui mérite d'être étudié, notamment dans le sens de l'adéquation entre ces deux dimensions et celle du géosystème. Selon les zones humides considérées, y a-t-il cohérence entre G, T et P ? La réponse à cette question ne dépend-elle pas des logiques d'aménagement, des perceptions des zones humides, des représentations à l'œuvre dans la gestion des milieux et des acteurs et des usagers qui agissent dans les zones humides ? S'il existe des décalages, sont-ils dûs à l'évolution distincte des représentations, des pratiques et des politiques publiques ?

I- LE PAYSAGE VECU : UN NOUVEAU STATUT POUR LES ZONES HUMIDES

On a vu qu'une frange de la société considère les zones humides comme des objets de recherche et d'étude. Les naturalistes, surtout les botanistes et les biogéographes, s'y intéressent parce que ce sont des milieux riches, complexes et méconnus. Mais pour toute une partie de la société civile, le statut d'écosystème et de milieu original n'a pas de sens. Si ce n'est pas l'aspect scientifique qui intéresse, quel sentiment les zones humides peuvent-elles inspirer ? Quelle considération en a-t-on ? Le premier réflexe est de les imaginer visuellement, et du coup, de considérer le paysage qu'elles constituent. Interroger la notion de paysage consiste, en ce qui nous concerne, à poser la question de l'appropriation des paysages, en fonction des acteurs et des contextes. C'est aussi se poser la question de la mobilisation possible autour du paysage. Pourquoi se mobiliser autour du paysage et comment ? Quelles sont les dimensions du paysage qui permettraient de fédérer les populations autour de cet enjeu ?

Le sens commun du terme paysage, partie d'un pays qu'on embrasse d'un seul regard, ne peut satisfaire le chercheur qui a choisi d'aborder les zones humides par le biais des représentations. On s'intéressera donc dans un premier temps à identifier des niveaux de stratification du paysage « approprié » par l'homme : le paysage visuel, le paysage perçu et le paysage vécu.

A- Le paysage stratifié

Notre conception du paysage repose sur un principe méthodologique qui consiste à examiner le paysage comme un ensemble stratifié où des couches se superposent les unes sur les autres, s'influençant plus ou moins (Figure 41). Cette démarche nous permet d'étudier l'impact de l'évolution des représentations, des politiques publiques et des pratiques sur les formes d'appropriation paysagère des zones humides (dimension spatiale et dimension temporelle).

1- L'approche des paysages par les représentations : dimension perçue et vécue

Nous avons vu que le détour par les représentations est une étape pour comprendre la place des zones humides dans le fonctionnement de nos sociétés actuelles. Ce point de vue a une incidence très importante sur la notion de paysage telle que nous l'abordons.

Il s'agit en effet de considérer les zones humides, non plus comme un objet scientifique à décrire, y compris pour ses particularités visuelles, mais comme une vue de l'esprit, une image projetée de façon subjective sur un fond matériel. En d'autres termes, le paysage objet, les arbres, les reliefs, l'eau, servent de toile de projection à une quantité de représentations qui éclairent ce décor. Chaque intensité d'éclairage, chaque forme, chaque couleur sont l'émanation d'une représentation. Le spectacle produit est un paysage perçu et vécu, très différent de la toile de fond initiale. Certaines catégories d'acteurs laissent dans l'ombre des parties de la toile de fond, d'autres leur donnent des teintes spécifiques. En fonction des lieux, des usages, il y a des interprétations des paysages. Chacun se fait son propre paysage. Si les éclairages se croisent, un autre paysage apparaît. Selon les logiques d'acteurs, la toile est plus puissamment teintée d'une couleur ou plus intensément éclairée sur une de ses parties.

Pour pouvoir analyser ces éclairages, leurs couleurs, les formes, leurs intensités, nous décomposons le paysage en plusieurs strates qui se superposent. Ces catégories sont empruntées pour certaines à des courants de pensée qui étudient le paysage (le paysage objet est par exemple étudié par l'école de Besançon ; Brossart, Wieber, 1979 ; 1984). Elles s'inspirent des catégories d'espaces que la géographie sociale a mises au point (espace perçu, espace vécu ; Frémont, 1980). Cependant, l'ensemble de la stratification nous est propre et elle constitue la base de notre travail mais aussi une hypothèse à valider sur d'autres terrains d'étude que les nôtres.

Le **paysage perçu** est le produit d'une perception sensorielle mais aussi d'une culture, d'une éducation, d'une sensibilité qui sont propres à chacun. Le sexe, l'âge, la profession, l'expérience, les souvenirs influencent cette perception (Brunet, 1992). Il se distingue du **paysage visible** qui est l'émanation à l'œil humain du paysage objet. Le paysage visible comprend les points de vue, les panoramas, les paysages ouverts ou fermés, mais n'est pas soumis à l'interprétation humaine. C'est un niveau méthodologique de considération du paysage, un point de vue qui se veut idéalement objectif sur le paysage mais qui n'existe pas en réalité. Néanmoins, il permet de mettre en lien le paysage-objet tel qu'il est concrètement et la dimension visuelle que chaque homme est susceptible d'apporter à une « portion de pays ». La notion de paysage visible que nous employons emprunte en partie à la case « paysage visible » que propose S. Ormeaux (Ormeaux, 2004), dans la lignée de la conception de Brossart et Wieber (école de Besançon). Cependant, dans notre conception, le paysage visible est « regardé » mais d'un œil « neutre ». C'est en quelque sorte le résultat de l'exercice que le paysagiste applique lorsqu'il dresse un tableau des données paysagères d'un site (Fortier-Kriegel, 2005).

Le **paysage vécu** est proche du paysage perçu en cela qu'il englobe des facteurs exogènes au décor matériel qu'est le paysage-objet (Pinchemel, 1988) Le paysage vécu est celui qui vient à la conscience de chaque individu, au regard de ses pratiques, de ses expériences, de ses comportements (Gosme, 2005). Il implique une dimension temporelle, celle de la connaissance du paysage matériellement et sensiblement. Il est issu des logiques, des politiques qui sont appliquées à la gestion du paysage et du territoire (Di Méo, 1995). Le paysage vécu est l' interprétation du paysage tel qu'il est perçu. Il constitue le dernier échelon de l'étude stratifiée des paysages.

Étudier les paysages perçus et vécus est un exercice périlleux qui consiste à décrypter les sensations et les représentations à l'œuvre dans la perception des paysages et dans la façon de les vivre. Cela revient à identifier les différents éclairages projetés sur la toile. En poussant plus avant la métaphore, on pourrait dire qu'une forte préoccupation pour la nature expliquerait un éclairage très vert et qu'une faible intensité d'éclairage sur une partie du décor serait l'illustration d'une méfiance ou d'une peur. Les dimensions perçue et vécue sont propres à la prise en compte des représentations car elles constituent une façon de décrypter un paysage par le biais de ces éclairages particuliers. Chaque éclairage sur un paysage de zones humides sera la traduction de l'appropriation de ce milieu. La difficulté consiste à identifier la provenance des faisceaux de lumière et leur couleur originelle, par rapport au rendu sur la toile.

2- L'étude du paysage « stratifié »

Le paysage vécu est le résultat d'une construction humaine dont les éléments sont aussi bien matériels qu'idéels. Nous présentons la stratification du paysage dans le schéma ci-dessous (Figure 41). Les strates et leurs constitutions y sont présentées théoriquement sous deux aspects. Dans un premier temps la structure du paysage stratifié est présentée avec les éléments qui participent à sa construction. Dans un second temps, il est possible d'envisager le paysage stratifié dans un mouvement dynamique et dans une logique évolutive.

- Le niveau « paysage-objet » ne fait pas partie de notre approche, c'est celui que nous avons livré dans la première partie de ce travail, grâce à la présentation des géosystèmes et des transects. C'est en quelque sorte la toile de fond sur laquelle sont dirigés les projecteurs. Notons que la toile n'est donc pas blanche, ni lisse.

- Dans ce chapitre, notre étude des paysages commence par la deuxième strate : le point de vue « visible ». Il s'agit de présenter les unités paysagères de chaque site, ainsi que les sous-unités et certains éléments les caractérisant. Cette première approche nous contraint à un jeu d'échelle, dans la mesure où les unités visuelles, les ouvertures et les fermetures, les grands ensembles homogènes ne prennent pas corps à la même échelle. Un des éléments à prendre en compte en plus du substrat naturel du géosystème est la structure foncière des sites. Elle participe de manière plus ou moins directe à l'établissement du paysage visible.

- La troisième strate que nous étudions est celle du paysage perçu. Elle dépend des types de regard qui sont portés sur le paysage visuel. Ils se distinguent en fonction des critères personnels et sociaux qui caractérisent l'individu. Ces types de regards sont dépendants des systèmes de représentations dominants qui animent les acteurs. C'est une première projection « subjective » sur la toile du paysage objet et en fonction des possibilités offertes par le paysage visible.

- Dans la dernière strate, - le paysage vécu - s'ajoutent à ces regards des politiques d'aménagement, des formes de gestion et des pratiques. Le paysage vécu est la somme des strates précédentes et des logiques territoriales qui sont appliquées, plus ou moins consciemment, aux paysages.

Ce n'est qu'à partir de ce stade qu'il est possible de proposer une typologie des paysages. Elle permet de qualifier le degré de considération du sociosystème pour les paysages, c'est à dire l'appropriation paysagère des zones humides dans le système social (partie supérieure de la Figure 41).

Figure 41 : Le paysage stratifié et son évolution

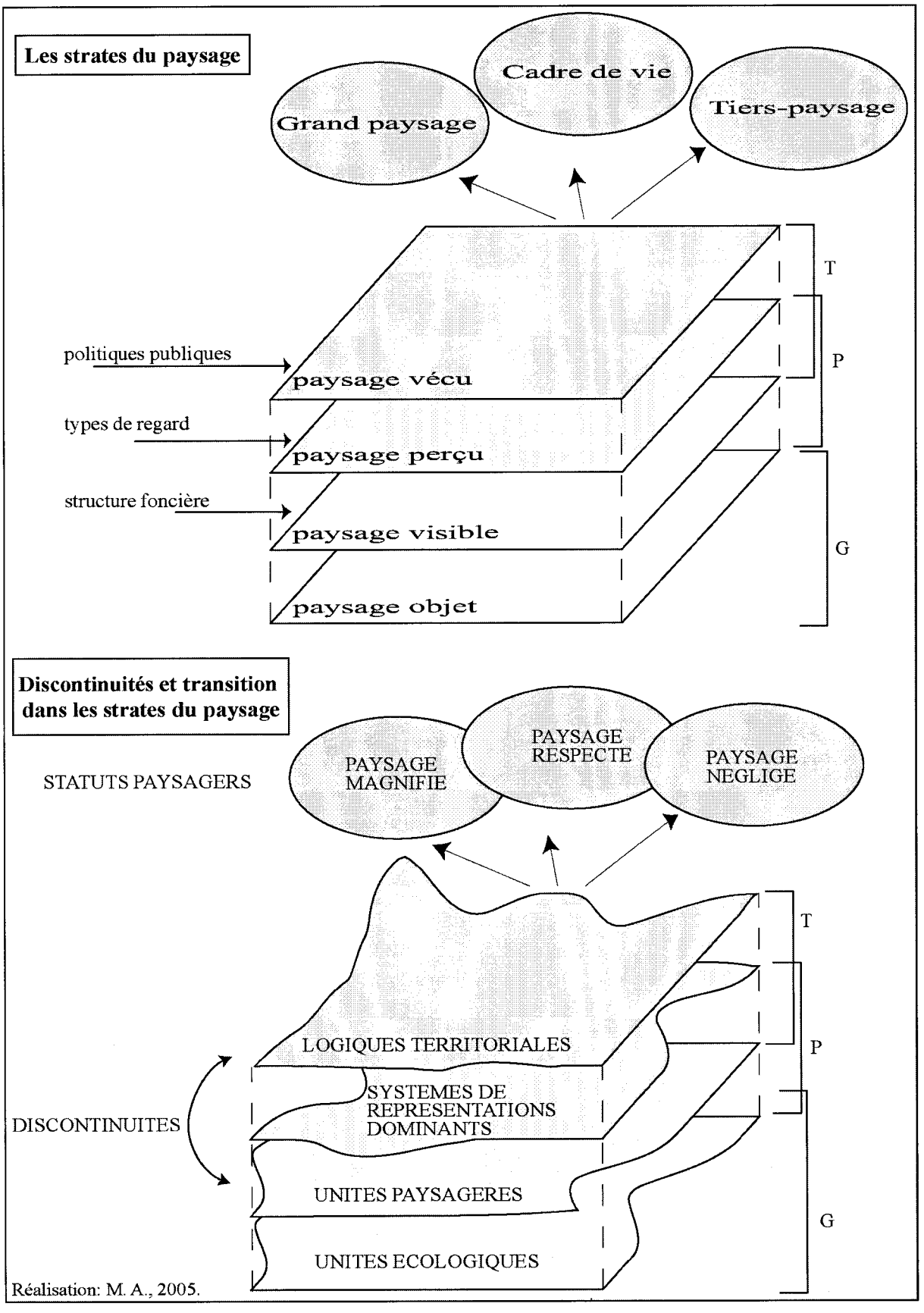

Cette stratification complexe qui fait intervenir tous les niveaux de l'anthroposystème est en mouvement (deuxième partie de la Figure 41). Les transitions que connaissent les représentations, les ruptures dans les politiques d'aménagement et les changements dans les pratiques et les comportements ont des répercussions sur chaque strate du paysage. Cependant, les vitesses d'évolution, les degrés de changements, les résistances et les inerties que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer provoquent des décalages dans les temps et dans les formes de réaction de chacune des strates du paysage. Chaque « couche » réagit donc différemment et produit des discontinuités spatiales et temporelles. De là découle une différenciation dans les formes d'appropriation paysagères des zones humides.

Ces différentes étapes peuvent être appliquées à chacun de nos terrains d'étude. Il s'agit tout d'abord de procéder à une description de la strate « paysage visible » de chacun de nos terrains, de la petite à la grande échelle. Il n'est bien entendu pas question de revenir sur la description du géosystème faite précédemment (chapitre 2) mais de donner à comprendre les structurations du paysage visible pour déchiffrer ce que seront les paysages perçus et vécus et finalement pour mettre en évidence les discontinuités paysagères. Nous choisissons de commencer par le site qui présente a priori le paysage visible le plus « naturel ».

B- Le paysage visible varie selon l'échelle considérée

1- Le paysage visible de Berck-Merlimont : une grande homogénéité d'ensemble

a- Des cordons dunaires à la plaine humide : homogénéité du paysage visible

Le paysage visible de Merlimont est très homogène. Il est constitué de trois grands ensembles, répartis régulièrement dans tout le site.

D'une part, la dune bordière qui sépare la plage et le site protégé de Berck-Merlimont. Elle est orientée du Nord au Sud et possède une largeur relativement constante entre les deux agglomérations de Merlimont au Nord et de Berck au Sud.

D'autre part, la plaine interdunaire humide, large de un à deux kilomètres environ et parallèle au trait de côte.

Enfin, le cordon interne, qui finit d'entourer la plaine à l'est, situé à environ trois kilomètres à l'intérieur des terres (voir la Figure 42).

Figure 42 : Paysage visible et limites foncières du site de Berck-Merlimont : le décalage

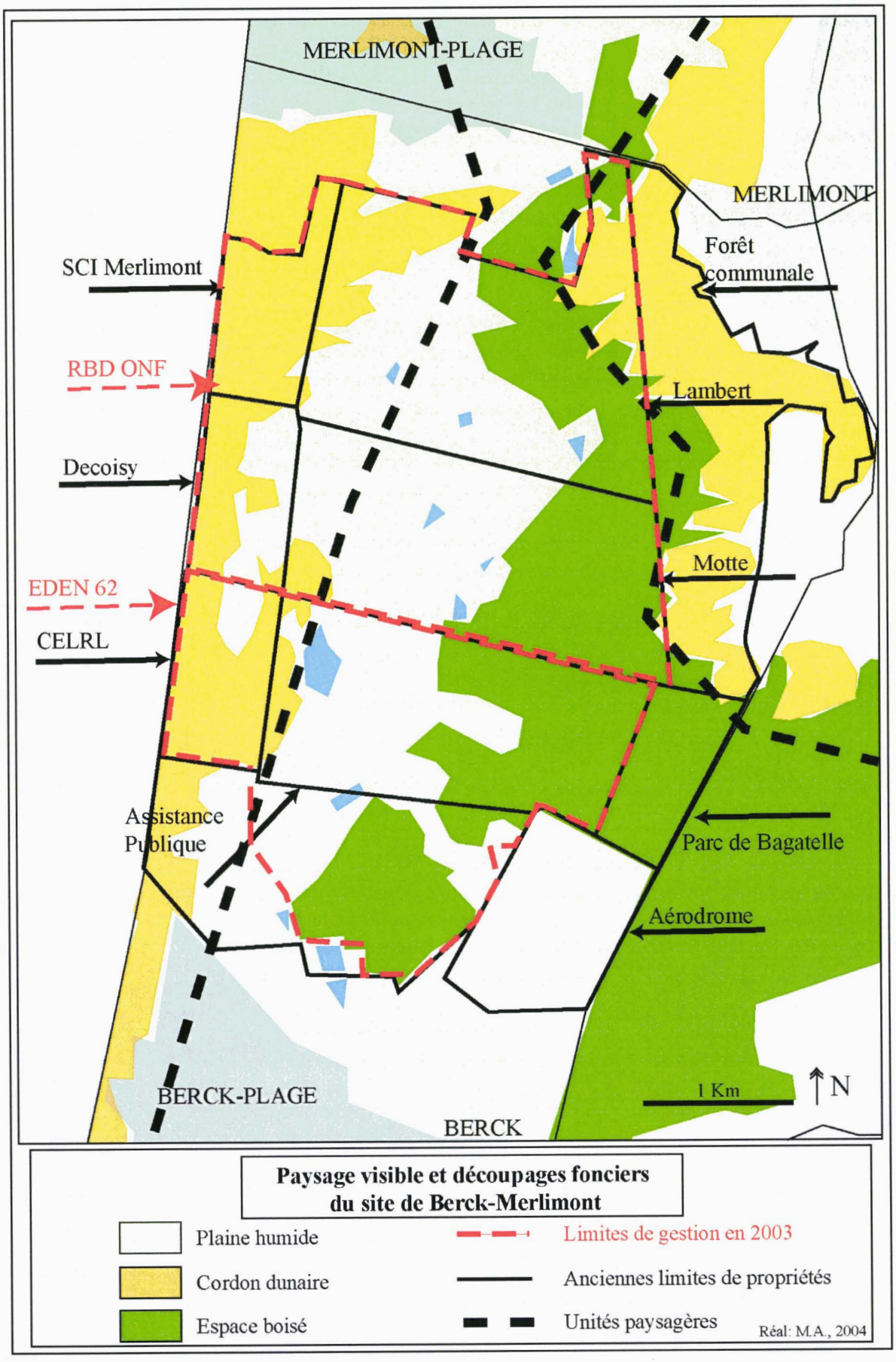

La structure foncière de la zone étudiée ne correspond en rien à sa structure paysagère (Figure 42). En effet, le site se découpe entre deux très grandes parcelles (environ 400 ha chacune). L'une est une propriété domaniale, l'autre est celle du Conservatoire du Littoral. Elles ne correspondent à aucune des unités paysagères dans la mesure où leur séparation est orientée est-ouest. Le site de la Réserve Biologique Domaniale est situé au Nord sur la commune de Merlimont, celui du Conservatoire est au sud, sur le territoire de Berck-sur-Mer. L'histoire du site ne le prédestinait pas à une telle unité foncière. En effet, avant les années 1970, le nombre de parcelles était plus important et orienté aussi bien d'Est en Ouest comme actuellement que du Nord au Sud (Figure 42). Certaines propriétés n'abritaient que des fragments de la dune bordière, tandis que d'autres n'étaient occupées que par des espaces intérieurs de plaine. Une gestion différenciée en fonction des milieux et des propriétaires aurait pu engendrer une diversification des paysages. Ça n'a pas été le cas, notamment du fait d'un usage privilégié et unique sur toutes ces parcelles, celui de la chasse en plaine ou au gibier d'eau. Une autre cause de l'homogénéité de la zone est l'impact de la guerre sur les milieux dunaires. Situés sur le détroit du Pas-de-Calais, ces rivages ont été très abondamment bombardés pendant la seconde Guerre Mondiale. Le paysage qui s'en est suivi était celui d'un « désert de sable » très homogène (comme le montre la Planche photos 9).

Planche photos 9 : Photos Motte des années 1950

Photos de Merlimont dans les années 1950

Les photos de la famille Motte, anciens propriétaires à Merlimont, sont accompagnées de commentaires:

"1949 – Dunes du bord de mer pris au coin du marais. Dans le fond, dunes surplombant la chasse"

"1949 – Désolation! On ne reconnaît rien"

"1950 – Devant le marais, les sables envahissent la plaine à pâturage sans arbustes"

"1950 – Près de la mer. La deuxième rangée de fascines remplit son rôle"

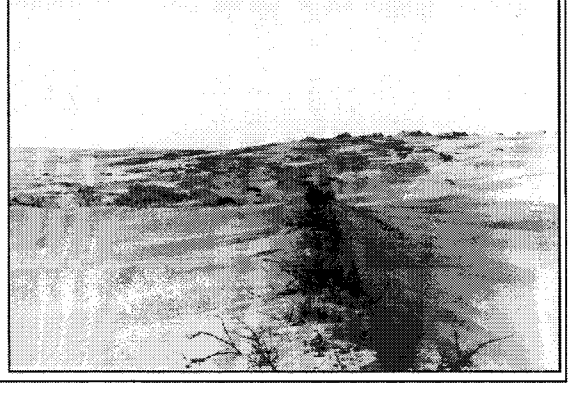

b- A plus grande échelle : une distinction basée sur les formations végétales

À plus grande échelle, des sous-ensembles se distinguent qui forment des catégories paysagères bien distinctes.

Au sein des dunes, on trouve un paysage assez accidenté de creux et de sommets. Dans les creux, des pannes ou formations humides se créent, principalement dans la dune bordière. La végétation est toujours basse, parfois clairsemée (oyats) parfois dense (argousiers). Les crêtes et les sommets offrent des perspectives plus ou moins plongeantes sur le massif dunaire, tandis qu'au cœur des creux et des dépressions, la visibilité n'excède pas quelques mètres. Au piémont de la dune, côté plaine humide, une formation dunaire plus spécifique offre à la vue des étendues rases de pelouses et de mousses : la dune grise. Elle est parsemée de bouquets d'arbustes et d'arbres, déformés par le vent (anémomorphisme).

Dans la plaine, on trouve deux sous-unités paysagères. D'une part, l'espace plan et occupé par les « prairies ». On y trouve des plans d'eau et des mares de diverses tailles, parfois à l'abri de formations arbustives importantes, principalement constituées de saules (Planche photos 10). Cette unité assez ouverte dans son ensemble ne propose pas une vue lointaine à l'observateur. Les bouquets de saule, signe de fermeture des milieux humides forment des rideaux d'arbres dans la plaine. En outre, le « faux plat » de la dépression et son étendue ne permettent pas d'embrasser l'ensemble du paysage. D'autre part, on distingue une seconde unité paysagère dans la plaine, ce sont les forêts et boisements (Planche photos 10). Il ne s'agit plus de bosquets d'arbres mais de véritables étendues forestières. Elles sont naturelles pour ce qui concerne la bétulaie et artificielles en ce qui concerne les plantations de résineux (uniquement dans la partie domaniale du site).

Le paysage visible de Merlimont est très riche. Les dunes forment des promontoires particulièrement favorables à l'observation du paysage. Nous verrons par la suite si la richesse paysagère est reconnue et mise en valeur au travers des logiques défendues par les acteurs.

Planche photos 10: Types de paysages de Berck-Merlimont

Les paysages de Berck-Merlimont en fonction des échelles

La plaine interdunaire au niveau de Merlimont, au fond, le cordon interne, vue vers l'Est

Une mare en milieu forestier recreusée par les gestionnaires; sur la gauche, un blockhaus recouvert par la végétation (partie Nord de la RBD)

Marais au Nord-Est du site, au fond, les restes des plantations de conifères des années 1970

Une "drève" au travers de la forêt de conifères, le chemin se dirige vers le Nord du site

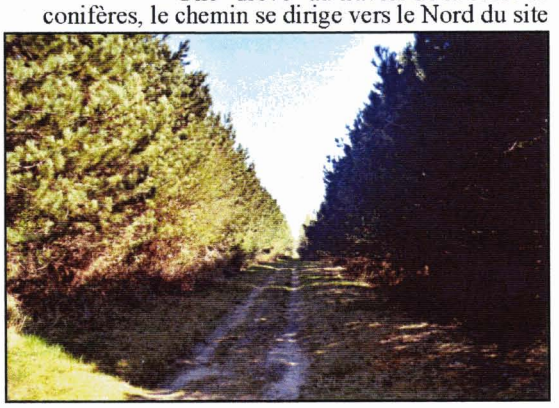

Un trou de bombe dont la végétation a été dégagée

Photos: M.A., 2002 et 2003

2- Harchies-Hensies-Pommerœul, une relative monotonie

Le site d'Harchies, par sa platitude et la forte présence de l'eau, présente une homogénéité très importante.

Trois grands plans d'eau se distinguent. Ils sont bordés de roselières. Le site est entouré de terrils plats qui forment un rideau d'arbres surélevés tout autour des plans d'eau (voir la Planche photos 11). Le canal qui coupe les étangs d'Harchies et de Pommerœul du Sud-Est au Nord-Ouest offre un promontoire au visiteur. Il est totalement à l'abandon et embroussaillé (Planche photos 11).

A toutes les échelles, le même type de paysage plat et uniforme est visible.

Planche photos 11: Le paysage uniforme de Harchies-Hensies-Pommerœul

Le site d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, domination de l'eau dans le paysage

Photo M.A., 2004

Le site est ceinturé de terrils plats sur lesquels une végétation spontanée de bouleaux s'est développée. Au premier plan, une prairie humide. (vue vers le Nord)

Etang d'Harchies, les arbres morts rappellent la succession des périodes de drainage et d'inondation. Au fond, le centre de recherche d'Harchies

Le marais d'Hensies, les arbres au dernier plan sont situés sur un talus schisteux (prise de vue vers le Sud-Sud-Ouest)

Un champ labouré au bord de l'étang d'Harchies, au loin, le clocher de Pommeroeul (orientation est)

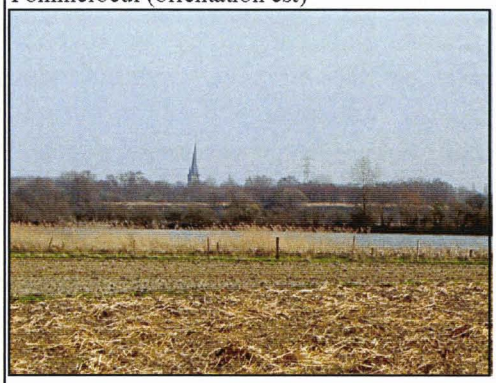

Au premier plan le canal désaffecté et ses broussailles, l'étang d'Harchies au loin. Orientation O-SO

Les roselières et l'étang de Pommeroeul, vue vers le Nord-Estt

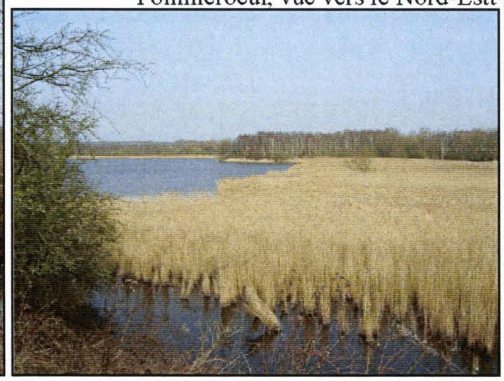

3- Chabaud-Latour : une multitude de pays

a- A petite échelle : pays noir et pays vert

Dans le site de Chabaud-Latour, on ne retrouve pas la même homogénéité qu'à Berck-Merlimont. En effet, le paysage est constitué de plusieurs unités entremêlées, dont la diversité est plus importante et dont les différences sont plus prononcées. C'est l'activité minière qui a laissé ces paysages visibles particulièrement variés.

Le premier ensemble est celui que forment les espaces hérités de l'extraction minière, c'est-à-dire les terrils, les amas schisteux. Ils ont la particularité d'offrir à la vue un sol noir, très visible, qui donne une certaine unité à l'ensemble du paysage visible. Les sols noirs ne sont cependant pas nus, certains sont occupés par une végétation spontanée, par des arbres tels que les bouleaux (Planche photos 12). D'autres sont plantés d'essences allochtones variées. Ces sols sombres constituent des milieux secs par nature. En situation de dépression, ils accueillent cependant des mares, marais et étangs de taille et de profondeurs très variées. Il apparaît clairement, qu'en fonction de la densité du couvert, une grande diversité paysagère existe au sein de l'ensemble des sols schisteux. Un autre élément vient enrichir cette diversité : les reliefs que forment les dépôts schisteux, fabriqués de main d'homme. Les terrils plats forment de petits plateaux d'une dizaine de mètres de haut, tandis que le terril conique, en réalité constitué de deux cônes, culmine à 70 m d'altitude. D'autres de ces sols schisteux ont été creusés, formant ainsi des dépressions dont la forme est caractéristique d'une exploitation humaine (les étangs Sarrels 1 et 2, dont les noms sont également évocateurs).

Un second ensemble se distingue, lui aussi assez hétérogène. C'est celui des prairies, des pelouses et des fossés enherbés qui occupent une autre partie du site. Les paysages ont une unité apparente, du fait de la dominante verte qu'ils offrent (Planche photos 12). Il peut aussi bien s'agir de pelouses artificielles, plantées et entretenues par l'homme que de prairies et de pâtures. Les premières sont assez homogènes, tandis que les secondes sont plus disparates, plantées de haies, parcourues par des fossés et pour certaines, creusées de mares (voir Figure 43). L'impression de verdure domine ces paysages, bien que l'eau soit aussi extrêmement présente. Elle l'est cependant de façon plus « insidieuse » que les grands plans d'eau du terrain schisteux. Ce sont des trous d'eau, des fossés, des courants ou des sols où l'eau affleure.

A une échelle aussi petite, le site de Chabaud-Latour offre une image de diversité mais forme bien un ensemble physiquement intègre, d'un seul bloc, où la nature et l'homme semblent se tailler une part égale.

Sur la Figure 43, les unités foncières sont reproduites grossièrement. On distingue les propriétés privées, presque exclusivement à l'est du site et associées à des paysages de prairies humides. Certaines parties de cette sous-unité paysagère appartiennent également aux communes de Thivencelle et St Aybert (cas de marais restés communuaux). La zone occidentale du site est aménagée à la manière d'un parc urbain, ce sont principalement des sites publics.

b- A échelle plus grande : façonnement et présence de l'eau

La diversité pressentie à petite échelle s'avère effectivement très riche au fur et à mesure que l'on « s'approche du sol ». A une échelle plus fine la diversité des paysages se distingue en fonction de deux grands ensembles où l'on peut sentir l'action combinée de l'homme et d'éléments naturels.

Un premier ensemble est issu des aménagements « paysagers » qui font d'une partie du site un « parc urbain ». Plusieurs unités paysagères s'y distinguent.

D'une part, les paysages de grands plans d'eau. Une base de loisirs est abritée dans les arbres plantés sur les berges, à proximité de la ville. Les plans d'eau sont vastes et entourés de routes carrossables. Ils ont pour décor les terrils plats et coniques, ils sont modelés de façon dissymétrique. De ce fait, des recoins masqués par le relief et des rideaux d'arbres procurent une démultiplication des plans d'eau et des points de vue.

Figure 43 : Paysage visible et structure foncière du site de Chabaud-Latour

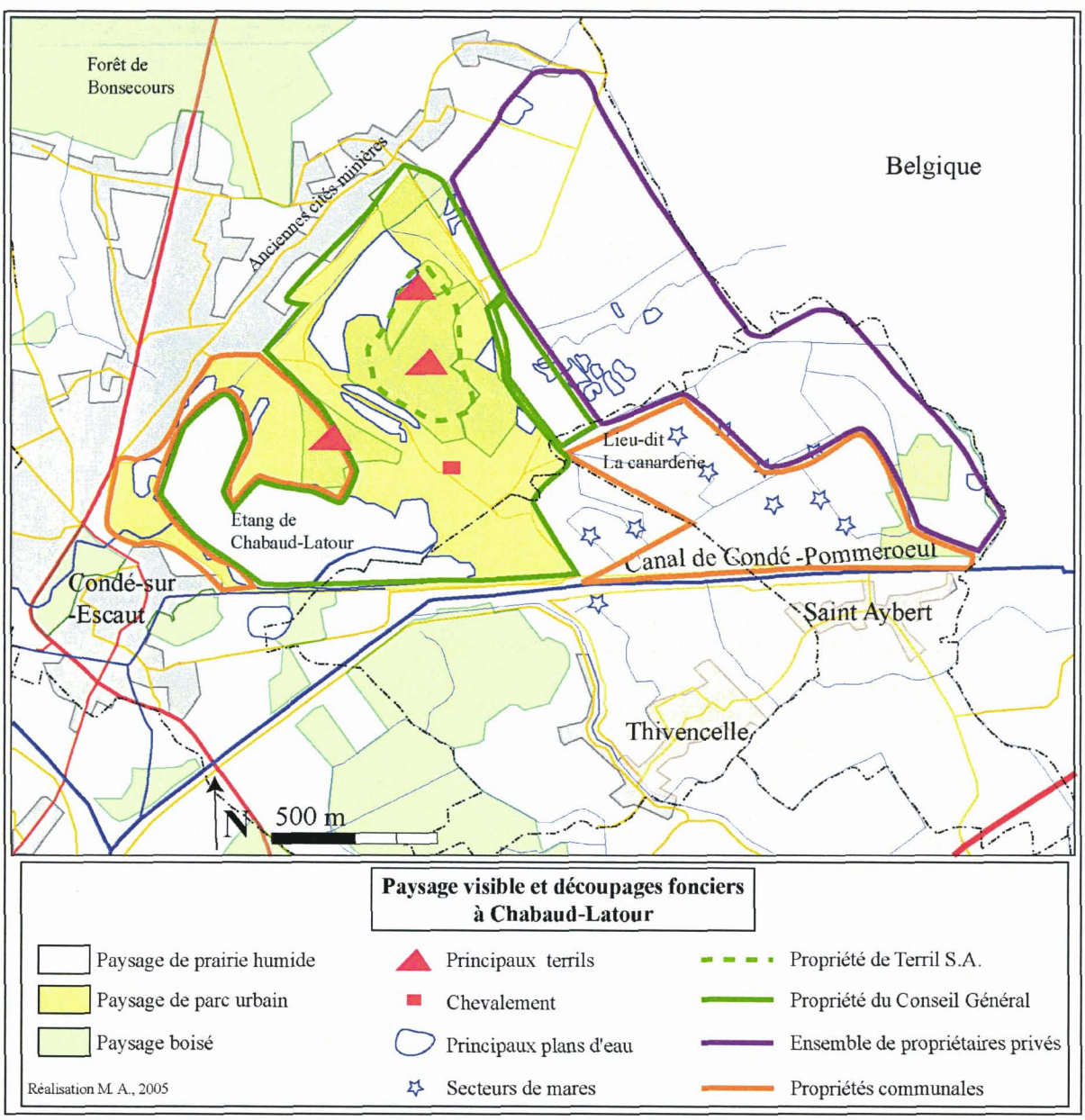

Planche photos 12 : Paysages associés aux sols verts et noirs de Chabaud-Latour

Sols noirs et sols verts de Chabaud-Latour

A l'Est du terril, près de la Canarderie, des pacages verdoyants

Vue vers l'Ouest

Vue vers l'Est

Etang de la Digue noire, les langues de terre matérialisent d'anciennes cités minières, au fond, le terril Ledoux

Photo: M. A., 2004

Vers le Sud

Bouleaux et sols noirs du terril conique à l'automne (Novembre 2004)

Face Ouest

Le second sous-ensemble paysager que l'on peut identifier est celui qu'offre le Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée. C'est un paysage à part entière dans la mesure où le tracé des sentiers permet de déambuler autour des terrils et sur leurs sommets, mais aussi autour des plans d'eau et le long des courants (Planche photos 13). Le relief accidenté permet de jouer sur les points de vue et de surprendre le promeneur. Les chemins précisément tracés et matérialisés au sol suivant la microtopographie héritée de la mine, accentuent la sensation de parc urbain. Ils sont bordés d'une végétation très variée, plantée de façon rectiligne et prévue pour fleurir à différentes époques de l'année. La démarche paysagère est ici clairement visible.

Un troisième sous-ensemble paysager se distingue, tourné vers un aspect patrimonial. Il s'agit de l'ancien carreau de fosse et de l'espace aménagé autour du chevalement Ledoux. Le chevalement est la seule pièce qui témoigne de l'existence de la mine, en dehors des terrils. Il est traité comme un ouvrage d'art, une immense sculpture en plein air, au milieu d'un gazon. Sa remise en état (il est repeint couleur aubergine) tout comme sa mise en sécurité lui valent d'être inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1992. Cette partie du site présente un paysage visible très particulier, une sorte de musée à ciel ouvert (la Planche photos 13 l'illustre).

Le second grand ensemble du site abrite une diversité de paysages dont le point commun est d'être soumis à la variation du niveau de l'eau et par conséquent à sa gestion. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les affaissements donnaient lieu à un affleurement de la nappe. Par conséquent, certains paysages sont particulièrement marqués par la présence de l'eau. L'existence de pompes puissantes régule la hauteur de l'eau mais ne l'évacue pas complètement. Nous distinguons plusieurs sous-unités paysagères caractéristiques de cette partie du site de Chabaud-Latour.

Tout d'abord, la première sous-unité constituée par les nombreuses mares et les étangs occupe une partie basse du site. Cette partie représente l'Est du complexe du pays de Condé au-delà du terril conique et du chevalement. Ces mares sont contiguës, elles ont manifestement été creusées par l'homme. Une à plusieurs huttes occupent chaque étang. Cette unité paysagère où l'eau est fortement présente est particulièrement visible depuis le terril conique (Planche photos 13). En revanche, elle est très fermée vue du sol. Les haies et les barrières qui entourent chaque mare sont renforcées par les talus qui délimitent le plan d'eau. Du chemin qui dessert ces propriétés, il n'est pas possible de voir les plans d'eau et aucune vue d'ensemble ne permet de prendre la mesure de l'unité et de l'immensité de cette partie du paysage. En ce qui concerne les chasseurs qui occupent les huttes, ils n'ont pas non plus le recul suffisant pour profiter d'un quelconque point de vue. De très nombreux panneaux, des grilles et des portails, voire des caméras de surveillance renforcent le sentiment « fermé » de cette partie du paysage visible.

Un deuxième type de paysage est soumis à l'eau, sans le montrer aussi ostensiblement que les mares. Ce sont les réseaux de marais, roselières et fossés qui sont inondés une partie de l'année, au rythme des précipitations et du fonctionnement des pompes. Dans ces paysages, l'eau n'est pas forcément visible, abritée par une végétation assez haute et parfois dense. En l'absence d'un point haut, ce sont des paysages qui paraissent assez fermés. À micro-échelle, ils sont en réalité constitués de clairières, de petits plans d'eau ouverts ou plus profonds que ménagent des zones d'ouverture dans la végétation. L'aspect foisonnant de cette unité paysagère en fait l'illustration d'un milieu naturel par excellence. Les berges des cours d'eau, envahies de plantes, offrent les mêmes irrégularités.

Enfin, une troisième sous-unité, elle aussi marquée par l'eau mais de façon beaucoup plus discrète, est constituée des prairies humides qui sont situées à l'amont des pompes (Cf. Figure 43). Elles sont théoriquement tenues hors d'eau, à un prix très élevé pour la collectivité, mais se caractérisent néanmoins par des espèces inféodées aux milieux humides (carex, joncs). Elles sont vertes toute l'année et utilisées l'été, aux périodes où elles sont les plus sèches.

Planche photos 13 : Paysages de Chabaud-Latour : perspectives variées

Chabaud-Latour: des points de vue variés

Vue sur les mares de chasse depuis le terril Ledoux (Vue vers le Sud-Est, Novembre 2004, le niveau de l'eau est haut)

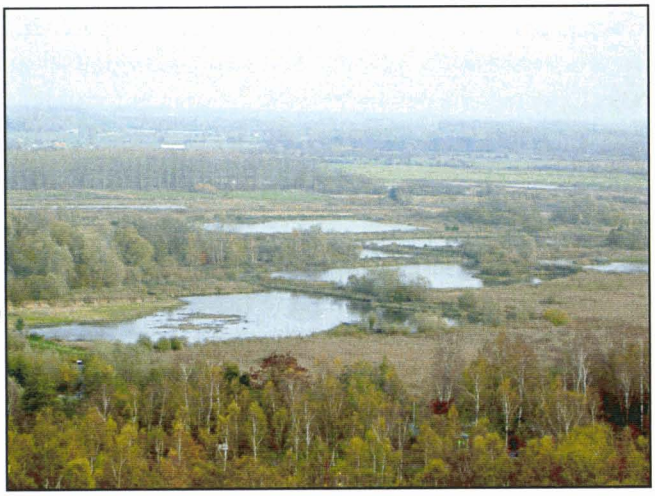

Chemin aménagé dans le cadre du PDIPR (NO)

Héron dans la roselière de la Réserve de la Canarderie (vue NE)

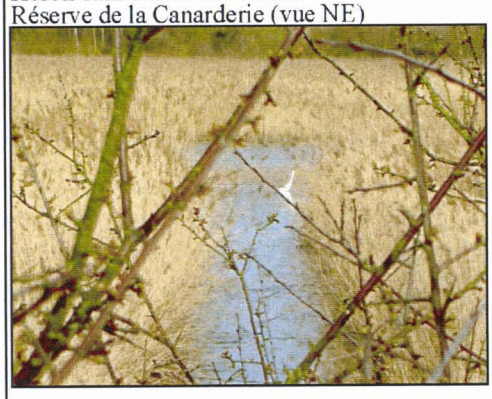

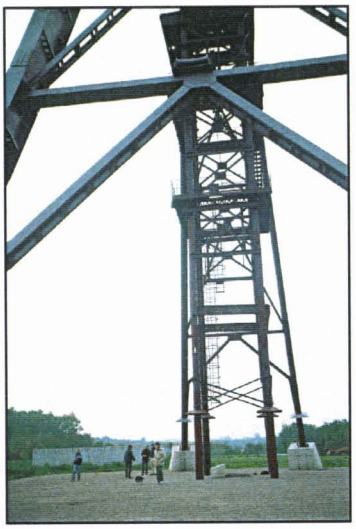

Sous le chevalement, une dalle de béton où les promeneurs peuvent lire l'historique de la fosse Ledoux

Des chemins de randonnée (dont un GR) longent le lac de Chabaud-Latour avant de rejoindre le terril, sur l'eau, les huttes de chasse (photo prise vers le Nord-Est)

Photo: M. A., 2004

La prise en compte de la structure foncière dans l'explication du paysage visible du site de Chabaud-Latour est très parlante mais complexe (Figure 43). Dans un premier temps, l'ensemble du site était une concession des Houillères Nationales. Cette grande unité foncière explique l'omniprésence de l'impact de l'activité minière dans le paysage. Qu'il s'agisse du pays noir, du pays vert ou du « pays bleu », les unités paysagères sont héritées de la mine. Par la suite, cette unité a laissé la place à une pléthore de propriétaires de différentes natures (individuels, associations, collectivités territoriales, communes...). Chaque propriétaire a alors eu le loisir de modifier son terrain comme bon lui semblait. Les chasseurs ont creusé individuellement leurs mares, les associations ont agrandi des étangs (l'étang St Pierre par exemple), les collectivités territoriales ont mis en application les plans d'aménagement ou de gestion prévus (réserve de biodiversité, création d'un parc...). Ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'une certaine préoccupation pour l'unité du site est apparue. L'EPF qui était encore propriétaire de plusieurs terrains miniers s'est efforcé de céder les parcelles à un même repreneur dont le projet territorial montrait une certaine cohérence d'ensemble (une commune ou une communauté de commune). Le résultat est cependant un morcellement foncier du site entre des parcelles de taille très diverse et des propriétaires de nature variée (du résident à la société de chasse, de la commune de Condé au Conseil Général du Nord) (voir la Figure 43). Pour synthétiser, nous pouvons dire que, tandis que les paysages de « parc urbain » sont associés à des terrains publics (soit communaux, soit propriété du Conseil Général, soit aux mains des Charbonnages de France, anciennement houillères, et en passe d'être cédés à une collectivité territoriale), les paysages de prairies humides et de mares correspondent à des propriétés privées (chasseurs ou agriculteurs).

4- La vallée de la Deûle : un paysage visible très morcelé

a- Pas de parc de la Deûle à petite échelle

À l'échelle des six communes qui sont concernées par le projet de parc de la Deûle, le parc en lui-même a une très faible présence paysagère. Il n'est constitué que de trois taches qui s'égrènent le long de la Deûle, indépendantes les unes des autres (Cf. Figure 44). L'unité paysagère de cette partie de la Haute Deûle est celle d'un espace périurbain dont les deux principales caractéristiques sont industrielle et agricole. La Deûle traverse en ligne droite une mosaïque de parcelles occupées par tantôt des champs cultivés, tantôt des pâtures, tantôt des étendues d'habitats regroupés, dont la densité augmente du Sud au Nord, vers la capitale régionale. Cet axe de transport majeur est également bordé d'une multitude de zones artificialisées, séparées les unes des autres. Ce sont tantôt des emprises industrielles, tantôt des dépôts et des espaces de stockage, tantôt des friches industrielles (voir la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le parc de la Deûle est représenté par trois blocs de verdure qui s'ajoutent à la diversité paysagère générale. Ces trois espaces bien délimités sont associés à des formes bien spécifiques de propriété. Ce sont des terrains qui appartiennent à la communauté urbaine de Lille ou qui lui sont cédés sous bail emphytéotique par les communes. L'un d'eux est une ancienne propriété des Voies Navigables de France, qui a été rétrocédée à la commune de Santes. Ces pastilles de verdure sont précisément des entités foncières, contrairement à la diversité des propriétaires privés qui occupent la majorité du reste des bords de la Deûle (voir la Figure 44).

b- Les unités paysagères à l'échelle de chacun des trois sites

La partie du parc de la Deûle qui présente le paysage le plus unifié est le jardin Mosaïc. La raison en est assez simple. C'est l'espace qui a été le plus ostensiblement modelé par l'homme. Le projet prévoyait de garder l'idée du jardin qui entourait à cet endroit un bâtiment aujourd'hui détruit.

Figure 44 : Paysage visible et structure foncière de la Haute vallée de la Deûle

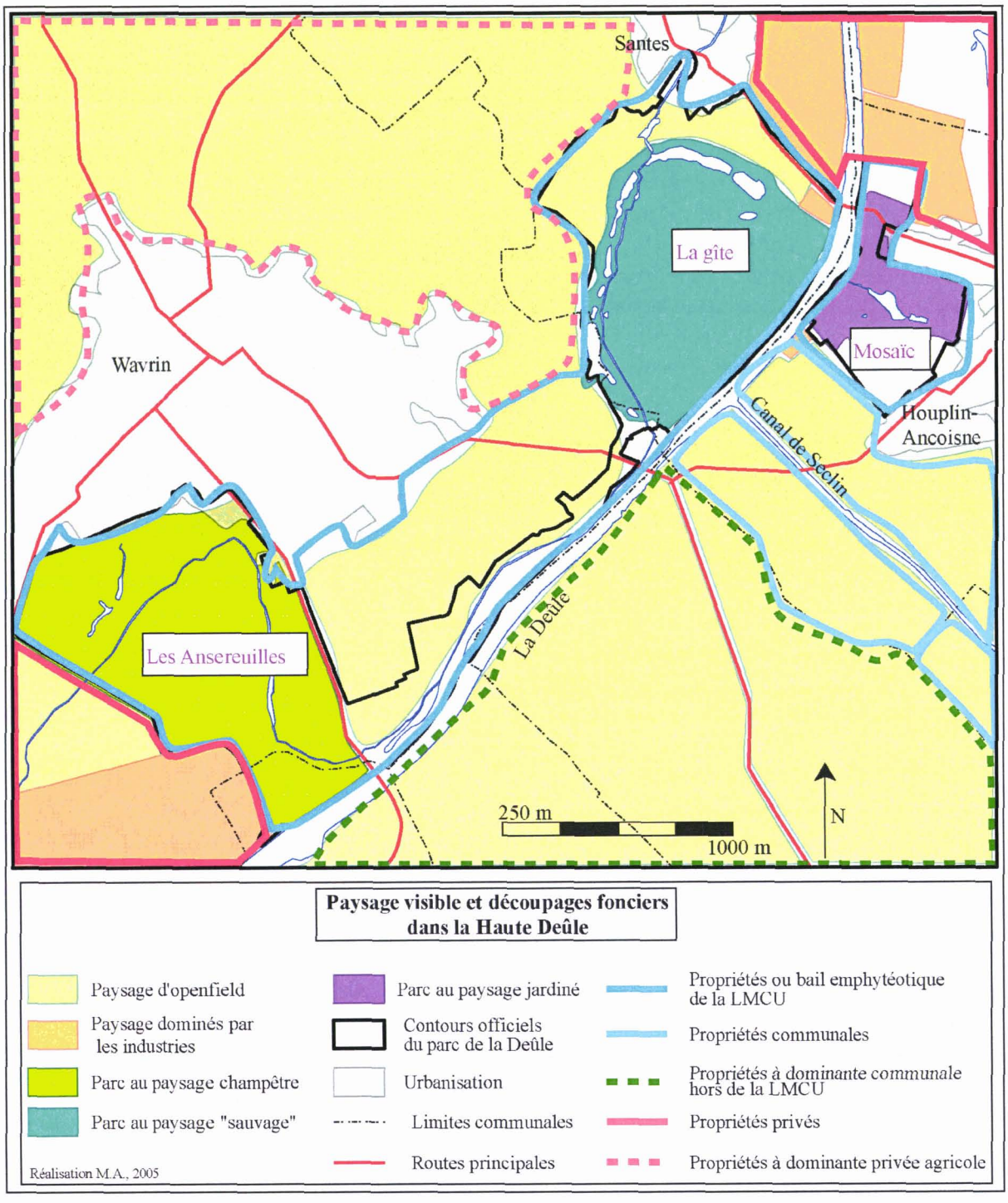

Le paysage est effectivement celui d'un grand jardin avec toute la diversité qu'on peut y trouver traditionnellement (Donadieu, 2002). Des espaces ouverts, en herbe, ou plantés d'espèces plus ou

moins exotiques, un plan d'eau et un pont de bois le traversant, un petit bois formé de hauts peupliers permettant de créer un paysage plus fermé, constituant un rideau et en même temps un refuge pour le visiteur. On trouve également à des micro-échelles des constructions, des cheminements labyrinthiques, de petites constructions en matériau naturel, des recoins, des œuvres d'art (poteries, peintures, et cerfs-volants). C'est donc un paysage jardiné, complètement créé par l'homme. La notion de jardin donne cependant une grande cohérence à l'ensemble. Elle renvoie à l'art des jardins qui, dès le 18^{e} siècle, consistait à faire entrer dans un espace réduit toutes les formes paysagères que l'on trouvait dans la nature (Berque, 1995).

Les deux autres parties du parc ne présentent pas une telle homogénéité. Le site des Ansereuilles, au sud, offre une certaine cohésion, car le paysage peut être grossièrement qualifié de rural. Les prairies, le cours d'eau, les bosquets d'arbres suivent une mise en scène précise qui vise à recréer un paysage agricole extensif. Cependant, les espaces sont différemment mis en valeur, tantôt de grandes ouvertures permettent des vues sur les prairies et les étendues humides, tantôt, des bosquets et des bois denses forment un paysage très fermé. Le bois de Wavrin fait partie de cette mise en scène. Un étroit chemin méandre dans le bois, pour le seul plaisir de s'aventurer dans cet espace aux aspects sauvages et parfois inquiétants (Planche photos 14).

Enfin, le paysage de la Gîte est le plus diversifié tout en présentant une certaine unité autour du « sauvage ». C'est le site où la nature est dans son aspect le plus originel (la Planche photos 14l'illustre). C'est pourtant le fait de la main de l'homme qui a travaillé à éradiquer les traces humaines des décharges et terrains de dépôts en tous genres. Le paysage est globalement beaucoup plus fermé que dans les autres sites. De nombreux arbres hauts occupent les parties de plaines et les talus artificiels. Un rideau d'arbre longe la Tortue dont le tracé est bien plus rectiligne qu'à Wavrin. Quand quelques marais s'étendent, c'est aux pieds d'arbres morts ou de bouquets denses d'arbres et d'arbustes. Le cœur du site est constitué par une zone naturellement à l'abri des regards et des visiteurs. L'intérieur du terrain de dépôt VNF est densément planté d'arbres et le talus qui l'entoure forme une barrière « naturelle » de plusieurs mètres de haut. Ce talus constitue la principale boucle de cheminement du site et offre majoritairement un paysage de sous-bois, exception faite de la partie qui longe la Deûle où le regard embrasse le canal et la rive opposée. On a alors accès à un paysage totalement ouvert constitué de champs cultivés et de terrains industriels.

Nous avons à présent une image plus précise de ce que sont les paysages visibles de chacun de nos sites. Il est maintenant intéressant d'observer les regards qui y sont portés et le paysage ainsi créé : le paysage perçu.

Planche photos 14: Paysages de la Haute Deûle

Paysages de la Haute Deûle: un parc en milieu périurbain

Paysage anthropisé de la Haute Deûle:
péniche sur le canal face à la Gîte (SE), industries près du jardin Mosaïc (N), lotissements près des Ansereuilles

La Tortue à la sortie des Ansereuilles, vue vers le Sud

Les marais de Santes en hiver

L'articulture de "Lille 2004" aux Ansereuilles (vue Est)

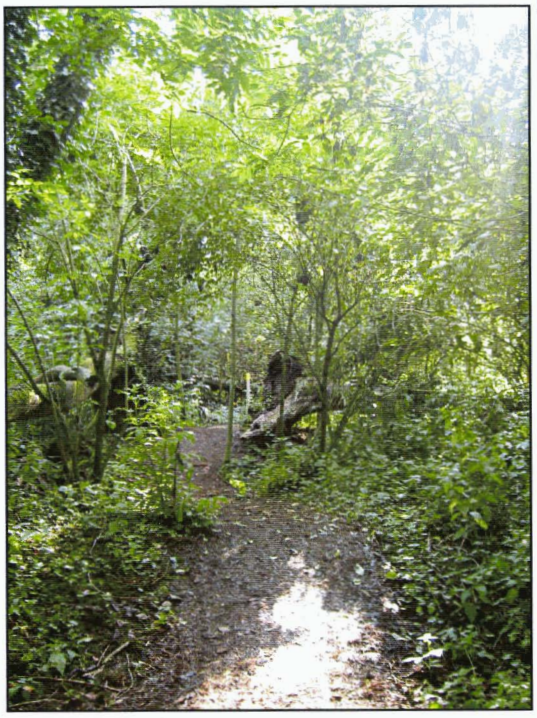

Le bois de Wavrin et ses embûches (les Ansereuilles)

Photo: M.A., 2004 et 2005

C- Le paysage perçu

Les différents éclairages d'une même toile de fond (le paysage visible), les effets d'échelle qui amènent à retenir un trait du paysage et à en nier un autre sont le fait de types de regards différents. Si nous avons dit que chaque individu a son propre paysage, tel qu'il le voit et le vit, il faut préciser qu'il y a des catégories de regards bien distinctes les unes des autres. Ces types de regards sont déterminants dans la mesure où ils orientent la conception des acteurs et par la suite les décisions qui sont prises à propos du paysage. C'est une façon de déterminer l'importance attribuée par la société aux paysages, et par la même occasion aux zones humides.

1- Les types de regards portés sur les paysages

Pour C. et R. Larrère, il y a trois types de regards différents qui peuvent être posés sur les paysages. Chaque regard donne naissance à un paysage puisque « le paysage n'est pas un lieu, mais un regard formé sur le lieu » (Larrère, 1997).

Les trois regards sont les regards « formés » et « informés » qui sont des regards exogènes et le regard « initié » qui est un regard endogène.

- Les regards « formés » le sont par les références culturelles. Ce sont des considérations qui reflètent les influences que subissent les individus. Ces références peuvent être celles de l'art, mais aussi des média. Elles forgent une image du paysage qui diffère en fonction de la culture des individus. C. et R. Larrère soulignent qu'il ne s'agit pas forcément de distinguer un public « cultivé », familier des œuvres d'art, d'un public « populaire », aux références culturelles plus banales. Il y a cependant dans le regard « élitaire » un goût pour l'esthétisme, que « la contemplation du calendrier de la Poste » ne forme pas.

- Le regard « informé » relève d'une connaissance scientifique, d'un savoir établi. C'est en quelque sorte un regard professionnel. Le forestier, l'agronome et le géographe portent un regard informé sur le paysage, y détectent chacun des irrégularités, des harmonies, qui sont intrinsèques à leur activité. C. et R. Larrère citent les écologues spécialistes des zones humides, qui s'indignent quand on trouve des vertus esthétiques aux plantations de peupliers (Larrère, 1997).

- Enfin, le regard « initié » est celui des personnes qui fréquentent le lieu, le côtoient, y ont leurs usages. C'est pour cette raison que l'on parle de regards endogènes. C'est un regard pratique sur le paysage qui décèle par exemple si une parcelle est fertile ou si elle est giboyeuse. La sensibilité au paysage n'est pas la même que celle des regards exogènes qui voient un spectacle dans le paysage qu'ils contemplent. C'est cependant bien un certain éclairage sur le paysage.

Dans l'absolu, ces regards se croisent et se complètent dans tous les lieux. Plus précisément dans nos zones d'étude, certains types de regard sont dominants par rapport à d'autres.

2- Chabaud-Latour et la vallée de la Deûle : domination des regards endogènes

Chabaud-Latour et la vallée de la Deûle sont des espaces fortement habités et utilisés. Le regard endogène y est donc particulièrement actif. Le paysage est perçu au travers de ses aspects utile ou contraignant, de ses caractéristiques pratiques. Une zone inondée une partie du temps ou un champ cultivé constituent pour l'agriculteur et le chasseur un paysage lié à leurs activités. Les habitants de Condé ou des bords de Deûle ont un regard « initié » sur les variations des niveaux de l'eau dans les canaux et les marais. Ils connaissent les endroits inondés en fonction du niveau d'eau observé en un point, ils en tirent des conclusions pratiques sur les endroits carrossables par exemple. Sur les sites de Chabaud-Latour et de la vallée de la Deûle, une autre catégorie de regard est présente, celle des naturalistes, observateurs, dont le regard « informé » voit dans les zones inondées des milieux favorables à certaines espèces par exemple. Le paysage perçu de ces scientifiques ou experts a ceci de particulier qu'il s'applique à quelques parcelles « dignes » d'attention. C'est donc un paysage perçu très morcelé qui en découle, où les lieux « intéressants » sont noyés dans une masse d'espaces dépourvus d'intérêt scientifique. Le paysage est perçu de façon discontinue. Les touristes ou les curieux qui visitent Chabaud-Latour ou le parc de la Deûle portent au contraire un regard formé qui prête à une prairie l'image d'une scène champêtre particulièrement bucolique aussi bien que celle de la banalité. Le regard formé dépend de critères culturels, sociaux qui peut mener deux personnes dont l'éducation n'est pas la même à une interprétation tout à fait différente d'un même paysage visible. L'une appréciera les herbes folles au bord de la Tortue, l'autre préférera le caractère propre de la Deûle canalisée. Pour Chabaud-Latour comme pour la Deûle, ce sont les regards initiés qui marquent notablement les paysages. Ce sont des espaces qui sont caractéristiques de lieux de vie, où une population nombreuse vit et travaille.

Nous verrons par la suite si c'est également ce type de regards qui anime les preneurs de décision dans ces lieux.

3- Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul : prépondérance des regards exogènes

En ce qui concerne Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul, ce sont les regards informés qui sont particulièrement nombreux et déterminants, notamment du fait du nombre de chercheurs, scientifiques et observateurs de la nature dont le but est précisément la connaissance des milieux. De ce fait, la présence de regards initiés portés sur les sites est quasiment absente : les sites sont classés en réserve et isolés des lieux d'habitations. Seuls quelques agriculteurs et certains chasseurs ont une vision endogène des lieux : leur paysage perçu se rattache à leurs activités dans ces lieux. Les regards formés sont ceux des quelques visiteurs à Harchies-Hensies-Pommerœul. A Berck-Merlimont, les regards formés sont en quelque sorte « illégaux », dans la mesure où les promeneurs et les amateurs de plage ne sont pas autorisés à pénétrer dans le site, donc à y contempler le paysage. La relative homogénéité de ces deux sites classés et les promontoires offerts par les dunes et le canal désaffecté offrent cependant l'occasion d'admirer des ensembles naturels, particulièrement homogènes et originaux dans les contextes urbanisés et anthropisés des deux sites.

Nous aurons l'occasion par la suite de comparer ces paysages perçus avec la façon dont ils sont vécus.

Les paysages visibles varient fortement en fonction de l'échelle à laquelle on les considère. Les paysages sont perçus différemment en fonction des types de regards qui sont portés par les usagers, les habitants, les scientifiques. Partant de ces constats, il est intéressant de se demander quel paysage est reconnu comme tel, en fonction de quels critères et avec l'adhésion de quels acteurs. Si les paysages connaissent de nos jours un changement dans leur prise en compte, s'ils sont comme le dit G. Bertrand en proie à une crise (Bertrand, 2002) mais aussi à un regain d'intérêt (Donadieu, 2002 ; Bertrand, 2003), quels regards va-t-on retenir pour décider des paysages à considérer ? Comment les paysages sont-ils vécus ?

D- Le paysage vécu

Le paysage vécu fait intervenir d'autres dimensions que les aspects visibles et perçus. Dans la notion de paysage vécu, on est face à l'appréciation, on est dans une dimension qualitative qui intègre forcément les représentations, les idéaux, les comportements, les pratiques de chaque individu (Di Méo, 1995). Par conséquent, nous distinguerons d'une part les logiques à l'œuvre et les conceptions paysagères qu'elles induisent, d'autre part les fréquentations paysagères et les pratiques qui les caractérisent et enfin, les politiques publiques qui participent à la construction des paysages vécus.

1- Les logiques mises en œuvre localement : une pluralité de paysages vécus pour un même site

La notion de paysage vécu que nous retenons comme la dernière strate du paysage est fortement dépendante des individus considérés. En effet, il importe de prendre en compte tant les acteurs qui agissent et modèlent les paysages que les usagers qui s'approprient ces mêmes paysages. Pour rendre compte des logiques qui expliquent certaines conceptions des paysages vécus dans nos sites, nous nous basons sur les discours enregistrés lors des entretiens, sur les dialogues informels recueillis auprès des usagers sur le terrain. Le site belge des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul est sous-représenté dans cette partie de l'analyse par défaut d'informations suffisantes (aucun usager rencontré sur le site).

a- Berck-Merlimont : un non paysage ?

La façon dont le paysage est vécu à Berck-Merlimont est très particulière. Les gestionnaires des deux parties du site et les quelques usagers ne s'expriment que très rarement sur le paysage. Tout laisse à croire qu'il n'y a pas de paysage « pensé » dans cette zone.

Sans aller jusque-là, il est intéressant de s'interroger sur l'intégration de la notion de paysage dans les démarches entreprises sur le site. Il se trouve qu'il n'y a jamais eu de « vue d'ensemble » dans cette zone. Le paysage n'a par conséquent jamais été considéré. Alors que les 800 ha étaient cloisonnés en plusieurs propriétés, la préoccupation n'était manifestement pas paysagère. Au mieux, elle était cynégétique, sinon, elle était une logique d'attente, les propriétaires étant des sociétés immobilières. Deux cas de figure étaient alors possibles : soit ces sociétés immobilières étaient des entreprises qui avaient investi dans ce terrain dans le dessein de le vendre ou de le lotir plus tard, soit il s'agissait de

sociétés écrans, qui permettaient aux propriétaires de chasser ou de louer la chasse sur un terrain leur appartenant.

À partir du moment où l'Office National des Forêts a eu en charge la gestion du site, sa préoccupation principale s'est tournée vers la fixation des dunes et la plantation de conifères (le conservatoire ne possédait pas encore ses terrains). Le paysage importait alors peu, il s'agissait de « sécuriser » le site (des habitations étaient construites au pied de la dune interne) et d'enrésiner le littoral, comme cela avait été fait sur le littoral aquitain (Favenec, 1997). La question d'une rupture paysagère ou d'une uniformisation n'était pas à l'esprit des forestiers d'alors. Lorsque que le site est transformé en Réserve Biologique Domaniale et que le Conservatoire du Littoral poursuit ses acquisitions, la logique de la protection du littoral est engagée. Il s'agit cependant de le protéger de l'urbanisation croissante et ce n'est pas une préoccupation paysagère qui prévaut aux acquisitions et à l'élaboration des plans de gestion. Plus récemment, l'ONF se tourne vers la restauration de la biodiversité, le Conservatoire vise également la préservation du patrimoine écologique, avec cependant une réserve. Le conservatoire a pour mission, à terme, d'ouvrir ses terrains au public. Pour autant, la dynamique qui prime est celle de la nature et il n'est pas question de modeler le paysage à la manière d'un parc. En outre, cette ouverture demande du temps et reste à ce jour prévue, mais pas effective. La gestion de la biodiversité dans la RBD est assurée par des agents de l'ONF qui sont épaulés par des scientifiques : aucun d'entre eux n'insiste sur la perspective paysagère qu'offre le site. Plus encore, aucun d'entre eux ne la considère, ni ne semble la voir. Les chasseurs ne mentionnent pas non plus le paysage, leur pratique très spécifique - la chasse depuis une hutte et dans la nuit - ne prédispose pas à une forte activité contemplative.

Ce n'est que depuis que la commune de Merlimont manifeste un intérêt pour ce site, notamment pour y faire passer une boucle de promenade, que la notion de paysage a fait son entrée dans le site. Prévoir le passage d'un chemin pour les touristes, c'est envisager qu'il y a « quelque chose » à voir, et même à admirer. C'est accepter que le « paysage vaut le détour » comme pourrait l'écrire un guide touristique. Cette vision est loin d'être celle des forestiers, et même des gestionnaires en général. Pourtant, ils savent, malgré eux, que ce site constitue un décor qui intéresse. En effet, il est faux de dire que la notion de paysage vient de faire son apparition. C'est oublier les centaines de promeneurs, touristes qui, bravant les timides panneaux d'interdiction, montent au sommet de la dune bordière pour voir « ce qu'il y a derrière » et pour s'octroyer ce point de vue sur la mer et sur la terre que l'homme recherche assez intuitivement.

Le paysage n'est pas vécu de la même façon dans par les acteurs du territoire malgré la relative homogénéité du paysage visible. Là où il était légitime de s'attendre à un certain consensus, les conceptions divergent, provoquant des tensions. Comment qualifier les conceptions paysagères des gestionnaires et des acteurs autour du site ? A quoi sont-elle rattachées, à quelles représentations et à quelles pratiques des zones humides ? Qu'en est-il dans les zones d'étude où le paysage visible est beaucoup plus varié ?

b- Chabaud-Latour : de la requalification à la multiplication des paysages

L'histoire minière du site de Chabaud-Latour est extrêmement marquante en termes de paysage. Elle l'est aussi en terme foncier : la concession aux mains des houillères nationales a été peu à peu morcelée et vendue, sans cohésion d'ensemble. La création de l'EPF, en 1990 a permis le portage foncier de projets plus globaux. Cependant, le site est maintenant morcelé entre des propriétaires

publics et des propriétaires privés. Du point de vue paysager, ce premier portage foncier de l'EPF avait pour but principal de permettre la requalification des grandes friches du bassin minier et de favoriser l'accueil d'autres activités économiques. Les priorités n'étaient donc pas paysagères mais plutôt financières : il s'agissait de remettre le site en état, de le « préverdir » pour que l'activité future se situe dans un cadre agréable. Pour limiter les frais d'investissement et de gestion, la friche Ledoux a été nivelée et plantée densément (les frais d'entretien en sont amoindris). Cette logique, qui a été appliquée au début, ne l'a pas été complètement du fait de la présence d'eau sur place. Les étangs déjà formés et le potentiel paysager lié à l'eau ont été considérés, à l'époque de la requalification, comme une plus-value, en particulier du point de vue esthétique. Le projet de requalification a donc pris une autre tournure et les dernières phases de travaux ont répondu à une logique de parc où la dimension paysagère a pris une place de choix.

Dans les parties ainsi aménagées, le paysage n'est cependant pas exclusivement vécu comme un parc. Les nombreuses activités qui y prennent place considèrent le décor des terrils et de leur végétalisation comme le cadre de leur activité, mais certainement pas comme un espace « jardiné ». Les très nombreux usagers et riverains du site de Chabaud-Latour vivent le paysage comme leur environnement quotidien. Il est abordé de façon banale et n'est pas l'objet d'une admiration particulière. Ce paysage est également vécu comme un élément de la mémoire régionale, de même que les autres zones humides de la région (étang d'Amaury, mare à Goriaux). Les zones humides de tout l'Est du bassin minier où les plans d'eau sont liés à l'activité minière véhiculent, au travers de leurs paysages, de fortes valeurs identitaires.

c- La Deûle : d'un paysage sacrifié à un paysage apprivoisé

La vallée de la Deûle constitue le territoire d'étude dont le paysage a été le plus sacrifié sur l'autel de l'activité industrielle et de l'urbanisation. La pression démographique, la présence de la voie d'eau, l'importance de la métropole lilloise ont fait de cette vallée un secteur sacrifié, du moins au niveau paysager. C'était cependant compter sans les champs captants de la nappe de la craie. Bien qu'identifiés depuis longtemps (des prescriptions draconiennes apparaissent dans les écrits des années 1970) leur protection ne s'est faite que tardivement. Pour autant, la protection des champs captants, aujourd'hui assurée selon plusieurs périmètres de vulnérabilité, n'a pas de visée paysagère. Elle vise à réduire les risques de pollution de l'eau et à maintenir la perméabilité des sols. L'une des pratiques actuelles est donc la plantation en feuillus de parcelles acquises au titre du Projet d'intérêt Général (PIG) (la Planche photos 15 le montre).

La création du parc de la Deûle englobe le besoin de protection des champs captants mais le dépasse largement. Le but est en effet de créer un espace de récréation pour les métropolitains. La dimension paysagère a de ce fait été prise en compte, sans doute plus que dans tous nos autres terrains d'étude. L'approche esthétique est particulièrement sensible à Mosaïc et aux Ansereuilles. L'important travail fait sur la Gîte n'est pas non plus dépourvu d'une volonté de créer un paysage. Le parc de la Deûle est en réalité une opération de paysagement de quelques parties de la vallée (revoir le projet paysager développé dans le chapitre 3). Pour autant, il n'y a pas d'unité du paysage. Les communes au nombre de six ne sont pas toutes concernées par les premières réalisations (celles inaugurées en 2004) et le projet ne vise pas à donner une unité paysagère à ces villes et villages. C'est donc une action paysagère très ponctuelle qui est mise en place, sans cohésion véritable. Le paysage n'est pas le vecteur principal de l'identité que le parc de la Deûle veut véhiculer. Pour autant, il est possible de

déceler une logique de patrimonialisation[47] du paysage dans le parc de la Deûle. Les paysages mis en valeur ne sont pas homogènes, mais ils reprennent une certaine partie de l'histoire de la vallée. Agriculture et marais retrouvent une place parmi les terrains de dépôts. On a redonné à la Tortue un rôle paysager qu'elle n'avait plus (l'ancien égoût prend des allures champêtres, Planche photos 14). A ce titre, l'intégration des agriculteurs dans le projet d'articulture en 2004 et de réseaux de « fermes du parc de la Deûle » peut être vu comme une forme de prise en compte des paysages quotidiens. Faire entretenir ces paysages par les usagers qui les créent et les faire soutenir par eux sont une manière de reconnaître une filiation et l'existence d'un patrimoine de la Deûle. Du point de vue des gestionnaires, le paysage vécu est un paysage créé de toutes pièces. Pour les nombreux habitants de ces secteurs, leur paysage vécu revêt davantage un caractère de banalité, et les « pastilles » du parc de la Deûle se surimposent à d'autres éléments paysagers beaucoup moins « pittoresques » : terrains pour le transit des matériaux de travaux publics, usines, parking d'entreprises de transport.

Planche photos 15 : Les champs captant de la vallée de la Deûle

Un exemple de traitement des champs captants: le boisement

Photo: M.A., 2005

De prime abord, le paysage vécu, dernière strate de notre présentation, est donc extrêmement complexe à saisir. En effet, au travers des conceptions que chaque individu a du paysage, apparaissent les influences des pratiques et des représentations de chacun, ainsi que des politiques publiques existantes. En fonction des différentes logiques mises à l'œuvre, on peut distinguer différentes

[47] Voir la définition de cette notion au chapitre précédent.

conceptions paysagères. La crise du paysage que de nombreux auteurs s'accordent à reconnaître (Bertrand, 2002 ; Luginbhül, 2001 ; Pinchemel, 1992 ; Voisenat, 2001) nous amène à nous interroger sur les différentes catégories de paysage que l'on peut considérer. Si les représentations, les pratiques et les politiques liées aux zones humides évoluent, quel en est l'impact sur le paysage ? L'analyse pas à pas des différents niveaux paysagers nous a permis de souligner la grande diversité présente à chaque niveau, en fonction de chaque acteur. Il est donc nécessaire de prendre davantage de recul et de nous interroger sur les façons qu'ont les acteurs de concevoir le paysage dans les sociosystèmes que nous étudions.

2- Les conceptions paysagères : du « tout paysager » au « délaissé »

Les conceptions paysagères se distinguent du paysage vécu. Une typologie des paysages « conçus » est possible, en croisant les différentes strates présentées jusqu'alors. Les paysages de zones humides peuvent être conçus comme de grands paysages, des cadres de vie ou des tiers-paysages. Cette vision est évolutive et répond à l'avénement de ce que P. Donadieu nomme « la société paysagiste ». Nous aurons l'occasion de développer cette notion par la suite (Donadieu, 2002).

a- Typologie des conceptions paysagères

La conception que notre société se fait du paysage a évolué. Dans leur ouvrage *La face de la terre*, G. et Ph. Pinchemel (1988) distinguent plusieurs dimensions du paysage nouvellement apparues. Le paysage a tout d'abord de nouvelles valeurs. Il a une valeur de cadre de vie, mais aussi de patrimoine, de ressource ou encore une valeur d'identité. En outre, il y a une nouvelle sémiologie du paysage. En partant de ces éléments, il est intéressant de s'interroger sur les différentes conceptions du paysage qui existent à présent. Il nous semble notamment que les conceptions paysagères des zones humides ont peu à peu intégré une forme de banalité du paysage, au détriment d'une conception plus pittoresque.

Nous distinguons trois conceptions du paysage liées aux zones humides qui correspondent en quelque sorte à trois fonctions différentes accordées aux paysages par la société contemporaine. Le « grand paysage » se différencie du « cadre de vie » qui se distingue lui même du « tiers-paysage ».

Le grand paysage, qu'on pourrait également nommer « paysage avec un grand P » est la forme noble du paysage. C'est le paysage admiré, loué, celui qui est reconnu, celui qui est présent dans les guides touristiques, pour lequel les gens se déplacent. Il est généralement qualifié de « pittoresque ». Il évoque le beau, l'originalité. Les « grands paysages » peuvent parfois constituer de « hauts lieux » (Piveteau V., 1995). Le « grand paysage » de zone humide le plus connu en France est sans doute la Camargue. Il n'en existe pas, à proprement parler, dans la région Nord-Pas de Calais.

Le paysage « cadre de vie » a un caractère beaucoup plus banal. C'est le cadre quotidien des activités, il représente à la fois un repère, un décor familier. On lui manifeste un certain attachement, mais aussi un désintérêt lié à la banalité qu'il incarne. Le cadre de vie est un paysage au visage double, qui englobe le paysage patrimoine que décrit Pinchemel et le paysage-valeur d'identité. Il est bien souvent méconnu ou peu considéré jusqu'à ce qu'un projet vienne le menacer (ex : la construction d'une autoroute qui mobilise les habitants d'une vallée bordelaise pour la défense de « leurs » marais, Bigando, 2004). Le cadre de vie recueille alors le soutien d'une population soudainement concernée et mobilisée pour ce qu'elle considérait à peine la veille. De très nombreuses zones humides en France constituent un paysage cadre de vie. Citons par exemple le marais audomarois dans le Nord-Pas de

Calais qui est exploité par les agriculteurs, largement habité et intégré comme faisant partie de l'environnement local (Fromont, 1985).

Enfin, le « tiers-paysage » est la catégorie de paysage que la société civile s'approprie le moins. Le « tiers-paysage » désigne les nombreux espaces que notre société néglige ou abandonne (Clément, 2004). Dans son manifeste « Tiers-paysage, fragments indécidé du jardin planétaire », G. Clément les définit comme des « refuges pour la diversité, constitués par la somme des délaissés, des réserves et des ensembles primaires ». Pour lui, « le délaissé procède de l'abandon d'un terrain anciennement exploité. Son origine est multiple : agricole, industrielle, urbaine, touristique etc... ». Les délaissés ne sont rien d'autre que des friches. Il définit la réserve comme « un lieu non exploité » dont l'existence « tient au hasard ou bien à la difficulté d'accès qui rend l'exploitation impossible ou coûteuse ». En outre, il prend en compte les réserves qui sont protégées par décision administrative (Clément, 2004). Ce qu'il appelle enfin le caractère « indécidé » de ces paysages, c'est l'absence de prise de décision humaine dans ces territoires. Les zones humides peuvent très souvent constituer des délaissés ou des tiers-paysage. Les illustrations les plus fréquentes en sont les zones humides qui bordent les cours d'eau en France. Par exemple, les marais de l'estuaire de la Seine ont longtemps constitué des espaces à l'abandon. De nos jours, leur classement en réserve (ZPS) suite au projet d'extension du port du Havre « Port 2000 » (Miossec, 2000) les maintient dans une situation d'espace marginal.

Le Tableau 14 permet de récapituler les différentes conceptions paysagères que nous identifions à propos des zones humides et d'y rattacher les représentations des zones humides mises en évidence dans les chapitres précédents.

Cette catégorisation est avant tout intéressante à considérer dans sa dimension temporelle et évolutive. En effet, les conceptions paysagères varient dans le temps pour un même site. D'une manière générale, notre société a de plus en plus tendance à considérer des zones humides jusqu'alors qualifiées de banales ou de sans-intérêts comme des paysages méritant attention. Cela signifie qu'un intérêt est porté aux zones humides, qu'elles ne semblaient pas « mériter » auparavant. La tendance à considérer de plus en plus d'espaces naturels comme des « paysages » se répercute sous différentes formes sur le terrain. D'une part, on observe une propension à « créer du paysage » à partir d'espaces marginaux ou dégradés (c'est le cas des affaissements miniers). D'autre part, le « tout paysager » (Veyret, 1999) pousse les acteurs à toujours prétendre à un niveau qualitatif supérieur de paysage. Le « grand paysage » est partout recherché, sans pour autant s'établir sur des éléments effectivement pittoresques ou originaux (c'est le cas des revendications des concepteurs du parc de la Deûle). Dans chacun des sites d'étude, on peut donc observer l'évolution des différentes conceptions paysagères à l'œuvre. Si aucun de nos sites d'étude ne constitue a priori un grand paysage, certaines tendances à s'en réclamer se font sentir. Nous verrons que la conception paysagère intègre les types de regard qui sont portés sur le paysage.

Tableau 14 : Les conceptions paysagères des zones humides

	qualificatif	attention	fréquentation	gestion	**Représentations des zones humides**
Grand Paysage	Pittoresque	Reconnaissance officielle	Fréquenté par les touristes, cité dans les guides touristiques	Conservation du paysage, aménagement de l'accès	**Incarnation de la nature, joyau scientifique, dimension hydrologique, patrimoine, héritage**
Cadre de vie	Banal	Attachement lié au quotidien	Fréquenté par les locaux, connu localement	Activités « locales » gestionnaires (agriculture)	**Zones humides utiles, Eau comme loisirs, Espace de gestion, aménagement, inondation**
Tiers-Paysage	Sans intérêt	Négligence	Interdit au public ou non fréquenté	Fixation du paysage dans les réserves, absence d'intervention pour les autres espaces	**Zones humides, inquiétantes, dangereuses, objet scientifique complexe, risque**

b- Un grand paysage : prétention de Chabaud-Latour, potentialité de Berck-Merlimont

Les grands paysages sont principalement qualifiés comme tels lorsque le regard qui y est porté est extérieur. Mais ils peuvent aussi être l'objet d'une considération, voire d'une fierté des résidents pour un aspect de leur paysage quotidien. Le site de Chabaud-Latour, avec les points de vue qu'offre le terril sur un vaste espace alentour, est présenté par certains gestionnaires comme un grand paysage. Parmi eux, les familiers du site s'enorgueillissent de la splendeur et de l'originalité des lieux (« l'effort au niveau du mollet » cité chapitre 4). Pour autant, le site de Chabaud-Latour ne figure pas dans les guides touristiques d'une région déjà bien peu réputée pour ses grands paysages. Sans parler de grand paysage, car le phénomène ne prend pas de dimension paysagère notable, la combustion du terril de la Digue Noire, à l'Ouest du site est un élément paysager original. Le paysage « lunaire », hérité des fortes températures qui brûlent les racines des bouleaux (Planche photos 16), ainsi que les « bouches » dans le sol qui fument lorsque le temps est humide et frais ne sont pas sans rappeler certains paysages volcaniques qui sont cités dans les guides touristiques (les soufrières en Italie par exemple).

Planche photos 16 : *Le terril en combustion détruit la bétulaie*

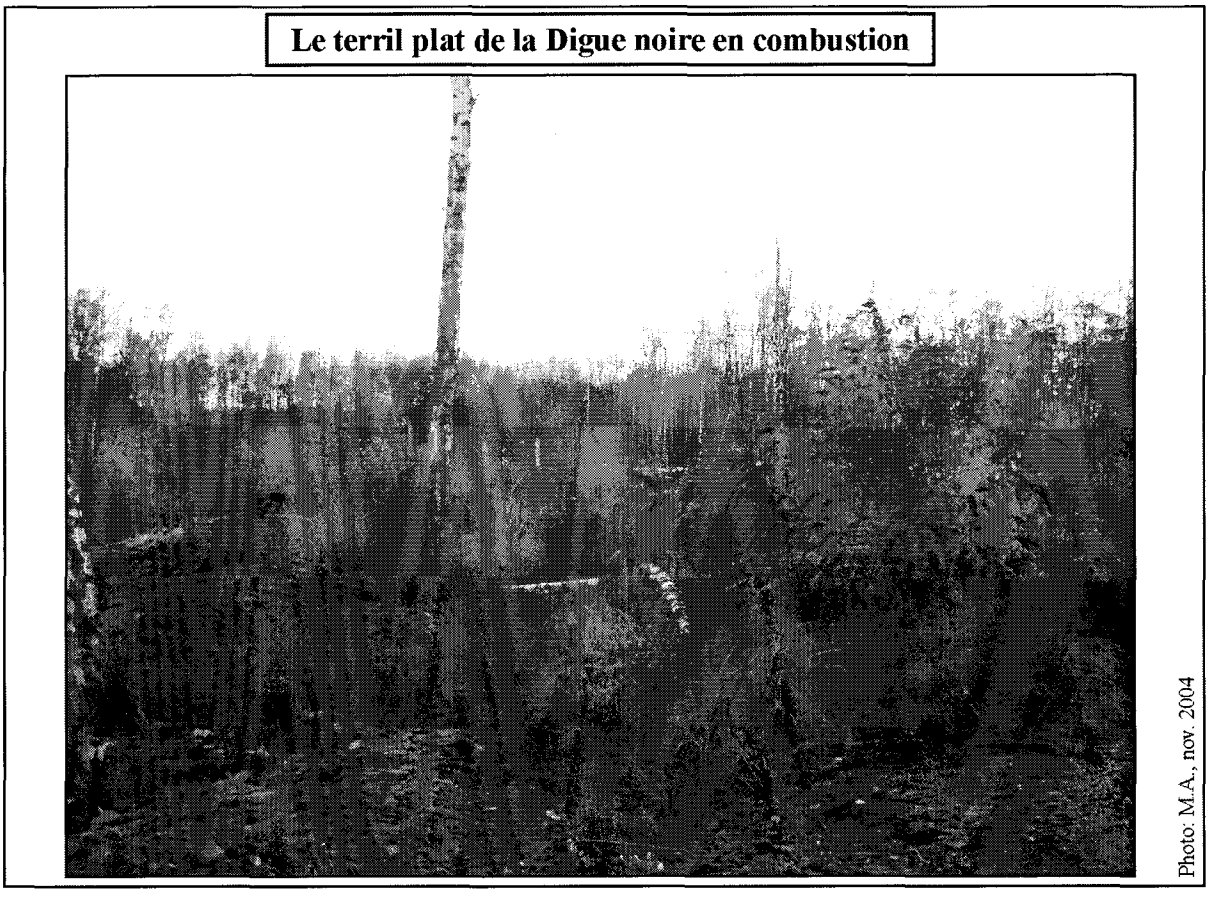

En ce qui concerne Berck-Merlimont, les principaux points de vue sur le site sont des regards savants, « informés » et qui occultent une dimension de grand paysage potentiel assez forte (la dune parabolique est un élément paysager original). L'étendue du site, son originalité dans le contexte balnéaire de la Côte pourrait en faire un grand paysage au même titre que les falaises du « Blanc-Nez », à quelques kilomètres au Nord, face à l'Angleterre. Ce n'est cependant pas de cette façon qu'est considéré le site à l'heure actuelle et les mairies voisines ne semblent avoir aucun prétention en

ce sens (la demande porte sur un simple sentier de randonnée, sans prétendre à l'admiration d'un grand paysage).

Les sites de Berck-Merlimont et Chabaud-Latour sont-ils de grands paysages ? En ont-ils l'étoffe ? Il nous semble que la condition pour qu'une zone humide soit qualifiée de grand paysage est que tous les regards lui accordent le même statut. Si les regards formés, informés et initiés s'accordent, il est alors possible de parler de grand paysage : tous les points de vue convergent sur une conception exceptionnelle des zones humides. Dans les exemples abordés ici, seule une catégorie de regards a la prétention de qualifier les zones humides de « grand paysage ». Dans le Nord de la France, la seule zone humide qui pourrait recueillir un tel consensus est le Marquenterre, en Baie de Somme.

c- Cadre de vie : identité de la vallée de la Deûle et du pays de Condé

Lorsque le paysage est un cadre de vie, il concerne un plus grand nombre de gens et des catégories d'acteurs plus variées. Le cadre de vie recouvre l'idée d'un décor formé par le regard mais aussi par les pratiques. Le cadre de vie, c'est le décor visuel autour de l'habitation, c'est aussi la toile de fond des activités telles que la chasse ou la pêche. En ce qui concerne la vallée de la Deûle, le paysage offert par la vallée est un cadre de vie pour de nombreux habitants et utilisateurs de ces espaces. Certains transitent par les ponts de la Deûle, certains ont leurs habitations le long du cours d'eau, d'autres travaillent dans les entreprises qui bordent la Deûle, les gestionnaires travaillent dans le parc de la Deûle, les agriculteurs possèdent des parcelles entre parc et industries. Si c'est un paysage auquel peu d'importance est attribuée, c'est pourtant un paysage marqué de repères nombreux, qui forgent l'identité des usagers de la vallée de la Deûle. Chaque emprise industrielle correspond par exemple à un repère paysager pour qui vit dans ce territoire depuis longtemps. On désigne les lieux par le nom de l'industriel qui l'occupe. En terme de paysage vécu, le cadre de vie est très riche car il relève d'une connaissance empirique du territoire mais relativement poussée. En effet, les odeurs qui émanent des entreprises ou les colorants qu'elles rejettent forment un paysage très intime pour les personnes qui demeurent et côtoient la vallée de la Deûle.

En ce qui concerne le site de Chabaud-Latour, le paysage cadre de vie s'organise pareillement, à ceci près que les étangs et marais de Chabaud-Latour constituent une unité spatiale indépendante, en bordure des habitations. Dans la vallée de la Deûle, le parc est émietté parmi un paysage cadre de vie beaucoup plus bigarré. A Chabaud-Latour, un seul grand site offre à la fois un terrain de jeux aux enfants, un lieu de promenade aux habitants, un terrain d'entraînement sportif pour les cadres de l'entreprise Toyota, située à quelques kilomètres de là et un décor au sens large pour tous les locaux qui utilisent par exemple le parking du supermarché attenant à l'étang de Chabaud. Le site est fréquenté quotidiennement par les chasseurs, les pêcheurs et les agriculteurs. En revanche, ce n'est pas un espace de transit, traversé pour aller d'un point à un autre comme peut l'être un parc urbain. En effet, l'extrémité de Chabaud-Latour est matérialisée par la frontière avec la Belgique et aucune route ne traverse à cette hauteur.

d- Tiers-paysage : une conception qui touche tous les sites mais à différentes échelles

Le tiers-paysage est une conception du paysage particulièrement riche dont les formes sont extrêmement variées. Parmi les types d'espace auquel G. Clément fait référence, les réserves et les « délaissés » concernent nos zones d'étude (il n'y a pas d'espaces primaires dans la région). Pour ce qui est des réserves, deux sites correspondent à cette définition, celui de Berck-Merlimont et celui de Harchies-Hensies-Pommerœul. Tous deux sont des réserves, peu susceptibles de former des cadres de

vie parce qu'ils ne sont pas habités. Ce sont effectivement des espaces coupés du fonctionnement économique et social du territoire. Ils sont marginalisés, du fait d'une volonté humaine de les tenir hors de portée des usagers ou des touristes. Ces tiers-paysages sont soustraits à l'influence humaine au nom de critères scientifiques.

D'autres zones humides étudiées dans ce travail constituent des tiers-paysages au sens de délaissés. Comme le dit Clément, les délaissés sont les friches. Nous avons déjà évoqué le statut de friche qu'ont les anciens sites miniers ainsi que certaines parcelles de la vallée de la Deûle. Le statut de délaissé de certaines friches n'est pas forcément continu dans le temps et ne concerne pas toujours l'ensemble des sites. Il se trouve pourtant que certains espaces des sites de Chabaud-Latour et de la vallée de la Deûle sont effectivement des espaces marginalisés, voire niés ou mal vus. Si les plans d'eau sont par exemple assez bien considérés à Chabaud-Latour, les prairies à l'est du site, ennoyées et peu utilisées par les agriculteurs sont relativement marginalisées. Elles n'attirent ni les regards des scientifiques, ni celui des promeneurs, quant aux agriculteurs, ils ne leur manifestent que peu d'égards. Dans la vallée de la Deûle, ce sont les parcelles qui accueillaient les marais qui ne sont considérées ni comme de bonnes terres, ni comme des espaces potentiellement urbanisables. Le PIG de protection des champs captants renforce ce caractère de tiers-paysage en les figeant dans une interdiction d'utilisation du sol. Enfin, tous les terrains aux mains de Voies Navigables de France, anciens ou futurs terrains de dépôts des boues de curage des canaux de l'Escaut, de la Deûle ou de la Haine, sont des tiers-paysages. Ils sont en quelque sorte maintenus « hors paysage », « hors territoire » et « hors temps », quels que soient les paysages visibles ou perçus qu'ils présentent. Ce que veut montrer G. Clément, et qui se vérifie dans les trois sites de cette étude, c'est que les tiers-paysages sont pléthores mais qu'ils ne font l'objet d'aucune attention particulière. Or, ils peuvent constituer une part importante de la chair de nos paysages.

Finalement, le statut des paysages est multimodal. Certains peuvent être dégradés, détruits, niés, d'autres paysages voisins seront magnifiés et exhibés. Une troisième catégorie sera apparemment négligée, et finalement défendue et revendiquée à la moindre menace. Il se trouve que dans les sites que nous étudions, la plupart des paysages ont été soit fortement marqués par des industries lourdes (Haute Deûle et Chabaud-Latour) soit relativement épargnés (Berck-Merlimont, Harchies-Hensies-Pommerœul). L'occasion de montrer une mobilisation importante autour de ces paysages ne s'est donc pas présentée. On peut se demander si la construction d'un complexe hôtelier ou d'un parc de loisirs peut faire réagir les résidents et les usagers de Chabaud-Latour ou de la vallée de la Deûle. Il apparaît clairement dans cette typologie que chaque paysage-objet peut revêtir différents sens au sein de la société. En outre, il parait clair qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours au terme de paysage pour que la notion existe dans l'état d'esprit des acteurs. Le gestionnaire de Harchies-Hensies-Pommerœul, qui dit s'arrêter tous les matins en haut de la butte qui domine le site pour admirer le lever du soleil, a bien une conception paysagère du site, qui n'est ni pittoresque, ni scientifique mais qui est une appréciation quotidienne et intellectualisée du paysage.

Nous avons pu identifier certaines des représentations des zones humides à l'œuvre dans les différentes conceptions paysagères. Une autre des facettes du paysage vécu est représentée par les fréquentations paysagères qui constituent des formes d'appropriations du paysage de zone humide. On y retrouve les pratiques qui influencent le rapport aux zones humides.

3- Les fréquentations paysagères, formes d'appropriation d'un paysage

La typologie des paysages que nous proposons repose finalement sur le degré d'appropriation des sites et donc des paysages. Pour déterminer ce degré, il est nécessaire de déterminer ce que Bertrand appelle les « fréquentations paysagères » (Bertrand, 2002, p. 282). Les fréquentations paysagères désignent les lieux que chaque acteur parcourt ou occupe, couplé avec la manière qu'il a de les aborder. C'est le croisement entre ses pratiques, qu'elles soient professionnelles ou récréatives et ses lieux de prédilection. On peut distinguer plusieurs types d'appropriation en fonction de critères tels que l'intensité des usages, l'attachement à la nature et la mobilisation des acteurs.

L'intensité des usages désigne l'étroitesse des liens entre un espace et un usage. Elle peut être appliquée à toute activité. La gestion conservatoire d'un milieu peut se faire au travers d'actions plus ou moins intensives sur le milieu. Des interventions à l'aide d'engins lourds, pour modeler les reliefs représentent des travaux dont l'impact est important, tandis que des interventions localisées, avec les moyens les plus légers possibles constituent une fréquentation paysagère plus mesurée.

La distinction est particulièrement pertinente pour les types de loisirs considérés. Un même loisir peut être plus ou moins intensif dans son rapport à l'espace et donc déterminant en terme d'appropriation des paysages. Une pratique telle que la chasse est tantôt un loisir qui exerce une forte pression sur les zones humides (nombre de huttes, nombre de jours chassés, dates d'ouverture de la chasse, nombre de chasseurs par huttes...), tantôt un usage très peu perturbateur pour le même espace (chasse à pied, individuelle, dans un périmètre plus grand, moins fréquemment...).

La caractéristique des fréquentations paysagères est que des usages « doux » sont liés à une plus grande attention accordée aux paysages (Bonin, 2002). Pour illustrer ce constat, prenons les différents loisirs présents dans nos sites d'étude. Des usages « intensifs » tels que le ski nautique ou des activités qui peuvent revêtir une dimension compétitive (le cyclisme, la voile...) auront des liens moins étroits avec le paysage que des loisirs « doux » comme l'observation, la promenade, la contemplation. Dans le premier cas, le but premier est l'activité en elle-même, dans le second, l'activité est un prétexte pour avoir un contact avec le paysage.

Partant de cette première classification, d'autres distinctions se croisent pour former une pluralité de fréquentations paysagères. Que les usages soient intensifs ou doux, ils prennent place dans des espaces où certains éléments sont physiquement plus présents que d'autres.

La fréquentation paysagère est également associée au rapport à la nature, à l'eau, au patrimoine bâti ou aux repères identitaires présents dans le paysage. Selon qu'une activité consiste à contempler, à étudier ou à transformer une zone humide, la fréquentation paysagère change et avec elle, l'appropriation, la considération pour le milieu et finalement le paysage tel qu'il est vécu. Par exemple, le degré d'attachement à l'élément « eau » peut déterminer une fréquentation paysagère qui fera du paysage tantôt un cadre de vie et le support d'une pratique telle que la pêche, tantôt un paysage pittoresque où l'eau a valeur de ressourcement, où elle représente une fenêtre ouverte sur l'imaginaire (B. Sajaloli parle des mares comme des « yeux » et des « miroirs » de nos sociétés, Sajaloli, 2001).

A travers la question de l'appropriation des paysages, c'est aussi la question de la mobilisation des acteurs qui est posée. En effet, nous venons de voir que les usagers jouent un rôle important. Mais ce sont aussi les acteurs institutionnels, les gestionnaires, les élus, les associatifs qui impulsent des

logiques vis-à-vis des paysages. Leur mobilisation requiert une certaine intellectualisation de la notion de paysage, ce que la Conférence sur le paysage (Florence, 2000) appelle la reconnaissance du statut de paysage dans les textes de lois. Il faut que les acteurs expliquent leur conception du paysage, quel paysage ils souhaitent défendre ou construire. Des critères de mobilisation doivent être identifiés par eux et validés par les utilisateurs. Ces critères varient en fonction des situations des acteurs les plus influents et en fonction des objectifs visés : protection, gestion ou aménagement de paysage. Sous-tendue, il y a aussi la question de ce qui mobilise les acteurs. Est-ce l'aspect environnemental ? Ou plutôt social ? N'est-ce pas plutôt la dimension économique du paysage qui recueille le plus de suffrages ? Derrière cette question simpliste, les aspects patrimoniaux, identitaires, légendaires ou récréatifs se répartissent inégalement. En croisant tous ces éléments, il est possible de dresser un tableau des formes et des degrés d'appropriation des paysages (Tableau 15). On prend à la fois en compte les usages et les aménagements décidés par les acteurs.

Tableau 15 : Croisement des formes et des degrés d'appropriation

	Intensité des usages	**Rapport à la nature**	**Mobilisation des acteurs**
Sports nautiques compétitifs	Fort	Faible	Moyenne à forte
Sports nautiques « amateurs »	Faible	Faible à moyen	Faible
Contemplation promenade	Faible	Moyen à fort	Faible
Pêche	Fort	Fort	Faible
Chasse	Fort	Moyen à fort	Forte
Agriculture	Fort	Moyen	Faible
Observation de la nature	Faible	Fort	Faible

a- Le parc de la Deûle ou la revendication paysagère

Le parc de la Deûle est celui de nos sites d'étude où la préoccupation paysagère est la plus affirmée et la plus aboutie. Il s'agit en effet d'un espace où l'on est passé d'un paysage banal et mal-aimé, voire finalement d'un tiers-paysage de friches complètement abandonnées, à un cadre de vie appréciable et apprécié, voire parfois même un paysage noble, avec ses points de vue, sa richesse patrimoniale et culturelle (jardin Mosaïc, articulture).

Cette création de paysage reflète la logique d'un acteur assez omnipotent dans ce territoire : la Communauté Urbaine de Lille Métropole (LMCU). Son objectif prioritaire est de mettre à la disposition des métropolitains un nombre plus important d'espaces verts et d'espaces naturels. La vallée de la Deûle a donc été le premier espace de la concrétisation d'une politique volontaire en matière d'espaces naturels et de loisirs. D'autres territoires de la capitale régionale sont à présent concernés par cette logique, le canal de Roubaix, le Val de Marque, la base de loisirs des prés du

Hem... Tous sont gérés par un unique syndicat mixte, « l'espace naturel métropolitain » (ENM) qui dépend directement de la LMCU. Plusieurs grandes tendances sont propres à ce syndicat. D'une part une préoccupation environnementale affirmée qui se traduit par la construction de bâtiments aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale). C'est le cas des bâtiments qui abritent les bureaux du parc de la Deûle. D'autre part, une volonté de répondre à une demande sociale forte en multipliant les espaces naturels et de loisirs et en diversifiant l'offre. Certains espaces sont de véritables bases de loisirs (les prés du Hem) ou des parc d'attractions (le Jardin Mosaïc), d'autres sont des sites où la nature est davantage mise en valeur voire sanctuarisée (c'est le cas des bassins de décantation du site de la Gîte à Santes). Ces objectifs, somme toute « nobles » et vendeurs d'un point de vue électoral, sont ceux affichés par nos interlocuteurs du parc de la Deûle et de l'ENM.

D'autres raisons expliquent également la création du parc de la Deûle. La protection des champs captants est une des raisons importantes de la décision de constituer le parc de la Deûle. De l'avis de certains gestionnaires, la vallée de la Deûle n'était pas le site idéal pour implanter un complexe de parc urbain. L'urgence qu'il y avait dans les années 1970 à protéger les champs captants a influencé ce choix. Cependant, c'est un argument qui est rarement évoquée par les décideurs et les maîtres d'ouvrage du parc. Deux raisons peuvent expliquer ce silence. D'une part, les champs captants et le PIG ne sont pas populaires. Ils imposent des contraintes aux communes et aux agriculteurs, industriels et constructeurs (normes de polluants, imperméabilisation des sols). D'autre part, les réalisations du parc sont une manière d'entériner un certain gel des terres, une mainmise sur les parcelles relativement mal acceptée. Le PIG donne lieu à une zone de préemption et symbolise la toute puissance de la communauté urbaine de Lille sur son territoire. On retrouve une opposition classique entre rural et urbain qui gêne les acteurs.

Une autre raison qui explique la constitution du parc de la Deûle et qui rejoint l'aspect évoqué précédemment est la maîtrise de l'extension urbaine par des outils fonciers. Le parc de la Deûle « occupant » le terrain, l'agglomération de Lille et le bassin minier au Sud ont moins d'occasions de se développer dans la vallée de la Deûle et de se rejoindre. Si dans la réalité, le parc de la Deûle s'est concrétisé tardivement, après une première vague d'extension urbaine, il faut noter qu'historiquement le parc de la Deûle devait être dix fois plus grand et avait comme principal objectif celui du contrôle de l'occupation des sols.

b- Chabaud-Latour : le paysage sans le vouloir

La dimension paysagère qu'a le site de Chabaud-Latour, à savoir un cadre de vie voire un paysage « pittoresque », peut sembler le fait du hasard ou du moins, ne pas être celui d'une volonté politique.

Les transformations des friches minières de l'exploitation Ledoux en espaces verts, naturels, récréatifs sont le fait de politiques qui visaient à la « requalification » des sites industriels pour des vocations économiques. Les premières politiques sont celles du GIRZOM, puis celles menées par l'EPF. Devant le manque d'intérêt de la part des collectivités territoriales au début des programmes de requalification, l'EPF a pris de façon quasiment unilatérale des décisions de préverdissement, de nivellement et de modelage des paysages. Jusque dans les années 1980, il n'était pas question de faire de Chabaud-Latour un espace récréatif et la dimension paysagère se limitait à une conception matérielle du paysage : meubler les parcelles pour réduire les coûts d'entretiens (EPF, comm. pers., 2004).

Ce n'est qu'à partir du début des années 1990 que la communauté d'agglomération de Valenciennes, Val'agglo et le Conseil Général du Nord prennent position. Ils manifestent leur intérêt pour le site, tant du point de vue touristique que du point de vue naturaliste en ce qui concerne le Conseil Général. L'EPF est alors davantage conseillé et dirigé dans le sens de la constitution d'un décor agréable pour des activités de loisirs et de détente. Certaines orientations prises auparavant sont taxées d'erreurs par

les scientifiques qui s'investissent dans l'étude du site (plantations d'espèces exogènes). Dans le même temps la fréquentation du site, notamment par les locaux confirme la réussite de l'aménagement du site et la forte appropriation de ces paysages par les usagers.

La constitution du site de Chabaud-Latour est donc finalement davantage le fait d'une complémentarité d'acteurs et de leurs influences croisées que d'un acteur dominant. Actuellement, une certaine hiérarchie est constituée en matière d'intervention sur les paysages. Le Conseil Général est un acteur incontournable dans la mesure où il possède une zone de préemption importante. Cependant, la commune de Condé-sur-l'Escaut est également propriétaire de parties du site et y décide donc de l'évolution paysagère. La complémentarité se fait aussi avec les nombreux usagers du site. Les propriétés privées sont des zones de « paysages privés », où chasseurs et pêcheurs ont eu à cœur de creuser des mares qui forgent un paysage devenu quasiment « traditionnel » de cette partie du Valenciennois.

c- Berck-Merlimont, le paysage malgré lui

Le cas de Berck-Merlimont est hors du commun puisque le paysage qui émane des volontés politiques d'aménagement du territoire n'est pas prévu et souhaité par elles. En d'autres termes, la gestion est avant tout biologique, il s'agit de favoriser des espèces, des habitats et le paysage n'est qu'une conséquence parmi d'autres de la gestion conservatoire des milieux. On pourrait même pousser le trait et dire des paysages qu'ils sont un inconvénient dans la mesure où ils attirent les curieux et les contrevenants qui souhaitent admirer ce qu'ils pensent être un « grand paysage ».

Le site oscille donc entre le statut de tiers-paysage, en tant que réserve biologique, très peu fréquentée et le statut de grand paysage, pittoresque, original et rare. Pour les gestionnaires et ceux qui fréquentent officiellement le site, le paysage se limite au paysage-objet et il n'est ni admiré, ni apprécié. Pour les personnes qui pénètrent dans les dunes pour « admirer » la réserve, c'est un paysage grandiose, vaste, bigarré, mais interdit. Les tendances nouvelles qui se dessinent à Berck et Merlimont sont dirigées vers une plus grande prise en compte des paysages. Du côté de l'ONF, les résistances restent encore très fortes, mais en ce qui concerne le Conservatoire du Littoral, il est question d'ouvrir des parties du site à différents publics.

Il y a là plusieurs formes de prise en compte du paysage qui émergent. La première forme est celle de grand paysage puisque le but est de réaliser un sentier de promenade pour le grand public. La seconde est plus particulière et tend davantage vers le cadre de vie dans la mesure où un parcours paysager est prévu pour les malades de l'Hôpital de Berck qui sont principalement de grands brûlés et qui nécessitent une phase de réadaptation avant de ressortir en public. Le paysage du site de Berck-Merlimont doit donc avoir pour eux un rôle de ressource et leur permettre de retrouver une certaine assurance. Du côté de Merlimont, les velléités de la commune de Merlimont d'ouvrir un sentier de randonnée dans le site témoignent d'un intérêt pour l'aspect paysager du site. Pour autant, du chemin reste à parcourir pour que les deux principaux acteurs en présence (ONF et mairie) trouvent un compromis.

Les représentations des zones humides sont notamment associées à des conceptions paysagères. Les pratiques et les usages sont plus précisément reliés aux fréquentations paysagères. L'évolution des représentations et des pratiques tend vers une prise en compte plus importante des paysages. Les zones humides sont touchées par cette évolution, elles constituent des paysages de plus en plus fréquemment loués et qualifiés de remarquables. Cette tendance qui paraît spontanée chez la plupart des acteurs de nos sites repose en réalité sur une forte propension des politiques publiques à défendre le paysage.

4- Les logiques officielles pour le paysage

Les paysages constitués par les zones humides sont susceptibles, au même titre que d'autres espaces naturels, d'être concernés par les politiques de conservation des paysages. La loi sur le paysage (1993), dernier texte en date, illustre l'intérêt renouvelé de la société « paysagiste » pour la protection des paysages (Donadieu, 2002).

a- La politique de protection du paysage

Dans le contexte de la transition des représentations que nous étudions, il est intéressant d'observer qu'à l'heure où le statut du paysage change dans notre société (Bertrand, 2003 ; Voisenat, 2001), la *Loi n°93-24 du 8 janvier 1993*[48] *sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques* (dite Loi Paysage, 1993) prévoit la conservation, voire la fixation les paysages. Cette loi n'est pas la première occasion qu'a l'État de considérer les paysages. P. Donadieu (2002) rappelle que celui-ci a pris en charge la protection publique des monuments historiques et des sites de la destruction et de la ruine par une succession de lois notamment en 1913 (loi sur les monuments historiques[49]) et en 1930 (loi sur les monuments naturels et les sites[50]). Les lois « Montagne » et « Littoral » peuvent également être considérées comme des textes visant à protéger les paysages français (respectivement 1985[51] et 1986). Cette tendance est illustrée au niveau européen par la Conférence sur le Paysage signée à Florence en 2000. Il nous semble intéressant de nous pencher sur les deux textes les plus récents (loi Paysage et Conférence) afin de mettre en évidence les conceptions qui prévalent à la définition du paysage et à sa protection.

La « loi sur la protection et la mise en valeur des paysages » date de 1993 et ses décrets d'application datent de 1994. Nous ne l'avons pas citée précédemment dans la mesure où elle ne concerne pas précisément les zones humides. Elle donne un statut officiel au paysage et propose une série de mesures destinées à une meilleure intégration des aménagements. On peut y distinguer trois aspects.

Tout d'abord, elle propose une meilleure concertation autour des projets d'aménagement en instaurant le principe de l'enquête d'utilité publique. « Les directives déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères (...). Elles font l'objet d'une concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales intéressées et avec les associations de défense de l'environnement et des paysages agréées et les organisations professionnelles concernées ».

En second lieu, elle réclame une étude de l'insertion des nouveaux bâtiments dans l'environnement et de leur impact visuel. Pour ce faire, c'est le code de l'urbanisme qui est modifié. Il impose l'existence d'un projet architectural précisant « l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords ». La loi Paysage vise ainsi à « préserver la "qualité paysagère" dans les campagnes lors des opérations de remembrement, aux abords des villes en expansion, sur le rivage ou en montagne » (Le Cœur, 1997).

---

[48] JORF du 9 janvier 1993, p. 503.

[49] *Loi ordinaire du 31/12/1913 sur les monuments historiques*, JO Du 4/1/1914 p.129. Loi totalement abrogée.

[50] *Loi du 2/5/1930 sur la réorganisation de la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.* JO du 4/5/1930 p. 5003. Texte totalement abrogé et incorporé dans le code de l'environnement

[51] *Loi n°85-30 du 9/1/1985 relative au développement et à la protection de la montagne* , JORF du 10 janvier 1985, p.320

Enfin, la loi renforce les dispositifs de protection notamment en réaffirmant les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Les ZPPAUP ont été instaurées par la loi de janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Elle autorise la création de ZPPAUP « autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel » (Loi relative à la répartition des compétences[52], 1983).

La loi Paysage ne donne pas de définition du paysage, ni des critères à retenir pour déterminer sa qualité. La plupart des analystes considèrent qu'elle ouvre cependant la voie à une politique de préservation et de reconquête des paysages. Y Veyret ajoute que « cette loi traduit le glissement d'une analyse des grands paysages, des grands sites touristiques vers le "tout" paysage. Tout espace rural ou urbain devient un paysage à prendre en compte dans l'aménagement » (Veyret, 1999 *in* Géoconfluences, 2002). Ce glissement est également illustré par la « Convention européenne du paysage » adoptée en 2000 à Florence.

Dans son préambule, la convention (2000) affirme son souci « de parvenir à un développement durable ». Elle souligne plusieurs points.

D'une part, « le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ».

D'autre part, « le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ».

Enfin, « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ».

Partant de ces grands principes, la convention dresse le constat que « les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages ». Elle se montre soucieuse de « répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation » et prend pour principe que « le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ». La convention est un texte qui reconnaît également la qualité et la diversité des paysages européens et qui constitue un « instrument nouveau consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages européens ».

---

[52] *Loi n°83-8 du 7/1/1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat *loi Defferre**. JORF du 9 JANVIER 1983 p.215.

Dans le souci d'être concrètement applicable, la convention donne une définition très large du paysage. Dans le texte en français, il est dit que le « paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». La convention distingue ensuite ce qu'elle considère comme la protection des paysages, leur gestion et leur aménagement. Il est respectivement question de conservation, d'harmonisation et de mise en valeur, et de création de paysages. La convention s'applique aux « espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains » et concerne « tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés ».

Tout en respectant le principe de subsidiarité, la Convention sur le paysage attend des États qu'ils reconnaissent juridiquement les paysages « en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ». Les États membres doivent donc « définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages » et mettre en place des « procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ». Enfin, ils sont tenus d'intégrer « le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage ». Des mesures particulières sont ajoutées à ces principes : celle de sensibiliser la société civile à la valeur des paysages et celle d'assurer formation et éducation aux paysages. Enfin, deux autres mesures particulières consistent d'une part à identifier et qualifier les paysages de chaque territoire et d'autre part, à formuler des objectifs de qualité paysagère après consultation du public.

L'intérêt pour le paysage et sa conservation apparaissent nettement au travers de l'existence de la Convention et de la Loi française sur le paysage. Cependant, la question qui se pose dans la démarche de protection des paysages et a fortiori des paysages de zones humides, est le caractère figé que ces textes leur attribuent. C'est précisément un des reproches fait à l'institution des ZPPAUP, qui ne sont ni révisables ni modifiables... Dans un contexte d'évolution des représentations et des politiques d'aménagement, on peut se demander si les paysages protégés durant les dernières décennies ont toujours lieu de l'être et si d'autres paysages ne demanderaient pas une attention particulière.

b- Conservation et évolution des paysages

Considérant que les zones humides sont tantôt vues comme de grands paysages, tantôt comme des délaissés, tantôt comme formant un cadre de vie, le principe de protection des paysages se doit d'être interrogé. Qu'est-il question de conserver en l'état, de restaurer ou de fixer ? Si les paysages de zones humides évoluent, dans quel état faut-il les conserver, en fonction de quels critères ? L'idée d'une société paysagiste que développe Donadieu est intéressante à ce titre car elle expose les deux tendances qui caractérisent notre société. D'une part, une « vision alarmiste entraîne le rejet des changements spatiaux », d'autre part, un « encadrement desserré ou maladroit de l'État autorise les mutations les plus controversées » (Donadieu, 2002, p. 42). Il apparaît nécessaire de trouver une voie médiane entre la conservation des paysages dans une logique de fixation des milieux et la « commercialisation » d'un paysage « réinventé » à ces fins (Donadieu, 2002). L'une des pistes suggérée est celle du développement durable, qui cherche « à ménager d'une part les multiples intérêts publics et d'autre part les logiques économiques et la liberté citoyenne des habitants » (Donadieu, 2002, p. 42). Nous nous interrogerons par la suite sur ce que sont les conditions du développement durable et notamment sur sa mise en pratique au moyen de la participation (chapitre 6). Avant cela, il nous semble important de revenir sur le fait que la transition biophysique que connaissent les

paysages, du fait de l'extension de l'urbanisation, de la déprise agricole, de l'expansion des loisirs et du tourisme, a des conséquences de deux ordres. D'une part, on assiste à une plus grande prise en compte des questions paysagères notamment de la part de l'appareil politique. D'autre part, on remarque une transition dans les valeurs paysagères qui fondent notre société (Donadieu, 2002). Ce balancement que rappelle Donadieu est celui sur lequel nous nous basons. Son application aux paysages formés par les zones humides, qui sont parfois désignés comme des « paysages d'eau », implique trois aspects. Le premier questionnement est sur la diversité des paysages vécus, le second repose sur l'évolution des paysages selon les usages et enfin, le dernier interroge la nécessité de connaître et de confronter les conceptions paysagères des acteurs, des habitants et des usagers.

5- Les paysages d'eau, des paysages vécus ?

Jusqu'ici, nous avons identifié les représentations des zones humides et les politiques publiques qui s'y rapportaient. Nous avons mis en évidence leur évolution parfois divergente et le décalage qui se crée de ce fait. La lecture des paysages telle que nous venons de la décrire nous invite à nous demander si les paysages de zones humides ont un statut particulier lié à ce décalage. Existe-t-il vraiment des paysages d'eau ? Est-ce la conception d'une seule catégorie d'acteurs ? Y a-t-il des paysages vécus comme « humides » ? Le cas échéant, à quelle échelle existent-ils, à quelles représentations sont-ils associés ?

Dans le but de lier l'analyse des représentations des zones humides à l'identification des conceptions paysagères rencontrées dans nos zones d'étude, il nous semble important de rappeler certains des résultats présentés dans le chapitre 4. Le lecteur se souviendra que les thématiques abordées à propos des zones humides se regroupent en un triptyque constitué des dimensions géosystème, territoire et paysage. Cependant, l'analyse par catégories d'acteurs nous a permis de nuancer notre analyse et finalement de mettre en évidence l'existence de topiques récurrents dans les discours. Un certain déséquilibre est alors apparu dans la répartition de ces topiques. La dimension Territoire est sur-représentée (thème du foncier, de la législation, de l'aménagement et des nombreuses activités), tandis que la dimension Géosystème n'est évoquée qu'au travers du topique « inondation » et que la dimension Paysage apparaît à proprement parler dans les thèmes de la mine et de l'image négative des zones humides. Faut-il y voir un paradoxe par rapport à l'abondance des conceptions paysagères que nous avons identifiées et par rapport à l'évidente dimension paysagère que les zones humides présentent ? Il ne s'agit pas précisément d'un paradoxe, mais plus sûrement d'une particularité du paysage lorsqu'il est envisagé dans sa dimension vécue. En effet, les individus rencontrés ne parlent pas souvent et pas précisément de paysage dans leurs discours. Pour autant, leurs conceptions paysagères sont réelles et riches. Comment l'expliquer ? Il s'agit le plus souvent de conceptions paysagères où les zones humides font partie d'un cadre de vie ou d'un tiers-paysage et non d'un grand paysage au sens « classique du terme ». Les topiques se rapportent donc plus précisément à des thèmes de la vie courante, en particulier les activités menées dans les zones humides.

Comment peut-on alors décrypter les représentations à l'œuvre dans l'approche paysagère des zones humides ? C'est en prenant en compte les formes d'appropriations paysagères dans leur globalité. En effet, les logiques individuelles et politiques, les pratiques, qui s'ajoutent aux conceptions paysagères fondent le paysage tel qu'il est vécu. Ce n'est pas un paysage pensé et exprimé. C'est pour cette raison qu'il ne ressort pas des analyses de contenu. En revanche, les grandes préoccupations que nous avons mises en évidence à propos du décalage entre pratiques, représentations et politiques publiques

relèvent tout à fait du paysages. La première est le rapport à la nature, la seconde, le balancement entre utilisation et contemplation de la nature, la dernière préoccupation est le lien avec le passé et l'enfance. Ces divers éléments, dont la stratification est le corps même du paysage vécu, nous permettent d'étudier pour chacun des sites étudiés le bien fondé de la notion de paysage d'eau. Nous verrons que la notion de paysage d'eau ne va pas de soi et que certains sites d'étude apparaissent comme d'évidents paysages d'eau quand d'autres sont beaucoup moins susceptibles d'être ainsi qualifiés.

a- Le paysage d'eau « idéal »

Nous avons eu l'occasion de décrire des ensembles où l'eau est omniprésente. L'abondance des termes liés au thème de l'eau et la polarisation du discours de nombreux acteurs sur ce thème en est une illustration. Pour autant, la définition d'un paysage d'eau ne va pas de soi.

Du point de vue du paysage-objet, il existe des formes de paysages qui sont totalement déterminées et modelées par la présence d'eau. Une végétation hygrophile, des reliefs plats ou en cuvette, l'existence de plans d'eau sont autant d'éléments caractéristiques de ce que peuvent être les paysages d'eau. L'eau est décisive dans les effets qu'elle a sur les roches, sur les plantes, elle est également un élément reconnaissable et visible pour l'homme qui fréquente un paysage. Cependant, elle n'est pas forcément systématiquement associée au paysage par les acteurs.

Plusieurs raisons l'expliquent.

D'une part, si l'eau est parfois visible et souvent omniprésente, elle n'est pas visible en permanence ou pas sous des formes similaires. Pour le scientifique, la prairie gorgée d'eau participe du même écosystème que le fossé qui la traverse et le marais qui s'étend en contrebas. Pour les usagers, le cours d'eau et le marais ne se confondent pas et la présence de l'eau dans le sol n'est pas même soupçonnée. La photo aérienne ou la carte ancienne qui mettent en évidence l'omniprésence de l'eau dans un secteur (Dubois, Laganier, 2001) ne recouvrent en rien la réalité perçue sur le terrain. Le paysage tel qu'il est perçu et vécu par la plupart des acteurs et usagers du site n'est donc pas forcément un paysage d'eau.

D'autre part, l'eau est porteuse de nombreuses valeurs qui ne permettent pas de qualifier facilement un paysage d'eau, comme un espace homogène. Selon qu'elle est stagnante ou courante, profonde ou superficielle, l'eau évoque différentes images, fait référence à différents univers qui ne permettent pas d'avoir une vision cohérente d'un espace où l'eau se trouve sous différentes formes. Les représentations très diverses que nous avons mises en évidence à propos des marais, des étangs, des mares, des zones humides se répercutent directement dans la considération des paysages et plus précisément dans la prise en compte de l'élément eau dans les paysages.

b- Des paysages d'eau affirmés

Le site des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul où la mise en valeur paysagère n'est pourtant pas celle visée par les gestionnaires est sans doute le paysage d'eau le plus affirmé de nos quatre zones d'étude. L'une des premières raisons en est l'étendue des plans d'eau et la facilité pour le visiteur de les repérer et de les identifier. Les étangs d'Harchies, d'Hensies et de Pommerœul présentent de grandes étendues d'eau libre. Ils sont tous trois bordés d'une végétation assez uniforme, principalement constituée de roseaux. L'homogénéité du site, qui est maintenue par les gestionnaires, assure une lisibilité du paysage d'eau. L'étendue du site est la seconde raison. Sa taille est

suffisamment grande pour créer la sensation d'un vaste ensemble. Dans le même temps, c'est également une taille qui permet facilement d'en faire le tour, et qui permet d'en voir les contours et donc la fin. Le sentiment d'un espace fini évite de mêler les conceptions paysagères liées à plusieurs milieux : les marais d'Harchies sont « exclusivement » un paysage d'eau, très peu d'espace agricoles s'y greffent et les quelques uns qui y sont visibles restent marqués par l'eau (les prairies). Les seuls espaces qui ne sont pas liés à l'eau sont les terrils plats qui ceinturent le site. Leur ancienneté et la dynamique végétale qui les a recouverts en fait des barrières « naturelles » et boisées du paysage d'eau. L'impression d'un ensemble « naturellement » clos renforce la cohésion de ce paysage d'eau.

Le paysage des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul est sans conteste celui qui symbolise le mieux les paysages d'eau. Cependant, les marais d'Harchies ne présentent pas d'intérêt particulier paysagèrement parlant. Ils sont relativement plats et le panorama offert par les talus du canal désaffecté est assez monotone : les étangs sont vastes et uniformes. Le paradoxe de ce site est finalement que ce paysage d'eau incontestable ne présente pas d'intérêt esthétique.

En ce qui concerne Chabaud-Latour, les surfaces en eau sont également importantes mais beaucoup plus variées dans leurs formes. On peut en effet faire la différence entre les plans d'eau ouverts, les mares isolées les unes des autres, les prairies et les fossés. La diversité vient également du fait que ces différents éléments ne sont pas visibles simultanément ou de la même façon. La topographie du site cache ou met en valeur les étendues d'eau, les cheminements des courants. Au sein de chaque petite zone humide, les différences de niveaux créent des zones d'eau libre, des zones de végétation plus ou moins denses, et des endroits tout à fait inaccessibles. Cette caractéristique topographique est cependant une limite à la perception du paysage comme un paysage d'eau : il n'est pas possible d'avoir une vision d'ensemble de la présence de l'eau car les terrils, milieux secs par excellence, forment des barrières visuelles importantes (revoir les transects chapitre 2). Ils s'imposent à la vue et brouillent l'unité paysagère « eau ». Le manque de visibilité de cette unité « aquatique » est également dû aux représentations des zones humides qui sont fortement associés à la dimension utilitaire des marais et des plans d'eau. En effet, à Chabaud-Latour, les zones humides sont des lieux de chasse, de pêche, elles sont utilisées pour les sports nautiques. Chaque usager considère davantage le milieu humide qu'il utilise comme formant un tout, mais le milieu humide voisin est un autre espace et participe donc d'un autre « paysage ». La mare de chasse et ses hauts fonds n'a pas, aux yeux des usagers, de point commun avec le courant qui contourne le terril conique ou le grand plan d'eau de Chabaud-Latour, profond de 7 mètres. Chaque usager plus ou moins en contact avec l'eau a donc son propre paysage d'eau, qui n'englobe pas la totalité du site. D'autres éléments sont susceptibles de capter l'attention : des objets « muséifiés » tels que le chevalement ou le chemin pavé des Moulineaux qui contourne les terrils, l'ascension du terril conique, la combustion du terril de la digue Noire. L'eau occupe de nombreux lieux mais à chaque fois sous une forme différente (courante, stagnante, profonde, affleurante...). L'illustration de ces conceptions très variées des différentes zones humides est le nombre de mots signifiants associés avec les termes marais, mares, étangs ou zones humides. Les paysage d'eau sont associés à cette vision utilitaire et diversifiée des zones humides si bien qu'ils ne sont pas eux-mêmes unifiés.

Une unité ressort des discours à propos de Chabaud-Latour qui mérite d'être soulignée, c'est le passé minier et les traces que l'exploitation a laissées dans les paysages. Quasiment tous les toponymes liés à l'eau sont issus de l'activité minière, les étangs ont des noms de puits (Chabaud-Latour), de terril (digue noire) ou d'entrepreneur houiller (Sarrels). Cette unité est renforcée par le statut de lieu de vie qu'ont maintenant les espaces autour de Chabaud-Latour, en particulier les anciennes cités minières dont les jardins « constituent » une partie du site de Chabaud. Plus qu'un paysage d'eau, Chabaud-Latour peut donc être qualifié de paysage minier.

c- Des paysages d'eau absents

Parmi nos sites d'étude, le parc de la Deûle est celui qui met officiellement en avant la présence de l'eau comme une unité paysagère fondatrice. Pourtant, l'eau ne domine pas le paysage visible et il semble qui plus est que le sujet gêne les gestionnaires du parc. En effet, l'eau est également associée dans les discours à la zone de préemption qui protège les champs captants et qui est en partie à l'origine du bien fondé de l'emplacement du parc. Protection de la nappe et mise en valeur de l'eau dans le paysage ne sont pourtant pas incompatibles. Plusieurs éléments sont à prendre en considération. D'une part le projet paysager du parc se base sur la nature comme idée motrice et sur la présence de l'eau comme émanation de la nature. Les toponymes de marais laissent à penser que l'eau était bien présente le long de la Deûle. Cependant, les milieux ont été si fortement modifiés qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'identifier dans les paysages la présence ancienne de marais. Il a donc été nécessaire de reconstituer des marais, à partir de remblais, de décharges, et ce dans les périmètres très limités du parc de la Deûle. D'autre part, la protection des champs captants fait intervenir la présence d'eau mais ne constitue pas un paysage (l'eau n'est pas visible). En revanche, elle requiert la protection de surfaces « naturelles », vierges de constructions imperméabilisantes et à l'écart des risques de pollution.

En termes de paysage, la vallée de la Deûle est parcourue par un canal large, celui de la Deûle, fréquemment traversé par des ponts routiers qui relient les villes et villages de cette partie de la métropole lilloise. On ne peut pas parler de paysage d'eau dans la mesure où le linéaire n'est guère visible du sol au delà de quelques mètres d'éloignement et parce que les éléments naturels, en particulier végétaux, ne sont pas en lien avec le canal. S'il est question de paysage d'eau, c'est donc davantage au sein des périmètres de parc. Notons au passage que le parc ne reprend pas une unité paysagère préexistante dans la vallée, mais une unité disparue. En fonction des parties du parc considérées, les paysages d'eau sont plus ou moins affirmés. Une fois de plus, les éléments « aquatiques » ne garantissent pas l'existence d'un paysage d'eau.

Les deux parties du parc où l'eau est la plus présente sont les Ansereuilles et la Gîte. Les principaux éléments « aquatiques » sont les marais et les zones basses, inondés ou inondables, ainsi que la Tortue et ses abords. Cet ensemble de zones humides est relativement discontinu, en particulier dans le site des anciens dépôts VNF de la Gîte. La seule continuité de paysage d'eau est « artificielle », elle est constituée des étangs creusés le long de la Tortue pour être empoisonnés et loués aux pêcheurs. Aux Ansereuilles, le paysage plus ouvert permet davantage de suivre les méandres de la Tortue. Les zones d'expansion du petit cours d'eau sont mises en valeur : pilotis pour les traverser, promontoires pour observer la vie aquatique. Comme à Chabaud-Latour, les nombreux travaux accomplis mettent également en valeur d'autres formes paysagères telle que les bois, les fourrés, les pelouses. Le paysage d'eau est donc limité à un fil rouge, celui du courant de la Tortue.

Dans le jardin Mosaïc, on peut constater la quasi-absence de paysages d'eau. Un étang aux contours géométriques participe principalement du décor sans entrer en interaction avec les différents jardins imaginés autour des « communautés ». Dans ce jardin plus que dans les autres, l'eau est utilisée comme un accessoire qui améliore esthétiquement l'ensemble, mais qui ne s'insère dans aucune logique géosystémique ou paysagère. Le cas du parc de la Deûle illustre de façon caricaturale ce que Donadieu définit comme une société paysagiste qui « réinvente » la nature dans ses paysages (Donadieu, 2002).

Enfin, en ce qui concerne le site de Berck-Merlimont, l'élément eau est difficile à percevoir dans son ensemble, sauf à survoler le site. La caractéristique humide vient de l'affleurement de la nappe dunaire, c'est, nous l'avons dit, l'élément qui a provoqué la mobilisation et la sauvegarde de cette

partie du littoral. Cependant, cela ne constitue pas une unité au sens paysager. L'eau n'est pas visible du fait de la luxuriance de la végétation et de la topographie accidentée. Depuis les dunes, les plus grandes mares sont identifiables mais l'apparence générale du site n'est pas marquée par l'eau (se référer aux photographies présentées précédemment). En saison sèche, l'eau n'est quasiment pas visible, même du sol. Conformément aux représentations qui caractérisent Berck-Merlimont, les zones humides sont un élément éminemment scientifique, qui ne constitue en rien un point de vue paysager. Il n'y a pas de paysage d'eau à Berck-Merlimont, excepté celui associé à la grande quantité d'eau que représente la mer, de l'autre côté des dunes. Le paysage d'ensemble est donc principalement un paysage marin. De l'autre côté de la route qui relie Berck à Merlimont, à l'est du site étudié, un paysage d'eau est beaucoup plus évident, celui des marais de Balançon. Il ne fait pas l'objet de protection et n'est pas la cible de politique de mise en valeur, la plupart des terrains étant privés.

d- Quelle échelle pour les paysages d'eau et pour la prise en compte paysagère des zones humides ?

La place paysagère des zones humides n'est donc pas aussi évidente qu'elle pouvait le paraître au premier abord. De même que les représentations des zones humides n'existent pas en tant que telles, les paysages de zones humides restent une notion abstraite, éventuellement utilisée par les chercheurs. Car finalement, il n'y pas de « paysages humides » comme il peut y avoir des paysages forestiers.

Comment expliquer cette absence, alors que nous avons observé des formes d'appropriations paysagères dans les sites étudiés ? L'un des éléments de réponse que nous proposons renvoie à la notion d'échelle. Les complexes de zones humides du Nord-Pas de Calais que nous étudions existent à des échelles qui ne leur permettent pas de bénéficier d'une identité paysagère propre. Ils sont trop peu étendus ou lorsqu'ils sont importants en surface, ils font partie d'un ensemble paysager plus large où leur place paraît moindre. Par exemple, les zones humides de Merlimont s'inscrivent dans un ensemble dunaire très vaste, dont le paysage caractérise ces parties des côtes de la Manche. Les marais, les mares ou les pannes ne sont donc pas un élément notable de l'appropriation paysagère de ce site. En ce qui concerne le site de Chabaud-Latour, le complexe de zones humides appartient à deux ensembles plus vastes. D'une part, l'unité paysagère de la mine est prépondérante, comme dans tout le bassin minier (avec notamment les terrils coniques, souvent en cours de boisement). D'autre part, le vaste ensemble de la forêt de Raismes-Saint Amand-Wallers, complété par la forêt domaniale de Bonsecours forment une identité paysagère puissante dans cette partie du département, qui efface dans les esprits l'importance des zones humides. Dans la Haute Deûle, c'est la taille extrêmement réduite des zones humides qui explique qu'il n'y ait pas d'appropriation paysagère liée aux zones humides. Ce problème d'échelle ne se pose pas dans des zones humides plus grandes, telles que la Camargue ou le marais Poitevin ou dans des espaces où les zones humides font bien partie de l'identité du lieu, comme on peut s'y attendre dans le marais Audomarois. Les zones humides participent d'un paysage, elles font intervenir différentes représentations de la nature, de son utilisation, de sa dimension historique. Mais elles ne procurent pas au paysage sa couleur dominante. Un autre élément de réponse que nous proposons d'amener est la place territoriale des zones humides et plus précisément l'appropriation territoriale qui est faite des zones humides dans les sociosystèmes. Les zones humides ne doivent-elles pas être envisagées au sein des sociosystèmes comme une partie du territoire ? Le paysage n'est-il pas l'émanation d'une mobilisation plus large qui englobe les enjeux économiques, culturels, sociaux du sociosystème, c'est à dire des enjeux territoriaux ? Si l'on considère avec Di Méo, qu'« avec la simplicité et l'évidence de la chose vue, le paysage fournit la preuve de l'existence palpable du pays et du territoire toujours invisibles » (Di Méo, 2001,), on peut se demander quelle appropriation territoriale des zones humides est possible.

II- DU PAYSAGE AU TERRITOIRE : APPROPRIATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET GEOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides que nous étudions ne sont pas appropriées comme des paysages à part entière. Elles font partie d'un ensemble paysager plus large. En outre, les représentations des zones humides que nous avons identifiées font plus largement référence aux usages qui en sont fait et à une dimension économique et sociale de l'appropriation des zones humides qu'à leurs dimensions naturelles et paysagères. Si l'on considère que les politiques publiques qui concernent les zones humides font référence à des logiques territoriales, il devient pertinent de se demander comment se fait l'appropriation des zones humides en tant que territoire. Les zones humides peuvent-elles être un territoire, avec sa matérialité, ses fonctionnements économiques, politiques et sociaux, ses réseaux, son identité ? Quelles formes d'appropriations territoriales des zones humides existent ? Correspondent-elles aux appropriations paysagères que l'on a identifiées ? Quel est l'impact du changement de conceptions paysagères des zones humides sur les territoires ? Y a-t-il un changement dans les systèmes de représentations dominants qui gouvernent les territoires ?

1- Systèmes dominants et succession des logiques territoriales

La notion de territoire est si riche dans le champ géographique, qu'il n'est pas possible ici de se livrer à un exercice de définition exhaustive. L'approche que nous avons privilégiée depuis le début, celle des représentations, va nous permettre de cerner plus précisément une approche du concept de territoire. Nous ne prétendons pas en donner une définition mais souhaitons plutôt considérer dans quelle mesure les notions de territoire et de zones humides peuvent s'entrecouper. Pour cela, nous étudions les différentes étapes de l'élaboration des logiques territoriales qui concernent des zones humides.

a- Les zones humides au regard du territoire : les logiques émanant des systèmes dominants

La première étape consiste à identifier les critères qui font le territoire. Nous nous basons sur le travail de G. Di Méo dont l'approche que l'on peut qualifier de « sociale » est celle qui nous semble le mieux

prendre en compte les représentations. Il définit quatre grandes dimensions du territoire (Di Méo, 1998).

- L'appartenance et l'identité collective. Le territoire décrit notre appartenance à un ou plusieurs groupes.

- La nature intentionnelle. Le territoire existe par sa dimension politique (découpage et contrôle volontaires de l'espace).

- Le champ symbolique. Certains éléments du territoire sont instaurés en valeurs patrimoniales et raffermissent le sentiment d'identité collective. (Rétaillé, 1997).

- La dimension temporelle. Le territoire est un espace pris dans sa dimension temporelle (maturations lentes, travail de l'imaginaire, Marié, 1982).

Ces quatre grandes dimensions qualifient le territoire et le distinguent notamment de la notion d'espace et de celle de lieu. Di Méo associe le tout dans ce qu'il appelle la Formation Socio-Spatiale (FSS) et qui englobe quatre éléments caractéristiques : les caractères économique et géographique d'une part, les caractères idéologique et culturel d'autre part (Di Méo, 1990). Ces dimensions sont également celles retenues par G. Bertrand qui parle à propos du territoire de l'organisation et des fonctionnements sociaux et économiques de l'espace (Bertrand, 2002). Pour Bertrand, la dimension socio-culturelle est contenue dans le paysage. Il précise bien que le paysage est « la partie d'un tout, ce tout étant le territoire au sens large » (Bertrand, 2002).

De très nombreuses questions se posent alors à propos des zones humides :

Quelles conséquences peut-on tirer de la conception du territoire de G. Di Méo pour les espaces naturels et plus précisément pour les zones humides ? Les zones humides appartiennent-elles à des territoires ou des territoires peuvent-ils appartenir à des zones humides ? Un espace naturel ou une réserve biologique peuvent-ils constituer des territoires au regard de l'approche que nous venons d'expliquer ?

Quelles seraient les frontières des « territoires humides » ? Les zones humides ne respectent pas les mêmes limites administratives que les projets de territoire. Peut-on par conséquent envisager l'organisation d'un territoire en fonction d'une zone humide ? Y a-t-il une échelle commune à la gestion d'une zone humide et à celle d'un territoire ?

Quelles sont les potentialités des zones humides en tant que territoire ? Peut-on trouver des enjeux propres à une zone humide qu'un territoire pourrait prendre en compte ? Y a-t-il un type de société propre aux zones humides ? Un « peuple des marais » ? Peut-on identifier des histoires et des mentalités propres aux zones humides qui justifieraient de parler de « territoires humides » ?

La seconde étape que nous mettons en place répond au souci de nous placer dans une dynamique évolutive des représentations des zones humides et donc de leurs territoires éventuels. S'il est nécessaire de garder à l'esprit que la phase de transition dans laquelle nous nous plaçons est en cours, il est possible d'identifier certains signes d'une transformation des territoires où se situent les zones humides. Nous identifions tout d'abord les logiques territoriales qui se sont succédées avant de considérer les orientations actuelles des territoires. Cette étude diachronique nous permet de définir quels nouveaux territoires émanent de ces évolutions. Afin de pouvoir comparer nos sites d'étude, nous procédons selon la méthode de C. et G. Bertrand, en mettant en évidence les systèmes de représentations dominants et les sous-systèmes dominés (Bertrand, 2001 ; Lelli, 2000).

Le système de représentations dominant est celui qui est partagé par le plus grand nombre, il peut être imposé par une majorité mais aussi par une « minorité culturelle ou économique agissante ». Le système dominant se base sur deux dimensions. D'une part, il est fondé sur la mémoire collective. « Il participe à l'enracinement de la société dans son paysage et son territoire. Il peut facilement se teinter de passéisme et de conservatisme ». (Bertrand, 2001). D'autre part, il est influencé par la médiatisation telle qu'elle est fabriquée dans la culture contemporaine des média. Parallèlement au système dominant, il y a forcément un certain nombre de systèmes de représentations dominés, individuels ou propres à un petit groupe d'usagers ou d'acteurs. Certains ont une conscience fine des enjeux paysagers et territoriaux, d'autres sont totalement extérieurs au processus d'appropriation des paysages et des territoires (Bertrand, 2001 ; Lelli, 2000).

Au début de ce chapitre, nous avons eu l'occasion de décrire les logiques paysagères qui animaient les acteurs rencontrés sur le terrain. A présent, il s'agit de considérer les logiques territoriales qui sont appliquées par les maîtres d'ouvrage à chacun des sites que nous étudions. C'est une façon d'intégrer les dimensions économiques et politiques à la lecture socioculturelle qu'offrait la dimension paysagère (Di Méo, 1998). On peut distinguer des degrés de territorialités différents qui évoluent selon des temporalités différentes.

b- Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul : territoires du vide

A Berck-Merlimont trois logiques se sont succédées qui répondent toutes à un même système de représentations dominant.

La première logique qui prévaut à la constitution de ce site naturel est celle du drainage des zones humides et de leur boisement. Avant les années 1970, les zones humides de Merlimont sont achetées par l'état à des propriétaires privés (Archives ONF). Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale laissent un vaste espace dunaire, exempt de végétation. Le boisement de la zone est une occasion pour l'ONF de s'assurer des rendements et c'est par la même occasion, une façon de fixer les cordons dunaires, rendus « mobiles » par les bombardements. C'est une logique de réserve foncière que l'Etat met en place pour protéger les littoraux français de l'urbanisation. A cette époque, tout le site de Berck-Merlimont n'est pas aux mains de l'État. De nombreuses parcelles appartiennent à des particuliers qui restaurent les mares de chasse et gèrent le milieu à des fins cynégétiques.

La seconde logique est celle qui consiste à protéger les zones humides. A partir des années 1980, la présence des zones humides constitue une raison scientifique de protéger le site et d'y favoriser la biodiversité (mobilisation initiée par le Pr. Géhu). Le drainage est alors arrêté, de même que les programmes de plantations de conifères, dont les rendements étaient jusqu'alors assez médiocres. Progressivement, la propriété domaniale s'étend et le Conservatoire du Littoral devient également propriétaire de la partie sud du site. L'établissement public s'engage directement dans la logique de protection de la biodiversité. Comme pour les terrains gérés par l'ONF, la gestion, assurée par EDEN 62, se focalise sur la restauration et la protection des zones humides. Durant les années 1980 et 1990, les politiques assurées par les deux maîtres d'ouvrage sont favorables à l'augmentation de la surface des plans d'eau (Comptes rendus des réunions NORSPA-LIFE, 1992, 1994, 1995) et les études se multiplient pour produire un inventaire le plus exhaustif possible des « ressources » du site (voir aussi chapitre 2 et 3). Le programme LIFE est élaboré dans ce but.

A partir de la fin des années 1990, une nouvelle logique semble émerger, voire s'imposer aux maîtres d'ouvrage des sites. La pression balnéaire et touristique s'impose aux gestionnaires et le problème d'un accueil des touristes se pose. On peut penser que la logique du « tout scientifique » commence à

être remise en question, mais elle est longue à s'atténuer. Actuellement, les maîtres d'ouvrage prennent difficilement conscience de la nécessité de prendre en considération les acteurs voisins du site. L'implication d'autres acteurs que les scientifiques pose donc des difficultés, en termes de compréhension, d'entente et de projets pour le territoire.

Le territoire de Berck-Merlimont n'est donc pas un territoire au sens où Di Méo le définit. Les systèmes dominants et les sous-systèmes dominés mettent en avant la toute puissance des maîtres d'ouvrage et la quasi-absence de contact avec l'extérieur. En effet, le système dominant qui caractérise les trois logiques observées jusqu'alors est marqué par une logique biocentrée, qui mène à la mise en réserve de la plus grande étendue possible de zones humides. Le système dominant de représentation qui consiste à considérer les zones humides comme un « patrimoine », uniquement connu des scientifiques et inaccessible à d'autres acteurs, amène à une gestion des milieux totalement coupée du monde qui relève davantage de la gestion privée et individuelle d'un terrain que de celle d'un bien public. La vision des maîtres d'ouvrage est donc extrêmement individualiste et coupe les milieux du reste du territoire et de ses logiques politiques, économiques, sociales.

Des tendances affirmées et importantes du point de vue régional sont réduites à des sous-systèmes dominés dans le cas de Berck-Merlimont. Le système politique est caractérisé par deux intercommunalités qui concernent Berck d'une part et Merlimont d'autre part. Cette distinction n'apparaît pas dans le site « naturel ». La logique économique, inféodée au tourisme et à la manne financière qu'il représente, est totalement niée au sein des zones humides et des cordons dunaires. Enfin, la logique sociale d'accessibilité à un paysage et à un cadre de vie préservés est totalement oubliée par le système dominant de gestion conservatoire des milieux.

L'appropriation territoriale du site de Berck-Merlimont se fait donc de façon totalement disjointe par rapport au reste du territoire auquel le site appartient. Nous verrons que ce fonctionnement, qui peut être qualifié de « politique de l'autruche » et que les agents de l'ONF préfèrent appeler « pour vivre heureux, vivons cachés », donne lieu à des tensions et à des dysfonctionnements territoriaux importants.

En ce qui concerne le site de Harchies-Hensies-Pommerœul, les logiques territoriales n'ont pas été exactement les mêmes, mais elles aboutissent au même type de système dominant.

La première logique qui a prévalu à Harchies était celle de l'utilisation des marais dans un but défensif et agricole. Cette logique se basait sur un aménagement des marais à l'aide de fossés qui drainaient le surplus d'eau stagnante du fond de vallée. Les zones humides étaient alors faiblement modifiées et la logique était celle de la diminution du degré de contrainte.

La seconde logique qui a touché les zones humides d'Harchies-Hensies-Pommerœul est celle de la mine. Il ne s'agit alors plus du tout d'aménager les zones humides : elles sont les « proies » d'une autre activité économique qui se développe entre le 19^{e} et le 20^{e} siècle et qui ne se préoccupe ni de leur éradication, ni de leur maintien.

Une troisième logique propre aux marais d'Harchies s'intercale entre la fin de l'exploitation minière et la situation actuelle, c'est celle du drainage intensif qui doit permettre aux agriculteurs de cultiver ces terres. Elle est de courte durée car elle se solde par un échec. Elle a pour but d'utiliser des terres humides considérées comme inutiles.

Enfin, la dernière logique est la même que celle qu'a connu Berck-Merlimont durant les vingt années passées : la conservation des zones humides, la restauration des surfaces en eau (gestion des niveaux d'eau par des pompes financées par le programme LIFE vallée de la Haine, programme toujours d'actualité). Le site d'Harchies-Hensies-Pommerœul est donc dans une logique conservatoire, où la

vision biocentrée prédomine. La prise de conscience qui concerne les maîtres d'ouvrage de Berck-Merlimont n'a pas lieu dans le site d'Harchies. Les maîtres d'ouvrage, qui sont des gestionnaires de milieux naturels et des scientifiques, restent dans des logiques conservatrices, élitistes et revendiquées comme telles.

Comme à Berck-Merlimont, le système de représentation dominant est celui d'une minorité qui impose une vision biocentrée et qui gère les milieux en vase clos, grâce à un classement de type « réserve ». Parmi les sous systèmes dominés, les collectivités territoriales n'ont pas la possibilité d'affirmer leur logique, notamment le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut dont l'une des missions est pourtant de gérer les espaces naturels en général et les zones humides en particulier (c'est notamment le parc qui gère la coupure de Bléharies, site reconnu d'intérêt communautaire). Le second sous-système dominé est celui des agriculteurs qui interviennent directement dans la zone classée Natura 2000 des marais d'Harchies. Bien que gestionnaires et, pour certains, maîtres d'ouvrage car propriétaires de leurs parcelles, ils ne sont pas associés aux décisions de gestion. On assiste donc à un cas de pilotage par le haut où aucun acteur, autre que scientifique, n'est convié à participer à la prise de décision

A Berck-Merlimont comme à Harchies-Hensies-Pommerœul, le seul territoire existant fondé sur les zones humides est exclusif de toutes les autres organisations territoriales et des propriétaires privés. Ni la dimension touristique des alentours, ni la dimension économique ou sociale ne sont intégrées dans ces territoires qui s'avèrent finalement être des territoires vides et inexistants.

c- Le pays de Condé, un territoire requalifié

Le site de Chabaud-Latour a connu des logiques assez proches de celles d'Harchies-Hensies-Pommerœul mais sur un temps plus court. Le degré de territorialité atteint est cependant très différent de celui d'Harchies.

La première logique est celle qui touche l'ensemble de la vallée de la Haine. Les zones humides sont alors largement étendues et utilisées, notamment pour tendre l'inondation en temps de guerre. C'est aussi une époque où la logique du trafic fluvial avec l'Escaut amène à canaliser la Haine et donc à drainer les zones humides. Entre chaque inondation, les zones humides sont utilisées, les marais sont drainés, les prairies servent au pacage (Carpentier, 2004).

Vient ensuite la période de l'exploitation du charbon qui détermine entièrement l'organisation du territoire de Chabaud-Latour. La logique qui prévaut est celle de la destruction, « par la force des choses », des zones humides. Dans le même temps, c'est aussi l'extension des surfaces en eau du fait de la perturbation de l'hydrographie.

Depuis deux décennies, la logique des maîtres d'ouvrage dans le pays de Condé est celle de la requalification. Les zones humides sont tantôt utilisées, tantôt protégées. Elles ne sont plus que rarement remblayées, quelques-unes continuent à être partiellement drainées. La logique est celle d'un développement économique de la région qui englobe les marais et étangs de Chabaud-Latour.

Il y a deux systèmes de représentations qui dominent actuellement à Chabaud-Latour. D'un côté, les zones humides sont considérées comme des espaces à utiliser, dont il est possible de tirer du profit ou un certain bien-être social (sports nautiques, pêche et chasse, espace vert à proximité de la ville). De

l'autre, les zones humides sont des milieux rares et précieux, qui font la richesse d'un site jusqu'alors considéré comme banal et ayant été sacrifié à l'activité minière. Les deux tendances se côtoient. L'une intègre une « renaturation » du site qui s'accompagne d'une politique de patrimonialisation de certaines zones humides (les roselières par exemple). L'autre s'appuie sur le développement des loisirs, pour différentes populations du sociosystème. Les centres aérés sont conçus pour les enfants résidant à proximité, d'autres activités recrutent leurs usagers à des distances plus grandes et dans des classes sociales plus variées (le ski nautique est onéreux, la pratique de la voile est plus accessible à toutes les bourses) et un projet de centre « ludo-touristique » envisage finalement d'attirer des touristes dans le pays de Condé. La particularité de Chabaud-Latour est le partage de la gestion du site entre plusieurs maîtres d'ouvrages. Par exemple, le besoin d'un projet de développement économique (30% de chômage à Condé) pousse les collectivités territoriales à s'aider de la communauté d'agglomération du Valenciennois pour créer un complexe ludo-touristique. Dans le même temps, on remarque un certain empressement du Conseil Général pour mener une politique de protection des « espaces naturels sensibles » sur de vastes zones protégées. Ce fonctionnement dédoublé permet une relative intégration de certains sous-systèmes qui ne sont plus véritablement dominés. D'une part les chasseurs ont gardé certaines de leurs prérogatives tandis que d'autre part, les associations de protection de la nature ont aidé à la protection et au classement de certains espaces. Il en est de même pour les promeneurs, les sportifs, les agriculteurs. Il n'y a cependant pas de cohésion entre les projets. La création de réserves biologiques fermées entre alors en dissonance avec le complexe hôtelier et avec la dynamique cynégétique que les nombreux chasseurs défendent. L'isolement d'autres sous-systèmes en témoigne : c'est le cas du système de représentations porté par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut qui est totalement exclu de la politique de gestion des zones humides de Chabaud-Latour, alors que la restauration et la préservation des prairies humides font partie de leurs missions.

Tout se passe finalement de façon consensuelle mais sans cohésion. Chaque acteur, dans la mesure où il peut réaliser son projet, empêche le moins possible un autre acteur de mener à bien son objectif. Les protecteurs de la nature s'attachent à la sauvegarde d'une roselière, Val'agglomération défend son projet dès lors qu'il demeure économiquement intéressant et les chasseurs gardent un territoire de chasse limité. Ce qui semble un territoire assez homogène est en réalité une cohabitation entre différents acteurs et différentes logiques. Le consensus existe, il est davantage basé sur une logique « NIMBY » (Not In My Backyard) que sur un véritable partage de l'espace. Les zones humides ne trouvent leur place que dans les logiques naturalistes où elles sont véritablement protégées. Ce fonctionnement cloisonné permet au territoire du pays de Condé de trouver une certaine unité mais autour du tourisme et des loisirs et non autour des zones humides.

d- La Deûle, territoire communautaire contre territoire fluvial

Dans la vallée de la Deûle, les logiques territoriales se succèdent sur un temps beaucoup plus court que dans tous les autres sites d'étude.

Historiquement, la vallée de la Deûle est un territoire organisé autour de la voie d'eau. La première logique est donc celle du transport puis du développement industriel. Les zones humides ne sont donc absolument pas considérées, elles sont soit remblayées, soit drainées lorsque les agriculteurs les utilisent.

La seconde logique est celle qui répond à la déprise industrielle et à la constitution de nombreuses friches (entre 1970 et les années 1990 environ). La particularité du territoire de la haute vallée de la Deûle est la relative négation de cette problématique « d'enfrichement ». Si la crise économique est reconnue, comme dans toute la région Nord-Pas de Calais (OREAM, 1971), la question des friches industrielles est véritablement passée sous silence pour la Haute Deûle. Dans le bassin minier cette

thématique est au contraire devenue un leitmotiv. Elle est à la base de la requalification des territoires, voire même de leur identité. Les friches proprement dites constituent un patrimoine potentiel.

Enfin, la dernière logique est celle de créer un parc de la Deûle dans cette partie de la vallée. Si l'idée émerge dès les années 1970, la logique en elle-même n'est mise en œuvre qu'à la fin des années 1990. Cependant, la logique principale qui détermine l'organisation de ce nouveau territoire n'est pas celle de la vallée mais davantage celle de la métropole lilloise. Plusieurs raisons l'expliquent. D'une part, d'autres communes le long de la Deûle sont exclues du projet parce qu'elles ne font pas partie de la Communauté Urbaine de Lille. D'autre part, le parc est destiné aux loisirs des métropolitains et les riverains de la Deûle sont peu considérés (habitants comme élus locaux). Une logique sensiblement différente de celle de la constitution d'un espace de loisirs sous-tend la création du parc de la Deûle et renforce notre précédente affirmation. Le parc de la Deûle se base sur une logique de réserve foncière. La raison, ou peut-être pourrait-on dire l'alibi, en est la protection des champs captants. Cependant, à cette échelle et avec les mesures peu coercitives prises à l'heure actuelle, on est en mesure de se demander s'il ne s'agit pas d'une stratégie de la métropole pour s'assurer des terrains vierges et pour planifier l'urbanisation à venir.

Le système dominant dans la vallée de la Deûle s'est considérablement modifié en une trentaine d'années. D'un espace soumis aux impératifs financiers de développement économique, quel qu'en soit le prix pour l'environnement, on est passé à un système dominant où l'espace de friches était totalement déconsidéré et marginalisé (d'où les nombreuses contraventions à la réglementation telles que les décharges d'ordures et les dépôts sauvages de pneus ou de matières toxiques). A présent, le système dominant est celui de la constitution d'un espace périurbain qui allie la protection des nappes à la constitution d'espaces naturels et de loisirs. Les sous-systèmes dominés sont représentés par les entrepreneurs toujours implantés sur les bords de la Deûle. Les chasseurs sont également les représentants d'un système tout à fait dominé : ils ont perdu leurs droits de chasse dans les zones humides du parc de la Deûle et ne sont donc plus considérés comme les maîtres d'ouvrage de terrains qu'ils ont autrefois occupés. En outre, il est intéressant de noter que les associations de défense de l'environnement, pourtant responsables de l'annulation du SDAU de Lille de 1995, ne sont quasiment plus représentées dans les logiques dominantes à l'heure actuelle. Leur combat pour protéger cette partie de la vallée s'est limité à empêcher la traversée des champs captants par l'autoroute. La gestion des milieux naturels, la protection des paysages ou la constitution d'un territoire de parc respectueux de l'environnement ne semblent plus les concerner.

Le territoire de la vallée de la Deûle est donc une partie d'un vaste territoire métropolitain, dont les enjeux sont la protection de la ressource en eau et l'offre de loisirs. Les habitants de la vallée de la Deûle sont rarement pris en compte dans ce projet de territoire. Les zones humides, elles, n'ont aucune place déterminée. Ce n'est pas le point de vue scientifique mais celui des loisirs qui prime, dans ce contexte les zones humides jouent le rôle d'aménités paysagères. C'est une place congrue par rapport à l'étendue des marais de la vallée il y a deux siècles. C'est simultanément une place de choix dans le contexte d'urbanisation et d'industrialisation que la Deûle a connu. Les zones humides sont moins nombreuses, elles sont moins prises en considération. En revanche, quand elles retiennent l'attention, c'est pour être protégées ou restaurées.

Les zones humides que nous étudions ne forment jamais un territoire à proprement parler. Dans certains cas, le territoire se limite à la constitution d'une réserve, isolée du reste des fonctionnements territoriaux, les zones humides sont alors protégées. Dans d'autres cas, les zones humides sont utilisées à des fins tout à fait différentes de leur protection. On assiste alors à l'aménagement d'un

territoire qui englobe des zones humides mais dont la raison d'être repose sur le développement économique, politique ou social du territoire. Le parc de la Deûle permet à la métropole lilloise de faire valoir son action en matière de « verdissement » de la métropole et de politique environnementale. A Chabaud-Latour, le maintien des zones humides et le développement des aménagements est un faire valoir pour le pays de Condé dans sa lutte pour la requalification des territoires miniers et une vitrine pour le département dans sa politique de protection des espaces naturels. Au vu de ces logiques, on peut se demander si les territoires et les paysages liés aux zones humides peuvent coïncider et s'il existe un équilibre dans l'appropriation des zones humides dans les sociosystèmes actuels.

2- La confrontation du paysage et du territoire : un indicateur de déséquilibre

En présentant les paysages liés aux zones humides au début de ce chapitre, nous faisions remarquer que les échelles de considération étaient déterminantes pour déceler les unités paysagères. Nous avons également remarqué que les zones humides étudiées ne correspondent pas à des « territoires humides ». Pour que les zones humides aient leur place dans le sociosystème, il est cependant nécessaire qu'une certaine concordance entre paysage et territoire et géosystème existe. Or, il existe bien des formes d'appropriations paysagères et territoriales des zones humides, mais elles sont partielles et ne reposent pas sur une même échelle de prise en compte des zones humides. La distinction entre les géosystèmes, les paysages et les territoires de zones humides n'amène-t-elle pas à un décalage dans l'appropriation des zones humides ? Ne peut-on pas utiliser cette comparaison entre G, T et P comme critère pour identifier le statut que chaque zone humide a dans le sociosystème ? N'est-ce pas l'occasion d'en tirer, par la suite, des conclusions sur les capacités de chaque zone humide à trouver une place équilibrée dans les sociosystèmes entre une protection à tout prix et un fonctionnalisme démesuré ?

En reprenant chaque cas de figure étudié jusqu'alors, nous pouvons mettre en relation les paysages qui correspondent aux territoires et aux géosystèmes et ceux qui sont en dissonance. Certains présentent très peu de similitudes tandis que d'autres coïncident relativement bien.

A Berck-Merlimont, paysage et géosystème concordent assez parfaitement. En effet, les unités paysagères que nous avons mises en évidence correspondent aux différents écosystèmes présents sur le site. En outre, les conceptions paysagères de Merlimont sont proches des considérations géosystèmiques de ce site : c'est un endroit où la « nature » est symbolisée par des espèces rares. Les conceptions paysagères sont tournées vers cette vision scientifique et très peu vers des considérations esthétiques. En revanche, le décalage entre le paysage et le territoire est flagrant. Les communes de Berck et Merlimont sont « amputées » de la partie naturelle de leur territoire, classée en réserve. Les cartes mentales des gestionnaires du site le rappellent : les limites de gestion sont clairement définies et les autres éléments extérieurs ne figurent que comme des repères de limite (l'aérodrome en particulier dont la forme est enclavée dans le site naturel). Le décalage entre paysage et territoire est renforcé par les hasards des découpages fonciers qui font que certaines parties des dunes et de la plaine interdunaire sont des propriétés communales et donc ouvertes au public. Par exemple, la dune parabolique à Merlimont, qui présente pourtant un caractère scientifique intéressant, est située sur le territoire communal. La continuité paysagère du cordon dunaire du Nord au Sud ne correspond donc pas aux territoires de gestion domanial et communal. Le comble étant que la dune parabolique est

unique et fragile et qu'elle se trouve autorisée au public. L'autre décalage se situe entre le paysage de plage qui se poursuit dans le cordon dunaire externe et la limite administrative entre le domaine maritime et les réserves de l'ONF et du Conservatoire. Une fois de plus, la continuité paysagère est contredite par les logiques territoriales.

Du point de vue plus spécifique des zones humides, l'absence de coïncidence entre considérations paysagères et territoriales est flagrante. Alors que du point de vue de la gestion territoriale propre à la réserve de Berck-Merlimont, l'attention est focalisée sur les zones humides, l'approche paysagère est totalement secondaire. Autrement dit, la logique territoriale de protection des zones humides, de conservation patrimoniale de la ressource ne correspond pas à une préoccupation paysagère : les maîtres d'ouvrages ne se soucient pas de savoir si l'ouverture de plans d'eau, la fauches des prairies ou l'arrachage d'arbustes aura un impact esthétique.

Dans la vallée de la Deûle, la situation est plus mitigée. D'une manière générale, le parc ne forme pas une unité visible dans le paysage. Il y a au contraire un territoire de la vallée de la Deûle, bien structuré par le canal, les ponts qui le traversent et qui relient les villes qui s'égrènent assez régulièrement le long du cours d'eau. Le paysage de la vallée, bien que disparate, est assez représentatif de cette partie de la métropole : agriculture, industries et périurbanisation. En ce qui concerne le parc, la coïncidence entre paysage et territoire se situe dans la structure foncière. Une grande partie des anciens marais de la Deûle sont compris dans une zone de préemption que détient la communauté urbaine (Figure 44). Les différentes parties du parc sont toutes sur ces terrains. Si d'autres projets paysagers doivent prendre place dans les zones préemptées dans les prochaines années, paysage et territoire pourraient peu à peu mieux se recouper.

A échelle plus grande, il existe des correspondances entre les paysages de certaines parties du site et les territoires. Le site des Ansereuilles dont le paysage « campagnard » oscille entre idéal rural et véritable gestion agricole correspond assez bien à cette partie de la vallée appelée « les Weppes » et caractérisée par une activité agricole importante (le paysage du parc est certainement plus « bucolique » que ne l'est celui des Weppes, mais la logique territoriale est relativement bien représentée). Cela se vérifie également en partie dans le site de la Gîte. Le paysage fermé du fait des boisements et des talus du terrain de dépôts correspond à un territoire de détente et de loisirs assez bien délimité, fréquenté par les habitants des alentours et par ceux de la métropole. Les promeneurs mais aussi les cyclistes et les coureurs qui profitent ainsi d'une boucle de quelques kilomètres se sont appropriés le chemin sur les remblais. La communication entre les rives de la Deûle et les talus se fait grâce à des escaliers, permettant de relier la Gîte aux Ansereuilles par le chemin de halage. Le jardin Mosaïc constitue une enclave dans le territoire d'Houplin-Ancoisne et des bords de la Deûle ; il est entièrement clôturé et répond exclusivement à la volonté affichée de produire un paysage atypique. Il ne répond donc pas aux logiques territoriales de la vallée de la Deûle.

Le cas le plus convaincant de similitude entre paysage et territoire est constitué par Chabaud-Latour. Le géosystème de Chabaud-Latour est lui-même assez unifié : bien que différents, ses nombreux écosystèmes fonctionnent en interaction. A petite échelle, l'ensemble du site présente une certaine unité paysagère qui correspond à ce géosystème. Du point de vue territorial, l'organisation de cet espace correspond également au paysage. Si l'on considère plus précisément la mosaïque de formes paysagères et de milieux naturels, elle coïncide avec la kyrielle de propriétaires et de modes de gestion qui coexistent. On retrouve à la fois la logique conservatoire des milieux humides fragiles et précieux

et la logique de développement économique et social tourné autour des loisirs, du sport. L'identité du site de Chabaud-Latour s'en trouve renforcée et homogénéisée.

Ce n'est qu'à grande échelle que les paysages tels que les mares de chasse ou les roselières ne sont pas en adéquation avec le territoire. Ils correspondent parfaitement avec le géosystème de bas fond humide, en revanche, ils ne correspondent pas toujours aux micro-territoires créés. Quelques zones humides, comme la réserve de la Canarderie ou les mares de chasse privées, constituent des sous-unités paysagères totalement individualisées et isolées par rapport au reste du territoire relativement « ouvert » du pays de Condé. La coïncidence entre paysage et territoire à Chabaud-Latour repose principalement sur la pléiade d'unités paysagères et territoriales centrées autour des zones humides. Ce décalage concourt à faire de ce site un espace bigarré.

La considération simultanée des paysages et des territoires nous permet de prendre la mesure des décalages qui existent entre ces deux dimensions. Les systèmes de représentations et les conceptions paysagères dont nous avons montré l'évolution auparavant n'y sont pas étrangers. Ce regard croisé sur un même objet - les zones humides - est une manière d'appliquer un principe éminemment géographique, celui de rapporter la dimension verticale des rapports que les hommes nouent avec l'espace terrestre à la dimension horizontale des formes d'organisation de l'espace. (Di Méo, 2004). Cette mise en relation nous montre l'absence de projet territorial et paysager à l'encontre des zones humides. Pourtant, les politiques publiques prônent précisément ce genre de démarche dans la gestion des territoires. Il nous semble donc intéressant de nous interroger sur la pertinence de la notion de projet de territoire en ce qui concerne les zones humides.

3- Les zones humides au cœur d'un projet de territoire ?

La notion de « projet de territoire » est préconisée dans la Loi d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (LOADDT dite aussi Loi Chevènement, 1999). Plusieurs questions apparaissent : d'une part, le projet de territoire peut-il se poser comme une solution pour la prise en compte des zones humides dans le sociosystème ? D'autre part, à quelle échelle ce projet de territoire doit-il être envisagé ?

a- Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

La loi Chevènement (1999) institue les « pays » et les « communautés d'agglomération » comme territoires d'organisation de l'espace français. Ils sont constitués de plusieurs communes et ont pour but de mieux coordonner les aménagements. Ils doivent reposer sur un « projet de territoire » qui met en cohérence les différentes décisions prises et appliquées sur le territoire.

La première étape de la construction du projet de territoire est le diagnostic territorial. Il est forcément orienté en fonction des personnes qui le créent, le dirigent et qui y sont associées. Lors de cette première étape, différentes catégories d'acteurs déterminent des choix et leurs représentations entrent en ligne de compte. La loi recommande que tous les acteurs soient impliqués dans la mise en œuvre du projet de territoire et ce à toutes les échelles (LOADDT, 1999).

Les difficultés pour concilier les différentes tendances entre élus, acteurs institutionnels, associatifs et usagers sont renforcées par des questions de limites administratives, de bassin de vie, etc.

b- Sur quels enjeux peut se fonder un projet de territoire pour les zones humides?

La question qui se pose finalement est de savoir si les zones humides peuvent être instaurées comme l'objet essentiel d'un projet de territoire. Les représentations des zones humides telles qu'elles ont évolué peuvent-elles laisser imaginer la conception d'un projet autour de cet espace naturel ? Quelle logique paysagère et territoriale serait alors favorisée ? Quel pourrait être le dénominateur commun sur lequel les acteurs s'accorderaient ?

La grande dichotomie qui ressort de nos analyses fait état pour les zones humides d'une préoccupation naturaliste d'une part et d'une préoccupation récréative d'autre part. Dans les zones que nous avons étudiées, les logiques qui concernent les zones humides oscillent entre ces deux extrêmes.

En ce qui concerne la politique de protection de la nature, elle est mise en place de façon isolée et consiste à gérer de façon spécifique une partie déterminée d'un site. Il peut s'agir d'actions pour la restauration de la biodiversité, d'aménagement en faveur de la dynamique naturelle ou parfois d'absence d'intervention. Ce sont des décisions et des formes de gestion ponctuelles qui ne relèvent pas d'une vision globale d'aménagement du territoire. Il n'est donc pas question de projet de territoire. A Berck-Merlimont, c'est le site entier qui est protégé et géré de façon à améliorer la biodiversité. A Chabaud-Latour, la roselière de la Canarderie est gérée par le Conseil Général, uniquement au titre de la restauration des milieux. Ce type de gestion est issu de politiques publiques telles que la loi sur l'eau qui fait des zones humides des espaces à préserver. Dans ces cas de figure, les zones humides sont cependant coupées du reste du territoire. Le droit de préemption peut amener aux mêmes travers, la parcelle préemptée pouvant parfois être gérée comme un bien privé.

Il est aussi possible pour certaines logiques de protection de s'insérer dans un territoire vaste et de participer au fonctionnement du territoire. Dans le cadre des parcs naturels régionaux, la mise en place des logiques de protection des prairies humides consiste à sensibiliser les agriculteurs et à les aider à maintenir ces milieux. Dans l'enceinte d'un des deux parcs naturels qui concernent nos zones d'étude, une forme de gestion comparable existe mais elle est menée par le gestionnaire en titre et non par le parc (plaines de l'Escaut). Les agriculteurs qui interviennent dans le périmètre des propriétés des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul sont contraints ou encouragés (selon les situations foncières de chaque parcelle) par le comité de gestion à établir des contrats territoriaux d'exploitation. Ils consistent principalement à maintenir des bandes enherbées, à faucher tardivement ou à restaurer les haies. Dans ce cas de figure, il ne s'agit pas pour autant d'un projet de territoire au véritable sens du terme puisque cette forme « raisonnée » d'agriculture accompagne une politique de gestion isolationniste pour le reste des marais.

Dans les autres cas que nous avons étudiés, les politiques qui concernent les zones humides sont tournées vers le développement des loisirs et des espaces de détente. En terme de projet de territoire, les conséquences sont doubles. D'une part, un territoire tourné exclusivement vers les loisirs est relativement rare (cas des stations touristiques) et s'avère souvent peu viable. D'autre part, les zones humides, si elles ne sont que le support de loisirs, perdent de leur identité et de leur intérêt. Un plan d'eau artificiel, un bassin ou une piscine pourraient quasiment remplacer une zone humide dédiée aux loisirs et aux sports. Cependant, les zones humides utilisées à des fins récréatives ou esthétiques ont le mérite d'exister, parfois sous diverses formes. Elles peuvent être l'occasion de sensibiliser les populations à leur intérêt à l'état naturel. En outre, la place qui leur est accordée dans le projet de territoire est alors beaucoup plus importante en surface que dans le cas de mesures conservatoires. Leur appropriation est plus largement assurée du fait que les usagers et visiteurs du lieu peuvent s'en approcher, s'y aventurer, s'en servir. Sans être encensées, elles sont perçues comme des espaces utiles

et elles sont associées à des activités plaisantes. Dans le cas du Parc de la Deûle et de Chabaud-Latour, les zones humides sont aussi bien des lieux de loisirs (chasse, pêche, sports nautiques), que des décors pour la promenade, la flânerie et la découverte du patrimoine local (mine, agriculture, jardins...). Le projet de territoire du pays de Condé englobe les zones humides comme des lieux de vie, comme un cadre de vie privilégié. Cependant, les milieux s'en trouvent parfois dénaturés : les mares de chasse se multiplient à foison et certaines parties du site sont parfois utilisées comme des décharges à ciel ouvert. Dans la vallée de la Deûle, le parc n'est pas à proprement parler inscrit dans un projet de territoire. S'il l'est, c'est au niveau communautaire et le parc est un espace « hors-lieu » dédié au divertissement des citadins. Pour les habitants des alentours, les parties en accès libre sont effectivement des espaces de détente, celui dont l'accès est payant est coupé du territoire. Les zones humides ne constituent que des décors, des plus values dans l'aménagement de zones consacrées au divertissement.

Le principal enjeu, qui nous semble émaner de cette dichotomie des logiques touchant aux zones humides, est la question de l'échelle du projet de territoire, par rapport à l'échelle des zones humides. En effet, les « pays » qui, selon la loi, doivent porter ces projets de territoire sont de taille différente. Ils sont forcément définis par des limites administratives qui ne correspondent pas à des paysages ou à des territoires vécus. Dans ces conditions, comment y intégrer des zones humides de façon satisfaisante ? Dans tous les cas de figure que nous avons rencontrés, aucun découpage territorial officiel ne recoupe un ensemble de zones humides.

L'exemple le plus édifiant est celui du site de Berck-Merlimont dont la délimitation communale correspond également à la division entre deux communautés de communes (CC entre terre et mer et CC de côte d'Opale). Le parc de la Deûle est également assez significatif dans la mesure où cet espace centré autour de la Deûle s'arrête brusquement au sud de Seclin, à la limite de la communauté urbaine de Lille, tandis qu'il continue sur la rive gauche jusqu'à Don (revoir la Figure 12). A Chabaud-Latour et à Harchies-Hensies-Pommerœul, ce sont les découpages des parcs naturels qui sont contradictoires vis à vis des zones humides. Les deux parcs naturels, bien que faisant partie d'un même parc transfrontalier, ne recouvrent pas entièrement les deux complexes de zones humides (voir Figure 13).

Notre but n'est pas ici d'imaginer ce que devraient être les limites administratives de pays ou de communautés de communes, ni ce que pourraient être les projets de territoire qui engloberaient les zones humides que nous étudions. Cependant, il nous semble intéressant de prolonger notre réflexion et de nous demander si d'autres enjeux plus généraux ne peuvent pas permettre de prendre en compte les zones humides dans un projet de territoire cohérent. La place des zones humides dans un projet de territoire ne doit-elle pas s'envisager à une échelle plus petite qui dépasserait les limites des « pays » ou des « communautés de communes ». Certains enjeux prégnants dans la région (la protection de la ressource en eau, la prévention des inondations) ne sont-ils pas passés sous silence lorsque les zones humides sont évoquées ? Ce qu'il importe de souligner, c'est que cette étude va donc au delà de l'identification proprement dite des représentations des zones humides : elle montre que ces thématiques qui pourraient paraître naturellement rattachées à la gestion des zones humides en sont totalement dissociées. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre suivant.

A cette étape de notre démarche, plusieurs grandes réflexions s'imposent.

Les territoires qui se constituent à la suite de l'évolution des représentations des zones humides, et plus généralement des représentations de l'environnement, donnent à certaines zones humides une place plus respectée mais pas forcément plus importante. La constitution de systèmes de représentation dominants donne lieu à la prise de « pouvoir » de certains acteurs.

Si la constitution des « pays » et des communautés d'agglomérations permet bien de donner plus de poids aux collectivités locales, c'est principalement dans le sens des villes que se fait le transfert. Que ce soit dans le cas du Parc de la Deûle ou dans celui du pays de Condé, ce sont les grandes agglomérations voisines qui s'emparent des espaces verts pour les utiliser et en faire leurs territoires.

L'autre tendance qui se dessine est celle que nous avions déjà évoquée à propos de la constitution des politiques publiques favorables à la protection des milieux naturels, à savoir le pouvoir des scientifiques et pour être plus précis des chercheurs ou des gestionnaires sur le terrain.

L'inertie de nos sociétés, le temps d'adaptation des pratiques à certaines politiques ou la lenteur du changement de comportements vis-à-vis de nouvelles représentations laissent à penser que les territoires que nous étudions aujourd'hui sont en pleine mutation. Ils sont amenés à évoluer davantage. La question qui va se poser est de savoir dans quelle direction. Le système de rétroaction qui caractérise le sociosystème va-t-il entraîner paysages et territoires dans une même direction ou une crise profonde risque-t-elle de se produire ? Une logique va-t-elle triompher de l'autre, entre « l'accessoirisation » des zones humides et leur mise sous cloche ?

Conclusion du chapitre V

L'étude de la stratification du paysage nous permet de mettre en évidence une typologie des conceptions paysagères. Le grand paysage regroupe tous les types de regards qui peuvent être portés sur le paysage (endogènes ou exogènes) tandis que le cadre de vie est une conception paysagère principalement considérée par des regards initiés. Enfin, le tiers-paysage correspond aux « délaissés » que notre société produit ou néglige, comme les réserves et les friches. En fonction de ces conceptions et des degrés de fréquentations paysagères, il est possible de distinguer des formes d'appropriations des paysages, parmi lesquelles le paysage d'eau aurait pu constituer une réalité. Dans l'ensemble des zones humides que nous étudions, nous concluons cependant à une faiblesse de l'appropriation paysagère des zones humides en tant que telles.

C'est pour cette raison que nous nous posons la question de l'existence de « territoires humides » ou de territoires de zones humides. En prenant le territoire dans sa dimension sociale, nous avons montré que certaines conditions pour former un territoire sont remplies par les zones humides, mais seulement dans certains cas et que les conditions ne sont jamais toutes réunies ensemble. Même à l'échelle plus petite d'enjeux généraux liés à l'eau, nous avons vu que les zones humides ne constituaient pas véritablement de territoires. Si l'évolution des représentations est bien engagée, peut-être doit-elle prendre davantage de temps pour imprégner le jeu des acteurs et donner naissance à de nouvelles conceptions paysagères, à de nouvelles appropriations territoriales et à de nouvelles formes de gestion des zones humides. La place des zones humides dans le sociosystème dépend certes de l'évolution des pratiques et des représentations, mais aussi de la capacité des acteurs et des usagers à s'emparer des problématiques de ces milieux. Les conditions d'une adhésion sociale à la « cause » des zones humides ne passe-t-elle pas par une implication de tous les acteurs des zones humides ?

CHAPITRE VI

La gouvernance, outil d'appropriation des zones humides ?

Introduction du chapitre VI

Il paraît évident que, pour les territoires que nous avons décrits, les zones humides ne parviennent pas à se faire une place. L'évolution des représentations donne naissance à de nombreuses façons de voir les paysages et de vivre les territoires qui aboutissent à un décalage, voire à une cacophonie entre les acteurs. Le problème qui se pose avec acuité est celui de l'émergence d'un objet commun, d'une sensibilité paysagère ou d'une appropriation territoriale qui soient partagés. Comment élaborer ce « construit commun » ? Tout concourt à démontrer que c'est l'absence de véritable concertation qui explique le décalage entre les acteurs, leurs représentations et leurs actions (Donadieu, 2002). Le principe de gouvernance qui est prôné dans les politiques publiques actuelles pourrait-il offrir une place plus importante aux zones humides dans l'anthroposystème ? Il importe de décrire l'impact du changement des représentations sur les logiques d'acteurs et sur les processus de prise de décision afin de comprendre la place nouvelle accordée le cas échéant aux zones humides.

Pour cela, il est tout d'abord intéressant d'étudier la répartition du poids des acteurs suite aux mutations que nous avons décrites. Dans un second temps, il nous revient de nous interroger sur le principe de la gouvernance, ses fonctionnements, ses buts, ses limites. Quelle est la place effective de ce terme, « à la mode », dans l'organisation des territoires ? Comment les acteurs s'en emparent-ils ? Quels outils ont-ils à leur portée pour mettre en place la gouvernance ? Il y a plusieurs niveaux de participation dont la concertation qui est le plus souvent invoquée. La question à laquelle nous nous efforçons finalement de répondre est celle de la possible intégration de la pluralité de représentations liées aux zones humides dans les politiques d'aménagement. Pour y répondre, la notion de paysage-projet paraît pertinente notamment parce qu'elle introduit un mouvement prospectif.

I- MISE EN SCENE DES REPRESENTATIONS DES ZONES HUMIDES : LA PLACE DETERMINANTE DU JEU DES ACTEURS

Comment peut-on expliquer que les territoires et les paysages de zones humides n'existent pour ainsi dire pas dans la région que nous étudions ? Nous avons pourtant montré qu'il existe bien des représentations et des politiques publiques qui intègrent les zones humides et les considèrent. La question est donc située au niveau de la mise en œuvre des politiques, des pratiques et des représentations. Qui met quelle représentation en avant ? Quels sont les acteurs qui défendent une politique ou une autre ? A l'avantage ou au détriment de quels usagers se fait la gestion et l'aménagement des zones humides ? Les façons de considérer les zones humides et les représentations dépendent de l'organisation des acteurs entre eux. Des alliances et des contrepoids découle une typologie de l'appropriation des zones humides. Comment les combinaisons de pouvoir peuvent-elles déterminer le degré d'appropriation des zones humides ? Quelle est la part d'influence du jeu des acteurs dans l'aménagement des espaces naturels ?

A- Les jeux d'acteurs : fonctionnement individualiste ou bipolarisé

Pour comprendre les processus de prise de décision en matière d'environnement, il est indispensable de revenir sur la présence des différents acteurs de chaque territoire et d'identifier leurs modes de fonctionnement, leurs interrelations. En mettant en avant les stratégies et les démarches des acteurs entre eux, il est possible de comprendre les processus d'évolution que nous avons décrits. Il ne s'agit pas de présenter à nouveau les acteurs mais de déterminer les liens entre eux et les rapports de force qui se nouent dans chaque site.

1- L'organigramme des acteurs : une vision globale des alliances et des contrepoids

La constitution d'organigramme est une première étape de l'analyse des relations entre les acteurs. Elle permet d'englober d'un seul coup d'œil les degrés d'interaction et les alliances entre les principaux acteurs du territoire étudié. Plusieurs précautions sont à prendre. D'une part, il faut

considérer l'organigramme comme uniquement valable à l'échelle où il est présenté. D'autre part, il faut y voir un fonctionnement simplifié des relations entre les principaux acteurs. Les intervenants ponctuels ne figurent pas dans ce type de schéma. Enfin, il faut manier la signification des flèches avec la plus grande prudence. L'épaisseur des flèches indique le degré théorique de liens entre acteurs. Plus la flèche est épaisse, plus les rapports sont étroits. Cela peut signifier qu'ils sont officialisés ou institutionnalisés mais aussi qu'ils sont extrêmement fréquents. L'absence de flèches tend davantage à montrer que les liens entre deux acteurs n'ont pas lieu d'être, c'est la flèche en pointillé qui souligne des liens distendus ou quasiment inexistants, alors qu'ils pourraient être plus soutenus. Quant au sens des flèches, il indique grossièrement les rapports de hiérarchie ou de commandement entre les acteurs. Des flèches à double sens entre deux acteurs indiquent que les échanges sont réciproques et que les influences se complètent. C'est donc avec prudence qu'il faut lire ces schémas. Leur principal intérêt reste qu'ils sont facilement compréhensibles et qu'ils sont comparables les uns aux autres.

Figure 45 : Légende applicable à tous les organigrammes suivants

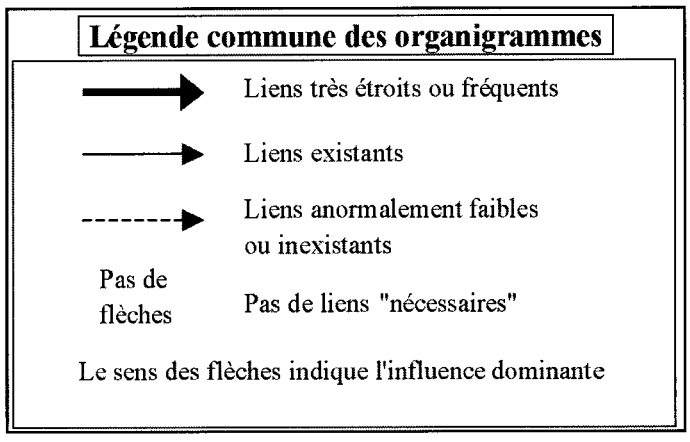

Nous procédons par degré de complexité et présentons tout d'abord les terrains pour lesquels les organigrammes sont les plus simples : Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul.

a- Berck-Merlimont, une centralisation importante

Ce qui ressort le plus fortement de l'organigramme concernant Berck-Merlimont et que nous avons déjà évoqué dans nos précédentes analyses est le rôle central que jouent les gestionnaires du site : l'ONF et EDEN 62. Sur l'organigramme (Figure 46), l'ONF est au centre car il polarise les relations avec tous les autres acteurs. C'est l'Office qui gère notamment les contacts avec les chasseurs du site puisque les adjudications sont signées entre ONF et chasseurs. L'ONF est tout puissant dans la mesure où il décide des conditions des adjudications (nombre de fusils, jour de chasse, espèces chassées, autorisation d'agrainer...) C'est également l'ONF qui a fondé le comité scientifique consultatif. Avec ce groupe de scientifiques qui travaillent à l'étude du site, les relations sont relativement équilibrées. Le comité n'est que consultatif mais ses avis sont fortement écoutés et appliqués. Avec le Conservatoire du Littoral, les relations sont différentes car le Conservatoire est propriétaire d'une partie du site. Il se trouve cependant que l'Office est moteur en matière de gestion des espaces (car plus expérimenté et depuis plus longtemps dans le site) et que le conservatoire est invité par l'ONF aux réunions des comités de gestion et non l'inverse. Cette polarisation des relations par l'ONF se répercute dans les relations avec tous les usagers ou intervenants du site, tels que par exemple, l'association de protection de la nature GDEAM de Montreuil ou l'agriculteur « bio » qui intervient à la demande de l'ONF dans les prairies de la plaine humide. C'est également l'ONF qui devrait conséquemment gérer les relations avec les maires, les communautés de communes et tous les curieux qui franchissent les dunes. Ce dernier point est cependant le point faible dans l'organisation du jeu d'acteurs. Certains acteurs importants tels que l'aérodrome ou le parc d'attraction de Bagatelle ne font pas partie des discussions ou des prises de décision.

Figure 46 : Organigramme des acteurs du site de Berck-Merlimont : centralisation autour des gestionnaires

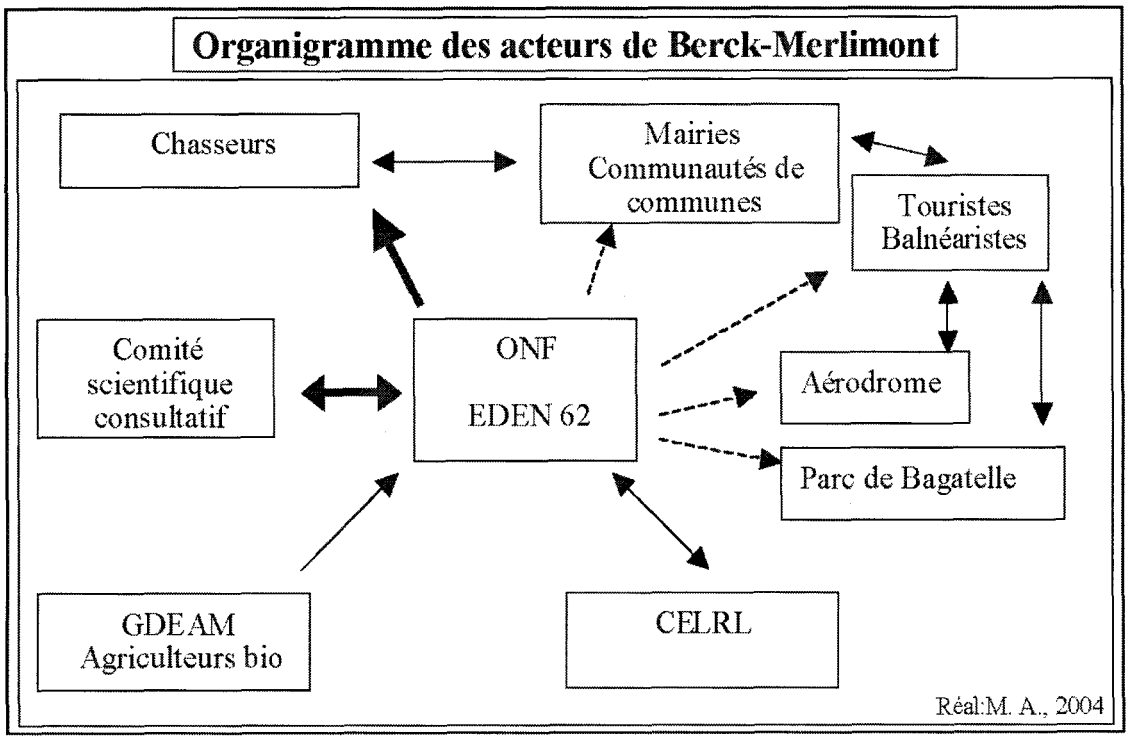

b- Harchies-Hensies-Pommerœul : un fonctionnement en vase clos

L'organigramme des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul présente sensiblement les mêmes caractéristiques que celui de Berck-Merlimont. Le comité de gestion est tout puissant dans la réserve. Deux entités différentes y siègent : le centre de recherche d'Harchies qui dépend de la division Nature et Forêt de la Région Wallonne et l'association RNOB qui est propriétaire d'une partie du site. C'est le comité qui centralise les rapports avec les autres acteurs. Le comité est notamment en contact avec quelques agriculteurs qui louent et exploitent des terrains classés en réserve. Avec les autres acteurs, pratiquement aucune relation n'existe. Les entités sont tout à fait isolées de la gestion du site, les agriculteurs encore propriétaires ne sont ni concertés, ni renseignés sur les décisions de gestion des marais. Les interactions sont extrêmement limitées dans ce site, quelques promeneurs peuvent pénétrer dans les chemins autorisés et quelques cas de braconnage sont relevés. La zone industrielle des Sartis qui longe les marais au Sud constitue une menace pour le site. Les intentions de reprise d'activité pourraient nuire à la réserve mais il n'y a aucun dialogue entre les deux acteurs. Il y a donc très peu d'intervenants extérieurs dans la réserve en dehors des associations de protection de la nature qui observe les oiseaux migrateurs en particulier et qui transmettent leurs observations au comité de gestion. Le comité de gestion fonctionne de façon autonome, en vase clos, beaucoup plus que l'ONF à Merlimont.

Figure 47 : Harchies-Hensies-Pommerœul, un comité de gestion surpuissant

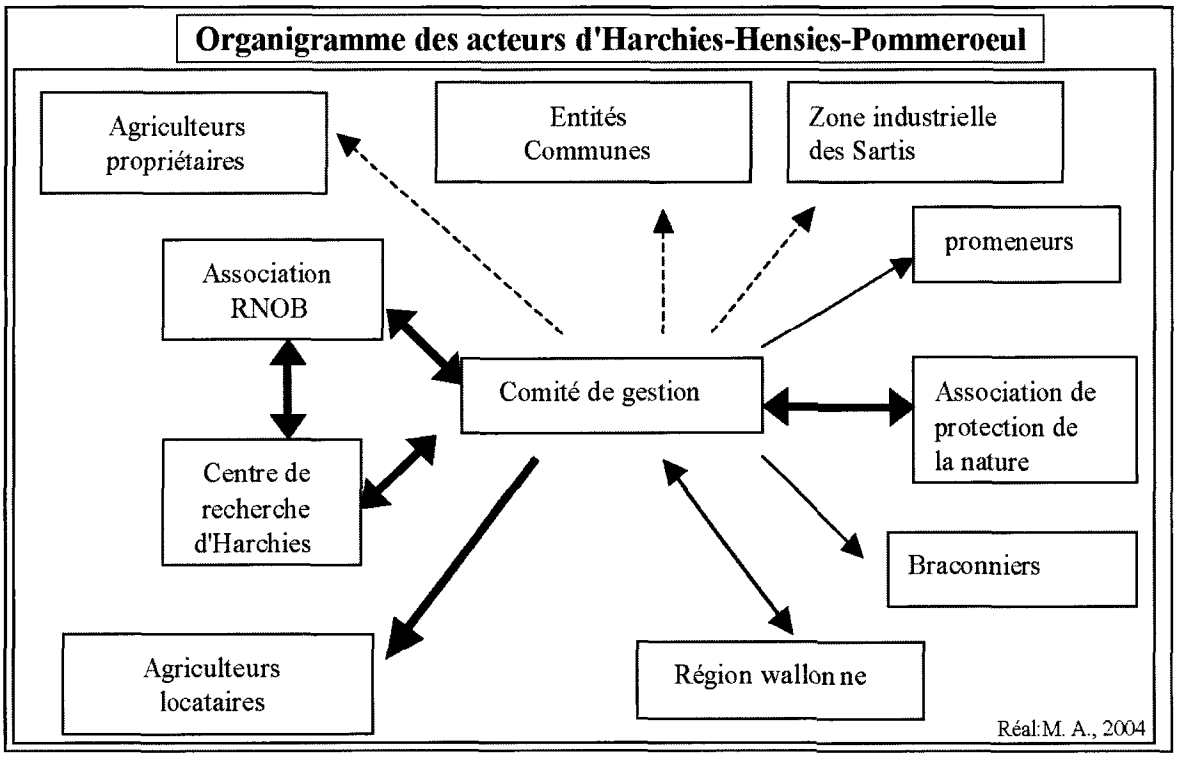

Par comparaison avec les marais d'Harchies, le site voisin de Chabaud-Latour présente un organigramme plus complexe.

c- Chabaud-Latour : un jeu d'acteurs complexe aux combinaisons variées

L'organigramme de Chabaud-Latour se distingue principalement par les nombreuses interactions qui existent entre acteurs. Quelques acteurs majeurs polarisent les relations, sans que les autres acteurs soient isolés les uns des autres. Au contraire, il existe des échanges en dehors du giron des preneurs de décision tels que le Conseil Général du Nord ou le binôme Val'agglo-Mairie de Condé. Les principaux liens qu'il faut noter sont de deux natures différentes. D'une part, il existe des liens particuliers intenses entre le Conseil Général et les usagers du site tels que les chasseurs, les promeneurs. La politique du département se divise en effet entre la protection des espaces naturels sensibles et le développement d'itinéraires de randonnées. Les liens entre la commune de Condé et la communauté d'agglomération de Valenciennes sont également particulièrement forts. Entre ces deux « forces », il existe des relations peu intenses. Le second type de liens qu'il faut remarquer sont ceux qui sont quasiment inexistants ou anormalement faibles. Parmi eux, notons le peu d'interaction du Parc Naturel régional avec de nombreux acteurs du site, par exemple les agriculteurs ou les chasseurs. L'absence de relations est également criante entre les petites communes du site (St Aybert et Thivencelle) et les autres entités territoriales.

Figure 48 : Organigramme des acteurs de Chabaud-Latour : multiplicité des polarités

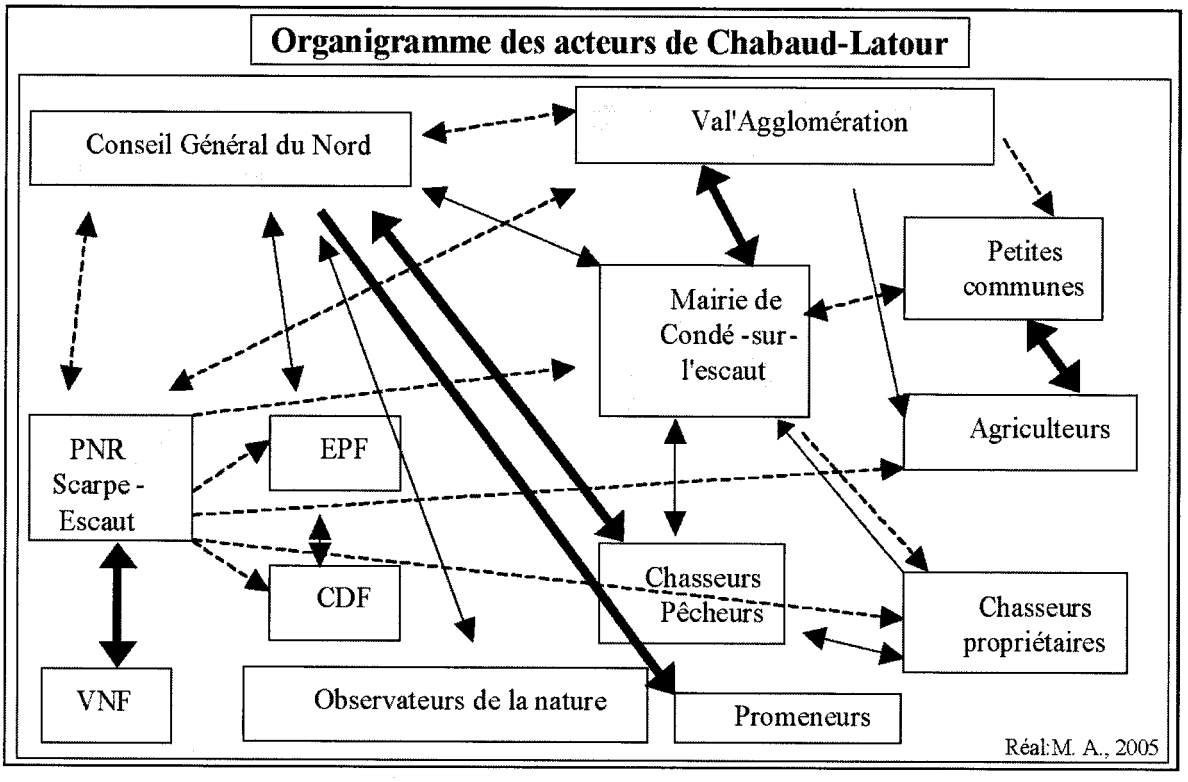

d- La haute vallée de la Deûle :

Dans la vallée de la Deûle, les liens entre acteurs sont complexes mais moins diversifiés qu'à Chabaud-Latour. Un groupe d'acteurs centralise une grande partie des interactions, il s'agit du trio « parc de la Deûle/ Espace Naturel Métropolitain/ Lille Métropole Communauté Urbaine ». Les relations se font principalement avec le parc, dont l'ancienne structure - le syndicat mixte du parc de la Deûle - fait fonction de service déconcentré de la communauté urbaine. En effet, ce syndicat a été englobé dans un autre syndicat mixte beaucoup plus vaste, l'espace naturel métropolitain. Ce dernier regroupe tous les anciens syndicats mixtes liés à des espaces verts de la métropole. Le parc de la Deûle possède cependant toujours ses bureaux dans le Jardin Mosaïc et il est l'intermédiaire privilégié des communes, des usagers et des autres acteurs de la vallée. Autour de ce trio, d'autres liens s'organisent également. Les industriels mais aussi les chasseurs occupent les parcelles voisines du parc et établissent des relations, influencent des décisions (en pesant politiquement ou économiquement sur les communes notamment). Notons la place isolée des communes de bord de Deûle qui ne font pas partie de la communauté d'agglomération de Lille. Notons également la faible influence des communes concernées par le parc dont les pouvoirs sur les instances métropolitaines paraissent très limitées.

Figure 49 : La vallée de la Deûle : le trio ENM-LMCU-Parc

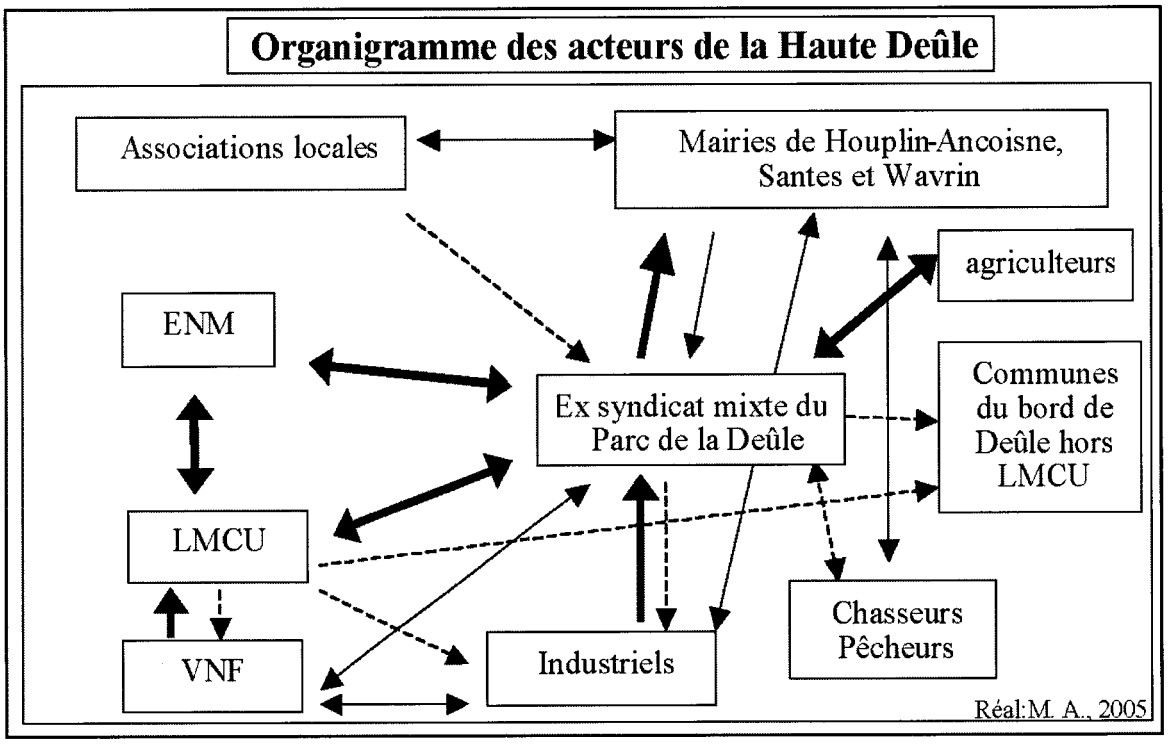

Les organigrammes nous permettent de comprendre les influences, l'isolement de certains acteurs ou la prépondérance d'autres. La pluralité des acteurs dans certaines zones d'étude rend cependant cette représentation assez rapidement illisible. Il est donc nécessaire de procéder à une analyse des jeux d'acteurs d'un autre type. L'une des méthodes proposées parmi de nombreuses autres (Roux, 1999 ; Lajarge, 2000) consiste à identifier des profils d'acteurs selon la matrice CAPE (V. Piveteau, 1995).

2- Les profils des acteurs selon la matrice CAPE : un découpage opérationnel

La matrice CAPE : Collectif – Arbitre – Privatif – Extérieur est une façon de classer les acteurs selon leur positionnement vis à vis des autres agissants et preneurs de décision. C'est une mise en relief des jeux d'acteurs.

Le modèle CAPE proposé par V. Piveteau consiste à classer les profils d'acteurs en croisant deux critères (V. Piveteau, 1995). D'une part, on considère le caractère régulateur de chaque acteur dans le jeu et d'autre part on prend en compte son positionnement dans le jeu par rapport à l'étude de cas (échelle, contexte et enjeu d'aménagement définis).

Ce classement par profil est plus délicat que le précédent car l'application des critères demande une évaluation du degré de régulation et d'intégration de chaque acteur. C'est le travail d'observation et d'enquête sur le terrain qui nous permet d'y répondre. Les acteurs considérés dans la matrice sont ceux qui font effectivement partie du fonctionnement du territoire et que nous appellerons les acteurs agissants (Piveteau les appelle également les actants).

Il est tout d'abord nécessaire de présenter le modèle tel qu'il est conçu théoriquement par V. Piveteau.

a- Présentation théorique de la matrice CAPE

Il existe quatre catégories d'acteurs selon cette matrice. Le Tableau 16 explique les caractéristiques de chaque profil.

Tableau 16 : La matrice CAPE d'après V. Piveteau, (1995)

	Interne	**Externe**
Régulateur	**Collectifs** Ils font partie de groupes sociaux ou professionnels ayant un projet commun pour la zone, explicite et renégocié régulièrement.	**Arbitres** Ce sont des régulateurs, en ce sens qu'ils cherchent en permanence à expliciter les règles du jeu local. Ils suivent deux formes de comportement. La première vise à imposer les règles du jeu : règles à la fois rigides mais ayant le souci de prendre en compte la réalité régionale. La seconde vise à intervenir comme médiateur dans les conflits.
Non régulateur	**Privatifs** Ce sont des non régulateurs car ils agissent pour partie individuellement. Ils ont une difficulté à intégrer une action collective, car cette dernière pourrait entraver leur liberté d'action. L'image type en est le « propriétaire ». Le privatif définit son propre jeu et joue souvent seul.	**Extérieurs** Ils ont une action sur la zone sans participer au débat local. La micro-région est pour eux un support, partiellement ou totalement substituable à un autre.

Le modèle que V. Piveteau met en place est évolutif dans le temps et rend compte du positionnement successif des acteurs dans le jeu (importance, liens entre acteurs) (Gumuchian *et al.*, 2003, p. 117).

b- L'analyse du jeu des acteurs : évolution des profils selon la matrice CAPE

Il est possible d'appliquer à chacun de nos terrains d'étude l'analyse des jeux d'acteurs en fonction du degré de régulation de chaque acteur et de son intégration au jeu (interne-externe). Le profil de chaque acteur n'est jamais tranché, si bien que ce sont des ellipses qui représentent la place de chaque acteur dans le contexte que nous avons présenté jusqu'alors. Ces formes permettent de symboliser la pluralité des logiques de chaque acteur. Des flèches permettent de décrire les tendances actuelles de l'évolution des logiques dans le jeu commun de chaque site d'étude. Certaines tendances ne sont que des suppositions, liées à des discours recueillis mais dont la réalité dans les faits n'est pas avérée (les flèches sont alors suivies d'un signe « ? »). En l'absence de flèche, il n'y a pas d'évolution récente existante ou décelable.

Nous conservons le même ordre de présentation. Les matrices reprennent les mêmes acteurs que dans les organigrammes à ceci près que ce sont les acteurs agissants qui sont considérés comme faisant partie du jeu. Certains usagers très peu liés au site ne sont pas représentés. Il peut s'agir d'acteurs présents sur le terrain mais pour des raisons extérieures aux qualités du territoire et au contexte considéré.

Le cas de Berck-Merlimont montre de façon saisissante l'absence d'acteurs dont le rôle est « collectif ». La Figure 50 montre que c'est une tendance que l'ONF pourrait avoir mais qui n'est actuellement incarnée par aucun agissant. Le Conservatoire (CELRL) est à la fois propriétaire d'une partie du site mais aussi arbitre dans la mesure où son action à l'échelle de la côte d'Opale est identifiée (achat et gestion de milieux dunaires fragiles). Les communes ne jouent pas non plus ce rôle d'arbitre qu'elles devraient théoriquement jouer, isolées qu'elles sont des décisions d'aménagement du site.

Figure 50 : La matrice CAPE pour Berck-Merlimont

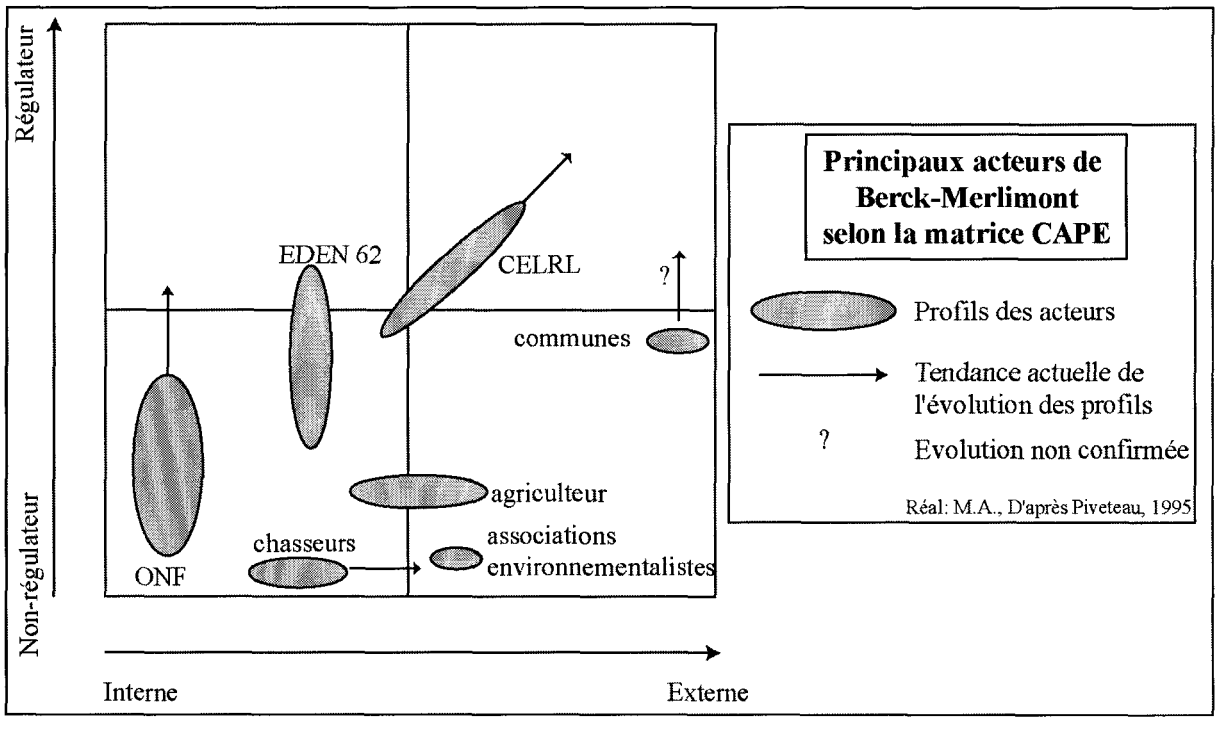

En ce qui concerne Harchies-Hensies-Pommerœul (Figure 51), la situation du jeu des acteurs est plus caricaturale encore qu'à Berck-Merlimont. En effet, les gestionnaires agissent comme des propriétaires privés, les entités (équivalent des communes) n'ont aucune dimension régulatrice, seule la région Wallonne joue un rôle d'arbitre, mais de façon assez limitée. Notons l'absence du parc naturel dans ce schéma, il ne joue aucun rôle dans le jeu de l'aménagement des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul. La présence de profils tels que les « industries des Sartis » et les agriculteurs privés est un indicateur du manque de cohésion dans la gestion du site.

Figure 51 : La matrice CAPE pour Harchies-Hensies-Pommerœul

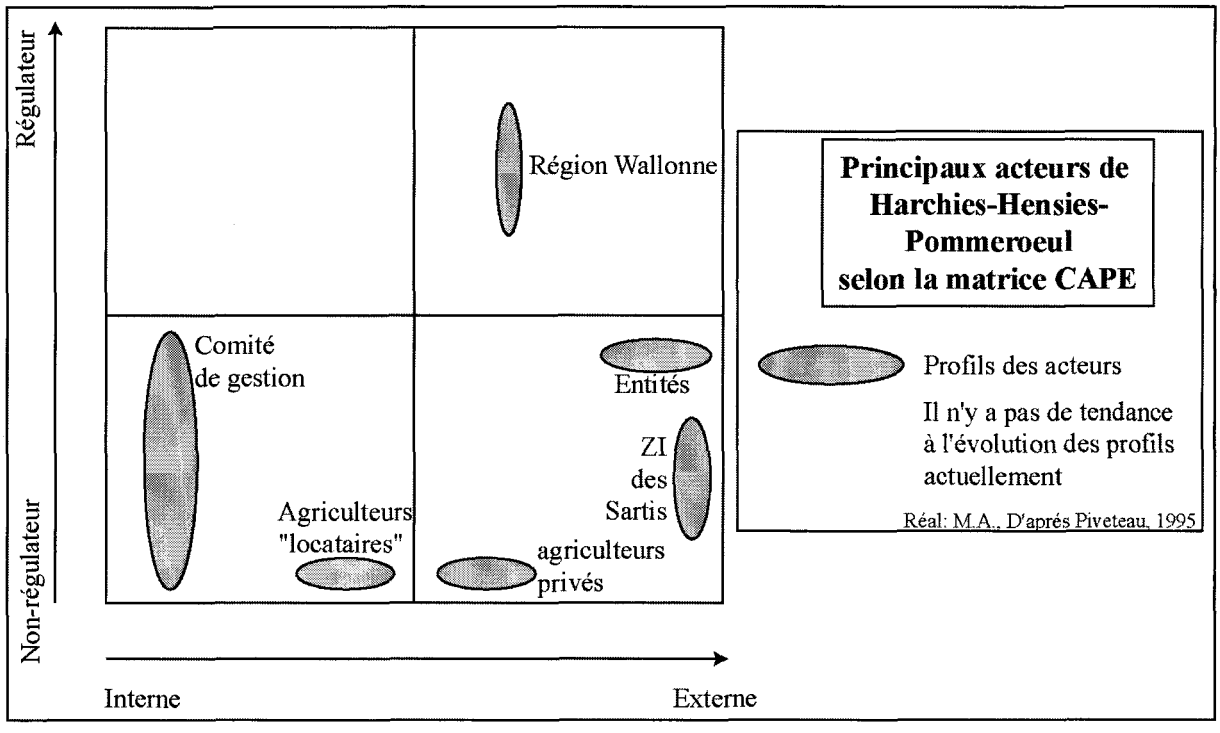

Dans les deux autres fonds de vallée humide que nous étudions, les profils sont plus largement répartis entre les différentes fonctions dans le jeu. A Chabaud-Latour, la pluralité des acteurs et la pluralité des logiques de chaque acteur est un indicateur de la richesse du jeu entre agissants.

Les principaux acteurs que nous avions précédemment identifiés n'occupent pas les mêmes places dans la matrice (Figure 52). En ce qui concerne le Conseil Général, il est à la fois un arbitre dans le site, notamment à propos de la gestion de la chasse. Mais il fonctionne également à la manière d'un propriétaire dans sa manière de gérer les marais de la Canarderie en vase clos. La communauté d'agglomération du Valenciennois et la commune de Condé-sur-l'Escaut se complètent dans leur rôle de « collectifs » et « d'arbitres ». La communauté d'agglomération est légèrement extérieure aux enjeux précis du site, tandis que la commune est particulièrement ancrée dans une pluralité d'enjeu : économiques, environnementaux, sociaux. Notons la position de la DIREN et du PNR Scarpe-Escaut qui se trouvent extérieurs au jeu tandis qu'ils devraient se situer en qualité d'arbitre. C'est du moins la volonté que les deux structures affichent sans en donner pour le moment de preuves tangibles.

Ce qu'il nous paraît particulièrement intéressant à observer dans cette représentation des interactions entre acteurs, c'est la position des acteurs liés à la chasse à Chabaud-Latour. Les associations de chasse, qui officient sur les terrains du Conseil Général du Nord ont un rôle important de régulateur. Leurs dirigeants sont des interlocuteurs privilégiés des gestionnaires du site. Les enjeux qui les concernent sont nombreux (niveau de pompage, autorisation de la pêche, protection des zones

humides). Leur position de médiateur et le charisme des personnalités qui dirigent la principale association permettent la défense de leur activité et le maintien d'une autre catégorie de chasseurs : les propriétaires privés dont les mares parsèment la partie Est du site. Le jeu des acteurs à Chabaud-Latour, où la chasse est un enjeu fondamental, est fait de contrepoids qui assurent un équilibre entre les exigences du Conseil Général de diminuer la pression cynégétique et la demande forte et très pesante politiquement de maintenir une activité traditionnelle et lucrative. On peut penser que c'est cette subtile médiation qui permet la création d'une réserve telle que la Canarderie.

Figure 52 : La matrice CAPE pour Chabaud-Latour

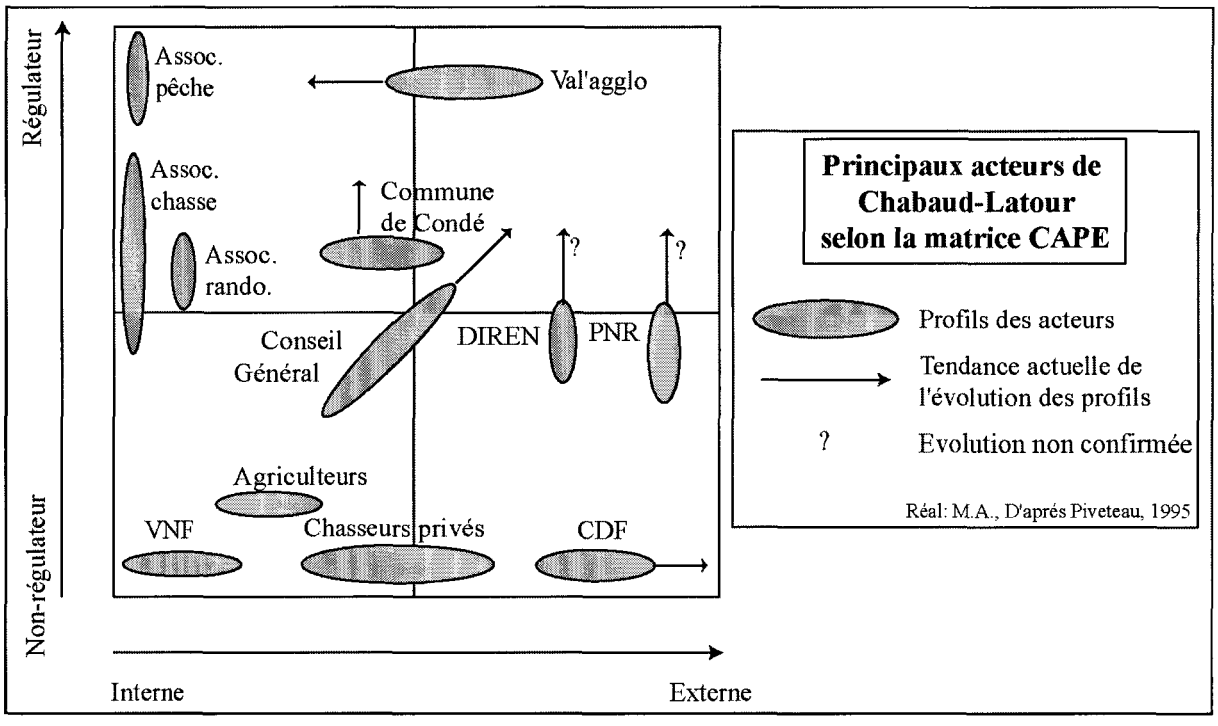

Pour finir, le cas de la haute vallée de la Deûle nous montre un jeu d'acteurs où la présence d'acteurs « collectifs » et « d'arbitres » n'assure pas forcément un équilibre dans l'aménagement du territoire (Figure 53). La structure du Parc a tendance à évoluer vers une plus grande extériorité : cela signifie que les aménagements du parc évoluent vers un contexte métropolitain, où le territoire importe peu. Au contraire, les communes du parc, loin d'avoir le rôle d'arbitres, sont cantonnées à une dimension interne où elles régulent leur territoire sans pouvoir intervenir dans les aménagements décidés pour le parc. La structure qui chapeaute le parc se tient dans une position tout à fait extérieure où les « espaces naturels métropolitains » sont gérés à l'échelle d'une métropole. Les communes qui ne font pas partie du syndicat sont totalement exclues d'un territoire auquel elles appartiennent géographiquement et physiquement (les bords de la Deûle), les industriels ne sont pas non plus associés au projet d'aménagement. Les agriculteurs font figure d'exception dans la mesure où ils sont associés au projet de parc. Les Voies Navigables de France s'en tiennent à un comportement de propriétaire privé. Il faut noter que l'enjeu de la protection des champs captants n'apparaît pas dans cette matrice dans la mesure où l'État ne se manifeste pas pour protéger officiellement la ressource en eau. La Communauté Urbaine de Lille Métropole (LMCU) apparaît donc comme un acteur extérieur au jeu.

Figure 53 : La matrice CAPE pour la haute vallée de la Deûle

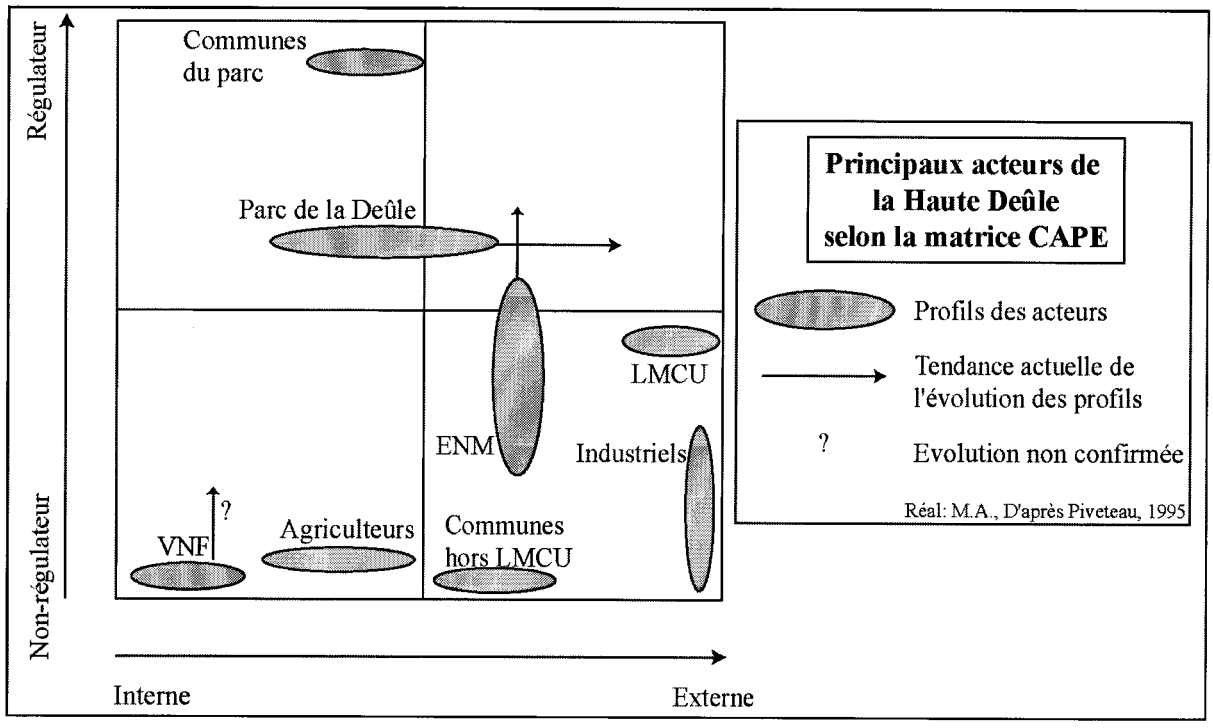

Comme dans le cas de Chabaud-Latour, la vallée de la Deûle présente des caractéristiques qui s'expliquent par l'équilibrage entre différents enjeux. Comment expliquer que les communes du parc puissent se résoudre à jouer un rôle régulateur modeste et que l'ENM et la structure « parc » soient les arbitres du territoire ? La compensation vient de l'avantage que retirent les communes de la plus value liée au parc. Le prix de l'immobilier augmente du fait de l'amélioration du cadre de vie que procure les aménagements paysagers et par la surenchère que provoque le gel des terres au titre des champs captants.

Ce qu'il est important de retenir à propos de ces matrices, c'est qu'elles ne valent qu'aux échelles que nous avons étudiées ou pour les enjeux que nous avons considérés. Si certains acteurs sont considérés comme agissant de façon « privative » ou « collective » dans nos exemples, ils peuvent avoir un autre profil à une échelle différente. Par exemple, à petite échelle, quelques acteurs locaux perdent leur importance pour ne constituer que des acteurs extérieurs. Cette matrice s'applique donc pour une échelle définie et pour des enjeux identifiés précisément. Par exemple, l'étang d'Amaury, à l'Ouest de Condé-sur-l'Escaut, est en partie géré par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Dans ce site assez ressemblant avec Chabaud-Latour, le parc est bien un « arbitre » du territoire et s'investit dans la gestion et l'animation des zones humides. Dans le cas de Chabaud-Latour, ce n'est pas du tout le cas. En outre, nous verrons par la suite qu'un acteur qui est classé comme extérieur au jeu peut tout à fait être le porteur d'un autre enjeu (la protection de la ressource en eau par exemple).

L'étude des jeux d'acteurs nous permet de mettre en évidence les différents fonctionnements qui se mettent en place autour de l'aménagement des zones humides. Les alliances et contrepoids que nous avons mis en avant sont propres à des problématiques liées à l'environnement. Comment peut-on caractériser les jeux d'acteurs que nous avons étudiés ?

3- Caractérisation du jeu des acteurs : héritages de la centralisation et entrée en scène des acteurs locaux

L'organisation des acteurs entre eux ne tient pas seulement aux enjeux objectifs qui relèvent d'un territoire. Il y a des raisons effectives à la prépondérance des chasseurs dans un site, au rôle des Charbonnages de France dans un autre ou à la pression d'une ville ailleurs. Néanmoins plusieurs tendances plus générales peuvent caractériser les jeux d'acteurs. Certaines sont ancrées dans le passé : nous mettons en évidence l'héritage de la centralisation française d'une part et l'importance du savoir d'autre part. Une autre est plus récente : il s'agit de l'apparition d'une nouvelle catégorie, les acteurs locaux.

a- Centralisation et savoir expert

Ce qui s'appelle l'héritage de la centralisation s'applique à l'organisation de nombreux territoires en France et ce, à toutes les échelles. La constitution de l'État français à partir du règne de Louis XIV, a donné naissance à un « état régalien » qui est investi de toutes les responsabilités (Tenières-Buchot, 1989). Quelques acteurs ou institutions héritent aujourd'hui de cette organisation étatique centralisée. A des échelles régionales ou locales, ils sont dotés d'un poids considérable et possèdent l'habitude de maîtriser le fonctionnement du territoire dans son ensemble. C'est ce qui se produit avec l'ONF dans la Réserve Biologique de Merlimont. Cette « propriété privée de l'Etat » est entièrement contrôlée et gérée par l'Office pour qui déléguer du pouvoir ou des savoirs n'était pas envisageable jusqu'à un passé assez proche. Il y a donc en France, une propension de certains acteurs à concentrer les pouvoirs et les compétences.

C'est également le cas des conseils régionaux et généraux dans les cas de figure que nous avons étudiés. A Chabaud-Latour, le Conseil Général du Nord a tendance à monopoliser les décisions et les actions au point de quasiment évincer le parc naturel régional pour qui une action sur le complexe de zones humides serait pourtant pertinente (axe « zones humides » de la Charte du PNR Scarpe-Escaut). Sur ce site, le pouvoir est partagé avec une autre « force » dont les tendances à la centralisation sont marquées : la communauté d'agglomération de Valenciennes. Celle-ci est présidée par une personnalité qui, au début de 2005, est ministre (Jean-Louis Borloo) et fait figure de « seigneur en son domaine » dans tout le Valenciennois. « Val Agglo » officie dans une partie du site du pays de Condé et le Conseil Général dans une autre. Chaque « puissance » exerce ainsi son pouvoir comme elle l'entend, mais sans se préoccuper des projets de l'autre. Il n'y a pas de coordination mais plutôt une tacite acceptation des projets de l'autre, pour garder sa liberté propre. La tendance des villes à contrôler leurs « campagnes » est également manifeste dans la vallée de la Deûle où la communauté urbaine de Lille s'empare véritablement d'un espace périurbain pour assurer ses ressources en eau et transformer en aire de loisirs un territoire proche de la ville.

La deuxième tendance de ces grands pouvoirs est d'en référer à une connaissance scientifique pour asseoir leur pouvoir. Ce recours renforce leur assise et donne une part nouvelle de pouvoir à quelques acteurs : les experts et les scientifiques. La prise en compte de l'environnement est l'héritière de l'écologie dont la base scientifique est reconnue (Barbault, 2000). Les zones humides sont particulièrement étudiées et appropriées par la sphère scientifique qui produit un discours abondant sur leur gestion, leur protection, leur mise en valeur. De ce fait, les acteurs jusqu'alors dominants ou qui souhaitent imposer leur légitimité, ont tout intérêt à s'entourer de scientifiques et à les faire entrer dans les rouages du pouvoir. C'est ainsi que la plupart des instances territoriales, des administrations ou des établissements publics ont créé des comités scientifiques, des comités de pilotage, des instances

scientifiques consultatives, des conseils scientifiques pour améliorer leurs compétences scientifiques. C'est une façon de fonder le pouvoir sur le savoir et de le légitimer. C'est également une façon d'exclure du pouvoir les acteurs ou individus qui ne détiennent pas ce savoir ou qui détiennent un savoir d'une autre nature : des expériences de terrains, des habitudes, des coutumes... A l'ONF, il y a un comité scientifique consultatif en charge de donner des avis sur la gestion à mener dans la réserve. La gestion conservatoire du site justifie assez bien ce parti pris. En revanche, l'absence de tout représentant extérieur au site en devient troublante. Des scientifiques de toute la région sont mis à contribution mais les exploitants ou propriétaires voisins ne sont ni consultés, ni informés.

Dans le cas du parc de la Deûle, une commission scientifique a également été créée. Elle est consultative et se distingue surtout d'une autre commission, celle qui réunit les agriculteurs. En outre, le type de gestion mené sur les sites aménagés relève davantage de la démarche paysagère que de la gestion conservatoire. On peut donc se demander quels avis ont été donnés par le comité scientifique et dans quelle mesure ils ont été pris en compte. L'avis scientifique agit donc comme un faire-valoir, une preuve de légitimité, même s'il n'est pas appliqué ou pris en compte. Le relatif désengagement de l'association Nord-Nature dans le projet de Parc de la Deûle en est une illustration. La défense des champs captants a mobilisé les dirigeants et les adhérents de l'association mais le traitement en « parc urbain » de la vallée de la Deûle n'a pas provoqué de levées de boucliers. La puissance des experts est également illustrée dans les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul, où le comité de gestion exécutif est entièrement constitué de scientifiques. Aucun des agriculteurs qui interviennent dans le site au titre de propriétaires ou de contractuels ne sont conviés à la prise de décision.

L'importance de la prise en compte d'un savoir scientifique est aussi liée à l'abondance de mesures de contrôle et d'évaluation qui ont été mises en place depuis plus d'une dizaine d'années (revoir le chapitre 3). Ces démarches sont directement issues des méthodes scientifiques qui ont pour principe de suivre l'évolution des milieux. La gestion conservatoire pour un milieu n'a d'intérêt que si ses effets sont contrôlés : les mises en place de quadrats de contrôle, les inventaires, les suivis de la faune ou de la flore sont là pour valider les décisions prises ou au contraire les corriger. Les acteurs de l'aménagement du territoire suivent ce modèle. Des instances de contrôle sont mises en place dans chaque territoire, des experts y sont conviés pour évaluer les effets de l'aménagement et valider les décisions prises. Ces experts prennent une place de plus en plus grande dans l'organisation des jeux d'acteurs (Géoconfluences, 2002). Ils symbolisent le savoir dans ce qu'il a de plus précis mais aussi de plus élitiste. Face à un expert, il est difficile d'argumenter. La gestion des champs captants dans la vallée de la Deûle illustre parfaitement ce cas de figure. Un « hydrogéologue » indépendant a dressé, à la demande de l'Etat, un bilan de la préservation des champs captants et des mesures à prendre pour pallier les manques. Ce rapport jusqu'alors toujours confidentiel fait état d'une dégradation sérieuse de la qualité des nappes et préconise des solutions drastiques pour protéger la ressource telle que le boisement de vastes zones dans les périmètres vulnérables (comm. pers., 2004, 2005). Face à une telle demande, les maires sont démunis devant la loi, mais aussi manquent d'arguments : ils ne peuvent « lutter » contre les arguments d'un hydrogéologue. Leurs discours font en permanence référence au statut d'hydrogéologue, à son nom, à son rapport. Ces références permanentes fonctionnent à la manière d'incantations qui illustrent à la fois leur impuissance et leur volonté de « conjurer » un « mauvais sort » (Bratosin, 2001).

b- L'émergence d'une nouvelle catégorie : les acteurs locaux

La troisième tendance que les organigrammes montrent nettement relève de l'apparition d'une nouvelle catégorie d'acteurs. La catégorie des usagers, en tant qu'utilisateurs individuels,

qu'associatifs ou que personnes fréquentant les lieux est, depuis une dizaine d'années seulement, considérée comme un interlocuteur à part entière. Pour autant, l'occupation du terrain par ces types d'acteurs n'est pas nouvelle.

La nouveauté, c'est l'importance qui leur est accordée dans la prise de décision. Deux raisons l'expliquent. D'une part, les usagers sont pris en considération car ils sont plus diversifiés et plus nombreux. Ils exercent une pression sur le territoire et sur les autorités. Le cas des promeneurs, des touristes, des excursionnistes illustre parfaitement la multiplication des usagers et leur nécessaire prise en considération. D'autre part, l'évolution des façons de gouverner est l'expression du souci grandissant de prendre en compte les différents publics concernés par la gestion d'un territoire. En d'autres termes, les principes de gouvernance, de participation et de partage du pouvoir ont donné voix au chapitre aux usagers. Différentes formes de consultation ou de prise de décision permettent à des catégories diverses d'usagers de se manifester. On peut d'une part distinguer les utilisateurs des espaces naturels au titre d'espace de loisirs. Ce sont les promeneurs, les cyclistes à qui l'on demande leur préférence en matière d'aménagement. D'autre part, il y a tous les « associatifs » qui représentent une part plus formalisée et structurée des utilisateurs des sites, qui sont informés et consultés. Ces acteurs incarnent un savoir d'une autre nature que la forme savante : un savoir vernaculaire, issu de l'expérience et basé sur une connaissance vécue du territoire. Ces acteurs sont parfois encore oubliés dans les démarches d'élaboration de projet de territoire. Ce qualificatif d'acteurs « oubliés » ou « sous représentés » fait cependant référence à une conception nouvelle de la prise de décision. Jusqu'il y a peu, ils n'étaient simplement pas considérés, de ce fait c'est leur absence qui était considérée comme la normalité.

Il ressort de l'analyse des jeux d'acteurs que des tendances exclusives les unes des autres caractérisent les appropriations des zones humides. L'élaboration d'une typologie de l'appropriation des zones humides permettra de mieux qualifier des tendances lourdes qui pourraient s'avérer paralysantes dans le contexte de transition des représentations que nous avons montré.

B- L'appropriation des zones humides : une spécialisation « monomaniaque »

L'appropriation des zones humides repose notamment sur le principe de domination de certains acteurs. Il est donc important de montrer quelles représentations de la nature et des zones humides sont à l'œuvre dans l'aménagement du territoire et lesquelles sont favorisées, sous-représentées ou négligées. En fonction d'alliances et de rapport de force, certaines conceptions de l'environnement trouvent davantage d'écho que d'autres.

1- Les zones humides sacralisées : la nature reine

La première conception de l'environnement qu'ont les acteurs qui mènent une gestion conservatoire des zones humides est une vision « biocentrée » (Theys, 1993), où la nature est l'élément principal. L'homme n'y est qu'un élément marginal, il peut y intervenir en faveur de la restauration de la nature

ou s'y imposer comme un perturbateur des milieux. Cela correspond à une sacralisation des zones humides.

Les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul et la réserve de Berck-Merlimont en sont des exemples particulièrement édifiants. Ce sont des systèmes où le savoir scientifique détenu par les chercheurs et les experts a « valeur d'évangile » et où les perturbations vis-à-vis de la nature ne sont acceptées que par « dépit ». C'est le sentiment qui est exprimé par les gestionnaires d'Harchies-Hensies-Pommerœul comme de Berck-Merlimont. Que ce soit l'agriculture dans le premier site ou la chasse dans le second, ces activités sont considérées comme des maux nécessaires. A Harchies-Hensies-Pommerœul, c'est la structure foncière qui ne permet pas de soustraire certains terrains au libre arbitre des agriculteurs : ils en sont propriétaires. À Berck-Merlimont, la chasse rapporte des revenus à l'ONF et permet ainsi de financer d'autres opérations « conservatoires » ou des recherches scientifiques.

Dans certaines parties des sites de Chabaud-Latour et du parc de la Deûle qui sont fermées au public, la même logique est présente. Les acteurs qui en ont la charge y voient une part de nature « intacte » et « préservée des méfaits de l'homme » (comm. pers., 2004). C'est à nouveau une conception où la nature est « reine ». Dans ces deux derniers sites, les mesures de gestion qui se rapportent à ce système de représentation sont limitées dans l'espace : la roselière de la Canarderie et la zone centrale du terrain de dépôt de Santes.

Dans chacun des quatre sites, il est manifeste que la nature doit être mise sous cloche afin de rester ou de redevenir le plus « sauvage » possible. Les types d'acteurs qui répondent à cette logique sont toujours exclusivement des acteurs institutionnels issus des administrations ou des établissements publics. Ils ont des moyens financiers importants pour mettre en œuvre une telle valorisation de la nature (notamment grâce à des outils d'acquisition foncière) et visent en partie à des intérêts généraux, tels que la protection de la biodiversité. Les usagers, les acteurs locaux sont moins enclins à participer à de telles démarches. S'ils n'y sont pas forcément opposés, ils ne possèdent pas les moyens nécessaires ou n'envisagent pas de les mettre en œuvre dans un but tel que la protection de l'environnement. On se trouve dans une logique d'appropriation qui est celle de zones humides sacralisées. Elles sont coupées du « reste du monde » et notamment des habitants et des usagers au nom d'une « sacro-sainte » protection des milieux fragiles. Au nom de critères scientifiques, les zones humides sont également tenues hors de portée de tous les autres acteurs du terrain. Les personnes ou organismes qui mettent en pratique de telles politiques ou qui en ont la responsabilité ont tendance à avoir des réflexes assez élitistes, où « celui qui ne connaît pas ne pourra pas apprécier ». C'est un point de vue étroit et égocentré qui consiste à considérer que la posture adoptée par le groupe d'acteurs auquel on appartient est la seule et unique appropriation valable d'une zone humide. Si cet état d'esprit très strict permet de protéger les zones humides de destruction ou de dégradation, on comprend aisément qu'il peut également provoquer des tensions et des résistances de la part d'acteurs ayant des points de vue différents.

Ce positionnement est celui qui est amplement défendu et mis en œuvre par les politiques publiques sectorielles de protection de l'environnement. Le fait de placer les zones humides au rang de milieux précieux et fragiles, comme le fait la loi sur l'eau, participe de cette forme d'appropriation des zones humides. C'est la vision qui englobe le vocabulaire scientifique lié à l'hydrologie que nous avons mis en évidence au cours de l'analyse de discours.

2- Les zones humides banalisées : la nature quotidienne

Une autre forme d'appropriation des zones humides qui est présente chez certains acteurs consiste à considérer les espaces naturels comme un cadre de vie quotidien. Dans ce cas, les aspects naturels recherchés ne sont pas le sauvage ou l'originalité mais plutôt l'aspect verdoyant, voire campagnard. Les formes telles que les jardins ou les parcs sont favorisées dans les aménagements.

Dans le parc de la Deûle ou dans le complexe de Chabaud-Latour, des parties entières des sites sont ainsi paysagées pour servir de décor aux résidents et aux usagers du site. Cette dimension esthétique ne favorise cependant pas forcément le caractère « authentique » des zones humides. A Chabaud-Latour, le but n'est pas de s'interroger sur les valeurs portées par les paysages quotidiens mais de fournir un décor agréable, éventuellement « vendeur » pour de futurs habitants ou des cadres travaillant près de ces sites. La ville de Condé-sur-l'Escaut peut s'enorgueillir de posséder un vaste parc, agrémenté de chemins balisés, de plans d'eau, d'une base de loisirs nautique. La mairie va jusqu'à désigner le complexe de zones humides comme le « décor éco-environnemental » du parking du centre commercial. Dans ces circonstances, que penser de la « mise en valeur » des zones humides ? La conception de cette nature quotidienne repose davantage sur un système de représentation où les espaces naturels sont une valeur marchande et offrent un potentiel de confort que sur une logique de connaissance et d'appréciation « scientifique » des milieux. Dans la vallée de la Deûle, le processus de banalisation des zones humides touche les espaces aménagés au titre du parc de la Deûle. Une différence réside néanmoins dans la logique à laquelle répond ce processus. Il n'est pas question d'une « requalification » de l'espace comme dans le bassin minier, mais plutôt d'une stratégie politique (ou politicienne ?) pour répondre au besoin en espace vert des lillois. Ne nous y trompons cependant pas, cette politique d'aménagement de la vallée de la Deûle n'est pas une démarche pro-environnementale. Les plans de gestion durables et les essences autochtones sont des plus-values ajoutées au projet. Ils ont le mérite d'exister mais ne constituent pas le but en soi de la communauté urbaine de Lille.

Le décor paysager, dans son caractère quotidien et finalement banal, est intégré aux représentations de l'environnement comme une plus-value pour la nature. Tous les acteurs y souscrivent d'une manière ou d'une autre. Les administrations et les collectivités territoriales mettent les aménagements en place. Les citoyens choisissent de ne pas remettre en cause une telle politique par leur vote. Le cadre de vie fait partie d'un confort et d'un bien être que les citadins recherchent particulièrement. Ces politiques d'aménagement du territoire contribuent à faire des zones humides des espaces banalisés. Les résidents se les approprient fortement dans la mesure où elles font partie intégrante d'un décor apprécié mais elles sont également banalisées au point de voir nier leur originalité ou leur rareté. C'est donc une tendance à double tranchant qui fait de ces milieux des lieux agréables à regarder mais tout à fait commun. Cette logique ne peut satisfaire les tenants de la première tendance, tant les zones humides sont « dénaturées » et tant leur caractère exceptionnel s'en trouve oublié.

3- Les zones humides exploitées : l'environnement à la base des loisirs

L'appropriation des zones humides qui consiste à les considérer comme un support d'activités touristiques ou de loisirs est celle qui prend une place de plus en plus importante dans notre société. Répondant à une attente sociale demandeuse de lieux de loisirs et de diversification des activités, certains acteurs voient dans la moindre parcelle de nature une opportunité de développer des loisirs.

Dans ces situations, comme c'est le cas à Chabaud-Latour et dans le parc de la Deûle, la nature peut être construite de toutes pièces, elle peut notamment émaner d'une friche industrielle. Certains éléments tels que les plans d'eau ou les cours d'eau sont particulièrement recherchés par ce genre de logique (activités nautiques). Ces systèmes de représentations répondent à deux impératifs différents. D'une part, c'est une forme d'appropriation de l'espace basée sur une demande sociale importante. A Chabaud-Latour les enfants des écoles de Condé-sur-l'Escaut profitent des activités offertes sur les plans d'eau par le service des animations et des sports de la commune. D'autre part, c'est un moyen de répondre à un impératif financier, celui de créer un pôle d'emplois autour des loisirs ou du tourisme comme c'est le cas dans tout le Valenciennois. Les acteurs les plus investis dans ces démarches sont les acteurs locaux, ceux des collectivités territoriales mais aussi ceux des associations qui y voient également leur intérêt. L'exemple de l'installation d'une activité de ski nautique sur l'étang de Chabaud-Latour l'illustre. Il s'agit d'une activité assez atypique dans la région et relativement chère à l'usage. Elle symbolise cependant une diversification de l'offre de loisirs et l'occasion d'attirer des populations différentes des résidents du pays de Condé. Le contact avec l'eau et le cadre du complexe de zones humides de Chabaud-Latour donnent à cette activité, avant tout sportive, une dimension où la nature joue le rôle d'environnement paysager.

Ce type d'appropriation est ce qu'on pourrait appeler « la nouvelle mise en valeur » des zones humides. Autrefois, la « mise en valeur » des zones consistait à les assécher et à en faire des espaces agricoles ou constructibles (voir chapitre 3). De nos jours, la mise en valeur des zones humides repose sur une utilisation des caractéristiques qu'elles présentent (plans d'eau, cours d'eau, type de végétation) à des fins économiques différentes. L'idéologie dominante de cette forme d'appropriation est toujours basée sur le fait que les zones humides n'ont pas de valeur intrinsèque, elle n'ont pas d'intérêt si l'on « n'en fait pas quelque chose ». Elles nécessitent d'être aménagées et modifiées pour permettre leur valorisation. Très légitimement, cette logique est principalement appliquée dans des zones humides qui ont été longtemps détériorées et négligées. C'est donc une logique qui se met en place en partant de terrains en friches. La vallée de la Haute Deûle en est significative. Les marais des bords de Deûle n'étaient plus que des reliquats, voire des fantômes de marais. Leur considération et leur appropriation ne pouvait se faire qu'au prix d'une « mise en valeur » et d'une transformation de ces milieux. Ce type d'appropriation qui domine dans les espaces périurbains que nous étudions est le changement de statut le plus radical que connaissent les zones humides au sein du sociosystème. Il est soutenu par les politiques de développement territorial au sens où cette appropriation est une façon d'allier des enjeux économiques et des préoccupations « vertes ». On ne peut pas objectivement parler de politiques environnementales (la nature est « construite » ou « créée » dans certaines friches de la Haute Deûle). Il y a cependant une certaine tendance à intégrer d'autres valeurs que les seules valeurs économiques. Dans l'analyse de contenu présentée précédemment, ce sont les mots signifiants qui faisaient référence aux usages des zones humides qui témoignent de l'importance de cette forme d'appropriation. Les loisirs la dominent, sans pour autant empêcher d'autres usages qui perdurent, tels que l'agriculture.

4- Les zones humides dévalorisées : l'eau contrainte

Le quatrième type d'appropriation que nous identifions, s'il est « défavorable » aux zones humides, agit comme un aiguillon rappelant que les zones humides ont un long héritage de « mauvaise réputation ». Il consiste à associer les zones humides à une contrainte, le plus souvent du fait de la présence de l'eau. Les systèmes de représentations associées à cette logique font des zones humides des espaces contraignants pour la construction, pour la rentabilité agricole et pour le développement

industriel. Cela participe d'une image négative qui explique (et « excuse » aux yeux de certains) la destruction des milieux et leur diminution surfacique. On assiste finalement à une absence d'appropriation des zones humides ou plus exactement à la dévalorisation des zones humides qui voit leur appropriation intervenir une fois qu'elles sont réduites ou éradiquées.

En ce qui concerne la protection des champs captants, les zones humides n'ont actuellement de rôle à jouer que dans la mesure où elles appartiennent au périmètre de vulnérabilité des champs. Les marais pourraient tout à fait participer de la qualité de la ressource en eau, mais le regard qui est porté sur eux et consécutivement la gestion qui en est faite ne les destinent pas à une intégration dans la logique de protection de la nappe. Le projet initial de l'OREAM envisageait une étendue de 3 000 ha pour le parc de la Deûle qui aurait éventuellement permis une appropriation des zones humides et de la protection de la nappe d'eau simultanément. La protection des champs captants relève de l'intérêt général et est réaffirmée par l'État. Dans le territoire que nous étudions, ce sont tous les acteurs qui sont objectivement concernés. Le responsable principal est la communauté urbaine de Lille qui doit les prendre en compte dans son schéma directeur d'aménagement (SDAU devenu SDDU), mais les collectivités territoriales, les administrations déconcentrées de l'état ou les usagers sont aussi concernés. Pourtant, c'est un enjeu qui échappe à toute appropriation.

Dans le cas de Chabaud-Latour, les zones humides qui sont dévalorisées et qui font l'objet d'une absence d'appropriation dépendent de terrains soumis au rehaussement de la nappe. Cette préoccupation n'est pas sans rapport avec les problèmes d'inondation qui touchent la région (Saint Aybert et Thivencelle en particulier). Les cours d'eau à l'Est du site de Chabaud-Latour sont canalisés parce qu'ils sont proches ou au dessus du niveau de la nappe alluviale. La gestion des zones humides et de l'environnement rime alors avec des contraintes d'urbanisme pour les maires, des responsabilités vis-à-vis de l'inondation pour la communauté d'agglomération, de salubrité publique pour les habitations et les exploitations agricoles situées dans les zones basses. Tous les acteurs en présence sont susceptibles de prendre en compte cette dimension de contrainte. C'est bien souvent une responsabilité rejetée sur l'autre. Les collectivités territoriales renvoient aux grandes administrations et aux établissements publics, qui se déchargent du problème en renvoyant à l'État ou à un établissement privé ou public disparu ou absent.

Par exemple, il n'est pas possible de savoir qui détermine le niveau de pompage de la station des « Moulineaux ». Ce sont les Charbonnages de France qui ont hérité de l'entretien et de la gestion des pompes suite à la disparition des Houillères Nationales. Aucune information n'est disponible sur le futur repreneur des pompes, CDF étant appelé à disparaître en 2007. La plus grande opacité régit une question cruciale puisque le pompage garantit la mise hors d'eau de champs cultivés, de propriétés abritant mares et huttes de chasse mais aussi d'habitations. En effet, les cartes produites par Charbonnages de France prévoient des zones d'inondations qui toucheraient certaines habitations ou qui pourraient entraver la circulation dans la zone. Ces cartes, qui ne sont pas publiques donc non reproductibles, pourraient en outre sous-estimer ce risque de submersion dans la mesure où elles se basent sur un niveau d'affaissement stabilisé. Ce postulat n'est pourtant pas admis par tous les scientifiques (Meilliez, 1998 et 2003). Le non-dit qui règne autour de la question du pompage, et en particulier autour de son coût et de sa prise en charge par la collectivité, maintient la plupart des résidents et des usagers du site dans l'ignorance. Les zones humides et la gestion du niveau de la nappe sont victimes d'un désintérêt et d'une absence d'appropriation des enjeux qui traduisent le malaise, la gêne, voire le tabou liés à la question du pompage. Les enjeux qui y sont liés sont-ils financiers ? La station de pompage est réputée onéreuse. Ne peut-il pas également s'agir d'enjeux

politiques ? On connaît la puissance des lobbies de chasse dans la région (politiquement mais aussi financièrement, l'activité cynégétique est réputée alimenter une économie souterraine importante). Enfin, qu'en est-il des exploitations agricoles qui sont concernées par cette question ? Le manque d'appropriation est tout à fait criant dans cette partie du site de Chabaud-Latour et illustre la dévalorisation de certaines zones humides qui subsiste de nos jours.

Tableau 17 : Typologie de l'appropriation des zones humides

	Posture vis à vis de la nature	**Exemples de politiques ou de plans d'aménagement**	**Exemple d'acteurs fréquentant ces zones humides**	**Exemples parmi les zones humides étudiées**
Zones humides sacralisées	Nature extérieure à l'homme, Vision scientifique	Plans de gestion. Accès interdit ou limité	Experts, scientifiques, Chantiers nature, agriculteurs sous « contrat »	RBD de Merlimont Réserve d'Harchies Réserve de la Canarderie
Zones humides banalisées	Nature : décor bucolique, Cadre de vie, espace vert	Projet paysager. Plan de requalification	Résidents, Consommateurs	L'étang de Chabaud-Latour comme décor d'un parking automobile
Zones humides exploitées	Nature construite ou créée, utilisation des zones humides	Projet ludo-touristique	Touristes, excursionnistes, chasseurs, agriculteurs	Création du jardin Mosaïc. Construction de la base de loisirs de Condé
Zones humides comme contrainte	Nature indomptée, Contrôle à instaurer	SDDU PIG Contrat de rivière	Techniciens, agriculteurs	Les champs captants de la Deûle. Les zones d'expansion des crues dans la vallée de l'Hogneau.

Cette typologie est intéressante à envisager dans une perspective évolutive. La Figure 54 propose une synthèse temporelle mais aussi spatiale de la succession des types d'appropriations des zones humides.

On assiste à partir des années 1970 à l'avènement d'une vision sacralisée des zones humides qui se surimpose à la dimension « utilitaire » qui existe depuis toujours. Simultanément, émerge une image banalisée des zones humides qui est peut-être une sorte de déformation de l'aspect « sacralisé » : puisqu'il faut les protéger, pourquoi ne pas en faire des cadres de vie ? Parallèlement, les zones humides sont devenues des espaces, non plus utilisés mais exploités (espaces de détente ou de défoulement). La prise en compte des zones humides comme une contrainte devient plus importante durant les dernières années mais elle n'est pas intégrée à l'ensemble des logiques. Un cloisonnement

s'opère entre une vision scientifique qui protège et contrôle les milieux (zones humides sacralisées et vues comme contrainte) et de l'autre, des milieux « sur-exploités » qui peuvent également produire un décor agréable.

Figure 54 : Synthèse évolutive de la typologie des zones humides en fonction de leur appropriation

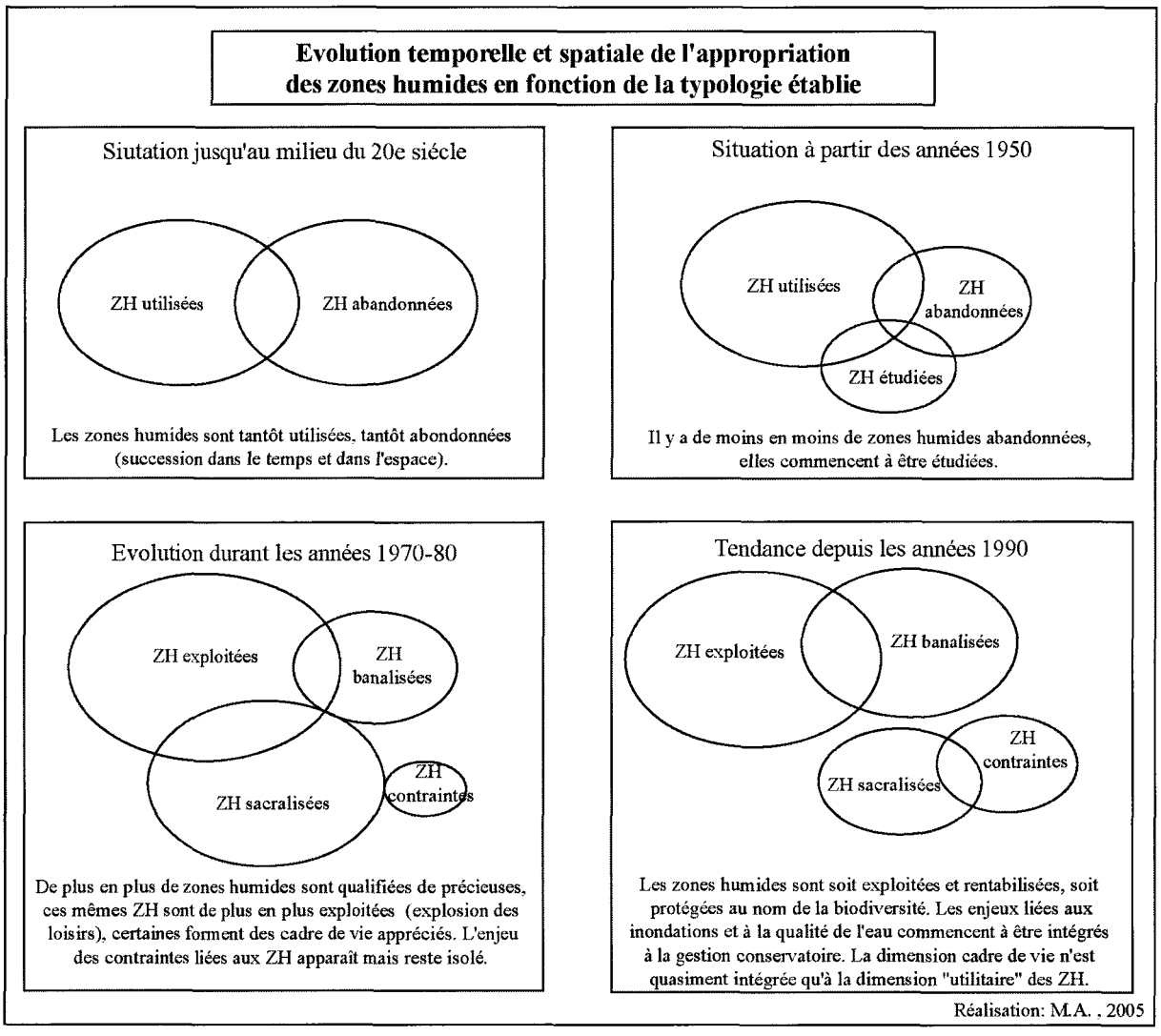

De nos jours l'appropriation des zones humides se fait à la faveur de la domination d'une logique sur toutes les autres. Les territoires sont toujours organisés de façon à ce qu'une seule fonction des zones humides soit permise ou encouragée et du coup, à ce qu'une seule appropriation domine. Cette « mono-activité », pour ne pas dire « monomanie », a plusieurs conséquences. La première est qu'il y a une spécialisation de l'usage des zones humides. L'une est une réserve où personne ne pénètre, l'autre est totalement appropriée par les sportifs. Cette logique répond assez précisément à l'idée de « zonation » que nous avions eu l'occasion d'évoquer à propos de l'appellation de « zones » humides. Il y a bien une sorte de séparation des logiques dans chaque zone humide. S'ensuit un manque de compréhension entre les acteurs et une absence de connaissance de l'ensemble des enjeux (Cf. la chasse et les autres activités). Il n'existe pas toujours de conscience des interrelations qui lient les usagers entre eux. La seconde conséquence est l'absence de mobilisation autour d'intérêts généraux. Les exemples des inondations, de la protection de la nappe sont des illustrations de cette absence de

prise de conscience commune. Le manque d'appropriation des zones humides, même lorsqu'elles incarnent le bien commun, pose des problèmes importants dans la mesure où il aboutit à un laisser-aller (pollution des champs captants) ou à des situations de crises (rupture de digues). Enfin, la troisième conséquence est le manque de connaissance des différentes appropriations qui existent dans un même complexe de zones humides ou entre deux de ces milieux proches géographiquement. L'absence de dialogue et d'échanges sur les enjeux que les acteurs ou les usagers défendent provoque des tensions, des incompréhensions ou des quiproquos. N'y a-t-il pas un risque de blocage entre une volonté politique parfois assénée par des acteurs surpuissants et des résistances mentales, économiques et sociales propres à d'autres acteurs ? Le problème majeur ne provient-il pas du décalage entre les gestionnaires et aménageurs qui doivent concevoir et penser les projets quand les usagers, les promeneurs et les touristes fonctionnent sur le registre des émotions, des sentiments, en un mot de « l'esthésie » ?

Quels moyens existent pour changer la répartition des pouvoirs et des représentations prises en compte dans les politiques d'aménagement ? Certains moyens proposés par la gouvernance peuvent-ils être les garants d'une prise en compte plus large des représentations ? La concertation peut-elle être un outil adéquat ?

II- GOUVERNANCE ET PARTICIPATION : DES OUTILS IMPARFAITS POUR PRENDRE EN COMPTE LES REPRESENTATIONS DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES ?

« L'hyper-spécialisation » de l'appropriation des zones humides que nous étudions nous amène à formuler l'hypothèse de l'utilité de la participation de tous les acteurs dans la prise de décision. Cela permettrait d'élargir la prise en compte des représentations des zones humides et ainsi, de répondre à la volonté affichée dans les politiques publiques d'intégrer les zones humides au développement des territoires et de leur donner une place nouvelle, valorisante et utile dans la société. En effet, la voie médiane est difficile à trouver entre immobilisme (logique conservatoire) et changement profond (utilisation à tout prix) dans le contexte d'évolution que connaissent les zones humides. Le principe de gouvernance, intégré depuis les années 1990 dans les textes officiels, peut-il être une façon de prendre en compte les conceptions de tous les acteurs ? Si gouvernance et participation sont devenues des notions auxquelles il est indispensable de se référer de nos jours, sont-elles porteuses d'avancées pour la gestion des zones humides et permettent-elles une intégration des multiples représentations que les acteurs se font de ces milieux ?

A- Quel renouveau la gouvernance peut-elle amener à la gestion des zones humides ?

La gestion des territoires et celle de l'environnement connaissent de nouveaux modes de fonctionnement depuis les années 1990 (Theys, 2002). La notion de gouvernance qui s'est imposée dans ces mêmes années y a joué un rôle important. Nous pouvons dire avec J. Theys que la modernisation de l'action publique « s'est notablement accélérée au tournant des années 1990, dans un contexte marqué par la globalisation, l'émergence des grandes régions économiques comme l'Europe et l'influence croissante des idées libérales » (Theys, 2002). La gouvernance apparaît comme une notion importante à aborder dans la mesure où elle est fréquemment évoquée. Elle constitue une des pièces maîtresses de l'idée de développement durable, qui est lui-même continuellement cité en matière de gestion de l'environnement. Au cours de nos recherches, ce sont donc des notions qui sont fréquemment réapparues et que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer. Pour autant ce ne sont pas des principes forcément appliqués dans nos terrains d'étude. La mise en perspective de l'évolution de l'aménagement des zones humides au regard des outils politiques que sont la gouvernance et la

participation enrichit nos études de terrains. Pour autant, il ne s'agit pas d'études de cas dans la mesure où ces outils politiques ne sont pas appliqués dans les sites présentés. En revanche, les réflexions qui sont soulevées dans cette présentation s'inscrivent dans la démarche qui consiste à la fois à prendre en compte les représentations et à conférer une dimension territorialisée aux zones humides.

1- La gouvernance comme moyen de prendre en compte les représentations

La notion de gouvernance et son cortège de principes associés, concertation, subsidiarité, consensus, ne sont pas aisés à distinguer et à définir tant ils sont employés à tort et à travers, dans des contextes très différents et sans beaucoup de rigueur. Nous nous efforçons de ne pas mêler systématiquement ces notions pour nous en tenir à celles qui concernent la prise en compte des représentations. Il est pertinent de détailler la notion de gouvernance avant de l'appliquer à des exemples précis.

a- La gouvernance : « construction d'une représentation commune » ou « boite à outil » ?

Les définitions explicites qui existent de la gouvernance sont assez peu nombreuses.

Donnons celle qui a été retenue par la commission européenne : elle est longue mais relativement complète. La gouvernance est « la somme des voies et moyens à travers lesquels les individus et les institutions, publiques ou privées, gèrent leurs affaires communes. Il s'agit d'un processus continu grâce auquel les divers intérêts en conflit peuvent être arbitrés et une action coopérative menée à bien. Ceci inclut les institutions formelles et les régimes chargés de mettre en application les décisions, ainsi que les arrangements que les gens ou les institutions ont acceptés ou perçoivent comme étant dans leur intérêt » (Bail, 1996). La gouvernance renvoie à une notion renouvelée de la démocratie, à une conception de la politique comme une interaction entre divers acteurs. L'idée qui nous intéresse est celle de la construction, étape par étape, d'une représentation commune de la réalité d'un problème ou d'un enjeu (Calame, 1996).

Plus concrètement, la gouvernance est ce que J. Theys appelle une « boite à outil ». Une grande diversité de formes de gouvernance se présente à l'ensemble des acteurs (« consultation, coordination, contrat, médiation, incitation, information » qui passent par « les agendas 21, les études d'impact, les accords volontaires, les conférences de consensus, le principe de précaution, le développement durable, les normes négociées »...) (Theys, 2002).

Les politiques d'environnement influencées par le concept de gouvernance suivent la mutation des politiques publiques décrite précédemment. Elles font évoluer l'action « du curatif au préventif », de « l'injonction à la participation », de « la centralisation à la décentralisation », de « l'orientation par l'Etat à l'orientation par le marché » et de « l'excès de réglementations à une action essentiellement incitative » (Theys, 2002). La dimension qui concerne particulièrement notre interrogation sur la prise en compte des représentations est celle de la « participation ».

La gouvernance se présente comme une opportunité d'allier les représentations de tous les acteurs et leurs différentes logiques pour construire un territoire d'entente. C'est une possibilité d'introduire la prise en considération de l'environnement dans la boucle de rétroaction du sociosystème, au même niveau que les enjeux et les contraintes économiques et non à leur suite comme l'analyse des systèmes de représentations dominants l'a montré auparavant (chapitre 5).

b- La gouvernance est une forme de fonctionnement prescrit au niveau national

L'introduction du thème de la gouvernance dans cette recherche n'est pas la réponse à un « effet de mode » (Joliveau, 2001). Nous verrons quels en sont ses grands principes. Mais auparavant, il convient de préciser que c'est un aspect devenu réglementaire des politiques d'aménagement. Les lois Voynet, Gayssot, Vaillant posent la gouvernance comme un pilier de l'aménagement du territoire, reprenant des textes plus anciens sur la participation telles que la circulaire Bianco et la loi Barnier (Joliveau, Amzert, 2001). Si l'effet de mode n'est pas illusoire, il est aussi question de faire de ce fonctionnement une prescription pour la gestion des territoires.

Les quatre dimensions de la gouvernance environnementale tels que les décrit J. Theys sont les suivantes (Theys, 2002).

Premièrement, la modernisation de l'action publique est basée sur l'accroissement de la légitimité et de la crédibilité. Cette dimension passe par plusieurs vecteurs, notamment la réforme du secteur public, la transparence et la démocratisation des procédures (consultations).

La deuxième dimension est celle qui concerne le développement des mécanismes non autoritaires de coordination et de régulation de l'action collective. Il s'agit de gérer la pluralité et la mobilisation, grâce par exemple à l'extension de la forme contractuelle et du partenariat public-privé, grâce à la constitution de mécanismes de médiation, à la « mise en œuvre négociée » et à l'existence de réseaux informels.

Le troisième point est ce que J. Theys appelle « l'extension de la rationalité réflexive ou procédurale ». En d'autres termes, il s'agit de gérer l'incertitude et la complexité grâce au principe de précaution, au développement durable et aux études d'impacts. Pour cela, des comités d'éthique, des conférences de consensus, la pluralité des expertises et l'accès à l'information sont nécessaires.

Enfin, la quatrième dimension est celle du changement de pouvoir. Les rapports de force diffèrent du système traditionnel par plusieurs aspects. Le transfert de souveraineté aux institutions supranationales, la décentralisation, la subsidiarité, la délégation au secteur privé ou aux ONG, l'autogestion des biens publics par des communautés d'usagers sont autant de formes de partage du pouvoir du local au global. La gouvernance repose donc sur une redistribution du pouvoir autour de « nouvelles formes de solidarité ».

Ce quatrième aspect nous semble propice à la prise en compte de trois dimensions : les représentations, l'apparition d'acteurs locaux et le décalage entre exploitation et mise sous cloche des zones humides. Sa mise en pratique repose sur des principes anciens mais remis au goût du jour dans les textes législatifs : la participation et la concertation.

2- Pas de participation sans territorialité ?

Les politiques publiques prônent un changement vers une plus grande prise en compte de la protection des milieux et une valorisation des espaces de loisirs. Si les pratiques évoluent et se diversifient, peut-on en conclure que les mentalités évoluent de la sorte et à la même vitesse ? Comment accélérer la prise de conscience de la nécessité de sauvegarder des zones humides ? Comment faire évoluer des représentations contradictoires ? L'une des orientations envisageables est la participation du maximum de personnes à la définition de l'organisation spatiale des zones humides.

a- La démocratie participative : principe fondamental de la gouvernance

Un projet construit en commun

Nous avons vu que la gouvernance consiste notamment à partager le pouvoir entre des acteurs diversifiés. En découle la mise en place d'un principe théorique simple : la démocratie participative. Il s'agit d'intégrer tous les acteurs d'un territoire, du représentant institutionnel à l'habitant et de construire des décisions, des projets, autour d'un consensus élaboré conjointement. Ce principe est le pendant de la démocratie représentative où ce sont des représentants élus qui participent à l'élaboration des projets.

Plus précisément, la participation répond à trois définitions (Joliveau, 2001).

Le premier sens est politique, il s'agit de la participation à la vie et « à la délibération des lois et des gouvernements de la Nation » (Lamartine, Petit Robert).

Le second sens est social : la participation est l'implication d'un sujet dans la vie d'un groupe, c'est son intégration plus ou moins formelle.

Enfin, un sens de plus en plus employé de la participation renvoie à une « conception managériale » (Joliveau, 2001) où la gestion d'un système passe par la participation à la décision (dans une entreprise, dans une école, dans une administration...).

T. Joliveau reprend ces trois dimensions et propose de la participation l'explication suivante. « Il est question de donner son plein sens à la démocratie, tout en promouvant l'intérêt des citoyens pour la chose publique, à travers souvent des groupes ou des associations volontaires, avec l'objectif double d'améliorer la qualité des décisions et la satisfaction du public » (Joliveau, 2001). Le renouveau de la notion de participation est relayé par différents facteurs d'évolution. Parmi eux, la signature de la convention d'Aarhus nous intéresse particulièrement. C'est une convention internationale qui garantit en matière d'environnement le droit du public à l'information et à la participation aux décisions (Aarhus, 1988). C'est une forme d'institutionnalisation de la participation qui est notable, du moins en termes de volonté internationale (Joliveau, 2001).

Le processus de participation repose donc sur la définition d'un projet commun.

Ce projet peut naître suite à la manifestation d'une volonté de changement, suite à l'émanation d'un conflit ou d'un blocage ou simplement dans un souci d'adaptation à la mutation de pratiques ou de représentations.

La multiplicité des participants dépend du degré de généralité que le projet propose à la communauté. Il est aisé de constater que la participation peut aussi bien exister à l'échelle globale que locale et sur des sujets aussi variés qu'il y a d'acteurs (du réchauffement « global » au traitement local de sols pollués).

Il est donc nécessaire de déterminer une échelle de prise en considération du projet à construire. Lorsque la démarche de participation fait suite à un conflit, le territoire concerné peut paraître évident. Cependant, dans les thématiques qui touchent à l'environnement, il est bien connu qu'on ne peut se limiter à l'impact local d'un événement. Une inondation dans une partie de la vallée ne peut se régler à l'échelle locale. Dans la réflexion sur la participation, il est donc nécessaire d'introduire une dimension scalaire, une dimension territoriale.

Il est nécessaire de dépasser la conception théorique de la concertation pour réfléchir sur les conditions de sa mise en place. On peut distinguer la dimension territoriale et la nécessaire définition d'enjeux communs.

Quels territoires de la participation ?

Définir un territoire à la participation, c'est limiter la participation aux acteurs « intérieurs » du territoire, c'est créer des limites, appliquer des décisions à certains espaces.

Refuser de territorialiser la participation, c'est aussi rendre la démarche stérile, faute de préoccupation commune. La question de l'échelle du territoire de la participation est importante. S'en tenir à l'unité communale est restrictif, il faut donc trouver un maillon intermédiaire entre l'Etat et la commune, qui ne se superpose pas à d'autres pour garder sa substance et sa raison d'exister.

En fonction des enjeux autour desquels la participation se met en place, l'échelle des territoires varie. Citons une échelle particulière, encouragée dans le cadre de la politique de l'eau : l'échelle du bassin-versant comme territoire de décision pour la gestion de l'eau et la mise en place des SAGE (Brun, 2003). C'est une unité physique qui préside au choix du territoire de la participation, afin de mieux prendre en compte les interactions de la gestion de l'eau, entre amont et aval, entre montagne et fond de vallée, entre espace urbain et espace plus rural.

BU LILLE 1

Pour ce qui est des zones humides que nous avons étudiées, la délimitation des territoires de participation se pose. Faut-il s'en tenir aux zones humides en tant qu'ensemble d'écosystèmes ou faut-il envisager des territoires plus vastes ? Mais dans ce cas, quelles sont leurs limites ? Quel est l'enjeu qui fonde l'espace de participation ? A Berck-Merlimont, la question de la délimitation d'un territoire de participation se pose dans différentes « directions ». Faut-il réfléchir en termes longilignes et imaginer un système qui englobe la côte d'Opale, avec ses dunes et ses stations balnéaires ? Ou bien faut-il imaginer un ensemble terre-mer qui englobe les parties naturelles côtières de Berck et de Merlimont et les marais arrière-littoraux de Balançon ? Une question assez similaire se pose pour les sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul qui sont voisins, de part et d'autre d'une frontière réputée « poreuse ». Les enjeux entre France et Belgique sont communs dans cette partie de la région, qu'ils soient économiques, financiers ou démographiques. Le parc transfrontalier du Hainaut est là pour le rappeler. Que dire des échelles distinctes de gestion des deux complexes de zones humides ? Qu'envisager entre les deux sites dans l'éventualité d'une démarche participative ? Les enjeux sont proches, mais la frontière est à l'origine de fortes discontinuités spatiales, sociales et politiques. Quelle gouvernance est donc envisageable ?

La participation, pour quels projets ?

D'autres écueils que la territorialité peuvent interférer dans la mise en place de l'outil participatif.

Le premier est de savoir autour de quel thème, de quel sujet peut se rechercher un consensus. Comment est-il défini et par qui ? Derrière cette question, c'est toujours la répartition des pouvoirs qui est en jeu. Que dire d'un enjeu, d'un thème qui aurait été choisi par le plus influent des acteurs ? D'autres préoccupations ne seront-elles pas alors occultées ? La question des acteurs associés à la démarche de participation est liée à ce premier point. Comment déterminer qui est la population concernée ? C. Claeys-Mekdade montre pour la Camargue que les populations concernées oscillent, en fonction de la définition qu'on en donne, de la population mondiale avec la mobilisation des protecteurs de l'environnement aux usagers d'un pont entre la ville d'Arles et Salin de Giraud (Claeys-Mekdade, 2001).

En lien avec cette question se pose le problème de savoir à quelle occasion émerge la démarche de la participation, dans quel contexte. S'agit-il de la recherche de solution à un conflit ? S'agit-il de l'alliance de deux acteurs contre un troisième ou contre tous ?

Concomitamment, l'interrogation qui accompagne la démarche est celle de la représentation politique. Nous avons bien dit que la participation se construisait plutôt en opposition avec le mode de fonctionnement politique « représentatif ». Cependant, tous les riverains d'un quartier, toutes les personnes sinistrées ou tous les adhérents d'une association ne participent pas à la prise de décision. Qui les représente donc ? À quel titre ? Avec quelle « représentativité » ? Avec quelle légitimité ? Même dans les processus de partage du pouvoir, on constate en effet que ce sont toujours des représentants qui sont conviés aux réunions et qui finalement délibèrent, tranchent, choisissent (Bratosin, 2001).

La question se pose de façon cruciale pour la haute vallée de la Deûle. Quel enjeu identifier pour engager une démarche participative ? La protection des champs captants est-elle l'enjeu le plus évident et urgent ? La constitution d'une zone de loisirs pour les métropolitains et les habitants des bords de Deûle ne prédomine-t-elle pas ? Quelles seront les « populations concernées » à faire participer au dialogue ? Les résidents, les usagers implantés localement tels que les chasseurs, les agriculteurs et les industriels seront-ils les acteurs qui s'imposeront naturellement ou seront-ce les visiteurs du Parc, les excursionnistes de Lille et de ses environs ? Que faire de l'avis des observateurs et amateurs de nature qui militent pour le sauvetage de marais et qui fréquentent le site quelques fois dans l'année ? Leur organisation en association leur donne pourtant un poids considérable, facile à prendre à compte dans une démarche participative.

Les difficultés mises en évidence ci-dessus s'appliquent à toutes les formes de la participation qui existent. Parmi elles, la concertation est la démarche la plus revendiquée par les décideurs.

b- La concertation : un moyen de mettre en œuvre la participation

Pour avoir vu les principes de la participation, ses buts, nous n'en avons pas vu ses moyens, ses formes. Ce que l'on appelle la concertation est un mode d'application de la participation.

La concertation signifie « l'action de décider de concert avec » (Littré, 1994) et apparaît dans le paysage politique français dès la fin des années 1960 (Bratosin, 2001). Elle est cependant toujours mouvante dans ses définitions et peut aussi bien être un affichage vide de sens qu'un véritable effort dans la gestion des territoires.

Il nous semble important de noter que c'est le terme privilégié par la plupart des acteurs institutionnels pour désigner la forme de participation qu'ils prétendent mettre en place. Les textes d'urbanisme, les déclarations d'intentions, les messages informatifs font tous référence à la concertation. Dans de nombreux cas, il s'agit en réalité d'une simple information des populations.

De même que la participation, le principe de concertation réclame la définition d'un projet commun, d'un terrain d'entente. Les questions de ses limites, de sa définition se posent de la même façon que pour la participation. S'y ajoutent des questions de niveaux d'intervention des différents acteurs et de leur nombre (Figure 55).

Le schéma que proposent J. Ruegg,. N. Mettan et L. Vodoz résume bien l'articulation entre le degré de participation du public et le nombre de personnes impliquées (Ruegg *et al.*, 1992). Il permet

notamment de distinguer la gradation qui va de l'information d'un grand nombre de personnes à la négociation avec le « public touché », en passant par la consultation et la concertation qui sont deux autres niveaux de la participation (Figure 55).

Figure 55 : Les degrés possibles de participation du public : modalités et importance numérique (Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992)

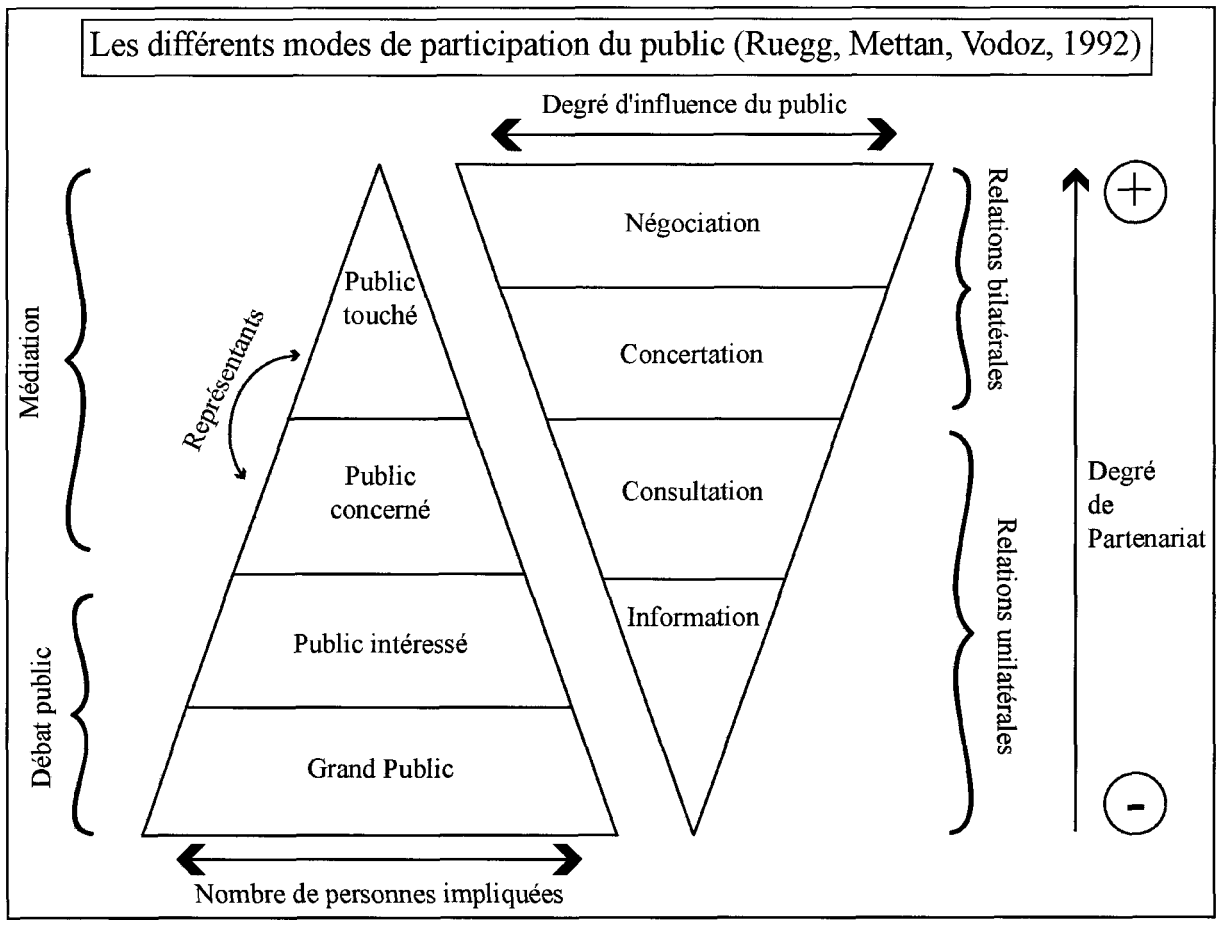

Le schéma montre que plus le public est large, moins le degré de partenariat est important. Les relations avec un large public sont unilatérales, elles consistent à informer et éventuellement à consulter (bas du schéma). On se situe alors au niveau du débat public mais pas de la concertation. Lorsque très peu de personnes sont en jeu les relations sont plus intenses, elles relèvent davantage de la concertation ou de la négociation. Ce « public touché » a voix au chapitre et peut également refuser un projet ou bloquer une démarche. Il est alors question de médiation et les relations sont bilatérales (partie supérieure du schéma). C'est le cas d'agriculteurs qui contractent des accords avec les collectivités territoriales tels que les CTE. Chaque partie y trouve son compte, il n'y a pas d'obligation mais un intérêt propre pour chaque partenaire.

En quoi la concertation est-elle une démarche qui concerne particulièrement l'aménagement des zones humides ? Plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

La concertation peut permettre aux zones humides d'être identifiées comme un tout, et ce, par l'ensemble des acteurs. La concertation peut donner l'occasion à cet objet hybride d'être reconnu sous ses différentes formes, accompagné de ses différentes représentations. En outre, le processus de

concertation participe de la prise de conscience des interrelations qui existent dans les milieux naturels et plus précisément dans les milieux humides.

Une seconde hypothèse est qu'une meilleure connaissance du milieu naturel est la chance d'une compréhension et d'une considération renouvelée. La concertation est une façon de sensibiliser et de faire connaître.

Enfin, les enjeux présents dans l'aménagement des zones humides sont si diversifiés et pour certains si spécifiques que la concertation est le degré de participation « minimum » qui peut permettre une évolution dans la façon d'aménager les territoires. Les enjeux diversifiés recoupent à la fois des logiques de drainage et des logiques d'aménagement de zones d'expansion des crues, des logiques d'abandon et de destruction totale et des logiques de mise sous cloche et de sacralisation. Pour un même milieu, ce sont des tendances radicalement opposées. Les enjeux spécifiques sont ceux que défendent les scientifiques. La biodiversité, le maintien d'espèces rares, la préservation de types de milieux est une démarche « atypique » parmi les nombreuses logiques qui régissent habituellement l'aménagement de l'espace. C'est un enjeu qui peut paraître particulièrement « saugrenu », beaucoup plus que la lutte contre les pollutions ou la préservation de la ressource en eau. Les degrés d'information ou de consultation pourraient s'avérer insuffisants pour créer un consensus autour de ces milieux si « spécifiques ».

La confrontation des concepts et des principes que nous venons d'expliquer à la réalité de nos terrains nous permet de porter un œil interrogatif sur les démarches participatives mises en place dans nos quatre sites d'étude. Aucun des sites ne se présente ouvertement comme un terrain de mise en application d'une démarche participative. Cependant, de nombreux acteurs s'en réclament. Quels sont les exemples où les essais sont fructueux, y a-t-il des tentatives avortées, n'existe-t-il pas parfois des cas où il s'agit d'une mascarade ?

3- La difficile mise en place de la gouvernance dans les zones humides

En théorie, divers aspects concernent les zones humides : des enjeux économiques côtoient des questions de politique publique, d'aménagement, d'environnement. La demande sociale d'espaces de loisirs et de distraction est confrontée à la nécessité grandissante de conservation des espaces naturels. On peut dire qu'il y a lieu de mettre en place des projets de démocratie participative. La question est de savoir ce qui existe effectivement dans la réalité.

Plusieurs niveaux sont à distinguer, qui correspondent à des échelles différentes de participation potentielle. Pour chacun de ces niveaux, il est bien entendu qu'une volonté politique est nécessaire, quel que soit l'acteur qui la soutient. Il est également nécessaire que les acteurs se fixent un but commun, qu'ils aient une attente commune, celle de régler un conflit ou de se prémunir d'une catastrophe naturelle par exemple. Cela ne signifie pas que le consensus trouvé, que la décision finale sera forcément valide et qu'ils devront être appliqués. Il nous semble important de considérer que la conclusion d'un processus de participation peut se solder par un statut quo ou une absence d'action.

Les cas de figure que nous avons présentés jusqu'alors correspondent à des situations qui peuvent donner lieu à la mise en place de formes de gouvernance, telles que la participation et la concertation. Notons cependant que nous n'avons pas relevé de conflit ouvert entre les acteurs rencontrés dans les différentes zones d'étude. Les contextes que nous étudions ne présentent donc pas le caractère

d'urgence ou de tension qui pourrait faire émerger un processus de gouvernance de façon beaucoup plus accrue et « efficace ».

a- Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul, l'impossible gouvernance liée à la gestion conservatoire ?

Les deux sites dont la gestion est orientée vers la conservation des milieux sont ceux où la gouvernance et le processus de la participation sont les moins appliqués mais également les moins revendiqués (voir Figure 56).

En ce qui concerne le site de Berck-Merlimont, l'analyse des jeux d'acteurs a déjà montré qu'il y a peu d'interaction entre acteurs. C'est en effet un site qui est jusqu'à présent soit classé comme réserve naturelle soit géré comme tel. Les décisions de gestion sont prises unilatéralement par les gestionnaires en titre. Une forme de consultation a lieu avant la prise de décision : il s'agit de réunir les deux gestionnaires, ONF et EDEN 62, le propriétaire d'une des parties du site, le conservatoire du littoral et le comité scientifique consultatif constitué par l'ONF. Les collectivités territoriales ne sont pas conviées aux réunions, pas même pour être informées des décisions prises.

Du côté de Berck-sur-Mer, la situation est en cours d'évolution. EDEN 62 est l'organe gestionnaire des espaces naturels sensibles du département du Pas de Calais et s'efforce depuis plusieurs mois de tisser des liens plus forts avec les mairies et les communautés de communes. Au moment de la réalisation de ce travail, il s'agit principalement de premiers contacts et il n'est pas possible de prédire la nature des liens qui se construisent. S'agit-il d'une logique partenariale, s'agit-il d'une stratégie d'information ayant pour but de convaincre les collectivités locales ou s'agit-il d'une démarche du département pour imposer ses prérogatives (le droit de préemption pour mettre en place la protection des « espaces naturels sensibles ») ?

Autres absents dans la prise de décision concernant la gestion du site, ses usagers directs. Trois catégories se distinguent, les chasseurs, un agriculteur et quelques usagers beaucoup plus ponctuels : membres de chantiers nature ou habitants venus ramasser du bois.

Pour la dernière catégorie, la consultation ne paraît pas indispensable, ce sont des usagers soumis à ce qui leur est autorisé (ramassage des branches ou chantiers prescrits par les gestionnaires), ils peuvent être comparés à un rôle de main d'œuvre.

L'agriculteur qui intervient a également un statut proche : il fauche les prairies et exporte le produit de sa fauche à la demande des gestionnaires. Il a été choisi par l'ONF pour son label « agriculture biologique » et pour la race bovine qu'il élève, des « Higland Cattle ». Ce sont des bêtes réputées « rustiques » qui acceptent aisément de pâturer dans des espaces humides et qui demandent une prise en charge réduite. Le seul agriculteur qui intervient pour le moment le fait donc dans un esprit de totale coopération.

Figure 56 : Les modes de participation à Berck-Merlimont et à Harchies-Hensies-Pommeroeul (d'après Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992)

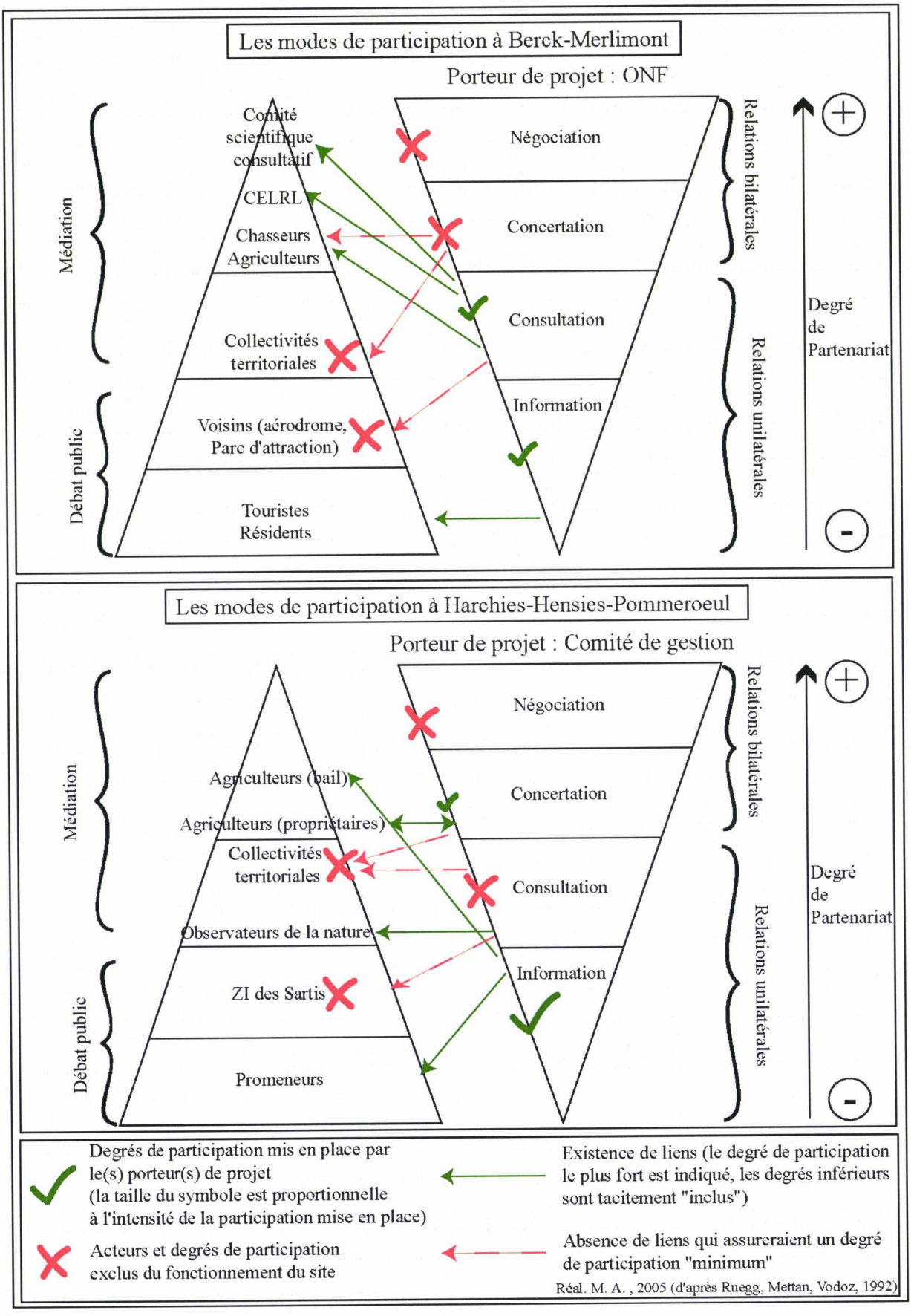

Ce n'est pas le cas de la troisième catégorie d'usagers du site : les chasseurs. Ceux-ci n'ont pas les mêmes logiques que les gestionnaires de la réserve. Si la prolifération de la faune et la tranquillité du site font la satisfaction des deux protagonistes, certaines pratiques d'agrainage, la gestion du niveau de l'eau ou l'introduction d'espère allochtones ne font pas l'unanimité. L'entente qui existe dans la réalité laisse à penser que les avantages et les inconvénients s'équilibrent, pour autant, il n'y a pas de démarche pour associer les chasseurs à la prise de décision en ce qui concerne la gestion du site. Les points de vue sur la gestion seraient sans aucun doute divergents. Mais il est notable qu'à une époque où l'ONF prétend répondre aux besoins de la société, en ouvrant ses domaines, il n'y ait pas même de confrontation des conceptions et des représentations de la nature. L'ONF s'en tient principalement à une politique d'information et de consultation auprès des chasseurs. Les adjudications sont une forme de contrat dont on peut se demander s'il ne s'agit pas de concertation. La radicalisation des mesures imposées aux chasseurs « contre leur gré » infirme cette hypothèse. Les gestionnaires du site maintiennent la chasse dans la mesure où elle procure un revenu à l'Office, mais la disparition totale de l'activité ne serait pas pour leur déplaire. Les chasseurs n'ont donc pas véritablement d'alternative et leur poids dans l'établissement de l'adjudication est très faible.

Notons que chasseurs et forestiers sont engagés dans un dialogue « de sourds » où chacun campe sur ses positions, en pensant savoir ce que l'autre pense. EDEN 62 a une position sensiblement différente dans sa partie du site. La situation n'est pas la même car EDEN 62 a affaire à un unique chasseur qui a cédé son terrain au conservatoire à la condition de garder son droit de chasse jusqu'à sa mort. La gestion est beaucoup plus concertée et, par la force des choses, gestionnaire et chasseur échangent et communiquent sur les pratiques à avoir. Ce chasseur pratique une chasse au gros gibier et non au gibier d'eau comme dans la partie ONF. C'est une chasse réputée moins « intensive » et qui satisfait plus facilement les conservateurs de la nature.

Il existe une dernière catégorie d'acteurs susceptible d'être associée à la gestion du site et qui est totalement niée par les gestionnaires. Ce sont les « voisins » directs de la réserve de Berck-Merlimont dont les activités n'empiètent pas directement sur le site jusqu'à présent. Des projets d'expansion ont cependant rappelé aux gestionnaires que ces voisins existaient et qu'ils étaient partie prenante du territoire : un aérodrome, celui de Berck-sur-Mer, un parc d'attraction, des serres horticoles cernent toute la moitié Sud et Est de la réserve. Les serres sont concernées par la gestion cynégétique du fait des dégâts que les grands mammifères peuvent provoquer, l'extension du parc de Bagatelle pourrait présenter un afflux de touristes et de visiteurs qui mettrait en péril la tranquillité du site. Enfin, l'aérodrome est à usage de loisirs principalement mais un survol de plus en plus fréquent de la réserve biologique serait dommageable aux populations d'oiseaux migrateurs en halte dans les milieux humides. Les interactions sont potentielles ou réelles mais aucun dialogue n'est instauré.

Le seul interlocuteur répondant à une logique de participation est le comité scientifique consultatif. Comme son nom l'indique, il donne des conseils de gestion, mais on se trouve toujours dans une situation unilatérale. Le comité a été créé par l'ONF et ses membres sont choisis. On ne peut donc pas parler de concertation, encore moins de partage du pouvoir, ni de transparence dans les décisions prises par l'ONF.

A Harchies-Hensies-Pommerœul, la situation est comparable puisqu'elle met en présence des gestionnaires omnipotents, coupés de toute communication avec les collectivités territoriales et avec les autres usagers du site (Figure 56, en bas).

Le seul échange relevant apparemment de la négociation est quasiment factice. Le comité de gestion est constitué d'adhérents de l'association RNOB (propriétaire d'une partie des marais) et de membres du centre de recherche d'Harchies. Lors des réunions de comité, d'autres membres de l'association et

du centre de recherche ou des experts extérieurs sont convoqués pour faire part de leurs observations et éventuellement proposer des mesures. On pourrait penser que c'est une forme de concertation, voire de négociation dans la mesure où des acteurs extérieurs sont invités à participer à la prise de décision. Cependant, le système de fonctionnement du comité fausse la logique de concertation. D'une part, c'est toujours le comité qui a le dernier mot et qui tranche, sans possibilité d'opposition de la part des intervenants extérieurs. D'autre part, les experts interviennent séparément et ne se rencontrent pas. Cela provoque une segmentation dans la prise de décision et un degré d'information de l'ensemble des acteurs très faible. Seul un très petit nombre de personnes connaît l'ensemble des dossiers. Le fonctionnement de tout le site est ainsi marqué par une « loi du silence » et le moindre renseignement requiert une autorisation. Aucun document écrit ne nous a, par exemple, été fourni. On peut dire des marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul qu'ils sont volontairement maintenus hors de portée de toute participation, voire même de toute information et que la gouvernance n'est pas même évoquée dans le fonctionnement de la structure gestionnaire. Au-delà de ce constat, il faut préciser que, contrairement à l'ONF, les gestionnaires d'Harchies-Hensies-Pommerœul ne prétendent pas du tout être liés avec la société civile. C'est une logique de « vase clos » qui est « assumée » et aucune logique de concertation n'est revendiquée.

Il existe pourtant un cas dans le site : les quelques terrains situés dans les marais, qui sont toujours aux mains de propriétaires privés et qui sont pour la plupart cultivés ou plantés, font pour certains l'objet de contrat de gestion entre le comité et leurs propriétaires ou leurs locataires. Des CTE ont été contractés qui consistent à conserver une bande enherbée le long des chemins et des cours d'eau ou à utiliser moins de fertilisants. Dans les rares cas où ils existent, ces contrats sont des exemples de concertation à une échelle très grande, où agriculteurs et gestionnaires ont négocié et trouvé un accord. Cette forme de concertation est d'un degré très réduit et ne concerne pas véritablement le site des marais d'Harchies dans son ensemble.

Ces deux exemples sont les terrains où il y a le moins d'acteurs recensés. Dans les deux fonds de vallée humides, les acteurs sont plus nombreux, les opportunités de concertation sont donc plus diverses, mais les avis sont plus contrastés et plus difficiles à concilier (se reporter à la Figure 57).

b- Deux fonds de vallée où la gouvernance ne parvient pas à s'établir

L'exemple où les acteurs sont les plus nombreux est celui du pays de Condé (haut de la Figure 57). Nous avons vu qu'aux différents usagers s'ajoutent les propriétaires ainsi que les diverses collectivités ou administrations qui interviennent de près ou de loin dans la gestion du site. Il n'existe pas d'instance générale qui concerne l'ensemble du complexe de zones humides du pays de Condé. Les logiques sont basées sur le découpage foncier et sur le principe « je fais ce que je veux chez moi ». Les usagers du site tels que les chasseurs, pêcheurs et promeneurs ne sont pas aptes à susciter l'initiative et à mettre en place un processus de concertation. Le rôle en revient davantage aux collectivités et aux administrations. Parmi celles-ci, deux se distinguent. D'une part le Conseil Général du Nord dont les perspectives peuvent être suffisamment ouvertes, entre protection des espaces sensibles et ouverture au public, pour lancer le débat et éventuellement la négociation. D'autre part, la communauté d'agglomération de Valenciennes, dont les compétences et les volontés de développement peuvent donner lieu à discussion, à information, voire à négociation.

Figure 57 : Les modes de participation à Chabaud-Latour et dans la Haute Deûle (d'après Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992)

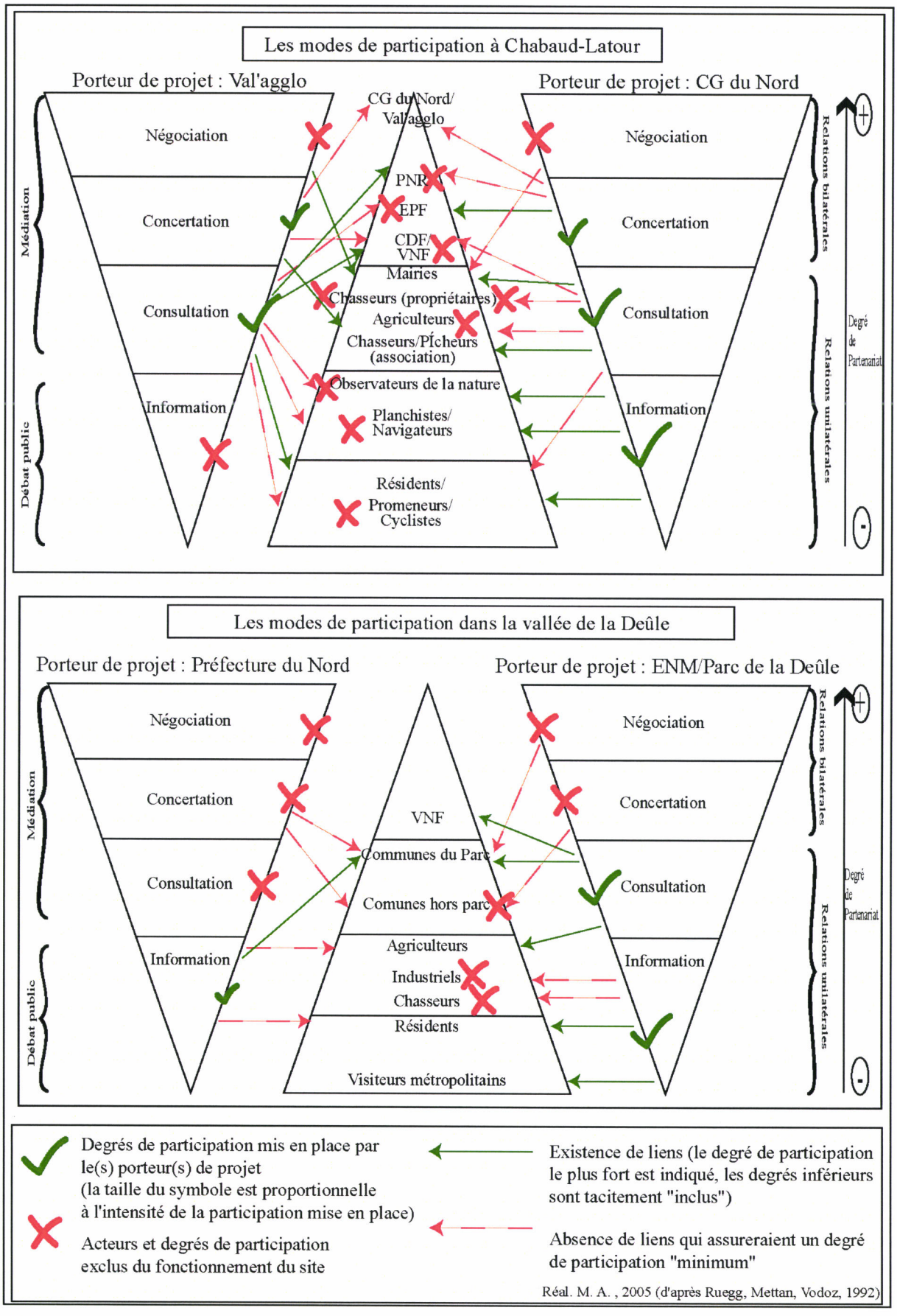

Le CG du Nord dit s'inscrire dans une démarche participative. Si l'on étudie les relations tissées avec les autres acteurs, la participation se réduit principalement à de l'information et à de la consultation. Le département communique avec la majorité des usagers par le biais de plaquettes d'informations, de panneaux in situ. La communication se fait à la fois sur les plans de randonnées et sur la gestion conservatoire des roselières. Au niveau « consultation », les chasseurs qui occupent les terrains préemptés sont effectivement consultés, mais la volonté du département leur est imposée, souvent malgré eux (les huttes sont regroupées dans la partie Sud-Est de l'étang de Chabaud-Latour, sans que les chasseurs puissent s'y opposer). Parmi les mairies, celle de Condé-sur-l'Escaut est consultée dans la mesure où c'est le conseil municipal qui délibère pour créer la zone de préemption du CG du Nord. Il n'y a pas de liens mis en place avec les autres chasseurs qui sont propriétaires de leurs mares, ni avec les agriculteurs qui occupent de nombreuses prairies humides dans la zone basse de la Canarderie. C'est un manque notable pour une démarche qui se veut participative. Le seul lien de concertation que le Conseil Général entretient est une relation qui lui est imposée par l'histoire du site. En effet, les premiers aménagements du site ont été imaginés et mis en place par l'Établissement Public Foncier. C'est avec cette administration que le Conseil Général garde des liens où il est effectivement possible de parler de médiation. Finalement, dans un contexte affiché comme étant participatif, les intérêts et les caractères sont ménagés mais ce sont les choix du Conseil Général du Nord qui sont peu à peu imposés dans les zones qu'il possède.

En ce qui concerne le projet de développement touristique porté par Val'Agglo en partenariat avec la mairie de Condé-sur-l'Escaut, le fonctionnement est comparable, voire moins participatif encore. Le projet est élaboré, sans aucune consultation des usagers. Les habitants sont informés grâce à la lettre de liaison mise en place par la communauté d'agglomération, souvent au moment de la finition d'un projet. Il n'y a donc pas de traces officielles dans cette brochure du projet de développement ludo-touristique actuel. On peut cependant aussi considérer que le lien entre les résidents et la communauté d'agglomération passe par un système représentatif plus traditionnel dans la mesure où les élus du Pays de Condé siègent dans le conseil de communauté. Le seul autre lien qui intègre les usagers est celui que Val'agglo tisse avec les agriculteurs. Il est lié à la conjoncture particulière de l'inondation de parcelles agricoles lors des ruptures de digues de l'Hogneau en 2002 et 2003. C'est une concertation « de crise » qui s'est alors en quelque sorte mise en place et qui a abouti à la construction d'une seconde digue (stratégiquement dénommée « merlon »).

La réalité de ce site est que chaque acteur important en terme de pouvoir laisse les mains libres à ses « congénères ». La négociation et la concertation ne se posent pas car il n'y a pas de conflits ouverts. Le site fonctionne selon un équilibre savant où les mécontentements sont soit étouffés, soit pris en compte de manière minimaliste pour les limiter. On peut alors se demander si l'éclatement d'un conflit ferait apparaître une volonté de participation et une obligation de s'y résoudre pour les acteurs dominants. Cette question pourrait notamment se poser au moment du transfert de compétence de CDF vers un autre acteur, à ce jour inconnu. La gestion du niveau d'eau est en effet un sujet sensible. Jusqu'alors, un hameau de la commune de St Aybert, la Canarderie, est très isolé géographiquement et pâtit du haut niveau de pompage. Le hameau, fréquemment inondé, est situé aux confins de l'étang de Chabaud-Latour mais appartient à la commune de St Aybert (dont le bourg est de l'autre côté du canal). Cette dernière ne fait pas partie du Parc Naturel Régional. Le faible poids de la commune face aux acteurs dominants ne lui permet de faire valoir son point de vue et d'obtenir l'abaissement du niveau de pompage de l'eau. Face à la commune, les chasseurs, les protecteurs de l'environnement sont favorables à un niveau de l'eau le plus haut possible. Au moment où CDF cédera la gestion des pompes des Moulineaux, les tensions seront-elles exacerbées et la participation s'imposera-t-elle ?

En ce qui concerne l'autre cas de vallée humide, la Haute Deûle (Figure 57, deuxième partie de la figure), les acteurs sont moins nombreux mais la logique participative est plus fortement revendiquée. Pour autant, il n'y a pas de processus mis en place, principalement du fait qu'il existe deux préoccupations dans ce même territoire : la protection des champs captants et la réalisation du Parc de la Deûle. Ce parc a bien été conçu à l'origine pour participer à la protection des champs mais sa politique de communication et d'action n'y fait pas référence. C'est donc la préfecture du Nord qui porte l'enjeu de la protection de la ressource. Son rôle est de prendre des mesures et de les faire appliquer, en se basant sur le rapport de l'expert hydrogéologue indépendant et en prenant en compte les avis des élus locaux, les contraintes locales et les résistances des usagers. Ni le Parc, ni le syndicat porteur l'ENM ne s'investissent dans la défense des champs captants. La Communauté Urbaine (LMCU) se charge de répercuter les périmètres d'intérêt général dans la planification de l'occupation des sols de la métropole. La préfecture communique directement auprès des élus. L'information se fait généralement tardivement au goût des élus et ne présente aucune éventualité de discussion, d'échange, de « consultation ». Dans un tel cas, une véritable politique de participation pourrait pourtant être mise en place, qui intégrerait à la fois les mairies mais aussi les usagers, les résidents et les forces économiques du territoire (les industriels et VNF notamment).

La logique participative du parc de la Deûle ne repose donc pas sur une défense des champs captants mais sur l'appropriation du parc urbain. Comme nous avons eu l'occasion de le dire, le parc n'a pas de visée « environnementale », il doit répondre à la demande en loisirs des lillois.

La structure Parc est une émanation du grand Syndicat métropolitain « Espace Naturel Métropolitain » mais elle possède une réalité propre issue de l'ancien syndicat mixte du parc de la Deûle et matérialisée par les bâtiments HQE servant de locaux à l'équipe de gestion. Le montage du projet de parc s'est fait dans un souci affiché de gouvernance. A cet effet, les maires des communes concernées par les premiers projets (Houplin-Ancoisne, Wavrin, et Santes) ont été largement associés. Selon les versions fournies sur le terrain par les uns ou par les autres, le parc de la Deûle relève d'une initiative de ces maires ou de celle du président de la CUDL (devenue LMCU), Pierre Mauroy. Toujours est-il que les mairies ont fait partie des réunions qui ont mis en place le projet (les fonds étaient principalement ceux de la Communauté Urbaine de Lille, les maires n'étaient qu'associés à des réunions menées par le maître d'ouvrage, la CUDL). D'après les maires rencontrés sur le terrain, ces réunions ont plus souvent relevé de l'information et de la consultation que de la concertation et certainement pas de la négociation. On peut penser que le parc de la Deûle illustre le cas d'une structure affichant sa volonté de mettre en place des organes de gouvernance mais ne réussissant pas dans les faits à déléguer ses pouvoirs et à faire participer une grande quantité d'acteurs au projet. En dehors des maires, les usagers et les habitants n'ont été qu'informés. D'après les gestionnaires du parc, le lancement du projet a vu des réunions publiques se dérouler dans le but de rassembler les avis, les envies et les propositions des habitants. Mais, selon ces mêmes usagers, il s'agissait principalement de consultations pour la forme, les projets étant déjà arrêtés (la chronologie parc dont le projet paysager date de 1993 ne dément pas ces affirmations). Ce souci de gouvernance se retrouve également dans la constitution de conseil de consultation. Comité scientifique et comité agricole se sont trouvés être des tribunes pour les organisateurs du parc de la Deûle afin de justifier et d'expliquer leur projet. L'attention portée à l'acceptation du projet par le plus grand nombre était donc réelle, mais parfois mal perçue ou méconnue par les autres acteurs. Certains acteurs apparaissent comme les grands oubliés de cette participation affichée : les communes qui ne font pas partie de la communauté urbaine sont totalement mises à l'écart, les industriels et les chasseurs, qui constituent des rouages du territoire au même titre que les agriculteurs, ont également été oubliés.

Le développement de nos exemples montre en réalité que l'échelle à laquelle nous nous référons pour étudier les représentations et les pratiques n'est pas la plus adéquate pour mettre en place des processus de concertation. Il est intéressant de nous interroger sur les enjeux qui traversent nos sites et qui pourraient davantage donner lieu à des processus de concertation ou de participation.

c- A une échelle plus petite, quelles opportunités d'appliquer la gouvernance ?

La question qui se pose notamment dans la mise en œuvre de la gouvernance est l'enjeu commun qui mobilise les acteurs. Comme les développements précédents le montrent, l'existence de deux porteurs de projets pour deux logiques différentes annihile les possibilités de mettre en place des processus participatifs. Parmi les préoccupations que nous avons évoquées, certaines pourraient faire l'objet, non pas d'un consensus mais d'un intérêt commun : par exemple le contrôle du niveau de l'eau, la gestion du risque inondation, la demande sociale en espaces naturels. En considérant des échelles plus petites, des modes de gouvernance potentiels apparaissent autour des zones humides.

Le premier enjeu qui peut donner lieu à une véritable gouvernance autour des zones humides a été évoqué précédemment, il s'agit de la protection de la ressource en eau. Il est pertinent de le considérer à l'échelle plus petite de la région, voire de la nation car c'est l'objet d'un enjeu identifié et d'un projet formalisé. C'est un projet formalisé au sens où des mesures ont été prises officiellement dans le but de protéger les zones de captage de l'eau et de rechargement des nappes et qu'un décret préfectoral oblige les communautés urbaines à inscrire les différents zonages de vulnérabilité dans les SDDU (qui sont répercutés par les communes dans les PLU). L'exemple de l'élaboration de la protection des champs captants de la Deûle illustre plusieurs occasions « ratées » de mettre en place des formes de gouvernance. Leur récit chronologique permet de prendre la mesure des difficultés et des blocages qui peuvent être liés à la gouvernance.

L'existence des champs captants de la Haute Deûle est connue depuis plusieurs décennies, le projet OREAM pour la région de Lille en 1969 les mentionnait déjà. A partir des années 1990, il revient à la communauté urbaine de Lille de protéger ces espaces, alors que s'élabore le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Lille (SDAU, 1992). C'est au cours de l'élaboration du SDAU qu'une première occasion d'associer un nombre d'acteurs plus large est manquée. L'un des interlocuteurs potentiels, la fédération Nord Nature, qui fait partie du regroupement d'associations de défense de l'environnement « France Environnement », réussit à faire casser le SDAU par le tribunal de Lille, pour défaut de protection des champs captants. Il s'agit bien là d'un manque de concertation criant qui mène l'affaire devant les tribunaux et qui voit le meneur de projet contraint de modifier son document. La stratégie du syndicat mixte du schéma directeur a mené au conflit et ce, par manque de prise en considération de la multiplicité des acteurs. Le tracé condamné, celui d'une autoroute de contournement de Lille par le sud et l'ouest, était précisément situé sur les champs captants, pourtant protégé par le Périmètre d'Intérêt Général (PIG) (voir la Figure 58).

Figure 58 : Les champs captants de la haute vallée de la Deûle : un décalage par rapport au périmètre du parc

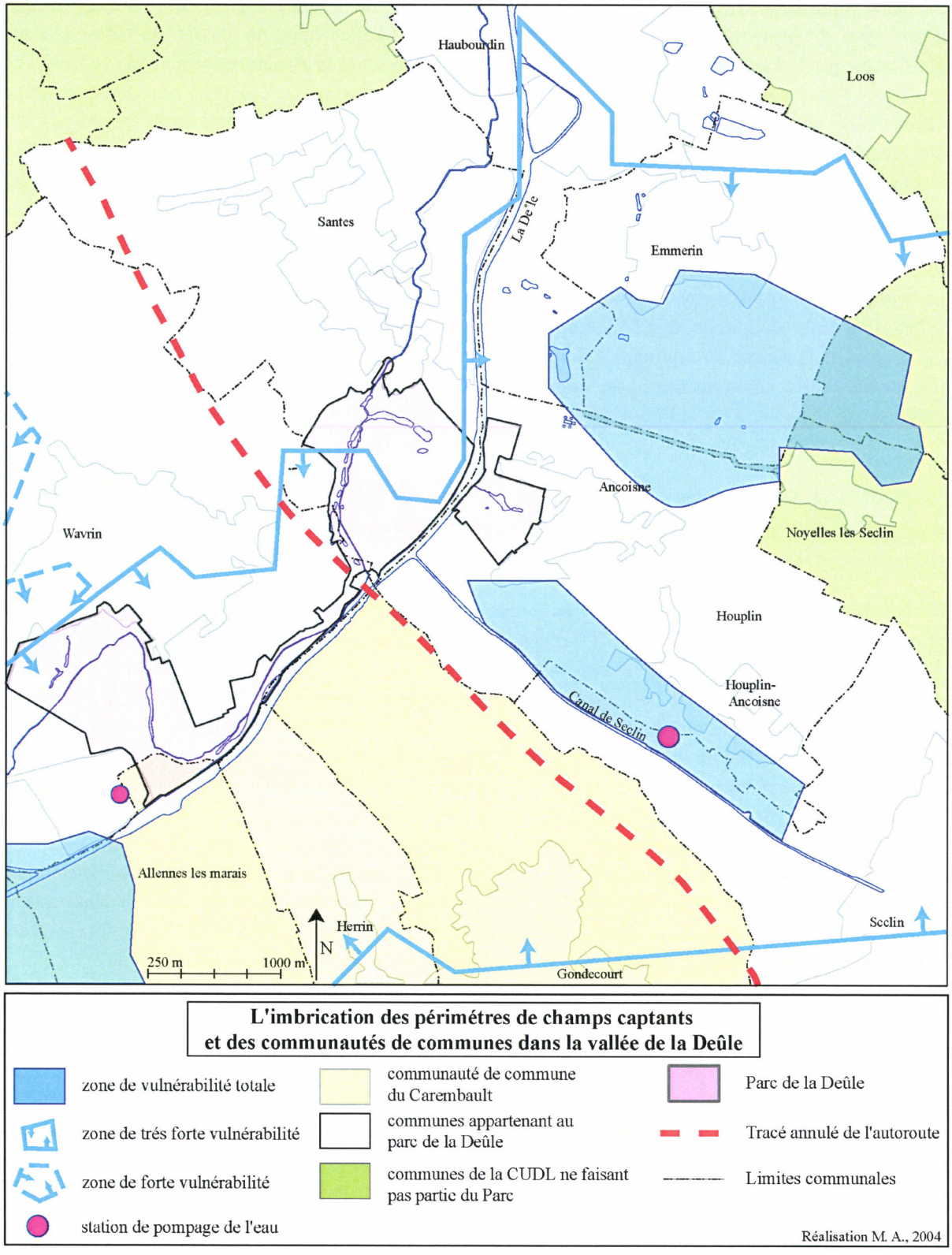

Plus récemment, la question de ces champs captants a continué à poser problème et elle n'est toujours pas intégrée à une démarche de participation. Les maires des communes du parc de la Deûle que nous avons rencontrés attendent depuis plusieurs mois d'être tenus au courant du rapport de

l'hydrogéologue Maillot qui a rendu un avis de protection des champs captants de la Haute Deûle depuis quelques années déjà. En 2005, les maires disent ne pas « savoir à quelle sauce ils vont être mangés » (comm. pers., 2004, 2005) et ils pressentent qu'ils ne seront pas consultés sur l'application des mesures de protection. La thématique champs captants risque donc de prendre le même chemin conflictuel que l'approbation du SDAU. On peut se demander si la structure du parc de la Deûle ne serait pas l'occasion d'ouvrir le dialogue à ce sujet. L'implication de l'équipe sur place, sa taille « humaine », ses missions prédisposent l'ancien syndicat mixte à servir de relais entre les usagers, les élus locaux et le niveau de décision supérieur incarné par la LMCU et la Préfecture. C'est une échelle de discussion et de proposition qui pourrait relayer les échanges et soutenir la concertation. C'est également cette structure qui pourrait développer un projet associant protection de l'environnement et de la ressource en eau et mise en valeur des espaces de loisirs. La réflexion sur le cadre de vie que nous avons menée précédemment à propos de la vallée de la Deûle pourrait également être intégrée par une démarche participative soutenue par le parc. Du point de vue de l'échelle de réflexion et de projet, une telle démarche demanderait cependant à prendre en compte un territoire plus large, comprenant notamment les communes de la Deûle qui ne sont ni dans le Parc, ni dans la communauté urbaine de Lille (Communauté de communes du Carembaut notamment) (voir le découpage administratif représenté sur la Figure 58).

La question de la gestion de la ressource en eau pose naturellement la question de son échelle de gestion. Celle qui est préconisée par les pouvoirs publics est le bassin versant.

A l'échelle du bassin versant, un projet de nature différente s'inscrit ouvertement dans une démarche participative : l'élaboration du SAGE Escaut. Il est en phase d'émergence depuis la fin des années 1990, l'association qui a lancé l'idée ayant été créée en 1996. La démarche est officiellement enregistrée depuis 2002, mais n'a que très peu évolué. Le SAGE tel qu'il est délimité touche un territoire très vaste qui va du Cambrésis au Valenciennois (voir la Figure 59). Il n'y a pas de structure porteuse qui fasse à l'heure actuelle l'unanimité. L'association « Escaut Vivant » qui s'est emparée du projet à ses débuts pourrait céder la gestion du montage à la communauté d'agglomération de Valenciennes. La plus grande imprécision règne cependant autour du projet. L'Agence de l'eau Artois Picardie n'est pas en mesure de fournir davantage de renseignements. En outre, l'Escaut est un fleuve international, dont la gestion à l'échelle européenne fait l'objet de programmes de recherche financés par des fonds FEDER (Projet SCALDIT 2003-2005). Les membres de ce programme ainsi que la commission internationale de l'Escaut (CIE) qui gère le district de l'Escaut (voir Figure 59) sont des interlocuteurs potentiellement privilégiés qui pourrait enrichir la démarche française de SAGE.

Ce projet de SAGE est au point mort et les velléités de mettre en place des processus de concertation ne sont pas visibles aujourd'hui. Certaines inondations que le cours de l'Hogneau a connues en 2002 et 2003 sont pourtant une occasion de prendre la mesure de l'urgence d'une intervention. A l'heure actuelle, un contrat de rivière a été piloté par la communauté d'agglomération de Valenciennes autour de l'Hogneau et de ses affluents, un atlas des zones inondables a été produit dans le même état d'esprit. L'absence de démarche participative à l'échelle du bassin est-elle due à un manque de volonté ? Ou bien est-ce lié à une complexité due aux nombres d'acteurs et d'enjeux concernés ? Quel rôle le caractère international du bassin peut-il jouer ? L'ampleur des enjeux et la multitude de personnes concernées peut-elle être stimulante ou au contraire paralysante ?

Figure 59 : Carte du cours international de l'Escaut : l'emboîtement des échelles

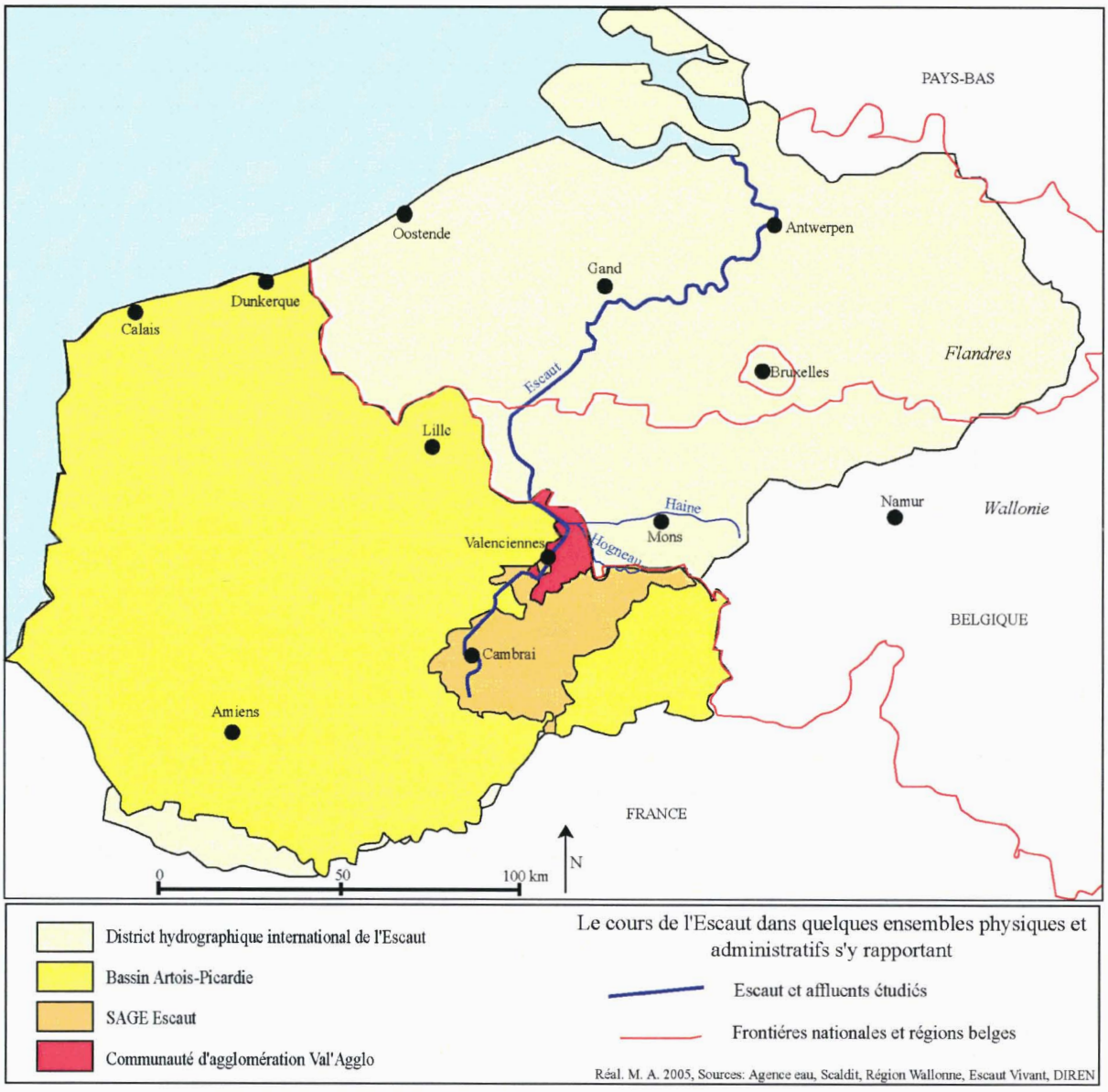

Si la difficulté à mettre en place une forme de gouvernance explique le relatif échec du processus de SAGE dans le bassin de l'Escaut, qu'en est-il de la politique sur les espaces naturels sensibles que mènent les départements en France et en particulier ceux du Nord et du Pas-de-Calais ?

C'est à une échelle plus petite que le SAGE que s'applique la politique des espaces naturels sensibles (ENS) des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle est susceptible de faire appel à une démarche participative dans le sens où elle répond à la fois à des objectifs de protection de la nature mais aussi à des volontés de satisfaire la demande en espace de loisirs. On est cependant dans un système de démocratie représentative et non plus participative. Les décisions sont prises par l'assemblée des élus. L'élaboration de projets comme la prise de décision reviennent toujours aux conseillers généraux, quelles que soient les démarches entreprises sur le terrain par les techniciens. De ce point de vue, nous avons vu que le Conseil Général du Nord agissait à Chabaud-Latour comme un « seigneur en son domaine ». Son pouvoir de contraindre les chasseurs à changer les emplacements des huttes de chasse se limite aux terrains qui lui appartiennent et il déclare que les autres huttes « ne

sont pas son problème ». Les projets des autres acteurs dominants ne sont pas remis en question et ne sont ni discutés, ni imaginés en concertation avec ses propres projets. Le département agit de façon à garder un pouvoir important dans cette partie de son territoire et sans montrer d'envie de le partager. En outre, la politique qui soutient les espaces dits « naturels sensibles » (ENS) se base sur une taxe prélevée sur le coût de la construction appelée taxe départementale pour les espaces naturels sensibles (TDENS). Elle permet au département d'acquérir les terrains qu'il souhaite protéger par préemption. Ce moyen efficace en terme de protection ne relève pas d'une démarche concertée avec les propriétaires.

C'est la même logique qui prévaut dans la partie Sud de Berck-Merlimont. EDEN 62 gère des terrains acquis grâce à la TDENS. Ceux-ci sont encore réservés et doivent peu à peu être ouverts au public. Il n'était pour autant pas question d'ouvrir la prise de décision à une assemblée plus large que les scientifiques et les techniciens du Conseil Général. Cette politique liée à d'importants moyens financiers permet difficilement de recourir à la concertation. Dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais, les services des Espaces Naturels Sensibles disent s'efforcer d'agir de façon consensuelle lors des achats de terrain, en particulier lorsque les activités cynégétiques sont en jeu. Sans parler de participation, on peut donc évoquer une sorte de négociation parfois officieuse ou sous-entendue entre les instances départementales et les puissants lobbys de chasse.

Le problème posé par les politiques « ENS » est lié à la « spécialisation » que nous avons eu l'occasion d'évoquer précédemment. En revanche, la démarche de la Région Nord-Pas de Calais est intéressante du point de vue de la concertation dans la mesure où elle ne se base plus sur une logique de « protection de la nature » mais sur le principe de la constitution de trames verte et bleue.

C'est à l'échelle de toute la région Nord-Pas de Calais, que ce qui s'appellera la « trame verte et bleue » doit protéger les espaces naturels de la région. Plus précisément, il s'agit de conserver les espaces « naturels » les moins dégradés, de mettre en valeur des espaces dits « néo-naturels » en les « renaturant » et de préserver ou de créer des corridors biologiques entre ces espaces. Il est bien évident pour les maîtres d'ouvrage que la région part d'un niveau très bas et qu'il s'agit de sauver des bribes de nature, des lambeaux de paysages épargnés par l'urbanisation et l'industrialisation (comm. pers., 2005). La démarche « trame verte » (ainsi résumée dans un souci de concision) s'inscrit dans une politique plus large, celle de la requalification des friches minières et industrielles françaises. La trame verte est à l'état de projet et n'existe donc pas officiellement à ce jour. Elle s'appuie sur la définition de différents espaces. Les cœurs de nature sont les parties du territoire les plus importantes à protéger et de façon urgente. Ce sont les zones qui ont déjà été « scientifiquement » reconnues grâce à leur classement en ZNIEFF ou en ZICO. Entre ces lieux indépendants, des « corridors biologiques » doivent être restaurés ou créés afin d'assurer une plus grande qualité écologique de l'ensemble de la région (linéaire d'arbres, haies, cours d'eau). La trame verte vise à la fois à restaurer la biodiversité et à produire un cadre de vie et des aménités de loisirs pour le bien-être des habitants de la région. C'est une démarche qui se réclame du développement durable et qui vise également un développement économique et social autour de la démarche environnementale.

La façon dont le projet s'organise peut se décrypter comme un essai de démarche concertative. Au sein du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, c'est la Direction Environnement, Déchets, Énergie (DEED) qui est l'instigatrice du projet et plus précisément le service bien-nommé de « Reconquête environnementale ». Tous deux travaillent en partenariat avec d'autres directions régionales (le service eau, le service développement des territoires) mais aussi avec de nombreux autres acteurs que l'on peut qualifier « d'institutionnels ». Ce sont les départements, les parcs régionaux, l'ONF, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des Sites, le Conservatoire Botanique de Bailleul, la

DIREN, etc. La démarche de la Région a consisté à recueillir le maximum d'informations déjà disponibles et à les compiler. Le temps étant compté (pour des raisons aussi bien écologiques qu'électorales et politiques) la région a choisi de se baser sur les inventaires et les relevés existants et d'ores et déjà numérisés. C'est à partir de ces informations que plusieurs cartes ont été construites (carte de l'état des lieux, carte des aménités et des espaces récréatifs, carte des facteurs d'influences, atlas cartographique des continuités éco-paysagères). Un premier dialogue s'est instauré avec les institutionnels qui a permis de peaufiner ces cartes au 1/25 000. Ce n'est qu'après cette étape que les élus et les « territoires » (c'est à dire les pays, les communautés d'agglomération, etc.) doivent être informés et consultés (la confrontation devait avoir lieu dans le courant de l'année 2005, elle est d'ores et déjà repoussée à 2006). Cette manière de procéder opère une division assez nette entre les acteurs institutionnels associés et les collectivités locales qui ne sont consultées que dans un second temps. Pour autant, le Conseil Régional dit s'inscrire dans une démarche dynamique et interactive et attend des collectivités territoriales un « retour » qui permettra de lancer les « négociations ». La question de l'échelle sera à nouveau posée dans la mesure où les discussions doivent avoir lieu au 1/100 000 (c'est l'échelle choisie par le conseil régional pour soumettre la trame verte et bleue aux collectivités territoriales et à laquelle ces dernières doivent répondre). On peut s'attendre à des difficultés liées à ce choix, en effet, les communautés de communes et d'agglomération sont susceptibles de raisonner à une échelle plus grande. En outre, la trame verte a vocation à figurer dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) ce qui demande une finesse importante dans la délimitation des parcelles à protéger ou à « renaturer » (néanmoins la région refuse de travailler « à la parcelle »). D'ores et déjà, des décalages sont apparus dans les sites identifiés au titre de la trame verte : certains périmètres sont obsolètes, tandis que des sites naturels importants sont absents des inventaires.

Les trois sites français que nous étudions sont, au moins pour partie, retenus comme « cœur de nature » dans la trame verte actuelle. Pour autant, il n'est pas possible de dire si c'est en tant que zones humides qu'ils seront valorisés dans la trame verte. Le site de Berck-Merlimont est retenu comme cœur de nature parce qu'il est classé en ZNIEFF et parce qu'il est proposé en tant que site Natura 2000. Il en est de même pour une grande partie de Chabaud-Latour (un certain flou demeure sur la situation des prairies humides ou de certaines parties de l'ancien site minier). La situation est moins claire pour la Haute Deûle : quelques parties de la vallée, sans doute les anciens terrains de dépôts de la Gîte, sont classés en ZNIEFF et donc considérés comme des cœurs de nature. La carte au 1/100 000 ne permet pas de distinguer clairement les zones retenues (on ne distingue pas du tout le parc de la Deûle). En outre, les figurés choisis par les techniciens (c'est le Centre de Phytosociologie qui a été mandaté pour réaliser la cartographie) sont grossiers (« patatoïde » aux traits épais) et ne permettent pas du tout de savoir ce que les cœurs de nature englobent réellement. Ce qui s'avère une difficulté de lisibilité a pour but de ne pas tracer de limites trop précises et donc de ne pas s'engager sur la nature de chaque parcelle. Les zones humides constituent ouvertement une préoccupation de la trame verte, elles sont représentées sur les cartes comme des « corridors à confirmer ». Il s'agit de corridors biologiques pressentis, mais souvent absents, qu'il faudra (re)créer. Le cours de la Deûle est à ce titre classé en corridor de zones humides, tout comme la Scarpe. En revanche, la partie du cours de l'Escaut qui nous concerne est classée comme un corridor fluvial. La différence entre les deux classes ne semble pas précisément définie au sein du service environnement. Il n'est pas possible de discerner les projets qui touchent l'ensemble de zones humides constitué par la réserve de Berck-Merlimont et les marais de Balançon.

Dans la démarche participative mise en place, deux difficultés émergent. La première difficulté est le hiatus observé dans l'articulation des phases de conception et des phases de concertation. Le dialogue avec les institutions qui précède la confrontation avec les collectivités territoriales n'augure pas d'une grande interactivité. Il paraît souhaitable de définir les critères retenus, les missions de la trame verte de manière collégiale et simultanée. C'est ce que proposent notamment les CLE dans les structures de

SAGE. Dans quelle mesure les élus des collectivités territoriales risquent-ils de ressentir le schéma de trame verte et bleue comme imposé par la région, s'il a déjà été pensé et construit par d'autres ? Un organe de médiation doit voir le jour pour assurer le respect du principe de participation. Il sera aidé de différents comités (de gestion, comité technique, comité institutionnel). Cependant, la chronologie prévue par le Conseil Régional consistait à « lancer le projet » à l'automne 2005 (alors même que son élaboration était amplement commencée) et à instituer la Conférence annuelle et les comités à la fin de cette même année (ce délai n'est déjà plus valable à l'automne 2005). N'y a-t-il pas un risque d'échec à mettre en pratique le dispositif de concertation alors qu'une grande partie du travail est avancée ?

La seconde difficulté est liée à la première mais repose davantage sur une question de fond. Le projet de trame verte et bleue se base sur des critères scientifiques qui sont réputés « irréfutables » auprès des porteurs de projet. Ce point est un véritable risque d'achoppement au sein des territoires. Les critères retenus, les inventaires ZNIEFF et ZICO, sont particulièrement symboliques d'une vision biocentrée de la nature. Contrairement au point de vue affiché par le « service reconquête environnementale », ce type de critère peut être réfuté ou peut ne pas être adopté par un grand nombre d'acteurs. Le problème qui se pose ici est celui de la définition du projet commun et du parti pris inévitable qu'a le porteur de projet. Dans un tel cas, on est en mesure de se demander si la démarche participative a effectivement été mise en place à temps et si l'acceptation sociale de cette trame verte est possible en l'état.

Le souci de concertation est pourtant martelé par la région qui se veut pionnière dans le fond et dans la forme sur ce type de démarche. Pionnière dans le fond car la trame verte et bleue est inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et se veut innovante et exemplaire en France et en Europe. Le Conseil Régional souhaite donner l'exemple d'une région résolument tournée vers le développement durable. Pionnière dans la forme puisqu'elle affiche clairement ses intentions de formes déconcentrées des prises de décision et insiste sur la subsidiarité comme principe de fonctionnement. Il n'est pas possible de déterminer les retombées de ce qui n'est encore qu'une intention. Une question se pose toutefois. Faut-il afficher le principe de la concertation si les étapes de construction d'un projet se font en l'absence des acteurs territoriaux ?

Les exemples de mise en place de la gouvernance présentés, à grande et à plus petite échelle, ne sont pour la plupart pas aboutis. Ils ne sont pas toujours bien engagés : certains projets ne font pas du tout référence à la gouvernance, d'autres prétendent y adhérer et s'en inspirer, sans toujours y parvenir. Nous pouvons dès lors nous demander à quoi sont liées les difficultés de la mise en place de la gouvernance. Pour aller plus loin dans notre réflexion, nous pouvons aussi interroger le fondement même de la gouvernance. Est-elle un principe valable dans tous les cas de figure, est-elle finalement adaptée à la mutation des représentations liées à l'environnement que nous avons décrite ?

4- Limites et dysfonctionnements de la gouvernance

Un principe séduisant au premier abord s'avère difficile à mettre en œuvre. Les acteurs en place sont réticents à changer leurs pratiques d'aménagement et de prise de décision. La gouvernance est « vendeuse », elle figure sur les brochures et dans les intentions, sa mise en application n'est pas encore courante. Il faut se poser la question de la pertinence de ce qui est parfois présenté comme une solution miracle. La gouvernance ne règle pas tout et est à ce titre décriée par certains auteurs (voir ci-dessous). Tout d'abord le principe lui-même est critiqué. En outre ses applications telles que la participation sont remises en question. Il existe des travers dans l'application des méthodes de

concertation en particulier si elles sont appliquées indifféremment en fonction des lieux, des échelles et des jeux d'acteurs. C'est finalement toute l'appropriation des politiques publiques qui est posée.

a- Les limites de la gouvernance

La gouvernance repose sur un principe de démocratie participative, rendant en partie caduque la démocratie représentative. J. Theys a mené un travail d'analyse en profondeur sur la gouvernance, en mettant le concept en parallèle avec la gouvernabilité et la gouvernementalité. Ses analyses lui permettent de donner plusieurs raisons de critiquer la gouvernance. L'une des premières est de n'avoir pas donné beaucoup de résultats jusqu'à présent, le débat sur l'effet de serre et la lenteur des réactions en est un exemple (Theys, 2002). Une seconde raison tient aux formes de gouvernance elles-mêmes et au temps d'adaptation qu'elles demandent. Plusieurs dérives sont pointées du doigt par divers auteurs. M.-C. Smout dénonce la captation du débat public par un nombre limité de groupes d'intérêt bien organisés (Smout, 1998). On peut à ce titre penser au poids des lobbies de chasse par exemple qui paralysent dans certains cas la possibilité de gouvernance (c'est en partie le cas à Chabaud-Latour). J. Theys cite d'autres dérives, telles que ce qu'il appelle le « découplage entre les discours et les réalités » et la « schizophrénie de l'action publique » (Theys, 2002). Les cas de la Haute Deûle et de la mise en place de la trame verte en sont des illustrations. Le temps nécessaire à la mise en place de la concertation ne coïncide pas avec les temps électoraux sur lesquels se basent les preneurs de décision. Pour autant, c'est une démarche qui est revendiquée. Une troisième raison est avancée par les plus pessimistes qui opposent participation citoyenne et « efficacité d'un gouvernement » (Jonas, 1990). « L'indifférence démocratique » est évoquée par certains auteurs. Ils font référence à un manque de « conditions culturelles » pour assurer le succès des formes de gouvernance (R. Dahl, cité par Theys, 2002). Cela signifie que la participation n'est pas suffisamment ancrée dans les esprits et les usages pour effectivement prendre racine. Les réflexions menées par de nombreux analystes sur les formes de gouvernement (Foucault, 1989, Tenières-Buchot, 1989, Godard, 1993) et sur les formes de participation (Lascoumes, 1997) mettent en évidence les contradictions dans le fond et dans la forme que la gouvernance peut soulever (Beck, 2003). Dans les cas de gestion et d'aménagement de l'environnement tels que nous les avons développés, « l'indifférence démocratique » peut en effet être une explication de l'absence de mobilisation et d'appropriation de cette forme de gouvernement. L'environnement ne mobilise pas les acteurs dans leur ensemble et leur participation au débat se limite bien souvent à la défense d'intérêts personnels. Liée à la problématique environnementale, c'est aussi la place du savoir qui est en cause, ce que les anglo-saxons appellent le « *knowledge gap* » et qui pour certains auteurs est le principal obstacle à la démocratie (Dahl, cité par Theys, 2002). En effet, les zones humides semblent demander un tel degré de connaissance pour être appréciées que l'on peut se demander qui est véritablement « capable » de s'y intéresser.

Au delà des critiques de fond qui sont faites à la gouvernance, des limites apparaissent liées aux formes d'application de la gouvernance, en particulier lorsqu'il s'agit de concertation.

b- Ce que cache parfois la concertation

Plusieurs cas existent où ce qui est appelé concertation n'en est pas. En fonction des situations, il peut s'agir d'une difficulté à mettre en place une concertation digne de ce nom, d'une méconnaissance ou d'une certaine forme de « manipulation ».

Dans un premier cas, on peut parler de participation « alibi ». Ce qui est appelé « concertation » se limite à de l'information ou à de la consultation. Il est davantage question de tenir les autres acteurs du territoire informés parfois d'une quantité minimum d'informations. Les acteurs ne peuvent pas se

« plaindre » d'être tenus à l'écart mais en réalité ils ne sont pas associés à la réflexion. C'est le cas de la mairie de Condé qui construit son projet « ludo-touristique » en en parlant mais en donnant le minimum de détail aux acteurs de Chabaud-Latour. Le risque réside dans le manque de cohésion entre les différents projets et dans l'absence d'adhésion de certains acteurs qui peuvent alors bloquer les processus (c'est ce qu'a fait Nord Nature avec le SDAU de Lille, c'est ce que peuvent faire les chasseurs à Chabaud-Latour).

Dans un second cas, la concertation se fait « persuasion ». Les réunions et comités sont une tribune pour le porteur de projet qui a tout loisir d'expliquer ses arguments. Il possède généralement les clefs de compréhension du problème, qui sont souvent scientifiques et techniques. C'est le cas pour le rapport de l'hydrogéologue avec qui aucun acteur de la vallée de la Deûle ne pourra véritablement raisonner ou « lutter ». C'est également la façon de procéder de la région pour la trame verte et bleue. Tous les arguments ont été regroupés et on peut se demander si les réunions de présentation aux élus ne vont pas maintenant consister à les convaincre d'adopter les solutions imaginées. Citons à cette occasion, les propos ambigus émanant d'un membre du Conseil Régional « Il y a un travail de concertation à mener **pour faire en sorte**[53] que ça soit partagé et validé par le plus grand nombre » (comm. pers. 2005).

Enfin, il y a un troisième cas où la concertation est franchement absente, du fait d'un manque de culture du dialogue chez certains corps de métiers ou dans certaines branches. Dans les corps d'ingénieurs par exemple, le culte du savoir et de la compétence « technique » laisse peu de place à toute autre forme de connaissance. En outre, la culture élitiste et grégaire typiquement française des grandes écoles a souvent tendance à placer les autres acteurs dans une position d'infériorité. Ces corps de métiers ont donc souvent tendance à fonctionner en vase clos et de façon très endogène. C'est le cas, pour ses membres les plus anciens, d'institutions telles que l'ONF. Si l'office s'efforce à présent de se moderniser et de s'ouvrir à d'autres acteurs, les tendances à rester entre forestiers persistent. C'est une observation qui s'applique à tous les métiers : les aménageurs se comprennent mieux entre eux, les naturalistes également...

c- Faut-il de la gouvernance pour les représentations de l'environnement ?

Au regard des échecs ou des difficultés à mettre en oeuvre la gouvernance et la participation, on en arrive finalement à se poser une question fondamentale.

Faut-il de la gouvernance quand on veut changer les mentalités liées à l'environnement ? Ou au contraire, faut-il imposer de nouvelles représentations de la nature et les faire accepter coûte que coûte ? Existe-t-il une voie médiane ?

On est en mesure de se demander si la mutation des représentations, son impact sur les politiques et les pratiques peuvent aboutir, sans un forçage de la société civile, vers une plus grande prise en compte de l'environnement. Il est légitime de se demander si une révolution douce est possible. Les grands changements de fond dans notre société se font-ils progressivement ou faut-il une rupture, une brisure pour qu'une nouvelle dynamique se dessine ? En d'autres termes, on peut se demander si le système de rétroaction du sociosystème que nous avons étudié jusqu'à présent n'est pas devant une crise qui l'obligera à se réformer complètement.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui en matière d'aménagement du territoire et de politiques d'environnement sont de plusieurs ordres.

---

[53] Nous soulignons.

L'un est pointée par R. Passet et J. Theys dans leur ouvrage « Héritiers du futur ». Il s'agit d'aboutir à une politique d'aménagement du territoire « qui ne soit pas seulement l'accompagnement de tendances économiques considérées comme inéluctables » (Passet, Theys, 1995, p.18). Cette question dépasse amplement la dimension de notre travail mais elle n'en est naturellement pas absente.

Un autre problème touche davantage à notre approche. Il s'agit de définir les valeurs qui accompagneront l'intégration d'une dimension écologique et environnementale dans l'aménagement du territoire. Dans cette période de transition dont nous ne pouvons dire s'il s'agit finalement d'une crise, d'une mutation ou d'une simple évolution, il est nécessaire de définir un objet commun de mobilisation à tous les acteurs.

Le principe de la gouvernance nous intéresse en ceci qu'il tend vers un échange de points de vue, une connaissance des perspectives entre les usagers du terrain. La définition d'un objet commun suffisamment fédérateur serait précisément l'occasion de porter à la connaissance de tous les acteurs l'existence d'une préoccupation commune. L'autre aspect de la gouvernance qui est pertinent dans cette démarche c'est de se situer à l'amont de la décision. Il est bien entendu que la conscience d'un objet commun de préoccupation serait l'occasion de s'interroger avant d'agir et d'échanger et de mélanger les représentations que l'on a de cet objet avant de le transformer. Pour autant, il n'est pas question d'unifier les pratiques ou de les rendre compatibles avec un objectif déterminé. L'enjeu est celui d'aboutir à une nouvelle forme d'appropriation des zones humides. Appropriation de l'espace, des usages, des politiques publiques grâce à une connaissance et un investissement autour d'un « plus petit dénominateur commun ». L'idée fédératrice pourrait nous venir de situations de crise où l'on voit tous les acteurs se mobiliser pour un objet, seulement lorsque celui-ci est menacé.

Le processus de participation repose sur la définition d'un projet commun. Les appropriations des zones humides identifiées jusqu'à présent sont exclusives les unes des autres. L'un des moyens de renouveler l'appropriation des zones humides est d'en faire un projet de paysage. C'est une manière de donner une dimension prospective à l'aménagement des zones humides.

B- Le « paysage-projet » : une appropriation renouvelée des zones humides ?

Nous avons eu l'occasion d'évoquer le « paysage-objet » et le « paysage-sujet », en tant que vécu et approprié par ses usagers et ses contemplateurs. Dans le contexte de mobilisation autour d'un objet fédérateur qui puisse unifier démarche environnementale et politiques d'aménagement, c'est une autre dimension du paysage que nous voulons aborder, celle de « paysage-projet ». Il n'est pas question de faire du paysage un « super concept » qui synthétiserait et résoudrait tous les problèmes rencontrés en matière d'aménagement. Il s'agit plutôt de considérer le paysage comme un projet. Trois aspects guideront notre démarche.

Plusieurs dimensions permettent d'ériger la notion de paysage en projet : intégration des dimensions économiques et sociales, prise en compte de l'environnement, articulation des échelles, importance de la temporalité.

Par ailleurs, la prise en compte de la gestion et de l'aménagement de l'environnement dans le paysage-projet constitue une occasion de prendre en compte les zones humides, en considérant les différentes sphères qui les constituent.

Enfin, le paysage dans sa dimension projective est une façon de considérer dans la durée, les rapports de « l'homme et de la terre ». C'est une façon d'interroger l'évolution des territoires, en gardant au centre des préoccupations la « géographicité » de l'homme (Dardel, 1952). Le temps de réflexion et la teneur de la construction du projet importent autant, si ce n'est plus, que les résultats observés.

Le paysage-projet n'est pas une simple image que l'homme se fait de la « face de la terre », il n'est pas seulement l'héritage du passé, il peut devenir un but en soi, construit avec la conscience du présent mais aussi du futur. C'est un outil dont les avantages sont multiples, tant pour le chercheur que pour le preneur de décision et l'acteur local. Ces avantages se basent sur les qualités de la notion de paysage.

1- Les multiples « compétences » du paysage

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les diverses conceptions du paysage stratifié, ni sur ses caractéristiques. Il est davantage question d'étudier en vertu de quelles dimensions le paysage en lui-même peut constituer un projet. La première dimension est la diversité des sphères qui sont intégrées dans la notion de paysage. La seconde repose sur sa dimension territoriale.

a- Le paysage : un intégrateur potentiel des sphères de l'anthroposystème

Les sphères que le paysage englobe se rapportent à de nombreuses disciplines. Elles font du paysage l'objet de recherche complexe que nous avons décrit, elles constituent également sa richesse. La Figure 60 reprend les six sphères que P. Arnould identifie comme influençant le paysage : l'écosystème, le géosystème, le psychosystème, le système politico-juridique, le sociosystème, le système technico-économique (Arnould, 2002).

Figure 60 : Le paysage au centre de tous les systèmes qui régissent nos sociétés (Arnould, 2002)

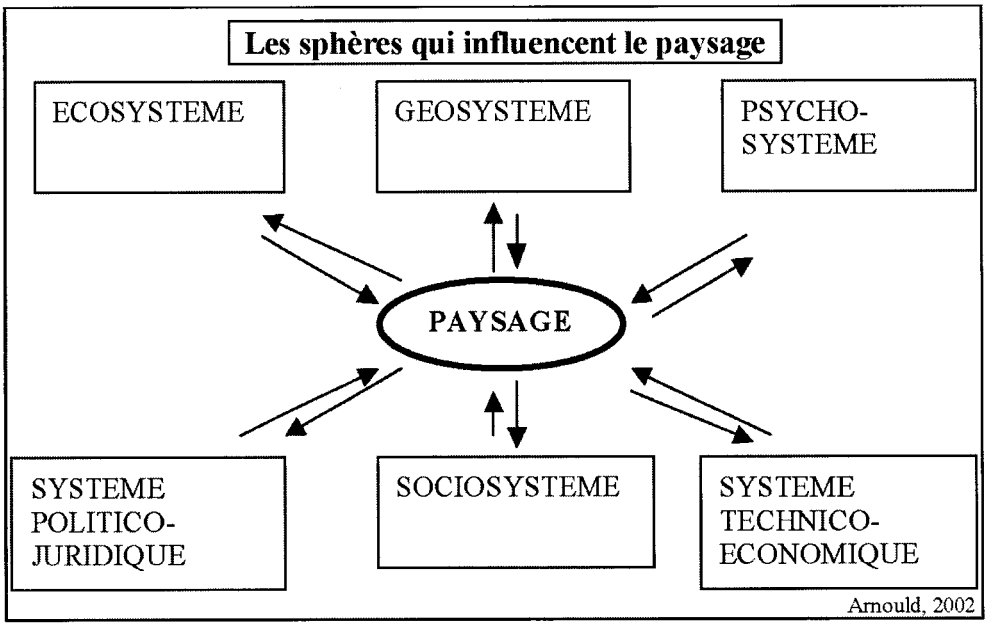

P. Arnould explique que l'intérêt de cette formalisation est de déboucher sur une hiérarchie des interactions entre ces systèmes (Arnould, 2003). Dans les exemples que nous avons étudiés jusqu'à présent, il est possible de mettre en évidence certaines évolutions dans la hiérarchie des systèmes qui gouvernent le paysage. De cette façon, il est possible d'identifier les rééquilibrages nécessaires à la construction d'un projet de paysage regroupant ces systèmes. En corrélation avec ce que les études de cas ont montré, des déséquilibres entre les sphères d'influence apparaissent pour chaque site (voir Figure 61, Figure 62, Figure 63, Figure 64). Considérant que le projet de paysage doit s'appuyer sur des volontés et des enjeux mis en commun, l'effacement de certains systèmes devant d'autres doit être lu comme une faiblesse à corriger. Les figures suivantes pointent les différences d'influence entre les sphères que le porteur d'un projet de paysage devrait réduire pour établir un plus petit dénominateur commun pour son projet.

Les quatre figures montrent des faiblesses notoires en ce qui concerne l'intégration des différentes sphères dans le paysage. Dans les deux premiers sites étudiés, il n'y pas eu de passage de l'écologie du paysage à une conception « vécue » du paysage. En témoigne la faible influence des sphères du psychosystème et du sociosystème par rapport au géosystème. En outre, la prise en compte de la dimension patrimoniale et dans le même temps, de la planification du paysage s'est faite au prix d'une diminution de la prédominance du système technico-économique et d'une montée en puissance de la sphère politico-juridique (lois, décrets). C'est ce que les deux derniers sites illustrent particulièrement.

Les sites de Berck-Merlimont et d'Harchies-Hensies-Pommerœul présentent des similitudes fortes dues au système de fonctionnement comparable de « réserve » (Cf. Figure 61 et Figure 62)

Figure 61 : Les déséquilibres associés au paysage de Berck-Merlimont

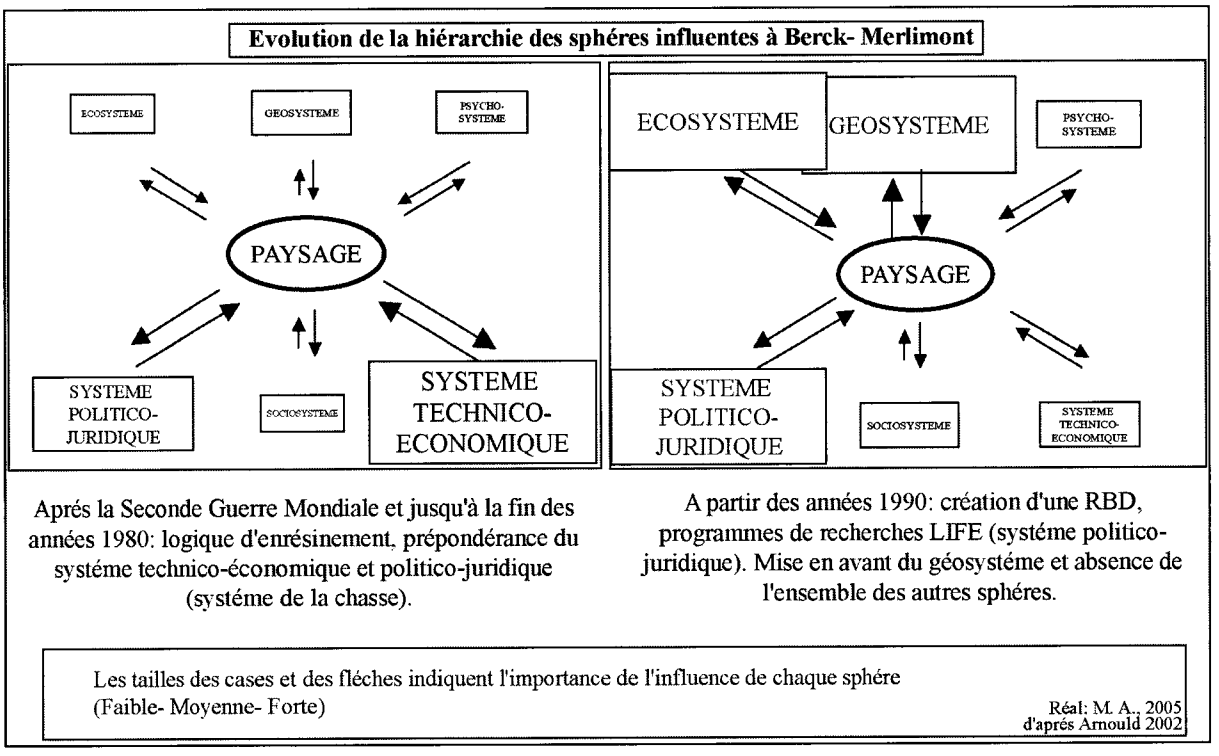

Figure 62 : Le site d'Harchies-Hensies-Pommerœul présente le même type de déséquilibre que Berck-Merlimont

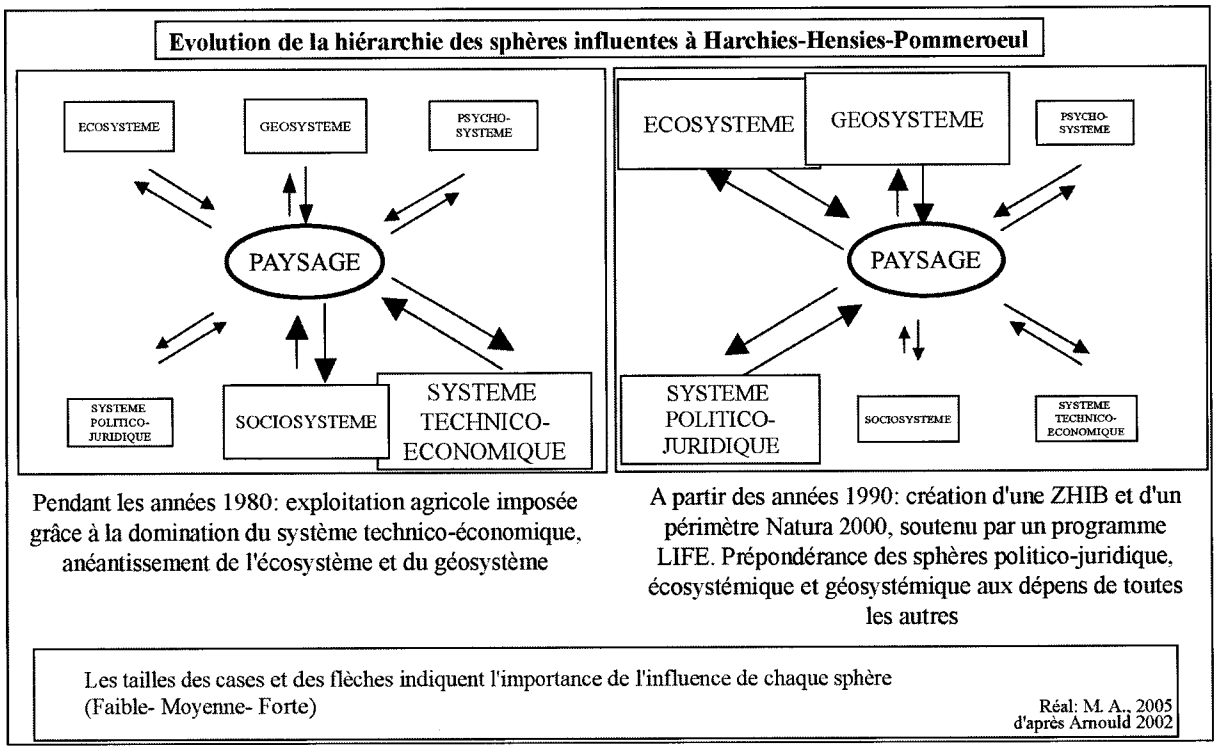

Les paysages des vallées de la Deûle et de la Haine et de l'Escaut présentent également des faiblesses qui nuisent à l'élaboration d'un projet de paysage (voir la Figure 63 et la Figure 64).

Figure 63 : A Chabaud-Latour, les déséquilibres se réduisent actuellement par rapport à la période minière

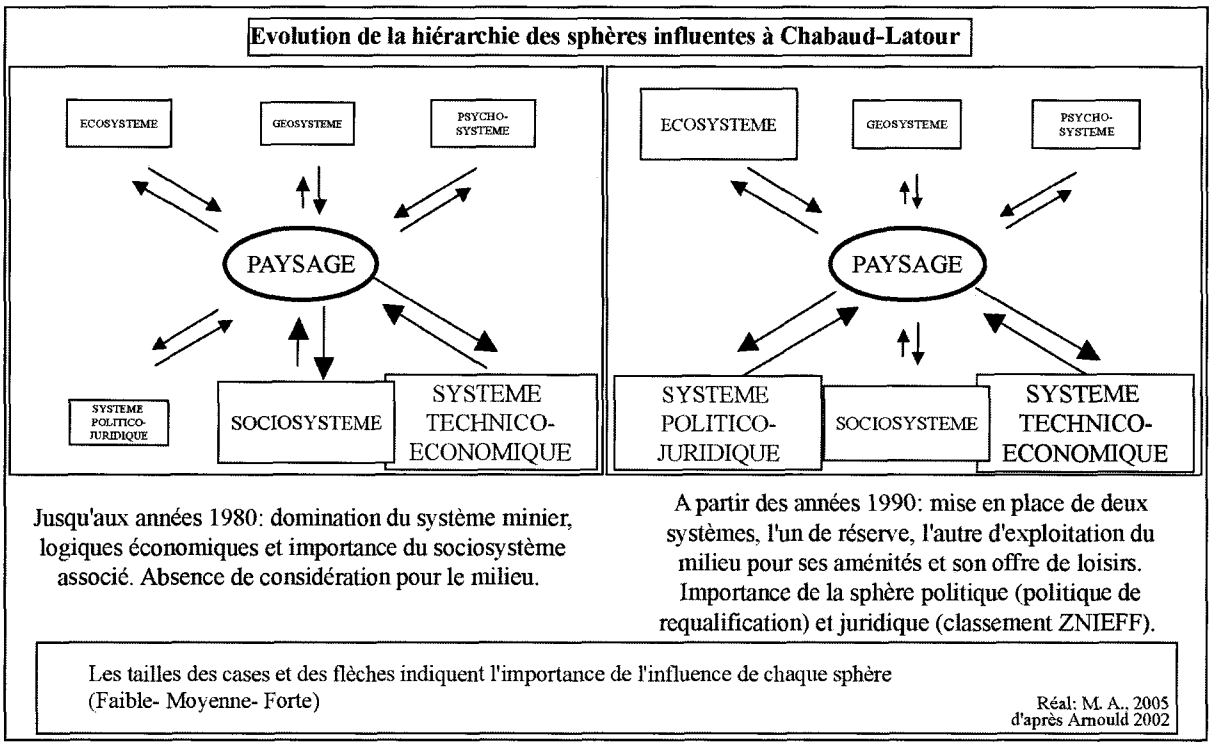

Figure 64 : Le poids des sphères dans la Haute Deûle évolue actuellement vers un équilibre plus grand

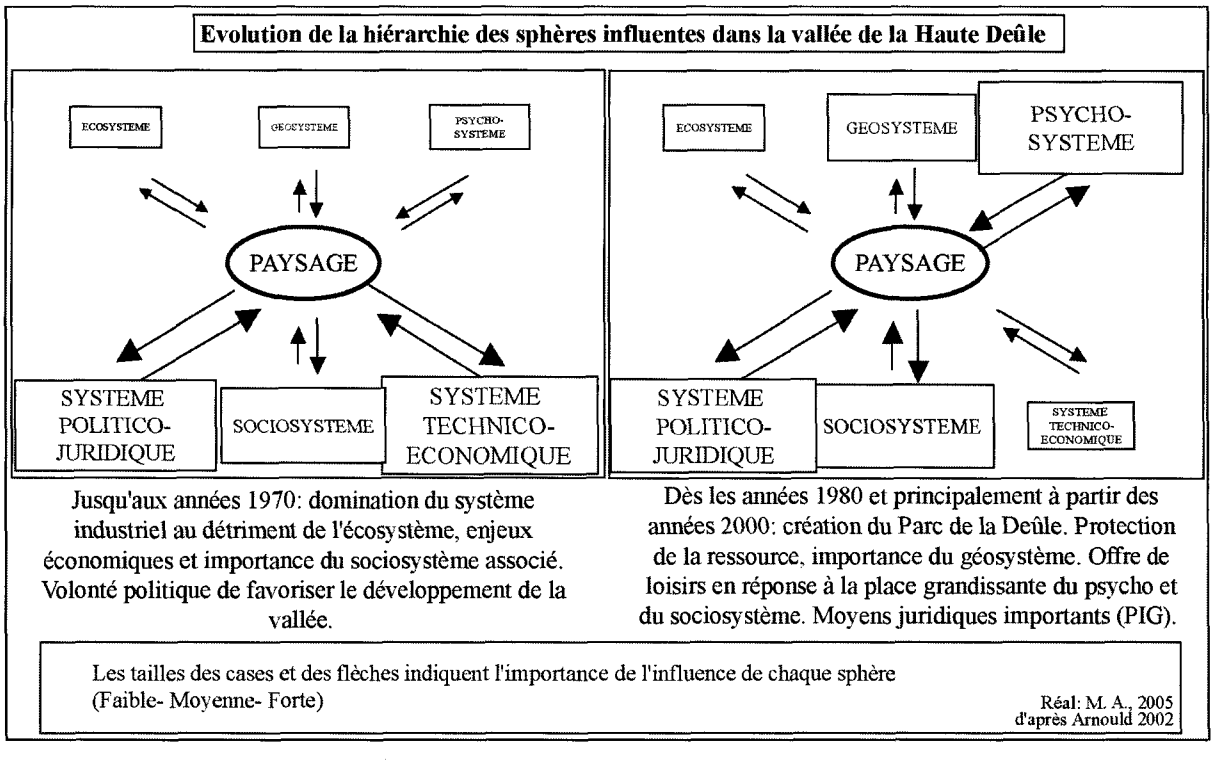

Le paysage-projet renvoie précisément à une conception « projective » qui peut voir de nouveaux équilibres se former. L'idée est que le paysage peut constituer un objet de dialogue qui regrouperait toutes les sphères. La notion de dialogue est essentielle dans la mesure où elle symbolise à la fois la construction par l'ensemble des acteurs d'un paysage souhaitable à venir et l'occasion de mettre en application les principes participatifs de la gouvernance. Pour les zones humides en particulier, le paysage-projet constitue l'occasion de reconnaître l'hétérogénéité de leurs représentations, de leurs usages et de leurs aménagements. Les aspects à retenir recouvrent en effet des réalités et des potentialités très diversifiées (Sautter, 1979).

Il y a d'une part une **dimension utilitaire** des zones humides, qui conduit non seulement à leur utilisation mais aussi à leur entretien et leur développement ou à leur destruction et leur perte.

La **dimension ordinaire** des zones humides peut être retenue en second lieu. Elle s'y applique du fait de leur proximité fréquente avec les lieux de vie. Les marais, les mares, les prairies humides sont fréquemment associés aux modes de vie. C'est aussi une mise en évidence de leur banalité : les retombées en sont tout à la fois esthétiques, économiques et sociales (exploitation des ressources, absence de respect du milieu, familiarité, connaissance empirique).

Le troisième registre qui qualifie les zones humides et que la notion de paysage prend en compte est celui de la **dimension symbolique**. C'est une qualité qui ne s'oppose pas au caractère ordinaire. Les zones humides se voient attribuer des symboles, des pouvoirs, des connotations, mêmes lorsqu'elles sont des objets ou des décors du quotidien. La valeur de l'eau est aussi bien symbole de vie, de mouvement (Dardel, 1952), que de mort (Bachelard, 1989; Corbin, 2001).

Enfin le dernier aspect à prendre en compte est la **dimension hédonique** des zones humides, autrement dit le plaisir que procurent les zones humides, par leur contemplation, leur utilisation, leur aménagement. Ces quatre registres que G Sautter évoque à propos du paysage font partie de l'approche projective des paysages qui peut être associée aux zones humides (Sautter, 1979). Autrement dit, les zones humides peuvent constituer la base d'un projet de paysage dans la mesure où chacune de ces dimensions est en mesure d'y être développée.

La diversité des sphères qui sont intégrées dans la notion de paysage se complète par une seconde dimension qui fait du paysage un objet de projet « idéal » : sa territorialité.

b- La territorialisation du paysage-projet

La territorialité renvoie à la fois à la notion d'étendue spatiale, de signification des lieux mais aussi d'articulation des échelles. Ces dimensions sont parties intégrantes du paysage. Cela signifie que le paysage-projet repose également sur un territoire, à une échelle donnée. Plus largement, il se situe dans un agencement de territoires et est dépendant des emboîtements d'échelles qui caractérisent les logiques d'aménagement.

Chaque acteur pense et agit à une échelle qui lui est propre. Les découpages administratifs peuvent en être la base (de la parcelle à la région en passant par la commune et le département) mais d'autres unités peuvent se dégager ; espaces boisés et espaces ouverts, en herbe ou cultivés, espaces caractérisés par la présence d'eau, espace urbanisé de manière continue, densément ou non. La considération du paysage-projet est une façon de prendre en compte ces variations d'échelles. Ce sont des spatialités qui émanent autant de la matérialité du terrain que de représentations propres à des groupes d'acteurs ou à des individus (certains distingueront les terres fertiles des terres incultes quand les autres ne verront qu'un espace agricole). G. Bertrand souligne cette nécessité de la démarche

territoriale dans la prise en compte des paysages (Bertrand, 2003). Pour les zones humides, elle est fondamentale puisqu'il n'existe pas de représentations des zones humides en tant que telles (Chapitres 3 et 4). Il est donc nécessaire de replacer les zones humides dans un contexte territorialisé plus large où le paysage n'est pas seulement un décor (un « paysage d'eau ») mais une réalité et un projet.

Dans la Région, le parc naturel régional Scarpe-Escaut peut être cité en exemple pour ses essais de mise en place d'une gestion territorialisée de l'eau. Contrairement aux deux autres parcs régionaux (Caps et Marais d'Opale qui inclut pourtant le marais Audomarois et Avesnois), le parc Scarpe-Escaut se base sur l'eau comme élément fédérateur de son territoire. La réflexion s'articule autour de plusieurs échelles plus ou moins satisfaisantes. Le premier niveau est le « casier hydraulique ». Il s'agit de parties du territoire dont les niveaux d'eau sont gérés à l'aide de micro-barrages ou de moines (la Mare à Goriaux offre l'illustration d'un très fort contrôle des niveaux d'eau). C'est une échelle d'intervention qui prend en compte les caractéristiques naturelles et les aspects anthropiques de ces milieux (la mare à Goriaux est notamment issue d'affaissements miniers). Le second ensemble est la forêt domaniale de Raismes-St-Amand-Wallers, dont les niveaux d'eau sont contrôlés grâce à un ensemble de casiers, en partenariat avec l'ONF. Le massif est en effet une forêt « humide », historiquement marquée par les vallées de la Scarpe et de l'Escaut. Un relatif « assèchement » de la forêt porterait préjudice aux peuplements. Cette échelle d'intervention correspond à une limite administrative et foncière (la propriété domaniale). Le troisième niveau d'intervention repose sur le découpage que le parc naturel a fait de son territoire en trois zones. Le « cœur de nature », où la gestion de l'eau est la plus affirmée, côtoie la « campagne habitée » et « l'arc minier en mutation ». Ces découpages, qui se veulent relativement proches du sociosystème et déterminés en fonction des modes d'habitat du parc, posent problème en terme de gestion hydraulique. Le cœur de nature englobe la forêt de St Amand et d'autres bois et forêts, ainsi que les lisières habitées. Mais quelle pertinence y a-t-il à raisonner à cette échelle pour la gestion des niveaux d'eau ? Considérant que les deux autres échelons de gestion qui chapeautent l'ensemble sont le parc Scarpe-Escaut et le parc transfrontalier du Hainaut, quelle est la place d'échelles territoriales telles que le bassin-versant de l'Escaut ou que son district international ?

Le parc Scarpe-Escaut est bien dans une logique de gestion de l'eau par emboîtement d'échelles, mais la question de la définition des territoires de référence se pose. Le paysage, dans la dimension stratifiée que nous avons décrite, ne pourrait-il pas aider à améliorer la pertinence des niveaux choisis pour la gestion de l'eau ? Le paysage objet et le paysage visible aideraient par exemple à mieux prendre en compte des caractéristiques physiques et sensorielles : du bassin-versant aux grands complexes « visibles » de zones humides, les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul pourraient ainsi être pris en compte. Le paysage perçu et vécu serait l'occasion de prendre en compte le sociosystème mais aussi le psychosystème, intégrant par exemple les enjeux d'inondations dans la gestion et les aménagements (prairies humides, zone d'expansion des crues et risque vécu seraient alors des dimensions associées).

La perspective d'un projet autour du paysage répond avec une certaine pertinence aux nouvelles formes de territorialités que B. Debarbieux et M. Vanier décrivent (Debarbieux, Vanier, 2002). Les deux auteurs expliquent que, loin d'assister à une fin des territoires, nous entrons dans un nouvel âge de la complexité des territoires. Les découpages administratifs mis en place entre le 18^{e} siècle et les lois de décentralisation Deferre de 1982 et 1983 ont en quelque sorte vécu et d'autres territoires voient le jour qui sont davantage associés à des dimensions sociales et psychologiques liées à la sensibilité à l'environnement ou au développement des loisirs, dans un contexte de globalisation (Debarbieux, Vanier, 2002, p. 13-16). Cette réflexion qui est avant tout prospective met en évidence la nécessité de réfléchir à de nouvelles échelles, à de nouvelles dynamiques. Les nouvelles territorialités qui se « dessinent » actuellement sont mouvantes et demandent une remise en cause de notre manière de

penser un espace comme étant figé et défini. C'est précisément ce que le paysage-projet pourrait permettre de réaliser. Il n'a pas de limite fixe, et se construit à la faveur de réseaux et en fonction de dynamiques qui lui sont propres. Les zones humides gagneraient à être considérées dans leur dimension psychologique, tout en faisant partie intégrante des politiques territoriales.

Il est à présent possible de mettre en relation le paysage et l'aménagement du territoire. Si le paysage-projet relève encore de la prospective, il est important de souligner que la notion même de paysage constitue d'ores et déjà un outil général d'aménagement.

2- Le paysage-projet, dimension prospective de l'appropriation des zones humides

a- Le paysage, un acteur de l'aménagement ?

Pendant un temps, « l'action en matière de paysages ne se manifestait guère que par la protection ». Selon Luginbühl, la gestion des paysages correspondait à la pratique élitiste de la préservation des monuments historiques (Luginbühl, 1989). Or, T. Joliveau remarque que depuis quelques temps, le paysage est « sorti de la sphère scientifique pour devenir un instrument opérationnel de la gestion et de la planification du développement local » (Joliveau, 1994). La réflexion que mène T. Joliveau est particulièrement pertinente au regard de ce qui nous occupe ici, le paysage-projet. Elle montre qu'il est de plus en plus courant « d'utiliser la clé du paysage pour amener les acteurs locaux à prendre conscience d'une meilleure maîtrise de leur territoire » (Joliveau, 1994).

Pourquoi le paysage possède-il un rôle important dans la mise en place des politiques d'aménagement et d'environnement ? Pour L. Lelli, quatre alternatives se distinguent (Lelli, 2003).

D'une part, le paysage est souvent le « **support de projets de territoire** » et il permet de les caractériser. C'est donc une façon de mobiliser les acteurs autour d'un projet. En cela nous sommes très proches de la conception du paysage-projet. Mais c'est le territoire qui reste l'objet du projet.

D'autre part, le paysage accompagne les **projets d'aménagement**. Dans cette alternative, la dimension territoriale est mise entre parenthèse et c'est l'objectif d'aménagement qui est mis en avant. Il impose des critères et des contraintes au paysage.

Le troisième aspect est celui du « **rôle de placebo** territorial » que joue le paysage. Le paysage est dans ces conditions un outil de l'aménagement. Il fait office de « ciment identitaire » qui permet de structurer le débat entre acteurs et d'y intéresser les populations.

Enfin, L. Lelli décrit le paysage comme un « moyen de racheter les problèmes sociaux, un **outil de paix sociale** ». Pour lui, le paysage est rassembleur et engendre les processus d'échange, voire de participation.

Ces dimensions « opérationnelles » du paysage nous intéressent parce qu'elles montrent que le paysage a légitimité à participer à l'aménagement des territoires et à l'intégration des problématiques environnementales. Selon nous, les alternatives proposées par Lelli, font potentiellement du paysage un acteur de l'aménagement des zones humides. On peut même aller au delà, en donnant un rôle à jouer au paysage en tant que projet. Il est possible de dépasser ces alternatives intéressantes mais réductrices et de mettre le paysage sur le devant de la scène. En cela, l'analyse de J. Viard nous semble

déterminante : se plaçant dans la perspective du « conflit social » comme « gardien du territoire », il fait du paysage un « **rapport social vivant**[54] » qui n'est plus une entité accaparée par une seule norme ou un seul système de production ». Le paysage « tend à devenir une valeur collective générée, et alors gérée dans le cadre de rapports sociaux que nous avons à expliciter » (Viard, 1993). Dans cette perspective, les zones humides peuvent tenir le rôle du paysage-projet et devenir un acteur « vivant ». Cela permettrait ainsi aux différentes sphères d'être intégrées, partagées et discutées publiquement et de remédier à l'hyper-spécialisation qui qualifie l'aménagement des zones humides de nos jours. Un des enjeux notables pourrait être l'intégration de la sphère du psychosystème dans le paysage-projet, qui reste jusqu'à présent en retrait dans tous les exemples que nous avons étudiés.

D'un paysage-objet, toile de fond d'une projection, on était passé à un paysage-vécu, décor vivant, bariolé et dynamique, qui dépendait des couleurs, des formes et des intensités des nombreux éclairages projetés sur la toile (chapitre 5). Avec le paysage-projet, une nouvelle dimension s'ouvre, celle d'un acteur parmi d'autres, qui cherche sa place sur la scène. Sans vouloir pousser à l'excès cette métaphore, elle nous semble intéressante à retenir pour réfléchir à la position que le paysage-projet pourrait effectivement avoir dans le spectacle vivant qu'est l'aménagement des zones humides. Deux aspects restent à préciser : il faut d'une part trouver un nom à ce nouveau personnage (celui de paysage stratifié étant réservé à la toile de fond soumise à ses multiples éclairages) et d'autre part, se poser la question du moment de son entrée en scène.

b- Le « paymage », acteur de l'appropriation future des zones humides ?

Donner un nom propre au paysage-projet et penser son entrée en scène, c'est se placer dans un contexte prospectif et se poser la question du rôle rempli par ce « personnage ». En d'autres termes, c'est étudier un nouveau scénario pour l'appropriation des zones humides.

Dans la synthèse du programme de recherche « Paysage et politiques publiques » que propose Y. Luginbühl, les dimensions projective et prospective du paysage sont bien liées (Luginbühl, 2004). Les recherches sur « paysage et politiques publiques » dont il témoigne, montrent que la notion de paysage projet est revendiquée par les praticiens, notamment dans les écoles du paysage (Fortier-Kriegel, 2005). Mais ces recherches montrent également qu'un nouvel usage apparaît : celui d'une conception du paysage-projet comme un construit qui mobilise les acteurs, notamment grâce à la notion de participation. La principale question posée est la suivante. « Un projet de paysage n'est-il pas une vision prospective d'un territoire qui s'appuie sur un projet politique, économique et social et que les acteurs (dont les experts) sont capables de traduire en « scénario » paysager ? » (Luginbühl, 2004).

La notion de scénario renvoie à une conception de la démarche prospective territoriale récemment « réhabilitée ». Alors que la prospective en tant que « science » a longtemps été décriée (Lévy, Lussault, 2003), l'établissement de scénarii prospectifs est aujourd'hui envisagé comme l'occasion d'ouvrir un dialogue ou une négociation et d'aboutir à des documents de programmation (Wachter, 2003). La conception contemporaine de la prospective nous semble intéressante en tant « qu'art de la concertation » amenée à produire « un accord sur une image partagée d'un territoire à aménager » (Wachter, 2003). C'est précisément grâce à une telle conception que les zones humides pourraient trouver la forme « idéale » d'appropriation que les politiques publiques ambitionnent pour elles.

---

[54] Nous soulignons.

Finalement, ne pourrait-on pas envisager la construction d'un paysage-image, un « paymage », image prospective d'un paysage qui regrouperait les représentations, les pratiques et les attentes des acteurs d'un territoire ? Le « paymage » pourrait bien être le nom de ce nouvel acteur, qui apparaît sur la scène entre les acteurs institutionnels, les élus et auquel on peut s'adresser en matière d'aménagement, d'environnement et finalement d'appropriation des zones humides. L'entrée en scène du « paymage » serait, selon nous, l'occasion de « refaire de l'unité avec les représentations hétérogènes des territoires multiples »(Debarbieux, Vanier, 2002).

Comme lors d'une représentation théâtrale, l'apparition de ce nouveau personnage provoquerait un rebondissement dans le scénario, voire même mènerait à un dénouement. En l'occurrence, le « paymage de zones humides » pourrait constituer une occasion d'échapper à la vision étroite qui caractérise la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques de nos jours (Passet, Theys, 1995). En effet, l'approche environnementale se restreint à trois grandes alternatives. L'environnement comme une « solution de repli », l'environnement comme une « ressource verte » et l'environnement comme une « contrainte inévitable » (Passet, Theys, 1995). Dans le scénario auquel participe le « paymage », quelles alternatives pourraient se jouer ? Pour que le statut des zones humides dans les sociosystèmes soit finalement convenable, ne faut-il pas tendre vers une complémentarité entre les types d'appropriations ? N'est-ce pas dans cette direction que la notion de géographicité de Dardel nous engage à réfléchir ?

La « solution de repli » concerne les espaces ruraux menacés de marginalisation. La politique française d'aménagement du territoire ne cache précisément pas que l'un de ses objectifs est d'assurer la qualité environnementale des espaces ruraux en déprise. Cela sous-entend que les espaces ruraux « qui fonctionnent correctement » ne sont pas l'objet de préoccupations environnementales. La protection de l'environnement apparaît donc comme un pis-aller lorsque l'aménagement du territoire ne peut pas donner lieu à d'autres appropriations des zones humides. A Chabaud-Latour, un tel cas de figure se pose à propos des prairies humides de Condé et de Saint-Aybert, dans le secteur de la Canarderie. Certains secteurs sont classés en réserve (les roselières), tandis que d'autres sont des prairies humides. Certaines sont des parcelles communales et sont exploitées par un agriculteur. Les autres prairies sont des parcelles privées, dans lesquelles de nombreuses mares ont été creusées pour la chasse au gibier d'eau. Le niveau de l'eau, maintenu grâce à des pompes, assure le maintien de la roselière et des mares de chasse, tandis que les parcelles agricoles sont très peu rentables. Elles sont en partie drainées quand elles pourraient faire l'objet d'une gestion intégrée et contractualisée avec le parc. Le « paymage » construit autour de ces zones basses, avec tous les acteurs concernés, pourrait mener à une appropriation des zones humides basée sur une politique environnementale intégrée. Les zones humides peuvent en effet constituer un espace de pacage, pour lequel l'agriculteur serait aidé (des contrats d'agriculture durable sont fréquemment proposés aux agriculteurs par le PNR dans ce type de contexte) mais aussi un décor particulièrement champêtre qui complèterait le « parc urbain » de Chabaud-Latour. Les logiques cynégétiques et conservatoires ne s'en trouveraient pas remises en question et la construction du « paymage » serait l'occasion de mesurer les enjeux communs qui unissent chasseurs et protecteurs de la nature. Les Voies Navigables de France, acteur important dans ces secteurs, mais le plus souvent isolé des fonctionnements territoriaux, pourraient également y trouver leur place (leurs propriétés, terrains de dépôts passés ou futurs, sont situées dans les prairies humides et font l'objet d'un « paysagement » lorsque les curages sont achevés).

La notion de « ressource verte » fait référence à l'environnement comme à un espace utile aux loisirs. L'environnement n'est pas vu comme une question transversale de la gestion de l'espace mais comme une richesse à exploiter lorsque des activités ludiques peuvent être développées. C'est une logique assez mercantile qui s'observe alors. Les différents sites du parc de la Deûle l'illustrent bien : chaque

zone de verdure est une « aubaine » pour développer une activité : la pêche dans le site de la Gîte, la randonnée-découverte aux Ansereuilles, la distraction et les animations dans le jardin Mosaïc. Quel « paymage » de zones humides est imaginable dans la Haute Deûle ? Ne peut-on pas envisager un renforcement de la visibilité des marais et par conséquent de la lisibilité de ce territoire ? Faut-il multiplier les animations et les aménagements ludiques autour des zones humides ou, au contraire, restaurer de façon la plus discrète possible les surfaces de marais et laisser les populations s'en emparer ? La logique de parc enferme les marais restaurés dans une optique de jeu, de loisirs et de fréquentation principalement venue de l'extérieur. Quel « paymage » construiraient les résidents ? Quelles activités en lien avec les marais pourraient être créées ? La participation d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration du « paymage » pourrait voir émerger de nouvelles fonctions des marais de la Deûle et de ce fait, une appropriation, si ce n'est plus « harmonieuse », du moins plus variée et plus complète. Mosaïc est un « jardin des communautés » où différentes origines géographiques du monde sont représentées, « à l'image de la pluralité des cultures présentes dans la métropole lilloise » (plaquette de présentation du jardin, 2004). Le rapport de ces communautés aux zones humides ne pourrait-il pas constituer une piste de réflexion sur les façons qu'ont les peuples de s'approprier les zones humides ? Si le paysage-projet est un art, pourquoi ne pas réfléchir également en termes artistiques ? Quel « paymage » pourrait être dessiné des marais de la Deûle, prenant en compte les différentes représentations culturelles de chaque communauté ?

Enfin, la prise en compte de l'environnement peut accessoirement se tourner vers la protection des milieux. Elle devient alors une contrainte à respecter dans les projets d'aménagement. Cette conception est liée aux grandes politiques de reconversion des friches industrielles (comme à Chabaud-Latour) ou aux politiques de préservation des sites d'intérêt national (loi Littoral par exemple). Dans le site de Berck-Merlimont, la construction d'un projet commun par l'ensemble des acteurs apparaît comme particulièrement urgente. Le « paymage » pour Berck-Merlimont pourrait tout d'abord consister à sortir le site de l'isolement. En plus des nombreux voisins, les élus pourraient construire une autre image du site, de même que les résidents, notamment les nombreux propriétaires de résidences secondaires. Dans le cas de Berck-Merlimont, on peut dire qu'il n'existe aucune autre image du site que celle des gestionnaires. La simple découverte du site par les populations et les autres acteurs serait une occasion d'échanger et de penser un « paymage ». En outre, l'élaboration de liens avec les marais de Balançon pourrait donner lieu à un « paymage » plus large et plus diversifié, où l'appropriation des zones humides trouverait la complémentarité que nous évoquions précédemment (échanges sur la chasse, sur la gestion des espaces naturels, occasion de confronter les sociosystèmes entre eux, en incluant les psychosystèmes et les systèmes politico-juridiques).

Le « paymage » pourrait donc offrir des alternatives aux dimensions très limitées que présente le traitement des problématiques environnementales dans nos sociétés actuellement. L'idée de « paymage », toute surprenante qu'elle soit, constitue une contre-proposition aux appropriations jusqu'alors imaginées et souhaitées pour les zones humides. Les politiques publiques balancent généralement entre une logique de ménagement et une logique de banalisation des zones humides. L'entrée en scène du « paymage » dans la « représentation » serait une occasion de faire participer le public dans la salle, de recueillir ses réactions, ses aspirations, ses rêves et de les mettre à contribution. Ainsi, les « représentations » des zones humides seraient jouées par tous, de façon vivante et dynamique.

Conclusion du chapitre VI

En fonction du jeu des acteurs, des types d'appropriation des zones humides se distinguent. Du fait de représentations propres à des catégories d'acteurs dominantes, une spécialisation des zones humides se crée, qui voit tantôt la nature s'imposer comme nécessité, tantôt les loisirs ou l'exploitation des zones humides l'emporter, tantôt la vision de l'eau comme une contrainte triompher. Le poids de certains acteurs et cette vision monomaniaque des zones humides sont une occasion de considérer la gouvernance et la participation comme des outils potentiels pour intégrer la multitude de représentations et de pratiques. Les exemples étudiés présentent cependant des organisations centralisées ou bipolarisées où les tentatives de concertation sont rares et souvent limitées. Le principal manque qui se fait sentir est l'absence d'un projet commun, construit simultanément par tous les acteurs et avec un plus petit dénominateur commun sur lequel s'accorder. Le paysage-projet est une proposition pour suppléer à ce manque. L'hypothèse étant que la constitution d'un projet autour du paysage est l'occasion d'allier les différentes sphères qui caractérisent l'anthroposystème et d'engager un dialogue sur une vision prospective du paysage et donc du territoire. La projection d'une image voulue, désirée, voire même utopique sur les zones humides peut les propulser au statut de « paymage » dans le sociosystème et leur donner une place inédite entre géosystème, paysage et territoire.

Conclusion de la troisième partie

L'étude des paysages, des territoires et des jeux d'acteurs permet de prendre la mesure de l'intégration des zones humides dans la société. Elles sont parfois accessoirisées et purement envisagées dans une dimension utilitaire (base de loisirs, aménités du cadre de vie). D'autres fois, elles sont élevées au rang de richesse de la nation et sanctuarisées ou sacralisées (réserve biologique). Ces deux alternatives se dessinent principalement en fonction de la prégnance des acteurs et du système dominant de représentations adopté par ceux-ci. Les scientifiques et les experts influencent les preneurs de décisions lorsqu'il s'agit de protéger la nature. Les « grands acteurs » institutionnels et politiques ont tendance à vouloir répondre à une certaine demande sociale, parfois au détriment des politiques de protection environnementales. L'évolution globale de notre société va vers une affirmation des principes de gouvernance, une plus grande participation de tous les acteurs à la prise de décision et dans le sens d'un développement durable. La question qui se pose est celle de la domination. Les études de cas ont montré que des systèmes de représentations dominants sont à la base du pouvoir « surpuissant » de certains acteurs. La gouvernance ne doit-elle pas tendre à une absence de systèmes dominants et encourager un partage des tâches et un rééquilibrage du rôle de tous les acteurs ? Dans ce cas, paysages ou territoires peuvent-ils être le fait d'un ensemble d'influences, venues de tous les acteurs ? Quelle est la part d'utopie dans une telle vision ? Quelle est sa part d'opérationnalité vis-à-vis de l'évolution des représentations que nous rencontrons ? Paysages et territoires pourraient être des outils conceptuels permettant de fédérer des représentations contraires. Faut-il passer par une période où aucun système de représentations n'est dominant afin de retomber sur un nouveau rapport de force où la prise en compte de l'environnement et des zones humides est effective ? L'idée d'une généralisation de la communication et de l'échange entre tous les acteurs n'est-elle pas illusoire ? Le principe d'un consensus, parfois qualifié de « mou », constituerait-il réellement une solution à la prise en compte des représentations des zones humides ? Si l'introduction du principe de gouvernance dans la gestion des zones humides aboutissait à une appropriation renouvelée de ces espaces, d'autres logiques pourraient se greffer à l'alternative actuelle qui fait osciller les zones humides entre réserves de nature et supports de loisirs. Une question reste enfin, quand pourrait avoir lieu cet aboutissement de la transition que connaissent les zones humides ?

CONCLUSION

« ... il voyait – il le voyait – un paysage, un marais des tropiques, sous un ciel lourd de vapeurs, moite, exubérant et monstrueux, une sorte de chaos primitif fait d'îles, de lagunes et de bras de rivières charriant du limon; d'une profusion de fougères luxuriantes, d'un abîme végétal de plantes grasses, gonflées, épanouies en fantastiques floraisons, il voyait d'un bout à l'autre de l'horizon surgir des palmiers aux troncs velus; il voyait des arbres aux difformités bizarres jeter en l'air des racines qui revenaient ensuite prendre terre, plonger dans l'ombre et l'éclat d'un océan aux flots glauques et figés, où, entre des fleurs flottant à la surface, blanches comme du lait et larges comme des jattes, des oiseaux exotiques au bec informe se tenaient sur les bas-fonds, le cou rentré dans les ailes, l'œil de côté et le regard immobile, il voyait étinceler les prunelles d'un tigre tapi entre les cannes noueuses d'un fourré de bambous – et il sentit son cœur battre plus fort, d'horreur et d'énigmatique désir. »

Thomas Mann, La mort à Venise, *Fayard, 1971. (p. 38)*

Pouvoir de la suggestion. Puissance de l'imaginaire. Force de l'expérience vécue. Autant de dimensions fascinantes mais impénétrables pour les géographes que nous sommes. Reste la tentation d'approcher le mystère des représentations en sondant le paysage, le territoire et leur appropriation. Comment voir un tigre tapi dans la lagune de Venise ? Que voir dans les zones humides du Nord de la France, qu'y ressentir, qu'y projeter ? La géographie offre la possibilité de faire le lien entre la terre des hommes et leur esprit.

Au terme de cette recherche, il paraît indispensable de retracer les grandes lignes de notre parcours intellectuel, d'en tirer un bilan et d'esquisser quelques perspectives pour de futures recherches.

La recherche menée

Notre point de départ est la possible intégration des représentations individuelles et sociales des zones humides dans les politiques d'aménagement menées à leur égard. Notre hypothèse principale est que les zones humides sont en proie à une transition qui dépend de l'évolution dissociée des représentations et des aménagements qui leur sont liés. Le critère retenu pour évaluer le degré d'implication des zones humides dans l'aménagement des territoires est la notion d'appropriation. En

effet, l'impact des représentations dans les politiques et dans les pratiques ne peut pas se mesurer directement, c'est donc à l'aune de l'appropriation paysagère et territoriale des zones humides qu'il nous a été donné d'évaluer l'impact spatial des représentations.

Le déroulement de notre recherche a englobé des aspects nombreux et variés. Les premières analyses ont été peu à peu étoffées d'une interprétation de plus en plus fine des résultats.

1- La première étape était d'identifier les pratiques passées, et plus précisément les usages qui étaient faits des zones humides ainsi que les politiques d'aménagement qui s'y appliquaient. Nous avons ainsi montré que les zones humides étaient des milieux à la fois exploités et redoutés et qu'ils ont très tôt bénéficié de politiques ou de planifications ayant pour but de les utiliser (drainage et gestion hydraulique à des fins agricoles ou défensives par exemple). En outre, il est apparu que les politiques publiques qui concernent tout ou partie des zones humides ont connu un développement considérable depuis les années 1990. Leurs objectifs sont principalement la conservation et la restauration des zones humides (loi sur l'eau, loi littoral).

2- La seconde étape de notre travail a permis de mettre en place une technique de recueil des représentations liées aux zones humides. Grâce à l'analyse de contenu des entretiens, nous avons mis en évidence les thématiques abordées par les acteurs à propos des zones humides et les topiques qui en ressortent. Ceux-ci sont principalement tournés vers une vision territoriale des zones humides, très peu paysagère et quasiment pas géosystémique.

3- Une troisième étape a alors consisté à confronter ces résultats aux appropriations paysagères et territoriales observées de fait sur le terrain. On a pu distinguer deux cas de figure. L'un est celui des zones humides qui sont gérées en vase clos, dont les logiques sont presque exclusivement conservatoires. Les zones humides ne sont alors l'objet d'appropriation que de quelques gestionnaires et présentent des discontinuités territoriales importantes avec le reste du territoire. C'est le cas à Berck-Merlimont où la pression des activités voisines du site naturel et la forte fréquentation balnéaire de la côte placent la réserve en situation d'enclave. Le même scénario se produit à Harchies-Hensies-Pommerœul, en Belgique. Les marais sont des espaces marginalisés, par rapport au contexte territorial. Seule la vision géosystémique est présente chez les gestionnaires, allant à l'encontre d'une éventuelle appropriation des marais par les populations locales. Le second cas de figure que nos exemples procurent est à l'opposé du premier. Les zones humides sont accaparées par une forme de fonctionnalisme qui fait qu'elles doivent « servir » à quelque chose et être forcément utilisées. A Chabaud-Latour, la logique est presque celle de la rentabilité économique. En témoigne l'établissement d'un centre « ludo-touristique » dans le complexe de zones humides qui doit venir s'ajouter au rôle d'espace de loisirs et de défoulement que les zones humides remplissent déjà. Dans la Haute Deûle, les zones humides relictuelles de la vallée sont situées dans des périmètres définis au titre de la protection des champs captants. Le « parc de la Deûle » qui y est actuellement aménagé est une sorte de pis-aller face au gel des terres dans une région convoitée par l'extension périurbaine. Les zones humides que nous étudions font donc l'objet de préoccupations systématiquement « monomaniaques ». Aussi, leur statut au sein des sociosystèmes s'en trouve-t-il mis à mal. Tantôt les zones humides ont une place congrue - elles sont figées dans des logiques de mises sous cloche - tantôt elles sont exploitées au maximum, au risque de perdre leurs caractéristiques naturelles.

4- La quatrième étape de cette recherche a donc consisté à s'interroger sur les moyens possibles d'un renouvellement de l'appropriation des zones humides, tant sur le plan territorial que paysager et géosystémique. L'analyse des jeux d'acteurs a montré la domination de certains acteurs sur d'autres et le manque de processus participatif dans la prise de décision. C'est sur une dimension prospective que le débat s'engage alors. La question qui se pose est de savoir sur quel projet peut se construire une démarche participative et si les zones humides peuvent en bénéficier. Le « paymage » (paysage-

image) est proposé en tant que construction de l'esprit, propre à générer une agrégation des volontés et une concertation autour d'actions concernant des zones humides. L'élaboration par tous les acteurs d'une image projetée sur la toile du « paysage-objet » apparaît comme une alternative possible à la « mono-maniaquerie » qui touche les zones humides dans les sociosystèmes. Il ne s'agira plus seulement de protéger ces milieux fragiles de la destruction mais d'obtenir un large consensus sur l'intérêt de chaque acteur à les protéger. Le « paymage » est la construction intellectuelle et globale d'une conception susceptible de confronter et de rassembler les diverses représentations des zones humides. En l'absence d'un tel projet, les zones humides pourraient rester un espace marginal. C'est alors l'imposition de politiques d'environnement autoritaires qui serait garante de leur préservation, sans garantie quant à leur appropriation.

Les résultats et les intérêts

Au delà des résultats précis produits dans cette recherche, un certain nombre de points nous semblent particulièrement pertinents. Ils concernent, conformément au titre de ce travail, les représentations des zones, leurs appropriations et leurs interactions.

Les représentations mentales des zones humides sont à la fois fortes et absentes dans l'esprit des personnes rencontrées. Elles sont fortes du fait que les mares, les marais, les étangs font partie de l'imaginaire collectif, qu'ils sont imprimés dans les mémoires. A ce titre, nos terrains d'étude sont des exemples d'autant plus convaincants que les zones humides y sont discrètes, voire même invisibles (la vallée de la Deûle n'est – physiquement – plus du tout une zone humide et pourtant, la toponymie, les usages, les souvenirs y font perpétuellement référence). La réputation des zones humides est suffisamment importante pour influencer les comportements et les usages. Les représentations que se font certains acteurs sont également si prégnantes que les zones humides en sont devenues l'objet de lois, de mesures, d'attentions. Elles se trouvent alors considérées comme des espaces naturels d'exception. Pourtant, les représentations des zones humides sont aussi absentes, voire inexistantes. Ce second constat est dû au fait que les zones humides « n'existent pas » dans l'esprit des gens. L'impossibilité que nous avons eu de faire dessiner des cartes mentales à la plupart des acteurs de Chabaud-Latour ou de la Haute Deûle en est l'expression. Les zones humides sont une catégorie scientifique : les chercheurs l'emploient, les techniciens et les aménageurs y font également référence. Pour les autres, il n'y a pas de zones humides, mais seulement des mares, des marais, des prairies humides, etc.

L'appropriation des zones humides dépend en partie des représentations que nous avons montrées. D'une part, la forte image et les valeurs affirmées des zones humides ont un impact spatialement et socialement marqué. Les usages, les pratiques et notamment les politiques publiques ou les mesures d'aménagement sont de plus en plus nombreuses à s'appliquer aux zones humides. D'autre part, cette appropriation se tourne vers les différents « milieux » qui forment les zones humides et non vers les zones humides en général. La chasse se pratique autour d'une mare, le pacage est associé aux prairies humides, pêche et sports nautiques sont associés aux étangs et aux cours d'eau. Plusieurs formes d'appropriation des zones humides se distinguent. Parmi elles, nous retenons l'appropriation paysagère et l'appropriation territoriale. Pour la première, l'absence de considération pour d'éventuels « paysages d'eau » démontre que ce sont des morceaux de zones humides qui font l'objet d'une attention paysagère. En ce qui concerne l'appropriation territoriale des zones humides, le relatif effacement des thématiques de l'inondation et de la qualité de l'eau dans les terrains étudiés est un signe de la faible considération « territoriale » des zones humides. Leur rôle à différentes échelles et à divers titres n'est pas envisagé par les acteurs sur place (un technicien gère le risque inondation tandis qu'un gestionnaire pense en terme de biodiversité). Au regard de ces deux premiers enseignements, on

peut se demander s'il ne serait pas pertinent, dans nos recherches futures, de considérer ces « parcelles » de zones humides sous l'angle de la notion de lieu. En effet, les logiques d'actions et de pensées qui touchent les zones humides semblent être davantage tournées vers des références au lieu (avec ses dimensions spatiales, ses spécificités sociales) que vers des critères scientifiques de détermination des zones humides. En effet, si l'on considère avec B. Debarbieux que « le lieu est un symbole du territoire » (Debarbieux, 1995), il est possible de renouveler l'approche que la géographie a des espaces naturels. L'une des façons d'interroger l'intégration des politiques environnementales dans les sociosystèmes pourrait être de partir de lieux éminemment « naturels » et de s'interroger sur leur contenu symbolique. L'étude à mener ne consisterait plus à comparer des zones humides entre elles, mais à confronter différents types d'espaces naturels : marais, forêt, pelouse de montagne, plaine inondable, colline boisée, planèze volcanique... L'identification des représentations liées à ces « lieux » pourrait être à la base d'une politique environnementale, socialement acceptée. Grâce à la « valeur d'usages » et à la « saisissante réalité » des lieux (Di Méo, 1998), les zones humides, considérées comme des lieux, deviendraient véritablement des objets hybridés, où la distinction nature/culture serait effectivement abolie.

Enfin, le regard croisé sur les représentations et l'appropriation des zones humides (qui fait aussi intervenir des dimensions telles que les pratiques et les politiques publiques) nous amène à mettre en évidence un décalage entre représentations et pratiques liées aux zones humides. En effet, les politiques publiques ont connu un revirement en matière de prise en compte des zones humides (le drainage et l'éradication ont laissé la place à la protection et à la restauration). Des pratiques nouvelles sont rapidement apparues, dans la mouvance instaurée par les politiques. En revanche, les représentations évoluent plus lentement. La confrontation des représentations et des appropriations que l'on s'en fait, montre que les zones humides connaissent donc une transition. Deux modèles cohabitent : l'un fait des zones humides des espaces riches à protéger et à mettre en valeur ; l'autre conserve la mémoire de valeurs négatives ou banales des zones humides. C'est dans la droite ligne de ce constat que la notion de « ménagement » du territoire prend tout son sens. En effet, le ménagement du territoire peut se poser comme une solution dans le sens où le rappelle R. Brunet. Le ménagement, c'est la gestion du ménage, le tri et l'utilisation à bon escient du territoire et de ses ressources. C'est donc une façon de prendre en compte les contraintes physiques, économiques et techniques des zones humides. Mais cela peut aussi apparaître comme un problème dans le sens où le ménagement du territoire entraînerait une sorte d'immobilisme, consistant à vouloir préserver les sites naturels d'une évolution non maîtrisée par l'homme. A une époque où les réserves se multiplient (que ce soit au titre de Natura 2000 ou d'autres directives européennes), souvent au mécontentement de nombreux usagers (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs), cette recherche propose un éclairage différent sur l'acceptation des réserves et sur leur intégration possible dans les sociosystèmes grâce à la prise en compte des représentations de tous les acteurs.

Les perspectives

Cette recherche s'achève sur des résultats intéressants du point de vue de l'approche géographique et sociale des espaces naturels. Elle permet également d'envisager de nouvelles orientations de travail, tant du point de vue méthodologique que thématique et conceptuel.

Au fur et à mesure de l'avancée de ses travaux, l'apprenti-chercheur prend conscience de l'immensité qui s'offre à lui en termes de méthodes de recherche. Deux principaux éléments s'imposent comme des pistes à explorer pour compléter notre approche méthodologique.

1- **L'identification des représentations** que nous poursuivons, est extrêmement complexe, dans la mesure où les zones humides sont un objet mal déterminé et flou. La théorie des noyaux centraux,

pourtant si limpide lorsqu'elle est appliquée à des exemples comme les représentations de la nature et de la chasse en Provence (Guimelli, 1998), est donc une inspiration lointaine pour mener une étude qui se doit d'être géographique. Du même coup, la méthode de l'entretien qui est indispensable pour l'identification des noyaux centraux des représentations, gagnerait à être complétée avec des questionnaires auprès des usagers, des habitants, des groupes scolaires. La difficulté à surmonter serait alors de trouver des formes d'interrogations qui permettent de prendre la mesure des représentations en un temps relativement bref (il n'est pas possible de mobiliser des usagers rencontrés *in situ* plus d'une vingtaine de minutes).

2- La seconde exploration méthodologique pertinente à mettre en place serait une **cartographie interactive**, en particulier basée sur l'utilisation des SIG (Systèmes d'Informations Géographiques). La conception d'une base de données associée à la spatialisation pourrait faire l'objet d'un travail complémentaire. Ce type d'outil se répand petit à petit dans les travaux de recherche français et européens et permet d'intégrer des données aussi variées que des caractéristiques physiques et des informations sur les représentations que se font les individus (Bonnet, 2002). En outre, le caractère dynamique de la cartographie assistée par ordinateur (Caquard, 2001) en fait un outil de choix dans la perspective d'une géographie appliquée qui est la notre. L'idée d'une cartographie évolutive intégrant des données telles que les représentations nous semble être la prochaine étape de toute approche phénoménologique en géographie.

D'un point de vue conceptuel, des ouvertures pertinentes sur d'autres dimensions de notre recherche ont vu le jour. Ce sont des prolongements possibles d'un croisement entre représentations et environnement.

1- L'analyse géographique des représentations pourrait répondre à une thématique que nous n'avons pas eu l'occasion de traiter : **l'impact de la frontière** sur l'appropriation des zones humides. Nous avons eu l'occasion, au cours de cette présentation, de souligner notre difficulté à mettre en œuvre des comparaisons transfrontalières, tant les données recueillies du côté belge étaient rares. C'est un thème que nous avons cependant eu l'occasion d'aborder à propos de la forêt transfrontalière de Bonsecours (Amalric, 2005). L'effet de miroir que nous pensions obtenir, entre les sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul s'est avéré peu exploitable mais prometteur. Un plus grand nombre de sites en Belgique aurait davantage permis la comparaison entre les deux pays. La commande a laquelle nous répondions n'était pas celle là. Il ressort néanmoins qu'une analyse transfrontalière des représentations et des pratiques liées aux zones humides pourrait se baser sur différentes échelles. A l'échelle du complexe de zones humides du « pays de Condé », l'effet géographique de la frontière se fait ressentir très fortement. En effet, les deux sites sont reliés du point de vue physique et hydrographique, ils appartiennent, partiellement, à un parc transfrontalier dont la gestion de l'eau est une thématique centrale. Cependant, les types de gestion diffèrent totalement (réserve en Belgique, espace de loisirs en France) et il n'y a pas de cohérence territoriale et paysagère entre les deux sites (pas de voie de communication directe, paysages considérablement différents et découpages administratifs décalés entre communes et parcs). En outre, les acteurs s'ignorent totalement entre eux. Certains ne se sont jamais rendus de l'autre côté de la frontière. Les enjeux et les conflits potentiels qui en découlent sont totalement ignorés. Cette ignorance est d'autant plus étonnante qu'à une échelle plus petite, d'autres enjeux lient les deux sites. Les problèmes de rejets polluants émis en Belgique concernent l'ensemble des usagers de l'aval de la vallée de la Haine. L'envasement du canal de Condé-Pommerœul est également un problème transfrontalier. Le tronçon belge, en état d'usage, est un cul-de-sac et la partie française engendre des désagréments (les boues polluées sont nocives et les odeurs qui en émanent incommodent les riverains de Saint Aybert et Thivencelle). Le problème du curage de ces boues et de leur dépôts dans les terrains prévus à cet effet ne se posent pas de la même façon en France et en Belgique (les législations ne sont pas les mêmes). Enfin, la thématique

frontalière pourrait être abordée à l'échelle du bassin international de l'Escaut (celui-ci est notamment un site pilote dans le cadre de l'application de la Directive Cadre Eau (DCE) sur les districts internationaux).

2- Enfin la question de l'approche prospective en géographie semble une dimension intéressante à prendre en compte à l'avenir. C'est un aspect intéressant parce que nous nous plaçons à l'amont de l'aménagement et que c'est à ce moment de la réflexion que la dimension prospective est possible et largement ouverte. C'est également une dimension intéressante pour prolonger notre idée du « paymage » : si l'on considère celui-ci comme une projection et une utopie à la fois, on se trouve dans une dimension imaginaire des zones humides. Or, c'est notamment à la dimension imaginaire que répond l'exercice prospectif. Enfin, la notion nous semble pertinente parce qu'ardue. En nous replaçant dans le contexte de transition que connaissent les zones humides, nous prenons la mesure de la difficulté mais aussi de la pertinence qu'il y a à « imaginer » la place future des zones humides dans les sociosystèmes compte tenu des décalages qui existent. En effet, comment prévoir les réactions, les comportements ou les politiques dans un contexte où représentations et pratiques n'évoluent pas au même rythme. Comment prévoir la sortie de la transition « phénoménologique » des zones humides ? La prospective se base habituellement sur des tendances identifiées préalablement. Dans ce contexte de transition, quelles tendances envisager et surtout à quels rythmes ? Ecosystèmes et sociosystèmes varient à des cadences distinctes, le changement des institutions politiques suit également des temporalités différentes que le renouvellement des usages. L'exemple de Chabaud-Latour est à ce titre édifiant. Le gestionnaire des stations de relevage des eaux, Charbonnages de France (CDF), doit disparaître en 2007. La question du repreneur n'est pas tranchée, de même que celle du coût pour la collectivité. A ces rythmes économiques et politiques se greffent les rythmes géologiques et hydrologiques. Tout d'abord, certains scientifiques réfutent la théorie de CDF qui affirme que les affaissements sont totalement terminés dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais. En outre, le niveau de l'eau – même s'il n'augmente plus – n'est pas destiné à baisser naturellement à l'échelle temporelle des activités humaines. Qu'imaginer dès lors ? Le relevage des eaux « *ad vitam eternam* » ? L'ennoiement d'une grande partie de la vallée de la Haine, au dépend de ses habitants, de ses agriculteurs et de ses usagers ? Ne faut-il pas, pourtant, se poser la question de l'avenir de cet enjeu ? La dimension prospective est bien susceptible d'apporter des éléments de réponse à certaines interrogations que le paysage soulève : Faut-il protéger les paysages de zones humides au risque de les figer ? On interroge le géosystème. Quel développement économique est envisageable à partir d'un projet paysager ? C'est le territoire qui est mis en question. Faut-il concevoir les paysages de demain ? Ce sont des pistes actuellement (ré)explorées par les géographes contemporains, qui entrent parfaitement en résonance avec nos préoccupations sur la prise en compte des représentations.

BILBIOGRAPHIE

Abéles M., (dir.), Charles L., Jeudy H.-P., Kalaora B., 2000. *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement.* L'harmattan, nouvelles études anthropologiques. 258 p.

Acot P., 1988. *Histoire de l'écologie*, PUF, 285 p.

Abric J.-C. 2001. *Pratiques sociales et représentations.* PUF, 256 p.

Amalric M., 2005. Représentations et appropriation d'un nouveau mode de gestion d'une forêt humide littorale : l'exemple de la politique conservatoire de l'ONF à Merlimont (62). *In* Taabni M. (coord.) *La forêt : enjeux comparés des formes d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée* (Poitiers, 2003). MSHS de Poitiers pp. 266-272.

Amalric M., 2004. Les zones humides : nature ou espace naturel ? Images des zones humides de deux friches minières : représentations iconographiques, représentations sociales : Chabaud-Latour (59) et Harchies-Hensies-Pommeoroeul (Wallonie). *In* Scarwell et Franchomme (coord.). *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires.* Ed. L'aube, pp. 401-409

Amalric M., 2003. *Perception et aménagement des zones humides : l'apport de l'étude des représentations dans la gestion d'une zone naturelle menacée. L'exemple du site de Berck-Merlimont.* Rapport ONF-Université de Lille 1, Juin 2003, 40 p.

Amalric M., 2001. *Le rôle des représentations dans l'organisation et la gestion des zones humides : l'exemple de la vallée de la Marque.* Mémoire de DEA, université de Lille 1.

Amalric M. Scarwell H.-J., Laganier R., 2005. La représentation médiatique du risque d'inondation : entre déni et rumeur. Le cas de la Somme (80). *In* Favier R., Granet-Abisset A.-M., (dir.) *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité.* Publications de la MSH-Alpes. pp.129-142

Amezal A., 1997. *Les zones humides du bassin de Seine-Normandie. Un patrimoine à protéger*, Agence de l'Eau Seine-Normandie, 35 p.

Amisse-Gauthier M., 2002. *La régulation juridique des interactions entre les démarches économiques et environnementales : enjeu pour un développement durable : l'exemple des marais salants de la presqu'île guérandaise,* Thèse de droit public. Université de Nantes.

André Y., 1999. *Enseigner les représentations spatiales*, Anthropos, 254 p.

André Y., Bailly A., et al., 1990. *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Anthropos, Paris, 217 p.

André Y., Bailly A., Ferras R., Guérin J.-P., Gumuchian H., 1989 - *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école.* Anthropos, 227 p.

Angers M., 1996. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 2ème édition, Editions CEC, Québec, 381 p.

Antoine A., 1923. *Les wateringues françaises (Nord et Pas de Calais),* St Omer. 68 p.
Arborio A.-M., Fournier P., 2001. *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe.* Nathan Université. Coll. 128. 128 p.
Arnould P., 2002. *Histoire et mémoire des aménagements forestiers,* Colloque de Tours, Ingénieries, n° spécial. pp. 9-20
Arnould P., 1994. *La forêt française : entre nature et culture.* Thèse d'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 4, texte de synthèse, 375 p.
Arnould P., 1994b. La recherche française en biogéographie. *BAGF*, n°4, pp. 404-413.
Arnould P., 1991. Forêts, nouvelles forêts, vieilles forêts. Actes du 113e congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 5-9 Avril 1988, *In La forêt, Comité des travaux scientifiques et historiques* p. 13-30.
Arnould, P., Miossec A. 2000. La diversité revisitée : milieux " naturels ", perceptions, recherches et représentations en France, *Historiens et Géographes*, n° spécial 370, " Vivre en France dans la diversité ", pp. 239-252.
Arnould P., Clément V., Ormaux S., 2003. Dossier Paysage, DESCO-ENS LSH disponible sur le site *http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence*
Autès M., 1985. Les mots et les pauvres *In* Fracassi A., Marques M.-F., Walter J. (dir.) *La pauvreté, une approche plurielle*, Paris, E. S. F., pp. 119-232.
Auriac F., 1986. Du spatial et du social: de la géographie aujourd'hui, *In* Auriac, Brunet, 1986. *Espaces, jeux et enjeux.* pp. 73-81
Auriac F., Brunet R., (coord.), 1986. *Espaces, jeux et enjeux.* Nouvelle encyclopédie des sciences et techniques, Fayard, Fondation Diderot, 343 p.
Bachelard G., 1989. *L'eau et les rêves,* José Corti, 268 p.
Bachelard G., 1957. *La poétique de l'espace,* PUF, 214 p.
Bail C., 1996. Environmental governance : reducing risk *In Democratic societies.* Introducing paper, EEC Futures studies Unit.
Bailly A., 1998. *Les concepts de la géographie humaine.* Coll. U, Armand Collin, Paris, 333 p.
Bailly A., 1995. Les représentations en géographie *In* Bailly, Ferras, Pumain, (dir.), pp. 369-381.
Bailly A., 1986. Espace et représentations mentales. *In* Auriac, Brunet, 1986. pp. 159-170.
Bailly A, 1985. Distances et espace: vingt ans de géographie des représentations, *L'espace géographique*, 3, 197- 205.
Bailly A., Ferras R., Pumain D., (dir.) 1995. *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica
Bailly A, Ferrier J.-P., 1986. Savoir lire le territoire: plaidoyer pour une géographie régionale attentive à la vie quotidienne. *L'espace géographique*, 4, pp. 259- 264.
Barbault R., 2000. Ecologie, environnement et société *In* Abélès, Charles, Jeudy, Kalaora, 2000, pp. 149-173.
Bardin L., 2001. *L'analyse de contenu.* PUF, 291 p.
Barley N., 2001. *Un anthropologue en déroute.* Trad. M. Duchamp. Petite bibliothèque Payot, Paris, 262 p.
Barnaud G., 1998. Conservation des zones humides: concepts et méthodes appliqués à leur caractérisation, *MNHN*, 451 p.
Barnaud G., Le Bloch F., Lombardi A., 1996. *Entre terre et eau. Agir pour les zones humides. Plan d'action pour les zones humides*, Dossier d'information, Muséum National d'Histoire Naturelle, Ministère de l'Environnement, Société Nationale de Protection de la Nature, 20 fiches.
Barraqué B., 1999. Entre public et privé, l'eau et ses Agences, *In* Marié M., Larcena D., Dérioz P., L'Harmattan *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale. Tensions, conflits et régulations*, Collection Villes et entreprises, pp. 371-395.
Barraqué B., Theys J., (dir.) 1998. *Les politiques d'environnement, évaluation de la première génération : 1971-1995.* Editions Recherche. 391 p.
Baron-Yellès N., 2000. *Recréer la nature, écologie, paysage et société au marais d'Orx.* Ed. ENS rue d'Ulm/ Conservatoire du littoral. 215 p.
Barrué-Pastor M., Bertrand G. (dir.), 1999. *Les temps de l'environnement.* Presses Universitaires du Mirail, Paysages et environnement, 546 p.

Barthod C., Trouvilliez J., 2002. La protection des forêts dans la politique forestière française, le cas particulier des réserves intégrales. *Revue Forestière Française*, n°1. pp. 7-16.

Battiau-Queney Y., Fauchois J., Lanoy-Ratel P., Seguin A., 1995. Un patrimoine paysager à protéger : les dunes littorales de Merlimont et de Berck (Pas de Calais). *Hommes et Terres du Nord*, 1995, n°1, pp. 21-30.

Bastien J.-F., 1811. *Le calendrier du cultivateur*. Paris.

Baudelle, G., 1994. *Le système spatial de la mine, l'exemple du bassin houiller du Nord-Pas de Calais*. Thèse d'Etat, Université Paris 1, 1228 p.

Beau S., Weber F., 1998. *Guide de l'enquête de terrain*. Guides découverte, La découverte, 327 p.

Becerra S., 2004. Analyse des dynamiques sociales de conservation de la nature entre politiques publiques et scènes d'action locales. Le cas de la conservation des zones humides en Espagne et en France. *In* Scarwell, Franchomme, (coord.), 2004. pp. 334-342.

Beck U., 2003. *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Flammarion Champs, 522 p.

Becquart V., 1879. *Les communes de l'arrondissement de Lille, Documents historiques et archéologiques* - Lille, Imprimerie Danel.

Béringuier P., Dérioz P. et Laques A.E., 1999. *Les paysages français*. Synthèses, A. Colin, 95 p.

Bernard P. (sous la prés. de), 1994. Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques - Premier ministre - Commissariat général du Plan. *Rapport d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides*. La documentation Française Septembre 1994. 391 p.

Berque A., 1995. Espace, milieu, paysage, environnement *In* Bailly, Ferras, Pumain, (dir.) 1995, pp. 351-370

Berque A. et al., 1994. *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, 122 p.

Berque A., 1990. *Médiance, de milieux en paysages*. Montpellier, GIP-Reclus. 159 p.

Berque A., 1982. *Vivre l'espace au Japon*. PUF, 222 p.

Berthier N., 2002. *Les techniques d'enquête*. Armand Collin, 254 p.

Bertrand G., 2003. *Le Paysage, une géographie traversière*, réunion du café géographie, 3 Décembre 2003, Café-géo de Toulouse. Disponible sur le site *http://www.cafe-geo.net/cafe2/*

Bertrand C. et G., 2002. *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Editions Arguments, 311 p.

Bertrand C., 2001. Le paysage et la géographie : un nouveau rendez-vous. *Revista Treballs de la Societat Catalana de Geografia*, n°50, vol. XV, pp. 57-68. *In* Bertrand, 2002, pp. 275-291.

Bertrand C. et G., 2000. Le géosystème, un espace-temps anthropisé. Esquisse d'une temporalité environnementale. *In* Barrué-Pastor et Bertrand, pp. 65-75.

Bertrand G, 1978. Le Sidobre, esquisse d'une monographie, *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 49, vol. 2, pp. 259-314.

Bertrand G., 1978. Le paysage entre la Nature et la Société, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 49, vol. 2. pp. 239-258

Bertrand G., 1974. *Essais sur la systématique du paysage : les montagnes cantabriques centrales.* Thèse d'Etat Toulouse 1160 p.

Bertrand G., 1968. Paysage et géographie globale, esquisse méthodologique. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. N°39, vol 3, pp. 249-272.

Bertrand G., Beroutchachvili N., 1978. Le Géosystème ou Système Territorial Naturel. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* n° 49, vol 2, pp. 167-180

Besse J.-M., 2000. *Voir la terre, six essais sur le paysage et la géographie*, Actes Sud/ ENSP/ Centre du paysage, 162 p.

Besse J.-M., 1997. Les sens de la nature dans les discours philosophiques. *In* Besse et Roussel, 1997, pp. 35-50

Besse J.-M., 1990. Géographie et existence, d'après l'œuvre d'Eric Dardel. *In* Dardel, *L'homme et la terre*, réédition 1990, CTHS, pp.136-175.

Besse J.-M., Roussel I (dir.)., 1997. *Environnement : représentations et concepts de la nature.* L'harmattan, coll. Les rendez-vous d'archimède. 236 p.

Bigando E., 2004. Entre le social et le sensible, l'émergence d'un paysage ordinaire. *BAGF* vol 2, juin 2004. pp. 205-218.

Billaud J.-P., 1998. Sociologie des acteurs dans les marais de l'Ouest, éclairage historique. Les actes de l'université d'Automne, *Forum des marais atlantiques, L'exemple de la gestion de l'eau dans les zones humides*, pp. 50- 52.

Billaud J.-P., 1984. *Marais poitevin, rencontre de la terre et de l'eau*, L'Harmattan, 265 p.

Billaud J.-P., 1980. *Aménagement de l'espace et reproduction des sociétés locales : le cas du Marais poitevin vendéen.* Thèse de sociologie, Université de paris 10.

Blais, R ; 1947. *La Forêt.* Presses universitaires de France. 272 p

Blanchet A., Ghiglione R, Massonnat J., Trognon A., 1987. *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Dunod, 197 p.

Blanchet A., Gotman A., 1992. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien.* Nathan Université, coll. 128. 125 p.

Blandin P., Lamotte M., 1988. Recherche d'une entité écologique correspondant à l'étude des paysages : la notion d'écocomplexe, *Bulletin d'Ecologie*, tome 19, n°4, pp. 547-555.

Bleton-Ruget A., Bodineau P., Sylvestre J.-P. (dir.), 2002. *« Pays » et territoire. De Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement du territoire.* Territoires contemporains, Editions universitaires de Dijon. 142 p.

Bobe S., 2004. L'analyse spatiale pour la compréhension de la gouvernance. L'exemple des parcs naturels régionaux d'Armorique et des marais du Cotentin et du Bessin. *In* Scarwell., Franchomme, (coord.), 2004. pp. 103-111.

Bonin-Genin S., 2002. *Parole d'habitants ; discours sur les paysages : des modèles aux territoires, l'évaluation des paysages du fleuve Loire du Gerbier-de-Jonc à Nantes,* thèse d'état, Université de Paris 1, 2 volumes, 623 p.

Bonnemaison J., 1986. *Les fondements d'une identité. Territoire histoire et société dans l'archipel du Vanuatu*, ORSTOM, Paris, 2 vol.

Bonnet E., 2002. *Risques industriels: évaluation des vulnérabilités territoriales.* Thèse de géographie, Université du Havre, 341 p.

Bourg D., 1997. Le paradoxe de nos relations à la nature. *In* Besse et Roussel, 1997, pp. 53-73

Bourgoin-Bareilles A., 1998. *Guide de l'environnement à l'usage des citoyens et des collectivités territoriales.* Ed. Frison-Roche, CNFPT, 352 p.

Bournerias M., Sajaloli B. (dir.), 1993. Les marais continentaux, *BAGF*, n°3, 385 p.

Bozonnet J-P., Jakubec J., 2000. *L'écologisme à l'aube du XXIe siècle de la rupture à la banalisation ?* Georg Ed., Coll. Stratégies énergétiques, biosphère et société, 254 p.

Braham P. et al, 1989. *Leisure and urban processes*, Editions Routledge.

Bratosin S., 2001. *La concertation : forme symbolique de l'action collective.* L'harmattan, Logiques sociales, 285 p.

Bravard J.-P, 1987. *Le Rhône. Du Léman à Lyon.* La manufacture, Lyon, 452 p.

Bravard J.-P.., Laurent A.-M., Davallon J., Bethemont J., 1995. *Les Paysages de l'eau aux portes de la ville.* Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, Les Chemins de la recherche ; n° 29, 331 p.

BRGM, ONF, 2001. *Le paysage, de Berck à Merlimont, (Pas-de-Calais) du pléistocène à nos jours. Histoire géologique du littoral au quaternaire.* ONF, 11 p.

Briffaud S (dir), 2004. *Valeurs, pratiques et représentations sociales dans le domaine de l'environnement.* Rapport d'atelier Prospective "Société-Environnement" INSU 5-6 février 2004. 10 p.

Brin D., Revel V., Venel H., 1998. *Plan de gestion des roselières du site de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut.* Projet de DESS Gestion des ressources naturelles renouvelables. USTL. 56 p.

Bromberger C., Morel A., (dir.) 2001. *Limites floues frontières vives*, Mission du patrimoine ethnologique, collection ethnologie de la France, cahier 17, Ed. de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, 386 p.

Brossard T, Wieber JC, 1979. Essai de formulation systémique d'un mode d'approche du paysage. *BAGF*, n° 468, p. 103-111.

Brossard T., Wieber J.-C., 1984. Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie. *L'espace géographique*, tome XIII, n°1, p.5-12.

Bruhnes J., 1934. *La géographie humaine*, F. Alcan, Paris, 2 vol, 987 p.

Brun A., 2003. *Les politiques territoriales de l'eau en France. Le cas des contrats de rivière dans le bassin versant de la Saône*, Thèse de géographie, INA Paris-Grignon, sous la direction de J.-P. Fruit, 376 p.

Brunet R., 2004. *Le développement des territoires, formes, lois, aménagement.* L'aube Nord, 95 p.

Brunet R., 1992. *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, la documentation française. Réédition 1995.

Brunet R. (dir.) 1992 b. *Atlas des paysages ruraux de France*, Ed. de Monza, 200 p.

Brunet R., 1990. *Le territoire dans les turbulences*, Géographiques Reclus, 223 p.

Brunet R, 1987. *La carte mode d'emploi*, Paris, Fayard/Reclus, 270p.

Brunet R, 1974. Analyse des paysages et sémiologie. Eléments pour un débat, *L'espace géographique*, n°2, pp. 120-126.

Cadène P., 1990. L'usage des espaces périurbains. *Espace Rural*, 118-119, Avril-Septembre 1990, édition de l'EHESS, pp. 235-267

Calame P., 1994. *Un territoire pour l'homme.* Ed. de l'Aube, 93 p.

Calame P., 1996. *Des procédures de gouvernement au processus de gouvernance*, Séminaire d'Odense, Octobre 1996, EEC.

Calvo-Mendieta I., 2005. *La gestion des ressources en eau, de l'internalisation des externalités à la gestion intégrée. L'exemple du bassin versant de l'Audomarois.* Thèse d'économie, Université de Lille 1, soutenance prévue : 2005.

Calvo-Mendieta I., 2004. Conflits d'usage dans la gestion des ressources en eau: analyse territoriale des modes de régulation. Actes de la journée d'études « *Les territoires de l'eau* », Université d'Artois, Arras, Mars 2004. pp. 55-70.

Calvo-Mendieta I., Dziedzicki J.-M., 2002. *Case Study 1: L'audomarois Basin.* Contribution to the European Water Regimes and the Notion of a Sustainable Status project (EUWARENESS), rapport final, 47 p.

Cans R, 1997. Les trois sœurs de l'écologie. Entretien. *In* Besse et Roussel, 1997.

Caquard S., 2001. *Des cartes multimédias dans le débat public. Pour une nouvelle conception de la cartographie appliquée à la gestion de l'eau.* Thèse de géographie, Université de Saint-Etienne, 277 p.

Carbonnel J.-P., 1997. Centre d'informatique géologique de l'école des mines, consultable sur le site *http://www.cig.ensmp.fr/*

Carpentier B., 2004. *Condé-sur-l'Escaut, le Pagus Condatensis*, éditions Sopaic, 225 p.

Carroué L., Claval P., Di Méo G., Miossec A., Renard J.-P., Simon L., Veyret Y., Vigneau J.-P., 2002. *Limites et discontinuités en géographie*, SEDES, DIEM, 159 p.

CERTU, Degardin F., Gaide P.-A., 1999. *Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain. Repères pour une nouvelle démarche.* Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dossiers eau et aménagement, 231p

Chaib J., 1997. Les mares entre nature et culture, *Le Courrier de la Nature, Société Nationale de Protection de la Nature*, n°161, pp. 8-13.

Chamussy H., 1986. Production d'espace et système spatial: la production de l'espace montagnard, *In* Auriac, Brunet, 1986, pp. 193- 202

Charte PNRSE, 1998. *Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Objectif 2008.* 148 p.

Charvet J.-P., Sivignon M., (dir.) 2002. *Géographie humaine, questions et enjeux du monde contemporain.* Armand Collin, 347 p.

Claeys-Mekdate C., 2005. Construction durable d'un territoire: entre conflits et concertations dans le Delta du Rhône. Séminaire Interdisciplinaire sur le Développement Durable, Janvier 2005, consultable sur le site *www.ddt.org*

Claeys-Mekdade C., 2001. Qu'est-ce qu'une population « concernée » ? L'exemple Camarguais. *Géocarrefour*, vol 76 n°3/2001, pp. 217-223

Claval P., 2003. *Géographie du 21e siècle.* L'Harmattan, 243 p.

Claval P., 2003. *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux.* Armand Collin, Coll. U. 287 p.

Claval P., 2001. La révolution post-fonctionnaliste et les conceptions actuelles de la géographie. *In* Thumerelle (coord.) *Explications en géographie.* Dossiers des images économiques du monde, SEDES, pp. 21-40.

Claval, 1998. Histoire de la géographie, *In* Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Collin, pp. 37-49

Claval P., 1998b. La géographie sociale et culturelle. *In* Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Collin, pp. 99-109.

Claval, 1995. *La géographie culturelle*, Nathan, 384 p.

Claval P., 1974. *Eléments de géographie humaine*. Editions M. Th. Génin, Librairies techniques. 412 p.

Clément G., 2004. *Manifeste pour le tiers-paysage*, Sujet Objet éditions, L'autre page, 48 p.

Clément V., 2005. Pays et paysages de Vieille Castille *In* Arnould *et al.*, 2005, consultable sur le site *http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence*

Clément V., 1997. *Pays et paysages de Vieille Castille. De la marche-frontière au Pays-des-bois, Forêts, sociétés paysannes et territoires en Vieille Castille (XIe - XXe siècles)*, Thèse, Lille, Casa de Velazquez, 374 p.

CNRS URA 915, 1990. Lire l'espace, comprendre les sociétés, *Géographie Sociale*, Septembre 1990, n°10. Centre de publication de l'université de Caen. 190 p.

Collectif/ONF, 2001. Dans les dunes de Merlimont : la réserve biologique domaniale de la côte d'Opale, *Revue Arborescences de l'ONF*, n° 91 juillet/ août 2001

Collectif, 1993., *La problématique des friches industrielles*, CEDRE, Strasbourg. 1 vol.

Collomb P., Guérin-Pace F., 1998. *Les français et l'environnement*. Enquête Populations, Espaces de vie, Environnements ; contributions de Baron-Yellès N., Brun J., Ined/ PUF 256 p.

Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Premier ministre, Commissariat général du Plan, 1994. *Les zones humides, rapport d'évaluation.* La documentation Française, 391 p.

Corbin A., 1988. *Le territoire du vide, l'occident et le désir du rivage*, 1750- 1840, Aubier,

Corbin A. 2001. *L'homme dans le paysage, textuel*, Diffusion Le seuil, 199 p.

Corvol A (dir.)., 1999. *Les sources de l'histoire de l'environnement, le 19e siècle.* L'harmattan, ministère de la culture et de la communication. 502 p.

Corvol A., Arnould P., Bloch A., 1996. *Roger Blais : agronome, forestier, historien, géographe et humaniste*. Journée d'hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994. Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine. 81 p.

Corvol A., Arnould P., Hotyat M., 1997. *La forêt. Perceptions et représentations.* Groupe d'histoire des forêts françaises. l'Harmattan, 401 p.

Cosinschi M., Racine J.-B., 1998. Géographie urbaine. *In* Bailly, 1998, pp. 123-148.

Cottez H., 1997, Centre d'informatique géologique de l'école des Mines, consultable sur le site *http://www.cig.ensmp.fr/*

CPER, 2000. Contrat de Plan Etat-Région du Nord-Pas de Calais. Consultable sur le site *http://www.cr-npdc.fr/*

Dagognet F., (dir.) 1982. *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon, 239 p.

Dardel E., 1952. *L'homme et la terre*, Paris, Colin. Réédition, Paris, CTHS, 1990, préface de P. Pinchemel et postface de J.-M. Besse, 199 p.

Dauphiné A., 1998. Espace terrestre et espace géographique, *In* Bailly *et al.* 1998. *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, 51- 62

Delvaux M., Nys C., 2002. *Géographie, Lire le monde*, Bruxelles, De Boeck, 294 p.

Debarbieux B., 1999. Figures combinées de la ville et de la montagne. Réflexion sur les catégories de la connaissance géographique. *Revue de géographie alpine*, 1999-1, 33-49.

Debarbieux B., 1998. Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie. *In* Bailly, 1998, pp. 199-211

Debarbieux B., 1997. L'exploration des mondes intérieurs, *In* Knafou, 1997, pp. 371- 384.

Debarbieux B., 1997. Les représentations de l'espace. *Sciences humaines*, Avril 1997- 71, 31-35.

Debarbieux B., 1995. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'espace géographique*, 2, pp. 97-112.

Debarbieux B., 1988. *Territoires de Haute Montagne : recherches sur le processus de territorialisation et d'appropriation sociale de l'espace de haute montagne dans les Alpes du Nord.* Thèse de doctorat nouveau régime. Grenoble 1 Joseph Fourier, 495 p.

Debarbieux B, Gumuchian H., 1987. Représentations spatiales et dénomination des territoires. L'inscription toponymique des aménagements touristiques dans les Alpes du Nord. *Revue de géographie alpine*, t. 75, pp. 171-182.

Debarbieux B., Vanier M., (dir), 2002. *Ces territorialités qui se dessinent*, L'aube, DATAR, bibliothèques des territoires, 267 p.

Deffontaines P., 1932. *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne.* Thèse d'état. Université de Lille, 462 p.

Degardin F., 2001. Urbanisation et inondations: de l'opposition à la réconciliation. Colloque *"Hydrosystèmes, paysages et territoires"*, Lille, Sept. 2001,

De Koninck R., 1998. La géographie critique. *In* Bailly, 1998, pp. 185-198.

Delebecq A., 2002. *La mémoire objective du risque inondation, exemple de la région Nord-Pas de Calais.* Mémoire de Maîtrise, Université de Lille 1, 121 p.

Delelis, A., 2003, Stratégie d'inventaire, Actes du colloque *Les zones humides : Connaître, évaluer, gérer, sensibiliser*, Lille, 31 Janvier 2003, pp. 14-16.

Delsalle P. (dir.), 1986. *Histoire de la vallée de la Marque- de Mons-en-Pévèle au cœur de la métropole lilloise.* Westhoek Edition des beffrois, 253 p.

Demangeot J., 1994. *Les milieux « naturels » du globe.* 5e édition, Masson Géographie. 313 p.

Denis M., 1979. *Les images mentales*, PUF, Paris.

Dereix C. (coord.), 2001. Dans les dunes de Merlimont : la réserve biologique de la Côte d'Opale. *Arborescences*, n° 91 Juin 2001, p.2-27

Derex J.-M., 1999. *Intérêt privés, intérêts généraux et intérêts communautaires : la gestion de l'eau en Brie*, Thèse de Doctorat, Université Paris IV, 2 volumes, 492 p.

Derruau M., 1996. *Composantes et concepts de la géographie physique*, A Collin, 250 p.

Dervieux A., Picon B., 1999. Paysages: mesure et représentation sociale des changements. Vallée de l'Hérault, Delta du Rhône. *In* Barrué-Pastor et Bretrand, 1999. *Les temps de l'environnement*, pp. 367- 379.

Dessaux N., Révillion S., Delchambre S., 1998. Stratégies d'exploitation et mutations du paysage dans la vallée de la Haute Deûle (Nord) : l'exemple du marais de Seclin du XIIIe au XIXe siècle, *Revue du Nord*, t. 80, n°326-327, Juillet-Décembre 1998, pp. 531-571.

Dewailly J.-M., 1989. Outdoor recreation and development in the Lille and Bassin Minier Region, *In* Braham P. et al, 1989. pp. 216-232.

Dewailly J.-M., 1984. *Tourisme et loisirs dans le Nord-Pas de Calais. Approche géographique de la récréation dans une région urbaine et industrielle de l'Europe du Nord-Ouest.* Thèse d'Etat, Université Paris 4, 1161 p.

Dewailly Jean-Michel, 1967. Utilisation du sol et aménagement d'une vallée humide : la vallée de la Sensée, *Hommes et Terres du Nord,* n°1, pp. 60-74.

Dhérent C., Dubois J.-J., Fromont J., Fromont R., Groshens M.-C., Marchand P., Platelle H., Roussel H., Thumerelle P.-J., 1994. *Les pays du Nord, Nord-Pas de Calais.* Editions Bonneton, 432 p.

Di Méo G., 2004. Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces. *BAGF*, Juin 2004, n°2, pp. 193-204

Di Méo G., 2001. L'explication sociale en géographie. *In* Thumerelle (coord.) 2001. pp. 99-111.

Di Méo G., 1998. *Géographie sociale et territoires*, Nathan, 317 p.

Di Méo G., 1991. *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos, 319 p.

Di Méo G., 1991. De l'espace subjectif à l'espace objectif: l'itinéraire du labyrinthe, *L'espace géographique*, pp. 359- 373.

Di Méo, G., 1990. De l'espace aux formations socio-spatiales, *In* CNRS URA 915 *Géographie Sociale*, n°10, Université de Caen.

Dion R., 1982. L'évolution des « parts de marais » à Lallaing, *Hommes et Terres du Nord*, 1982-4, pp 26-38

Dion R., 1971. La plaine de la Scarpe de Douai à Saint-Amand, l'organisation du drainage et les problèmes d'aménagement. *Hommes et Terres du Nord*, 1971-2, pp 29-48

Dion R, 1934. *Essai sur la formation du paysage rural français*, Flammarion.

Di Pietro F., 2004. Échelles d'observation et niveaux d'organisation des espaces fluviaux. Une réflexion méthodologique à partir d'un paysage « ordinaire ». *In* Scarwell., Franchomme, (coord.), 2004. pp. 409-417.

Di Pietro F., Larrue C., Lefeuvre M.-P., Chiappero D., 2001. Les conditions d'une politique locale de prévention des risques d'inondation, communication du colloque *"Hydrosystèmes, paysages et territoires"*, Lille, Sep. 2001,

DIREN, 2001. *Profil environnemental du Nord-Pas-de-Calais*, 24 p.

Donadieu P., 2002. *La société paysagiste*, Actes Sud, École nationale supérieure du paysage, 150 p.

Donadieu P., 2002. *Zones humides Info* n°36, 2e trimestre 2002, pp 18-19

Donadieu P., Chaleroux L., Dumont-Fillon N., Lambrey E., 2000. Marais en mutation: entre agriculture, patrimoine et loisir. *In Carnets du paysage* 2000-5, pp. 133-153.

Donadieu P., 1998. L'invention des paysages de marais, Les actes de l'université d'Automne, Forum des marais atlantiques, *L'exemple de la gestion de l'eau dans les zones humides*, pp. 23-26

Donadieu P., 1993. *Du désir de patrimoine aux territoires de projets, paysage et gestion conservatoire des milieux humides protégés,* Thèse de géographie, Université de Paris 7.

Douglas M., Wildavsky A, 1984. *Risk and culture*. University of California Press, Berkeley, Los Angeles, London 221 p.

Dourlens C., Vidal-Naquet P.-A., 1992. *La ville au risque de l'eau*, L'Harmattan, logiques sociales, 127 p.

Downs R., Stea D., 1977. *Maps In mind, reflections on cognitive mapping*, Harper and Row, trad. française, 1981, *Des cartes plein la tête, essai sur la cartographie mentale*, Edisem, Sainte-Hyacinte, Québec. 234 p.

DRAC Nord-Pas de Calais, 2004. *Archéologie en Nord pas de calais : Houplin-Ancoisne « le marais de Santes ».* Parc de la Deûle. Un site exceptionnel de la fin du néolithique.

Drouin J.-M., 1997. Les sens de la nature : une notion équivoque mais irremplaçable. *In* Besse et Roussel, 1997, pp. 77-85.

Drouin, J.-M., 1997b. Contribution à l'histoire du holisme : la philosophie de Jan-Christian Smuts. *In* Larrère et Larrère, 1997. PP. 193-204

Dubois J.-J., 1994. Milieu Naturel. *In* Dhérent, *et al.* 1994. pp. 267-335.

Dubois J.J., 1994. La place de l'Histoire dans l'interprétation des paysages végétaux, *Mélanges de la Casa Vélasquez*, Madrid, Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, tome XXX (1), p. 231-251.

Dubois J.-J., 1991. L'approche de la "biogéographie historique" : concepts, méthodes, limites à l'interface de la phytodynamique et de l'histoire forestières. *Colloques phytosociologiques*, tome 20, pp. 7-13.

Dubois J.-J., 1989. *Espaces et milieux forestiers dans le Nord de la France. Etude de biogéographie historique.* Thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Paris 1. 2 vol, 1023 p.

Dubois J.-J., Kergomard C., Laganier R., 2000. Analyse géohistorique des paysages d'eau de la région de Condé sur Escaut (Nord), *Hommes et Terres du Nord*, n°2, 2000, p.77-85.

Dubois J.-J., Godin J., Roussel D., 1994. Les mares d'affaissement minier dans le Nord de la France : l'exemple de la mare à Goriaux. *BAGF*, n°3, pp. 276-288.

Dumont-Fillon N., 2002. *Les Politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires : Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de la Roche-Guyon (Val d'Oise),* Thèse de sciences de l'environnement, ENGREF.

Duvergier, J.-B., 1834. *Collection des lois, décrets, ordonnances, réglemens, avis du conseil d'état (de 1788 à 1830 inclusivement)*, tome premier, deuxième édition. Guyot et Scribe Paris

Duvergier, J.-B., 1826. *Collection des lois, décrets, ordonnances, réglemens, avis du conseil d'état (de 1788 à 1830 inclusivement)*, tome seizième. Guyot et Scribe Paris.

Duvergier, J.-B., 1824. *Collection des lois, décrets, ordonnances, réglemens, avis du conseil d'état (de 1788 à 1830 inclusivement)*, tome second, Guyot et Scribe Paris.

Ehrlich S., 1985 - Les représentations, Paris, n° spécial *Psychologie Française*, Novembre 1985, tome 30, 3/4, 95 p.

Elissalde B., 2005. Article « territoire », Consultable sur le site *http://hypergeo.free.fr/*

Encyclopédie de l'environnement, 2005. Site Internet Portail de l'Environnement, consultable sur le site *http://www.portail-environnement.com/*

Favennec J. (coord.), 2002. *Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique*. Les dossiers forestiers n°11, ONF, 394 p.

Favennec J. (coord.), Barrière P. (dir. Scientifique), 1997. *Biodiversité et protection dunaire*, Bordeaux, 17, 18, 19 avril 1996, programme LIFE, Office national des forêts, Ed. Lavoisier Tec & Doc, 311 p.

Favier R., Granet-Abisset A.-M., 2005. *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité: actes du Colloque Le traitement médiatique des catastrophes, entre oubli et mémoire*, MSH-Alpes, Grenoble, 10-11-12 avril 2003, 408 p.

Ferrier J.-P., 1998. *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires. Antée 2,* Lausanne, Payot, 251 p.

Flatrès P., 1980. *Atlas et géographie du Nord et de la Picardie*. Ed. Famot, Suisse, 423 p.

Fortier Kriegel A., 2005. *L'avenir des paysages en France*. Fayard. 317 p.

Foucault M., 1989. *De la Gouvernementalité*; cours donnés au collège de France en 1978 et 1979, Editions du Seuil.

Foucher M., 1988. *Fronts et frontières*, Paris, Fayard, 527 p.

Frémont A., 1999. *La région, espace vécu*. Deuxième édition (1976), Champs Flammarion, 288 p.

Frémont A., 1990. Vingt ans d'espace vécu *In* Bailly, Scariati, 1990, *L'humanisme en géographie*, Paris, Anthropos, 13-22

Frémont A., 1980. L'espace vécu et la notion de région, *Travaux de l'institut de géographie de Reims*, n°41-42, pp. 47-58

Frémont A., 1974. Les profondeurs des paysages géographiques. Autour d'Ecouves, dans le Parc régional Normandie-Maine. *L'espace géographique*, 1974-2, 127-136.

Frémont A., Chevalier J., Hérin R., Renard J., 1984. *Géographie sociale*. Masson, 387 p.

Fromont M.-H., Cuir P., Vanderplaeten P., 1985. *Marais et zones humides du Nord de la France*. CNDP, CRDP Lille, dossier 22, Septembre 1985, 335 p.

Fustec E., Lefeuvre J.-C.. *et al.*, 2000. *Fonctions et valeurs des zones humides*, Dunod, 426 p.

Gachelin C., 1991. Réflexions sur les friches industrielles dans la région Nord-Pas-de-Calais, *Hommes et Terres du Nord*, 1991 (4), pp. 245-251.

Gallais F., 1967. *Le delta inférieur du Niger, étude de géographie régionale*, IFAN- Dakar, 625 p.

Galochet Marc, 2001. *Les îlots boisés d'Europe, des lieux de diversité en terre de grande culture. Comparaison France et Pologne*. Thèse de doctorat, Université Paris 4, 344 p.

Gaudemar (de) J.P. (dir.), 1996. *Environnement et aménagement du territoire*. La Documentation française, 213 p.

Gay J.-C., 2003. Article « continuité » *In* Lévy et Lussault, 2003.

Gay J.-C., 1995. *Les discontinuités spatiales*. Géopoche, économica, 112 p.

Gentelle P., 1995. Haut lieu. *L'espace géographique*. 1995-2, pp 135-138.

George P., 1945. *Géographie sociale du monde*. PUF, 127 p.

Géoconfluences, 2002. Dossier paysage consultable sur le site : *http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence*

George P., 1974. *Dictionnaire de géographie*, PUF

Ghiglione R., Matalon B., 1998. *Les enquêtes sociologiques Théories et pratique*. Armand Collin. 301 p.

Girod V., 2000. *Perceptions et représentations des mares de la commune de Jouarre. Essai de contribution à l'étude psychologique et sociale de l'environnement*, Mémoire de DESS "Psychologie de l'Environnement", Université de Paris V, 60 p.

Godard O., 1993. *Stratégies industrielles et conventions d'environnement. De l'univers stabilisé aux univers controversés*. INSEE méthodes, pp. 145-174

Godin J., Luczack C., Loison M., Utilisation de l'avifaune en tant qu'indicateur biologique du niveau de qualité des zones humides et de leur évolution, Actes du colloque *Hydrosystèmes, paysages, territoires*, Lille, 8 Septembre 2001.

Goeldner-Gianella L., 2000. *L'Allemagne et ses polders, conquête et renaissance des marais maritimes*. CTHS géographie. 254 p.

Gosme C., 2005. Article « paysage » consultable sur *http://hypergeo.free.fr/*

Gould P., Bailly A. (textes éd. par), 1995. *Le pouvoir des cartes : Brian Harley et la cartographie.* Anthropos, 120 p.
Gould P., White R., 1974. *Mental maps*, Harmondsworth, Penguin Books.
Gourou P., 1936. *Les paysans du delta tonkinois.* Ed. d'art et d'histoire, 666 p.
Gracq J. 1989. *Le rivage des Syrthes*, José Corti, 328 p.
Gracq J., 1989. *Les eaux étroites.* José Corti, 80 p.
Grawitz, M., 2001. *Méthodes des sciences sociales*, 11ème édition. Dalloz, 1019 p
Guérin J.-P., 1989. *In* André Y., *Représenter l'espace*, 1989, Anthropos, Paris, 227 p.
Guérin J.-P., 1984. *L'aménagement de la montagne: politiques, discours et production d'espace.* Orphys, Gap. 467 p
Guimelli C., 1998. *Chasse et nature en Languedoc. Étude de la dynamique d'une représentation sociale chez les chasseurs languedociens.* Pratiques sociales, L'Harmattan 197 p.
Gumuchian H., 1991. *Représentation et aménagement du territoire*, Anthropos, Ed. Economica, 143 p.
Gumuchian H., 1988. *De l'espace au territoire, représentations spatiales et aménagement.* Univ. Fourier, Grenoble. 214 p.
Gumuchian H., 1983. *La neige dans les Alpes Françaises du Nord.* Ed. des cahiers de l'Alpe, 620 p.
Gumuchian H., 1982, *Le thème de la neige dans les Alpes françaises du Nord, Géographie d'une saison oubliée, l'hiver.* Thèse de géographie. Grenoble 1, 717 p.
Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Economica, 186 p.
Gumuchian H., Marois, C, 2000. *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement.* Anthropos, Economica, 425 p.
Gumuchian H., Rattin C., 1988. La région, un territoire. *In Didactique de la géographie et représentation spatiales.* Publication de l'institut de formation des maîtres, n°28, Univ. Fourier, Grenoble
Guth M.-O., 2003. Plan national d'action pour les zones humides. Actes du colloque *Les zones humides : Connaître, évaluer, gérer, sensibiliser*, Lille, 31 Janvier 2003, pp. 10-13.
Guyot A., 1999. La ville dans la montagne, la montagne comme une ville: analogies architecturales et urbaines dans la représentation des Alpes chez les écrivains voyageurs aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, *Revue de géographie alpine*, 1999 vol 87-1, 51-60.
Harvey D., 1973. *Social justice and the city*, Arnold, London, 336 p.
Holling C.S., Folke G., Gunderson L., Goran Mäler K., 2000. *Final Report of the project Resilience of Ecosystems, Economic Systems, and Institutions.* MacArthur Foundation. April 30. 18 p.
Hoyaux A.-F., 2001. *Habiter la ville et la montagne : essai de géographie phénoménologique sur les relations des habitants au lieu, à l'espace et au territoire.* Thèse de géographie, Université de Grenoble 1. 765 p.
Huberman A.M. et Miles M.B., 1991. *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck, coll. Méthodologie de recherche. 626 p.
IFEN, 2004. *L'environnement en Nord-Pas de Calais*, édition 2004. Gouvernance et citoyenneté, IFEN, direction régionale de l'environnement, 180 p.
IFEN, 2004b. *La lettre de l'OPRESE*, n°5, fév 2005. 3 p.
IFEN, 2004c. *Zones humides, textes et jurisprudence*, n°10/2004, Décembre 2004, 6 p.
INEPS, 2004. *Les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie.* Rapport réalisé pour le cabinet du ministre président. Septembre 2004, 74 p.
INS, 2003. Institut national de statistique (équivalant belge de l'INSEE)
Isnard H., 1978. *L'espace géographique.* PUF Le Géographe, 219 p.
Jacob C., 1992. *L'empire des cartes : approche théorique de la cartographie à travers l'histoire* Albin Michel. 532 p.
Jeannot G., Renard V., Theys J. (dir.), non daté. *L'environnement entre le maire et l'Etat.* Tiré du colloque de Royaumont de mars 1989, Association des études foncières. 208 p.
Joliveau T., Amzert M. (dir), 2001. Les territoires de la participation, *HTN*, vol. 76, n°3, 2001, pp. 171- 280.

Joliveau T., Barge O., 1997. *Quels découpages territoriaux pour la gestion de l'environnement ?* INSEE méthodes. 10e entretiens Jacques Cartier, Lyon, Décembre 1997, n°76-77-78, pp. 369-388.

Joliveau T., 1994. La gestion paysagère de l'espace rural questions, concepts, méthodes et outils *Revue de Géographie de Lyon.* Vol. 69. n°4. 1994. Paysage : le mot et la chose

Jollivet, M. (dir.) 1992. *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS, 589 p.

Jonas H., 1990. *Le principe Responsabilité*, Editions du Cerf, 336 p.

Kalaora B., 1998. *Au-delà de la nature l'environnement, l'observation sociale de l'environnement.* L'Harmattan, coll. L'environnement, 1999.

Kergomard C., Laganier R., Vermogen F., 1998. Contribution de la télédétection à l'inventaire et à l'analyse des zones humides de la plaine de la Scarpe (Nord), *PNRZH Scarpe-Escaut*, Université de Lille 1, 10 p.

Knafou R., 1997. *L'état de la Géographie, Autoscopie d'une science.* Mappemonde, Belin, Paris, 438 p.

Lacoste Y., 2001. *Ecologie et géopolitique*, Hérodote, 1er trimestre 2001, n°100. 250 p.

Lacoste Y., 1989. *Géographie du sous-développement : géopolitique d'une crise*, PUF, 288 p

Lacoste Y., 1977. A quoi sert le paysage? qu'est-ce qu'un beau paysage? *Hérodote*, n°7, p.3-41.

Lacour C., Delamarre A., 2003. *40 ans d'aménagement du territoire.* Territoires en mouvements, La documentation française, DATAR. 153 p.

Laganier R., 2002. *Recherches sur l'interface eau-territoire dans le Nord de la France*, synthèse d'habilitation à diriger des recherches, Université de Lille 1, 230 p.

Laganier R., Scarwell H.-J., 2000. Inondation et recomposition territoriale : Quand la nature interroge le fonctionnement des territoires, *Hommes et Terres du Nord*, n°2, p. 103-110.

Laganier R., Picouet P., Salvador P.-G., Scarwell H.-J., 2000. Inondation, territoire et aménagement : de la rupture à la réconciliation entre risque et société. L'exemple de la vallée de la Canche (Pas-de-Calais, France), Revue de Géographie de Lyon – *Hommes et Terres du Nord*, volume 75, n°4, pp. 375-382.

Lalanne A., 1994. *Les zones humides des forêts gérées par l'Office National des Forêts d'Ile de France : aspects phytosociologiques, faunistique et gestion conservatoire*, Office National des Forêts, 178 p.

Langlais A., 2004. Le droit face à la gestion environnementales des territoires : l'exemple de l'eau. *In* Scarwell., Franchomme, (coord.), 2004. pp. 63-70.

Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (dir.), 2001. *Représentations spatiales et développement territorial.* Hermes Sciences, 437 p.

Larrère C., Larrère R., 1997. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement.* Alto, Aubier, 355 p.

Larrère C., Larrère R., (ed.) 1997. La crise environnementale. Colloque *La crise environnementale et ses enjeux : éthique, science et politique.* Paris, Janvier 1994. Inra ED., Les colloques, n°80. 302 p.

Larrue C., 2000. *Analyser les politiques publiques de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques politiques", 207 p.

Larrue C, Di Pietro F., Lefeuvre M.-P., Chiappero D., 2001. Les conditions d'une politique locale de prévention. Colloque *Hydrosystèmes, paysages, territoires*, Lille, 8 septembre 2001.

Lascoumes P., 1997. Information, consultation, expérimentation ; les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides », Programme *Risques collectifs et situations de crise*, CNRS,

Le Bossé M., 1999. Les questions d'identité en géographie culturelle. *Géographies et cultures*, n°31, automne 1999, L'Harmattan, pp. 115-126.

Le Coeur C., 1997. *Le paysage, décor ou enjeu ?* Textes et documents pour la classe, n°738, CNDP.

Lefebvre H., 1974. *La production de l'espace.* Paris, Anthropos. 485 p.

Lelli L., 2000. *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne, France). Essai méthodologique et pratique.* Thèse de doctorat, Université de Toulouse, 325 p.

Lentacker F., 1973. *La Frontière franco-belge, étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, thèse d'Etat, Lille, 656 p.

Letombe G., Zuindeau B., 2001. L'impact des friches industrielles sur les valeurs immobilières : une application de la méthode des prix hédoniques à l'arrondissement de Lens (Nord-Pas-de-Calais), *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, 2001, pp. 605-624.

Letombe G., Zuindeau B., 2001. Externalités environnementales et dynamique territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, *The Third Congress "New Growth and Territories"*, Paris, 13-14 décembre 2001.

Leveau P., 1997. Sociétés historiques et milieux humides. Un modèle systémique des données applicable aux marais continentaux de cuvette. *Nature, science et sociétés*, 1997, vol 5-2, pp. 5-18.

Levêque C., Muxart T., 2004. Article « anthroposystème », consultable sur le site *http://hypergeo.free.fr*

Lévêque C., Muxart T., Abbadie L., Weil A. et van der Leeuw S., 2003. "L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieux". *In* Lévêque et van der Leeuw (éds) 2003. pp. 110-129.

Lévêque C. et van der Leeuw S. (éds) 2003. *Quelles natures voulons-nous?*, Elsevier, Paris, 324 p.

Lévy J., Lussault M., 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, 1033 p.

Limoges O., 2000. *Essai d'élaboration d'un outil de diagnostic environnemental et de gestion des petites zones humides. Application à la commune de Jouarre (Seine-et-Marne) à partir d'un Système d'Information Géographique*, Mémoire de DEA "Environnement : Temps, Espaces, Sociétés", Université de Paris IV, 96 p.

Lizet B., Ravignan F. de, 1987. *Comprendre un paysage. Guide pratique de recherche*. INRA, Paris, 148 p.

Luginbühl Y., 2004. Synthèse des résultats scientifiques : *Programme de recherche « Politique publique et paysage, analyse, évaluation, comparaison »*. Ministère de l'environnement et du développement durable, CEMAGREF, 9 novembre 2004, 22 p.

Luginbühl Y., 2001. *La demande sociale de paysage*, rapport au Conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001, 17 p.

Luginbühl Y., 1992. Nature, paysage, environnement, obscurs objet du désir de totalité. *In* Robic, 1992. pp. 11-56.

Luginbühl Y., 1989. *Paysages, textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture. 268 p.

Luginbühl Y., Cohen M., Raymond R., Loison N., Bailleul B., Radureau A., 2004. Gouverner un milieu, les diverses échelles du contrôle d'un problème d'environnement. *In* Scarwell., Franchomme, (coord.), 2004. pp. 87-96.

Lussault M., 2003. Article Nature *In* Lévy, Lussault, 2003.

Lynch K., 1960. *The image of the city*, MIT press, Cambridge; traduction française, 1969, L'image de la cité, Dunod, Paris

Manneville O. (coord.), Vergne V., Villepoux O., 1999. *Le monde des tourbières et des marais*, Delachaux et Niestlé, 320 p.

Marié M., 1986 - Penser son territoire, pour une épistémologie de l'espace local. *In* Auriac, Brunet *Espace, jeux et enjeux*, Fayard, Paris

Marié M., 1982. *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*. Librairie des méridiens, 176 p.

Marié M., Larcena D., Derioz P. (dir.), 1999. *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale : tensions, conflits et régulations*. (Colloque: Avignon, Vaucluse, 1996). Coll. "Villes et entreprises", L'Harmattan,. 543 p.

Matthey W., 1999. Préface *In* Manneville, 1999. pp. 4-5.

MEDD, 2003 Site Internet, consultable sur *http://www1.environnement.gouv.fr/*

MEDD, 2004. *Le réseau européen Natura 2000*, Dossier de presse, Décembre 2004.

Ministère de l'écologie et du développement durable, direction de l'eau, 2003. *La directive cadre, une directive pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau*. Ministère de l'écologie et du développement durable, Directions régionales de l'environnement, Agences de l'eau, 6 p.

Meilliez F., 2003. L'ingénierie écologique au regard de l'expérience de l'exploitation des bassins charbonniers d'Europe. *In* Lévêque et van der Leeuw (éds) 2003. pp. 229-316.

Meilliez F., 2001. Approche géologique de l'hydrosystème et des perturbations anthropiques, *Colloque Hydrosystèmes, paysages, territoires*, Lille, 8 Septembre 2001.
Meilliez F., 1998. Un exemple fructueux de développement non durable : le bassin minier Nord-Pas de Calais. *Annales des Mines*, Octobre 1998, pp 53-60.
Melin H., 2004. Les friches minières : séquelles de l'exploitation charbonnière ou outils de développement durable ? *In* Scarwell., Franchomme, (coord.), 2004. pp. 241-250.
Mény Y., Thoenig J.-C., 1989. *Politiques publiques*, Paris, PUF, coll."Thémis", 130 p.
Mermet L., 1992. *Stratégies pour la gestion de l'environnement, La nature comme jeu de société ?* L'harmattan, coll. Environnement, 205 p.
Mermet L., Barnaud G., 1997. Les systèmes de caractérisation des zones humides : construire l'expertise sous pression politique. *Nature, sciences, sociétés*, vol. 5, n°2, p. 31-40
Mermet L., Moquay P., 2002. *Accès du public aux espaces naturels.* Outils d'analyse et méthodes de gestion. Hermes Sciences. 393 p.
Ministère de l'environnement, 1998. *Entre Terre et eau, agir pour les zones humides, La gestion de l'eau pour les zones humides.* Réserves Naturelles de France, Espaces Naturels de France, Ministère de l'Environnement, 101 p.
Miossec A., 2000. *L'homme et la nature sur les littoraux.* Conférence à l'IUFM de Mont-Saint-Aignan, 15 novembre 2000. 6 p.
Miossec A., 1997. *Les littoraux entre nature et aménagement.* Sedes, Campus. 191 p.
Monnet Catherine, 2004. *Exposition Histoire de la Deûle*, 5 Juin 2004/ 28 Novembre 2004, Colysée de Lambersart.
Monod J., Castelbajac P. de, 2004. *L'aménagement du territoire*, 12e édition, coll QSJ. PUF, 127 p.
Moreau S., 2002. *Apport des données optiques et radar pour l'estimation de la biomasse des fourrages andins de milieux saturés en eau*, thèse de doctorat , Université de toulouse 3.
Moriconi-Ebrard F., 2003. Article « dynamique spatial » *In* Lévy et Lussault, 2003.
Moscovici S., 1994. *La société contre nature*, Points Seuil, 414 p.
Moscovici S., 1968. *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion, 604 p.
Moser G., Weiss K. (dir.) 2003. *Espaces de vie, aspect de la relation homme-environnement* Armand Collin. 396 p.
Muller P., 1998. *Les Politiques publiques*, 3ème édition, PUF, coll. QSJ, PUF n°2534, 127 p.
Muxart T., Levêque C., 2004. Article « Anthroposystème » consultable sur *http://hypergeo.free.fr/*
Muxart T., 2002. L'anthroposystème et la zone atelier : nouveaux concepts territorialisés de l'étude des co-évolutions des sociétés avec leur milieux. Séminaire Interdisciplinaire sur le développement durable, Lille, Novembre 2002, compte rendu consultable sur *http://www.revue-ddt.org*, 6 p.
NeuroText©, 2000. Notice explicative du logiciel d'analyse de contenu.
Nonn H. 1998. Régions, nations. *In* Bailly, 1998, pp. 75-97
Nora P. 1997. *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 3 vol. 4751 p.
OREAM-Nord, 1971. *Aménagement d'une région urbaine – Le Nord-Pas de Calais*, 422 p.
Ormaux S., 2004. Article « paysage selon le laboratoire THEMA », consultable sur *http://hypergeo.free.fr/*
Ormaux S., 1999. *Propos sur le paysage.* Habilitation à diriger des recherches (HDR) - Université de Franche-Comté 265 p.
Partoune C., 2004. *Un modèle pédagogique global pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) - Élaboration progressive et analyse critique*, thèse de doctorat, Université de Liège, consultable sur le site *http://www.ulg.ac.be/*
Passet R., Theys J.(dir.), 1995. *Héritiers du futur*, L'aube DATAR, 270 p.
Paulet J.-P., 2002. *Les représentations mentales en géographie.* Anthropos Economica, Paris, 152 p.
Petit Berghem Y., 1996. *Étude de la dynamique des milieux forestiers du littoral du Nord ; Thèse de doctorat*, Université de Lille, 473 p.
Piveteau J.-L., Le territoire est-il un lieu de mémoire ? *L'espace géographique.* 1995-2, pp. 113-123.
Piveteau V., 1995. *Prospectives et territoire : apport d'une réflexion sur le jeu*, Paris, CEMAGREF, 298 p.
Perec G., 1974. *Espèces d'espaces* Ed. Galilée. 124 p.

Périgord M., 1996. *Le paysage en France*. coll. QSJ, PUF, 126 p.
Petit-Renaud G., 1972. *Connaissance et caractéristiques du climat de la métropole Nord*, CEMN, 35 p.
Piaget J., 1947. *La construction du réel chez l'enfant*, réédition 1977, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 342 p.
Picon B., 1978. *L'espace et le temps en Camargue, essai d'écologie sociale*. Thèse de sociologie, Université de Paris 10. Ed. Actes-Sud, coll. espace-temps, 262 p.
Picouet P., Salvador P.-G., Stevenoot A., 2000. *Eléments pour une géohistoire des paysages d'une marge humide: la basse vallée de la Canche (Pas de Calais, France), Hommes et Terres du Nord*, 2000-2, pp. 69-76.
PIFF, 2000. *Programme Pluriannuel d'Intervention Foncière de l'EPF*, 2000-2006, 46 p.
Pinchemel G. et P., 1988. *La face de la terre*, Éléments de géographie. Armand Collin, coll. U. 519 p.
Pitte J.R., 1983. *Histoire du paysage français*. Tallandier, 238 p. + 233 p.
PNR caps et marais d'Opale, 2005. site du parc, consultable sur *http://www.parc-opale.fr/*
PNR Scarpe-Escaut, 2005. site Internet du parc, consultable sur *http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/fr/*.
PNRSE, 1998. Objectif 2008, *Charte du parc naturel régional Scarpe-Escaut*, 148 p.
PNRZH, 2000. Site consultable sur *http://www.ifen.fr/zoneshumides/*.
Pradeau J. F., 2003. Article « phénomène » *In* Lévy et Lussault, 2003
Quivy R., Van Campenhoudt L., 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 288 p.
Racine, J.-B., 1981 - *Percevoir l'espace. Vers une géographie de l'espace vécu*. Actes de la table ronde de Genève, Université de Genève.
Raffestin C., 1999 - Un enjeu européen: vivre, penser, imaginer les Alpes. *Revue de géographie alpine*, 1999 vol 87-1, pp. 21-30.
Raffestin C., 1989. Théories du réel et géographicité, *Espaces Temps*, 40-41, pp. 26-31.
Raffestin C., 1986 - Ecogénèse territoriale et territorialité, *In* Auriac, Brunet, *Espaces, jeux et enjeux*, pp. 175-185.
Raffestin C., Levy B., 1998. Epistémologie de la géographie humaine. *In* Bailly, 1998, pp 25-36
Ramsar, 2004. *http://www.ramsar.org/*
Ratzel F., 1899. *Anthropogeographie*, Stuttgart : J. Engelhorn. Non paginé
Regrain R., Auphan E., 1999. *L'eau et la ville*. Actes du 121e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nice, 1996, Comité des travaux historiques et scientifiques, 271 p
Regrain R., 1979. *Les marais charentais, essai de géographie physique*, thèse de géographie. Brest.
Renard J.-P., 2000. Cours de DEA : *frontières et discontinuités*, laboratoire HVT, Université de Lille 1.
Renard J.-P. (dir.) 1997. *Le géographe et les frontières*, USTL, L'harmattan, 299 p.
Rétaillé D., 1997 *Le monde du géographe*. Presses de sciences politiques. 283 p.
Rivière-Honegger A., 1990. L'eau en Camargue. Contribution de la géographie culturelle à la définition de paramètres pour une gestion optimale de l'espace de l'eau. *Espace rural*, Décembre 1990, n°23. 272 p.
Rivière-Honegger A., 1990. *L'eau en Camargue*, thèse de géographie, Université de Montpellier 3.
Robic M.-C., 2004. Article « géographicité » ; « transects », site Internet Hypergéo.
Robic M-C. (dir.) 1992. *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Economica, 343 p.
Roger A., (dir.) 1995. *La théorie du paysage en France* (1974-1994). Champ Vallon, 463 p.
Roger A., 1997. *Court traité du paysage*, NRF, bibliothèques des sciences humaines, 199 p.
Romi R., 1992. *Les espaces humides*, Éditions L'Harmattan, Collection Environnement, 122 p.
Romi R., 1999. *Droit et administration de l'environnement*, Montchrestien, Paris, 535 p.
Rougerie G., 2000. *L'homme et son milieu, l'évolution du cadre de vie*, Nathan, Université, Coll Géographie, 287p.
Rougerie G., 1996. Géographie physique globale, science du paysage, environnement. *In* Derruau, 1996. pp. 155-165.
Rougerie G., Beroutchachvili N., 1991. *Géosystèmes et paysages bilan et méthodes*. Coll U Armand Collin, 302 p.
Roussel I., Meilliez F., Carlier E., 1994. Noir, bleu, vert : les différentes couleurs de l'environnement du bassin minier, *Hommes et Terres du Nord*, 1994 (1), pp. 41-48.

Roussiau N., Bonardi C., 2001. *Les représentations sociales état des lieux et perspectives*. SH, Mardaga, 245 p.

Roux, M., 1996. *Le désert de sable : le sahara dans l'imaginaire des français*. 1900-1994. Ed. L'Harmattan, 204 p.

Roy L., 2003. Politiques publiques. Actes du colloque *Les zones humides : Connaître, évaluer, gérer, sensibiliser*, Lille, 31 Janvier 2003, p. 36-44

Ruegg J., Mettan N., Vodoz L. (dir.), 1992. *La négociation. Son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement*. Presses polytechniques et universitaires romandes, 316 pp.

Sajaloli B., 2001. La mare œil et miroir de notre société. Contribution à l'étude historique des perceptions et représentations des petites zones humides et à la définition d'une stratégie d'adhésion sociale à leur préservation, communication du colloque *"Hydrosystèmes, paysages et territoires"*, Lille, Sep. 2001

Sajaloli B., 1997. Des archipels aquatiques méconnus, les mares, *Le Courrier de la Nature*, Société Nationale de Protection de la Nature, n°161, pp. 4-7

Sajaloli B., 1997. Flaques, ornières et vils trous d'eau, *Zones Humides infos*, n°16, pp. 2-4.

Sajaloli B., 1996. Les zones humides : une nouvelle vitrine pour l'environnement, *BAGF*, n°2, pp. 132-144.

Sajaloli B., 1994. Les marais continentaux, de la terre entre hommes et eaux. Introduction au colloque "les marais continentaux de la France des plaines" *BAGF.*, 1994-3, pp. 232-241.

Sajaloli B., 1994. Histoire d'eau dans le marais de la Souche (Aisne): le fonctionnement de l'hydrosystème, reflet de l'alternance des cycles d'abandon et d'appropriation. *BAGF.*, 1994- 3, pp. 250-266.

Sajaloli B., 1993. *Les zones humides du Laonnois, fonctionnement, usages, gestion* Thèse de géographie, Université de Paris 1. 639 p.

Sajaloli B., Bournérias M., (dir) 1994. Les marais continentaux. Numéro spécial du *BAGF.*, 1994- 3, pp. 229- 284.

Sajaloli B., Limoges O., Dutilleul C., Thulie A., 2001. Contribution des mares à la qualité biologique et sociale des territoires. Exemples pris dans le Bassin parisien, *In* Wicherek, 2001. pp. 215-234.

Salathé T., 2003. Les zones humides dans le contexte européen. Actes du colloque *Les zones humides : Connaître, évaluer, gérer, sensibiliser*, Lille, 31 Janvier 2003, pp. 6-9

Sauer C. O., 1925. The morphology of landscape, University of California, *Geography*, 2(2) ; pp. 19-54

Sautter G., 1979. Le paysage comme connivence. *Hérodote*, n°16, 1979, pp. 40-67.

Scarwell H.-J., Franchomme M., 2005. Autour des zones humides: espaces productifs d'hier et conflits d'aujourd'hui. *Vertigo*, vol. 6, n)1, mai 2005

Scarwell H.-J., Franchomme M., (coord.) 2004. *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*. L'aube Nord, 469 p.

Scarwell H.-J., Lagagnier R., 2004. *Risque d'inondation et aménagement durable des territoires*. Presses universitaires du Septentrion, 240 p.

Scarwell H.-J., Leclercq E., 2004. De l'enquête au terrain: les représentations du risque d'inondation comme relation en tension. *In* Scarwell., Franchomme, (coord.), 2004. pp. 426-434.

Scarwell H.-J., Laganier R., 2002. Eau et intercommunalité dans la Région Nord-Pas-de-Calais : état d'avancement des SAGE à travers l'exemple du SAGE de la Canche, *BAGF*-Géographies, n°1, pp. 104-123.

Scol J., 2000. L'eau et les sports nautiques au cœur de la requalification récréative des friches industrialo-minières et des canaux du Nord-Pas de Calais. *Hommes et Terres du Nord*, 2000-2, pp. 111-116.

SDAGE Artois-Picardie, 1997. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie*, 5 vol., Agence de l'eau.

SDAU Lille métropole, 1997. *Lille métropole en 2015 ?* Syndicat mixte pour la révision et le suivi de la mise en oeuvre du schéma directeur de l'arrondissement de Lille, Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole, 255 p.

Simon L., 2002. De la plante à la formation végétale : les limites des découpages, *In* Carroué et al. 2002. pp. 141-150.
Simpson-Housley P., De Man A.F., 1987. *The psychology of geographical disasters*, York University, Geographical monographs 18, 129 p.
Sironneau J., 1996. *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial.* Coll. Economica, Poche géopolitique, 111 p.
Sivignon M., 2002. La géographie spontanée, le paysage et la carte. *In* Charvet et Sivignon, 2002, pp.11-37.
Syndicat mixte du parc de la Deûle, 1998. *Le parc de la Deûle, des espaces pour découvrir, rêver et mieux vivre.* J Simon et JNC International
SDDU, 2002. *Schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille métropole, approuvé le 6 décembre 2002*, syndicat mixte du schéma directeur de Lille métropole ; Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole.
Smadja J., (dir.) 2003. *Histoire et devenir des paysages en Himalaya - Représentations des milieux et gestion des ressources au Népal et au Ladakh* - Collection Espaces et milieux. CNRS Editions
Smout M.C., 1998. La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale, *In* Smouts, 1998. *Les nouvelles Relations Internationales*, Presses de Science Po, 409 p.
Sommé J., 1977. *Les plaines du Nord de la France et leur bordure, étude géomorphologique.* Thèse Université Paris 1, 780 p.
Stevenoot A., 2000. *Contribution méthodologique de la géographie historique à l'étude des paysages d'eau: l'exemple de la haute vallée de la Canche.* Mémoire de DEA, Université de Lille 1, 106 p.
Teissier-Ensminger A., Sajaloli B., 1997. *Radioscopie des mares*, Editions L'Harmattan, Collection Environnement, 288 p.
Tenières-Buchot P., 1989. *L'ABC du pouvoir*, Editions d'organisation, 238 p.
Terrasson F., 1997. *La peur de la nature. Au plus profond de notre inconscient les vraies causes de la destruction de la nature.* Sang de la terre, Paris, 190 p.
Terrasson F., 1994. *La civilisation anti-nature.* Ed. du rocher
Terrasson F., 1990 - La peur de la nature *In* Actes du colloque "*Gérer la nature*". Anseremme, 17-20 octobre 1989, pp. 13-27.
Teruti, 2002. *Enquête annuelle* réalisée par le SCEES pour le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Theys J., 2002. La gouvernance, entre innovation et impuissance: le cas de l'environnement *In* Wachter S (coord.), 2002, pp.125-167
Theys J., 1993, *L'environnement à la recherche d'une définition*, Note de méthode n°1, IFEN, 47 p.
Thoreau H.-D., 2005. *Le paradis à (re)conquérir.* Trad. de l'anglais. Ed. Mille et une Nuits, 77 p.
Thouret J.-C., 1984. Pour une perspective géographique de l'étagement dans les grands systèmes montagneux. *RGA*, 72, n°2-3-4, pp. 189-212.
Thumerelle P.-J., (coord.) et al. 2001. *Explications en géographie. Démarches, stratégies et modèles.* Dossiers des images économiques du monde, Paris, SEDES, 160 p.
Tissier, J.L., 1992. La géographie dans le prisme de l'environnement (1970-1990) *In* Robic, 1992. pp. 201-236
Traina G., 1987. *Inamabilis : l'homme et le marais dans le monde romain, essai d'archéologie du paysage.* Thèse d'art et d'archéologie, Université de Paris 4.
Université de Liège, 2004. Site de géomatique consultable sur *http://www.geo.ulg.ac.be/*
Veltz P., 1994. *Des territoires pour apprendre et innover.* Ed. de l'Aube, 95 p.
Verger F., 1995. Marais et vasières, *Encyclopædia Universalis*, 486-489
Verger F., 1969. *Marais et Wadden du littoral français, étude de géomorphologie.* Thèse de Lettres, université de Paris.
Veyret Y., 1999. *Géo-environnement.* Campus Sedes, 159 p.
Veyret Y., Pech P., 1997. *L'homme et l'environnement* - PUF - Premier cycle, 423 p.
Viard J., 1994. *La société d'archipel*, Ed de l'Aube, 125 p.
Viard J. 1993. Le conflit social, gardien du paysage. *Pages Paysages* (4), pp. 32-37.
Vidal de La Blache P., 1922. *Principes de géographie humaine*, A Collin. 347 p.

Villalba B., Laganier R. et Zuindeau B., 2002. Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire, revue numérique Développement durable et territoire, n°1, 2002. *www.ddt.org*

Vinchon C., 2000. *Évolution géologique du système côtier picard entre Berck et Merlimont (62) au quaternaire*. Rap. BRGM.

Voisenat C., (dir.) 2001. *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*. Collection Ethnologie de la France, Cahier 9, Éditions de la maison des sciences de l'homme, Paris, 240 p.

Wachter S (coord.), 2002. *L'aménagement durable. Défis et politiques*, Editions de l'Aube, 195 p.

Walenne A., 1994. Les marais de la Haute-Deûle. Point d'histoire. *Bull. Nord Nature*, 1994, fasc. 76, pp. 41-42

Wicherek S. (éd. scientifique), 2001. *L'eau, de la cellule au paysage*, Collection Environnement, Editions Elsevier, 425 p.

Wieber J.C, 1987. Le paysage, questions pour un bilan. *BAGF*, n°2, pp. 145-155

Yon D., 1996. *La valeur récréative et culturelle des zones humides*, *In* Fustec, Lefeuvre, 1996, pp. 277-294.

LISTE DES SITES INTERNET

Parmi les très nombreux sites consultés, quelques adresses méritent d'être citées et plus précisément, la date où elles ont été visitées.

Agence de l'eau Artois-Picardie : *http://www.eau-artois-picardie.fr/* Site consulté en mars 2005
Cafés géographiques : *http://www.cafe-geo.net/cafe2/* Site consulté en septembre 2005
Bibliothèque nationale de France : *www.bnf.fr; http://gallica.bnf.fr/* Dernière consultation Octobre 2005
CDF : *www.charbonnagesdefrance.fr* Site consulté en novembre 2004
Conseil régional du Nord-Pas de Calais : *http://www.cr-npdc.fr/* Dernière consultation, mai 2005
Developpement durable et territoire *www.ddt.org* Site consulté en Octobre 2005
DIREN : *http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr* Consultation en mai 2005
Ecole des mines: *http://www.cig.ensmp.fr/* Consulté en mars 2005.
Géoconfluence : *http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence* Site Internet consulté en avril 2005
Groupe Mares du Nord-Pas de Calais : *http://www.groupemaresnpdc.org/* Site consulté en Août 2005
Hypergéo : *http://hypergeo.free.fr/* Site consulté en Juin 2005.
Legifrance : *http://www.legifrance.gouv.fr/* Consulté en Septembre 2005
Ministère de l'écologie et du Développement durable : *http://www1.environnement.gouv.fr/* Dernière consultation, mai 2005
PNR caps et marais d'Opale : *http://www.parc-opale.fr/* Site consulté en Mars 2005
PNR Scarpe-Escaut : *http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/fr/*. Site consulté en Mars 2005.
Portail des zones humides PNRZH. *http://www.ifen.fr/zoneshumides/* Site Internet consulté en Septembre 2005.
Portail Environnement : *http://www.portail-environnement.com*. Site consulté en mars 2005
Ramsar : *http://www.ramsar.org/*. Site consulté en Septembre 2005
Resilience alliance : *http://www.resalliance.org/*. Consultation en Août 2005
Système universitaire de documentation : *http://www.sudoc.abes.fr* Site consulté en Juillet 2005
Tour du Valat : *http://www.tourduvalat.org/* site consulté en décembre 2004
Université de Liège : *http://www.ulg.ac.be/* Consultation en mars 2005

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : La problématique de la thèse ---- 17
Figure 2: Le territoire : plusieurs types d'espaces et évolution dans le temps ---- 53
Figure 3 : Les types de représentations que la géographie est susceptible d'étudier. ---- 55
Figure 4 : L'anthroposystème selon T. Muxart (2002) ---- 64
Figure 5 : Le système GTP d'après Bertrand (2002) ---- 65
Figure 6 : Quelques exemples de dynamiques d'atterrissement ---- 71
Figure 7 : Exemples de variation d'échelles dans les transects de Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul ---- 81
Figure 8 : Le type de grille utilisée lors des entretiens sur le terrain, dans les quatre sites d'étude. ---- 89
Figure 9 : Carte de situation de tous les sites étudiés ---- 102
Figure 10 : Les zones humides dans le Nord-Pas de Calais d'après Corine Land Cover ---- 103
Figure 11 : Situation de la zone d'étude de Berck-Merlimont ---- 110
Figure 12 : Situation de la zone d'étude de la Haute Deûle ---- 115
Figure 13 : Situation de la zone d'étude du Pays de Condé ---- 120
Figure 14 : Transects de Merlimont (Ouest/ Est) ---- 135
Figure 15 : Transects de la haute vallée de la Deûle (Nord-Ouest/ Sud-Est) ---- 139
Figure 16 : Transects de Chabaud-Latour (Sud-Ouest/ Nord-Est ; Nord-Ouest/ Sud-Est) ---- 141
Figure 17 : Transects d'Harchies-Hensies-Pommerœul (Ouest/ Est) ---- 145
Figure 18 : Schéma résumant la théorie de la panarchie (Holling, Folke, Gunderson et Mäler, 2000) ---- 157
Figure 19 : Évolution des usages des zones humides, une certaine continuité ---- 178
Figure 20 : Cartes anciennes de Condé-sur-l'Escaut ---- 185
Figure 21 : Extraits de l'atlas de Cassini, publiée en 1819, au 1/86400 : la vallée de la Deûle, de l'Escaut. et carte d'Etaples ---- 187
Figure 22 : La Deûle, le seul cours d'eau drainant véritablement la haute vallée ---- 188
Figure 23 : Un réseau dense de rivières et de canaux autour des sites de Chabaud-Latour et Harchies-Hensies-Pommerœul ---- 189
Figure 24 : Entre Canche et Authie, un réseau indépendant de courants de petite taille ---- 190
Figure 25 : Représentation schématique de l'évolution différenciée des zones humides des sites de Chabaud-Latour et d'Harchies-Hensies-Pommerœul ---- 192
Figure 26 : Schéma heuristique des mots signifiants relevés dans la vallée de la Deûle ---- 232
Figure 27 : Schéma heuristique des mots signifiants relevés dans la vallée de la Haine et de l'Escaut ---- 237
Figure 28 : Le terme Etang et ses mots associés ---- 241
Figure 29 : Le terme marais et ses mots associés ---- 243
Figure 30 : La locution zone humide et ses mots associés ---- 244
Figure 31 : Le terme roselière et ses mots associés ---- 246
Figure 32 : Le terme prairie et ses mots associés ---- 247
Figure 33 : Le terme mare et ses mots associés ---- 248
Figure 34 : Les grandes thématiques des représentations des zones humides ---- 250
Figure 35 : Le discours sur les marais de la Marque ---- 251

Figure 36 : Les mots signifiants associés aux zones humides de la Haute Deûle en fonction des acteurs ---------256
Figure 37 : Les mots signifiants associés aux zones humides de la vallée de la Haine en fonction des acteurs---259
Figure 38 : La charte du parc de la Deûle ----------276
Figure 39 : Les principaux thèmes abordés par les acteurs de Berck-Merlimont (Sources, M.A., 2003) ----------281
Figure 40 : Deux exemples de cartes mentales à Berck-Merlimont ----------283
Figure 41 : Le paysage stratifié et son évolution ----------312
Figure 42 : Paysage visible et limites foncières du site de Berck-Merlimont : le décalage----------314
Figure 43 : Paysage visible et structure foncière du site de Chabaud-Latour----------321
Figure 44 : Paysage visible et structure foncière de la Haute vallée de la Deûle----------326
Figure 46 : Légende applicable à tous les organigrammes suivants ----------374
Figure 47 : Organigramme des acteurs du site de Berck-Merlimont : centralisation autour des gestionnaires --375
Figure 48 : Harchies-Hensies-Pommerœul, un comité de gestion surpuissant----------376
Figure 49 : Organigramme des acteurs de Chabaud-Latour : multiplicité des polarités ----------377
Figure 50 : La vallée de la Deûle : le trio ENM-LMCU-Parc ----------378
Figure 51 : La matrice CAPE pour Berck-Merlimont----------380
Figure 52 : La matrice CAPE pour Harchies-Hensies-Pommerœul----------381
Figure 53 : La matrice CAPE pour Chabaud-Latour ----------382
Figure 54 : La matrice CAPE pour la haute vallée de la Deûle ----------383
Figure 55 : Synthèse évolutive de la typologie des zones humides en fonction de leur appropriation----------392
Figure 56 : Les degrés possibles de participation du public : modalités et importance numérique (Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992) ----------401
Figure 57 : Les modes de participation à Berck-Merlimont et à Harchies-Hensies-Pommeroeul (d'après Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992) ----------404
Figure 58 : Les modes de participation à Chabaud-Latour et dans la Haute Deûle (d'après Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992) ----------407
Figure 59 : Les champs captants de la haute vallée de la Deûle : un décalage par rapport au périmètre du parc ----------411
Figure 60 : Carte du cours international de l'Escaut : l'emboîtement des échelles ----------413
Figure 61 : Le paysage au centre de tous les systèmes qui régissent nos sociétés (Arnould, 2002)----------420
Figure 62 : Les déséquilibres associés au paysage de Berck-Merlimont ----------422
Figure 63 : Le site d'Harchies-Hensies-Pommerœul présente le même type de déséquilibre que Berck-Merlimont ----------422
Figure 64 : A Chabaud-Latour, les déséquilibres se réduisent actuellement par rapport à la période minière---423
Figure 65 : Le poids des sphères dans la Haute Deûle évolue actuellement vers un équilibre plus grand---------423

TABLE DES PLANCHES PHOTOS

Planche photos 1 : Quelques visages des quatre sites étudiés *105*
Planche photos 2: Importance de la chasse et de la voie d'eau dans le Pays de Condé *171*
Planche photos 3: La Haute Deûle : un cours artificialisé et canalisé *174*
Planche photos 4 : Thivencelle : drainage, peupleraie et risque inondation *176*
Planche photos 5 : Iconographie des documents d'aménagement de la vallée de la Haine *271*
Planche photos 6 : Les activités à Chabaud-Latour : voile, pêche, chasse, promenade *287*
Planche photos 7 : Les activités à Berck-Merlimont *290*
Planche photos 8 : Les activités du parc de la Deûle *293*
Planche photos 9 : Photos Motte des années 1950 ..... *315*
Planche photos 10: Types de paysages de Berck-Merlimont *317*
Planche photos 11: Le paysage uniforme de Harchies-Hensies-Pommerœul *319*
Planche photos 12 : Paysages associés aux sols verts et noirs de Chabaud-Latour *322*
Planche photos 13 : Paysages de Chabaud-Latour : perspectives variées *324*
Planche photos 14: Paysages de la Haute Deûle *328*
Planche photos 15 : Les champs captant de la vallée de la Deûle *334*
Planche photos 16 : Le terril en combustion détruit la bétulaie *338*

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques repères de la filiation de la géographie sociale française ---------- *40*
Tableau 2 : Quelques repères de la filiation de la géographie culturelle française ---------- *41*
Tableau 3 : Quatre critères de classification des documents d'aménagement et d'information---------- *78*
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des quatre sites d'étude----------*126*
Tableau 5 : Tableau récapitulatif des définitions des zones humides en France----------*131*
Tableau 6 : Les grands postes d'occupation des sols en 2002, en % du territoire----------*168*
Tableau 7 : Mots signifiants les plus cités, à la fois sur le site de la Haute Deûle et sur le site de Scarpe-Escaut, hors noms de lieux----------*224*
Tableau 8 : Classification des mots signifiants en fonction des grands thèmes associés aux zones humides (Haine /Escaut et Deûle)----------*226*
Tableau 9 : Mots signifiants les plus cités dans les entretiens menés dans la vallée de la Deûle.----------*230*
Tableau 10 : Mots signifiants les plus cités dans les entretiens sur le secteur Escaut----------*235*
Tableau 11 : Mots les plus cités pour désigner les zones humides----------*239*
Tableau 12 : Occurrence d'éléments naturels ou humains dans les photos des dépliants belges et français (case vide : absence de ce type d'illustration) ----------*273*
Tableau 13 : Inventaire des éléments présents sur les dessins ----------*282*
Tableau 14 : Les conceptions paysagères des zones humides ----------*337*
Tableau 15 : Croisement des formes et des degrés d'appropriation----------*342*
Tableau 16 : La matrice CAPE d'après V. Piveteau, (1995) ----------*379*
Tableau 17 : Typologie de l'appropriation des zones humides----------*391*

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 5
AVANT-PROPOS 7
LISTE DES SIGLES 9
SOMMAIRE 11

INTRODUCTION 15

PREMIERE PARTIE QUAND APPROCHE PHYSIQUE ET APPROCHE SOCIALE SE RETROUVENT SUR LE TERRAIN DES ZONES HUMIDES 27

Introduction de la première partie 29

CHAPITRE I Le rôle des représentations dans l'aménagement des zones humides Notions et méthodes 31

Introduction du chapitre I 33

I- Représentations et aménagement : une approche systémique de l'environnement 35

A- Intérêt des représentations dans l'approche géographique 35
1- De l'*anthropogeographie* à l'étude des « genres de vies » 35
2- Les premiers sursauts d'une approche sociale et culturelle 37
3- La structuration d'une géographie « proche des hommes » et « utile à la société » 39
4- Pratiques et représentations : deux notions indissociables devenues géographiques 43

B- Des couples de notions liées par l'analyse systémique : panorama conceptuel 47

I/ Nature et culture 47

1- « Du milieu à l'environnement » (Robic, 1992) 48
2- L'appropriation de la nature : une question de culture ? 49

II/ Territoire et paysage 51

1- Le territoire dans sa dimension « vécue » 51
2-Le paysage : objet, sujet et projet 57

III/ Transitions et discontinuités 58

1- Evolution de l'appropriation des zones humides : transitions spatiales et sociales 59
2- Discontinuités spatiales et temporelles de l'appropriation des zones humides 61

IV/ L'analyse systémique pour mettre les concepts utilisés en cohérence 63

C- Les zones humides, un objet original à étudier par le biais des représentations 65

1- Originalité de l'objet d'application : des données physiques aux aspects psychosociologiques des zones humides. 66
2- Une évolution naturelle et anthropique inséparable 70
3- Pourquoi une zone humide serait-elle territorialisée ? Originalité d'une approche par le biais des représentations 73

II- Une méthodologie qui intègre les aspects physiques et la dimension humaine 75
A- Le travail sur les sources indirectes : la recherche de l'objectivité 76
1- Travail bibliographique et documentaire : l'intérêt de la littérature grise 76
2- Les documents d'aménagement et les publications informatives : la lecture des représentations telles qu'elles sont affichées 77
B- La prise en compte de sources directes : un intérêt pour la subjectivité 80
1- Transects et cartes : vers une démarche monographique 80
2- L'entretien, une méthode d'enquête qualitative, polyforme et subjective 83
3- Le choix des « acteurs » : garant de la validité des résultats 91

Conclusion du chapitre I 95

CHAPITRE II Les zones humides étudiées : des contextes variés et des géosystèmes complexes 97

Introduction du chapitre II 99

I- Une diversité à l'échelle régionale illustrée par quatre zones d'étude 101
A- Présentation d'Ouest en Est des zones humides étudiées 101
1- Rareté et diversité dans le contexte national et régional 101
2- La toponymie, révélatrice des valeurs attribuées à un lieu 106
B- Situations locales : des zones humides anciennement anthropisées 108
1- Berck-Merlimont : un vaste site "naturel", anciennement anthropisé 108
2- Le parc de la Deûle, « trame verte » ou parc urbain ? 113
3- Le complexe de Chabaud-Latour et les marais d'Harchies-Hensies-Pommerœul : « du pays noir au pays vert » ? 118

A/ Chabaud-Latour 118

B/ Harchies-Hensies-Pommerœul 123

II- L'étude des zones humides en tant que géosystème : une vision à dépasser ? 128
A- Un ensemble d'écosystèmes, étudié depuis des décennies sous l'angle naturaliste 128
1- Peut-on parler de milieux naturels à propos des zones humides ? 129
2- Les définitions des zones humides : une approche naturaliste 129
3- Le fort ancrage des thèses dans l'approche physique 132
B- Le concept de géosystème : intégration de l'homme dans l'écosystème 133
1- Naissance et évolution d'un concept : le géosystème 133
2- Présentation des géosystèmes : les transects ou coupes longitudinales 134

Conclusion du chapitre II 147

Conclusion de la première partie 149

DEUXIEME PARTIE EVOLUTION DES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATIONS DES ZONES HUMIDES 151

Introduction de la deuxième partie 153

CHAPITRE III Approche diachronique des représentations 155

Introduction du chapitre III 157

I- De la considération des zones humides : du banal à l'extraordinaire 159
A- Une transition de plus pour les zones humides 160

1- Un visage toujours double : l'alternance caractérise les représentations liées aux zones humides 160
2- Plusieurs étapes marquent le passage de lieu mal-aimé à lieu apprécié 160
B- Les redéploiements de l'idée de zone humide 162
1- L'importance des appellations des zones humides : une rupture sémantique ? 162
2- La nouvelle dimension des zones humides : échelle locale pour prise en compte globale 167

II- L'évolution de l'aménagement des zones humides 181
A- Les « politiques d'aménagement » des zones humides avant le vingtième siècle 181
1- Peut-on parler d'aménagement et de politiques publiques à toutes les époques ? 181
2- Historique de l'aménagement des zones humides : entre abandon et appropriation 183
B- Les échelles actuelles d'aménagement 193
1- Les politiques d'aménagement des zones humides, l'illustration d'une prise de conscience 193
2- La prise en compte des zones humides à l'échelon international 195
3- La grande diversité des textes d'aménagement concernant les zones humides à l'échelle nationale 196
4- L'échelle régionale, la diversité des mesures concernant les zones humides 200
5- Echelle locale des textes d'aménagement : les « projets de territoires » 205
C- L'exemple du Nord-Pas de Calais, deux extrêmes dans les logiques d'aménagement 208
1- La main mise du scientifique sur les zones humides 208
2- L'appel du récréatif 210

Conclusion du chapitre III 213

CHAPITRE IV Le décalage des systèmes de représentations des zones humides 215

Introduction du chapitre IV 217

I- Les représentations : une autre façon de considérer les zones humides 219
A- Identification des représentations : une grande diversité et des particularités locales 219
1- Le repérage des mots signifiants, une méthode pour identifier les représentations 220
2- Application de l'étude des mots signifiants aux sites de fond de vallée humide 222
3- Logiques et enjeux de deux fonds de vallée au travers des représentations des zones humides 229
B- Les représentations des zones humides n'existent pas 239
1- Les étangs ou l'empreinte humaine sur les zones humides 240
2- Les marais, un foisonnement de termes répondant à un mot « fourre-tout » 242
3- Les zones humides : une appellation scientifique 244
4- Les roselières : des objets très localisés 245
5- Les prairies sont liées à l'agriculture et à la gestion de l'eau 247
6- Les mares : un objet purement anthropique 248
7- Triptyque des représentations des zones humides 249

II- Les représentations sont des objets sociaux qui dépendent des acteurs considérés 253
A- Les représentations des zones humides en fonction des catégories d'acteurs 253
1- La difficile tâche du classement des acteurs 253
2- Les mots signifiants par types d'acteurs et par site d'étude : une nette distinction entre les acteurs 255
B- Vers une distinction des représentations des zones humides : un déséquilibre entre G, T et P 260
1- Les inondations, une émanation de l'aspect géosystémique de la vision des zones humides 260
2- Les dimensions territoriales des représentations des zones humides 261
3- Les aspects paysagers de la représentation des zones humides 266

III- Le décalage : les représentations influencées par le vécu et confrontées aux politiques publiques 269
A- Le rapport à la nature : de la ressource à l'aspect sauvage 269
1- La vallée de la Haine, entre nature sacralisée et naturel anthropisé 269
2- La haute vallée de la Deûle : la nature des paysagistes 274
3- Berck-Merlimont, la vision naturaliste, une affaire de spécialiste. 279
B- De l'utilisation à la contemplation des zones humides 285
1- Pluralité des activités à Chabaud-Latour, logique d'exclusivité à Harchies-Hensies-Pommerœul 286
2- Berck-Merlimont : « pour vivre heureux, vivons cachés » 290
3- Le parc de la Deûle, de la friche au jardin 292
C- La dimension vécue : l'importance de l'enfance 295
1- Le site de Chabaud-Latour, un véritable lieu de vie avant les années 1980 296
2- La haute vallée de la Deûle, le canal fédérateur 296
Conclusion du chapitre IV 297
Conclusion de la deuxième partie 299
TROISIEME PARTIE LA PLACE DES ZONES HUMIDES DANS L'ANTHROPOSYSTÈME 301
Introduction de la troisième partie 303
CHAPITRE V Formes d'appropriations paysagères et territoriales des zones humides 305
Introduction du chapitre V 307
I- Le paysage vécu : un nouveau statut pour les zones humides 309
A- Le paysage stratifié 309
1- L'approche des paysages par les représentations : dimension perçue et vécue 310
2- L'étude du paysage « stratifié » 311
B- Le paysage visible varie selon l'échelle considérée 313
1- Le paysage visible de Berck-Merlimont : une grande homogénéité d'ensemble 313
2- Harchies-Hensies-Pommerœul, une relative monotonie 318
3- Chabaud-Latour : une multitude de pays 320
4- La vallée de la Deûle : un paysage visible très morcelé 325
C- Le paysage perçu 329
1- Les types de regards portés sur les paysages 329
2- Chabaud-Latour et la vallée de la Deûle : domination des regards endogènes 330
3- Berck-Merlimont et Harchies-Hensies-Pommerœul : prépondérance des regards exogènes 330
D- Le paysage vécu 331
1- Les logiques mises en œuvre localement : une pluralité de paysages vécus pour un même site 331
2- Les conceptions paysagères : du « tout paysager » au « délaissé » 335
3- Les fréquentations paysagères, formes d'appropriation d'un paysage 341
4- Les logiques officielles pour le paysage 345
5- Les paysages d'eau, des paysages vécus ? 348
II- Du paysage au territoire : appropriation politique, économique, sociale et géographique des zones humides 353
1- Systèmes dominants et succession des logiques territoriales 353
2- La confrontation du paysage et du territoire : un indicateur de déséquilibre 360
3- Les zones humides au cœur d'un projet de territoire ? 362
Conclusion du chapitre V 367
CHAPITRE VI La gouvernance, outil d'appropriation des zones humides ? 369

PPN: 095650385

Introduction du chapitre VI 371

I- Mise en scène des représentations des zones humides : la place déterminante du jeu des acteurs 373

A- Les jeux d'acteurs : fonctionnement individualiste ou bipolarisé 373
1- L'organigramme des acteurs : une vision globale des alliances et des contrepoids 373
2- Les profils des acteurs selon la matrice CAPE : un découpage opérationnel 379
3- Caractérisation du jeu des acteurs : héritages de la centralisation et entrée en scène des acteurs locaux 384
B- L'appropriation des zones humides : une spécialisation « monomaniaque » 386
1- Les zones humides sacralisées : la nature reine 386
2- Les zones humides banalisées : la nature quotidienne 388
3- Les zones humides exploitées : l'environnement à la base des loisirs 388
4- Les zones humides dévalorisées : l'eau contrainte 389

II- Gouvernance et participation : des outils imparfaits pour prendre en compte les représentations dans la gestion des zones humides ? 395

A- Quel renouveau la gouvernance peut-elle amener à la gestion des zones humides ? 395
1- La gouvernance comme moyen de prendre en compte les représentations 396
2- Pas de participation sans territorialité ? 397
3- La difficile mise en place de la gouvernance dans les zones humides 402
4- Limites et dysfonctionnements de la gouvernance 416
B- Le « paysage-projet » : une appropriation renouvelée des zones humides ? 419
1- Les multiples « compétences » du paysage 420
2- Le paysage-projet, dimension prospective de l'appropriation des zones humides 426

Conclusion du chapitre VI 431

Conclusion de la troisième partie 433

CONCLUSION 435

BILBIOGRAPHIE 441
LISTE DES SITES INTERNET 458
TABLE DES FIGURES 459
TABLE DES PLANCHES PHOTOS 461
TABLE DES TABLEAUX 463
TABLE DES MATIERES 464

La géographie sociale appliquée à la thématique environnementale permet de mettre en perspective les représentations et l'appropriation des zones humides. Certes, les zones humides sont des géosystèmes qui présentent des caractéristiques biophysiques déterminantes. Mais elles sont également l'objet de politiques d'aménagement et de pratiques qui évoluent : les valeurs attribuées aux zones humides et les comportements adoptés à leur égard dépendent des acteurs, des lieux et des époques. L'étude diachronique des documents d'urbanisme et l'analyse de contenu des discours des acteurs permettent de mettre en évidence un décalage temporel et spatial entre les représentations et les pratiques. Sa répercussion porte non seulement sur l'appropriation paysagère mais aussi sur l'appropriation territoriale des zones humides. Elle revêt des dimensions sociales et spatiales qui se manifestent par des discontinuités. D'une part, le paysage "stratifié" présente des différences entre les paysages visibles, perçus et vécus. D'autre part, les territoires de zones humides n'ont pas de réalité dans les exemples étudiés. Cependant, les logiques d'acteurs sont une explication de ces discontinuités et l'intervention sur le jeu des acteurs est une façon d'aboutir à la prise en compte des zones humides dans nos sociétés. En ce sens, la participation est un outil qui permet le passage d'un mode de fonctionnement à un autre. Cette démarche repose sur l'établissement d'un projet : le paysage-image ou "paymage". C'est une notion prospective qui permet d'associer les dimensions géosystèmiques, politiques, économiques, sociales et psychologiques.

Mots-clés :
zones humides, représentations, appropriation, politiques publiques, aménagement, paysage

Nowadays in the Nord-Pas de Calais region, wetlands encounter a transition. This is due to the temporal and spatial split between their representations, their planning policies and their uses. Social geography together with an environmental approach allow us to compare mental representations and appropriations of wetlands. Even if wetlands are generally considered as specific ecosystems; there are public policies evolving towards a higher concern about the wetlands protection and restoration. Consequently, there are uses and practices appearing, showing a new way of appropriating these places. The idea is to observe this evolution from the past to the present day, and to determine whether wetlands encounter a transition or not. Two ways of appropriation are considered: the landscape appropriation and the territorial appropriation. The first one is considered through what we call a "stratified" landscape, composed of the landscape as it can be seen ("visible"), and one whaich can be lived and perceived. The second way, the territory, relies on French planning policies supporting a territorial vision of wetlands, but it appears that no field actors are really involved in the defence of the whole wetland they are using. The method of "content analysis" shows that each actors cares about the stakes he is interested in. As a result, actors and stakeholders do not understand each other and major issues are being concealed (flooding for example). We propose a solution to this lack of communication and concerted actions: the construction of a project, based on the landscape. It is aimed at promoting communities to get to know each other and to start thinking in a more participative way about the use and the protection of common wetlands.

Key-Words :
wetlands, mental representations, planning policies, appropriation, landscape, Nord-Pas de Calais region (France)

Laboratoire de Géographie des Milieux Anthropisés UMR CNRS 8141
UFR de géographie et d'aménagement
Institut d'aménagement et d'Urbanisme de Lille 1
Av. Paul Langevin, 59655 Villeneuve d'Ascq CEDEX